UNIVERSITÉ DE LORRAINE

AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4
Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10
http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php
http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm

Laboratoire Lorrain en Sciences Sociales

(2L2S)

LA FACE CACHÉE DE LA PARENTALITÉ

Une approche sociologique de l'accompagnement de la fonction parentale

Thèse présentée par
Martine SAS-BARONDEAU
En vue de
L'obtention du Doctorat de Sociologie,
Sous la direction du Professeur Jean-Marc STÉBÉ

Membres du jury :

Jean-Marc STÉBÉ, Professeur (Université de Lorraine), Directeur de thèse,
Dan FERRAND-BECHMANN, Professeur émérite (Université Paris 8), rapporteur,
Julien DAMON, Professeur associé (Institut d'Etudes Politiques de Paris), rapporteur,
Claude MARTIN, Professeur (Université de Rennes1),
Michel MESSU, Professeur (Université de Nantes),
Hervé MARCHAL, Maitre de conférences (Université de Lorraine).

Septembre 2012

À Adrienne,

Yves,

Thomas, Nicolas et Morgane

Remerciements

Nous adressons nos remerciements les plus chaleureux à toutes les personnes qui nous ont permis de mener ce travail de thèse à son terme.

Nous tenons à remercier tout particulièrement Monsieur Jean-Marc Stébé, notre Directeur de thèse, pour son écoute, sa disponibilité, son soutien et les précieux conseils qu'il a su nous dispenser et grâce auxquels ce travail a pu aboutir.

J'adresse également mes remerciements à la CAF de la Moselle qui nous a permis d'effectuer notre recherche documentaire.

Nous exprimons toute notre gratitude aux familles et habitants qui nous ont accueillis, ont accepté de participer à l'enquête par questionnaires et se confier à nous lors des entretiens. Je leur rends ici hommage pour le courage dont ils font quotidiennement preuve face à l'adversité.

Nous remercions tous les professionnels des centres sociaux et la chargée de mission de la Fédération de Moselle qui œuvrent au service des habitants et sans lesquels ce travail n'aurait pu être poursuivi. Merci à eux pour nous avoir fait confiance et consacré une partie de leur précieux temps.

L'enquête de terrain n'aurait pu être menée à bien sans la contribution des membres du Laboratoire de Sociologie urbaine, des Représentations et de l'Environnement social (LASURES), dorénavant intégré au Laboratoire lorrain de Sciences sociales (2L2S), celle des étudiantes de l'UFR Connaissance de l'Homme de l'Université de Nancy2, qui sont allées à la rencontre des habitants des Pierraux et les ont aidé à renseigner les questionnaires, ni sans le partenariat du centre social des Pierraux.

Nous sommes enfin reconnaissants à tous nos proches et amis qui nous ont accompagnés tout au long de ce travail de longue haleine et qui nous ont encouragés et soutenus techniquement ; qu'ils soient ici vivement remerciés.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE 12

CHAPITRE 1 – DES MODELES ANTIQUES AU MODELE BOURGEOIS 26

INTRODUCTION 26
DE LA CIVILISATION A LA BARBARIE 27
Une maternité subalterne *27*
Éducations helléniques 27
Rome, le *pater familias* 28
Unions informelles et droit de vie et de mort sur les enfants 28
L'éducation est l'affaire des domestiques 29
Une famille déjà idéalisée 30
Une certaine conception de la pédagogie 30
La familia mérovingienne *31*
Une famille pour survivre 31
Violence et soumission 32
Un système solidaire : la féodalité *32*
Un univers clos et violent 32
La contre-influence de l'Église 33
Intérêt de l'enfant, mais éducation contrastée 34
L'ANCIEN REGIME, DE LA CONTRAINTE DES CORPS A L'AVENEMENT DE L'INTIMITE 36
Des familles aux contours mouvants *36*
Des unions au service du lignage 37
Une éducation par l'exemple 38
Une socialisation « externalisée » 38
Une politique pour la famille *39*
La procréation, seul but du mariage 39
Les enfants, premières victimes de la misère familiale 40
Les civilités ou l'art de bien se comporter *41*
Un texte fondateur sans cesse réinterprété 41
L'innocence, incarnation de l'enfance 42
Devenir un bon Chrétien 44
Le triomphe de l'amour maternel *44*
La découverte de l'intimité 44
Une pratique réprouvée 45
Du devoir de materner les enfants 46
LE TRIOMPHE DU MODELE BOURGEOIS 47
Le grand bouleversement *47*
Une éphémère liberté individuelle 47
Les civilités résistent 49
Des façons de vivre contrastées *49*
Ordre bourgeois… 50
…désordres prolétaires 51
Hygiénisme et philanthropie : une action politique ? *52*
L'institution du mariage 52
Outil de normalisation des classes laborieuses… 52
… et de soumission des femmes 54
Le peuple, une force vive pour la nation 55
Un problème démographique : les abandons 55
L'habitat, une solution aux problèmes sociaux 57
Les vertus du bâti sur les mœurs 58
L'enfant devient une préoccupation 60
Soustraire l'enfant de l'influence parentale 61

Accueillir les tout-petits... 61
...et instruire les plus grands 63
Le souci des jeunes 63
Une seule façon de faire famille *65*
Le triomphe du modèle « bourgeois » 65
La mère est une éducatrice 65
L'alliance ne se conçoit plus sans amour 66
Un nouvel intérêt pour l'enfant 66
CONCLUSION 67

CHAPITRE 2 - DU MARIAGE A LA COPARENTALITE 69

INTRODUCTION 69
UN MODELE POUR LA STABILITE 69
Le devoir des femmes, le pouvoir des hommes *69*
Repeupler la France 70
Le travail des femmes sera ménager 70
Une mission féminine : les enfants 71
Un chef pour la famille 72
La tutelle du mari 72
Des enfants obéissants et soumis 72
Espaces et sociabilité *73*
La recherche d'un habitat adapté 73
Lieux de travail et lieux d'habitation 73
Un demi-siècle d'immobilisme 74
Un habitat pour tous, les grands ensembles 75
Devenir propriétaire de son HLM 77
Des sociabilités marquées par l'espace 77
La stabilité dans le mariage *78*
Des rôles bien définis 78
Le partage des fonctions 78
L'influence psychanalytique 79
Le nom et la loi du Père 81
La consécration de l'amour fusion 81
La jeunesse, toujours dangereuse 82
Combattre la criminalité dès l'enfance 82
1973, UNE ANNEE DE RUPTURE 83
La réalisation de soi *83*
De la fusion à l'individualisme 83
Un bouleversement culturel 84
Organiser le monde *85*
L'instabilité conjugale, un problème public 85
De nouvelles normes au service de la cellule familiale 87
La loi et l'évolution des mœurs *89*
Un divorce facilité 89
Qui a autorité sur les enfants ? 90
La consécration de l'enfant 90
UN NOUVEAU REFERENTIEL POUR LA FAMILLE 91
Le cadre et les acteurs en présence *92*
La convention internationale sur les droits des enfants 92
Les modalités de l'expertise 94
Les Conférences de la famille 95
Un mode de prise de décision 95
La construction d'un nouveau paradigme familial 98
La parole des experts *99*

Les liens familiaux ... 100
La valorisation de la paternité ... 101
Préserver l'intégrité familiale ... 105
Le lien à tout prix ... 106
La (co)parentalité ... 109
Le démariage, une préoccupation d'ordre public ... 111
Ordre public et éducation ... 111
Un droit d'ingérence de l'État ... 112
Le principe méritocratique ... 113
Responsabiliser ... 113
Échanger et s'impliquer ... 115
La consécration de la loi ... *116*
Une consécration jamais démentie ... 117
L'indissolubilité du lien ... 119
CONCLUSION ... 120

CHAPITRE 3 - LA POLITIQUE FAMILIALE OU LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DE LA COPARENTALITE ... 121

INTRODUCTION ... 121
LE REGIME GENERAL DE SECURITE SOCIALE ... 122
La tutelle de l'État ... *123*
Le processus de tutelle des allocations familiales depuis 1997 ... 124
L'action sociale ... *126*
Un relais indispensable, les centres sociaux ... 127
L'ACTION SOCIALE FAMILIALE, AU SERVICE DU LIEN ... 129
Le contenu des textes de référence ... *129*
Mariage et enfantement ... 129
La responsabilité dans l'intérêt de l'enfant ... 129
Accompagner la fonction parentale ... 130
Favoriser la participation des parents ... 132
Une stratégie de mise en œuvre ... *132*
Des dispositifs pour soutenir les parents ... 133
L'animation collective famille ... 133
Les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) ... 134
La médiation familiale ... 135
L'accompagnement à la scolarité ... 135
L'animation de la vie sociale ... 136
Les lieux d'accueil enfants/parents ... 137
Soutien financier aux centres de vacances ... 137
Les Points Info famille ... 138
Des objectifs ciblés ... 138
La réussite scolaire ... 139
La socialisation et l'intégration sociale ... 139
La consolidation des liens familiaux ... 140
Des moyens d'action appropriés ... 140
Le soutien en cas de rupture ... 140
Le renforcement de la solidarité, du lien et de l'échange ... 141
L'autonomie et l'implication ... 141
La valorisation des compétences ... 142
Une neutralité affichée ... *142*
L'INDIVIDU FACE A LUI-MEME ... 143
L'accompagnement de la fonction parentale, un principe normatif ... *145*
Une impossible neutralité ... 145

Sans famille, pas de société ... 146
Trouver un responsable ... 147
Des jeunes étiquetés ... 148
Dissociation familiale, mère de tous les maux ... 150
Ordre familial, ordre social ... *150*
Une division genrée ... 151
Le père représente la loi ... 152
A chacun ses fonctions ... 153
La prégnance des théories psychanalytiques ... 154
Des valeurs immanentes ... 156
La famille au sein d'une société libérale ... *156*
Le paradigme de la réussite ... 158
L'individualisme ... 158
La réalisation de soi ... 158
L'égalité des chances ... 158
La responsabilité des parents ... 159
Une visée autonomiste ... 160
Être acteur ... 160
Être compétent ... 161
Se prendre en charge soi-même ... 162
CONCLUSION ... 163

CONCLUSION ... 165

PARTIE 2 ... 171

INTERACTIONS ENTRE HABITANTS DE ZONE URBAINE SENSIBLE ET INTERVENANTS SOCIAUX ... 171

INTRODUCTION ... 172

CHAPITRE 1 – UNE ZONE URBAINE SENSIBLE PARMI D'AUTRES ... 179

INTRODUCTION ... 179
LE QUARTIER DES PIERRAUX ... 180
Des caractéristiques communes à toutes les ZUS ... *181*
Les habitants des Pierraux ... 181
La composition des ménages ... 182
L'activité ... 185
Les revenus ... 187
CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ENQUETEE ... 191
Des familles monoparentales ... *191*
Une population jeune, féminine et seule ... 191
Peu de familles nombreuses ... 192
Le lien à la ville ... *193*
L'installation dans le quartier ... 193
Se sentir Nudrevillois ... 194
L'activité professionnelle ... *194*
Des inégalités face à l'emploi ... 195
Les situations hors travail ... 196
Les ressources et les dépenses ... *199*
LA FREQUENTATION DES STRUCTURES DE QUARTIER ... 206
Activités d'insertion sociale du centre social ... *209*
Activités contraintes ... 209

L'autofinancement ... 210
Les activités familiales ... 212
Un public incertain ... 212
Activités de loisirs du centre social ... *215*
Le recours aux associations à caractère social du quartier ... *215*
Structures en faveur de l'enfance et de la famille ... *216*
L'accompagnement de la fonction parentale ... *218*
Des services peu fréquentés ... *220*
CONCLUSION ... 223

CHAPITRE 2 - SOLIDAIRES, SOCIABLES ET AUTONOMES ? ... 224

INTRODUCTION ... 224
COMPRENDRE LE SOCIAL ... 225
Un modèle d'analyse ... *227*
LES SERVICES ... 229
La prédominance de la famille ... *230*
Les services échangés avec le père ... 230
Les services échangés avec la mère ... 231
Les services échangés avec la fille ... 231
Les services échangés avec la sœur ... 231
La prégnance de la lignée féminine ... 231
L'influence culturelle ... 234
Les voisins ... *235*
Les amis ... *240*
Les personnes qui n'échangent pas ... *242*
LES LOISIRS ... 243
La famille au féminin ... *244*
Les voisins ... *246*
Les amis ... *249*
DES ECHANGES ALEATOIRES ... 250
Les personnes isolées ... *250*
Une solidarité spontanée ... *254*
LE SOCIAL FACE AUX ATTENTES DU QUARTIER ... 256
Les souhaits par rapport aux activités et services ... *259*
L'évaluation des services et activités du quartier ... *260*
Les utilisateurs ... 260
Les utilisateurs potentiels ... 263
Les activités et services demandés ... *265*
Les activités souhaitées par les habitants ... 265
Les bénéfices attendus ... 268
La lutte contre l'isolement ... 270
Le cadre de vie ... 271
CONCLUSION ... 272

CHAPITRE 3 – INTERVENTION SOCIALE ET REACTION SOCIALE ... 273

INTRODUCTION ... 273
PROMOUVOIR DES VALEURS, OBTENIR DES FONDS ... 274
Les attendus de l'action publique en direction des familles ... *274*
La promotion des valeurs ... 274
L'émergence d'un nouveau métier ... 277
Un modèle familial idéal-typique ... 283
L'intervention sociale ... 283

Les projets associatifs *285*
Des objectifs normatifs 286
Impliquer 286
Prévenir 287
Insérer 287
Resserrer les liens familiaux 287
Favoriser la solidarité 287
Favoriser l'autonomie 288
Responsabiliser 288
Les vacances familiales collectives, un syncrétisme d'attendus 288
Un ensemble congruent *289*
Une visée clairement libérale… 290
LA REAPPROPRIATION DES RHETORIQUES OFFICIELLES 291
La conformité aux attendus officiels *291*
L'absence des pères 292
Créer du lien 293
L'autonomie 294
Des professionnels qui ne sont pas dupes *294*
Des préceptes intenables 294
Des attentes hors cadre 295
L'obligation de positiver 295
La préservation des postes 296
LES EFFETS DU STIGMATE 297
Un quartier stigmatisé *297*
La mauvaise réputation 297
La faute aux jeunes 298
Des services stigmatisants *300*
En eux-mêmes 300
Aux yeux des habitants 301
Aux yeux des intervenants sociaux 302
Fuir les voisins, fuir le quartier *303*
Partir 304
Se distinguer 306
S'ignorer, se méconnaître 308
S'éviter 309
Dénigrer 310
S'exclure 311
Les " intouchables " *313*
LES PIERRAUX, UN CAS UNIQUE ? 315
Des préoccupations communes *315*
Se sentir comme tout le monde 315
Une situation qui emprisonne 316
Le manque de moyens 316
Le piège du quartier 317
Le stigmate 318
Toute honte bue 318
Le regard des intervenants sociaux 319
La réputation du quartier 320
Les jeunes, fauteurs de troubles 320
Un besoin de distinction 321
Le choc des valeurs *321*
L'impossible neutralité 321
Une résistance passive 323
Se « serrer les coudes », la création de maisonnées 324
Une sociabilité réduite 324

Recherche public à tout prix ... 325
Une possible rencontre ? ... *325*
CONCLUSION ... 327

CONCLUSION ... 328

INTRODUCTION ... 331

CHAPITRE 1 – DES ECHANGES PRECAIRES ... 335

INTRODUCTION ... 335
LES CONDITIONS DE L'ECHANGE ... 335
Des menaces sur l'échange ... *336*
Sans reconnaissance, pas de responsabilité ... *338*
Des capacités… ... 338
…au pouvoir ... 338
Une responsabilité sans supports ... 339
LES DIFFERENTES FORMES D'INSECURITE ... 340
L'insécurité économique ... *341*
La pauvreté ... 341
La précarité ... 345
L'insécurité identitaire ... *347*
L'image du quartier ... 348
Une politique de rénovation « top down » ... 350
Le jugement des intervenants sociaux et institutionnels ... 351
Le sentiment d'insécurité ... *357*
LES EFFETS DU STIGMATE ... 358
La perte de confiance ... *358*
La préservation de soi ... *360*
L'évitement ... 360
La mésestime ... 364
Le commérage, une arme efficace ... 365
La distinction à tout prix ... *367*
Un effet de conformité fondé sur la jalousie ... 367
Donner et avoir le meilleur ... 368
Le repli sur soi ... *370*
CONCLUSION ... 372

CHAPITRE 2 – LE DEPLOIEMENT DE STRATEGIES DEFENSIVES ... 373

INTRODUCTION ... 373
DES CONFIGURATION FAMILIALES EVOLUTIVES ... 373
Les familles, tributaires de leur milieu ... *373*
La famille souche ... 374
Trop de bouches, peu de ressources ... 374
Les familles communautaires ... 375
L'union des forces ... 376
La famille nucléaire ... 377
Une famille fluctuante ... 377
Interdépendance des structures sociales et familiales ... *378*
LA FAMILLE, UN REFUGE ... 379
Des parents discréditables ... *379*
Se rassembler pour faire face ... *381*
Un repli « nucléaire » ... 383

La maisonnée ... 385
L'AUTONOMIE DES DEMUNIS ... 388
Une intentionalité sous contrainte ... *388*
Une autonomie stratégique ... *390*
CONCLUSION ... 392

CHAPITRE 3 - L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FONCTION PARENTALE, LE MALENTENDU ? ... 393

INTRODUCTION ... 393
A LA RECHERCHE DE L'HARMONIE PERDUE ... 394
La famille, socle de la société ... *398*
Troubles familiaux, troubles sociaux ? ... 398
Une famille idéalisée ... *400*
Faire familles ... 401
Etre lié ... 403
La transmission des valeurs ... 405
Les règles de la solidarité ... 407
La vie de quartier ... *410*
Les vertus de la proximité ... 410
DES INEGALITES PERSISTANTES ... 411
Les inégalités entre pauvres et riches ... *411*
L'impact des solidarités ... 411
Un capital déficitaire : le réseau relationnel ... 413
L'influence du diplôme ... 414
L'effet contraire de l'autonomie ... 415
Les inégalités entre femmes et hommes ... *415*
La contribution des femmes ... 416
À chacun ses fonctions ... 418
LA PARENTALITE, UN TROMPE-L'ŒIL ? ... 421
La parentalité, au service du père ? ... *423*
Une famille idéale – typique ... 424
Le lien au service de l'autorité ... 425
Prévenir les désordres sociaux ... 427
« Capaciter » les parents ... 429
Des erreurs d'interprétation ... *430*
Une question de légitimité ... 430
Les non effets du démariage ... 432
Un mauvais ciblage ? ... 433
Les pauvres, éternelles cibles ... *435*
La responsabilité, une valeur suprême ... 437
Parents pauvres, mais méritants ... 440
CONCLUSION ... 443

CONCLUSION ... 444

CONCLUSION GENERALE ... 447

BIBLIOGRAPHIE ... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

Introduction générale

L'actualité n'a de cesse de pointer la délinquance des jeunes comme un phénomène particulièrement préoccupant, caractéristique de l'époque contemporaine ; les pouvoirs publics réagissent et cherchent officiellement à trouver des solutions adaptées en vue de l'enrayer. La démission parentale est une des causes évoquées sur la place publique pour expliquer tant l'inassiduité scolaire, que l'accroissement des incivilités ou des faits délictueux. Aussi, depuis la promulgation de la loi du 28 septembre 2010, les situations d'absentéisme scolaire font-elles l'objet d'un traitement spécifique ; les parents sont susceptibles de recevoir un avertissement de l'Inspection académique, de se voir contraints de signer un contrat de responsabilité parentale, voire d'être privés d'une partie de leurs allocations familiales. Les lois n° 2007-283 réformant la protection de l'enfance et la loi n° 2007- 297 relative à la prévention de la délinquance, ont été promulguées à la même date, soit le 5 mars 2007 ; elles renforcent les responsabilités du président du Conseil général et du maire dans ces deux domaines, associant dans une même préoccupation l'enfance en danger et l'enfance dangereuse.

Ainsi face à cette actualité, les pouvoirs publics légifèrent-ils ; ils convoquent la « Conférence de la famille », autrement dénommée « entretiens de Brancion », rassemblant un panel d'experts et de personnes qualifiées autour d'un chargé de mission ayant pour objectif, en rendant son rapport, d'éclairer et d'orienter les décisions que les gouvernants prendront en matière de politique familiale, considérée ici au sens de *policy*[1], à savoir la mise en œuvre d'une action publique [Guellil, Guitton-Philippe, 2009] en direction des familles. Cette action publique comporte deux volets, nous pourrions dire deux faces, tels les deux visages du dieu Janus, apparemment opposées, voire antinomiques, à savoir, d'une part, une politique souhaitant responsabiliser et mettre les parents en capacité d'agir, par la reconnaissance de leurs compétences et, d'autre part, une politique plus coercitive, visant à sanctionner et éduquer ces mêmes parents, alors considérés comme défaillants et incompétents.

Concomitamment aux réunions de la Conférence de la famille, dont le second cycle a débuté en 1996, et en lien avec ces préconisations, apparaît, dans les conventions d'objectifs et de gestion signées depuis 1997 entre l'État et la Caisse nationale des Allocations familiales (CNAF), la notion d'accompagnement de la fonction parentale. Cet accompagnement relève de l'action sociale des Caisses d'allocations familiales (CAF). En effet, la politique familiale se déploie au travers de l'Aide sociale légale, de l'Action sociale et de la Sécurité sociale. Le

[1] Entendu comme « processus de médiation sociale » au cours duquel les désajustements entre différents secteurs de la société sont pris en charge [Muller, 2000].

Régime général de Sécurité sociale a été instauré en 1945 et a pour objectif d'assurer les salariés du secteur privé et de les secourir, grâce à son action sociale ; ainsi l'accompagnement de la fonction parentale consiste en une action publique visant à aider et soutenir les parents dans leurs fonctions éducatives. Nous précisons que la « fonction parentale » peut être également désignée par le terme « parentalité » car ces notions sont équivalentes ; la parentalité qui est un « néologisme, récent et omniprésent, souvent synonyme de "fonction parentale'', désigne simplement le fait d'être parent » [Damon, 2006].

L'accompagnement de la fonction parentale est décliné au sein de dispositifs, qui ont pour objectif de valoriser les compétences des parents, et se situent ainsi dans le premier volet de l'action publique à destination des familles. Cet axe de politique familiale affiche une neutralité axiologique forte afin de ne stigmatiser aucune pratique éducative, aucune forme familiale ou conjugale spécifique ; cette politique n'a pas pour objectif d'imposer un système de valeurs, un modèle de comportements et s'appuie sur le principe que tous les parents, de quelque classe sociale que ce soit, peuvent rencontrer, à un moment donné, des difficultés éducatives. Aucun lien de causalité n'est établi entre appartenance sociale et carence éducative et, de ce fait, les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale, qui consistent en un « ensemble des mesures prises, des moyens mis en œuvre dans un but déterminé[2] », s'adressent officiellement à tous les parents, indépendamment de leurs situations familiales, professionnelles, leurs origines, leurs lieux de résidence…

Pour autant, doit-on se contenter de l'apparent bien-fondé de cette politique généraliste, visant à soutenir et à aider tous les parents en leur reconnaissant des compétences légitimes ou bien doit-on considérer qu'il est opportun de s'interroger sur les raisons (pourquoi) et sur les objectifs (pour quoi) de l'accompagnement de la fonction parentale ? L'intérêt de l'État envers les familles est-il un phénomène récent, lié à l'importance des dysfonctionnements constatés depuis près d'une trentaine d'années, avec l'émergence de l'instabilité conjugale, ou bien constitue-t-il une préoccupation de plus longue date, amenant la classe dirigeante à se préoccuper du fait familial ? Pour éclairer notre perspective, nous avons porté notre attention sur les relations historiques liant l'État aux familles, pour en percevoir la logique, logique dont l'État français du XXI^{e} siècle ne se serait pas départi. En effet, selon Nadine Lefaucheur [1997], de tout temps, l'existence d'enfants au sein de la société a entrainé la mise en œuvre d'une politique familiale régissant la parenté et visant à en assurer la prise en charge par leurs familles.

À l'heure actuelle, quelle est la motivation des pouvoirs publics à vouloir ainsi déployer des moyens et déléguer au monde associatif et institutionnel la mission d'intervenir auprès des parents ? Car, si la question familiale est inscrite sur l'agenda politique, c'est bien qu'il existe

[2] Définition officielle du terme « dispositif » in *Le petit Larousse illustré*, *dictionnaire 2009* [2008].

une discordance entre la famille, conçue comme une institution fondamentale, et les autres secteurs de la société, entre ce que la famille devrait être et ce qu'elle est [Muller, 2000] ; autrement dit, la famille ne serait plus ce qu'elle a été, elle ne remplirait plus toutes les fonctions attendues d'elle, en tant que socle de la société. « Le fait est connu, ce que, en France, nous appelons politique familiale est un agencement spécifique et original d'interventions de la puissance publique, un ensemble relativement stable de mesures visant la famille comme problème social à traiter » [Messu, 1996].

Aussi, nous a-t-il paru pertinent d'appréhender le processus qui, depuis le milieu des années 1990, a prévalu à la création des dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale dans le cadre de la politique familiale, en étudiant les rapports d'experts remis aux Gouvernements successifs. Ce premier niveau de concepteurs/décideurs correspond à ce que Howard S. Becker [1985] nomme des entrepreneurs de morale de premier niveau, à savoir des élus, des notables, des intellectuels, tous membres de la Conférence de la famille, éclairant grâce à la rédaction de rapports, les gouvernants souhaitant partir en croisade [Becker, 1985] contre la perte supposée de certaines valeurs fondamentales risquant de mettre en danger la société. Il existe ainsi deux sortes d'entrepreneurs de morale : « ceux qui créent les normes et ceux qui les font appliquer » [Becker, 1985], ces derniers, en contrepartie de leur effort pour faire appliquer les normes, sont rémunérés. Ainsi à partir de ces expertises, le Gouvernement, avec le soutien du Parlement, légifère et décrète, puis confie l'application de l'accompagnement de la fonction parentale aux associations de terrain qui constituent le second niveau d'entrepreneurs de morale.

L'interactionnisme symbolique nous a paru être l'approche sociologique la plus pertinente pour rendre compte, non seulement de l'édification et de l'imposition des normes[3] auprès de familles jugées potentiellement déviantes [Becker, 1985], mais également des effets du stigmate [Gofman, 1975] sur la sociabilité de ces mêmes familles. Reprenant une idée défendue par Howard Hughes, H. S. Becker [1985] veut démontrer qu'une situation donnée

[3] « Les normes sont des règles qui régissent les conduites individuelles et collectives dans une société […]. […] Sa spécificité tient à la sanction sociale que sa transgression est susceptible d'entraîner » [Etienne, Bloess, Noreck, Roux, 1997]. « Les normes sont des modèles de conduite qui se réfèrent à des valeurs et qui sont sanctionnés socialement » [Morin, 1998]. « Au sein d'une même société, il existe également une pluralité de systèmes normatifs, souvent contradictoires, de sorte que l'on n'est jamais déviant de manière absolue mais toujours par rapport à un ou plusieurs groupes sociaux composant la société » [Etienne, Bloess, Noreck, Roux, 1997]. Selon Hans Kelsen, philosophe du droit, cité par Jean Etienne et alii, [1997] « […] la tâche de faire respecter les normes juridiques est confiée à la puissance publique alors que les autres normes font l'objet d'un contrôle diffus de l'ensemble du groupe. » ; « […] les préférences individuelles ne sont précisément pas individuelles, mais dépendent fréquemment de normes sociales autour desquelles elles s'organisent […]: il est clair que les préférences vestimentaires, culinaires, architecturales etc. ne relèvent pas d'une décision purement "individuelle", mais sont organisées en fonction de *styles* normés qui prévalent dans certaines cultures, certaines sociétés ou dans certains milieux sociaux. Se pose alors le problème de l'explication de ces normes, du processus de leur émergence et des modalités de leur adoption par les individus. […] [Pour autant], si de telles normes existent, elles ne sont certainement pas entièrement prédictives des choix individuels dans leur diversité […]. Il y a bien un espace de décision individuelle, qui intervient et qui manifeste l'effectivité des préférences, dans leur diversité : les normes peuvent ne pas être respectées, elles peuvent être ambiguës; elles sont par ailleurs souvent diverses et en concurrence les unes avec les autres » [Demeulenaere, 2008].

est le résultat d'interactions entre différents agents ; pour comprendre cette situation, il convient donc d'étudier l'ensemble des parties qui sont impliquées. Il faut prendre en compte ceux qui imposent les normes et démontrer comment tel individu ou tel groupe d'individus en vient à transgresser ces normes ou à être étiqueté comme déviant. Tous les groupes sociaux établissent des normes qu'ils essaient de faire respecter ; ces normes définissent des situations et les modes de comportement appropriés à ces situations. Les normes peuvent être formelles et édictées par la loi ce qui implique l'intervention de l'État, voire des forces de police pour la faire respecter. Elles peuvent également être informelles et s'appuyer sur la tradition ; dans ce cas, les sanctions sont tout aussi réelles bien que demeurant dans le registre de l'informel. H. S. Becker utilise une définition relativiste de la déviance tenant compte : de la définition de la norme, acceptée par tous ; de la caractérisation de ceux qui la transgressent ; de la recherche, dans la personnalité et les conditions de vie, des facteurs susceptibles de rendre compte de cette transgression. La déviance est créée par la société : « Les groupes sociaux créent la déviance en instituant des normes dont la transgression constitue la déviance […] » nous indique H. S. Becker [1985].

La déviance est donc, en partie, la conséquence des réactions des autres à l'acte d'une personne, en termes de désignation et de sanction, cette dernière pouvant consister en une atteinte à l'honneur de la personne concernée par la mobilisation du ragot [Calogirou, 1989]. Ceux qui créent les normes n'agissent pas seulement dans le but d'imposer leur morale, mais pour essayer d'améliorer, selon leurs propres critères, les conditions de vie des individus. Becker cite Joseph Gusfield[4] : « on reconnaît dans ce type de réformisme moral le mode d'approche d'une classe dominante vis-à-vis de ceux qui occupent une position moins favorisée dans la structure économique et sociale » [Becker, 1985]. À ce pouvoir moral, s'ajoute le pouvoir découlant de leur position de classe supérieure ; ils peuvent s'adjoindre des experts capables de mener à terme la croisade grâce à leurs compétences techniques et législatives et ces derniers en profiteront pour faire valoir leurs propres intérêts. Becker aborde le destin de ce qu'il nomme des croisades morales ; celles-ci sont réussies quand il y a instauration d'une nouvelle loi. Une fois les normes officialisées, interviennent ceux qui les font appliquer, qu'il s'agisse d'institutions nouvelles ou existantes et la croisade s'institutionnalise. Le processus d'imposition des normes par des entrepreneurs de morale est un modèle applicable à tout domaine d'étude sociologique. En effet, la référence aux valeurs dont découlent les normes, constitue le fondement de toute société ou groupe social et permet ainsi le maintien de sa cohésion.

[4] Joseph R. Gusfield [1955], « Social structure and moral reform : A study of Woman's Christian Temperance Union », *American Journal of Sociology*, LXI (November,), p. 223.

Pour comprendre si les manières d'agir promues par les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale sont accessibles aux familles concernées, nous avons complété notre modèle d'analyse par la mobilisation de concepts philosophiques tel celui de reconnaissance [Ricoeur, 2004 ; Honneth, 2010] dont le processus est contrecarré par le discrédit et le stigmate portés par le ragot et la rumeur [Elias, Scotson, 1997 ; Elias 1985*a* ; Calogirou, 1989]. La reconnaissance mutuelle entre acteurs permet l'échange, ce dernier constituant le symbole de l'engagement envers autrui et de la confiance dans la réciprocité en devenir car l'individu donne quelque chose de lui en donnant une simple chose [Ricoeur, 2004]. La reconnaissance mutuelle consiste en une opération partagée qui engage le donateur dans le don, le contre-don étant le substitut de la confiance car il est en réalité un nouveau don, répondant à une offre qui ne peut avoir lieu sans une confiance mutuelle [Ricœur, 2004]. L'échange est défini comme la « cession d'un service ou d'une chose en contrepartie d'une autre ; cela peut s'appliquer aux échanges commerciaux, culturels, à la communication avec autrui (échange social) […] » [Grawitz, 2000]. La solidarité est concrétisée par des échanges en termes de biens et de services pour la première et la sociabilité en termes d'interaction, de communication consistant en discussions, partage de loisirs qui sont tout autant des échanges ; en effet, ne dit-on pas : « J'ai échangé quelques mots avec la voisine » ? L'atteinte à l'honneur de chacun, provoquée par le recours à la rumeur, permet-elle alors cet échange qui est au fondement de la solidarité et de la sociabilité ? La notion de responsabilité [Neuberg, 1997 ; Ewald, 1997, Descombes, 2006], est également mobilisée car elle est elle-même dépendante de la reconnaissance ; pour être responsable, il faut se reconnaître et être reconnu comme tel, c'est-à-dire être doté d'un certain pouvoir d'agir, sans lequel nulle responsabilité n'est possible. François Ewald [1997] précise, en référence à Nietzsche[5], que « La responsabilité est un certain rapport à soi, un rapport de maîtrise qui affranchit : "Cet homme affranchi, qui ose réellement promettre, ce maître de la volonté libre, ce souverain, comment ne saurait-il pas quelle est en cela sa supériorité sur tout ce qui n'ose promettre […] ?'' » [Ewald, 1997].

Par ailleurs, Vincent Descombes [2006] indique que l'action n'est ni une affaire de volition, ni de vécu, mais une affaire de pouvoir avec la capacité de produire ou d'empêcher un changement. Aussi, la responsabilité décrit-elle une modalité de l'action [Neuberg, 1997] qui n'est pas accessible à tous. Le pouvoir rend responsable, aussi est-il impossible d'être responsable sans exercer de pouvoir : « La responsabilité accompagne la hiérarchie des distributions du pouvoir » [Ewald, 1997]. Nous avons indiqué ci-dessus que la reconnaissance permet l'échange dès lors que la confiance dans la réciprocité est établie ; de même, la responsabilité est consubstantielle de la confiance : « Être responsable,

[5] La généalogie de la morale, Garnier-Flammarion, 1996, p. 69.

promettre et s'engager dans sa promesse, c'est donner confiance » [Ewald, 1997]. Aussi, la responsabilité ne peut-elle être exigée des sujets, lorsque la reconnaissance et la confiance qui y est inhérente, viennent à faire défaut du fait du discrédit et lorsque le manque de pouvoir entrave la capacité à agir.

Ces notions nous permettent de saisir et de comprendre la configuration des interactions entre les habitants des quartiers d'habitat social, soumis à la pression du discrédit, du stigmate et de la rumeur [Goffman, 1973, 1975 ; Elias, Scotson, 1997 ; Elias, 1985*a ;* Calogirou, 1989] exacerbés par une proximité sociale non désirée [Chamboredon, Lemaire, 1970] avec un voisinage dont on veut se distinguer pour sauver son honneur [Paugam, Duvoux, 2010 ; Paugam, 2009 ; Pitrou, 1994*a*]. L'insécurité a de tout temps modelé la configuration des familles [Todd, 2011 ; Ariès, Burguière, Klapisch-Zuber, Segalen, Zonabend, 1986 ; Duby, 1999 ; Ariès, 1973 ; Duby, 1966] en engendrant parfois un repli de leurs membres en leur sein, dans un isolement pouvant être total ; les familles contemporaines seraient-elles épargnées par ces phénomènes ? Les phénomènes d'insécurité subis par les habitants des quartiers défavorisés sont multiples : stigmate (atteinte identitaire), précarité de l'emploi et des revenus, pauvreté. Il s'agit, en conséquence, d'étudier l'incidence sur la vie familiale et sociale de sujets confrontés à ces phénomènes d'insécurité. L'insécurité peut en effet être qualifiée comme la présence de menaces diverses de différents niveaux : « (chômage, nucléaire, accidents, agressions, pollution) et difficultés d'adaptation dans une période de changement rapide » [Grawitz, 2000]. Ces mêmes phénomènes d'insécurité et de contraintes d'existence conditionnent-ils la vie quotidienne des familles contemporaines et celles-ci constituent-elles toujours des unités de survie et de protection pour leurs membres ?

À la suite des rapports d'experts, nous avons étudié les circulaires et les lettres-circulaires émanant de l'État et de la CNAF qui déclinent et décrivent les principes d'action de l'accompagnement de la fonction parentale, que les associations destinataires devront mettre en œuvre, en contrepartie de l'obtention de financements. Cette étude documentaire nous a permis de mettre en évidence et d'analyser l'argumentaire légitimant l'accompagnement de la fonction parentale ; un système de valeurs et de normes y est organisé, en lien avec les attentes des pouvoirs publics à l'égard des familles. Ces attentes ne sont pas neutres, contrairement à ce que les pouvoirs publics annoncent officiellement, ce qui confirme le fait que les programmes d'action de l'État, de *policy*, sont toujours idéologiquement connotés [Guellil, Guitton-Philippe, 2009]. Nous avons ensuite analysé les projets des associations de terrain, soumis à l'agrément des Caisses d'allocations familiales (CAF) et qui, pour obtenir les financements nécessaires à la pérennisation de leur activité, doivent correspondre aux critères d'éligibilité définis par les dispositifs. Ceci oblige les porteurs de projets à adopter l'argumentaire prescrit et, *in fine*, d'adhérer *a minima* aux

représentations de la famille et de la société qui y sont contenues. Cette mise en œuvre sur le terrain de l'action publique échoit ainsi à des intervenants sociaux qui « [contribuent] au développement du lien social et à la prévention des risques d'exclusion sociale par une démarche de valorisation et d'implication des personnes, en favorisant leur autonomie dans la gestion de leur vie quotidienne, en facilitant leur insertion dans leur environnement, en développant une dynamique sociale locale[6]. »

Cette définition de l'intervention sociale englobe tant les professions du noyau dur du travail social (assistants de service social, éducateurs spécialisés, conseillers en économie sociale et familiale) que les métiers de l'animation ; au-delà des qualifications, les fonctions occupées sont multiples et en constante évolution comme le démontrent les conclusions de la recherche sur le travail social réalisée en 1998 par la Mission de la Recherche (MiRe) de la Direction de la Recherche et des Études et de l'Évaluation Statistiques (DREES)[7]. Les intervenants sociaux ont la charge de promouvoir les valeurs et normes contenues dans les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale auprès de leurs usagers et de les y faire adhérer.

Ainsi les projets associatifs doivent correspondre aux objectifs et à la méthodologie décrits par les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale, ce qui signifie que les intervenants sociaux, en charge de la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des projets, doivent se conformer aux attendus décrits et, de ce fait, adhérer aux valeurs qui y sont contenues. Les projets étant destinés aux familles, il nous a paru fondamental de décliner les valeurs inhérentes à l'accompagnement de la fonction parentale en normes puis en actes [Becker, 1985] afin de soumettre ce modèle idéal-typique de comportements et d'attitudes à l'existence réelle des familles-cibles, à savoir les familles disqualifiées des quartiers d'habitat social, dits sensibles ou difficiles, puisque cet accompagnement est mis en œuvre par les centres sociaux implantés quasi exclusivement au sein de ceux-ci. Ainsi après avoir mis en exergue les valeurs contenues dans les principes de l'accompagnement de la fonction parentale, nous avons estimé nécessaire d'analyser les attitudes actuelles des familles à l'aune de la vie des familles d'autrefois, telle que les historiens ont pu la reconstituer, afin de comprendre l'impact possible des conditions de vie sur les comportements et, en particulier, le poids des insécurités. L'approche historique nous permet de découvrir si, de façon récurrente, certaines valeurs restent attachées à la famille en lien avec des préoccupations morales, sociales, natalistes, sécuritaires, économiques, politiques… En étudiant les vies familiales d'hier et d'aujourd'hui, nous avons recherché des

[6] Union des caisses nationales de Sécurité sociale [2005], *Répertoire des métiers*, mars.

[7] La DRESS recense, en 2010, 14 diplômes en travail social : conseiller en économie sociale familiale (CESF) ; assistant de service social (ASS) ; éducateur spécialisé (ES) ; technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF) ; éducateurs de jeunes enfants (EJE) ; moniteur-éducateur ; aide médico-psychologique (AMP) ; médiateur familial ; fonction d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale ; diplôme d'État d'ingénierie sociale ; auxiliaire de vie sociale ; assistant familial [Nahon, 2012].

constantes ou des ruptures, des différences ou convergences, sans omettre de rendre compte des pratiques pouvant être condamnables au regard des valeurs occidentales du XXI^{e} siècle, mais qui sont en congruence avec celles de chaque époque étudiée. Notre approche historique a pour objectif de démontrer si l'intérêt de l'État vis-à-vis des familles les plus exposées à la déviance est récent et si les familles ciblées possèdent des caractéristiques spécifiques, en termes de conditions de vie et de sociabilité. Que visent les attendus de l'accompagnement de la fonction parentale qui préconisent et mettent en avant un certain nombre de valeurs et de normes ? À quelle conception du rôle de la famille dans la société, font-ils référence ? Malgré la neutralité affichée, ces attendus ne font-ils pas référence à un système de valeurs organisées formant une certaine vision du monde [Etienne, Bloess, Noreck, Roux, 1997] et de de la société ? La question se pose alors de savoir de quelle société il s'agit, comment elle se représente elle-même, de même que le monde qui l'entoure [Durkheim, 1937 ; 1997] et en particulier les familles. Nous émettons donc l'hypothèse que les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale ne sont pas neutres et, au contraire, qu'ils contiennent un modèle idéal-typique de faire famille et que ce modèle est inadapté aux familles ciblées.

Nous avons souhaité, à partir de la question du fondement de l'accompagnement de la fonction parentale, situer cet axe de politique familiale dans une perspective historique pour en appréhender la continuité ou les ruptures, établir le lien possible entre idéologies et représentations des fonctions familiales, pour mettre en exergue ce que les élites attendent de la famille, alors même qu'il est impropre de parler de famille au singulier et qu'il conviendrait d'évoquer les familles au pluriel, pour en saisir la multiplicité et la complexité. Le singulier transforme la famille en abstraction et ne permet plus de percevoir ce que sont et ce que vivent réellement les familles dans leur confrontation avec la réalité sociale. Nous avons intégré l'étude documentaire des rapports remis par les experts aux gouvernements au cours des années 1990 et 2000, de même que celle des textes législatifs et réglementaires créant et encadrant les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale dans cette perspective historique. Nous avons ensuite réalisé un travail d'enquête auprès d'habitants d'un quartier classé en Zone urbaine sensible (ZUS) et en Zone d'éducation prioritaire (ZEP) qui comporte une étude quantitative par questionnaires auprès des habitants, à leur domicile, une approche qualitative comprenant des entretiens semi-directifs et une observation participante afin d'appréhender leur sociabilité, tant familiale que sociale, la solidarité déployée au sein de la parentèle et avec les amis et le voisinage. Nous avons ensuite tenté de mesurer l'autonomie des habitants par leur degré d'implication dans la vie du quartier, implication évaluée par la fréquentation des institutions et associations qui y sont implantées.

En procédant à ce travail de recherche, nous avons souhaité répondre à la question de la finalité des dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale en émettant l'hypothèse que les objectifs fixés ne sont pas neutres, mais qu'ils véhiculent des valeurs et des normes spécifiques, à destination des familles populaires. Notre seconde hypothèse consiste à avancer que ces valeurs et normes constituent un modèle qui ne tient pas compte de la réalité vécue par les familles ciblées, lesquelles déploient leurs propres valeurs et normes, en lien avec leurs conditions de vie. Enfin, nous avançons l'hypothèse que la famille ne constitue pas le socle de la société et, qu'à l'inverse, celle-ci façonne les familles en fonction des protections et sécurités qu'elle peut leur accorder. Notre propos est de confronter les normes décrites par les dispositifs avec l'existence des familles soumises à ces injonctions comportementales afin d'en observer la congruence et l'opérationnalité. Nous souhaitons découvrir si ces familles peuvent respecter les normes édictées et comprendre leurs motivations et leurs logiques d'interaction ; elles sont soumises à des conditions de vie précaires alliant chômage, isolement, pauvreté engendrant de leur part une constante adaptation afin de faire face à l'adversité et à la stigmatisation dont elles font l'objet. Il s'ensuit une façon d'agir contrainte par ces conditions d'existence qui engendrent un certain nombre d'insécurités, en particulier une insécurité identitaire (remise en cause de leur identité sociale et familiale) dont les impacts sont primordiaux. L'étude de terrain permet de mettre en perspective les attendus de l'accompagnement de la fonction parentale et de comparer ce modèle idéal-typique d'attitudes, avec l'existence de ces familles confrontées à de multiples insécurités. Notre objectif est de comprendre comment les familles de ce quartier reçoivent ces injonctions, y réagissent et déploient leur sociabilité selon une logique qui ne se laisse pas saisir.

Ce travail s'organise autour de trois grandes parties. Dans la première, nous rendons compte des préoccupations de l'État vis-à-vis de la famille, considérée comme une institution fondamentale pour la reproduction sociale, ainsi que des mesures prises à son égard, qu'elles soient d'ordre moral, sanitaire, règlementaire, éducatif ou législatif, entraînant une normalisation des comportements sur le long terme, en prenant appui sur les travaux d'historiens. L'accompagnement de la fonction parentale est très logiquement étudié au sein de cette partie et nous rendons compte des valeurs contenues au sein de la rhétorique légitimant ces dispositions. Dans la seconde partie, nous présentons les résultats de l'enquête de terrain, menée de 2005 à 2008, s'intéressant à la vie d'un quartier classé en ZUS et ZEP, appartenant à la ville de Nudreville[8], située dans un des quatre départements lorrains.

[8] Les toponymes mobilisés sont des noms d'emprunt.

Tout d'abord, nous rapportons les caractéristiques socio-économiques des habitants, puis nous rendons compte de leur sociabilité et leur solidarité, appréhendées du point de vue familial, amical et de voisinage, puis de leur implication dans la vie sociale. Enfin, nous présentons leurs attentes et aspirations à l'égard des services, des associations et des institutions du quartier, avec une mise en perspective des représentations réciproques des intervenants sociaux et des habitants pour en dévoiler les caractéristiques. La troisième partie de cette thèse a trait à l'analyse des différentes formes d'insécurité subies par les familles populaires et les stratégies de protection mises en œuvre, en soulignant la permanence de ce phénomène au fil des siècles, phénomène qui ne manque pas de structurer les configurations familiales et de marquer les relations avec l'environnement proche. En confrontant les contraintes que les conditions de vie imposent aux familles avec les visées contenues dans les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale, nous nous proposons de produire une analyse de cette action publique destinée aux familles, dans le but d'en souligner les caractéristiques et les limites. Nous avons souhaité mettre en perspective les valeurs légitimant l'accompagnement de la fonction parentale avec les représentations des pouvoirs publics, qui sont fondées, pour partie, sur des craintes mais, pour partie également, sur la volonté de promouvoir un certain modèle social auprès des familles. Aussi, les attitudes attendues de la part de celles-ci ont partie liée avec l'idéologie des gouvernants ; nous émettons l'hypothèse que ces attentes peuvent être contradictoires, voire inopérantes.

PARTIE 1

LA FAMILLE SOUS SURVEILLANCE

La normalisation des mœurs

Les préoccupations récentes concernant la famille ont-elles existé de tout temps et font-elles rupture avec le passé ? Les craintes se différencient à chaque époque, mobilisant des valeurs et normes en lien avec le politique ou le religieux. Découvrant le concept de parentalité ou fonction parentale que l'action sociale familiale a la mission de soutenir ou plus exactement d'accompagner, nous avons voulu en comprendre et en interpréter les raisons et les objectifs, en étudiant comment la politique familiale est élaborée. L'époque contemporaine se définit par la précarité des unions avec un taux de divorce de plus de 40 % en moyenne[9], les citadins se séparant plus fréquemment que les habitants des zones rurales ; cette précarité, définie par le terme de démariage par Irène Théry [1993] a interpelé les pouvoirs publics qui ont souhaité connaître les conséquences de cette instabilité matrimoniale sur la prise en charge et l'éducation des enfants. De plus, la famille étant toujours considérée comme la cellule de base de la société, les pouvoirs publics ont cherché à déterminer par quel moyen assurer la stabilité familiale afin que ce nouvel ordre garantisse la cohésion sociale. Pour parvenir à ces fins, les Gouvernements en place entre 1996 et 2003 ont sollicité des experts dans le cadre des Conférences de la famille afin d'étudier et interpréter le phénomène du démariage. En effet, « la famille n'est jamais un donné, mais une construction sociale, régie par des règles extrêmement différentes d'une société à l'autre » [Segalen, 2000] et d'une époque à l'autre.

L'instabilité constatée au niveau familial pourrait mettre en péril la société puisque sa cohésion est tributaire de celle de la famille. La cohésion est la « propriété d'un ensemble dont les parties sont intimement unies.[10] […] La cohésion marque l'état des individus ensemble […] » [Grawitz, 2000]. Alain Vulbeau [2010] précise que la cohésion sociale consiste en un échange réciproque entre les membres d'une société ; elle tend à faire « tenir ensemble » toutes ses composantes. De plus, il existe un présupposé fort sur l'existence d'un lien ontologique liant famille et société. « L'idée du caractère fondateur du lien familial remontant à l'état de nature ou à un premier état de la vie sociale, s'enracine dans des croyances très anciennes (comme le mythe de l'âge d'or) relayées à partir du XVIe siècle par la rhétorique politique, principalement en France où les Édits royaux répètent à l'envi que "les familles sont les séminaires des nations'' » [Burguières, 2002].

De l'Antiquité jusqu'à la Révolution de 1789, la famille patriarcale a reproduit en son sein l'ordre politique, hiérarchique et inégalitaire, constituée en groupes de parenté, à savoir « tout groupe social, fortement uni et solidaire, constitué de parents, fondé sur la base d'une affiliation impérative » [Déchaux, 2003]. Sous l'Ancien Régime, le père y représente le

[9] Le taux de divorce est le rapport du nombre de divorces prononcés dans l'année à la population totale moyenne de l'année. En 1999, l'indicateur conjoncturel de divorce est de 38,9 pour cent mariages ; en 2004, cet indicateur est de 44,8 % ; l'année 2005 voit une augmentation du nombre de divorces liée à la réforme de la procédure de divorce, qui fait passer cet indicateur à 52,3 % ; en 2009, il est de 44,7 % [Insee, Ministère de la Justice et « L'évolution démographique récente en France » in *Population*, n° 3, 2010, www.ined.fr].

[10] Le petit Larousse illustré, [2008], *dictionnaire 2009*, Paris, Larousse.

roi et tous deux tiennent leur pouvoir de Dieu. La citoyenneté, promue par la Révolution, ne s'écarte guère de ce modèle lorsqu'elle stipule « dans l'article 4 du préambule de la Constitution de l'an III […] : "Nul n'est bon citoyen, s'il n'est pas bon fils, bon père, bon ami, bon époux'' » [Commaille, Martin, 1998]. L'étude de Sophie Duchesne [1997] démontre que les Français associent toujours, dans leurs représentations, ordre familial et ordre social. Ainsi à l'orée du second millénaire, alors que les familles occidentales sont constituées en parentèles, constituées par l'«ensemble des individus (consanguins et/ou alliés) avec lesquels Ego se reconnaît en parenté » [Déchaux, 2003], la façon d'être en famille construit toujours la vision du politique [Commaille, Martin, 1998]. Le juge Alain Bruel estime, dans son rapport réalisé à la demande du ministère du Travail et des Affaires sociales que, depuis la rupture du « lien ontologique qui reliait la Puissance Paternelle au pouvoir politique », il est du ressort de l'État de soutenir les familles dans leur rôle éducatif [Bruel, 1997]. La parentalité est ainsi un nouveau concept qui tend à remplacer la notion de famille ; elle a fait l'objet de plusieurs tentatives de définition : « Ensemble des fonctions dévolues aux parents pour prendre soin des enfants et les éduquer. La parentalité est centrée sur la relation parent – enfant et comprend des droits et des devoirs pour le développement et l'épanouissement de l'enfant » [Conseil de l'Europe, 2006] ; « Exercer sa parentalité, c'est notamment définir et poser un cadre structurant à son enfant, dans les limites duquel il peut s'épanouir et grandir. C'est être en capacité d'écoute et de dialogue en se positionnant comme adulte responsable et bienveillant » [REAAP, 2006] ; « Forgé par des experts issus de différentes disciplines universitaires, [le terme de parentalité] désigne la pratique quotidienne et privée de la relation parent(s) – enfant(s) » [Minziono, 2004] ; pour la Convention nationale des associations de protection de l'enfant (CNAPE) la parentalité, « concept aux contours incertains [désigne] un ensemble de fonctions liant un adulte à un enfant, selon un processus qui évolue avec les variations de la famille[11]. »

Pour rendre compte de cette politique, de longue tradition et replacer l'accompagnement de la fonction parentale dans sa dimension politique, nous nous appuierons sur des travaux d'historiens, de sociologues et d'anthropologues. Il s'agira de développer, pour chaque époque, les modes d'organisation familiales en tant que « modes d'interaction au sein de la famille : attribution des rôles, répartition entre travail et pouvoir, schémas de communication, etc. » [Dumon, sans date] et leurs liens avec les valeurs affirmées par les élites. Cette mise en perspective rendra caduque l'idée de l'existence passée d'une famille idéale qu'il conviendrait de recréer et resituera l'accompagnement de la fonction parentale dans une historicité qui rend compréhensible ses attendus. « La métaphore familiale se trouve ainsi mise au service d'une vision du politique à la recherche du paradis perdu, celle qu'est

[11] « Le CNAPE publie une fiche sur la parentalité » [2011], in *Actualités sociales hebdomadaires*, www.ahs.tm.fr, 9 septembre.

toujours censée représenter la “communauté’’, c’est-à-dire une société dont les vertus (la proximité de ses membres, leur “familiarité’’, la solidarité qu’ils manifestent les uns envers les autres, la capacité de régler eux-mêmes leurs conflits ou les transgressions de certains d’entre eux, etc.) sont bien celles… de la famille. » [Commaille ; Martin, 1998].

Nous étudions, tout au long de cette première partie, le lien entre les modèles prescriptifs et les valeurs sociales qui sont imposées, soit pour conforter les comportements ou, le plus souvent, pour les faire évoluer en fonction d’intérêts moraux, sociaux, politiques ou économiques. Ce sont des experts, composés d’élus, de fonctionnaires, de juristes, d’universitaires, représentants d’associations, personnes qualifiées, etc. qui doivent « faire face à l’incohérence et à la complexité du monde [qu’ils doivent] affronter » et qui construisent, pour ce faire, « un champ cognitif comprenant l’ensemble des informations [qu’ils jugent] pertinentes ». Ce champ cognitif simplifie et structure « le champ de décision pour le rendre maîtrisable […] » [Muller, 2000]. Cette simplification, liée aux valeurs du moment, porte en elle le risque de ne pouvoir réduire les désajustements entre les besoins du secteur familial et les intérêts du secteur sociétal. Ainsi les gouvernants demandent à différentes personnalités de la société, qu’elles soient politiques, civiles ou grands commis de l’État, de leur proposer un référentiel compréhensible, en vue de légiférer à bon escient. La présentation des valeurs familiales, relevées de l’Antiquité jusqu’au milieu des années 1970, ne se veut pas exhaustive mais tente de rendre compte de l’intérêt constant porté à la façon dont les parents prennent en charge l’élevage[12] de leurs enfants. Les objectifs motivant ces prédicats sont divers ; cependant, tous défendent des valeurs devant être partagées par le plus grand nombre d’individus, non seulement, suivant les époques, pour le « salut de leur âme » mais, tout aussi certainement, pour la pérennité de l’ordre et de la paix sociale. Les valeurs des civilisations, pour perdurer, doivent être inculquées à chaque classe d’âge.

Cette première partie comporte trois chapitres qui nous permettent de voyager, dans le premier, des familles antiques au modèle de la famille bourgeoise ; le deuxième, évoque le triomphe du mariage et l’avènement de l’instabilité familiale. Ce second chapitre nous permet d’appréhender les profondes modifications survenues au sein de la famille au cours du XX^{e} siècle de même que le processus ayant abouti à la naissance d’un nouveau référentiel de la famille ; le troisième chapitre étudie la médiatisation du nouveau paradigme familial de même que les valeurs et les normes contenues au sein des dispositifs d’accompagnement de la fonction parentale.

[12] Entendu comme éduquer, à savoir, d’une part, assurer la formation intellectuelle et morale, et, d’autre part, entretenir, à savoir assurer le développement physique, nourrir, soigner.

Chapitre 1 – Des modèles antiques au modèle bourgeois

Introduction

De l'Antiquité au XIX^{e} siècle, les formes conjugales, les configurations du lien de filiation, de même que la prise en charge des enfants ont évolué sous les principes avancés par différents moralistes et gardiens de l'ordre, alors même que les conditions de vie ont été bouleversées à maintes reprises. Les invasions, les bouleversements culturels, les progrès techniques, les modes de diffusion de la pensée ont modelé et façonné les représentations et les comportements familiaux au fil des siècles. Toutes ces évolutions ont été contenues, combattues ou favorisées par le pouvoir clérical ou royal. Comme l'énoncent Egle Becchi et Dominique Julia [1998], ces discours appartiennent au registre des vœux. Ils indiquent, à propos de l'éducation actuelle des enfants :« On énonce, à propos de l'enfant, tout ce qui est souhaitable concernant son état physique, les conditions et les modalités de sa croissance, la diversité des individualités, les réseaux de relations au sein desquels il doit se développer, les supports nécessaires à son épanouissement, les thérapeutiques propres à lui rendre la santé. L'histoire [d'un] catalogue de l'enfant *tel qu'il devrait être*. »

Nous allons tenter de mettre en lumière le lien entre les référentiels des élites, des hommes de pouvoir ou d'Église, leurs principes moraux, leur souci de préserver l'ordre établi et de veiller à la reproduction de la société et les mesures prises pour y parvenir. Ainsi nous évoquerons, en premier lieu les préceptes philosophiques antiques concernant la famille, puis les règles de vie « barbares », le procès de civilisation consécutif aux Civilités d'Érasme et, en second lieu la consécration du modèle familial dit bourgeois au XIX^{e} siècle, modèle initié par les philosophes des Lumières.

De la civilisation à la barbarie

Une maternité subalterne

La culture grecque naît, à l'ombre de l'empire perse dirigé par Cyrus[13], au cours du VI[e] siècle avant J.-C. La figure du soldat-citoyen y est valorisée, introduisant une rupture avec celles du bureaucrate et du chevalier perses. Les Romains, sous l'égide de Cicéron, traducteur des Grecs, hériteront de leur philosophie. Rome, royaume, république puis empire, étendra son influence sur un vaste territoire méditerranéen et européen du VIII[e] siècle avant J.-C. à 476 après J.-C. au moment de sa division entre l'Empire byzantin et le Saint-Empire romain-germanique. Au cours de cette longue période, les valeurs et les principes politiques, moraux, religieux et familiaux auront eu le temps d'évoluer. Aussi, les Romains ressentiront-ils la nostalgie des temps anciens où l'existence était fondée sur des principes forts préservant la société de la décadence. L'évolution des mentalités est inéluctable quelle que soit l'époque ; le monde antique n'échappera pas à cette règle avant le grand bouleversement des invasions barbares.

Éducations helléniques

Les référentiels de socialisation dépendent des époques et des civilisations, la société grecque n'étant pas unifiée, chaque cité peut déployer ses propres critères éducatifs. En Grèce, Sparte est une cité guerrière réputée ; aussi la formation des jeunes garçons au rôle de guerrier est l'objectif de cet *agôgé*[14], qui se déroule dans un climat de violence, rythmé par des rixes. La mère, saine et courageuse, est un modèle pour les filles alors que celui des garçons est incarné par le vaillant soldat [Becchi, 1998]. Les méthodes d'éducation des Spartiates n'évolueront pas, malgré la perte de puissance de la cité, et demeureront figées du VIIIe siècle av. J.-C à l'avènement de l'ère chrétienne [Becchi, 1998]. À Athènes, les enfants sont pris en charge par une nourrice ou gouvernante veillant à leur bonne santé et supervisant leurs jeux. Les jouets sont d'ailleurs sexués ; médecins et philosophes théorisent la différence des sexes qui apparaît fondamentale aux yeux de la société.

Ainsi Aristote[15] souligne l'importance du jeu au cours des premières années de la vie. Platon[16] trace le portrait de l'enfant idéal dans *La République*[17] et les *Lois*[18], celui qui sera destiné à gouverner la cité. Il y expose les principes éducatifs et de formation garantissant à

[13] Cyrus II (vers 559 av. J.-C. à 529 av. J.-C.), dit Cyrus le Grand, est le fondateur de l'Empire perse.
[14] Parcours éducatif.
[15] *Politique*, 1336a, citée par Egle Becchi [1996].
[16] Platon, 428 – 427 av. J.-C. à 347 – 347 av. J.-C.
[17] *République*, 370d. citée par Egle Becchi [1996]. *La République* consiste en un dialogue sur la justice.
[18] *Lois*, 793[e]-794a et 798c, citées par Egle Becchi [1996].

la cité des citoyens parfaits et indique, entre autres, que « les capacités imitatives de l'enfant ne seront exercées que par référence à des modèles socialement et moralement convenables » [Becchi, 1996]. Platon décrit ainsi une enfance modèle, en référence à la vie de la *polis* préhellénique et avec « la nostalgie des sociétés anciennes où les distinctions entre les classes étaient moins brouillées » [Becchi, 1998].

Rome, le *pater familias*

Dans la Rome antique, le mode de socialisation des enfants dépend de critères tout à fait contingents comme le souligne Néraudau [1998] : « le comportement à l'égard de l'enfant est à la fois tributaire de l'espérance de vie et de l'évolution générale de la société, dans son rapport d'abord à l'idéal familial, mais aussi à l'idéal politique, et dans les contingences économiques qui pèsent sur elle. »

Unions informelles et droit de vie et de mort sur les enfants

Chez les Romains, le droit ne réglemente pas la sexualité et, par voie de conséquence, le mariage [Segalen, 2000] ; il constitue un acte strictement privé, non écrit, que nulle cérémonie officielle, publique ou religieuse ne vient sanctionner. Pour autant, cette situation de fait crée « des effets de droit : les enfants qui naissent de ces noces sont légitimes, ils prennent le nom de leur père et continuent la lignée […] » [Veyne, 1985]. Dans le cadre de ces unions, le mari est d'office considéré comme le géniteur des enfants mis au monde par l'épouse. Le droit romain n'accorde aucune fonction ni aucun pouvoir aux femmes. De même que dans la civilisation hellénique, le *pater familias* a le droit de vie et de mort sur les membres de sa famille ; le nouveau-né n'est reçu en société que si le père le décide. Ainsi les infanticides ou les expositions de nouveau-nés, sur des décharges publiques ou sur le pas de porte, constituent-ils une pratique courante et tout à fait légale [Veyne, 1985]. Les philosophes, à l'instar de Platon ou Sénèque[19], considèrent que c'est avec raison que l'on sépare « ce qui est bon de ce qui ne peut servir à rien » [Veyne, 1999]. Le père romain est une incarnation de l'État ; il en personnifie le pouvoir et la tutelle. De ce fait, il a toute légitimité pour exposer ses nouveau-nés, les vendre ou les faire adopter et décider du mariage de ses filles [Becchi, 1998].

Cette facilité à abandonner et ainsi condamner les nouveau-nés à une mort quasi certaine s'explique, pour partie, par le fait que la voix du sang compte peu, à l'inverse de la voix du nom de famille [Veyne, 1985]. De ce fait, les enfants illégitimes, ne pouvant être reconnus et portant le nom de leur mère, n'ont aucun rôle dans la vie publique romaine. En revanche, les affranchis prennent le nom de famille de leur ancien maître et « l'oligarchie dirigeante se

[19] Sénèque, v. 4 av. J.-C. – v. 65 apr. J.-C., philosophe latin, appartenant au courant stoïcien, précepteur de Néron.

reproduisait par ses enfants légitimes et par les fils de ses anciens esclaves » [Veyne, 1985]. Cette prédominance du nom explique ainsi un nombre important d'adoptions d'autant plus que la loi exige la qualité de père pour accéder à des fonctions telles que gouverneur de province.

L'éducation est l'affaire des domestiques

Les citoyens romains, malgré l'importance donnée à leur descendance pour la perpétuation du nom, délèguent leurs fonctions éducatives à la domesticité : nourrices, grecques de préférence, pour le premier âge, pédagogues pour l'enseignement [Veyne, 1985]. Dans la réalité, peu de Romaines souhaitent allaiter leur enfant ; l'usage des nourrices est aussi répandu qu'au XVIIIe siècle en France. Soranos[20] s'élève contre cette pratique comme « le sophiste grec Favorinus[21] d'Arles (mort vers 135 après J.-C.) [dont le discours] semble sorti de la plume de Jean-Jacques Rousseau » [Néraudau, 1998]. Favorinus et Tacite[22] déplorent le peu de cas que les parents font du choix de leur nourrice.

Les empereurs manifestent leur philanthropie en glorifiant l'enfance et en la protégeant [Néraudau, 1998]. Sous couvert de visées économiques ou militaires, des institutions sont ainsi créées pour aider les petits propriétaires terriens à élever leurs enfants ou encore pour recueillir des orphelines. Et face à la dénatalité, « le pouvoir s'efforce d'installer dans l'imaginaire des gens une image exaltante de l'enfant qui les amène à se reproduire », ce qui ne fut pas couronné de succès [Néraudau, 1998]. Chez les Romains, l'éducation consiste à forger le caractère des enfants pour que les individus résistent ensuite au luxe et à la décadence [Veyne, 1999]. Paul Veyne cite Sénèque : « Les parents forcent le caractère encore flexible des bébés à supporter ce qui leur fera du bien : ils ont beau pleurer et se débattre, on les emmaillote étroitement, de peur que leur corps encore immature ne se déforme, au lieu de grandir tout droit, et ensuite on leur inculque la culture libérale en recourant à la terreur, s'ils la refusent. »

Pour autant, les enfants romains, dès lors qu'ils ont été acceptés par leur père, et bien qu'élevés par la domesticité, font l'objet de soins attentifs. Les garçons, pour les raisons évoquées ci-dessus et les filles parce qu'elles permettent des alliances politiques ou économiques. Les membres de la famille libre et son personnel servile vivent ensemble ; l'éducation consiste à perpétuer le système familial et à former les citoyens [Néraudau, 1998]. La notion de femme libre n'est évoquée qu'en opposition avec la notion de servilité ; la citoyenne romaine est considérée comme une mineure éternelle qui se doit d'être

[20] Soranos (ou Soranus) d'Ephèse, médecin grec du début du II^{e} siècle.
[21] Favorinus ou Favus, né vers 89-90 à Arles, mort vers 150 est un philosophe sceptique. Le scepticisme est une doctrine selon laquelle la pensée humaine ne peut se déterminer sur la possibilité de découvrir la vérité.
[22] Tacite (Publius Corneluis Tacitus), vers 55 – vers 117 apr. J.-C., historien romain.

obéissante et modeste. En cas de divorce, l'épouse quitte le domicile conjugal, les enfants continuent d'être élevés sous le toit paternel.

Une famille déjà idéalisée

La décadence des mœurs romaines, perçue par les philosophes, a incité ces derniers à décrire une famille modèle ; la nostalgie d'un idéal perdu qu'il convient de restaurer est déjà évoquée comme le parangon des solutions face à la dégradation de la morale. Les pères d'autrefois ont la réputation de s'être préoccupés de l'éducation de leurs enfants et d'avoir été les garants de leur moralité. Le lien entre le politique et le familial semble avoir été rompu car pour exister, ce lien nécessite la détention de pouvoir et de puissance dans la sphère publique. La nostalgie de l'idéal familial, à l'époque romaine, est consécutive à l'avènement de l'Empire, lorsque les citoyens ont eu l'impression de perdre leur pouvoir de décision [Néraudau, 1998]. Le père représentera, au fil des siècles, le symbole de l'ordre et de l'autorité ; sa puissance sera la garantie de la stabilité sociale et sa perte nourrira toutes les nostalgies.

Une certaine conception de la pédagogie

Les Romains ont mené une réflexion approfondie sur les spécificités de l'enfant. Est-il un être faible, sans volonté au sujet duquel Horace déclare : « Il condense et relâche sa colère sans motif et change d'une heure à l'autre[23] » ou bien est-il doué d'une bonté naturelle ? [Néraudau, 1998]. Ces interrogations ont engendré différentes conceptions de l'éducation. Terence[24], dans ses comédies, s'est inspiré de Scipion Emilien[25] et du stoïcien Laelius[26]. « Il en ressortait un idéal de formation fondé sur le respect de l'enfant, plus considéré comme un être doté d'une nature propre que comme une vague ébauche de l'être humain. C'est dans ce sens que les pédagogues et les moralistes ont réfléchi sur le jeu, qui est une des données les plus constantes de la nature puérile » [Néraudau, 1998].

Quant à l'éducation scolaire, ses principes exigeaient de la part des parents une grande maîtrise de leurs propres comportements ; la *pietas* traditionnelle définit les devoirs des adultes envers les enfants [Néraudau, 1998] ; Sénèque prône la valeur de l'exemple associée à celles de la générosité humaine. Est ainsi mise en avant une forme de responsabilité parentale, prémisse des valeurs en cours au XXI^{e} siècle. Les principes éducatifs mis en exergue concernent plus particulièrement les garçons. La scolarité est mixte

[23] Horace, *Art poétique*, 158-160, cité par Jean-Pierre Néraudau.
[24] Térence (Publius Terentius Afer), vers 190 av. J.-C. – 159 av. J.-C., poète comique latin d'origine berbère, né à Carthage.
[25] Scipion Emilien (Publius Cornelius), dit le Second Africainn 185 av. JC-C. – 129 av. J.-C., a créé le « Cercle des Scipions » rassemblant des hommes de lettres grecs et latins, dont Terence.
[26] Caius Laelius Sapiens, vers 235 av. J.-C. – vers 170 av. J.-C., homme d'État romain, rendu célèbre par son amitié avec Scipion Emilien ; ascète, Caius Laelius Sapiens préfère la frugalité aux excès gastronomiques de son temps.

jusqu'à douze ans, puis seuls les garçons continuent à étudier puisque les filles peuvent être mariées dès cet âge ; elles se doivent d'être pudiques et réservées [Veyne, 1999].
Les invasions barbares vont amputer l'Empire romain de sa partie occidentale. À l'Ouest, envahi par les Germains, les valeurs romaines, qui ont permis l'avènement d'une société civilisée sont peu à peu perdues ; seule l'Église pourra sauvegarder certains principes dont elle se servira à son avantage [Rouche, 1999]. Des temps obscurs surviennent, la violence va devenir une valeur qui sera mise au service de la sauvegarde et de l'accroissement des biens de la lignée. Le temps des philosophes a vécu, seule la survie va compter, qui ne laissera que peu de place aux arts et à l'intérêt du bien commun.

La familia mérovingienne

Le ciment de l'organisation franque n'est pas l'idée de salut public, comme chez les Romains, mais la convergence d'intérêts privés entre le chef et ses guerriers. La cohésion de ce groupe n'est maintenue que par les victoires et la conquête de nouveaux territoires [Rouche, 1999]. L'État est perçu par les souverains mérovingiens comme une propriété privée qui sera morcelée au fil des héritages, en provoquant de sanglantes guerres civiles [Rouche, 1999]. Les Francs accordent ainsi une valeur absolue aux biens personnels : « l'avoir compte plus que l'être pour des peuples aux limites de la survie » [Rouche, 1999] ; par conséquent, le vol sera plus sévèrement puni que le meurtre.

Une famille pour survivre

La domination du père trouve son fondement, à l'époque mérovingienne (476 – 751) puis carolingienne (751–987), par le fait que les trois quarts de la population sont composés d'enfants et de femmes ; la jeunesse caractérise cette époque. Cette caractéristique a entraîné l'existence de structures familiales très larges, englobant des parents éloignés, des veuves, des orphelins de même que la domesticité ; la fonction première de la famille est de les protéger et de préserver l'héritage de la lignée [Rouche, 1999]. Chez les Mérovingiens, la parenté par mariage équivaut à la parenté par le sang, tant l'endogamie est pratiquée, renforçant sans cesse la solidarité au sein du groupe de parenté.
Concernant les mariages, « toute union méprisant les statuts sociaux est impensable parce qu'elle dissout la société, de la même manière que la femme adultère de son plein gré détruit l'authenticité de ses enfants et supprime le charisme du sang » [Rouche, 1999]. Les Francs interdisent la rupture des fiançailles et la punissent tandis que les Burgondes et les Gallo-romains autorisent le divorce, bien que ses termes soient toujours défavorables aux femmes ; les remariages sont ainsi courants après une séparation des conjoints. L'Eglise n'a pu officiellement imposer l'interdiction totale du divorce qu'après 840 ; une des

conséquences tragiques de cet interdit sera l'homicide des épouses jugées indésirables. Il faudra attendre le X^{e} siècle pour que l'indissolubilité du mariage s'impose [Rouche, 1999].

Violence et soumission

Le Haut Moyen Âge[27] est caractérisé par la lutte entre les deux religions, païenne et chrétienne, en ce qui concerne la famille. La survie hante les peuples germaniques envahissant la Gaule romaine ; « cette hantise […] leur faisait un devoir de réduire l'homme à l'art de tuer et la femme à celui d'enfanter » [Rouche, 1999]. En effet, l'enfant est un bien précieux et la femme mariée, en âge de procréer, doit être protégée. Malgré tout, en cas de guerre, seuls les garçons de moins de trois ans sont épargnés, les plus âgés sont passés par le fil de l'épée ; les enfants en bas âge et les femmes sont réduits en esclavage.

L'éducation des jeunes garçons est axée sur l'apprentissage du sport et de la chasse car ils constituent un entraînement à l'art de tuer. Ainsi « la pousse du poil » donne lieu à une cérémonie, car elle symbolise l'agressivité, qualité essentielle que doit posséder tout homme. Les valeurs humaines sont calquées sur les comportements de la faune sauvage, à savoir la fuite et la soumission pour les femmes et l'agressivité et la domination pour les hommes [Rouche, 1999].

Un système solidaire : la féodalité

La féodalité est issue du morcellement du pouvoir public, privatisé par les Francs ; elle se caractérise par un ensemble de lois et de coutumes qui consacre la suprématie d'une caste de guerriers et un système de dépendance très strict entre individus. Dans ces conditions, chaque maisonnée devient un petit État souverain, replié sur son espace clos, les cours.

Un univers clos et violent

L'intérieur des cours[28] de la haute époque médiévale renferment les biens meubles, les réserves de nourriture, le cheptel et les êtres humains. Sont ainsi rassemblés les garçons trop jeunes pour porter les armes, les femmes, éternelles mineures, et les serfs des deux sexes appartenant à la maisonnée [Duby, 1999]. Au sein de ces maisonnées, pour faire régner l'ordre, la justice est d'ordre privé ; la flagellation est la « peine caractéristique d'une justice domestique privée, celle du père sur son épouse, sur ses enfants, ses serviteurs, ses esclaves » [Duby, 1999]. Pour autant, le maître peut rencontrer des difficultés à maintenir l'ordre au sein de sa maisonnée : le péril peut venir de la violence des jeunes hommes et de leur rivalité permanente. Afin de contenir cette turbulence, le maître sera amené, soit à les

[27] Conventionnellement situé entre la chute de l'Empire romain (476) et l'avènement des Capétiens (987).

[28] « Ce mot dérive du latin *curtis* qui […] signifie clôture […], mais une clôture particulière, celle qui est dressée autour de la demeure », [Duby, 1999,t. 2].

expulser de la cour, auquel cas ils ont certainement rejoint les croisades, soit à les envoyer en « tournée » pendant un ou deux ans ou se former dans une autre maison.
Au sein du peuple franc, la pratique romaine de l'exposition des enfants a perduré ; les enfants sont abandonnés aux portes des églises et peuvent ainsi être recueillis pour devenir ensuite des esclaves. Cependant, malgré une mortalité infantile effroyable, l'enfant n'est pas délaissé ; les riches le confient à des nourrices et les femmes du peuple l'allaitent jusqu'à l'âge de trois ans [Rouche, 1999].

La contre-influence de l'Église

Nous avons indiqué ci-dessus, que les valeurs romaines ont pu perdurer grâce à l'influence de l'Église. De fait, les sermons des hommes d'Église sont en totale opposition avec la morale privée, fondée sur la violence, la rivalité entre maisonnées, la soumission et la servilité qui se généralisent en obligeant les rares hommes encore libres à porter allégeance au maître de chaque fief. Ainsi « la nouvelle culture chrétienne […] pendant des siècles reste liée à l'ancienne culture romaine » et va valoriser l'enfance par l'intermédiaire des Annonciations qui glorifient la naissance d'enfants exceptionnels et remplis de sagesse [Becchi, 1998]. L'enseignement des pédagogues monastiques est en totale rupture avec les préceptes francs et, respectant les vertus de l'enfance, ne cherche aucunement à dresser les garçons à l'agressivité ou les filles à la soumission [Rouche, 1999].
L'Église va utiliser la pénitence et le mariage afin de sensibiliser les fidèles à ces anciennes valeurs; elles constitueront des instruments de christianisation de la vie privée [Rouche, 1999]. En effet, la liturgie pénitentielle privilégie l'être à l'avoir et contredit ainsi catégoriquement les lois germaniques ; ces textes condamnent le meurtre, la polygamie, le divorce et affirment une certaine égalité entre l'homme et la femme. Ainsi pour moraliser les Francs, un des préceptes de l'Église du Haut Moyen Âge sera de prôner l'indissolubilité du mariage qui, jusqu'au XI^{e} siècle, aura été le fruit du consentement mutuel des futurs époux, ne nécessitant aucune approbation parentale. En conséquence, même les mariages d'enfants ont pu être admis ; dans un souci d'ordre social, l'autorisation des parents est rendue indispensable par le droit canon au XI^{e} siècle [Segalen, 2000]. L'Église obtient ainsi une compétence exclusive pour légiférer sur le mariage et « ce n'est qu'au XII^{e} siècle que le mariage prend place parmi les sept sacrements. Il devient indissoluble : "Ce que Dieu a uni, l'homme ne le sépare pas.'' » [Théry, 1993].
Quoi qu'il en soit, c'est à l'épouse, devenue mère, de s'occuper des enfants car le christianisme valorise plus l'image maternelle, dont « la Madone est le paradigme », que le paganisme [Becchi, 1998]. À partir du XI^{e} siècle, on assiste à la naissance de la

puériculture[29] avec des ouvrages portant sur l'accouchement, l'allaitement, le sevrage, les pleurs, le langage[30]. Pour autant, on relève des discriminations entre filles et garçons : « […] un allaitement très prolongé – 18 mois et plus – pour le garçonnet et un manque de soins presque systématique pour la fillette » [Fossier, 1986]. Les enfants des deux sexes restent auprès de la mère, jusqu'à sept ans pour les garçons et plus longtemps pour les filles ; le père prend ensuite le relais pour éduquer ses fils. L'éducation pendant l'époque médiévale repose sur « l'exemple informel de la mère pour la fille et du père pour le fils […] » [Becchi, 1998]. L'intérêt porté à l'enfant se développe et la famille sera chargée de prévenir ce qui pourrait lui arriver, que ce soit moralement (en l'amenant à distinguer le bien et le mal) ou physiquement (en prenant en compte sa fragilité et ses maladies).

Intérêt de l'enfant, mais éducation contrastée

Depuis la fin du V^{e} siècle, les écoles romaines ont totalement disparu. « C'est seulement dans un capitulaire de 789 que Charlemagne exhorte les parents à envoyer leurs enfants à l'école […] » [Becchi, 1998] ; en étudiant le IX^{e} siècle, les historiens découvrent les premières mentions d'écoles situées hors des monastères. La forme que prend la socialisation des enfants dépend de leur milieu social ; dans les familles nobles, les garçons sont confiés à des précepteurs ou à une autre famille de même rang « pour y apprendre les bonnes manières et l'art d'être un chevalier ou un gentilhomme » [Becchi, 1998]. Les filles, quant à elles, quittent souvent leur famille pour finir leur enfance dans la famille de leur futur époux. Les épouses bourgeoises du XIII^{e} siècle participent à l'activité économique, bien qu'elles soient tenues à l'écart de la vie publique ; elles gèrent également l'espace domestique. Du fait de leur implication dans ces deux domaines, l'éducation de leurs enfants doit être déléguée à d'autres adultes. « Les enjeux en termes d'éducation des enfants sont tels que les premières écoles publiques, fondées indépendamment de l'Église, apparaissent dans certaines villes du Nord de la France dès cette époque-là » [Barou, 2006].

Comme le souligne Becchi [1998], la vie des oblats,[31] des enfants confiés à un monastère ou celle des apprentis hébergés par leur patron, ne se déroule pas au sein de leur famille biologique. Les petites filles pauvres aident leurs mères ou sont placées dès l'âge de six ans comme servantes. Les filles de familles nobles et, à partir du XIII^{e} siècle, celles des milieux bourgeois, apprennent à devenir de futures maîtresses de maison et, pour y parvenir, ne doivent pas demeurer oisives. Elles pourront parfaire cet apprentissage au sein des familles

[29] « Dans le vocabulaire latin de droit canon, il existe plusieurs termes pour désigner l'enfant des premières années : *puer* […] est le terme général » [Becchi, 1998].

[30] La *Vetula*, « petite vieille » possédant science et pouvoir, est fréquemment citée dans la littérature médicale du Bas Moyen Âge (X^{e} – XIII^{e} siècle) qui possède un savoir véritable en matière d'obstétrique, puériculture et phytothérapie. AGRIMI Jole, CRISCIANI Chiara [1993], « Savoir médical et anthropologie religieuse. Les représentations et les fonctions de la *vetula* (XIII^{e} – XV^{e} s.) » in *Annales EC*, 48,5, 1993, pp. 1281-1308.

[31] Les oblats sont des laïques qui vivent au sein d'une confrérie monastique sans prononcer de vœux.

amies de même rang ; des théoriciens, tels Vincent de Beauvais[32], Aegidius Romanus[33], se préoccupant de l'éducation des petites filles, vont encourager cette pratique qui doit leur permettre d'apprendre à cuisiner, coudre, filer la soie [Becchi, 1998]. En réalité l'éducation des petites filles doit amener les femmes, plus faibles de nature et, par essence, dangereuses, à pouvoir être tenues en bride. « Le devoir premier du chef de maison était de surveiller, de corriger, de tuer s'il le fallait sa femme, ses sœurs, ses filles, les veuves et les filles orphelines de ses frères, de ses cousins et de ses vassaux » [Duby, Barthélémy, de La Roncière, 1999].

L'éducation des enfants est ainsi multiple et contrastée car elle dépend de leur genre et de leurs origines sociales ; malgré les efforts de l'Église, l'enfant demeure esclave dans sa maison et prince au monastère ; il est double, tout à la fois absent et présent, et il ne représente qu'un second rôle dans la vie [Rouche, 1999]. Ce second rôle de l'enfant est dû aux conditions de vie difficiles des gens du peuple qui ne sont pas en mesure d'élever leurs enfants ; la puériculture naissante ne peut rien contre la misère, les maladies ou les infirmités et les enfants ne reçoivent pas les soins nécessaires à leur survie [Becchi, 1998]. Dans ces conditions, les enfants peuvent être abandonnés, vendus, offerts à l'Église, mais également tués. L'Église se dresse alors contre ces infanticides ; elle intervient cependant pour protéger les enfants abandonnés, en affichant une certaine indulgence vis-à-vis du comportement des parents qu'elle n'accable pas [Becchi, 1998].

Le XII^{e} siècle voit émerger un renouveau économique consécutif à une croissance agricole permettant de relier la campagne aux villes ; la monnaie va tenir un rôle capital dans la vie sociale et les individus accèdent de plus en plus à une autonomie personnelle [Duby, 1999]. Avec la restauration progressive du pouvoir royal et l'influence de l'Église, qui a permis un renouveau de la vie sociale au sein de ses paroisses, espaces protégés de l'ingérence des féodaux, la féodalité prend progressivement fin au cours du XIII^{e} siècle. Grâce à cette action conjointe de l'Église et de l'État, les droits de la personne ont pu se développer, la paix publique a été garantie avec, pour corollaire, la réduction des contraintes de la parenté [Duby, 1999]. Les temps ont changé, la modernité a pu progressivement s'imposer et un nouveau Gouvernement de l'État apparaître, qui unifiera les provinces françaises et réduira le pouvoir des fiefs qui les ont incarnées jusque-là.

[32] *De eruditione filiorum nobilium*, rédigé vers 1250 pour les enfants de Saint Louis.
[33] *De regimine principum* (2^{e} partie, livre II, 19-21).

L'Ancien Régime, de la contrainte des corps à l'avènement de l'intimité

Ce régime monarchique débute conventionnellement en 1515, par le règne de François 1er qui voit la Renaissance et son humanisme réformer les mœurs ; les contraintes imposées par la famille féodale vont continuer à se relâcher grâce à une ère de prospérité. Ces conditions permettront aux médecins et théoriciens de s'adresser à des familles plus libres et ouvertes aux conseils ; conscientes des enjeux de cette nouvelle ère qui leur permet de se projeter dans un avenir moins incertain, elles adhéreront aux méthodes de la pédiatrie et pratiqueront une véritable puériculture [Becchi, 1998].

Des familles aux contours mouvants

Il convient cependant de préciser que différentes formes d'organisation familiale ont toujours coexisté et que, contrairement à une idée longtemps répandue, la famille nucléaire existe déjà, voire domine une partie de l'Europe, dès le Moyen Âge ; elle n'est pas la conséquence de la réduction progressive des familles communautaires. L'existence de familles nucléaires paysannes dans le Bassin Parisien est attestée dès le IXe siècle [Burguière, 2002]. Ce qui n'est pas contradictoire avec la *familia* mérovingienne et carolingienne que nous venons d'étudier. En effet, certaines familles communautaires délèguent une partie de leurs travaux agraires à d'autres unités familiales plus petites ; ce qui ne les exonère pas de vivre dans la cour (le domaine) du maître.

Aussi, depuis le Moyen Âge, les historiens ont découvert, en étudiant les archives disponibles, de nombreux types de familles qui peuvent être schématiquement regroupés en trois formes principales : les familles communautaires, les familles souches et les familles nucléaires. Les premières dominent le centre de la France, du Poitou à la Franche-Comté en passant par le nord du Massif-Central et vivent sur les aires de métayage. Les familles souches sont implantées dans un arc montagneux partant du Nord du Portugal pour aboutir, via le Sud du Massif-Central, dans les Alpes autrichiennes. Les familles nucléaires sont dominantes dans le Nord de la France et correspondent « aux régions ouvertes aux échanges et marquées par des rapports réguliers entre villes et campagnes » [Burguière, 2002]. Ce sont ces différences territoriales, contraignant les moyens de production et de subsistance, qui ont incité les familles à s'organiser en tailles diverses et à attribuer une fonction différente à chacun de ses membres, en lien avec sa valeur économique [Corsini, 1998].

La majorité des familles paysannes de France (Sud-Ouest excepté) sont des familles nucléaires ; le ménage paysan est composé du couple et de ses enfants et les grands-

parents, s'ils demeurent à proximité, sont installés dans une locature plus petite. Il arrivecependant qu'au décès d'un des aïeuls, le survivant soit recueilli par ses enfants. *A contrario*, la maisonnée paysanne, *casa* ou *oustal*, est rudimentaire et surpeuplée, chacun vivant sous le regard de l'autre, et la transgression est difficile [Perrot, 1999*a*]. Le récit ci-dessous illustre les conditions de vie d'une communauté morvandelle :

> « Tout n'était pas idyllique, dans une communauté de la taille de celle des Panné-Garreau[34]. Pensez, quarante personnes travaillant ensemble, mangeant dans la même salle, se chauffant au même et unique feu, devant se soumettre à des règlements stricts avec lesquels on n'était pas toujours d'accord. […] Mais quand on est paysan, on est d'abord l'esclave du temps, de ses terres. Ce sont eux les premiers maîtres. Et puis, personne n'était assez riche pour s'installer seul avec sa famille, payer tous les impôts qu'on devait… D'ailleurs si les communautés étaient si nombreuses, si celle des Panné durait depuis plus de deux cents ans, c'est bien parce qu'elles offraient des avantages ! Alors on se résignait, préférant ne penser qu'à ces avantages, supportant l'humeur des autres » [Bernard, 2007].

Des unions au service du lignage

En 1563, le Concile de Trente transforme le mariage en sacrement. Jusqu'à cette date, le prêtre est seulement le témoin du mariage ; dorénavant, les époux seront conjoints par le prêtre. Le pouvoir royal souhaite alors affermir son contrôle et il punira les mariages clandestins. Les ordonnances et édits royaux promulgués entre 1556 et 1639 ont pour objectif de constituer le mariage en « pacte de famille » ; le père possède toute l'autorité et veille aux intérêts du lignage [Théry, 1993]. « La préoccupation essentielle des parents, comme celle de la puissance publique, est de préserver, à travers les alliances, le rang social et le niveau de fortune des familles : ce qu'exprime clairement, par exemple, l'ordonnance de Louis XII de 1629 sur le rapt : "Désirant conserver l'autorité des pères sur leurs enfants […] et empêcher qu'à l'avenir plusieurs familles de qualité ne soient avec personnes indignes et de mœurs dissemblables.'' » [Burguières, 2005].

On comprend ainsi qu'un autre péril menace l'équilibre social : le divorce. Ce droit demeure, dans tous les États de l'Europe, plus théorique que réel. L'adultère est considéré, tant par les protestants que les catholiques, comme une menace pour la famille et, par conséquent, pour la société tout entière [Lebrun, 1986] et les déviances au sein du couple sont sanctionnées publiquement. Dans les communautés villageoises, les désordres conjugaux représentent, en effet, une menace pour l'ordre social et les solidarités. Le couple n'existe pas en tant que tel, mais se confond avec la maisonnée, au sein de laquelle s'organise le travail ; ce sont les nécessités du travail qui obligent à cette fusion [Ségalen, 1994].

---

[34] Communauté paysanne établie sur la paroisse de Préporché dans la Nièvre durant trois cents ans jusqu'en1791.

Une éducation par l'exemple

Avec la fin du Moyen Âge et la Renaissance, l'enfance va progressivement se distinguer du monde adulte bien que ces existences demeurent intriquées ; l'entrée dans la vie adulte reste précoce, que ce soit pour travailler, se marier ou encore entrer au couvent [Becchi, 1998]. Les disparités notoires dans l'éducation des enfants sont dues à leur milieu d'origine. « Si, à la campagne ou chez les artisans des villes, l'ensemble de la communauté des femmes participe à l'éducation, il est peu fréquent, dans les milieux aisés, que les mères soient seules en charge de leur enfant. Même les ménages moyennement fortunés, les domestiques sont présents, prenant après le sevrage le relais des nourrices » [Kniebielher ; Fouquet, 1982]. Ainsi si l'éducation s'effectue par l'exemple, grâce à une cohabitation de tous les instants avec des adultes, ce n'est pas nécessairement la famille biologique qui prend en charge ses propres enfants.

Une socialisation « externalisée »

Cette éducation assurée par les mères ou les domestiques ne dure qu'un temps : à partir de 7 ans pour les garçons et de 6 ans pour les filles, ces enfants quittent le foyer familial. « A tous les échelons de la société, les familles s'échangeaient leurs enfants pour apprendre un savoir-faire et le savoir-vivre : chez les "coqs de village'', les artisans, les négociants, les gens de robe, comme dans la noblesse d'épée » [Burguière, Lebrun, 1986]. Les ménages pauvres recourent également massivement au placement, pour réduire le nombre de bouches à nourrir ; les préoccupations sont alors moins de procurer une formation mais plutôt, telles les familles souches, d'écarter les enfants de la succession [Burguière, Lebrun, 1986].

Les enfants des familles nucléaires sont ainsi placés dans d'autres familles, en vue de formation et d'apprentissage, entre l'âge de 9 et 12 ans ; en contrepartie, les familles reçoivent à leur tour d'autres enfants en apprentissage. La vie de ces enfants est totalement imbriquée à celle des adultes ; cette proximité permanente permet une éducation tant religieuse, sociale que professionnelle avec l'assimilation des rites, savoir-être et savoir-faire du futur métier [Troger, 2002]. L'usage réserve un rôle aux enfants à l'occasion des grandes fêtes saisonnières et coutumières [Ariès, 1973], comme servir à table. Du XIV^{e} siècle au XVII^{e} siècle, il est d'usage de « confier aux enfants une fonction spéciale dans le cérémonial qui accompagnait les réunions familiales et sociales, ordinaires ou extraordinaires » [Ariès, 1973].

Plus tard, ces jeunes apprentis seront soumis aux rituels de passage au monde adulte, avec « l'admission dans le groupe des jeunes du village ou de la ville. Jusqu'au XVII^{e} siècle, ces groupes jouissaient d'une reconnaissance quasi officielle. Ils portaient des noms variés ("bachèleries'', "jeunesses'', "liesses'', "vogues'', etc.) » [Troger, 2002]. Ces groupes

permettent, en fait, de canaliser la fougue de la jeunesse qui, déjà à la fin du XVI^{e} siècle, fait parler d'elle : en 1595, l'évêque d'Angers exclura les jeunes de son diocèse pour avoir dépensé l'argent de leur quête en libations et autres débauches [Troger, 2002].

Ainsi alors que les comportements propres à la jeunesse sont reconnus voire utilisés, en particulier pour l'organisation des fêtes religieuses ou laïques, l'adolescence n'apparaît pas encore comme une période spécifique, tant les jeunes et les adultes participent aux mêmes activités. Les débordements spécifiques à cet âge sont canalisés ; les jeunes ont en charge des missions spécifiques ou l'autorisation d'organiser des charivaris en certaines circonstances. Ainsi lors des remariages de veufs, pour protester contre une « concurrence » jugée déloyale envers eux : ces veufs leur volent en quelque sorte une potentielle promise. Pour autant, les tribunaux civils ou ecclésiastiques ont à traiter de nombreuses affaires de viols dont les auteurs sont des jeunes clercs. André Burguière [2005] relève que ces crimes sont sanctionnés avec mansuétude car la prostitution, de même que le viol, sont considérés comme des exutoires nécessaires pour la sexualité de ces jeunes, contraints au célibat. Cette tolérance correspond à une sorte de résignation face à un phénomène que les autorités se sentent impuissantes à maîtriser.

Une politique pour la famille

Sous l'Ancien Régime, à partir de la Renaissance, se dessinent de véritables préceptes régissant la vie des ménages dont l'Église, relayée ou concurrencée par la Royauté, est la première instigatrice. Pour Nadine Lefaucheur [1997] des choix, qu'elle considère comme des choix de politique familiale, sont posés, même si ce concept est ignoré par ceux qui les ont décidés.

La procréation, seul but du mariage

Pour François de Sales[35], cité par André Burguière et François Lebrun [1986], la procréation est l'unique fin du mariage ce qui nécessite un ordre dont on ne peut se départir. Ce principe, fondateur du mariage, est repris tout au long du XVII^{e} siècle : « Le *Catéchisme d'Agen* (1677) définit le mariage en ces termes : "C'est le sacrement institué pour avoir légitimement des enfants et les élever en la crainte de Dieu''. Le *Catéchisme de Nantes* (1689) précise de son côté : "User du mariage saintement, c'est n'en user que pour de bonnes fins, c'est-à-dire n'en user que dans le désir d'avoir des enfants qui puissent un jour aimer et adorer Dieu''. La procréation est donc bien le but premier et principal du mariage, avant le bonheur et la sanctification des deux époux l'un par l'autre » [Lebrun, 2005].

Catholiques et Protestants condamnent également tout recours à des méthodes contraceptives. Cependant, des différences apparaissent : les calvinistes admettent que des

[35] *Introduction à la vie dévote* [1608].

familles pauvres réduisent leur nombre d'enfants – grâce à l'abstinence – car la procréation est de la responsabilité des époux qui sont sommés de n'engendrer que les enfants qu'ils pourront nourrir [Burguière, Lebrun, 1986]. D'autres moyens existent, lorsque l'abstinence ne parvient pas à réduire le nombre de bouches à nourrir, ils seront, selon le cas, réprouvés ou encouragés. L'existence d'enfants dont la mère n'est pas mariée, défie ouvertement les normes et « oblige les contemporains à répondre pratiquement et/ou théoriquement à la question de l'attribution de la responsabilité de leur entretien » [Lefaucheur, 1997].

Les enfants, premières victimes de la misère familiale

Le recours à l'infanticide par la mère est considéré comme un homicide d'autant plus grave que l'enfant est privé de baptême. L'édit de 1556 d'Henri II de France, sur le recel de grossesse, punit de mort et dernier supplice les mères meurtrières ; pour éviter les infanticides, touchant les enfants indésirables et/ou illégitimes, des systèmes de recueil sont mis en place. En 1566, l'ordonnance de Moulins prévoit que « les enfants exposés seront désormais à la charge de la paroisse où ils auront été "levés" » [Burguière, Lebrun, 1986]. Cette loi illustre ce que Nadine Lefaucheur [1997] a intitulé le « paradigme angélique chrétien » : les systèmes de recueil mis en place n'ont pas les moyens nécessaires qui permettraient aux enfants de survivre. Mais cela importe peu puisqu'ils mourront de mort naturelle et que, baptisés, ils deviendront des anges du ciel. Les hospices pour enfants trouvés se généralisent au XVII^{e} siècle et, s'ils constituent bien un moyen pour lutter contre l'infanticide privé, ils transforment celui-ci en infanticide social[36] [Corsini, 1998].

Ensuite, des systèmes de « tours » seront installés dans les hospices aux XVIII^{e} et XIX^{e} siècle et vont permettre aux parents d'abandonner anonymement leurs enfants. Les tours facilitent les abondons et en 1760, le nombre d'enfants recueillis croît singulièrement, parallèlement au nombre de naissances illégitimes. Le pourcentage de ces naissances atteint 25 % entre 1780 et 1789, contre seulement 2 % au début du XVIII^{e} siècle [Burguières, Lebrun, 1986]. Certains parents abandonnent leurs enfants par misère ou lorsqu'ils sont momentanément gênés financièrement. Dans ce cas, dans leur esprit, l'abandon est provisoire ; ils envisagent de reprendre leurs enfants ultérieurement. C'est qu'ils n'ont aucune conscience des chances tout à fait réduites de survie des enfants abandonnés à l'hôpital. Ce n'est que dans les années 1760-1770 qu'une prise de conscience permet la mise en place de mesures destinées à limiter cette hécatombe [Burguière, Lebrun, 1986]. Pour améliorer la situation des enfants abandonnés dans les hospices de Paris, « deux arrêts du Conseil du roi, en 1773 et en 1779, interdisent de conduire à Paris, sous quelque

[36] « (…) vers 1850 encore, 50 % des enfants accueillis mouraient à moins d'un an – alors que le taux était de 20 % pour les enfants [vivant] dans leur famille – , et 80 % mouraient avaient l'âge de 10 ans » [Corsini, 1996, trad. fr. 1998, t. 2].

prétexte que ce soit, des enfants nés et exposés en province » [Lebrun, 2005]. Pour ne pas encourager les abandons auprès des hospices, les philanthropes tels Rochefoucalt-Liancourt, envisagent de secourir les mères les plus pauvres. Sensible à ces arguments, Mme de Fougeret, fille d'un administrateur des hôpitaux de Paris, fonde en 1784 une société de charité maternelle, placée sous la présidence de la reine Marie-Antoinette [Knibielher, Fouquet, 1982].

La mortalité néo-natale constitue une autre plaie et, pour y remédier, Joseph Raulin publie, à l'instigation du ministre Bertin, un ouvrage[37] destiné à la formation des sages-femmes ; cette mesure n'aura, dans les faits, que peu d'effets [Lebrun, 2005]. Juste avant la Révolution, la population commence à être considérée comme une force et une richesse pour la nation. Avec l'avènement d'un modèle patriotique, la lutte contre la limitation de la population est instaurée. L'Etat souhaite favoriser la production de citoyens en quantité et en qualité. Il convient, selon l'optique « démographique » de conserver les enfants nés hors mariage. Il y a lieu, en conséquence, de remettre en question le mode de prise en charge après leur recueil puisqu'ils sont décimés à ce moment-là. Pour y parvenir, l'allaitement de ces enfants illégitimes par leur mère est favorisé grâce à la destigmatisation des naissances hors mariage [Lefaucheur, 1991].

Les civilités ou l'art de bien se comporter

L'art d'éduquer les enfants a été porté par les humanistes italiens dès le XV^{e} siècle ; la culture de la Renaissance propose ainsi « une nouvelle idée de l'enfance, assigne de nouveaux objectifs à sa formation, et avec de nouvelles méthodes » [Becchi, 1998].

Un texte fondateur sans cesse réinterprété

Un ouvrage en particulier illustre cette préoccupation pédagogique : destiné à tous les enfants, *La Civilité puérile*[38] d'Érasme codifie les comportements que ceux-ci doivent adopter en société. « Érasme s'applique dans son traité sur le comportement humain à faire soigneusement le tour de toutes les situations de la vie sociale et mondaine » [Elias, 1973]. Érasme s'est inspiré des auteurs classiques antiques que nous avons évoqués et des écrits médiévaux. « Érasme se contente, pour l'essentiel, [de] reprendre des lieux communs venus du fond des âges et [il] fait au fond du "bon naturel'' de l'enfant sa seule pétition de principe en la matière » [Revel, 1999]. Cet auteur souligne le véritable projet d'Érasme qui est de fonder le lien social à partir de l'acquisition de normes comportementales communes [Revel, 1999]. Dans le *De pueris statim ac liberaliter instituendis,*[39] Érasme s'en prend aux pratiques

[37] *Instructions succinctes sur les accouchements, en faveur des sages-femmes des provinces, faites par ordre du Ministère* [1769].
[38] *De civilitate morum puerilium,* publié en 1530 à Bâle.
[39] *De l'éducation précoce et libérale de l'enfant*.

traditionnelles d'éducation de son temps ; les parents sont déjà accusés de lacunes : « Les soins bavards des femmes à qui les enfants sont confiés jusqu'à sept ans, que ne sont qu'une perte de temps, le laisser-faire paresseux des parents, trop confiants dans la nature enfantine, les mauvais exemples, les coups, les écoles mal tenues et les maîtres stupides » [Becchi, 1998].

Érasme condamne les coups ; en effet, cette « éducation par les coups » est courante et se justifie par les mauvais penchants inhérents à la nature humaine que les adultes doivent corriger chez les enfants. Ce phénomène est décelé très nettement au XVIe siècle. Cette violence, bien que « frustre et désordonnée » se veut pédagogique et elle se retrouve dans les lieux de socialisation des enfants, la ferme ou l'atelier ; les sanctions peuvent être abusives et entraîner de véritables infirmités [Burguière, 1986].

La Civilité puérile obtient, dès sa parution, un franc succès, en particulier chez les Réformés qui estiment que les enfants sont mauvais ; ils vont donc prendre appui sur les préceptes d'Érasme pour les éloigner du mal et leur permettre de constituer, une fois adultes, une communauté de vie fondée sur les mêmes valeurs. Ce texte fondateur sera repris et déformé dès les années 1550 ; souvent remanié et interprété, son influence perdurera malgré tout jusqu'au milieu du XIX^{e} siècle. Ainsi au fil des interprétations, ce texte se transforme en véritable manuel d'éducation où le corps doit faire l'objet d'un apprentissage aussi important que le déchiffrement, l'écriture ou l'oraison avec une forte subordination au maître [Revel, 1999].

Une progressive évolution des mœurs est en marche. Sous le règne d'Henri IV, les enfants sont encore traités avec une liberté extrême : grossièreté des plaisanteries, indécence des gestes en leur présence ou à leur endroit. Cela ne choque personne, sauf certains bienséants, moralistes ou éducateurs, encore peu écoutés [Ariès, 1973].

L'innocence, incarnation de l'enfance

A la fin du XVI^{e} siècle, une nouvelle valeur va s'imposer, le respect de l'enfance, de même qu'une notion essentielle, l'innocence enfantine. « Il se forme alors cette conception morale de l'enfance qui insiste sur sa faiblesse, […] mais qui associe sa faiblesse à son innocence, vrai reflet de la pureté divine, et qui place l'éducation au premier rang des obligations » [Ariès, 1973]. Cette nouvelle conception de l'enfance, qui survient à la fin du XVII^{e} siècle a pour but de lutter conjointement contre l'indifférence ou le mépris vis-à-vis de l'enfance et, à l'inverse, contre des sentiments trop tendres qui cultivent les caprices enfantins [Ariès, 1973].

Apparaît ainsi peu à peu, un ensemble de droits et devoirs incombant aux parents à l'égard de leurs enfants et qui va évoluer entre le XVIe et le XIXe siècle. La notion de devoir envers les enfants est conceptualisée à partir du XVII^{e} siècle par les réformateurs catholiques.

Richelieu précise dans *Instruction du chrétien* en 1640 : « Ce commandement n'oblige pas seulement les enfants envers leurs pères, mais en outre les pères et mères envers leurs enfants, en tant que l'amour doit être réciproque » [Lebrun, 1986]. Ces principes sont inculqués par les prélats. Ainsi Claude Joly, évêque d'Agen indique, en 1677, dans la septième instruction de son *Catéchisme d'Agen* : « *Demande*. Quels sont les devoirs des pères et mères envers leurs enfants ? *Réponse*. Ils leur doivent quatre choses : la nourriture, l'instruction, la correction, le bon exemple » [Burguière, Lebrun, 1986].

Du fait de son innocence, l'enfant doit être guidé et surveillé de près, car il ne possède aucun discernement entre le bien et le mal. Des conseils éducatifs sont délivrés aux parents par de nombreux pédagogues. Dans *La civilité*[40] éditée en 1671, Courtin, cité par Philippe Ariès, explique longuement : « "On fait passer le temps à ces petits esprits sans prendre garde que c'est bien ou mal, on leur permet indifféremment ; rien ne leur est défendu ; ils rient quand il faut pleurer, ils pleurent quand il faut rire, ils parlent quand il faut se taire et sont muets quand la bienséance les oblige de répondre […]. C'est être cruel en leur endroit de les laisser vivre de la sorte. Les pères et mères disent, quand ils seront grands, on les corrigera. Ne serait-il pas plus à propos de faire en sorte qu'il n'y eut rien à corriger'' » [Ariès, 1973].

Cette attitude envers les enfants, appelée « mignotage », est condamnée : « M. D'Argonne, dans un traité sur l'éducation de M. de Moncade (1690)[41] se plaint aussi qu'on ne s'intéresse qu'aux tout petits enfants, pour leurs "caresses'' et "badineries'' ; trop de parents "ne considèrent leurs enfants que tant qu'ils en tirent du divertissement et de la joie'' » [Aries, 1973]. À la fin du XVIIe siècle, le mignotage a été progressivement abandonné par les élites mais il perdure dans le peuple. Aussi, les pauvres deviennent-ils la cible des moralistes : « J.-B. de La Salle dans sa *Conduite des écoles chrétiennes*[42] constate que les enfants des pauvres sont spécialement mal élevés, parce qu' "ils ne font que ce qu'ils veulent, les parents n'en ayant aucun soin [mais pas par négligence], en étant comme idolâtres ; ce que les enfants veulent, ils le veulent aussi'' » [Ariès, 1973].

Il convient également de surveiller les lectures, les chansons de même que les spectacles destinés aux enfants et seuls les jeux éducatifs et pédagogiques sont admis, à l'exception de tous les autres jeux [Ariès, 1973]. Une autre préconisation est avancée : ne pas laisser les enfants en compagnie des domestiques. Ce qui va à l'encontre d'une pratique séculaire qui mêle classes d'âge et conditions sociales, pour toutes les activités de la vie quotidienne. Cette promiscuité est devenue dangereuse pour les mœurs, du fait des plaisanteries et gestes déplacés et malhonnêtes des gens de maison qui ont conservé les anciennes habitudes grivoises et vulgaires du début XVII^{e}. « Oui, […] il y a des êtres maléfiques contre

[40] *La civilité nouvelle,* Bâle, 1671.
[41] D'Argonne, *L'Éducation de Monsieur de Moncade,* 1690.
[42] J.-.B de La Salle, *Conduite des écoles chrétiennes***,** 1720

lesquels se dresse toute la pensée sociale et médicale du XVIII^{e} siècle : ce sont les domestiques » [Donzelot, 1977]. De même, les manières doivent être policées y compris au sein de la famille et le tutoiement est proscrit. L'apprentissage de la gravité et du contrôle de soi ne sera totalement effectif qu'au XIX^{e} siècle, en dépit de l'avènement, entre temps, d'une conception plus naturaliste de la puériculture et de la pédagogie. Selon Philippe Ariès [1973], la campagne moralisatrice des religieux et des réformateurs du XVI^{e} siècle n'aura abouti que trois siècles plus tard.

Devenir un bon Chrétien

L'Église se préoccupe de la transmission de la foi auprès des enfants. Bien que la mère conserve un rôle important, il n'est pas question pour les évêques de lui laisser la charge de l'instruction religieuse ; seul le catéchisme permettra une transmission des véritables valeurs de la foi [Burguière, Lebrun, 1986]. Comme les enfants ont une innocence baptismale qui les rend faibles, une grande importance doit en conséquence être accordée à l'instruction religieuse. Une véritable doctrine est alors mise en place qui fait l'unanimité des congrégations (jésuites, oratoriens, jansénistes) ; ces dernières vont multiplier diverses institutions d'éducation, qui auront en commun une très stricte discipline [Ariès, 1973]. En définitive, les Réformes protestantes et catholiques du XVII^{e} siècle renforceront le rôle des parents : autorité sur les enfants mais également nouveaux droits et devoirs à leur égard ; En revanche leur responsabilité éducative se verra amoindrie au profit des ministres du culte [Burguière, Lebrun, 1986]. Ainsi avec la multiplication des écoles dans tout le Royaume, la scolarisation des enfants, bien que limitée, transférera, durant trois siècles, jusqu'à la veille de la Révolution, une partie des fonctions éducatives des parents vers l'école.

Le triomphe de l'amour maternel

La découverte de l'intimité

Les civilités ayant refoulé la manifestation des affects dans des espaces devant échapper au regard d'autrui, elles ont, paradoxalement, favorisé l'émergence de l'intimité. Le nouveau modèle de socialisation, impulsé par les Civilités, oblige à dissimuler tout sentiment devant autrui ; cette contrainte a permis l'émergence d'un univers intermédiaire, la sphère d'intimité, réservée exclusivement aux relations conjugales [Burguière, 2005]. Au siècle des Lumières, l'amour fait ainsi son apparition et s'impose comme un préalable indispensable au mariage. L'austérité morale et la répression des affects auront permis aux individus d'accéder à une certaine forme de réflexivité, débouchant sur la conscience de soi, et l'acquisition d'un sens aigu de leur singularité. La nucléarisation de la famille a pris, peu à peu, de l'ampleur ; les revendications des jeunes couples exigeant un « feu » séparé, ont entraîné la disparition des

frèrèches du Centre de la France [Ségalen, 1994]. Le mariage dépendra dorénavant de l'autorisation des parents et du libre consentement des conjoints ; l'amour dans le couple va s'accompagner d'une attention accrue à l'égard des enfants.

Par ailleurs, les civilités perdent de leur influence et sont dénigrées et délaissées par les élites ; elles ne servent de référence qu'aux « petites gens » aux yeux desquels elles ont encore quelque crédit [Revel, 1999]. De ce fait, « dès le XVIII^{e} siècle, la famille commence à prendre ses distances à l'égard de la société, à la refouler au-delà d'une zone de vie privée toujours plus étendue » [Ariès, 1973]. Cette privatisation va s'accompagner de l'enfermement des femmes dans une fonction strictement vouée au monde domestique. Il se produit un renversement des valeurs : d'inconsistant et de mensonger, le cœur humain devient naturellement bon. Jean-Jacques Rousseau fait appel « au cœur et à la raison, aux ressources oubliées de l'intimité » [Revel, 1999]. La famille redevient le seul lieu naturel capable de permettre l'épanouissement de la personnalité de l'enfant [Revel, 1999].

Ainsi vers le milieu du XVIII^{e} siècle, la fonction maternelle commence à faire l'objet de théorisations émanant des milieux intellectuels, politiques et médicaux. Or, les mères délèguent, sans vergogne, une fonction jugée essentielle pour les enfants, l'allaitement, auprès d'autres femmes, les nourrices. Les plaidoyers en faveur de l'allaitement s'accompagnent de critiques sur les mises en nourrice. En effet, ces dernières ne sont pas contrôlées, certaines manquent de conscience professionnelle : « Là encore, les autorités interviennent. La déclaration royale du 24 juillet 1769 "concernant les recommanderesses et nourrices'' décide la création à Paris d'un bureau général de recommanderesses, dont les directeurs seront chargés notamment "d'entretenir entre les nourrices et les pères et mères une correspondance continuelle qui les mette en état de concourir tous également à la sûreté des jours de leurs enfants » [Lebrun, 2005].

Une pratique réprouvée

Le placement en nourrice des enfants des familles aisées est remis en cause : Rousseau, théoricien de l'amour maternel [Knibielher, Fouquet, 1982], en sera le principal instigateur. « 1780 : Le lieutenant de police Lenoir constate, non sans amertume, que sur les vingt et un mille enfants qui naissent annuellement à Paris, mille à peine sont nourris par leur mère. Mille autres, des privilégiés, sont allaités par des nourrices à demeure. Tous les autres quittent le sein maternel pour le domicile plus ou moins lointain d'une nourrice mercenaire » [Badinter, 1980].

Le placement en nourrice devient amoral et le philosophe évoque « ces douces mères qui, débarrassées de leurs enfants, se livrent gaiement aux amusements de la ville, savent-elles cependant quel traitement l'enfant dans son maillot reçoit au village ? » [Rousseau, 1762, 1966]. Il exhorte les femmes à nourrir leur enfant au sein :

> « Mais que les mères daignent nourrir leurs enfants, les mœurs vont se réformer d'elles-mêmes, les sentiments de la nature se réveiller dans tous les cœurs ; l'Etat va se repeupler ; ce premier point, ce point seul va tout réunir. L'attrait de la vie domestique est le meilleur contre-poison des mauvaises mœurs. Le tracas des enfants, qu'on croit importun, devient agréable ; il rend le père et la mère plus nécessaires, plus chers l'un à l'autre ; il resserre entre eux le lien conjugal. Quand la famille est vivante et animée, les soins domestiques font la plus chère occupation de la femme et le plus doux amusement du mari » [Rousseau, 1762, 1996].

Un lien de causalité apparaît nettement entre l'allaitement, l'éducation maternelle et la réforme des mœurs accompagné, de surcroît, de quelques visées natalistes.

Du devoir de materner les enfants

Les prémisses de la glorification du modèle familial, qui sera qualifié de bourgeois, sont à l'œuvre ; ils vont, en particulier, conditionner la place des femmes exclusivement au regard de leurs fonctions "naturelles'', celles de mère. Les idées de Jean-Jacques Rousseau vont progresser par étape au sein des différentes classes sociales tout au long du XIX^{e} siècle. Les adeptes intellectuelles du philosophe sont une minorité et ses idées vont lentement se diffuser à travers les strates de la société, de la rue aux élites. Les femmes des classes aisées de la bourgeoisie ont été les premières à adhérer à ces nouveaux principes et à donner sens à leur vie grâce au maternage [Badinter, 1980]. Dans les campagnes, l'allaitement est la règle générale ; les préconisations d'hygiène du corps médical, telles le recours à un emmaillotement plus lâche permettant un change plus fréquent des nouveau-nés ou la pratique du bain, sont repoussées avec méfiance par les classes populaires [Burguières, Lebrun, 1986].

L'avènement de l'âge moderne avec la Renaissance a engendré un double mouvement : d'une part, un contrôle social pesant, enserrant l'individu dans un système de surveillance constant issu des Civilités et, d'autre part, la création d'espaces privés au sein desquels la vie familiale trouvera sa légitimité [Revel, 1999]. Le XVIII^{e} siècle aura donc vu émerger une famille moderne, accordant une place primordiale aux enfants devenus irremplaçables aux yeux de leurs parents. En effet, l'allaitement maternel permet un contact charnel entre l'enfant et la mère ; désormais le sentiment maternel va pouvoir se développer et la mère se consacrera à l'éducation de son bébé [Blöss, Frickey, 2001].

Au moment de la Révolution, « l'analogie entre l'ordre familial et l'ordre politique, qui est constamment opérée dans les débats révolutionnaires où les principes de l'ordre du "privé'' et le modèle d'organisation du "privé'' sont ceux de la société publique, se retrouvera ensuite tout au long du XIX^{e} siècle, mais cette fois-ci pour assurer la prééminence de l'institution par rapport à l'individu, au nom du principe suivant lequel du maintien de l'ordre familial dépend celui de l'ordre social » [Commaille, 1994].

Les règles nouvelles sont posées : la mère est désormais dévolue aux enfants, ainsi le siècle des Lumières en a décrété, en hommage aux lois de la nature ; le mari est dispensé de la prise en charge éducative. Ainsi sommes-nous passé d'un modèle éducatif fondé sur la proximité entre enfants et adultes des deux sexes, qu'ils soient affiliés ou non, à un modèle promu par les moralistes aux fins de réformer les mœurs et de régénérer par la même occasion tant la patrie que la famille en accordant le primat éducatif à la mère.

Le triomphe du modèle bourgeois

La famille bourgeoise servira d'exemple, deviendra le parangon de la vie familiale, symbole de normalité, et tout écart sera considéré comme déviant [Segalen, 2000] ; ce sont les comportements des familles populaires qui préoccuperont les pouvoirs publics. Les hygiénistes, les philanthropes et autres penseurs se mettront au service de la morale, réussiront à façonner les mentalités et à promouvoir un modèle familial qui sera, par la suite, considéré comme traditionnel ; il finira par représenter la normalité et restera un idéal-type de la famille jusqu'à l'époque contemporaine. Son héritage modèle encore les représentations des politiques, des experts, des intervenants sociaux, des sujets eux-mêmes et la problématique actuelle du « démariage » [Théry, 1993] est pensée en référence à ce modèle « traditionnel » de la famille. La famille du XIX^{e} siècle sera ainsi supervisée, surveillée, formatée par les différents moralistes, soucieux de l'adapter à un ordre social dominé par les hommes et au service de la révolution industrielle.

Le grand bouleversement

Une éphémère liberté individuelle

Précédant l'avènement du modèle familial bourgeois, la Révolution a permis, un temps, aux femmes d'être enfin libérées de la tutelle maritale, en particulier avec la loi de 1792 qui instaure trois modalités de rupture du mariage : par *mutus dissensus*, pour préserver sa liberté contre l'autre en alléguant une incompatibilité d'humeur ou pour démence ; lorsque l'autre époux a été condamné à des peines afflictives ou infamantes, crimes, sévices ou injures graves ; pour dérèglement des mœurs, abandon du conjoint [Segalen, 2000]. Des clubs de femmes se constituent ; ces dernières y imposent le port du bonnet rouge à toutes les adhérentes. La crainte qu'elles n'en restent pas là et se masculinisent progressivement, en abandonnant leurs rôles traditionnels, s'empare des députés. Fabre d'Eglantine proclame que ces clubs ne sont fréquentés que par des « espèces d'aventurières, de chevalières errantes, de filles émancipées, de grenadiers femelles » [Hunt, 1999] ; ils seront donc fermés par le Comité de sûreté générale car ils remettent en cause l'ordre naturel en permettant aux

femmes de s'émanciper et de délaisser leur ménage et leurs enfants [Hunt, 1999]. En effet, les femmes, ayant obtenu le pouvoir de rompre le lien marital, acquièrent une égalité et une autonomie de droit. Cependant, l'ordre familial n'est pas remis en cause ; il change seulement de justification, et n'est plus calqué sur un ordre monarchique et théocratique mais sur celui de la nature [Neyrand, 2002]. Cette idéologie, issue des Lumières, justifie la différence de statut entre les hommes et les femmes. Les Révolutionnaires ne sont pas alors en capacité de dépasser cette représentation naturaliste qui soumet les femmes à la domination du mari et les affecte au service de la famille et de la procréation.

En 1804, le Code Napoléon a repris certaines conceptions de l'ancien droit. Un ordre hiérarchique structure la famille, affirmant l'autorité du mari sur son épouse, sur le patrimoine familial et sur les enfants communs [Nicolas-Maguin, 1998]. Le divorce n'est admis qu'en cas de faute grave d'un des conjoints : adultère, sévices, injures graves. Pour Irène Théry,[43] citée par Philippe Steck [1998], seul le père est souverain et sujet de droit ; les femmes seront reléguées au cœur de la sphère domestique, marquant ainsi une profonde régression par rapport aux idées révolutionnaires. Ainsi la modernité de la loi de 1792 a fait long feu face au conservatisme misogyne de Napoléon Bonaparte. Celui-ci, marqué par le patriarcat des sociétés méditerranéennes, va tirer les leçons des désordres révolutionnaires et remettre les femmes à leur place, c'est-à-dire au sein du foyer, avec pour seule tâche d'élever le plus grand nombre d'enfants possible [Knibielher, Fouquet, 1982].

En 1816, sous la Restauration, la loi sur le divorce est abolie, seule subsiste la séparation de corps. Le 26 décembre 1815, Louis de Bonald[44] prononce devant la Chambre des députés un discours en faveur de l'abolition du divorce car il n'est pas convenant de permettre à l'épouse, de remettre en cause l'autorité représentée par le mari/père. ; le père est le chef naturel de la famille, comme le roi est le père de la France. La restauration de la monarchie permet la restauration de l'autorité du père [Perrot, 1999*b*]. En effet, comme le souligne Gérard Neyrand [2004], l'ordre familial hiérarchique et différencié a été clair et explicite jusqu'à la Révolution dans une osmose entre structure familiale et fonctionnement social. La religion a institué la royauté et la famille patriarcale ; « ces deux institutions se répondaient et structuraient un ordre social où le Roi, père de ses sujets, tenait sa légitimité d'être le représentant de Dieu-le-Père sur terre, et le Père d'être le représentant de Dieu, du roi et de l'ordre social dans la famille » [Neyrand, 2004].

Il faut attendre 1884 et la loi Nacquet pour le rétablissement du divorce, qui reste cependant dans l'optique de la loi de 1804 : le divorce ne peut être prononcé qu'avec preuve [Segalen, 2000]. Il restera marginal comme le prouve le recensement de 1901, dans lequel on

[43] Théry Irène [1993], *Le démariage*, Paris, éditions Odile Jacob.
[44] Louis-Gabriel-Ambroise, vicomte de Bonald (1754 – 1840), homme politique, philosophe, essayiste politique, adveRSAire de la Révolution française.

dénombre 53 divorcés pour 10 000 Français et 70 divorcées pour 10 000 Françaises, tous âgés de quinze à quarante-cinq ans [Martin-Fugier, 1999]. Nous verrons que c'est l'instabilité de la conjugalité (le « démariage[45] ») constatée à partir de 1973, qui suscitera l'avènement d'un nouveau paradigme familial de substitution.

Les civilités résistent

Malgré la revanche de l'intimité, cadre privilégié du « façonnement des sensibilités, [de] l'apprentissage des valeurs et des comportements moraux » [Revel, 1999], les civilités ne sont pas pour autant totalement abandonnées ; elles sont, en quelque sorte, recyclées. Les principes éducatifs en vogue sont rousseauistes et prônent la liberté, la modestie, la franchise et la loyauté ; Dieu est remplacé par l'Être suprême. Cependant, le dispositif éducatif perdure, toujours fondé sur des préceptes jalonnant la journée des enfants, et reste identique ; il est trop « fossilisé » pour pouvoir être réellement aménagé et est appliqué en l'état.

Après la Révolution, les versions canoniques de la civilité sont réapparues ; pour autant, elles sont déclassées uniquement suivies par les personnes de condition modeste. Elles ont pourtant conditionné nos comportements par le biais des « bonnes manières » inculquées aux enfants de chaque génération.

Des façons de vivre contrastées

Les idées de Jean-Jacques Rousseau vont progresser, par étape, au sein des différentes classes sociales, tout au long du XIX^{e} siècle. En effet, ceux que l'on nommera les hygiénistes sont entrés en scène pour porter la bonne parole éducative. La figure du médecin s'impose ainsi tout au long du XIXe siècle ; il va prendre en charge les soins corporels tout en portant des conseils moraux à ses patients en parallèle avec l'influence du prêtre. Cette moralisation conjointe fera émerger, en milieu bourgeois, une figure féminine tout acquise aux fonctions maternelles [Cichelli, Cichelli-Pugeault, 1998]. En revanche, le médecin ne pourra assumer ses fonctions moralisatrices auprès des plus pauvres car il ne sera sollicité que dans les cas les plus graves, dans des circonstances ne se prêtant pas aux confidences [Prost, 1999].

Nous allons mettre en perspective les modes de vie des familles bourgeoises et prolétaires qui, toutes deux, à leur manière, vont enfermer les femmes dans la sphère domestique, au service de la famille. Nous verrons que la normalisation des milieux défavorisés répond à

[45] Irène Théry emprunte le terme de « démariage » à Georges Duby [1981], *Le Chevalier, la femme et le prêtre*, Hachette.

des préoccupations bien particulières. Ces « préoccupations, que font surgir au XIX^{e} siècle la famille populaire, et son cortège de comportements jugés déviants par rapport à la norme bourgeoise, (sont les) concubinages, délinquance juvénile, mortalité infantile et abandon d'enfants » [Segalen, 2000]. Puis, nous évoquerons les moyens mobilisés par les moralistes, au profit de quelles valeurs et/ou de quels bénéfices ainsi que leurs conséquences.

Ordre bourgeois…

Au cours du XIX^{e} siècle, les clivages entre les classes sociales se confortent, sous l'effet de l'industrialisation et la constitution d'une classe de prolétaires vivant au jour le jour. Les familles bourgeoises ne sont pas pour autant uniformes et homogènes (du point de vue du statut, de la fortune, de l'activité), mais elles partagent la même représentation du rôle de la famille : en son sein, les comportements sont normés et les écarts réprimés. C'est la famille des grands industriels qui représente le paradigme de cette famille bourgeoise, modèle à présenter et à valoriser auprès de cette nouvelle classe prolétaire.

Associées aux affaires, au début de l'industrialisation, les femmes de la bourgeoisie les abandonneront pour se consacrer uniquement à l'éducation des enfants et à l'organisation des relations sociales du ménage [Segalen, 1986]. Talleyrand[46] estime que « les femmes seront heureuses si elles n'aspirent point à l'exercice des droits et des fonctions politiques » [Blöss, Frickey, 2001]. Cependant, si la femme bourgeoise n'a d'horizon digne que les tâches domestiques et maternelles, elle ne les accomplit pas seules, mais avec l'aide d'une domesticité dont la dimension varie en fonctions des revenus. Cette délégation des fonctions[47] domestiques et maternelles aura pour conséquence de dévaloriser considérablement ces activités.

L'enfance est le domaine réservé aux femmes ; tous les enfants, filles et garçons, vêtus de robe et portant cheveux longs jusqu'à trois ou quatre ans, vivent auprès de leur mère ou d'une domestique. On offre à ces bambins des jouets dont la fabrication devient une véritable industrie. Enfin, la manifestation de la tendresse est encouragée et le tutoiement admis : « Caresses et câlins font partie du climat propice à l'épanouissement d'un jeune corps » [Perrot, 1999*c*]. C'est un paradoxe que souligne l'auteur ; la tendresse a le droit de cité malgré la persistance de certains principes issus des Civilités qui ont, en leur temps, réprimé la manifestation des affects. Ainsi les larmes sont-elles réservées à certaines catégories ou circonstances : aux femmes, aux classes populaires, à la douleur et à la solitude. De même les enfants sont toujours sommés de surveiller leur langage, de se tenir droit, de manger proprement, etc. [Perrot, 1999*c*]. Pour autant, les punitions corporelles sont condamnées, puis abandonnées.

---

[46] Charles Maurice de Talleyrand-Périgord, 1754 – 1838, homme d'État français.
[47] Satisfaction d'un besoin par une activité, selon la définition d'Émile Durkheim

Jusqu'à l'apparition des écoles enfantines, la prime éducation est confiée aux mères qui initient les enfants à la lecture, à l'aide de la méthode Jacotot[48] ; en grandissant, ils reçoivent une éducation différenciée. Les pères vont s'intéresser à leurs fils, les filles restant sous la responsabilité de leur mère. En effet, le statut mineur des mères limite leur emprise auprès de leurs fils ; les pères pourvoient à la carrière de leurs fils, les mères ont la charge de bien marier leurs filles [Perrot, 1999*c*]. À l'autre extrémité de l'échelle sociale, se retrouvent les familles prolétaires que l'état de nécessité exclut de cette intense réflexivité au sujet de l'éducation.

…désordres prolétaires

Ce sont les femmes des classes populaires qui sont les dernières à adhérer à ce nouveau modèle familial. En effet, elles sont toujours contraintes de laisser leurs enfants en nourrice pour pourvoir travailler ; cette situation concerne aussi bien les femmes d'artisans, les ouvrières que les paysannes. C'est la pratique de la stérilisation des biberons qui permettra l'abandon de la mise en nourrice [Badinter, 1980].

Les conditions de vie des ouvrières sont déplorables : « Trop fatiguées, trop mal nourries, [elles] ne donnent le sein que pendant quelques semaines. Ensuite, la garde et l'élevage du petit constituent un problème toujours mal résolu. (…) On le confie à une fillette, à une sœur aînée, le plus souvent à une gardienne de profession, dont c'est le gagne-pain et qui cherche par conséquent à rassembler chez elle le plus grand nombre possible de nourrissons, sans souci d'hygiène et sans aucun contrôle » [Knibielher, Fouquet, 1982].

La mortalité infantile est terrible. Les conditions de logement sont décrites par ces auteurs : « […] les latrines collectives ne sont jamais vidangées, […] il faut vider les eaux ménagères dans un trou creusé à même le sol, […] les pompes à eau sont rares. Les punaises couvrent les murs […], les paillasses en paille de colza, en fanes de pommes de terre ou en copeaux, pourrissent vite et la vermine s'y met. […] Est-ce un foyer que ce logis d'ouvrière où, souvent, il n'y a même pas de feu ? » [Knibielher, Fouquet, 1982].

Les hygiénistes s'emparent également de cette problématique et vont préconiser la construction d'immeubles comportant un minimum de commodités à destination des prolétaires. Les hygiénistes, en luttant contre l'insalubrité, s'attaquent également à ce que peut représenter cet habitat en termes d'autonomie et de refuge pour ses occupants

[48] Jean Joseph Jacotot, 1770 – 1840, pédagogue français, créateur d'une méthode d'enseignement, dite "méthode Jacotot" qui part du principe que tout homme, tout enfant, est en état de s'instruire seul et sans maître en apprenant à fond une chose et d'y rapporter tout le reste le rôle du maître se limite à diriger ou à soutenir l'attention de l'élève. La méthode consiste à faire apprendre un livre à l'élève, à lui faire faire toutes les combinaisons possibles avec les faits, les idées et les mots contenus dans ce livre, et à l'habituer à rapporter tout ce qu'il voit ailleurs à *ce* foyer des connaissances premières. Au lieu de s'attaquer au b – a - ba traditionnel, de préluder par la connaissance des lettres à celle des syllabes, et par celle des syllabes à celle des mots, il commençait par montrer à l'élève les mots eux-mêmes, il les prononçait devant lui, les lui faisait répéter et apprendre par cœur.

[Donzelot, 1977] ; le souci d'éradiquer ces conditions de logement intolérables, cache également celui de moraliser et normaliser les modes de vie populaires. Le logement est considéré comme un outil efficace pour moraliser les ouvriers car il permet de les rassembler en familles et de limiter le nombre d'abandons [Segalen, 1986]. Nous évoquerons *infra* les décisions en matière d'urbanisme en faveur des prolétaires.

Alors que les milieux bourgeois prônent et adoptent des méthodes éducatives centrées sur la personne de l'enfant et l'entourent de tendresse et d'attention, il n'en est pas de même tant à la campagne qu'en milieu urbain populaire ou petit-bourgeois où les coups pleuvent. Les fessées sont dispensées à mains nues, alors que les maîtres d'apprentissage et les institutions utilisent bâtons et fouets [Perrot, 1999*c*]. « Au fond de tout cela réside une série de représentations : celle d'une force rebelle à mater ; celle de la dureté de la vie qu'il faut apprendre. "Tu seras un homme, mon fils.'' Certains, prêts à reproduire le modèle, s'en vantent comme d'une initiation nécessaire, renchérissant peut-être sur la réalité » [Perrot,1999*c*]. De sorte que chaque génération d'enfants est préparée à l'avenir qui l'attend : une vie civilisée et préservée au sein des classes dominantes, une vie rude de labeurs ingrats et, souvent, dangereux pour les prolétaires.

Si les conseils des hygiénistes sont le vecteur le plus adapté à la diffusion des nouvelles valeurs domestiques, éducatives et conjugales, auprès des milieux bourgeois, il n'en est pas de même pour les classes pauvres. Tout le corps social va se lancer dans une campagne de normalisation des mœurs prolétaires. Les solutions consisteront à inciter les femmes à se marier, à quitter leur travail et, en accédant à un chez-soi décent, voire coquet, y attirer un mari qui, ne traînant plus dans les estaminets et autres gargotes et tripots, ne troublera plus l'ordre public.

Hygiénisme et philanthropie : une action politique ?

Par leur action conjointe, les hygiénistes et les philanthropes seront les instigateurs d'une intervention étatique en vue de préserver la libéralisation en cours de la société économique. « C'est dans cet esprit de préservation de la société libérale par l'adaptation positive des individus à son régime et seulement à ce titre que les hygiénistes inciteront l'État à intervenir par la norme dans la sphère du doit privé » [Donzelot, 1977].

L'institution du mariage

Outil de normalisation des classes laborieuses…

Les classes ouvrières, partageant des conditions d'existence effroyables, ont développé un mode d'union non officiel, le concubinage. Au vu du nombre de naissances illégitimes

enregistrées[49], il est possible d'avancer avec Louis Chevalier [2002] que le concubinage est véritablement une habitude ouvrière avec un taux de 40 % par génération ; en effet, se mettre en ménage est trop onéreux. Cette pratique, fortement stigmatisée, contrairement à notre époque, représente un véritable danger pour l'équilibre de la société, à cause de l'indiscipline qu'elle incarne et de l'abandon massif d'enfants qu'elle occasionnerait [Murard, 2003]. Et lorsque ces concubins ne reconnaissent pas leurs enfants[50], l'annuaire statistique de la Ville de Paris pour l'année 1880 indique que c'est le plus souvent par négligence. [Chevalier, 2002]. Un lien de causalité pourrait être, par ailleurs, établi entre la dégradation des conditions de vie et la non reconnaissance des enfants. En effet, le nombre d'enfants naturels non reconnus à leur naissance s'élève lorsque les conditions de vie se dégradent (disette, chômage, grand froid) [Chevalier, 2002].

Pour autant, Terme[51] et Monfalcon[52], cités par Louis Chevalier [2002], auteurs d'une étude intitulée *Les enfants trouvés* estiment en définitive qu'en comparant le nombre d'abandons d'enfants avec le prix du pain, il n'est pas « possible d'établir un rapport logique entre l'accroissement, soit du nombre des expositions de nouveau-nés, soit de celui des enfants trouvés, et la cherté des subsistances » [cité par Chevalier, 2002]. En niant ce lien de causalité, on désigne les ouvriers comme les seuls fautifs, coupables de pratiques jugées répréhensibles, par essence en quelque sorte. Ainsi en est-il d'Honoré Antoine Frégier,[53] cité par Louis Chevalier [2002], lorsqu'il dénonce les comportements populaires :

> « Les habitudes bonnes ou mauvaises sont toutes-puissantes parmi les gens du peuple ; ils agissent par imitation, et quoiqu'ils sachent que le concubinage est un état contraire aux règles de la morale et aux coutumes de la société, ils ne se feront pas scrupule de subir la honte de cet état, si leurs compagnons sont eux-mêmes concubinaires. Représentez-leur les inconvénients d'une union illégitime pour les en détourner, ils vous répondront en vous citant des exemples pris parmi leurs propres camarades ; or, ces exemples, dans leur opinion, doivent les absoudre de reproche d'immoralité, parce qu'il faudrait l'étendre à trop de personnes. »

Pour éviter les abandons, il faut inciter les mères à élever leurs enfants et normaliser les familles des classes populaires en les contraignant au mariage ; ce dernier aurait par ailleurs comme vertu de réduire les charges de l'assistance [Donzelot, 1977]. Les médecins rendent la classe laborieuse responsable de la maladie du corps social, la misère des familles serait un germe pathogène pour la cohésion sociale [Cichelli, Cichelli-Pugeault, 1998]. C'est ainsi

[49] 25,45 % en 1880, in *Annuaire statistique de la Ville de Paris*, [1880].
[50] 4000 chaque année à Paris, in *Annuaire statistique de la Ville de Paris*, [1880].
[51] Jean-François Terme, maire de Lyon en 1840.
[52] Jean-Baptiste Monfalcon (1793 – 1874), médecin hospitalier, rédacteur en chef du Courrier de Lyon.
[53] Honoré Antoine Frégier (1789 – 1860), chef de bureau à la préfecture de la Seine, a publié chez J.B. Bailière en 1840, *Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes et des moyens de les rendre meilleures*.

que le foyer domestique sera le lieu d'éradication de la misère ; l'État concentrera ses efforts, entre 1860 et 1890, pour rendre les familles populaires prévoyantes et organisées [Segalen, 2000]. Il est donc question, pour les moralistes, de favoriser les mariages, censés remédier aux maux dont souffrent les classes populaires ; les ménages seraient alors dans une logique d'économie et d'épargne, tout à l'avantage de l'État voyant ainsi ses dépenses réduites [Cichelli, Cichelli-Pugeault, 1998]. Nous allons tenter de démontrer que les dispositifs du XXI^{e} siècle mettent en avant un principe similaire et prônent la solidarité familiale et le renforcement des liens entre les générations.

Robert Castel [1991*a*] relève deux caractéristiques dans les descriptions du paupérisme, à savoir un rapport précaire au travail, accompagné d'un niveau bas de qualification, et la dissociation familiale, entraînant la formation de couples illégitimes et instables. Les enfants sont alors livrés à eux-mêmes et les femmes, en situation d'isolement, sombrent dans la prostitution. À partir de ce constant s'est posée la question de savoir discipliner ces hordes barbares, représentées par les prolétaires, afin d'annihiler toute menace de révolution [Castel, 1991*a*]. La solution des hygiénistes sera le mariage qui peut stabiliser le comportement des hommes et des femmes du monde ouvrier : en se consacrant à leur intérieur afin d'y créer les conditions propices à une vie familiale, les épouses permettent à leurs conjoints d'éviter l'ivrognerie, qui selon Michelet est le fléau caractéristique des classes laborieuses, et la débauche [Cichelli, Cichelli-Pugeault, 1998].

… et de soumission des femmes

Les épouses de toutes conditions se trouvent enfermées dans les rets du mariage, sous la domination du mari que nombre de théoriciens du siècle vont légitimer ; les pères jouissent seuls des droits politiques et dominent l'espace public. En effet, la politique est affaire trop sérieuse pour y associer les femmes. Au cœur de l'espace domestique, bourgeois et rural, pourtant dévolu aux femmes, le père gère le budget familial et détermine les dépenses. Une exception cependant : les femmes des milieux modestes ou ouvriers reçoivent de leur mari l'argent de son labeur. Symboliquement, « la paternité, pour les prolétaires, est à la fois la forme la plus élémentaire de survie, de patrimoine et d'honneur. Et la paternité/virilité, cette vision classique de l'honneur masculin, venue des sociétés rurales, traditionnelles, la classe ouvrière la fait sienne et construit sur elle, pour une part, son identité » [Perrot, 1999*c*].

Rappelons-le, tout au long du XIX^{e} siècle, les femmes de la bourgeoisie, d'abord associées aux affaires, voire responsables à part entière des entreprises familiales, abandonnent progressivement cette sphère pour se consacrer exclusivement à leur foyer. Quant à leurs responsabilités auprès des enfants, celles-ci n'incluent pas les décisions prises à leur égard ; elles ne sont pas suffisamment éclairées pour qu'on leur laisse ce soin. Ce sont les pères qui décident, au nom de la science et de la raison ; ils incarnent à ce titre l'intelligence, alors que

les femmes se situent du côté obscur et dévot, des sentiments non maîtrisés. Ainsi même les décisions concernant la gestion domestique ne peuvent-elles être laissées aux faibles femmes [Perrot, 1999*c*].

Le code civil fixe les règles de l'ordre familial ; la femme doit obéissance à son mari qui, en retour, la protégera. La femme du XIX^{e} siècle, est définie par son rôle d'épouse et de mère ; elle est le pivot d'une famille considérée comme le fondement de l'ordre social [Blöss, Frickey, 2001]. Dans ces conditions, l'adultère est un crime suprême qui mérite d'être puni de mort, car il remet en cause ce qu'il y a de plus sacré dans la famille : la filiation légitime. Parmi les moralistes de l'époque, Alexandre Dumas fils estime qu'un mari trompé peut légitimement faire justice lui-même. Quant à Proudhon, il évoque, dans *La pornocratie ou les temps modernes*, publiée en 1875, six cas où « le mari peut tuer sa femme selon la rigueur de la justice paternelle » [Perrot, 1999*c*]. Cette justice vaut pour les enfants et elle est codifiée : bien que les lettres de cachet aient été supprimées, le père peut toujours faire enfermer ses enfants. Et cette possibilité est ouverte aux familles pauvres grâce à la prise en compte par l'État des dépenses occasionnées par leur emprisonnement. Pour autant, il ne s'agit pas uniquement de faire adhérer les prolétaires à des habitudes petites-bourgeoises, encore faut-il les inciter à procréer et, ce faisant, à ne pas abandonner leurs enfants.

Le peuple, une force vive pour la nation

La baisse constante de la natalité tout au long du XIX^{e} siècle devient une préoccupation qui va transformer la naissance en affaire d'État [Perrot, 1999*c*].

Un problème démographique : les abandons

Au cours de la première moitié du XIX^{e} siècle, il y a dix pour cent de naissances d'enfants naturels. « Dans le Nord, ces enfants ont pour mères des domestiques et des journalières, mais aussi des dentellières et des fileuses. Quand les pères se font connaître, ils sont eux aussi domestiques, artisans, souvent militaires » [Donzelot, 1977]. Dans le monde ouvrier, adeptes du concubinage, peu de femmes sont mariées lors de la naissance de leur premier enfant [Donzelot, 1977].

Un débat s'est instauré et perdure, sur le maintien ou la suppression des tours, entre partisans de la puissance juridique de la famille (tels Alphonse de Lamartine, Frédéric Le Play) et opposants souhaitant limiter les dépenses du secours public [Donzelot, 1977]. Avec l'avènement de la moralité bourgeoise, fondée sur le conformisme et l'ordre familial, on finit par considérer que les hospices pour enfants trouvés favorisent l'immoralité et entraînent, de surcroît, d'énormes coûts financiers supportés par la collectivité. Constatant par ailleurs la présence de nombreux enfants légitimes parmi les enfants abandonnés, des bureaux

d'admission sont créés ne permettant plus le recueil anonyme des enfants et n'attribuant les secours qu'à partir d'une enquête administrative sur la situation réelle des mères [Donzelot, 1977].

Ce changement de perspective correspond au paradigme patriotique familiste évoqué par Nadine Lefaucheur [1997] ; la substitution de l'État aux géniteurs est considérée comme le plus grand mal. Ce paradigme attribue prioritairement à la famille la charge de socialiser les enfants, quitte à distribuer des secours aux filles-mères. Cette solution a l'avantage de permettre à ces mères d'élever et de nourrir elles-mêmes leurs enfants, tout en favorisant, en même temps, leur chance de survie [Lefaucheur, 1997]. Nous avons évoqué ci-dessous le taux de mortalité effroyable qui a affecté la survie des enfants recueillis. La suppression des tours a donc pour objectif le maintien des enfants pauvres dans leur famille légitime ; diverses dispositions sont prises en ce sens (que nous qualifierions aujourd'hui de dispositifs), telle la création de crèches, d'espaces réservés à l'allaitement dans les usines de même que diverses formes d'assistance, tant publiques que privées [Corsini, 1998]. Pour Michelle Perrot [1999*a*], ces aides en faveur des filles-mères marquent le début d'une politique familiale, ce qui ne permet pas pour autant leur réhabilitation morale.[54] Théophile Roussel[55], cité par Jacques Donzelot [1977], analyse les effets de l'application d'une loi promulguée en 1874, sur la surveillance des nourrices. Il indique que dans les départements pauvres, les enfants dont le taux de mortalité diminue à six pour cent sont ceux élevés par les mères recevant des secours mensuels ; ces filles-mères sont par ailleurs surveillées par des inspecteurs de la préfecture [Donzelot, 1977]. Ces secours mensuels sont les prémisses des allocations mensuelles d'aide à l'enfance que les départements français versent encore au titre de la protection de l'enfance[56]. Ainsi pour Julien Damon [2006], la politique familiale trouve ses fondements dans la prise en charge de l'enfance malheureuse.

Le problème de la classe ouvrière peut se résumer à la question du rapport adulte-enfant. Blanqui, cité par Donzelot [1977], précise encore : « Tant que la société ne commencera pas cette réforme par la base, c'est-à-dire une vigilance infatigable sur l'éducation de l'enfance, nos villes manufacturières seront des foyers continuels de désordre, d'immoralité et de sédition. » En conséquence, des lois seront adoptées sur la protection de l'enfance, en particulier la loi Roussel de 1874 dont est issue la Protection maternelle et infantile (PMI) qui surveille les enfants placés ou assistés ; une loi de 1889 est promulguée sur la protection

[54] Le terme « monoparental » est une invention sociologique « pour éviter de parler de filles-mères ou de familles en miettes », SEGALEN Martine [2000], *Sociologie de la famille,* Paris, Armand Colin, 5ème édition.

[55] Jean-Baptiste Victor Théophile ROUSSEL, 1816 – 1903, médecin, député de la Lozère, et président de la société protectrice de l'enfance. À ce titre il fait voter en 1874 la loi dite « Roussel » de protection de l'enfance.

[56] L'article L 222-3 du Code de l'action sociale et des familles stipule que « L'aide à domicile comporte, ensemble ou séparément : l'action d'un technicien ou d'une technicienne de l'intervention sociale et sociale, un accompagnement en économie sociale et familiale, l'intervention d'un service d'action éducative, le versement d'aides financières, effectuées sous forme soit d'allocation mensuelle à titre définitif ou sous condition de remboursement. »

des enfants maltraités. Cette mission de protection a été confiée aux Conseils généraux depuis 1983 ; elle se concrétise par les services d'Aide sociale à l'enfance (ASE) [Damon, 2006].

Mariage et procréation iront alors de pair. Ils seront au service de la cohésion sociale que chaque hausse du prix du pain met en péril au cours de la première moitié du XIX^{e} siècle [Chevalier, 1958]. La femme sera considérée comme le salut de l'homme et l'instrument de civilisation de la classe ouvrière. En lui inculquant l'esprit de dévouement, elle sera armée pour annihiler tout esprit d'indépendance chez l'ouvrier [Donzelot, 1977].

L'habitat, une solution aux problèmes sociaux

En 1832 et 1833, une épidémie de choléra sévit à Paris[57] et démontre, avec acuité, l'urgence d'améliorer la salubrité de la ville, victime de surpeuplement, sans aucune infrastructure adaptée. Une étude statistique officielle, rapportée par Louis Chevalier [2002], conclut au sujet de l'épidémie :

> « Des 48 quartiers de la capitale, 28 placés au centre ne comprennent que le cinquième de son territoire et renferment à eux seuls la moitié de la population. Dans 35 de ces quartiers, 180 rues contiennent 146 430 habitants ; dans ces quartiers il en est un, celui des Arcis, où chaque individu ne dispose que de 7 mètres carrés d'espace ; et dans ces rues il en est jusqu'à 73 qui renferment, terme moyen, 30, 40 et 60 personnes par maison. Ce sont ces rues qui, toutes sans exception, ont eu 45 décès sur 1 000, ce qui est le double de la moyenne ; ce sont ces maisons, la plupart hautes de 5 étages, larges de 6 à 7 mères de façade et n'ayant point de cours, qui ont donné 4, 6 et jusqu'à 10 et 11 décès, parce que nulle autre part l'espace n'est plus étroit, la population plus pressée, l'air plus malsain, l'habitation plus dangereuse et l'habitant plus misérable. »

À cette promiscuité, s'ajoutent une pollution intense et le manque quasi total d'infrastructures d'assainissement. Parent-Duchatelet, cité par Chevalier [2002], constate les conséquences sur la salubrité de l'évolution économique : « La petite rivière de Bièvre qui, en traversant Paris, reçoit les égouts de tout un quartier et, de plus, les résidus d'une foule de mégissiers, tanneurs, laveurs de laine, etc., n'est plus à la partie inférieure de son cours qu'un cloaque infect d'où s'échappent des odeurs putrides tellement intenses qu'elles ternissent et noircissent la batterie de cuisine de tous les riverains. »

Ces taudis, dans lesquels s'entassent les familles ouvrières, provoquent également un taux important de mortalité infantile et, dans l'optique de renforcer la lutte contre la dépopulation, les philanthropes et les édiles participent à l'aménagement urbain dans un souci de salubrité publique. Dès 1830, ils sont entendus en tant qu'experts par les pouvoirs publics car leur

[57] On dénombre 25 996 décès en 1832, (55,0 décès pour 1000 habitants) et 44 463 en 1833 (30,2 pour 1000 habitants) [Chevalier, 2002].

projet est tant médical que moral avec l'objectif de traiter le corps social à l'identique du corps physique [Cichelli, Cichelli-Pugeault, 1998]. Pour autant, les résultats de ces politiques d'assainissement seront limités ; en effet, les classes populaires n'ont pas l'habitude de s'investir dans leur logement. D'ailleurs, Frédéric Le Play, cité par Michelle Perrot [1999*d*], en dresse l'inventaire : « Peu de meubles, peu d'objets, matelas, ustensiles de cuisine, une table, quelques chaises ; rarement, une commode familiale. » Leurs moyens financiers ne les y autorisent pas et, de ce fait, leur espace de vie est plus large, ouvert sur l'immeuble tout entier, sur le quartier au sein duquel tout une organisation existe, échappant au marché monétaire ; les ouvrières y jouent alors un rôle fondamental en recherchant dans le quartier tout ce qui permet de survivre. [Perrot, 1999*a*].

À noter que, contrairement aux idées reçues, l'habitat rural n'est pas plus salubre, car les paysans, une fois leurs travaux extérieurs exécutés, se replient sur leurs « sinistres cahutes » dont Victor Considérant,[58] cité par Guerrand [1999], décrit les caractéristiques :

> « Il faut voir la Champagne et la Picardie, la Bresse et le Nivernais, la Sologne, le Limousin, la Bretagne, etc. et les voir de près. Là, il y a des chambres qui sont la cuisine, la salle à manger, la chambre à coucher, pour tout le monde : père, mère et petits… Elles sont encore cave et grenier ; écurie et basse-cour quelquefois. Le jour y arrive par des ouvertures basses et étroites, l'air passe sous les portes et les châssis déboîtés, il siffle à travers des vitraux noircis et cassés, quand il y a eu des vitraux… car il y a des provinces entières dans lesquelles l'usage du verre est à peu près inconnu. C'est une lampe grasse et fumeuse qui éclaire, dans l'occasion – d'habitude, c'est le feu. Puis le plancher, c'est de la terre inégale et humide. Il y a çà et là des mares. Vous marchez dedans. Les enfants en bas âge s'y traînent. J'ai vu, moi qui vous parle, des canards y chercher leur pâture ! »

Pourtant, le sort des paysans va laisser les pouvoirs publics et les philanthropes indifférents. En effet, pour certains, le fait de coucher dans la même pièce ne porte pas atteinte à la moralité[59] [Guerrand, 1999] ; de plus, la misère des paysans ne paraît imputable qu'à eux-mêmes. Ensuite, leur éloignement du pouvoir central ne les rend pas menaçants du point de vue de l'ordre public, à l'inverse des pauvres des villes qui ne cessent de provoquer des émeutes. La ville est donc un lieu malsain tant du point de vue sanitaire que du point de vue social ; la peur s'installe, que ce soit à l'encontre du vagabond, du délinquant ou encore de l'ouvrier qui, sous l'effet de la misère, peut devenir violent et imprévisible [Barou, 2006].

Les vertus du bâti sur les mœurs

Seules, les masses laborieuses des grandes cités doivent être moralisées et canalisées pour maintenir une certaine cohésion sociale et fournir une main-d'œuvre stable. Ainsi « les

[58] *Destinée sociale,* [1834].
[59] A. de Foville [1894], sous la dir., *Les maisons type*.

premières propositions sur l'amélioration des conditions de logement des classes populaires viendront des milieux conservateurs catholiques-sociaux de l'Assemblée » dont le vicomte Armand de Melun [Stébé, 2009]. La philanthropie répond, dans ce cas, à des objectifs bien compris de préservation de l'ordre établi, moral et libéral. Pour garantir cet ordre, les patrons auront la volonté de stabiliser et canaliser leur main-d'œuvre en créant à leur intention les cités ouvrières [Guerrand, 1999]. La première cité ouvrière, s'inspirant du phalanstère de Fourier, est édifiée dans le IX^{e} arrondissement de Paris : la cité Napoléon, inaugurée le 18 novembre 1851. Elle comporte 200 logements pouvant loger 600 personnes. L'édification de ce type d'habitat représente, dans l'esprit des classes dirigeantes, le moyen de garantir la paix sociale et de lutter contre les mouvements utopistes et le socialisme [Guerrand, 1999]. Pour autant, la réalisation de cette cité a été inspirée de l'idéologie utopiste et la pensée de Fourier ; suivant la même inspiration, J.-B. A. Godin a réalisé entre 1856 et 1882, à Guise, « un palais social comprenant plus de 700 logements » en faveur de ses ouvriers [Stébé, 2009]. Les patrons vont multiplier les cités ouvrières et inciter leur main-d'œuvre à y loger voire à y devenir propriétaire[60]. En effet, deux approches alimentent les débats, d'une part, définir le style de logement le plus approprié aux familles ouvrières, à savoir le collectif ou l'individuel, et d'autre part, déterminer laquelle de la location ou de l'accession à la propriété leur sera la plus adaptée. L'objet de ces débats consiste, en réalité, à trouver la meilleure solution pour rendre les familles ouvrières vertueuses [Stébé, 2009].

Armand de Melun,[61] cité par Guerrand [1999] considère que les cités-casernes sont contraires au caractère indépendant des Français et que, de plus, elles nécessitent une surveillance du point de vue moral et politique. « La propriété, dit-il, porte avec elle une qualité précieuse : elle rend celui qui la possède plus rangé, plus laborieux, elle l'éloigne des distractions funestes, le retient près de son foyer, au sein de sa famille, et occupe utilement ses loisirs.[62] » En 1880 est fondée la Société anonyme des habitations ouvrières de Passy-Auteuil dont l'objectif est de construire des pavillons dotés de l'eau courante, du gaz et du tout-à-l'égout que l'élite laborieuse et rangée des ouvriers pourra acquérir. Dans le compte-rendu de la première assemblée générale de cette société, Emile Cheysson, cité par Guerrand [1999] a écrit : « La possession de sa maison opère sur lui [l'ouvrier] une transformation complète […]. Avec une maisonnette et un jardin, on fait de l'ouvrier un chef de famille vraiment digne de ce nom, c'est-à-dire moral et prévoyant, se sentant des racines et ayant autorité sur les siens. » Cependant, à l'encontre de la philosophie actuelle, préconisant le renforcement du lien social au sein des cités, les relations de voisinage

[60] Ainsi à Mulhouse, le manufacturier Jean Dolfus crée la Société mulhousienne des cités ouvrières qui construira et vendra des pavillons aux ouvriers.

[61] Arnaud de Melun a été l'initiateur d'une loi, votée le 13 avril 1850, permettant aux conseils municipaux de surveiller et d'interdire la location de logements insalubres. Son caractère facultatif l'a rendue inopérante.

[62] *Journal officiel* du 14 août 1875, n° 222, annexe n° 3283 (séance du 27 juillet), p. 6788-6792.

doivent être limitées par la configuration du bâti et les architectes reçoivent des directives en ce sens. « Enfermé dans son pavillon, l'ouvrier se détournera des luttes collectives et du syndicalisme » [Guerrand, 1987, 1999, t. 4]. Menier, patron de la chocolaterie éponyme, n'est pas convaincu de l'intérêt social de l'accession à la propriété ; sous son égide sort de terre à Noisiel, à proximité de l'usine de chocolaterie, une cité constituée de « maisons de deux niveaux spacieuses et confortables […]. » Pour autant, le même souci d'isolement des familles prévaut et les pavillons ne s'ouvrent par sur la rue mais sur l'arrière[63] [Stébé, 2009].

À la suite des rares édifications d'immeubles collectifs destinés aux ouvriers, du fait de l'initiative d'industriels philanthropiques, à Paris, Rouen, Lyon, une loi du 30 novembre 1894, permet aux bâtisseurs éventuels d'obtenir des crédits spécifiques. Cette loi ne donnera pourtant pas les résultats espérés [Guerrand, 1999] ; aussi, les ouvriers restent mal logés jusqu'au début du XX^{e} siècle. Une enquête, menée en 1906, sur le logement des Français indique qu'à Brest 42 % des logements ne comportent qu'une seule pièce ; à Fougères cette proportion est de 48 % et seuls 1 % des logements de cette cité disposent de cabinets d'aisance. Pour remédier à ce manque d'effet, Paul Strauss[64] fait adopter le 12 avril 1906 un texte rendant obligatoire la création d'un comité de patronage HBM dans chaque département [Stébé, 2009].

Jacques Donzelot [1977] résume ainsi ce processus de normalisation des milieux populaires : « Pratiquement, on fait sortir la femme du couvent pour qu'elle fasse sortir l'homme du cabaret ; on lui donne pour cela une arme, le logement, et son mode d'emploi : en exclure les étrangers pour y faire entrer le mari et surtout les enfants. » Une autre conséquence de cette politique consistera en une attention particulière et nouvelle portée à l'enfance, ce qui donnera lieu à l'émergence d'une nouvelle discipline, la puériculture.

L'enfant devient une préoccupation

Dès le XVIII^{e} siècle, les rapports médicaux ont abordé le problème de la survie des nouveau-nés, tributaire de la qualité des soins prodigués. Les hygiénistes, hommes politiques et autres philanthropes, ont donc porté attention sur le lien entre mortalité infantile et travail féminin. La fin du XIX^{e} voit se développer les premiers congrès et débats concernant les modes de prise en charge de l'enfance. L'émergence de ces débats correspond à l'avènement d'une nouvelle politique, qui peut être qualifiée de publique ; elle est consécutive à l'aggravation des problèmes sociaux et à la « peur du déclin démographique ». Ces éléments conjugués ont prévalu à une réflexion que l'on peut qualifier

[63] Nous avons retrouvé cette même configuration dans un quartier messin d'habitat social, construit dans les années 1960 ; les entrées principales de certains immeubles collectifs de cinq étages sont situées à l'arrière des bâtiments, face à la rangée de garages.

[64] Paul Strauss, membre du parti radical-socialiste et journaliste, a été conseiller municipal de Paris, sénateur de la Seine et, enfin, ministre de l'Hygiène après la Première Guerre mondiale.

de médico-sociale ; un premier « Congrès international de la protection de l'enfance » a lieu à Paris en 1890 puis, en 1905 un second « Congrès international des Gouttes de lait » présentant toutes les institutions privées ou publiques aidant les mères allaitantes d'Europe [Corsini, 1998]. Au cours du dernier tiers du XIX^{e} siècle, une véritable avancée des savoirs sur l'enfance sera produite qui permettra la distinction de trois moments clés au cours de celle-ci : le bébé, l'enfant de huit ans et l'adolescent. Ces trois étapes paraissent déterminantes : l'adolescence éveille de l'inquiétude et doit être surveillée, l'enfant de huit ans atteint l'âge de raison et devient un sujet de préoccupation pour les moralistes, les législateur et le corps médical ; quant au bébé, malgré la persistance des abandons et du placement en nourrice, il est la source d'une nouvelle attention qui débouchera sur la puériculture [Perrot, 1999].

En effet, malgré la propagande des hygiénistes, les classes aisées ont continué à placer leurs enfants en nourrice jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle. Cette pratique sera enfin abandonnée lorsque les progrès de l'hygiène et de l'asepsie permettront l'utilisation sans risque du lait animal [Ariès, 1973]. L'émergence de la puériculture est concomitante de l'assignation des seules mères auprès de leurs enfants, selon les principes chers à Rousseau. « L'histoire de l'enfance ne fait donc qu'un avec l'histoire de la femme et, surtout, de la mère » [Corsini, 1998]. Pour pallier les effets de la pauvreté, des salles d'asile sont créées, qui deviendront les écoles enfantines destinées à accueillir les enfants des ouvrières ; cependant, derrière un esprit charitable se dissimule également une volonté moralisatrice.

Soustraire l'enfant de l'influence parentale

Accueillir les tout-petits…

Nous avons évoqué les conditions de vie déplorables des familles ouvrières ; le travail indispensable pour les mères est entravé par la présence d'enfants en bas âge, dont il faut se débarrasser pour continuer à gagner sa vie. « Émus par l'embarras des mères indigentes et par le spectacle des marmots délaissés, pataugeant dans des garderies sordides, somnolant au fond des classes ou usant leur forces naissantes à l'atelier, des personnes charitables, souvent soucieuses d'obéir à l'Évangile en secourant et en évangélisant la génération naissante, et des philanthropes, plus préoccupés d'agir sur l'enfant pour émanciper le pauvre et perfectionner l'espèce humaine, adoptent, au début du XIXe siècle, la solution de *l'école enfantine* » [Luc, 1998].

En 1826, Emilie Mallet, épouse du banquier Jules Mallet, crée à Paris, en compagnie de Mme Gautier-Delessert, administratrice de la Société de la charité maternelle, la première salle d'asile française. Elles se sont laissé convaincre du bien-fondé de ces écoles par

Joseph-Marie de Gérando, cofondateur de la Société pour l'instruction élémentaire, lui-même enthousiasmé par les *infant schools* créées à Londres et qu'il a visitées.

L'école participe à l'effort de moralisation des classes laborieuses ; on retrouve un nombre important de salles d'asile dans les zones industrielles. Le ministre français de l'Instruction publique, cité par Luc [1998], explique dans sa circulaire du 11 septembre 1846, que celle-ci permettra l'avènement de « générations plus religieuses […], plus disciplinées, plus instruites, mieux préparées, de toutes les manières, à la rude condition qui [les] attend. » En effet, les promoteurs des écoles enfantines se préoccupent, certes, de la croissance des enfants en favorisant l'éducation physique, mais cette préoccupation n'est pas uniquement inspirée par un esprit de sollicitude. En effet, il s'agit pour la petite école de lutter non seulement contre la dépopulation et la dégénérescence, mais de former dès le plus jeune âge de futurs travailleurs résistants et habiles [Luc, 1998]. Et ce souci n'est pas celui de la seule bourgeoisie : l'asile de l'Association fraternelle des instituteurs socialistes propose aux enfants d'effectuer des travaux manuels à l'aide d'outils miniatures, afin de les préparer à leur futur rôle de producteur [Luc, 1998]. Par souci de moralisation, des cours d'éducation religieuse sont dispensés pour contrecarrer les mauvais penchants des parents. « Abandonné à lui-même et aux exemples de ses parents, jugés immoraux et ignorants, le marmot déshérité fait doublement peur. Être impur et graine de vaurien, il semble condamné à développer sa part d'animalité et ses mauvais penchants » [Luc, 1998].

Le souhait sous-jacent de cette éducation est la transmission, par les enfants eux-mêmes, des principes de moralité auprès de leurs parents. Selon une ordonnance du 22 décembre 1837 et une circulaire du 15 mars 1856, les élèves pourront ainsi retransmettre au sein des familles indigentes les bienfaits de l'éducation religieuse, en particulier des habitudes d'ordre de propreté et de respect [Luc, 1998]. Un autre effet essentiel va se produire, au-delà de ces préoccupations d'ordre moral ; en effet, la création des petites écoles va permettre l'émergence d'une nouvelle conception de la « seconde enfance » de 3 à 6 ans et la prise de conscience de sa spécificité, moment fragile et primordial pour le développement de l'enfant, nécessitant soins et attention. Les écoles enfantines rassemblent ainsi les enfants déshérités auprès de maîtresses représentant de véritables mères de substitution. Cette vision idyllique sera mise à mal avec l'augmentation du nombre d'enfants accueillis qui a entraîné l'apparition de règles plus strictes éliminant les gestes de tendresse et les causeries individuelles entre maîtresses et enfants [Luc, 1998]. Cependant, un nouveau regard pédagogique s'est dégagé de cette expérience, mettant en exergue la spécificité de l'enfance, sans pour autant remettre en question les normes statutaires régissant la sphère domestique. Michelle Perrot [1999*c*] le souligne : « La sensibilité à l'enfance n'a pas entamé l'autorité de la famille ni celle du pouvoir paternel ». Une sensibilité à l'enfance a

progressivement émergé et l'accueil des enfants est organisé qui débouchera sur la création des écoles maternelles.

…et instruire les plus grands

En 1833, François Guizot rend obligatoire l'ouverture d'une école primaire dans chaque commune. L'Église a partiellement en charge cet enseignement jusqu'en 1882, date à laquelle l'école deviendra avec Jules Ferry, laïque, obligatoire et gratuite [Trogrer, 2002]. L'école doit aider la famille à assumer sa fonction de rempart contre les dangers de la société, mais elle permet également de soustraire les enfants de son influence défavorable en leur enseignant des comportements socialement valorisés [Cichelli, Cichelli-Pugeault, 1998]. La scolarisation, de même que la conscription, délimitent et contrôlent la jeunesse, en rupture avec son mode antérieur d'intégration au monde des adultes. Vincent Troger [2002] souligne que dans l'Ancien Régime, la jeunesse aristocratique n'est pas séparée de la jeunesse populaire avec laquelle elle partage les jeux, les fêtes et même, pour les garçons, l'initiation sexuelle. La création de lycées réservés aux enfants de la bourgeoisie et de l'aristocratie, par Napoléon en 1802, va les séparer. « En forçant le trait, on pourrait donc dire que les jeunes bourgeois entrent à l'école quand les jeunes ouvriers ou les jeunes paysans en sortent, et que la jeunesse est pour les uns une longue et contraignante ascèse intellectuelle, et pour les autres une courte et triviale accoutumance au travail productif » [Troger, 2002].

Ce nouveau mode d'éducation, comme le souligne Martine Segalen [2000] va supprimer le contact entre enfants issus de différents milieux, de même qu'entre ceux-ci et les adultes par le biais de l'apprentissage. Le rapport dominant-dominé façonne les relations parentales du monde ouvrier, que la présence de la mère, éloignée de l'usine pour se consacrer aux enfants, n'atténue pas. Elle souligne le souci de faire adhérer les familles ouvrières aux attentes de la classe dominante ; les populationnistes souhaitent cantonner la femme au foyer pour la libérer de toute autre considération que reproductrice et domestique [Donzelot, 1977]. Tous les moralistes des XVIII^{e} et XIX^{e} siècles ont ainsi modélisé les rapports familiaux et la place des hommes et des femmes au sein de la société.

Le souci des jeunes

Ignoré par les sociétés traditionnelles qui, comme nous l'avons vu, ont su canaliser la fougue inhérente à cet âge, la figure de l'adolescent apparaît au cours du XIX^{e} siècle. La distinction entre l'enfance et, à partir de douze – treize ans, l'adolescence ou la jeunesse est due « à la diffusion dans la bourgeoisie d'un enseignement supérieur : université ou grandes écoles » [Ariès, 1973]. Une fois son étayage traditionnel disparu, avec la fin de la reconnaissance de groupes spécifiques évoqués ci-dessus, telles les bachèleries [Troger, 2002], la jeunesse

indépendante devient source d'inquiétude. Dès le XVIII[e] siècle, Rousseau caractérise ainsi cette période de la vie : « Comme le mugissement de la mer précède de loin la tempête, cette orageuse révolution s'annonce par le murmure des passions naissantes ; une fermentation sourde avertit de l'approche du danger. Un changement dans l'humeur, des emportements fréquents, une continuelle agitation d'esprit, rendent l'enfant presque indisciplinable. Il devient sourd à la voix qui le rendait docile ; c'est un lion dans sa fièvre ; il méconnaît son guide, il ne veut plus être gouverné » [Rousseau, 1966].

L'adolescent est d'abord dangereux pour lui-même ; la famille n'a plus la même influence préservatrice pour ses membres lorsque les jeunes sont contraints de la quitter avant même de pouvoir en fonder un foyer. Pour Émile Durkheim [1990], l'isolement des jeunes renforce leur tendance au suicide que seule la solidarité familiale aurait pu contenir. Cependant, cette dangerosité ne s'applique pas qu'à lui-même ; ses comportements sont imprévisibles car, vagabond-né, son besoin d'agir lui fait ignorer obstacles et dangers, comme le souligne G. L. Duprat[65], cité par Perrot [1999*c*]. Émerge ainsi la figure de l'adolescent dangereux dont les méfaits ne quitteront plus le devant de la scène politique et publique et qui sera, à l'instar de sa famille, la cible de générations successives gardiens de l'ordre et de la morale. Adolphe Blanqui, cité par Donzelot [1997], relève à la suite de l'enquête effectuée en 1848 à la demande de l'Académie des sciences morales et politiques, que les apprentis sont abandonnés à eux-mêmes alors qu'ils nécessiteraient une surveillance sans faille ; livrés ainsi à eux-mêmes, n'ayant plus la naïveté des enfants ni la raison des adultes, ils pourront se transformer en danger pour l'ordre social.

Les familles ont à leur disposition deux types de recours pour préserver leur honneur : la correction paternelle et l'enfermement asilaire. Les filles seront massivement emprisonnées, afin de préserver leur virginité dans 40,8 % des cas relevés entre 1846 et 1913. En effet, ce taux d'emprisonnement est sans commune mesure avec leur comportement délinquant dont on relève un taux de 10 à 20 % au cours de la même période [Perrot, 1999*a*]. Il faudra attendre 1935 pour qu'un décret-loi supprime la correction paternelle par ailleurs majoritairement utilisée dans les milieux populaires depuis la gratuité des frais de pension et d'entretien dont ils bénéficient. Une polémique oppose les partisans de l'autorité paternelle et ceux qui sont soucieux de l'intérêt de l'enfant. Michelle Perrot souligne « un recul de la *privacy*[66] populaire devant l'État et, au nom de l'intérêt de l'enfant comme être social, une police exercée sur la famille : pour le meilleur et pour le pire » [Perrot, 1999*a*]. Les valeurs préconisées tout au long du XIXe siècle vont être entendues et adoptées ; la famille bourgeoise devient la norme. Du XIXe siècle jusqu'aux années 1960, l'institution du mariage et les relations interpersonnelles seront indissociables et ce modèle de référence comportera

[65] G. L. Duprat [1909], *La criminalité dans l'adolescence, Causes et remède d'un mal social actuel*, Alcan.
[66] Vie privée

trois éléments : « L'amour dans le mariage, la division stricte du travail entre l'homme et la femme, l'attention portée à l'enfant, à sa santé, à son éducation » [de Singly, 1999].

Une seule façon de faire famille

Comme l'a souligné Martine Segalen [1986], tout écart au modèle familial bourgeois va être considéré par les élites comme une dangereuse déviance sociale. De fait, la structure familiale sera à l'image de la structure sociale, hiérarchique et inégalitaire, illustrant la concordance existant entre l'ordre familial et l'ordre politique [Commailles, 2006].

Le triomphe du modèle « bourgeois »

La mère est une éducatrice

Les médecins sont intervenus, outrepassant leurs fonctions strictement médicales, afin d'ordonner les rapports entre les membres de la famille. Le déclin de la religion, en tant que principe explicatif du monde, a poussé les hygiénistes à promouvoir leur propre morale familiale et sociale ; la mère sera promue à la fonction de principale éducatrice de l'enfant. Ce modèle a, rappelons-le, d'abord été accepté dans le monde bourgeois pour atteindre ensuite l'ensemble des classes sociales [Neyrand, 2000]. Cette morale familiale atteint même la Cour : Louis-Philippe est un roi bourgeois ; plus tard, l'impératrice Eugénie s'occupera personnellement de son fils. On assiste ainsi au triomphe de la bourgeoisie qui impose son style de vie y compris à la Cour [Perrot, 1999*e*] ; enfin, au tournant du siècle, la femme ouvrière sera incitée à retourner au foyer [Segalen, 1986]. Les préconisations de Rousseau, pour une éducation naturelle, vont être étayées par la science et la médecine qui vont assigner « scientifiquement » les femmes à leur destin biologique, à l'instar de Freud qui déclare que « l'anatomie c'est le destin ». [Neyrand, 2000].

Au sein des milieux populaires, les progrès sociaux, en particulier le salariat, vont faciliter le mariage des ouvriers ; on assiste à une stabilisation de la classe ouvrière et son intégration dans la société grâce à son intégration familiale [Segalen, 2000]. Progressivement les familles prolétaires adhèrent au modèle familial bourgeois centré sur l'intimité et le resserrement de liens forts avec les enfants [Knibielher, 2000]. Pour autant, l'intimité n'est pas véritablement accessible aux milieux populaires par manque de place et selon Antoine Prost [1999], « l'espace privé [est] seulement l'espace public du groupe domestique. » L'exiguïté des logements ne permet aucun isolement et tous les actes de la vie quotidienne se font sous le regard de tous les membres de la famille.

À la fin du XIX^{e} siècle, on a fini par considérer l'enfance comme synonyme de fragilité, de faiblesse et de malléabilité ; il paraît possible de modeler les enfants en intervenant au début

de leur vie [Kaluszynski, 2000]. L'influence de l'environnement sur la construction identitaire des enfants fait polémique et oppose deux pôles : ceux qui estiment que l'enfant a besoin d'un corps à corps avec sa mère pour se construire et ceux qui accordent plus d'importance à l'ensemble de son environnement même social [Neyrand, 2000*a*].

L'alliance ne se conçoit plus sans amour

Le mariage, au début du XIX^{e} siècle, possède une double fonction : l'alliance et l'activité sexuelle. Peu importe si alliance et désir ne coïncident pas. « Plus les stratégies matrimoniales visant à assurer la cohésion familiale sont serrées, plus elles canalisent ou étouffent le désir. Plus l'individualisme est fort, plus il s'insurge contre les choix du groupe, les mariages décidés ou arrangés. Tel est bien le ressort du drame romantique, ou du crime passionnel » [Perrot, 1999*c*]. Peu à peu émerge le désir de s'émanciper du joug paternel. Un taux important et stable de nuptialité qui perdure (16 % environ) s'accompagne d'un abaissement de l'âge au mariage ; toutes les couches sociales souhaitent se mettre en ménage aussi rapidement que possible. Les mariages arrangés sont remis en cause et, au sein des familles, des débats s'engagent dans le but, pour les jeunes gens, d'arriver à concilier alliance et amour dans le choix du conjoint. Le XIX^{e} siècle s'achève sur une métamorphose des représentations de la vie familiale qui va s'affirmer dès le début du XX^{e} siècle, avec l'avènement du désir d'intimité (familiale, conjugale et personnelle) [Perrot, 1999*d*].

Bien que des différences demeurent, en fonction des structures familiales et de leur degré d'autoritarisme, l'idéal de l'amour fusionnel sera la caractéristique des couples du XIX^{e} siècle jusqu'à la fin des années 1960. Et, lorsque l'amour s'éteindra, la pression sociale, l'inactivité professionnelle des femmes, contraindront ces dernières à demeurer prisonnières par convenance d'un mariage mal assorti.

Un nouvel intérêt pour l'enfant

Du point de vue juridique, l'évolution qui consiste à réduire les prérogatives du père est très lente. Comme le souligne Marie-France Nicolas-Maguin [1998], si la loi marque la famille de son pouvoir, elle doit néanmoins prendre l'évolution des mœurs en considération. Progressivement donc, le pouvoir du père a été réduit par l'État et sous la pression des femmes. Les lois de 1889 sur la déchéance paternelle ou de 1898 contre les mauvais traitements infligés aux enfants sont promulguées au nom de l'intérêt de l'enfant. Une loi de 1912, autorise la recherche en paternité, y compris en cas de "séduction dolosive''. Les philanthropes, gens d'Église et hommes de loi se rangent ainsi du côté de la fille-mère et de l'enfant abandonné [Perrot, 1999*c*].

Conclusion

L'intérêt de l'enfant est, sans conteste, la valeur suprême qui prévaut et fait évoluer le droit. Cet intérêt, qui incite les pouvoirs publics à protéger l'enfant et à légiférer, tend à octroyer à chaque membre de la famille des fonctions spécifiques : « la famille est construite et constituée par le droit » [Nicolas-Maguin, 1998]. Perrot [1999*c*] précise que la notion d'intérêt de l'enfant, développée tardivement en France, concerne l'enfant en tant qu'être social ; le souci de la cohésion sociale est consubstantiel de celui de l'intérêt de l'enfant, celui-ci étant considéré comme l'avenir de la nation, et c'est à ce titre qu'il faut l'éduquer, surtout si sa famille est déficiente, ce qui ne va pas sans l'inculcation de règles de discipline. Au-delà des seules préoccupations natalistes, des moralistes se sont souciés, au cours du XIX^{e} siècle, d'un autre fait : la production inconsidérée d'enfants et la promiscuité, qui nuit à leur moralité [Donzelot, 1977]. Certains philanthropes et hygiénistes ont voulu éluder la dimension politique et économique des problèmes familiaux en renvoyant à la famille le soin de s'autodiscipliner, en épargnant et en renforçant son autorité [Donzelot, 1977].

Quelles que soient les conceptions des gouvernants temporels ou intemporels, ces derniers se sont par de-là les siècles toujours préoccupés du sort de la famille et de ses membres, soit pour préserver, soit pour promouvoir certaines valeurs considérées comme fondamentales pour la préservation et la perpétuation de la société ou encore en regretter la disparition. L'éducation des enfants, les modèles familiaux, la place des femmes, la morale, les attitudes, les rites, la sociabilité doivent être en congruence avec les attentes des élites qui représentent le parangon de la bonne conduite. Ainsi aux conseils érudits des philosophes va succéder une conception péjorative des rapports humains et familiaux, fondés sur des instincts que l'Église va tenter de tempérer. Puis, avec l'avènement de l'Ancien Régime au début du XVI^{e} siècle, les attitudes sont façonnées en termes d'intimité par un long processus de contraintes des corps ; cette inculcation des « bonnes manières » fonde encore notre sociabilité.

Pour autant, ce sont les situations de délitement étatique, les guerres, la concurrence féroce entre groupes humains pour la survie, de même que les progrès économiques, la culture, l'amélioration des échanges commerciaux, alliés à une stabilité du pouvoir, qui ont une incidence directe sur la vie des familles, la place de chacun au sein de son groupe de parenté, l'ouverture ou la fermeture de celui-ci sur son environnement. Rien n'est jamais définitivement acquis et la barbarie la plus absolue peut succéder à des civilisations éclairées, érudites et savantes ; à la suite de la disparition de la civilisation gréco-romaine, les familles ont plongé dans les ténèbres moyenâgeuses avant de bénéficier des progrès de l'Humanisme. Nous relevons que la royauté et le clergé ont toujours voulu moraliser les individus et les comportements familiaux en fonction d'idéologies diverses censées préserver

la moralité, l'ordre établi. Pour y parvenir, ils tenteront de civiliser, éduquer, redresser des comportements jugés inadaptés à leur époque ; peu à peu va émerger l'image d'une population particulière à surveiller, jugée réfractaire au procès de civilisation : les pauvres

Chapitre 2 - Du mariage à la coparentalité

Introduction

Au sein de la famille fondée sur le mariage, modèle dominant au cours des deux premiers tiers du XX^{e} siècle, chacun occupe une place prédéterminée et les rôles ne sont pas discutés. Les femmes ont progressivement été dissuadées de travailler et des dispositions en matière d'habitat ont été prises pour transformer les taudis en cocons attractifs et ainsi stabiliser les familles ouvrières. Les grands ensembles prendront le relais pour loger, dans des conditions sanitaires *optimum*, les classes moyennes puis les classes populaires. Des problèmes associés aux quartiers d'habitat social vont, peu à peu, émerger, donnant lieu à des politiques urbaines et sociales spécifiques. L'instabilité matrimoniale va progresser entre la fin de la Seconde Guerre mondiale et le début des années 2000, passant d'un taux de divorce de 9% en 1945 à 40 % en 2000 [Martin, 2003]. Cette instabilité matrimoniale devient une menace pour la famille, toujours considérée comme la garante de l'ordre social ; l'accompagnement de la fonction parentale va devenir une des solutions pour conforter la famille dans son rôle socialisateur et les familles défavorisées vont être plus particulièrement ciblées.

Un modèle pour la stabilité

Le devoir des femmes, le pouvoir des hommes

Au tournant du XIX^{e} au XX^{e} siècle, Jules Lemire[67], fervent défenseur de la famille, prône l'instauration d'une allocation permettant aux mères de retourner s'occuper de leur foyer [Stébé, 2009] et c'est au tournant du XX^{e} siècle que le mouvement familial français va naître ; il sera composé d'associations d'obédiences très différentes, républicaines, chrétiennes voire chrétiennes syndicales à partir des années trente. Chez les républicains, le problème de la natalité prédomine et l'Alliance nationale contre la dépopulation est créée en 1896 par le Docteur Bertillon. Sous l'égide des chrétiens, différentes stratégies sont

[67] 1853 – 1928, élu député en 1893, promoteur du « terrianisme ». Il crée en 1897, la Ligue du coin de terre et du foyer (LCTF).

adoptées pour étayer la moralité des familles : actions pour le logement ouvrier, défense de l'école privée, lutte contre le néo-malthusianisme. Le moralisme domine chez les chrétiens qui souhaitent rechristianiser les classes populaires ; les mouvements populaires ont une approche plus revendicative mais il faut attendre 1967 pour voir apparaître les premières associations laïques [Chauvière, 2010].

Repeupler la France

Le travail des femmes sera ménager

Au début du XX^{e} siècle, l'activité féminine est concentrée dans les métiers du textile et au sein du monde agricole. La révolution industrielle permettra « l'intégration massive des femmes dans le salariat » [Blöss, Frickey, 2001], à tel titre qu'en 1911, le taux d'activité féminin est comparable à celui qu'il sera en 1990. Entre ces deux périodes, ce taux d'activité ira en décroissant avant de reprendre au milieu des années 1960 ; ce déclin est dû à celui de l'agriculture et à la diminution de l'emploi industriel traditionnel. Au début de ce siècle, travailler ou ne pas travailler, pour une jeune fille est une question de classe sociale ; si la situation la plus privilégiée consiste à rester au domicile de ses parents sans travailler, une situation moins enviable, mais préférable à l'usine, consiste à travailler chez soi. « C'est seulement en bas de l'échelle sociale qu'une jeune fille va travailler à l'extérieur : en usine, en atelier ou chez un particulier, comme domestique » [Prost, 1999]. Cela sera particulièrement vrai au cours de la Première Guerre mondiale lorsque les usines d'armement feront appel massivement à la main d'œuvre féminine.

Au cours de ce conflit, les femmes vont donc remplacer les hommes au travail ; puis, la perte en vies humaines, les krachs boursiers, le chômage vont inciter les pouvoirs publics à les renvoyer définitivement à leur foyer. Les choix politiques se porteront sur l'interdiction autoritaire de travailler et/ou la revalorisation du travail ménager. Cependant, cette démarche ne convient pas nécessairement aux entreprises qui rémunèrent les femmes moitié moins cher que les hommes. Pour temporiser les effets d'un renvoi total des femmes dans la sphère domestique, il est alors décidé de ne pas employer les femmes mariées. Le travail ménager est revalorisé ; pourtant, le nombre de femmes actives reste stable durant cette période, avec un plus fort pourcentage en Europe du Nord. En ce qui concerne la France, si le nombre global de femmes actives diminue entre 1921 et 1936, celui des femmes actives mariées continue de progresser, passant de 35,2 % à 41,4 % [Lagrave, 1992]. Le message familialiste aura plutôt pour conséquence d'orienter la main d'œuvre féminine vers des emplois à connotation sexuée, rappelant le travail domestique [Lagrave, 1992].

Les inégalités se retrouvent face au chômage même si les hommes chôment plus que les femmes durant les années 1918 – 1945. Ainsi les indemnités de chômage sont moins

élevées pour les femmes et ne sont pas attribuées aux chômeuses issues du service domestique ; par ailleurs, la nature des emplois occupés par les femmes accentue leur taux de chômage [Lagrave, 1992]. En effet, la crise touche les emplois industriels et le domaine des services où sont concentrées les femmes. Les hommes embauchés dans le secteur industriel sont touchés de plein fouet par le chômage et les employeurs n'hésitent pas à licencier des ouvriers qualifiés pour les remplacer par des ouvrières non qualifiées et donc sous-payées. Dans toute l'Europe, les femmes seront incitées à quitter ou à ne pas reprendre leur travail, soit de manière incitative, avec l'octroi de prêts de mariage pour les jeunes filles quittant leur emploi, soit de manière drastique, avec la suppression des allocations de chômage pour les femmes mariées.

Une mission féminine : les enfants

À la suite de la politique de lutte contre la mortalité infantile, menée par les médecins qui se sont appliqués « à transformer la mère en infirmière docile », une politique nataliste apparaît pour remédier aux effets de l'hécatombe de la guerre [Knibielher, 2000]. Cette préoccupation fait consensus aussi bien dans les milieux politiques de gauche que de droite, pour des raisons différentes ; la gauche estime qu'une dépopulation trop importante mettrait la République en danger. Il s'ensuit une réhabilitation des filles-mères de même que des enfants illégitimes qui, en lieu et place de bâtards, deviennent des enfants naturels. En 1925, une campagne est menée pour faire accepter à l'opinion publique que toute femme peut légitimement donner un enfant à la France, même hors mariage [Lefaucheur, 1991]. La droite défend la famille et la religion ; « la mère au foyer, par son abnégation et aussi par sa dépendance, incarne admirablement le refus de l'individualisme et le culte des vertus morales » [Knibielher, 2000]. Les mouvements féministes obtiennent en 1938-1939 la création de l'allocation dite « de la mère au foyer » dans l'objectif officiel est de limiter le surmenage des ouvrières [Knibielher, 2000]. La politique de Vichy confirmera totalement ces tendances en confortant la place des femmes dans la sphère domestique.

Ensuite, avec la création de la Sécurité sociale en 1945, la politique demeure nataliste et les allocations créées à cette époque n'incitent pas les femmes à travailler mais à rester au foyer pour y élever leurs enfants. « Les mêmes préoccupations démographiques et sociales qui ont guidé la politique des prestations familiales doivent diriger largement l'action sociale des Caisses »[68] [Ancelin, 1997]. Cette circulaire précise encore :

> « La formation ménagère familiale, qui rend les mères ou futures mères aptes à répondre à leurs tâches familiales, mérite d'être encouragée sous la forme de contribution à la création et au développement des écoles ménagères et sous forme de bourses aux élèves. Les caisses s'intéresseront aussi très utilement aux centres de formation qui s'adressent à des mères ou à

[68] Circulaire n° 204 S.S. du 1er juillet 1948.

des futures mères que leurs activités familiales ou professionnelles empêchent de suivre un cycle scolaire, mais peuvent consacrer avec profit une ou plusieurs heures par jour à l'apprentissage du difficile métier de mère de famille dans les centres principalement conçus à leur intention » [Ancelin, 1997].

L'arrêté du 1er juillet 1948 relatif aux prestations supplémentaires et au secours servis par les CAF prévoit que des prestations extra-légales pourront être attribuées en espèce ou en nature pour encourager ou récompenser la nuptialité ou la natalité [Ancelin, 1997].

Un chef pour la famille

La tutelle du mari

Corrélativement à leur dévolution à la procréation, les femmes sont sous la domination du mari qui exerce ainsi son autorité sur tous les membres de sa famille « Le mari [est] le chef de la famille ; la femme mariée [a] besoin de son autorisation écrite pour ouvrir un compte en banque ou gérer ses propres biens » [Prost, 1999]. Ces dispositions ne disparaîtront qu'en 1965 concernant l'ouverture du compte en banque et en 1970 avec l'abandon de la notion de chef de famille.

Des enfants obéissants et soumis

Les enfants sont soumis au pouvoir de leurs parents et n'ont droit à aucune vie privée [Prost, 1999]. Ils sont surveillés à tout moment, dans leurs loisirs, leurs fréquentations, leurs lectures… Ce droit d'ingérence se retrouve dans le choix du conjoint qui est toujours lié au statut et/ou au patrimoine. Ainsi dans les milieux populaires, les familles n'interfèrent pas dans ce choix – ce qui, pour autant, n'a aucun effet sur l'homogamie des conjoints qui perdure. En revanche, chez les employés, commerçants, artisans, les enfants ne peuvent toujours pas envisager d'imposer le conjoint de leur choix ; l'approbation des parents est indispensable. Les unions bourgeoises sont la plupart du temps arrangées ; les rencontres entre jeunes gens sont organisées par les familles, évitant ainsi toute hétérogamie [Prost, 1999].

De même que l'autorité du mari sur son épouse sera progressivement remise en cause, celle des parents sur les enfants le sera également. La pression normative sur les enfants s'assouplira puis disparaîtra avec le transfert au sein de l'école des fonctions d'apprentissage du métier, dévolues jusque-là aux familles, tant chez les ouvriers à domicile que chez les artisans. Là encore, des distinctions sont à noter en fonction des milieux sociaux ; dans les classes dominantes, l'imposition de certaines professions est toujours d'actualité, renforcée par le choix des établissements scolaires, classés en connaissance de cause. Pour les autres milieux sociaux, l'autorité parentale a perdu sa raison d'être

lorsqu'elle s'est détachée des contraintes imposées par la nécessité. « Les parents d'autrefois étaient autoritaires par nécessité autant que par coutume : quand l'orage menaçait, on ne demandait pas leur avis aux enfants pour leur faire rentrer le foin, et il fallait bien que quelqu'un allât chercher l'eau, le bois, etc. La nécessité faisait la force de la loi » [Prost, 1999].
Le père a ainsi perdu peu à peu les sources de son autorité : son savoir et son patrimoine [Segalen, 1986]. Les transformations de la transmission des savoir-faire professionnels se sont accompagnées d'une reconfiguration de l'espace urbain.

Espaces et sociabilité

Les configurations spatiales, issues de dynamiques socio-économiques qui les modèlent [Segaud, 2009], contraignent la sociabilité en façonnant les échanges sociaux.

La recherche d'un habitat adapté

Lieux de travail et lieux d'habitation

Le recul du travail à domicile et la réorganisation de l'espace industriel entraîne, tout au long du XX^{e} siècle, la séparation de ce dernier du tissu urbain. L'urbanisme moderne veut la spécialisation des quartiers. Plus question de villes où s'enchevêtrent et se confondent ateliers et logements : « La ville ancienne [les] mêlait étroitement, dans les mêmes rues, autour des mêmes cours, voisinaient immeubles de rapport, hangars, ateliers. Les bruits de la ville superposaient les cris des enfants, le ronronnement des machines, les coups des marteaux ou les déchirements des scies » [Prost, 1999].
Les urbanistes séparent de façon nette les implantations industrielles des zones d'habitation et de nouveaux quartiers destinés aux classes populaires sont construits à côté des anciens quartiers bourgeois. Nous avons évoqué la loi Strauss du 12 avril 1906, rendant obligatoire la création d'un comité de patronage d'habitations bon marché (HBM) permettant aux ouvriers de louer un appartement décent. Une autre loi dite « Ribot », favorisant l'accession à la propriété des personnes à faibles revenus, est votée le 10 avril 1917. Outre l'achat ou la construction d'une maison, cette loi permet l'acquisition d'un terrain à cultiver, ce qui donne naissance aux jardins ouvriers [Stébé, 2009]. Les intentions d'Alexandre Ribot, à l'instar de celles de l'abbé Jules Lemire, cité plus haut, militant des jardins ouvriers, ne sont pas exemptes de visées hygiénistes et morales. Ribot déclare : « Nous avons voulu faciliter aux plus humbles de nos concitoyens l'accès à la propriété du foyer familial. Le législateur a compris l'importance capitale de ce problème, non pas seulement au point de vue de la

santé publique et de l'avenir de la race française, mais aussi au point de vue du progrès moral et de la pacification des esprits » [Stébé, 2009].

Un demi-siècle d'immobilisme

Face à ces initiatives privées, dont l'impact est trop restreint, Laurent Bonnevay, en s'appuyant sur les thèses socialistes, fait adopter le 22 décembre 1912, une loi obligeant les communes et les départements à créer des sociétés agréées et des offices publics d'habitation à bon marché, ouvrant la porte à l'interventionnisme d'État [Stébé, 2009]. Les premiers offices publics d'HBM sont créés en 1913 et 1914 à La Rochelle et à Paris. Le surpeuplement reste important : « Au recensement de 1906, 26 % des personnes qui habitent des villes de plus de 5 000 habitants, vivent à plus de deux par pièce, 36 % à deux par pièce […] » [Prost, 1999].

Le gel des loyers en août 1914 et, en 1916, l'autorisation de suspendre le versement des loyers accordée aux familles des soldats mobilisés, ont totalement des-incité les propriétaires à bâtir ou entretenir leur parc immobilier [Stébé, 2009] ; les offices HBM vont manquer de moyens financiers pour faire face aux énormes besoins de logement. En fait, la question du logement populaire, dont il est question depuis le XIX^{e} siècle, n'aura toujours pas trouvé de solution dans les années 1950 [Prost, 1999]. Sur les 1 800 000 logements construits entre les deux guerres mondiales, « […] seulement 175 000 [sont] édifiés par les organismes HBM et 300 000 par les patrons de l'industrie pour loger leur personnel » [Stébé, 2009] alors que l'Angleterre et l'Allemagne, au cours de la même période, en construiront plus du double.

Un recensement de 1954 relève que sur 13,4 millions de logements étudiés, 58,4 % ont de l'eau courante, 26,6 % des WC intérieurs, 10,4 % une baignoire ou une douche, 10 % un système de chauffage central [Prost, 1999]. Pourtant, les pouvoirs publics tardent, pour des raisons multiples, à s'engager vers une reconstruction. Le terme même de reconstruction sera considéré comme passéiste par Claudius-Petit qui remet en cause cette seule perspective ; il déclare : « Un pays qui reconstruit est un pays qui regarde le passé, nous devons construire, et donc nous tourner désormais vers l'avenir » [Stébé, 2009]. En 1950, sous son impulsion, les HBM se transforment en habitations à loyer modéré (HLM), démontrant la volonté de l'Ėtat de loger toutes les classes sociales [Stébé, 2009]. À partir de 1953, les sociétés HLM vont imposer des normes de superficie et d'équipement *a minima* ; celles-ci concerneront tous les grands chantiers surgissant à la périphérie des villes [Prost, 1999].

Un habitat pour tous, les grands ensembles

Une cinquantaine d'années après l'abbé Lemire, un autre homme d'Église va s'emparer du problème du logement en France, au cours de l'hiver 1953-1954, l'Abbé Pierre[69]. Celui-ci lance un appel en faveur d'un logement pour tous [Stébé, 2009] qui sera relayé par les médias, et permettra une prise de conscience de la crise durable du logement. Les pouvoirs publics sont dans l'obligation de prendre des mesures visant à résorber cette crise en votant des crédits exceptionnels qui serviront à édifier des cités d'urgence. Dans le même temps, l'État lance un emprunt et veille à la construction de logements collectifs de meilleure qualité [Stébé, 2009]. En 1958,

> « une série de décrets (promulgués le 31 décembre) [portent] le titre : "Urbanisme, HLM, crise du logement''. À côté de ceux sur la Rénovation urbaine (RU), certains décrets concernent la création de Zone à urbaniser en priorité (ZUP), où seront implantés les programmes de logements sociaux. Ces zones qui doivent recevoir des opérations d'urbanisme importantes (minimum 500 logements) sont placées sous l'autorité administrative du préfet qui arrête le programme des travaux, le plan-masse et le planning de la réalisation. Elles doivent être réalisées dans un court délai et permettre la création de quartiers nouveaux disposant de tous les équipements nécessaires » [Stébé, 2009].

195 ZUP seront construites entre 1958 et 1973 ; cependant, progressivement, les critiques envers ces grands ensembles vont inciter le législateur à instituer, en 1967, les zones d'aménagement concerté (ZAC) [Stébé, 2009]. Ces ZAC vont en fait favoriser l'habitat individuel en offrant une meilleure qualité urbanistique et environnementale. Au cours des années 1950 – 1960, l'attrait engendré par leur confort a incité de nombreux Français, ouvriers, employés professions intermédiaires et quelques cadres supérieurs et membres des professions libérales à se loger dans ces grands ensembles. Pourtant, la désillusion ne tardera pas à survenir, du fait de l'excentration de ces quartiers qui entraînera « leur marginalisation et leur exclusion tant sur le plan physique que sur le plan symbolique » [Stébé, 2009]. La crise des années 1970 va toucher de plein fouet les ouvriers et les employés les moins qualifiés, qui sont surreprésentés dans les quartiers d'habitat social ; le chômage va accentuer la ségrégation urbaine [Avenel, 2005]. Sont relégués dans ces zones d'habitat social les populations d'origine française sans emploi, sans perspective de mobilité et les nouveaux immigrants sans qualification et sans avenir professionnel. Les grands ensembles vont symboliser l'outrance urbanistique et le creuset des problèmes économiques et sociaux ; de fait la population habitant ces lieux va devenir plus homogène en même temps qu'elle se paupérisera. Ce phénomène provient du départ des classes moyennes et de l'arrivée conjointe d'une population immigrée ; à la fin de ce processus, ces espaces sont

[69] Député MRP de Meurthe-et-Moselle de 1945 à 1951.

devenus synonymes de marginalité sociale [Calogirou, 1989]. En 2010, 27 % de la population à bas revenu[70] résident dans le parc public ; ils représentent ainsi 55,4 % de sa population [Josnin, 2012].

Un phénomène de dégradation du bâti s'ajoute à ces problèmes sociaux et amène les pouvoirs publics à traiter conjointement ces deux aspects. Ainsi à partir 1977, les quartiers d'HLM devenus « sensibles » vont être la cible de différents dispositifs visant à les réhabiliter et à recréer une dynamique sociale. Depuis cette date, « on passe de 50 quartiers classés HVS[71] à 148 répertoriés DSQ[72], pour atteindre aujourd'hui 752 catalogués Zones urbaines sensibles » [Stébé, 2009]. Pour autant, la crise du logement perdure, touchant les populations les plus précarisées. Dans la continuité du constat de Claire Calogirou [1989], un rapport sur le travail social [2009] [73], remis au ministre chargé des Affaires sociales, indique :

> « La crise du logement est apparue il y a une vingtaine d'années. La construction de pavillons en accession à la propriété a été privilégiée au détriment de la construction de logements collectifs en location[74]. L'augmentation des loyers a encore réduit l'accès des ménages modestes au logement privé. Le logement social a été de plus en plus demandé, et ceux qui occupaient des habitations à loyer modéré (HLM) ne pouvaient plus les quitter. Les offres du parc locatif privé et bon marché dans les centres villes et la proche périphérie sont devenues rares (…). Leur diminution n'est pas compensée par la construction de logements sociaux. Environ un million de ménages sont non logés ou mal logés » [Le travail social aujourd'hui et demain, 2009].

À ce constat concernant le logement social est associée de façon récurrente l'existence de problèmes sociaux :

> « Les problèmes d'exclusion et de ségrégation engendrent des difficultés de cohabitation, des incompréhensions mutuelles et la dégradation des lieux de vie, au point qu'on parle d'une nouvelle question urbaine pour désigner l'inscription des problèmes sociaux dans la ville. Criminalité, sentiment d'insécurité, tensions entre classes populaires et classes moyennes, concentration de la pauvreté dans certains quartiers en sont les dimensions majeures » [Le travail social aujourd'hui et demain, 2009].

De fait, ces quartiers de relégation rendent visibles les pauvres et, dans leur sillage, provoquent toujours crainte et défiance ; les quartiers populaires représentent, pour la société dans son ensemble, un risque pour la cohésion sociale [Stébé, Marchal, 2007].

---

[70] Ménages disposant d'un revenu annuel inférieur à 13200 € par unité de consommation, ce qui correspond au trois premiers déciles de niveau de vie [Josnin, 2012].

[71] Habitat et vie sociale, en 1977.

[72] Développement social des quartiers, en 1981.

[73] Rapport élaboré au sein du groupe de travail « Valorisation du travail social », sous la présidence de François Roche, membre du Conseil supérieur du travail social (CSTS), assisté de Brigitte Bouquet, vice-présidente du CSTS. Rapporteurs : Philippe Cholet, Michèle Holtz, Jean-Marie Poujol, membres du CSTS ; Olivier Cany, Hervé Drouard, Marie-Joëlle Gorisse, experts.

[74] Le « secteur HLM locatif […] continue […] d'accuser une baisse importante, puisque, en 1996, il ne représente plus que 17 % du total des logements construits – soit 48 000 logement – » [Stébé, 1998, 2009].

Devenir propriétaire de son HLM

Depuis la fin des années 1990, à l'instigation du ministère du Logement, les organismes HLM ont mis en vente une partie de leur parc. Le ministère, pour préserver la paix sociale, prend appui sur l'argument de la mixité sociale[75] ; elle serait favorisée grâce à l'accession à la propriété de familles solvables souhaitant devenir propriétaires de leurs logements sociaux [Stébé, 2009]. Les vertus attribuées à la propriété pour éloigner les populations de « distractions funestes », comme l'énonçait Armand de Melun au XIX^{e} siècle, n'ont rien perdu de leur actualité. Ce thème a été repris, lors de la campagne électorale de 2007, par Nicolas Sarkozy qui a déclaré : « Je souhaite que les intérêts des emprunts pour acheter son logement soient déductibles en totalité du revenu imposable, que le crédit hypothécaire soit réformé, *que l'accès à la propriété pour les locataires de logements sociaux soit facilité parce que la propriété c'est la meilleure assurance contre les accidents de la vie, contre la précarité*[76]*.* Parce que la propriété c'est l'indépendance, c'est la liberté. Je souhaite que tous les Français qui travaillent puissent devenir propriétaires.[77] »

Des sociabilités marquées par l'espace

Au cours de la première moitié du XX^{e} siècle, l'espace privé, familial et personnel est réservé à la bourgeoisie. Les milieux paysans et ouvriers, quant à eux, n'échappent pas à la surveillance de la collectivité et les individus à celle de la famille. L'exiguïté des logements, devenus de surcroît le domaine exclusif des femmes, le surpeuplement, façonnent en partie la sociabilité masculine. Les ouvriers trouvent leur espace au café ; ils les fréquentent sur le chemin menant du lieu de travail au domicile. Les cafés représentent ainsi un lieu de transition entre le monde du travail et la sphère privée et domestique [Prost, 1999]. Comme le souligne Olivier Schwartz [1990], certains vont rechercher hors de la famille un espace de liberté personnelle que la famille n'est pas en mesure d'accorder. Le réaménagement de l'espace, consécutif à la construction des grands ensembles, permettra le partage des territoires domestiques entre hommes et femmes et celui des pouvoirs [Prost, 1999].

Les différences entre les sexes ne sont donc pas uniquement biologiques et génétiques mais « elles ont aussi et surtout une existence sociale, culturelle, ancrée et accumulée dans l'histoire d'une société » [Blöss, Frickey, 2001]. En milieu bourgeois, l'homme dispose d'une sociabilité propre très ouverte avec la fréquentation de cercles ; l'acquisition d'une garçonnière lui permet en outre de bénéficier d'un second espace strictement personnel [Prost, 1999]. Le grand bourgeois, se doit, pour tenir son rang, d'être de toutes les

---

[75] « La mixité sociale fait référence à la coexistence sur un même espace de groupes sociaux aux caractéristiques diverses. Érigée en objectif politique, elle renvoie à un idéal de société qui préserverait la cohésion nationale et garantirait l'égalité des chances », SELOD Harris [2005], « La mixité sociale : le point de vue des sciences économiques » in *Informations sociales*, n° 125, juillet, p. 28.

[76] Souligné par nous.

[77] Nicolas Sarkozy, Discours au Futuroscope à Poitiers (26/01/07), http://sites.univ-provence.fr.

manifestations mondaines. Il manifeste ainsi son appartenance et son attachement au groupe, ce qui l'oblige à participer à autant de cocktails, grands prix hippiques, premières d'opéra et vernissages [Pinçon, Pinçon-Charlot, 2002]. Le rôle de la femme bourgeoise est de gérer le capital social, en privilégiant la famille ; lorsqu'elles travaillent, elles exercent un « job » grâce à leur capital social dans les domaines de la presse ou de la communication. En tant que gardiennes du capital social, ce sont elles qui doivent maintenir et accroître les relations et les alliances en faveur de leurs familles [Pinçon, Pinçon-Charlot, 2002]. Les conditions de vie façonnent la sociabilité, ainsi en est-il de l'espace disponible. De plus, les fonctions attribuées à l'un et l'autre sexe, intériorisées dans le processus de socialisation, modèlent les représentations ; conditions de vie et représentations façonnent les comportements comme nous avons pu le constater lors de notre étude de terrain.

La stabilité dans le mariage

La logique des sociabilités féminine et masculine distinctes a pour conséquence de différencier également les façons de s'approprier le familial [Schwartz, 1990]. Le modèle de la femme au foyer est de règle dans l'Entre-Deux-Guerres ; le régime de Vichy le renforcera en idéalisant la maternité et le foyer pour les femmes [Blöss, Frickey, 2001]. C'est ainsi que le régime instaurera la « journée des mères », qui deviendra par la suite la « fête des mères » ; rien ne doit alors éloigner les femmes de la maternité, au nom de la patrie [Blöss, Frickey, 2001]. Rien d'étonnant, dans ces conditions, qu'au cours des années 1950, la fécondité augmente, le mariage devient la seule norme de conjugalité ; le taux d'activité des femmes atteint un minimum historique en 1961 et ce n'est qu'en 1988 qu'il redeviendra égal au taux de 1911 [Théry, 1998].

De fait, la période allant de la fin de la Seconde Guerre mondiale à la fin des années 1960 voit l'apogée du modèle de la famille composée du mari pourvoyeur de fonds, de la femme dévolue aux tâches domestiques et s'occupant des enfants. La femme au foyer, s'occupant des tâches parentales et domestiques devient un modèle unique, favorisé par l'effort considérable de construction que nous venons d'évoquer, et qui permet à la majorité de la population de connaître des conditions de logement jusque-là réservées à la bourgeoisie [Prost, 1999].

Des rôles bien définis

Le partage des fonctions

Ce partage des fonctions va imposer au père d'être le pourvoyeur exclusif de revenus afin de faire vivre sa famille.

> « Du moment qu'il donne de quoi faire marcher cette petite usine, il peut tranquillement chausser ses pantoufles, en attendant qu'on lui serve la soupe. Ce père-là a pendant des décennies vécu satisfait, sûr d'avoir rempli son contrat… Et comment ne l'eut-il pas été puisqu'on ne lui demandait rien d'autre que d'être un bon travailleur qui rentre sagement tous les soirs chez lui. […] En ne lui reconnaissant (et à lui seul) qu'une fonction économique, on l'a progressivement éloigné, au propre et au figuré, de son enfant. Physiquement absent toute la journée, fatigué le soir, le père n'avait plus grande chance d'avoir des rapports avec lui. Tout semble montrer pourtant, dans notre société régie par des hommes, que cette privation n'alla pas sans complaisance chez eux qui en étaient victimes. Quel père aurait voulu changer sa condition avec celle de sa femme ? » [Badinter, 1980].

L'Américain Talcott Parsons [1937] a décrit ce modèle familial selon lequel l'homme, pourvoyeur de revenus, possède une fonction instrumentale alors que la femme, dévolue à une fonction expressive, a la charge de veiller à une vie familiale harmonieuse et sans heurts. Cependant, en certaines régions et milieux sociaux, c'est la femme qui prend les décisions importantes concernant non seulement la vie de famille mais également la vie publique. Pour autant, ce pouvoir ne peut s'exercer que si le rôle de patron[78] du mari est officiellement et en apparence sauvegardé [Prost, 1999]. Ce modèle, décrit par Parsons, sera considéré comme l'aboutissement de l'évolution familiale, un modèle parfait et indépassable.

L'influence psychanalytique

Avec Sigmund Freud, survient un changement de paradigme avec une vision organiciste des relations mère – enfant et de la sexualité ; la psychanalyse deviendra alors progressivement le référentiel absolu des dispositifs de soins [Neyrand, 2000*a*].

> « Cent cinquante ans après l'*Émile*, le docteur Freud s'interroge à son tour sur la nature du "sexe'' féminin, mais cette fois au propre comme au figuré. Tel son prédécesseur, qui prétendait parler en observateur dénué de préjugés, Freud pense décrire l'évolution sexuelle et psychologique de la femme à partir de sa seule expérience de praticien. […] Par la suite, ses disciples n'eurent pas grand mal à tracer le portrait de la mère "normale'', logiquement déduit de la femme décrite par Freud. Inutile de préciser que ce sont ces femmes et ces mères répondant à la norme définie par la psychanalyse qui devaient avoir le plus de chances de rendre heureux maris et enfants, et de connaître elles-mêmes une vie épanouie » [De Singly, 1993].

[78] S.C. Rogers, « Femal forms of power and the myth of male dominance : a model of femal male inteaction in peasant society », *American Ethnologist*, t. II, N° 4, novembre 1975, p. 727-756.

La psychanalyse sera intégrée, après la Seconde Guerre mondiale, à la pédiatrie via la pédopsychiatrie. En effet, la découverte du syndrome de l'hospitalisme[79], grâce aux travaux du psychanalyste américain Spitz en 1945, met l'accent sur les conséquences désastreuses des carences affectives sur le développement et la survie des enfants placés en institutions ; ces théories identifient comme « maternelles » les carences dont souffrent les enfants placés. En effet, les manques ne peuvent qu'être qualifiés de maternels, tant la différenciation des rôles est alors opérante [Neyrand, 2000*a*]. L'importance accordée au lien mère/enfant par les travaux effectués sur les carences maternelles conforte une marginalisation des pères dans la relation aux enfants. Une circulaire, datant de 1948, « concernant le plan d'action sociale des Caisses » illustre ce lien de causalité entre prise en charge maternelle et moralité de l'enfant, ainsi qu'entre ordre social et désordre familial : « Il convient cependant d'admettre la nécessité d'éloigner l'enfant de sa famille dans des cas d'ordre social, tels que la dissolution du milieu familial mettant l'enfant en danger moral, l'absence de la mère au foyer, en cas de maladie ou d'abandon, le travail de la mère hors du foyer alors que le caractère de l'enfant nécessite justement une surveillance continue, etc. » [Circulaire n° 204 S.S[80]. du 1er juillet 1948, Ancelin, 1997].

La marginalisation des pères a fait consensus et constitue toujours un frein à l'égalité parentale en termes d'éducation [Neyrand, 2000*a*]. Le déclin de la figure patriarcale du père, accompagné de la lente affirmation d'une égalité sociale des sexes produit plus d'effets dans la sphère publique, dans les domaines du droit, du travail, du politique, que dans la sphère privée où la différenciation des rôles est plus protégée car apparemment naturelle. C'est ainsi que la place de la mère auprès du petit enfant est toujours privilégiée [Neyrand, 2000*a*]. Dans les milieux populaires, mais pas uniquement, cette naturalité des fonctions maternelles reste très ancrée et modèle les représentations masculines et féminines. Annick Madec a consigné les récits biographiques des membres d'une famille habitant un quartier populaire. Elle a rencontré et dialogué avec cette famille de1992 à 1997. Nous reproduisons ci-après un extrait de récit concernant le père, Jacky, car il illustre les représentations communément acceptées des rôles paternel et maternel : « [Jacky] a toujours remis sa paie à Solange, mais a aussi toujours rappelé en temps utile, que c'était lui qui travaillait. […] Jacky ne pensait pas particulièrement devenir père de famille nombreuse. Il a suivi sa femme. Si elle avait fait le choix de s'en tenir à un ou deux enfants, il aurait tout autant accepté sa décision. Pour lui, ce sont les femmes qui sont responsables de ce choix, ce qui entend qu'elles sont également davantage responsables des enfants » [Madec, 2002].

[79] « La carence traduit en fait une insuffisance d'interactions liée soit à un déficit de soins adéquats, soit une incapacité de la mère ou de l'enfant » [Neyrand, 2000*a*].
[80] S.S. pour Sécurité sociale.

Le nom et la loi du Père

La théorie lacanienne accorde une importance particulière au nom du père qui place l'homme dans une position spécifique dans l'ordre social et familial, même si cette position est, au final, historiquement déterminée. En effet, Lacan a figé le père dans sa fonction symbolique d'autorité [Neyrand, 2000*a*] ; la fonction de soin échoit à la mère et se résume dans la fonction dite maternelle, la fonction d'autorité est déléguée au père distribuant ainsi à chacun des parents des fonctions qu'ils vont incarner tout au long de leur vie [Neyrand, 2000*a*]. Nous constaterons que la fonction symbolique d'autorité, attribuée au père, sera au fondement du concept d'indissolubilité du lien de filiation ; l'objectif de ce concept est de permettre le maintien des liens effectifs entre le père et ses enfants, quelle que soit devenue la configuration de sa famille de procréation car cette présence serait un rempart face au désordre social.

La consécration de l'amour fusion

Le couple chaînon, marquant le lien entre deux lignages et donnant tout pouvoir au père, s'est transformé en couple symbiose, s'épanouissant dans l'amour conjugal tourné vers la procréation. Cette dernière conception a vécu de la première partie du XX^{e} siècle jusqu'aux années soixante. Ce modèle, décrit par Parsons comme l'aboutissement du progrès social, a fait l'objet d'un décryptage psychanalytique [Neyrand, 2002]. Dans les années 1945-1965, tout écart vis-à-vis de la norme, représentée par la famille fondée sur le mariage et la division stricte des rôles, est considéré comme anormal. Au cours de cette période, un certain nombre d'idées reçues se sont construites scientifiquement, en particulier le lien entre criminalité et instabilité familiale ; l'instabilité familiale est devenue une source de risque au détriment de la prise en compte des facteurs socio-économiques [Commaille, Martin, 1998].

L'amour fusion, dans un mariage pour la vie, constitue l'unique norme de la vie de couple et de constitution d'une famille ; tout écart est fortement stigmatisé et, comme nous l'avons indiqué en introduction, le taux de divorce entre 1965 et 1945 s'établit à 9 %. Le nombre des naissances hors mariage en 1965 témoigne également de la domination de l'institution du mariage comme modèle unique ; le taux européen de naissances hors mariage est de de 5,1 % en 1965 [Commaille, Martin, 1998] et en France, entre 1945 et 1965, 6 % environ des naissances sont hors mariage [Martin, 2003]. Les désunions feraient courir des risques aux enfants, en se cristallisant à l'adolescence ; celle-ci constitue un facteur perturbateur, inquiétant pour la cohésion sociale.

La jeunesse, toujours dangereuse

Comme nous l'avons évoqué ci-dessus, la notion d'adolescence a émergé au cours du dernier tiers du XIX^{e} siècle, avec une nouvelle appréhension de ses caractéristiques [Kaluszynski, 2000]. C'est ainsi que l'appellation d'Apaches sert à désigner cette catégorie, se situant entre l'enfance et l'âge adulte, et qui est perçue comme cruelle et féroce. Le terme « Apache » désigne ces jeunes adultes issus de la zone (ne parle-t-on pas toujours des zonards de façon péjorative ?) ; celle-ci se situe aux confins des remparts des villes et, à Paris, de la banlieue industrialisée au cours du XIX^{e} siècle. La banlieue est prolétaire, la zone est peuplée des plus miséreux d'entre eux, les chiffonniers y sont particulièrement représentés. Les faits divers sont abondants et rapportés dans la presse populaire, faisant ainsi naître le mythe des bandes d'Apaches, attribuant de la sorte une réputation de "coupe-gorge" aux faubourgs extérieurs constituant la banlieue [Stébé, 2010]. La jeunesse n'est plus perçue de façon univoque : « D'une situation problématique, on passe à une situation "dangereuse''. L'enfance malheureuse attriste et préoccupe ; les jeunes criminels dérangent, font peur. Ils menacent l'ordre public et l'ordre social mais également ce monde d'adultes et de propriétaires » [Kaluszynski, 2000].

Combattre la criminalité dès l'enfance

Gabriel Tarde démontre statistiquement qu'entre 1830 et 1880, la criminalité des adultes a triplé alors que celle des mineurs de sexe masculin a quadruplé. Pour appréhender ce phénomène, le caractère héréditaire est prioritairement évoqué avec un présupposé fort : « le petit malfaiteur deviendra fatalement un grand criminel » [Kaluszynski, 2000]. La mendicité, le vagabondage et les vols sont des délits fortement réprimés car ils sont contraires aux valeurs d'une société fondée sur le travail et l'effort [Kaluszynski, 2000].

Les écrits de cette époque, analysés par Martine Kaluszynski [2000], mettent l'accent sur le moment clé de l'enfance où tout se joue ; aussi, pour stopper la progression de la criminalité imputée aux jeunes, il convient d'intervenir tôt sur tous les dysfonctionnements potentiels : la famille, l'école, l'alcoolisme, voire l'État lorsqu'il devient défaillant. L'enfant est un futur citoyen qui va mobiliser l'investissement de l'État ; dans un rapport paru en 1909, G.L. Duprat[81], cité par Kaluzynski [2000], indique que : « les plus dangereux parmi les malfaiteurs invétérés ont été de jeunes délinquants. »

Du point de vue conjugal, après l'ère de l'amour fusion, survient la période de la contractualisation des rapports conjugaux. Le désir d'émancipation des femmes s'accompagne de l'avènement de l'individualisme positif [Commaille, Martin, 1998]. Une

[81] Guillaume Léonce Duprat, professeur de sociologie à l'Université de Genève, il a écrit *Le Lien familial, Causes sociales de son* relâchement et a été couronné par l'Académie des sciences morales et politiques Prix Saintour en 1921.

année marque la rupture entre un modèle fonctionnalisme fortement marqué par la différenciation sexuelle et l'avènement de l'individualisme moderne.

1973, une année de rupture

Il est constaté une chute du nombre des mariages dès 1973 ; on a d'abord cru à un retard de l'âge au mariage avant de se rendre compte d'une réelle désaffection. Parallèlement, le nombre de divorces augmente, affichant un taux de 22 % en 1980 soit 81 156 divorces ; 32 % en 1990 ; 40 % en 2000 ; 43 % en 2003 soit 125 000 divorces prononcés [Martin, 2003]. Depuis 2003, la progression s'est ralentie, sans pour autant s'interrompre, et le taux de divorce en 2009 est de 44,7 %[82]. « Si l'on ajoute à ces ruptures de couples mariés les "désunions libres'' des cohabitants (qui, en proportion, seraient sensiblement du même ordre), on comprend à quel point les trajectoires conjugales se sont complexifiées » [Martin, 2003]. Le nombre de mariages continue de diminuer depuis 2000 et est estimé à 241 000 en 2011 car les Français préfèrent les Pactes civils de solidarité (Pacs) au mariage. « En 2010, 251 000 mariages avaient été célébrés alors que plus de 195 000 pacs avaient été conclus par des partenaires de sexes différents » [Pla, Beaumel, 2012].

La diminution du nombre de mariages et l'augmentation des divorces « traduisent une redéfinition entre la sphère du privé et du public, comme une réévaluation des statuts sociaux respectifs de l'homme et de la femme » [Segalen, 2000]. Cette année marque le point de départ de l'ère contemporaine du démariage [Théry, 1993]. Parallèlement, le taux de naissances hors mariage s'élève à 30 % en 1990, pour atteindre 43,6 % en 2000 et 52,5 % en 2008 ; les données provisoires pour 2011 indiquent un taux de 55,8 %[83]. Il convient de noter que la plupart de ces naissances ont lieu au sein de couples vivant maritalement [Martin, 2003].

La réalisation de soi

De la fusion à l'individualisme

Le bonheur partagé en famille devient moins important que le fait d'être heureux soi-même [de Singly, 1993]. Ainsi chacun des partenaires attend de l'autre qu'il lui donne la possibilité de construire sa propre identité ; la famille devient un support pour l'autonomie et la réalisation de soi [de Singly, 1993]. Le processus d'individualisation autorise chacun à choisir entre des pratiques personnelles et séparées et le partage de certaines autres ; il s'appuie complémentairement sur l'authenticité et l'autonomie, cette dernière ne pouvant advenir

[82] « L'évolution démographique récente en France » in *Population*, n° 3, 2010, www.ined.fr.
[83] Insee [2012], « Estimations de population et statistiques de l'état civil, www.insee.fr.

qu'avec l'appui de l'indépendance [de Singly, 2001], à savoir ne dépendre que de ses propres ressources personnelles, notamment financières, afin de moins dépendre de ses proches ; l'autonomie n'est possible que lorsque les individus peuvent élaborer leurs propres règles de vie, seuls ou dans la négociation [de Singly, 2001]. La libéralisation des mœurs, les revendications féminines et le retour massif des femmes au sein du salariat, vont bousculer les relations de couple. Celles-ci sont repositionnées ; la conjugalité, devenant un enjeu de réalisation personnelle, sera également source de tension [Neyrand, 2002].

Dans les années 1950-1960, le mariage, fondé sur l'attirance personnelle, incarne la coexistence de l'amour et de l'union légale et s'accompagne de phénomènes d'endogamie [Segalen, 2000]. À partir des années 1970, chacun des partenaires attend de l'autre qu'il lui donne la possibilité de construire sa propre identité. La famille aide ainsi à l'autonomie de ses membres car « la valeur de référence est devenue le soi » [de Singly, 1993]. Le processus d'individualisation s'appuie complémentairement sur l'authenticité et l'autonomie, cette dernière ne pouvant advenir qu'avec l'appui de l'indépendance économique, tirée en particulier de l'activité professionnelle, qui permet de ne pas dépendre de ses proches [de Singly, 2001]. L'émancipation des femmes au cours du XX^{e} a provoqué un repositionnement des relations au sein du couple [Neyrand, 2002] ; les rôles masculins et féminins sont interrogés et redéfinis dans la négociation, ce qui entraîne, par la même occasion, des tensions au sein du couple [Neyrand, 2002]. En conséquence, à l'ère du démariage [Théry, 1993], la rupture est une éventualité envisagée dès la constitution du couple [Segalen, 2000].

Un bouleversement culturel

Il n'est plus question de vivre dans une union mal assortie, aussi la désunion est-elle envisagée dès la formation du couple [Segalen, 2000]. Cependant, le mariage va résister : 285 400 mariages en 1999 ; âge moyen : 29,8 pour les hommes, 27,7 pour les femmes [Segalen, 2000], d'autant plus qu'en l'an 2000, 16 % des nouveaux mariés sont des divorcés, pour moins de 10 % en 1980[84], le taux de remariage est de 29,3 % en 2009[85]. Depuis 2000, le mariage recule progressivement avec seulement 251 654 mariages célébrés en 2010, alors que le nombre de PACS ne cesse de progresser depuis sa création en 1999, passant de 16 859 unions entre partenaires de sexe opposé cette année-là à 205 558 en 2010[86]. En parallèle, le nombre de PACS dissous ne cesse d'augmenter, passant de 7 dissolutions en 1999 à 8 690 en 2005, pour atteindre 26 954 dissolutions en 2009[87] ; cela représente respectivement un pourcentage de 0,11 %, 14,37 % et 16,21 %. Un

[84] ROEHRIG Jean-Claude [2000], Population et Avenir, n° 664.
[85] Insee, Statistiques de l'état-civil.
[86] Insee, statistiques de l'état-civil ; SDSE, fichiers détails Pacs [2012].
[87] Source : Ministère de la Justice.

bouleversement culturel est ainsi à l'œuvre, la doctrine amoureuses des couples séparés se démarque de celle des couples au long terme [Segalen, 2000]. En effet, cette séparation permet de poursuivre la quête d'un partenaire idéal, lui-même capable de s'adapter aux attentes de son nouveau conjoint [Neyrand, 2002].

Organiser le monde

Les pouvoirs publics interviennent pour prévenir tout désordre, moral ou social qu'ils estiment dangereux pour le maintien de la société ; ils interviennent pour réduire les désajustements entre différents secteurs de la société. Pour autant, ces désajustements ne deviennent objet d'intervention publique qu'en fonction des représentations que s'en font les acteurs ; ces représentations, images et normes constituent le référentiel d'une politique publique [Muller, 2000]. Depuis les années 1980, l'instabilité conjugale et familiale est considérée par tous les acteurs du social comme une cause de rupture sociale et le renforcement de la cohésion familiale garantirait celle de la société [Chauvière, Messu, 2003, Messu, 2008].

L'instabilité conjugale, un problème public

L'instabilité constatée au niveau familial pourrait mettre en péril la société puisque sa cohésion est tributaire de celle de la famille. La cohésion est la « propriété d'un ensemble dont les parties sont intimement unies.[88] […] La cohésion marque l'état des individus ensemble […] » [Grawitz, 2000]. Alain Vulbeau [2010] précise que :

> « (…) le terme de "cohésion sociale'' est à la fois une notion et un concept. Dans le premier cas, il s'agit d'un mot d'ordre des politiques sociales pour désigner une solidarité actualisée ; dans le second, le vocable fait référence à un concept sociologique employé dans le premier tiers du XXe siècle par l'école durkheimienne, notamment par Marcel Mauss et Paul Huvelin. […] La cohésion sociale […] serait un échange réciproque entre des membres d'une société, […] Ainsi, avec la cohésion sociale, on pourrait faire l'hypothèse qu'il s'agirait de faire "tenir ensemble'' les différentes composantes de la société, en faisant de la lutte contre l'exclusion l'objectif central et de la participation, en autres, un des moyens de l'action »

Il existe un présupposé fort sur l'existence d'un lien ontologique liant famille et société. Le lien familial possède un caractère fondateur et mythique car il remonterait à l'état de nature, à savoir le premier état de la vie sociale ; cette croyance est relayée par la rhétorique politique employée dès le XVI^{e} siècle par les Édits royaux qui stipulent que « les familles sont les séminaires des nations [Burguière, 2002]. De l'Antiquité jusqu'à la Révolution de 1789, la famille patriarcale a reproduit en son sein l'ordre politique, hiérarchique et inégalitaire. Sous

[88] Le petit Larousse illustré, [2008], *dictionnaire 2009*, Paris, Larousse.

l'Ancien Régime, le père y représente le roi et tous deux tiennent leur pouvoir de Dieu. La citoyenneté, promue par la Révolution, ne s'écarte guère de ce modèle lorsque qu'elle stipule dans l'article 4 du préambule de la Constitution de l'an III : « Nul n'est bon citoyen, s'il n'est pas bon fils, bon père, bon ami, bon époux » [Commaille, Martin, 1998]. L'étude de Sophie Duchesne [1997] démontre que les Français associent toujours, dans leurs représentations, ordre familial et ordre social. Ainsi à l'orée du second millénaire, « la vision d'un rapport au politique qui se construit dans une façon d'être en famille n'est jamais très loin dans les esprits […] » [Commaille, Martin, 1998]. Le juge Alain Bruel estime, dans son rapport réalisé à la demande du ministère du Travail et des Affaires sociales que, depuis la rupture du « lien ontologique qui reliait la Puissance Paternelle au pouvoir politique », il est du ressort de l'État de soutenir les familles dans leur rôle éducatif [Bruel, 1997].

Ainsi la « politique de la famille » a pour visée non pas tant les intérêts de la famille que la préservation de l'ordre social. Pour faire face aux désajustements de ces deux dernières décennies, la régulation de la famille s'appuie sur le droit et une politique publique désignée comme politique de la famille [Commaille, Martin, 1998]. Ainsi nommée, cette politique s'entend au sens de *policy,* soit l'élaboration de différents programmes d'action [Stébé, 1993]. Cette *policy* a pour objectif d'inciter les parents à adopter des comportements considérés comme responsables ; de ce fait, les lois concernant la famille permettraient au social de se construire et au pouvoir politique de promouvoir des principes directeurs en vue d'y faire adhérer la société [Commaille, 1994]. Les lois sont complétées par des dispositifs, qui se composent donc d'un « ensemble des mesures prises, des moyens mis en œuvre dans un but déterminé[89] ». Ainsi cette notion est utilisée couramment par les ministères, les services déconcentrés de l'État, les représentants des collectivités territoriales, les associations et organismes intervenant dans le cadre de la politique familiale. La CNAF rend compte, dans le rapport de l'Inspection générale des Affaires sociales [2004], de la préoccupation des acteurs en présence dans le champ de la parentalité de coordonner les différents dispositifs existants :

> « La délégation interministérielle à la famille fut créée dans la foulée [de la Conférence de la famille de 1998], avec pour mission de mobiliser l'ensemble des acteurs et réseaux nationaux et les ministères concernés par les questions relatives à la parentalité (et porteurs des dispositifs auxquels [l'Inspection générale des affaires sociales] fait référence). Dans ce cadre la CNAF, à l'instar de ses partenaires nationaux, s'est retrouvée autour d'une table pour construire de manière concertée les moyens d'articuler les dispositifs existants (PMI[90], ASE[91], contrat de ville, initiatives associatives…) et favoriser les actions de soutien et

[89] Le petit Larousse illustré, [2009], Paris, Larousse.
[90] Protection maternelle et infantile.
[91] Aide sociale à l'enfance.

d'accompagnement des parents. La création du dispositif des REAAP[92] procéda donc d'une démarche innovante […] »

En prenant appui sur le concept d'entrepreneur de morale d'Howard Becker [1985], les principes directeurs évoqués par Commaille [1994] peuvent être considérés comme des valeurs déclinées en normes[93], puis en actes[94] ou comportements[95]. Jacques Commaille [1994] précise que le droit, d'une part, symbolise aux yeux des hommes ce que doivent être leurs relations et, d'autre part permet l'imposition d'une vision considérée comme juste des relations au sein du monde social. La famille étant considérée comme la cellule de base de la société, réduire les désajustements entre ce secteur et la société globale s'avère de la première importance pour éviter l'affaiblissement du lien social. Jacqueline Ancelin [1997] indique : « Les Allocations familiales reposent tout d'abord sur l'importance que l'on attache à "la Famille'', cellule de base de la société. »

De nouvelles normes au service de la cellule familiale

Pour Becker [1985], tous les groupes sociaux établissent des normes qu'ils essaient de faire respecter ; ces normes définissent, en même temps que des situations, les modes de comportement appropriés à ces situations. Les normes peuvent être formelles et édictées par la loi. Cela implique l'intervention de l'État, voire des forces de police, pour la faire respecter. Si tel est le cas, la transgression des normes peut devenir un problème politique, et nécessiter d'être mis sur l'agenda politique[96]. En cas de désajustement, un problème peut ainsi devenir social. Comme l'indique Pierre Muller [1990, 2000], pour qu'un problème soit mis sur l'agenda politique, il doit correspondre à trois critères : une situation doit être définie comme problématique par des élites ou des citoyens percevant des écarts entre ce qui est et devrait ou pourrait être, une procédure d'étiquetage va qualifier le problème comme relevant de la sphère de compétence des autorités publiques, la société politique va choisir d'intervenir (ou non). Lorsque les normes sont informelles et s'appuient sur la tradition, les sanctions sont tout aussi réelles bien que demeurant dans un registre non formalisé par des textes législatifs. Les normes peuvent être établies par un groupe et ne pas s'appliquer à ses propres membres, mais aux membres d'autres groupes. Ce groupe estime, en conséquence,

---

[92] Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, créés en 1999.

[93] « Les normes sont des modèles de conduite qui se réfèrent à des valeurs et qui sont sanctionnées socialement. Reflétant l'état des mœurs et des lois, les normes s'appliquent à une société ou à un sous-ensemble (profession, organisation). Le respect des normes permet une variance. La transgression des normes mène à la déviance », MORIN J.-M. [1996, 1998], « Normes », in Précis de sociologie, s.l. Nathan, Repères pratiques, p.144.

[94] « Dans le langage courant, synonyme d'action, parfois plus précisément de son résultat », GRAWITZ Madeleine [2000], *Lexique des sciences sociales,* Paris, Dalloz, 7ème édition, p. 4.

[95] « Dans le langage courant : manière de se conduire extérieurement, Réaction à une situation », GRAWITZ Madeleine [2000], *Lexique des sciences sociales,* Paris, Dalloz, 7ème édition, p. 79.

[96] « L'agenda politique […] comprend l'ensemble des problèmes politiques perçus comme appelant un débat public, voire l'intervention des autorités politiques légitimes », PADIOLEAU Jean-Gustave [1982], *L'État au concret*, Puf, cité par Muller Pierre [2000], p. 37.

qu'il est important pour sa sécurité et son bien-être de faire appliquer et respecter ces normes par les autres. Seules certaines catégories peuvent contraindre d'autres à adopter leurs normes. Pour Becker, il s'agit d'une question de pouvoir politique et économique. Il souligne qu'il y a toujours des personnes qui imposent de force leurs normes à d'autres, les faisant appliquer plus ou moins contre leur volonté ou sans leur consentement. Il cite, entre autres exemples, le comportement des adultes vis à vis des jeunes, des hommes envers les femmes et des Blancs face aux Noirs. Les groupes qui peuvent imposer leurs normes, ont une position sociale qui donne du pouvoir et des moyens d'action.

Becker présente les étapes de l'imposition des normes qu'il qualifie d'histoire naturelle. Utilisant un modèle qui fait référence au droit, il démontre que les normes s'appuient sur des valeurs suivant la définition de Parsons[97] : « On peut appeler "valeur" un élément d'un système symbolique qui sert de critère pour choisir une orientation parmi les diverses possibilités qu'une situation laisse par elle-même ouvertes » [Becker, 1985]. Les valeurs ne sont pas suffisamment précises pour dicter les comportements à respecter face à une situation particulière. Des normes précises définiront ce qui est licite de même que les sanctions réprimant la transgression. La déviance est une propriété, non du comportement lui-même, mais de l'interaction entre la personne qui commet l'acte, et celles qui réagissent à cet acte. Ainsi pour nous, les valeurs se déclinent en normes, elles-mêmes incarnées par des actes, en congruence ou non avec lesdites valeurs. Le processus d'imposition des normes par les gardiens des bonnes conduites sont des modèles applicables à tout domaine d'étude sociologique. En effet, la référence aux valeurs dont découlent les normes constitue le fondement de toute société ou groupe social et permet ainsi le maintien de sa cohésion.

Ce modèle d'analyse sera particulièrement opérant afin d'interpréter le processus d'imposition des normes actuelles, s'appliquant à la parentalité, et de mettre en exergue une valeur suprême, la responsabilité. « La politique familiale est, en effet, le résultat de l'interaction de plusieurs champs d'activité qui ont concouru, selon une logique qui leur est propre, à la production d'une définition officielle de la famille, c'est-à-dire d'une morale publique de la vie familiale » [Lenoir, 2007]. Nous avons pu constater, au travers de l'étude des rapports d'experts, une certaine nostalgie vis-à-vis d'un ordre ancien (pour ne pas dire d'Ancien Régime) qui préservait à la fois la famille et la nation de même que la valorisation de la responsabilité individuelle de chacun des parents. De fait, « les valeurs en Europe se structurent toujours autour d'une opposition entre la "tradition'', fondée sur la valorisation en tant que telle du passé, et ce qu'on peut appeler l'"individualisation'', entendue comme un corps de valeurs mettant en avant le libre choix et la promotion de l'individu » [Galland, 2006].

[97] Talcott Parsons [1952], *The social system*, New York, The Free Press of Glencoe, p. 12.

La loi et l'évolution des mœurs

Les revendications féminines entraînent dès les années 1960 des aménagements du droit émancipant les femmes de la tutelle maritale ; ainsi en est-il de l'autorisation du mari pour travailler[98] ou ouvrir un compte bancaire. En 1970, la notion de chef de famille disparaît au profit de celle d'autorité parentale qui introduit une égalité entre les pères et les mères vis-à-vis de l'éducation des enfants. Les rôles tendent ainsi à se redéfinir, rendant caduque la notion de pouvoir, remplacée par des droits, des devoirs et des responsabilités. L'enfant devient une personne, comme l'a énoncé Françoise Dolto[99]. Entre 1960 et 1970 en France, deux modèles familiaux se confrontent, celui du Code Napoléon et celui des droits de l'individu. Les lois sur le droit à l'avortement, le divorce, l'autorité parentale et la filiation se sont imposées à la droite hyper conservatrice [Théry, 2004].

Un divorce facilité

La loi du 11 juillet 1975 institue trois modalités de divorce : par consentement mutuel, pour faute et pour rupture de la vie commune. La multiplication des divorces a obligé le législateur à faciliter la procédure en faveur des couples désireux de reprendre conjointement leur liberté. La loi de 1975 a pris en considération les différentes façons de divorcer tout en cherchant à dédramatiser le divorce [Nicolas-Maguin, 1998]. Il y a ainsi substitution d'un divorce contrat à un divorce sanction qui s'inscrit dans une révision générale du système des valeurs. [Segalen, 2000]. Selon Gérard Neyrand [2002], le taux de divorce, dépassant 40 %, le nombre de séparations après union libre doit être *a minima* aussi important ; de même, la moitié des premières naissances concernent des couples non mariés. Ces faits témoignent de la liberté acquise par les individus au sein de la vie privée, au détriment des contraintes sociales [Neyrand, 2002].

Une nouvelle réforme du divorce entre en vigueur le 1er janvier 2005[100] et introduit quatre formes possibles : le divorce par consentement mutuel, le divorce accepté, le divorce pour altération définitive du lien conjugal et le divorce pour faute. Ce dernier n'a pas été supprimé malgré son caractère souvent traumatique pour les conjoints et les enfants, ce qui souligne le caractère toujours conflictuel de certaines séparations.

Concernant les relations entre parents et enfants, le droit évolue d'une part au regard de la filiation et d'autre part vis-à-vis de l'autorité exercée par les parents.

---

[98] « Jusqu'en 1965, le mari avait théoriquement un droit de contrôle sur l'activité professionnelle de son épouse » [Nicolas-Maguin, 1998], *Droit de la famille*, Paris, La Découverte & Syros, p. 79.

[99] Françoise Dolto (1908-1988) psychanalyste, elle a repoussé les limites de l'intervention psychanalytique au premier jour de la vie de l'enfant et a mené un combat en faveur de la « cause des enfants ». Ses écrits constituent un repère incontournable dans l'approche de la petite enfance.

[100] *La réforme du divorce*, www.avocat.net

Qui a autorité sur les enfants ?

En 1972, les filiations légitimes et naturelles sont rendues équivalentes[101] et en 1982, l'établissement de la filiation naturelle est élargi. À propos de l'élaboration de la loi de 1972, Jacques Commaille [1994] indique que le juridique a eu pour leitmotiv d'ajuster le droit à l'évolution des mœurs, en évitant au public d'imposer ses principes au privé, et avec le souci de ménager les aspirations sociales modernistes et la préservation de l'institution familiale. Les lois de 1994 et 1996 conditionnent respectivement la filiation en cas de procréation médicalement assistée et en cas d'adoption plénière. En 1970, rappelons-le, la puissance paternelle est remplacée par l'autorité parentale et, en 1987, cette autorité commune est maintenue en cas de divorce ou à l'égard des enfants naturels.[102] Le souhait des législateurs serait de préserver, autant que faire se peut, l'institution du mariage ; déjà en 1987, la loi réformant l'autorité parentale entend préserver les liens de l'enfant avec ses deux parents et accorde à l'enfant naturel les mêmes droits que ceux de l'enfant légitime. Un juste équilibre est recherché entre la reconnaissance des couples non mariés et la préservation du mariage, cherchant en cela à résister à l'évolution des mœurs[103] [Espaces & Familles, 1994]. Enfin, en 1993, les droits de l'enfant sont consacrés dans les procédures judiciaires qui le concernent[104] [Nicolas-Maguin, 1998].

Nous avançons qu'un renversement de perspectives s'est effectué par la suite : les pouvoirs publics tenteront d'imposer une nouvelle conception de la famille pour contrecarrer les effets supposés du « démariage » [Théry, 1993].

La consécration de l'enfant

La Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée par l'Organisation des Nations Unies le 20 novembre 1989, entre en vigueur en France le 6 septembre 1990. Cette référence aux droits de l'homme devient centrale et sert de cadre à une politique législative accordant une place primordiale aux intérêts de l'enfant plutôt qu'à celui de sa famille ; ainsi le droit de l'individu se substitue au droit de la famille [Commaille, 1994]. L'enfant n'est pas en capacité de faire valoir ses droits dès sa naissance, du fait de sa faiblesse, de son manque d'autonomie. Aussi, ceux-ci devront-ils être assumés par d'autres adultes responsables pour lesquels ce sera un devoir. En effet, le fait pour l'enfant de ne pouvoir

[101] Loi n° 72-3 du 3 janvier 1972 réformant le droit de la filiation.

[102] Loi n° 87-570 du 22 juillet 1987, dite « loi Malhuret ». Les pères et mères exercent conjointement l'autorité parentale. Les parents non mariés peuvent s'adresser au juge des tutelles pour effectuer une déclaration conjointe en vue de l'exercice en comment de l'autorité parentale. L'autorité n'est alors plus systématiquement attribuée à la mère en cas de vie maritale. Aux yeux des juges aux affaires matrimoniales, « l'exercice en commun de l'autorité parentale permet de réaffirmer le rôle du père, c'est-à-dire de celui qui, avant 1987, n'avait généralement pas l'autorité parentale » [Espaces et Familles, 1994].

[103] Souci manifesté par les auteurs de cette loi, dont Pierre Mazeaud, rapporteur de la commission des lois.

[104] Loi n° 93-22 du 8 janvier 1993, relative à l'état civil, à la famille et aux droits de l'enfant. Cette loi institue également le juge aux affaires familiales.

assumer ses droits entraîne pour d'autres le pouvoir et le devoir de veiller au respect de ceux-ci [Théry, 1993].

Pour Jacques Commaille [1994], le passage de la protection de la famille à la protection de l'enfant n'impose plus de règle mais suggère un modèle de comportement avec le maintien du « couple parental » auprès de l'enfant. Pour Irène Théry [1993], entre 1975 et 1993, on assiste à une déstabilisation des repères entraînant des débats sur les rôles maternel et paternel, la place de l'enfant et les modes de gardes appropriés. Le droit perd alors de sa légitimité au profit des sciences humaines qui sont mobilisées pour réguler les conflits entraînant une nouvelle normalisation des mœurs. Ces débats, déclinant tous les aspects de l'intérêt de l'enfant ne se termineront pas en 1993, et perdureront jusqu'à la promulgation de la loi n° 2002-304 du 4 mars 2002, sur l'autorité parentale, consacrant la notion de coparentalité. D'autres spécialistes entrent en scène :

> « L'enfant est au cœur de ce processus. Chacun se prévaut de son "intérêt", puis de ses "droits", pour légitimer sa conception des devoirs parentaux, du rôle et des finalités de la justice. Les experts dominent le débat social, ménageant leurs conseils, leurs mises en garde, leurs certitudes sur ce qui est bon pour l'épanouissement de chacun » [Théry, 1993].

Ce processus, indiqué par Irène Théry en 1993, va prendre tout son sens à partir de la fin des années 1990. Ségolène Royal, ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, indique dans la lettre adressée à Michel Yahiel et annexée à son rapport, que « le droit pour l'enfant d'être élevé par ses deux parents est reconnu explicitement par la Convention internationale des droits de l'enfant » et que c'est pour cette raison qu'elle « souhaite constituer un groupe de travail qui devra recenser toutes les mesures, législatives ou non susceptibles de permettre en tous domaines, une réelle mise en œuvre du partage de l'autorité parentale » [Yahiel, 2001].

Un nouveau référentiel pour la famille

Le « démariage » aurait rejeté le père hors de la sphère familiale, ce qui a suscité l'inquiétude des gouvernants : le désordre familial ainsi provoqué entraînerait-il le désordre social puisque le père n'est plus en capacité d'exercer l'autorité dont il serait le garant ? En effet, le démariage a engendré une confusion entre les fonctions exercées précédemment de façon distincte par les conjoints ayant contracté mariage. Les désunions et les recompositions familiales posent des questions fondamentales aux yeux des pouvoirs publics et des législateurs. En effet, la catégorie même de parent est interrogée : « Qui est parent ? Celui qui donne ses gènes ou celui qui donne naissance ? Celui qui prend soin de l'enfant et l'élève ? Celui qui lui donne son nom et lui transmet ses biens ? Autant de

composantes de la parentalité qui sont dissociées dans d'autres sociétés, mais se recouvraient jusqu'à une date récente dans nos sociétés » [Le Gall, Bettahar, 2001].
Cette prise en charge incertaine de l'éducation des enfants a suscité de telles inquiétudes que les différents Gouvernements, à partir de la seconde moitié des années 1990, vont réunir, sous l'égide des Conférences nationales de la famille, un panel d'experts chargés de déterminer quelles mesures législatives prendre pour rétablir, dans ses fonctions socialisatrices, une cellule familiale affaiblie. Les réformes qui seront menées ont consisté à sécuriser le lien parents-enfants, quelle que soit la configuration familiale [Théry, 2004]. Moins d'une décennie auparavant, Agnès Pitrou [1994*a*] se demande si les difficultés d'insertion ne vont pas provoquer un retour encouragé à un modèle « traditionnel » de la famille pour ses capacités présumées de soutien et d'intégration. Afin de réinstaurer la famille dans cette fonction intégratrice, il sera fait appel, en premier lieu à l'intérêt de l'enfant, point d'ancrage du développement d'une argumentation en faveur du lien de filiation.

Le cadre et les acteurs en présence

La convention internationale sur les droits des enfants

Cette convention est élaborée « conformément aux principes proclamés dans la Charte des Nations Unies » [Convention Internationale sur les droits des enfants, 1989]. Elle sert de support à l'évolution législative en matière de famille ainsi qu'aux objectifs de l'action sociale des CAF en matière de soutien de la fonction parentale. Cette convention servira de garantie aux dispositions prises en matière de droit de la famille et, dans ce but, sera en partie réinterprétée et adaptée aux objectifs à atteindre. La valeur qui présidera à toutes les mesures légales ou extra-légales, fera désormais référence à l'intérêt de l'enfant ; dans les attendus de la convention, il est stipulé :

> « Convaincus que la famille, unité fondamentale de la société et milieu naturel pour la croissance et le bien-être de tous ses membres et en particulier des enfants, doit recevoir la protection et l'assistance dont elle a besoin pour pouvoir jouer pleinement son rôle dans la communauté, Reconnaissant que l'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, doit grandir dans le milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension […] » [Convention Internationale sur les droits des enfants, 1989].

En conséquence de quoi, il est convenu en particulier (article 3) que :

> « Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant[105] doit être une considération primordiale » et

[105] Souligné par l'auteur.

(article 4) que « les États parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui, et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées » [Convention Internationale sur les droits des enfants, 1989].

L'article 5 fait référence à « la responsabilité, le droit et le devoir qu'ont les parents […] de donner à [l'enfant], d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités[106], l'orientation et les conseils appropriés à l'exercice des droits que lui reconnaît la présente Convention » [Convention Internationale sur les droits des enfants, 1989]. Les articles 7 (1er alinéa) et 9 (alinéas 1 et 3) indiquent respectivement :

> « L'enfant est enregistré aussitôt sa naissance et a dès celle-ci le droit à un nom[107], le droit d'acquérir une nationalité[108], et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et à être élevé par eux. Les États parties veillent à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents[109], contre leur gré, à moins que les autorités compétentes ne décident, […] que cette séparation est nécessaire dans intérêt supérieur de l'enfant. Une décision en ce sens peut être nécessaire dans certains cas particuliers, par exemple lorsque les parents maltraitent ou négligent l'enfant, ou lorsqu'ils vivent séparément et qu'une décision doit être prise au sujet du lieu de résidence de l'enfant. Les États parties respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à intérêt supérieur de l'enfant » [Convention Internationale sur les droits des enfants, 1989].

Ségolène Royal a indiqué à Michel Yahiel que le droit de l'enfant d'être élevé par ses deux parents est explicitement reconnu ; la mention « dans la mesure du possible » n'est pas évoquée, qui viendrait relativiser ce droit, interprété dès lors en termes d'obligation absolue. De même, il est bien stipulé que les États *respectent*[110] le droit des enfants d'entretenir des relations et des contacts avec leurs deux parents, il n'est aucunement indiqué qu'ils *instaurent*[111] une obligation, ou un devoir en matière de maintien des liens. Leur rupture est même admise en cas de séparation des parents, dans l'attente d'une décision de justice. Pour autant, la référence aux droits de l'enfant, comme nous allons le constater, sert de socle pour l'appréhension et la maîtrise des nouvelles configurations familiales de même que la définition d'un nouvel ordonnancement de la famille.

Dans le courrier du 3 février 1998, sollicitant la réalisation d'un rapport à Irène Théry, qui donnera lieu à la rédaction de *Couple, filiation et parenté aujourd'hui* [1998], Martine Aubry et

---

[106] Souligné par l'auteur.
[107] Souligné par l'auteur.
[108] Souligné par l'auteur.
[109] Souligné par l'auteur.
[110] Souligné par nous.
[111] Souligné par nous.

Ségolène Royal s'interrogent : « En définitive, quels points de repères se donner pour construire l'indispensable politique de la famille dont notre pays a besoin ? » [Théry, 1998]. La famille étant devenue incertaine et, par voie de conséquence, source d'instabilité, les gouvernants tentent de rechercher une nouvelle cohérence afin de réduire leur incertitude face aux décisions à prendre. Pour cela, ils font appel aux experts afin qu'ils leur permettent de construire un champ cognitif structuré [Muller, 2000] comprenant les informations pertinentes, sélectionnées pour leur permettre de prendre les décisions adéquates. Ainsi des référentiels sont constitués, non seulement pour l'élaboration des orientations d'action sociale, mais également pour la promulgation ou la révision des lois sur la famille. En perspective de la Conférence de la famille de 2003, « les trois groupes de travail constitués en vue de la préparation de [celle-ci], annoncés lors de la présentation du projet de loi de finances pour 2003, ont été officiellement installés le 22 octobre par Christian Jacob » [ASH, 25 octobre 2002].

Les modalités de l'expertise

Toute politique, y compris la politique familiale, peut s'entendre comme un processus articulant conjointement un certain niveau de décision, les décideurs eux-mêmes et les modes de prise de décision [Dumon, sans date]. La politique familiale française se conçoit et se décide au plus haut niveau de l'État ; les familles en sont la cible. Cette politique impacte plusieurs aspects de la vie familiale : les ressources, la vie quotidienne et domestique, la démographie mais également les structures familiales [Damon, 2006]. Ainsi de notre point de vue, les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale ont bien pour objectif d'agir sur ces structures en promouvant certains comportements que les familles n'auraient pas ou plus. Nous avons vu ci-dessus, page 13, que des experts sont désignés pour fonction d'éclairer les décisions des ministres et chargés d'État du Gouvernement, souvent en prenant appui sur leurs propres représentations ou expériences. L'instance mobilisée jusqu'en 2007, à savoir la Conférence de la famille, a été remplacée en 2008 par le haut Conseil à la famille[112]. Parmi les trois orientations de la politique familiale actuelle (petite

[112] La création du Haut Conseil, le 31 octobre 2008, vise à "doter la politique familiale d'une instance de concertation de haut niveau permettant d'améliorer le pilotage de cette politique". Le Haut Conseil se compose de 52 membres : des représentants de l'État, des collectivités territoriales, des organismes de sécurité sociale, des partenaires sociaux, du mouvement familial, ainsi que sept "personnalités qualifiées" désignées par le ministre en charge de la famille. Il a pour mission d'animer le débat public sur la politique familiale, de formuler des avis et de proposer des réformes, ainsi que de mener des réflexions sur le financement de la branche famille de la sécurité sociale. Son programme de travail est arrêté chaque année par le Premier ministre, sur proposition du ministre de la famille. Le Haut Conseil se réunit sur convocation de son président (Premier ministre) ou de son président délégué (nommé par le Premier ministre parmi les personnalités qualifiées). Il se substitue au Haut Conseil de la population et de la famille et à la Conférence nationale de la famille. Placé auprès du président de la République et du Gouvernement. Le premier était un organisme consultatif se consacrant aux questions démographiques. La seconde offrait au Gouvernement l'occasion de présenter annuellement les grandes orientations et l'état

enfance, accompagnement des évolutions familiales et rationalisation des dépenses), nous nous intéresserons plus particulièrement à la seconde orientation marquée par les transformations de la “parentalité’’ dont le cœur de cible n’est plus le groupe familial en tant que tel mais l’enfant en son sein, lorsqu’ils sont confrontés à des difficultés [Damon, 2006].

Effectivement, au nom de l’intérêt de l’enfant, du milieu des années 1990 au début des années 2000, les rapports demandés par les ministres en charge de la famille vont modéliser une nouvelle conception de cette dernière, qui sera officialisée par la loi du 3 mars 2002 relative à l’autorité parentale conjointe. Le code de l’action sociale et de la famille constituera la référence législative ; l’action sociale des CAF aura, entre autres, pour objectif de soutenir la fonction parentale, ainsi qu’il est préconisé dans les attendus de la Convention internationale sur les droits des enfants, afin que les effets pervers de la dissolution familiale soient atténués. Nous avons relevé les concepts mobilisés par les experts précités, qui ont servi à étayer une construction sociale de la famille qui prendra appui sur un nouveau paradigme. Nous distinguons, à l’instar de Becker [1985], les entrepreneurs de morale qui créent les normes et ceux qui se chargent de leur promotion auprès des publics ciblés, à savoir les politiques et les experts qui en posent les principes et les intervenants sociaux qui les médiatisent auprès des familles.

Les Conférences de la famille

Un mode de prise de décision

La loi du 25 juillet 1994 prévoit la réunion annuelle d’une Conférence de la famille[113] : « le Gouvernement organise chaque année une Conférence nationale de la famille à laquelle il convie le mouvement familial et les organismes qualifiés » [article 41 de la loi du 25/07/94].

> « […] ce rendez-vous est l’occasion pour les pouvoirs publics de présenter les grandes orientations et l’état d’avancement de la politique familiale du Gouvernement. […] La Conférence de la famille réunit, outre le premier ministre et les ministres intéressés, l’ensemble des associations du mouvement familial – regroupés dans l’UNAF – les organismes de protection sociale, les partenaires sociaux, les élus et les représentants de collectivités territoriales, plus quelques personnalités qualifiées » [Conférence de la famille, 2000].

---

d’avancement de la politique familiale aux associations du mouvement familial et organismes qualifiés en la matière. http://www.vie-publique.fr.

[113] « Un premier cycle de Conférences apparaît en 1982 et fonctionne jusqu’en 1991. Il ne réunit que le Gouvernement et le mouvement familial. Peu de décisions concrètes en sortent. Un second cycle commence en 1996. Les Conférences sont présidées par le Premier ministre et réunissent, outre les représentants familiaux, les partenaires sociaux et des élus. Le Gouvernement y annonce sa politique, ce qui consolide cette “mise en scène’’ de la politique familiale. [...] Pour la droite comme pour la gauche, c'est un thème consensuel et une solution qui ne coûte pas trop cher » [Chauvière, 2010].

La préparation de cette Conférence comporte plusieurs étapes dont des rencontres individuelles entre le ministre ou le chargé d'État à la Famille et à l'Enfance et tous les membres de la Conférence, ainsi que des entretiens hebdomadaires entre des chercheurs et des experts reconnus. Ces échangent constituent « un temps privilégié d'échange intellectuel entre le monde de la recherche et les pouvoirs publics, qui contribue à éclairer, dans le respect des rôles de chacun, la décision publique en faveur de la famille et de l'enfance » [Conférence de la famille, 2000]. Parmi le récapitulatif des mesures à évoquer lors de cette Conférence, sont inscrits le soutien des parents vers une responsabilité parentale partagée comprenant en particulier le développement des réseaux d'aide et d'accompagnement des parents, un groupe de travail sur l'autorité parentale conjointe et sur le rôle des pères de même que l'adaptation du droit aux évolutions des familles avec une réforme du droit de la famille et la connaissance des origines [Conférence de la famille, 2000]. Les experts doivent se pencher sur les moyens de revaloriser le rôle des pères auprès de leurs enfants :

> « La mise en œuvre effective du partage de l'exercice de l'autorité parentale et la valorisation du rôle des pères, le droit pour l'enfant d'être élevé par ses deux parents est reconnu explicitement par la convention internationale des droits de l'enfant. […] Le droit de l'enfant d'être élevé par son père et sa mère demeure après la séparation ou le divorce des parents mais aujourd'hui encore de telles situations signifient pour beaucoup d'enfants le relâchement des liens voire la rupture de toute relation avec leur père » [Conférence de la famille, 2000].

Un groupe de travail est mis en place par le ministère délégué à la famille et à l'enfance dans le but de s'emparer de ces questions et de faire des propositions afin de permettre aux gouvernants de faire des propositions de loi :

> « Au terme d'une phase préalable d'études concrétisées par le rapport de Madame Irène Théry et de la commission de travail présidée par le professeur Dekeuwer-Défossez, puis de consultations faites sur la base des résultats de ces études, le ministère de la Justice est en mesure d'établir, d'ici la fin de l'année, les dispositions législatives nécessaires à une réforme du Droit de la Famille » [Conférence de la famille, juin 2000].

La Conférence s'intéresse également à l'organisation de la vie familiale en développant différents axes :

> « valoriser les accords des parents ou entre époux suite à une séparation », accroître la place de la médiation [qui a] vocation à traiter toutes les sortes de conflits familiaux et peut ne pas se limiter aux conflits éducatifs ou de résidence des enfants », faciliter l'organisation de la vie familiale : […] il s'agit de traiter les problèmes de la vie quotidienne dans les familles recomposées ou celles dans lesquelles les enfants se trouvent confiés à des tiers proches » [Conférence de la famille, 2000].

Dans ce cadre, de nombreux experts sont mobilisés qui, année après année, vont mener et approfondir la réflexion sur tous les aspects de la vie familiale. L'Union nationale des associations familiales (UNAF) pèse également de son poids dans la définition et l'inscription sur l'agenda politique des problèmes familiaux[114]. Cette fonction d'expertise, l'UNAF l'exerce également au sujet du financement de la sécurité sociale « L'UNAF est saisie chaque année du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour avis. Elle prend position sur ce texte au cours des réunions du conseil de la CNAMTS[115] et de la CNAF.[116] » Ces experts se succèdent et reprennent à leur compte les conclusions de leurs « confrères » pour étayer leur démonstration. L'introduction du rapport de Dominique Gillot, députée du Val d'Oise, remis le 1er juin 1998 à Lionel Jospin, Premier ministre et à Martine Aubry, ministre de l'Emploi et de la Solidarité, en est un parfait exemple :

> « Par la suite, M. le Premier ministre a souhaité que, m'appuyant sur les conclusions des missions d'expertise qu'il avait confiées à Claude Thélot (sur l'efficacité des aides financières dans le double objectif de la redistribution vers les familles et de la réduction des inégalités), à Irène Théry (sur la manière de prendre en compte les mutations et les évolutions des comportements sociaux dans la politique de la famille, dans les règles juridiques qui l'encadrent, dans les objectifs qu'elle poursuit et les moyens qu'elle met en œuvre), à Michèle André (pour un inventaire des différents aspects de la vie quotidienne des familles, qui justifient une intervention collective pour en identifier les modes et porter une appréciation sur leur efficacité et leur cohérence), après avoir largement consulté les acteurs et bénéficiaires de la politique familiale, je lui présente un rapport faisant des propositions pour une politique familiale rénovée prenant en compte les réalités sociales et économiques des familles et de leur environnement » [Gillot, 1998].

Nous pouvons relever, tout au long de cette étude, que les mêmes experts et les rapports antérieurs sont cités comme référence. En effet, la commission d'experts est l'équipement étatique de prédilection, assumant des fonctions tout à la fois de protection et d'alibi, apportant une garantie de sérieux. Cependant, un effet de tautologie se produit, car le fait d'avoir été membre d'une commission d'experts donne accès à d'autres commissions [Trépos, 1996], provoquant un phénomène de répétition des attendus et des solutions, fermant l'accès à des points de vue différents.

Comme nous l'avons déjà mentionné, les Conférences de la famille ont été remplacées, à partir de 2008, par le haut Conseil à la famille (HCF). Installé en juin 2009 par le Premier Ministre, il animera les débats sur la politique familiale en vue de formuler des propositions

---

[114] Chantal Lebatard, présidente du département droit de la famille et protection de l'enfance à l'Unaf, indique dans un article d'*ASH Magazine* : « Il ne peut y avoir de droits d'un parent s'il n'exerce pas ses responsabilités. Il faut corréler constamment les droits et les devoirs. […] Nous insistons beaucoup sur le soutien à la fonction parentale, le droit pour chaque parent à être soutenu dans ses responsabilité » [ASH Magazine, 2007].

[115] Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés.

[116] UNAF [2010], Rapport d'activité 2009.

de réformes et mener une réflexion sur le financement de la branche famille de la Sécurité sociale. La séance du haut Conseil à la famille du 10 juin 2010 a eu pour ordre du jour d'examiner la note d'état des lieux sur les ruptures et discontinuités de la vie familiale et définir des pistes de propositions [www.hcf-famille.fr, 2010].

La construction d'un nouveau paradigme familial

Les Conférences à la famille et le nouveau haut Conseil à la famille sont les lieux où se préparent les décisions sous forme de débats, mettant en perspective le rapport global/sectoriel décrit par Pierre Muller [2000]. Ce sont un ou plusieurs acteurs, considérés comme des médiateurs, qui auront la charge de transformer ou faire évoluer le référentiel de la politique publique concernée : « […] l'objet de chaque politique publique est de prendre en charge les désajustements qui peuvent intervenir entre un secteur et d'autres secteurs, ou encore entre un secteur et la société globale. […] Ce rapport global/sectoriel ne peut se transformer en objet d'intervention publique qu'en fonction de l'image que s'en font les acteurs concernés. C'est cette représentation du RGS [rapport global/sectoriel] que l'on appelle référentiel d'une politique publique qui désigne l'ensemble des normes ou image de référence […] » [Muller, 2000]. Les médiateurs ont la charge de rendre intelligible le problème afin que les groupes en présence en déduisent des solutions appropriées ; leur position est stratégique puisqu'ils déterminent ainsi le cadre intellectuel des débats [Muller, 2000]. Le rapport global/sectoriel s'articule autour de la place de la famille – le secteur –, considérée comme la cellule de base de la société – le global –, dont la déstructuration aurait des conséquences néfastes sur la cohésion sociale elle-même.

Parmi les 52 membres constituant le Haut conseil à la famille, plusieurs personnalités sont invitées en tant que personnes « qualifiées », d'autres représentent des associations familiales telles l'Union nationale des associations familiales, la Fédération Familles rurales, la Fédération Familles de France… Selon Jacques Commaille, la Fédération nationale des associations familiales est considérée comme le « Parlement des familles » dont la fonction est de faire remonter les attentes et revendications des familles, ce qui ne se produit pas sans un effet de filtre, et de sensibilisation qui contribue à construire l'opinion et les attentes sociales. L'État reconnaît ces institutions représentatives des familles et l'UNAF bénéficie d'un financement prélevé sur les prestations familiales [Commaille, 1994]. Ces associations, regroupées en fédérations, reçoivent délégation d'une partie des privilèges des pouvoirs publics, comme la formulation et la réalisation des politiques. Nous pouvons souligner que les familles sont aussi diversifiées que le sont les individus, tant du point de vue de leurs origines que de leurs statuts socio-professionnels ; de ce fait, il n'est pas certain que les familles d'origine populaire et/ou étrangère voient autant leurs besoins relayés que ceux des familles au statut social plus élevé. Cependant, nous avons pu constater qu'effectivement,

l'État délègue aux associations, par le biais de financements, la mise en œuvre de sa politique familiale.

L'avis des experts (les « élites administratives » selon Pierre Muller) étayé par celui de quelques sociologues et ethnologues, se transformant alors en conseillers, ne va pas sans poser un problème de neutralité. « […] la "neutralité axiologique'' chère à Max Weber est prônée, explicitement ou non, par de nombreux sociologues de la famille en France, et le pluralisme juridique qui en découle, constituent des engagements de valeur. […] L'usage de la "neutralité axiologique'' est […] souvent une illusion puisque les sociologues de la famille ne suggèrent les moyens au politique que lorsqu'ils sont en accord avec les fins posées. Tout sociologue agit comme n'importe quel acteur […] » [de Singly, 1991].

Ainsi tous ces groupes de travail participent à la définition et à la construction de la réalité familiale y compris les sociologues conviés à ces groupes ; « cette part de construction sociale de la famille est d'autant plus importante [qu'elle] constitue un enjeu eu égard aux conceptions qu'on peut effectivement avoir des modes de structuration de la société » [Commaille, Martin, 1998]. Nous constaterons que les principes en faveur de l'accompagnement de la fonction parentale sont en concordance structurelle avec les valeurs sociétales, à savoir une vision libérale des rapports sociaux, d'une part, et conservatrice de la famille, d'autre part.

La parole des experts

La famille est devenue problématique du fait de son instabilité, chaque jour confirmée par les données statistiques mesurant le nombre des divorces, des ruptures de PACS, dénombrant les recompositions familiales et soulignant la situation précaire des familles monoparentales. « L'expert, qu'il rédige un rapport ou émette simplement un avis oral, a pour tâche de rapprocher les différentes composantes d'une "situation problématique'' au sein d'une série de jugements, capable de définir une causalité (qui peut être mécanique ou probabilitaire), à partir de laquelle une décision doit être prise » [Trépos, 1996]. Les rapports, confiés à différentes personnes qualifiées, permettent aux décideurs de définir les valeurs et principes de la politique familiale qui seront ensuite déclinés, soit en textes de lois, soit en circulaires[117] d'orientation d'action sociale. Les valeurs, une fois édictées, sont médiatisées par les circulaires d'Action sociale qui, en quelque sorte, peuvent être considérées comme des guides de – bonne – conduite au regard de la loi. Nous avons étudié les circulaires, lettres-circulaires et documents officiels émanant de la branche famille de la Sécurité sociale et dont l'objet a porté sur les questions familiales ainsi que la mise en œuvre de l'accompagnement

[117] Une circulaire est un texte émanant d'un ministère pour expliquer un texte de loi un règlement (décret, arrêté) ; destinée au service public, elle peut comporter des recommandations ou de nouvelles règles.

de la fonction parentale. La loi institue les droits et devoirs des parents envers leurs enfants, les circulaires en déclinent les principes directeurs et préconisent des actions concrètes afin de soutenir les parents dans leur responsabilité. À cet égard, il y a congruence avec la Convention internationale sur les droits des enfants [1989] qui stipule non seulement qu'il est dans l'intérêt de l'enfant d'être élevé par ses deux parents, mais également que les familles doivent recevoir protection et assistance.

Les liens familiaux

Les ministres en charge des affaires familiales ont souhaité être éclairés sur les diverses modalités de « faire famille » à l'époque du « démariage », afin de légiférer dans le but de redonner cohérence et stabilité à la famille, cellule de base de la société. À cette fin, ils ont mandaté différents experts chargés de constituer des groupes de travail et d'auditionner différentes personnalités qualifiées. Ces groupes sont constitués de magistrats, représentants du Barreau, universitaires, représentants des Cultes, membres élus du Parlement, psychothérapeutes, représentants des syndicats, d'associations professionnelles, de conseils nationaux divers et d'associations civiles dont les associations familiales. Ainsi que nous l'avons indiqué ci-dessus, ces rapports sont rendus publics, annuellement, lors des Conférences de la famille puis, périodiquement au sein du haut Conseil à la famille depuis 2008.

Ce sont les rapports rendus au Gouvernement entre 1996 et 2001 qui ont permis au législateur de formaliser la loi sur l'autorité parentale conjointe, adoptée par le Parlement le 3 mars 2002. Nous avons étudié une série de neuf rapports réalisés entre 1997 et 2010, ce qui nous a permis de mesurer l'évolution des représentations sur la famille et les mesures prises à son égard au cours de cette période. Le juge Alain Bruel a été le premier sollicité pour étudier l'évolution des relations familiales et leurs conséquences pour la société. Les résultats de cette étude documentaire sont présentés en fonction des thématiques évoquées dans chaque rapport ; c'est cette reprise des mêmes thématiques par chaque rapporteur qui a permis une médiatisation cohérente des problèmes supposément rencontrés par les familles et des solutions les plus adaptées.

Nous présentons ci-après les différentes thématiques abordées dans chacun des rapports étudiés, mettant ainsi en exergue leur redondance quant à la rhétorique mobilisée, abandonnant, pour cela, toute description chronologique.

La valorisation de la paternité

Un premier rapport sur la paternité a été commandé le 22 janvier 1996 par le ministère du Travail et des Affaires sociales au président du Tribunal pour enfants de Paris, Alain Bruel[118]. Ce rapport inclus la lettre de commande émanant du ministère ; un des constats de cette lettre fait état du fait qu'« en France, la presse quotidienne, relatant les difficultés des banlieues, note très souvent que "l'absence de repères des jeunes en difficultés'' les pousserait à s'affronter aux institutions qui pourraient, peut-être, leur en donner : l'école, la police, l'administration. Elle se fit aussi l'écho de l'analyse d'éducateurs submergés par la demande de ces jeunes. Mais il est vrai que, certains, qui ont aujourd'hui une vingtaine d'années, n'ont jamais vu travailler leur père, qui du fait du chômage, a perdu ainsi une part importante de son identité » [Bruel, 1997]. Ainsi le thème principal de ce rapport est de démontrer qu'il existe un lien de causalité entre carence paternelle et délinquance juvénile, ainsi due à l'absence ou à une insuffisance de repères. Pour le juge Bruel, il y a un déficit de transmission de repères par les pères de famille, qu'il traduit ainsi :

> « Repères nés de la fréquentation entre pairs et non transmis par les pères. […] Cependant, il serait malhonnête de rester sourd aux inquiétudes de la police qui fait état depuis quelque temps d'une participation croissante des mineurs à la délinquance générale, d'une précocité et d'une violence plus grande dans leurs manifestations. […] Paradoxalement, dans les dossiers criminels des adolescents où la sauvagerie du passage à l'acte va de pair avec un comportement habituel apparemment normal, on ne relève dans l'interrogatoire d'autres anomalies qu'une carence paternelle plus ou moins grave » [Bruel, 1997].

Nous savons que la recherche des causes de la criminalité par les pouvoirs publics a débuté dès le XIX^{e} siècle. L'origine de cette carence est recherchée par le juge Bruel du côté de la remise en cause du « rôle classique » des pères, dont la théorie fonctionnaliste élaborée par Talcott Parsons, rend compte :

> « Dans la théorie fonctionnaliste des rôles, qui vise à rendre compte des processus d'acquisition des comportements normatifs, la paternité est traditionnellement définie selon un double étayage : un rôle principal de pourvoyeur et un rôle secondaire de socialisation. L'anthropologie nous enseigne que si cette définition n'est pas universelle, elle est néanmoins très répandue de par le monde (…) Dans la première moitié du XXe siècle, l'effort législatif se tourne vers une reconnaissance progressive des droits de la femme et de l'enfant au détriment des privilèges du père » [Bruel, 1997].

La domination des pères et leur pouvoir absolu sur la cellule familiale sont présentés comme un modèle acceptable, puisque ce pouvoir est compensé par l'amour et la tempérance

[118] Le groupe chargé de sa réalisation est « constitué d'un nombre restreint de personnalités choisies en raison de leur compétence et de leur expérience de ces questions et il aura vocation à faire toutes propositions susceptibles de conforter le lien père-enfant » [Bruel, 1997].

supposée des mœurs. La référence au fonctionnalisme suggère que ce groupe de travail perçoit la famille, fondée sur la division genrée des rôles et la domination masculine, comme un modèle traditionnel apportant des garanties à la socialisation aux enfants, alors que les configurations actuelles provoquent des dysfonctionnements dus à l'émancipation des femmes et à l'émergence des droits de l'enfant au détriment de ceux des pères [Bruel, 1997]. Il est alors fait référence à « l'émiettement de la fonction paternelle (…) entre diverses personnes plus ou moins durablement investies de cette responsabilité par la volonté de la mère, les décisions de justice ou l'élection affective de l'enfant lui-même » [Bruel, 1997].

Irène Théry est citée : « plus la conjugalité devient souple et facultative, plus le lien de filiation est perçu comme inconditionnel et insoluble [sic]. On ne parvient plus à articuler les deux types de liens devenus totalement hétérogènes » [Bruel, 1997]. Cette citation nous paraît très importante ; il est noté que « le lien de filiation est perçu[119] comme inconditionnel et in[dis]soluble ». Les rapports ultérieurs montreront le progressif glissement qui s'est effectué entre la perception qu'ont les parents de ce lien, à savoir l'indissolubilité, et le principe qu'il deviendra, prenant ancrage sur le biologique ; de perçu, ce lien deviendra par essence inconditionnel. Quoi de plus fondé que le biologique pour transformer une interprétation des liens familiaux en une évidence naturelle et, de ce fait, incontournable ? Nous constatons que le lien va, en quelque sorte, devenir le nouveau ciment familial. Comme le souligne Irène Théry [1993], le divorce provoque des inquiétudes telles que celles-ci suscitent la nostalgie d'un ordre ancien qui garantirait la permanence des liens familiaux et éviterait les conséquences néfastes dues à leur fragilité. Une triple impasse suscite inquiétudes, peurs et rumeurs : les difficultés rencontrées par les mères seules, la désertion ou l'éviction des pères et les souffrances des enfants [Théry, 1993].

Les conclusions du premier rapport Bruel [1997] font état d'une « Crise d'affiliation dont l'ampleur se vérifie chaque jour [et] place la génération montante en situation de déshérence. […] On voit bien que sauf à mettre derrière chaque jeune un policier, ou un travailleur social, la seule issue qui s'offre à nous consiste à revitaliser la fonction familiale de transmission des valeurs, seule garante à long terme de la cohésion sociale. Pour y parvenir, une étude préalable du contenu de la paternité est nécessaire. »

Pour illustrer « la triple fragilisation du lien paternel », le rapport mentionne le philosophe Xavier Lacroix et le sociologue Jacques Commailles qui notent respectivement « **la relation étroite qui existe entre la détérioration du lien paternel et celle du lien social**[120] » et la nécessité de « jeter les bases d'une reconstruction du lien **social en refaisant de la famille le lieu d'apprentissage de la vie sociale**[121] » [Bruel, 1997]. Nous pouvons noter la relation

[119] Souligné par nous.
[120] Souligné par l'auteur.
[121] Souligné par l'auteur.

établie entre liens familiaux et lien social et la fonction de transmission des valeurs attribuée à la famille pour préserver la cohésion sociale. Nous constaterons que cette mise en parallèle est récurrente dans toutes les argumentations concernant la nécessité d'accompagner la fonction parentale.

Des références aux principes psychanalytiques sont contenues dans les propos du juge Bruel lorsqu'il estime, en le surlignant, « **qu'un projet de reconstruction du lien social à partir de la famille devrait comporter la présence du tiers nécessaire à la représentation de l'altérité et à la différenciation, la prohibition de l'inceste, des dispositions de nature à stabiliser les relations et à organiser la complémentarité et l'égalité des sexes** »[122] [Bruel, 1997]. De ce point de vue, il ne faut donc pas que la protection de l'enfant par sa mère ne se transforme en enfermement : « Il faut faire place à d'autres personnes, en premier lieu au père » [Bruel, 1997]. Ce dernier proposera une « loi de séparation » ; une femme élevant seule son enfant devra « avoir "un père dans la tête'' » ce qui lui permet alors d'avoir « le souci de lancer son enfant dans le champ social » [Bruel, 1997]. Les théories psychanalytiques sont congruentes avec le modèle familial fonctionnaliste et viennent renforcer l'idée que seuls les pères sont aptes à socialiser correctement les enfants. Les femmes sont ici renvoyées vers leurs strictes fonctions maternelles dont elles peuvent par ailleurs abuser au détriment des enfants. Sont ensuite évoqués quelques préceptes de base de la psychanalyse tels que : la désignation du père qui est d'abord un nom dans la bouche de la mère ; la référence au père qui ne se prend pas pour la loi et se contente de la représenter ; la fusion mère-enfant ; la figure sociale du père qui ouvre à l'aventure sociale et institue l'enfant ; le tiers dont la parole fait loi pour la mère et impose l'interdit [Bruel, 1997].

À la suite de ces orientations directrices sont énumérées des pistes pour remédier aux problèmes évoqués, en particulier : redonner au droit une place maîtresse en tant que référence commune des comportements sociaux ; conférer un aspect solennel à l'acte de reconnaissance ; introduire dans le code pénal un délit de déni de parentalité [Bruel, 1997]. Tous ces points concernent l'attribution de la parentalité. Suivent des propositions concernant l'expérience de la parentalité dont la promotion de « **l'engagement des pères dans toutes les situations d'interface avec la société**[123] notamment le monde scolaire » [Bruel, 1997]. La conclusion de ce rapport indique, entre autres :

> « La paternité, en charge permanente de représenter l'altérité dans le processus du développement identitaire de l'enfant, est bien le lieu stratégique de prévention de très nombreux risques sociaux et constitue à ce titre un problème politique majeur. Son étude (…) met à nu la faille qui résulte de la mise à bas des anciennes figures d'autorité sans que rien

[122] Souligné par l'auteur.
[123] Souligné par l'auteur.

n'ait été prévu pour les remplacer. Si la famille mise "sous tension généalogique'', c'est-à-dire en mesure d'acquitter la dette, est le lieu où pourrait se traiter la "désubjectivation de masse'' dénoncée par Pierre Legendre, on comprend mieux l'absurdité du dilemme : faut-il mettre derrière chaque jeune un vigile, ou un éducateur de prévention ? Des relais naturels existent qui demandent à être reconnus et soutenus » [Bruel, 1997].

Nous l'aurons compris, le père est ce relais naturel, dont l'autorité doit être restaurée afin que sa capacité éducative prévienne toute forme de délinquance juvénile. À l'instar du précepte « l'anatomie c'est le destin » de Freud, la nature est à nouveau mobilisée pour répartir les rôles entre père et mère et présupposer que l'ordre serait d'essence masculine. Par ailleurs, Irène Théry[124], dans son rapport pour le Gouvernement rédigé en 1998, estime qu'il faut construire de nouvelles normes d'organisation familiale, que le droit a le devoir d'instituer. Irène Théry [1998] cite Louis Chauvel, soulignant le fait que les relations entre parents et enfants sont source de désarroi avec un brouillage des repères fondamentaux et que cette situation est explosive, tant du point de vue de l'accroissement de la délinquance que des problèmes d'addiction. La pertinence du rapport Bruel est mise en exergue, car il souligne la dimension sociale de la crise de la paternité [Théry, 1998]. La fragilisation de la paternité, et donc de l'autorité éducative, est liée au chômage et à la vie dans les quartiers sensibles ; mise à mal, l'autorité pourrait trouver un relais auprès de professeurs, voire d'autres parents [Théry, 1998]. Dans ce contexte défavorable, les valeurs ne peuvent pas être transmises et la loi énoncée, les perspectives d'avenir s'estompent et l'affection peine à s'exprimer [Théry, 1998]. Irène Théry [1998] insiste sur l'idéal d'indissolubilité de la filiation, partagé par les parents, et qui se trouve mis à mal par une précarisation de la paternité sans précédent.

Dominique Gillot[125] constate un manque de prise en compte du père, qui se retrouve disqualifié et relégué, suspecté d'incapacité ou de mauvais traitements [Gillot, 1998]. Ainsi

[124] Le 3 février 1998, la garde des Sceaux, ministre de la Justice et la ministre de l'Emploi et de la Solidarité, estimant que la famille « est un maillon central de la cohésion sociale [et que] c'est pourquoi elle doit être protégée, elle doit être confortée » s'interrogent sur la place du droit face aux mutations qui la touche. « Quels perfectionnements, quelles innovations techniques dans le domaine juridique de la filiation, de l'autorité parentale, du mariage, du divorce, du concubinage, des successions ou des mesures de protection appellent ces mutations » [Théry, 1998]. « Le Gouvernement entend mener, dans ce domaine, une politique ambitieuse, proche des réalités, sans tabou. C'est pourquoi, il entend réaliser une mise à plat de l'ensemble des politiques dans ce domaine, avant d'élaborer des propositions qu'il soumettra au Parlement. Et c'est dans cet esprit qu'il souhaite qu'[Irène Théry puisse] lui faire part, sur l'ensemble des questions évoquées, de [sa] réflexion personnelle » [Théry, 1998].

[125] Le 1er juin 1998, Dominique Gillot, députée du Val d'Oise, remet un rapport à Lionel Jospin, premier ministre et à Martine Aubry, ministre de l'Emploi et de la Solidarité, intitulé « pour une politique de la famille rénovée ». « (…) le Premier ministre a souhaité [qu'elle s'appuie] sur les conclusions des missions d'expertise qu'il avait confiées à Claude Thélot (sur l'efficacité des aides financières dans le double objectif de la redistribution vers les familles et de la réduction des inégalités), à Irène Théry (sur la manière de prendre en compte les mutations et les évolutions des comportements sociaux dans la politique de la famille, dans les règles juridiques qui l'encadrent, dans les objectifs qu'elle poursuit et les moyens qu'elle met en œuvre), à Michèle André (pour un inventaire des différents aspects de la vie quotidienne des familles, qui justifient une intervention collective pour en identifier les modes et porter une appréciation sur leur efficacité et leur cohérence), après avoir largement

de son point de vue, la place du père apparaît primordiale puisqu'à lui-seul, il permettrait aux autres institutions, garantes de l'État, telles l'école et la justice, de se consacrer à leurs missions traditionnelles [Gillot, 1998]. Dominique Gillot [1998] reprend les principes du rapport Bruel, rédigé à la même époque, à savoir la responsabilisation des familles grâce au renforcement des figures d'autorité, en premier celle du père dont le désengagement entraînerait un recours à ses substituts traditionnels. Pour Dominique Yahiel[126], les cas de séparation provoquent des difficultés de maintien des liens entre les pères et leurs enfants de même que l'alourdissement des charges pesant sur les mères. Aussi, « une politique parentale active doit donc permettre aux femmes et aux hommes de s'affranchir des schémas traditionnels et inciter à un plus grand engagement paternel dans le couple comme dans les situations de séparation » [Yahiel, 2001]. Ainsi la monoparentalité a mis en lumière la nécessité de préserver l'influence paternelle avec, entres autres, un rappel à l'ordre des pères défaillants, alors qu'au sein des familles intactes, composées des deux parents vivant avec leurs enfants, l'absence des pères pour causes professionnelles ne doit plus être une fatalité, mais cela nécessite une modification en profondeur des habitudes [Pitrou, 2002*b*].

Préserver l'intégrité familiale

Le juge Bruel[127] est à nouveau sollicité, fin 1997, pour apporter une réflexion, cette fois-ci sur la parentalité. Il préconise alors de ne pas interférer sur le plein exercice de l'autorité parentale, en soumettant à cette condition certaines aides sociales liées à la monoparentalité, et de considérer le respect des principes éducatifs par les parents comme une démarche d'insertion ouvrant droit à la formation et à l'emploi[128] [Bruel, 1998]. Ce second rapport recommande, pour éviter que des difficultés parentales provoquent une

---

consulté les acteurs et bénéficiaires de la politique familiale, [elle] lui présente un rapport faisant des propositions pour une politique familiale rénovée prenant en compte les réalités sociales et économiques des familles et de leur environnement » [Gillot, 1988].

[126] Dominique Yahiel, inspecteur général des affaires sociales, a rédigé un rapport à la demande de Ségolène Royal, ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, qui a souhaité « constituer un groupe de travail qui devra recenser toutes les mesures, législatives ou non susceptible de permettre en tous domaines, une réelle mise en œuvre du partage de l'autorité parentale. » La ministre a indiqué que « les principaux axes de travail du groupe s'articuleront autour de l'amélioration des textes législatifs et réglementaires, d'une part, et des dispositifs de la politique familiale, d'autre part, ainsi que de leur bonne application dans la vie quotidienne des familles » [Yahiel, 2001].

[127] Dominique Marcel, directeur de cabinet de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité, sollicite à nouveau Alain Bruel, en date du 25 septembre 1997. « Je souhaite donc, sur la base de ce document, que se poursuive une réflexion plus approfondie qui soit de nature à déboucher sur des recommandations précises à l'intention des pouvoirs publics à partir des propositions déjà formulées » [Bruel, 1998].

[128] Depuis le 1er juin 2009, la loi sur le Revenu de solidarité active (RSA) a entraîné la suppression de l'allocation de parent isolé (Api). Le versement du RSA majoré pour parent isolé, remplaçant l'Api, s'accompagne d'une contrepartie : les bénéficiaires doivent s'inscrire dans un processus d'insertion sociale (en signant un contrat d'engagement avec les services sociaux des Conseils généraux) ou d'insertion professionnelle (en signant un Plan personnalisé d'accès à l'emploi – Ppae – avec Pôle emploi). En cas de non-respect, des réductions financières du RSA sont prévues. Un courrier, édité par les CAF, précise que du fait du versement du RSA, les bénéficiaires ont droit à un accompagnement social ou professionnel.

socialisation lacunaire des enfants, un soutien individuel, des lieux d'écoute, d'informations et de conseils et des lieux de rencontre entre parents, qui pourraient ainsi :

> « échanger sur leurs difficultés et imaginer les moyens d'y faire face par une solidarité concrète ; des contacts parents enfants de familles différentes permettant aux uns et aux autres d'anticiper, d'élargir et d'affirmer leur perception des problèmes éducatifs et de la discipline familiale ; enfin des rencontres multi générationnelles impliquant les grands-parents pour une meilleure complémentarité dans la transmission ; gardiens nostalgiques des valeurs oubliées, le troisième et le quatrième âge sont fréquemment de précieux médiateurs et des modérateurs dans les conflits » [Bruel, 1998].

Il conviendrait, par ailleurs, de promouvoir le jumelage entre les maisons de retraite et les jardins d'enfants[129]. Dominique Gillot [1998] estime que certains dysfonctionnements, provoqués en particulier par l'aide sociale à l'enfance, sont préjudiciables à l'intégrité des familles qui finissent par se disloquer. Elle souhaite préserver cette intégrité pour éviter les ravages provoqués par la séparation des enfants de leur famille, ces derniers reproduisant alors les mêmes comportements problématiques [Gillot, 1998].

Le lien à tout prix

Irène Théry [1998] constate une démocratisation de l'idéal bourgeois et aristocratique de la femme au foyer avec une seconde mutation due à la personnalisation du rapport à l'enfant et le rôle privilégié de la mère. À propos du déclin de la nuptialité et de l'augmentation des divorces, qui surviennent à partir du début des années soixante-dix, Irène Théry définit le concept de démariage, dont elle a fait le titre de son ouvrage en 1993 : « le choix de se marier ou non devient *une question de conscience personnelle*[130] et le mariage cesse d'être l'horizon indépassable des relations entre les hommes et les femmes. C'est ce phénomène social que l'on a nommé le "démariage" » [Théry, 1998]. Le lien conjugal ne peut donc plus garantir la famille et ni être le garant de son ordre ; une autre façon de lier la famille doit être imaginé. Quatre facteurs fondamentaux sont intervenus dans l'évolution du pacte de filiation : la baisse conjointe de la surmortalité infantile et le contrôle des naissances ; l'instruction obligatoire qui permet aux enfants d'échapper au travail dès leur plus jeune âge ; les découvertes psychologiques sur le développement de l'enfant ; l'émergence de l'enfant

[129] « (…) les projets à caractère intergénérationnel ne cessent de se multiplier, sous des formes très variées : implantation d'une crèche au sein d'une maison de retraite, rencontre entre des élèves d'école primaire et des résidents de foyers pour personnes âgées, initiations communes à l'informatique, correspondances, parrainages… (…) Cependant, des questionnements apparaissent tant sur la nature des activités que sur la manière dont elles sont mises en place. Ces loisirs sont-ils adaptés quand les écarts d'âges sont importants ? N'y a-t-il pas un risque d'infantilisation et/ou de sentiment d'échec des adultes âgés ? (…) Au-delà de ces constats, on peut se demander si, via ces actions, ce n'est pas une vision sacralisée des âges extrêmes de la vie qui s'exprime, par la représentation d'une "enfance innocente" et d'une "sage vieillesse" » [Guthleben, 2007].

[130] Souligné par l'auteur.

consommateur au cours de ces dernières décennies. De ce fait, Irène Théry [1998] constate une personnalisation et une « affectivation » des liens familiaux ; l'enfant devenant un bien rare, « le lien de filiation s'affirme toujours davantage comme un lien *inconditionnel.*[131] » Irène Théry insistant sur l'inconditionnalité du lien de filiation, participe ainsi à la construction sociale du lien de filiation qui va devenir une réalité incontournable, un fait avéré et une loi généralisable à tous.

Irène Théry résume les deux processus qui sont à l'origine des transformations de la famille contemporaine : l'égalité entre les sexes et la personnalisation des relations à l'enfant, en insistant sur l'antinomie entre ces deux principes, l'un étant contractualisé et donc temporaire et l'autre ressortissant d'un amour inconditionnel liant les parents aux enfants de façon indissoluble. Il convient alors de considérer ce paradoxe comme un enjeu social majeur [Théry, 1998].

> « […] les effets de la séparation sur le lien de filiation [apparaissent] aujourd'hui dans toute [leur] ampleur. La fragilisation des liens entre les pères et les enfants est devenue l'une des questions les plus importantes de la société contemporaine, dont les femmes ne tirent aucune victoire, mais souvent la responsabilité d'assurer seules la continuité de l'éducation des enfants en affrontant de multiples difficultés matérielles. Plus qu'à l'éclatement de la famille ou à la stigmatisation des mauvais parents, l'attention devrait être portée sur les réticences et les blocages qui entravent *l'élaboration de nouvelles normes de coparentalité* dans les familles séparées » [Théry, 1998].

La première partie du rapport d'Irène Théry se termine sur cette déclaration : « Quant à la place de l'enfant dans la famille, l'orientation générale de la démarche est de prolonger de façon décisive le mouvement par lequel a déjà commencé de s'élaborer un "droit commun de la famille'', que celle-ci soit légitime ou naturelle. L'enfant en est le centre, et la filiation le vecteur d'unité » [Théry, 1998].

Le principe est posé : à l'instabilité reconnue du lien conjugal sera opposée l'inconditionnalité du lien de filiation car il est dans l'intérêt de l'enfant d'avoir une filiation établie et stable [Théry, 1998]. Aussi, de nombreuses propositions tendent à assurer une filiation à tout enfant, quelle que soit la configuration de sa famille. Irène Théry [1998] souhaite ainsi gommer toute différence entre filiation naturelle et légitime afin que tous les parents puissent exercer les mêmes responsabilités ; pour cela, les parents non mariés devront reconnaitre leur enfant avec l'âge d'un an. Il importe que cette responsabilité conjointe survive à la séparation éventuelle du couple. Ainsi « la principale différence entre la famille légitime et la famille naturelle est que l'une s'engage dès le mariage (par la présomption de paternité) alors que l'autre ne commence pas avec le couple, mais avec la reconnaissance de l'enfant » [Théry, 1998].

[131] Souligné par l'auteur.

Les travaux d'Irène Théry sont repris par Dominique Gillot [1998], qui insiste sur le lien de filiation ; celui-ci doit demeurer indissoluble ce qui nécessite pour le couple parental de s'inscrire dans la durée pour garantir à chaque enfant son droit à ses deux parents y compris en cas de séparation. Nous relevons que nous sommes passés ainsi de la *perception*[132] de l'indissolubilité du lien de filiation par les parents (rapport Bruel rédigé en 1997) à *l'affirmation*[133] d'un principe d'indissolubilité (rapport Théry de 1998) qui servira de référentiel à l'élaboration des politiques publiques familiales confortant cette nouvelle norme. Dominique Yahiel [2001] préconise à son tour de rattacher l'exercice de l'autorité parentale conjointe au lien de filiation plutôt qu'à la vie commune des parents, principe qui doit, par ailleurs, être inscrit dans la loi. La pérennité de l'institution familiale étant alors fondée sur le lien de filiation, le groupe de travail a estimé nécessaire de renforcer l'incitation à la reconnaissance parentale : « 20 000 nouveau-nés, environ ne sont pas reconnus par leur père, chaque année. […] le groupe s'est orienté vers un livret [identique] contenant des informations juridiques et sociales, remis à chacun des deux parents lors de la reconnaissance, mais il a pensé utile de s'adresser néanmoins au père en particulier, avant la naissance de l'enfant, notamment pour l'informer des conditions de l'établissement légal du lien de filiation par l'envoi d'un livret d'information spécifique »[134] [Yahiel, 2001].

En 2003, après la promulgation de la loi sur l'autorité parentale conjointe, Françoise de Panafieu [2003] s'intéresse à la mise en œuvre des principes édictés ; en cela, elle intervient dans le champ de la protection et de l'assistance aux familles afin qu'elles puissent préserver le bien-être des enfants [Convention Internationale sur les droits des enfants]. « Les services proposés aux familles sont l'occasion d'étayer, par l'information, l'écoute, la médiation, les liens familiaux (renforcement et préservation des liens au sein du couple, des liens parents-enfants et des liens avec les ascendants…) et de susciter des solidarités familiales ou de voisinage » [de Panafieu, 2003]. La survie du couple parental au couple conjugal est posée comme principe: « Le couple évolue lui aussi, à deux niveaux, le couple amoureux, d'une part, dans un projet de vie commune, s'épouse ou se contente d'une vie "maritale" et, d'autre part, le couple parental s'associe pour toute la vie des enfants communs. Lorsque le premier se délite, le second se doit de survivre. […] les parents doivent toujours exercer l'autorité parentale et prendre en commun les décisions concernant l'éducation de leurs enfants » [de Panafieu, 2003].

La médiation est un outil au service du lien familial, qu'elle doit construire ou reconstruire en cas de séparation, en favorisant la gestion des conflits [de Panafieu, 2003]. L'indissolubilité

[132] Souligné par nous.
[133] Souligné par nous.
[134] Le livret de paternité, créé et édité en 2002, indique : « La filiation est le lien juridique qui vous unit à votre enfant et fait naître des droits et des devoirs à son égard, au regard de tous et pour toujours. »

du lien de filiation est clairement exprimée. Une nouvelle conception de l'organisation familiale voit ainsi le jour qui est instituée par la loi du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale. « La régulation étatique et la gestion bureaucratique des faits familiaux (…) se donnent, sur la base justement de leurs effets d'institutionnalisation et de légitimation publique, comme un facteur essentiel de la construction sociale des formes de vie familiale à venir » [Schultheis, 1991].

La (co)parentalité

Le second rapport du juge Bruel [1998], porte sur la parentalité et évoque dans son préambule : « la dette généalogique d'insertion dans la Société **: ce qui importe alors ce n'est plus de déterminer qui du père ou de la mère est le mieux à même d'honorer cette dette indivise**,[135] mais, de savoir à quelles conditions la responsabilité partagée que représente la transmission peut être assumée » [Bruel, 1998]. Il n'est pas question, pour le juge Bruel d'abandonner la question du père qui a fait l'objet de son premier rapport, mais de garantir l'exercice conjoint de la fonction parentale et ainsi l'ordre symbolique de la parenté qui articule différence des sexes et des générations [Bruel, 1998]. La fragilité de la paternité est évoquée : « Construction culturelle fragile toujours plus facile à dénier que la maternité, la place du père a tout à gagner à la reconnaissance d'une responsabilité commune ; d'une telle assignation peut naître spontanément un certain rééquilibrage des rôles » [Bruel, 1998]. Cette fragilisation aurait entraîné une perte de repères de la part des jeunes avec pour conséquence l'augmentation de la délinquance, processus décrit dans le précédent rapport [Bruel, 1997]. La primauté du lien de filiation entraîne l'avènement d'un autre principe : celui de la coparentalité, entendue comme le maintien des liens entre les deux parents et chacun de leurs enfants, en cas de séparation. La loi de 1975 sur le divorce a institué un parent principal qui obtient la garde de l'enfant et un parent secondaire ; selon Irène Théry [1998], un principe inverse s'est progressivement affirmé avec l'avènement du principe de coparentalité : « Ce principe vise à sécuriser le lien de l'enfant à chacun de ses deux parents, et en particulier à réassurer le lien entre l'enfant, son père et sa lignée paternelle. *Il signifie que la société considère qu'il existe une contrepartie très forte à la liberté accrue du couple : l'obligation corrélative pour chacun des deux parents de maintenir sa responsabilité à l'égard de l'enfant, et de respecter et encourager celle de l'autre.* »[136]
Un parent ne peut se soustraire à l'exercice de l'autorité et la limitation sans motif de ce devoir par l'autre parent doit être sanctionnée [Théry, 1998]. Par ailleurs, des propositions sont formulées afin de favoriser la médiation familiale judiciaire et extrajudiciaire car le changement de nature du lien familial remet en cause les catégories et habitudes encore

[135] Souligné par l'auteur.
[136] Souligné par l'auteur.

admises [Théry, 1998]. Françoise Dekeuwer-Défossez[137] [1999] a insisté, dans son rapport, sur la notion de médiation en faisant référence au concept de couple parental qui ne peut s'entendre sans une coresponsabilité unissant deux personnes de sexe différent. Le lien de filiation ne peut donc se concevoir sans la présence d'un couple parental toujours uni ; c'est pourquoi le groupe a voulu renforcer le lien de filiation par la reconnaissance du couple parental. Dominique Charvet[138] indique :

> « S'agissant de l'autorité parentale, la réforme en cours tend à renforcer la "co-parentalité'', autrement dit à organiser le partage conjoint des droits et des devoirs des parents à l'égard des enfants. Cette perspective repose elle aussi, sur plusieurs principes. Le père et la mère sont égaux et responsables, quelle que soit l'histoire du couple, ses difficultés, son avenir. Cette idée, présente dans les rapports Théry et Bruel, vise à maintenir une forme d'autorité conjointe des parents divorcés sur leurs enfants. […] [La commission] a estimé que certaines propositions d'Alain Bruel mériteraient d'être complémentairement retenues, en particulier l'introduction dans le droit de l'interdiction d'un déni de parentalité […] et le maintien de l'autorité parentale pour les mineurs placés en assistance éducative » [Charvet, 2001]

Françoise Dekeuwer-Defossez, apporte une précision à la notion de coparentalité : il est dans l'intérêt de l'enfant d'être élevé par ses deux parents, que ce soit dans une famille fondée sur le mariage ou non, que le couple soit uni ou désuni [*ASH Magazine*, 2007]. « L'expertise participe ici à la définition de la politique à mettre en œuvre, voire à la formulation même de la demande » [Trépos, 1996]. La médiation familiale, outil au service de la coparentalité, sera renforcée par les articles 373-2-10 du Code civil et l'article 1071-3 du nouveau Code de procédure civile[139]. Par ailleurs, en date du 2 décembre 2003, le décret n° 2003-1166 crée le Diplôme d'État de médiateur familial[140] (publication au J.O. le 9 décembre 2003).

---

[137] Françoise Dekeuwer-Defossez, présidente de droit privé à l'université de Lille-II, a présidé un groupe de travail en 1999à la demande d'Élisabeth Guigou, garde des Sceaux. Elle a rendu un rapport intitulé « Rénover le droit de la famille. Propositions pour un droit adapté aux réalité et aux aspirations de notre temps ».

[138] « Faisant le constat des difficultés d'insertion professionnelle ou sociale d'un nombre croissant de jeunes, le Commissariat général du Plan, dans le cadre de son programme de travail défini par le Premier ministre, a confié à Dominique Charvet, magistrat, président de chambre à la Cour d'appel de Paris, […] une réflexion sur le thème "Jeunes et politiques publiques » [Charvet, 2001].

[139] **Article 373-2-10 du Code Civil :** En cas de désaccord, le juge s'efforce de concilier les parties. « A l'effet de faciliter la recherche par les parents d'un exercice consensuel de l'autorité parentale, le juge peut leur proposer une mesure de médiation et, après avoir recueilli leur accord, désigner un médiateur familial pour y procéder. Il peut leur enjoindre de rencontrer un médiateur familial qui les informera sur l'objet et le déroulement de cette mesure. »

Article 1071-3 du Nouveau Code de Procédure Civile : La décision enjoignant aux parties de rencontrer un médiateur familial en application de l'article 373-2-10 troisième alinéa du code civil n'est pas susceptible de recours. http://www.apmf.eu.

[140] « La médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le médiateur familial, favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine

Le démariage, une préoccupation d'ordre public

En nous tournant vers le passé et en étudiant les textes anciens concernant la famille, nous avons constaté que celle-ci est souvent perçue comme une source d'instabilité pour l'ordre public ; il y a eu alors urgence à la moraliser, l'éduquer et canaliser ses humeurs. Les rapports des experts précités ne sont pas exempts de préoccupations similaires comme nous allons le démontrer.

Ordre public et éducation

La crainte du délitement du lien social en raison de la liberté accordée à chacun des conjoints en terme de conjugalité est relayée par le juge Bruel qui estime que « L'État [se doit] d'assurer […] la continuité nécessaire à la cohérence de l'exercice de l'autorité parentale […] ; la parentalité ne peut faire l'objet d'une appropriation personnelle puisqu'elle intéresse l'ordre public et les bonnes mœurs. D'où la nécessité de proclamer l'interdit du déni de parentalité » [Bruel, 1998] Ce qui se traduit par le fait que : « Nul ne peut, hors disposition légale ou décision judiciaire, faire échec à l'exercice, par chacun des parents de ses droits et devoirs ou les dispenser de leur accomplissement » [Bruel, 1998].

Bruel indique que « les articles 371 et suivants du code civil consacrent un choix anthropologique fondamental de notre société : **la nécessité pour l'enfant d'avoir un père et une mère**[141] » [Bruel, 1998]. La fragilisation du lien conjugal ne permet plus au lien de filiation d'être sécure, de ce fait, il faut encourager la coresponsabilité parentale, surtout au sein des familles naturelles [Bruel, 1998]. La reconnaissance par les deux parents au cours de la première année de vie de l'enfant est ainsi préconisée et a pour corollaire le bénéfice de l'autorité parentale conjointe[142].

Le soutien de la fonction parentale nécessiterait la création d'une commission *ad hoc* pour étudier les difficultés rencontrées par les cellules familiales et, ainsi les défendre [Bruel, 1998]. Du point de vue du juge, ces préconisations contiennent un souci similaire à celui des hygiénistes et des philanthropes du XIX^{e} siècle, qui ont réagi face à la sauvagerie de la révolution industrielle ayant déstructuré les familles [Bruel, 1998]. Bruel observe les effets sur la vie familiale de certaines données sociales : « la non reconnaissance des adultes et en particulier des parents dans l'élaboration et la mise en place des politiques sociales et

---

familial entendu dans sa diversité et dans son évolution », définition adoptée par le Conseil National Consultatif de la médiation familiale *le 22 avril 2003,* http://www.mediation-familiale.org.

[141] Souligné par l'auteur.

[142] « […] la loi du 4 mars 2002 [relative à l'autorité parentale] n'opère plus aucune distinction entre le couples mariés ou non mariés. Par voie de conséquence, lorsque l'enfant a bien deux parents à l'égard desquels les liens juridiques sont établis à la naissance, le principe de l'exercice en commun de l'autorité parentale les concerne même s'ils ne sont pas mariés (*C. civ., art. 372, al. 1*^{er}) […] Le législateur précise que la règle de l'exercice en commun de l'autorité parentale figure à l'article 372, alinéa 1er, du code civil est applicable aux enfants nés avant le 7 mars 2002, dès lors qu'ils ont été reconnus par leurs père et mère dans l'année de leur naissance » [Corpart, 2002].

éducatives ; [le] chômage, mais aussi de la précarisation de l'emploi […] ; la sous-représentation masculine dans la plupart des branches du travail social […] » [Bruel, 1998].
Nous pouvons relever les similitudes avec l'hygiénisme et la philanthropie dont les buts ont consisté à éduquer les ouvriers dont les mœurs ont été jugées dangereuses, par leur adhésion au modèle familial de type bourgeois. Pour Bruel [1998] la défaillance éducative parentale renvoie les enfants vers leurs pairs, dans la rue, entrainant des conséquences que, de son point de vue, tout le monde connait. Le 3 février 1998, Élisabeth Guigou, garde des Sceaux et Martine Aubry, ministre de l'Emploi et de la Solidarité, estiment que la famille est un maillon central de la cohésion sociale et que pour ces raisons, elle doit être protégée. En 2011, cette représentation du lien entre éducation et délinquance perdure, ainsi Yvan Lachaud [2001], auquel Nicolas Sarkozy a confié une mission parlementaire sur le traitement judiciaire de la délinquance des mineurs, indique que celle-ci est devenue un problème majeur et constate la « difficulté grandissante de [la] société à éduquer ses enfants » et invite l'État à se substituer aux familles défaillantes dans leur éducation.

Un droit d'ingérence de l'État

Bruel [1998] associe la socialisation, processus culturel d'intériorisation des valeurs et normes d'une société ou d'un groupe, à une fonction qui serait naturelle car, de son point de vue, elle constitue un processus évolutif inscrit dans la nature humaine. Le premier apprentissage de l'enfant s'effectue dans la famille ; cependant, très rapidement celle-ci doit déléguer cette fonction à des tiers au sein de la famille élargie (grands-parents) ou à des structures extérieures (crèches…) ce qui a un impact sur la transmission des normes, coutumes et habitus. Il s'ensuit une discontinuité dans la transmission des valeurs et un phénomène d'acculturation dû à la rue et à la classe d'âge qui ignorent les normes de la société globale ; il convient donc de soutenir de façon urgente les parents car ils se retrouvent ainsi en situation d'échec [Bruel, 1998]. Ainsi seront promulgués différents dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale, que nous détaillerons ci-dessous. Le rapport indique que « cette stratégie a toujours été celle de l'État » à partir du moment où le « lien ontologique qui reliait la Puissance Paternelle au pouvoir politique a été rompu » [Bruel, 1998]. Pour Bruel [1998], l'intervention étatique a d'abord sanctionné, puis contrôlé, avant d'assister l'autorité parentale ; l'émancipation de la femme et l'avènement des droits de l'enfant « ont comme on le sait affaibli le statut du Père » voire dévalorisé le concept d'autorité.
Dominique Gillot [1998] a préconisé l'intervention des pouvoirs publics au sein des familles pour veiller au devenir des enfants en portant attention à la famille qui demeure la cellule de base pour l'éducation et également pour la cohésion sociale. Ce sont les enfants qui « font famille » :

> « Je proposerai, donc, de considérer **que ce qui fait famille** (et pas "la'' famille) **c'est la présence d'un enfant**[143]. Un couple, un ménage qui se constitue, participe de la décision privée des deux protagonistes. Les formes du partage et du contrat qui président à cette décision leur appartiennent totalement et la législation leur donne un éventail de choix qui peut encore évoluer (Cf. propositions d'Irène Théry). Par contre, dès lors qu'un enfant intervient dans ce partage (par procréation, adoption ou recueil) le contrat perd son caractère privé et devient public. Il devient alors du devoir des pouvoirs publics de veiller à ce que le devenir de cette troisième personne soit garanti dans les meilleurs conditions de justice sociale et protection juridique » [Gillot, 1998].

Sur la base de rapports et d'auditions d'experts dont, en particulier Irène Théry, Dominique Gillot avance que le renforcement du lien familial permet le développement du lien social, indispensable à la cohésion sociale [Gillot, 1998]. Les publics prioritaires ciblés sont, de façon très explicite, les familles pauvres, habitant les quartiers bénéficiant de la politique de la ville, à savoir les quartiers d'habitat public, devenus « sensibles ».

> « Ce cadre défini pour agir auprès des familles les plus démunies qui présentent le plus de risques, s'appuie sur la conviction que la famille reste le lieu naturel et privilégié d'éducation des enfants, de tous les enfants. […] les limites de la politique de la Ville et de la politique de sécurité dans les quartiers se heurtent à la détérioration du tissu social et familial. Toutes les mesures, aussi déterminées ou autoritaires soient-elles, ne résoudront rien si les dislocations familiales continuent à produire de l'incivilité, des violences, de la délinquance et donc de l'insécurité et de l'intolérance » [Gillot, 1998].

Pour Dominique Yahiel également, l'ordre public dépend très explicitement de la socialisation primaire des enfants : « Les rapports posés par la loi sont la protection de l'enfant, l'égalité entre le père et la mère, la pérennité du partage de l'autorité par-delà les aléas de la vie du couple. La part laissée à la liberté et à la responsabilité des parents pour la mise en œuvre concrète de ces principes est grande, mais ces règles sont d'ordre public, et les parents ne peuvent y déroger par des accords contraires » [Yahiel, 2001]. Nous noterons la responsabilité qui est octroyée aux parents, à savoir la création du lien social ; le souci du maintien de la cohésion sociale n'est jamais absent de tous ces attendus. La famille serait bien le socle de la société, sa cellule de base.

Le principe méritocratique

Responsabiliser

Le rapport Bruel sur la parentalité a examiné la « possibilité de **mieux impliquer les parents** dans le déroulement des procédures éducatives afin de favoriser chez eux une conscience accrue de leurs responsabilités ; nous avons suggéré diverses mesures de nature à **les**

[143] Souligné par l'auteur.

soutenir au niveau de leur expérience et de leur pratique[144]» [Bruel, 1998]. Il précise également que le souci de ne pas déresponsabiliser a pris le relais de la culture du guichet ou de la proposition de modèles établis [Bruel, 1998].

Les concepts clés qui seront repris par les circulaires d'orientation d'action sociale sont notés : « impliquer », « soutenir », « accompagner » ; cependant nous pourrons constater une différence notoire au niveau des attendus. Le rapport indique ensuite, que la persistance d'une charge éducative, en cas de divorce ou de séparation, doit être reconnue en évitant le fréquent relâchement des liens qui en est consécutif ; des appuis doivent être proposés aux parents lorsque ces derniers rencontrent des difficultés afin de les repositionner en situation de responsabilité. Pourtant, Thierry Blöss, cité par Alain Mucchielli [2000], a relevé que les hommes qui ne s'intéressent plus à leurs enfants après un divorce sont ceux qui s'en désintéressaient déjà avant la rupture du couple ; ce n'est donc pas les séparations qui éloignent les pères de leurs enfants, mais leur manque de motivation ou d'intérêt en termes d'éducation et de *care*. De même, les professions traditionnelles du secteur social (éducateurs, assistantes sociales…) sont accusées par le juge Bruel de ne pas responsabiliser suffisamment leurs clients [1998].

Irène Théry [1998] estime qu'il est inutile et réducteur de vouloir remplacer le terme d'autorité par celui de responsabilité[145] car le terme d'autorité englobe, de son point de vue, la responsabilité et, surtout, va au-delà, avec un devoir d'exigence vis-à-vis de l'enfant, consubstantiel de sa socialisation. Pour elle, à l'instar d'Alain Bruel [1998], l'autorité parentale ne peut être uniquement de nature privée car elle a une fonction d'ordre public [Théry, 1998]. Pour Dominique Gillot [1998], les problèmes posés par les adolescents, au sein des quartiers et des établissements scolaires, mettent l'accent sur l'importance d'une bonne structuration des liens familiaux au cours des premières années et d'une responsabilisation accrue des parents dans leurs obligations. En effet, il échoit à la famille de fixer les règles et les interdits car ils sont fondateurs de la responsabilité sociale. Yahiel [2001], estime qu'il faut adapter le cadre juridique aux évolutions familiales et ainsi réaffirmer la responsabilité première des parents. La famille est ainsi la garante de l'ordre social et, en conséquence, il convient de responsabiliser les parents afin qu'ils puissent assumer la socialisation de leurs enfants, en respectant les valeurs de la société. Des parents conscients de cette responsabilité sauront adopter leurs attitudes éducatives.

---

[144] Souligné par l'auteur.

[145] « Dans le cas de l'éducation, la responsabilité du monde prend la forme de l'autorité (…) La compétence du professeur consiste à connaître le monde et à pouvoir transmettre cette connaissance aux autres, mais son autorité se fonde sur son rôle de responsable du monde » [Arendt, 1954, trad. fr. 1972].

Échanger et s'impliquer

Pour Yahiel [2001], les réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents leur permettent de dialoguer entre eux, ce qui favorise les actions menées par, avec et en direction des parents. Il souligne en particulier certaines actions portant sur le thème de l'école, permettant aux parents d'échanger sur le thème de la réussite scolaire ; celle-ci peut être favorisée grâce à l'implication des parents au sein des établissements. À la suite de la réforme en 2002 de la loi sur l'autorité parentale, Françoise de Panafieu[146] affirme une perspective autonomiste et l'exigence d'implication : les services aux familles ne doivent pas s'inscrire dans une logique d'assistance car celles-ci, loin d'être des consommatrices passives, possèdent un rôle d'initiative fondamental. Les familles doivent être parties prenantes dans la recherche des solutions pertinentes à leurs besoins spécifiques : « Leur implication et leur participation actives doivent être systématiquement recherchées dans l'expression de leurs besoins, dans la définition des réponses à apporter et dans l'évaluation de la satisfaction, de la qualité et de la pertinence des services apportés, voire dans l'expression de la réponse » [de Panafieu, 2003]

Le groupe de travail présidé par Françoise de Panafieu [2003] a présenté deux propositions essentielles visant à favoriser la conciliation vie familiale – vie professionnelle et à soutenir à la parentalité. Ainsi ce rapport présentera de façon précise les principes des différents dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale qui seront mis en œuvre grâce au versement de diverses subventions aux associations. Une étude du CREDOC[147] est citée dans le rapport, selon laquelle les deux tiers des Français estiment que pour aider les familles, mieux vaut leur fournir des aides en nature, c'est-à-dire des équipements et des services plutôt que des prestations monétaires. Françoise de Panafieu [2003] en tire la conclusion que les familles demandent à l'État de privilégier des démarches innovantes facilitant la mise en œuvre des responsabilités familiales et parentales. L'étude s'appuie ainsi sur l'idée que se font les Français sur ce que doivent être les aides aux familles pour étayer une politique publique. On ne retrouve aucune analyse complémentaire et cette vision des Français est utilisée comme une donnée objective et contribue ainsi à construire la réalité.

> « Le statut de la loi s'inscrit dans un espace géographique et dans un espace social qui le déterminent. C'est ainsi que l'évidence d'une réforme s'établit par référence à l'évolution internationale […]. […] De même, l' "évolution des mœurs'', telle qu'elle est affirmée par les sondages d'opinion, confirme ce qui devrait être le caractère inéluctable d'une réforme en la

[146] Le dernier rapport étudié est celui rédigé sous l'égide de Françoise de Panafieu, députée de Paris, maire du XVIIe arrondissement, à la demande de « Christian Jacob, ministre délégué à la Famille, dans la perspective de la prochaine Conférence de la famille » [de Panafieu, 2003].

[147] Consommation et modes de vie [28 février 2000], n° 141.

> matière. […] Ce processus de “naturalisation’’ de la réforme, au sens de prise en compte de ce qui est considéré comme “normal’’ dans l’espace social, cette construction d’une réforme en évidence nécessaire sont donnés à voir par la presse, elle-même contribuant à renforcer le sentiment du caractère inéluctable de la réforme » [Commaille, 1994].

Pour Françoise de Panafieu [2003] les réseaux d’écoute, d’appui et d’accompagnement des parents leur permettent, en discutant, de s’entraider, de retrouver des références et de se conforter dans leur rôle parental ; les contrats locaux d’accompagnement à la scolarité consistent à inciter les familles à assurer au mieux le suivi de la scolarité de leurs enfants, les espaces-rencontres permettent le maintien des relations enfants/parents. Ces lieux sont particulièrement importants pour Françoise de Panafieu [2003] car l’absence de relations entre l’enfant et son parent peut nuire gravement à son développement et à sa construction identitaire. Tous ces dispositifs ont pour finalité de favoriser l’exercice en commun de l’autorité et de la responsabilité parentale dans la durée, quelle que soit l’histoire des conjoints. Son rapport proposera également la création de « Points info famille » qui seront officialisés en 2004 [de Panafieu, 2003].

Aussi avons-nous pu effectuer une classification des items utilisés et constater la mise en avant d’une valeur suprême : la responsabilité. Cette dernière se déclinera en normes de solidarité, de sociabilité et d’autonomie sur lesquelles les individus sont encouragés à fonder leurs actes. Des subventions seront octroyées aux associations de terrain afin qu’elles mettent en œuvre des projets de soutien ou d’accompagnement de la fonction parentale ; les bonnes attitudes seront ainsi promues, mises en scène, organisées, animées, encadrées, accompagnées.

La consécration de la loi

Les rapports que nous avons étudiés ont trait à la place de la famille, structure de base de la société ; les formes familiales étant devenues multiples, il s’est agi, pour les pouvoirs publics, d’instituer un nouveau modèle familial, fondé sur la parentalité, offrant des garanties de stabilité. Ce nouveau paradigme s’appuie lui-même, au nom de l’intérêt de l’enfant, sur le lien de filiation et la responsabilité parentale conjointe, sachant que cette coparentalité permettrait en réalité de restaurer l’autorité d’un père, rejeté de la famille à cause de l’instabilité conjugale. Les modèles psychanalytique et fonctionnaliste légitiment l’attribution de cette place primordiale au père, perçue dans son rapport à la loi. Sans présence du père, pas de rapport à la loi avec, comme conséquences, une perte de repères chez les adolescents et une augmentation de la délinquance. Se fondant sur une vision patriarcale et inégalitaire de l’institution familiale, similaire à la famille souche au sein de laquelle le père

exerce seul et légitimement l'autorité, les experts ont permis la construction d'un nouveau modèle affirmant la suprématie du lien de filiation biologique sur toutes les autres formes possibles d'apparentement que permettraient, en réalité, les désunions et les recompositions familiales. En Europe, cette conception du père, garant et relais de l'ordre établi au sein de la famille, n'est pas contemporaine : « La pensée réactionnaire n'avait effectivement pas attendu Le Play pour voir dans la famille souche le soutien nécessaire de l'autorité sociale » [Todd, 2011] ; la persistance de telles conceptions paraît pourtant contradictoire avec les principes d'égalité entre homme et femme qui ne cessent, par ailleurs, d'être proclamés. Ainsi pour résumer la logique ayant prévalu à la promulgation de la loi du 4 mars 2002 sur l'autorité parentale conjointe, la chaîne de causalité suivante peut être avancée : l'absence des pères, due au taux important de désunions conjugales, ne permet plus aux enfants d'être soumis à une autorité légitime leur donnant les repères nécessaires à la vie en société, puisqu'ils sont élevés par des mères seules, non ontologiquement investies d'autorité. Pour éviter l'accroissement des phénomènes de délinquance dus aux jeunes, il s'agit alors de replacer, grâce au lien de filiation devenu indissoluble, le père en situation d'inculquer les valeurs et les normes de la société à sa descendance.

Une consécration jamais démentie

Ainsi émerge « la consécration de la coparentalité dans l'intérêt de l'enfant [et] la responsabilisation des père et mère dans une nouvelle vision de la famille » [Corpart, 2002]. La loi n° 2002-305, relative à l'autorité parentale est promulguée le 4 mars 2002 et consacre la nouvelle définition de la famille, le droit ayant ici pour fonction de former de nouvelles valeurs collectives [Schnapper, 2000]. Pour le code civil, l'autorité parentale devient « un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant.[148] » Le législateur manifeste ainsi le souci de maintenir la coparentalité ; le couple parental ne disparait pas avec le couple conjugal [Corpart, 2002]. Le principe fondateur de la famille stable est le lien de filiation, étayant ou se substituant à l'instable institution du mariage[149].

Les familles sont appréhendées selon trois modalités : le lien parental, le lien biologique et généalogique et le lien éducatif sur lesquels l'État va intervenir au nom de l'intérêt de l'enfant. C'est désormais l'enfant qui « fait famille » et l'État va intervenir au nom de la

[148] Article 371-1 du code civil.

[149] « […] David M. Schneider [SCHNEIDEIR David M., 1968, American Kinship : a Cultural Account, Englewood Cliffs, NJ, Prentice Hall, 1968, et SCHNEIDEIR David M., 1984, A Critique of the Study of Kinship, Ann Arbor, The University of Michigan Press] a […] fait un détour par l'étude de l'idéologie américaine de la parenté. Au terme d'une enquête menée par entretiens, il dresse le portrait de cette idéologie en montrant que "la voix du sang est la plus forte''. Sont distinguées deux façons d'être parent : "par le sang'' (les relations sont alors automatiques, involontaire, permanentes et inaliénables et sont fondées sur l'amour entre consanguins) et "par le mariage'' (les relations sont alors volontaires, temporaires et aliénables, fondées sur l'amour conjugal), les premières étant considérées comme supérieures aux secondes). Les faits biologiques de la reproduction sont donc centraux dans l'élaboration de l'idéologie occidentale de la parenté : sa fonction principale est de créer une solidarité diffuse et durable » [Eideliman, 2007].

parentalité [Murard, 2003]. Le lien de filiation devient indissoluble et le couple parental doit survivre au couple conjugal ; la coparentalité permet, en filigrane, de réaffirmer la place des pères au sein de leur famille, place qu'ils auraient perdue à l'ère du « démariage ». Une circulaire émanant de la Direction générale de l'Action sociale indique que : « La place et le rôle des pères se sont modifiés dans la société contemporaine et l'action des réseaux [d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents] doit viser à les accompagner et à les mobiliser en tant que pères. Les actions dans ce domaine doivent rechercher des formes adaptées » [Circulaire DIF/DGAS/DESCO/DPM/DIV n° 2003/317, 2003]. Le 2 novembre 2010, le décret n° 2010-1308 porte création du Comité national de soutien à la parentalité qui dépend du ministre chargé de la famille ; il a pour mission de « contribuer à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de la politique et des mesures de soutien à la parentalité définies par l'État et les organismes de la branche famille de la sécurité sociale » [Décret n° 2010-1308 Art. D. 141-9., 2010]. L'objectif fixé à ce Comité est d' « améliorer l'efficacité et la lisibilité des actions menées auprès des familles. Il veille à ce que ces dispositifs s'adressent à l'ensemble des parents » [Décret n° 2010-1308 Art. D. 141-9., 2010]. La consécration de la coparentalité est concomitante à celle de l'indissolubilité du lien de filiation ; ce sont les deux faces de la même cause, à savoir redonner au père la place d'autorité qu'il aurait perdue.

Afin de rendre effective l'application de la loi, il faut que les acteurs adhèrent à ses principes ; lorsque ces derniers n'accompagnent pas l'évolution des mœurs mais tentent de la susciter, d'autres intervenants doivent entrer en scène. Le point d'orgue de la réforme est le maintien des liens entre les enfants et leurs deux parents même lorsqu'ils sont séparés ; pour autant, les mesures préconisées par la loi ne pourront aboutir qu'avec un changement de mentalité [Corpart, 2002]. L'essence même du projet Gouvernemental est de replacer les pères en situation d'autorité alors même que la démocratisation des relations familiales, en particulier au sein des classes moyennes, ne les met plus en situation de pouvoir, tels les pères romains qui avaient droit de vie ou de mort sur leurs enfants ou ceux de l'Ancien Régime qui, par lettres de cachet, faisaient emprisonner les fils récalcitrants et, au XIX^{e} siècle, les filles pour préserver leur virginité [Perrot, 1999*c*]. De plus, si le pouvoir a été effectivement d'essence masculine, avec la domination séculaire des femmes, l'autorité, quant à elle, peut être partagée (comme l'indique la loi) ; elle ne se décrète pas mais dépend de la volonté et de la capacité de chacun à se faire obéir, à une époque où le syndrome des enfants-rois est plutôt révélateur d'une éducation permissive de la part des parents contemporains [Pleux, 2002]. Il ne faut pas confondre autorité et autoritarisme, la première se situant dans la non-violence, le second relevant de la contrainte. Les intervenants sociaux sont chargés de contribuer à l'évolution des mentalités, en vue de resserrer les liens familiaux, alors même que l'émancipation des femmes, due en particulier à l'accès au

salariat, leur permet de rompre les alliances qui ne sont plus désirées ; pour y parvenir, ils vont élaborer différents projets d'accompagnement de la fonction parentale. Si la cohésion marque la capacité des individus à vivre en groupe et à se conformer aux mêmes normes, celles-ci doivent d'abord être assimilées au sein de la plus petite unité sociale, la famille.

L'indissolubilité du lien

Ce principe guide le versant consacré à la parentalité au sein de l'action sociale familiale des CAF. Il est réaffirmé dans le cadre de la convention d'objectif et de gestion signée entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) pour la période 2009 – 2012.

> « Le concept de "parentalité'' est devenu le support d'un nouveau modèle d'action publique visant à accompagner les familles dans leur rôle de parents. Il s'inscrit dans le cadre prévu par la convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, laquelle précise les devoirs des États et des adultes vis-à-vis de l'enfant. Elle prévoit notamment le droit de l'enfant à maintenir des relations avec ses deux parents en cas de séparation. En privilégiant l'intérêt de l'enfant, l'action publique passe du concept d' "indissolubilité du mariage'' à celui d' "indissolubilité de la filiation''. Tel est le cas de la loi du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale où est affirmé le droit de l'enfant à maintenir des liens avec chacun de ses deux parents, quelle que soit leur situation matrimoniale. Dès lors, le principe de coparentalité prévaut[150] » [Lettre-circulaire Lc. n° 2009-077, 2009].

Ce principe de coparentalité a, en réalité, pour objectif la réintroduction de l'indissolubilité en lieu et place du mariage qui ne possède plus cette qualité. La liberté accordée au couple pour se séparer ne vaut pas pour les enfants ; si la parentalité doit survivre à la disparation du couple, le principe d'indissolubilité est ainsi déplacé du couple vers le lien de filiation [Chauvière, 2008]. Ce principe d'indissolubilité s'accompagne d'une valeur suprême, la responsabilité ; en effet, la loi fait la promotion d'un modèle familial après-divorce responsable, paritaire et négocié [Cadolle, 2005]. La famille, renforcée et autonomisée, est renvoyée à sa responsabilité pour sortir des ornières de ses difficultés, tant financières qu'éducatives sans que soient remises en cause leurs conditions de vies objectives, matérielles, environnementales et économiques. Il est fait appel à l'autorité des familles pour faire face aux problèmes de délinquance touchant les quartiers sensibles, dont nous avons esquissé l'historique, car ils cristallisent toujours les craintes des élites envers les milieux populaires.

Néologisme récent, synonyme de fonction parentale [Damon, 2006], le terme « parentalité » a d'abord été construit par la psychanalyse et la psychiatrie dans les années 1950, à partir de l'invention de la notion de « *parenthood* » ; selon Therese Benedek, auteur américain cité

[150] COG 2009-2012 - circulaire thématique relative à la mission 2 « soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants », diffusée le 13 mai 2009.

par Martine Boisson et Anne Verjus [2004], ce terme désigne « le processus de développement psycho-affectif commun aux deux géniteurs du fait de la conception d'un enfant.[151] » Ce néologisme a fait l'objet de quelques tentatives de définitions plus élaborées. Pour autant, ces deux appellations de parentalité et fonction parentale font effectivement référence au même concept.

Conclusion

Le XX^{e} siècle aura été le siècle des ruptures : l'ordre familial fondé sur l'institution du mariage va voler en éclats, amenant les pouvoirs publics à rechercher une nouvelle assise à cette institution. La crainte d'une dissolution de la famille contemporaine a permis l'avènement de la parentalité, succédant à la conjugalité, pour recréer une famille stable et pérenne en instituant l'indissolubilité du lien de filiation et la survie du couple parental au couple conjugal. Ainsi quelles que soient les formes familiales au sein desquelles vivent les deux parents (vie maritale, monoparentalité, recomposition familiale), ceux-ci sont enjoints à conserver des relations et à s'entendre dans l'intérêt de leur(s) enfant(s). Ces principes sont inscrits dans la loi et leur diffusion s'effectue à partir de dispositifs spécifiquement constitués à cet effet.

[151] BENEDEK Therese [1959], « Parenhood as a developmental phase », in *Journal American Psychology Association*, n° 7.

Chapitre 3 - La politique familiale ou la mise en œuvre des principes de la coparentalité

Introduction

La médiatisation des principes de la parentalité s'effectue par l'intermédiaire de l'action sociale des CAF ; en effet, bien que la politique familiale ne dépende pas exclusivement des missions des CAF, celles-ci en constituent néanmoins la clé de voûte. Les contreparties financières que les CAF versent aux familles, tant au niveau des prestations légales qu'au titre de son action sociale, ne sont pas sans influence sur leurs comportements et les places qui sont assignées à chacun des individus les composant. « La politique familiale est, en effet, le résultat de l'interaction de plusieurs champs d'activité qui ont concouru, selon une logique qui leur est propre, à la production d'une définition officielle de la famille, c'est-à-dire d'une morale publique de la vie familiale » [Lenoir, 2007]. La mise en œuvre de cette politique publique familiale incombe donc aux CAF, elles-mêmes intégrées au Régime général de la Sécurité sociale créée en 1945. La protection sociale se décline actuellement à travers trois domaines : l'aide sociale légale financée par l'impôt, l'action sociale facultative, la Sécurité sociale financée par les cotisations. Notre champ de recherche se limitera à l'action sociale de la branche Famille du Régime général de Sécurité sociale qui servira de vecteur aux valeurs et normes prescrites par la loi.

Nous allons situer dans quel contexte sont élaborés les dispositifs d'action sociale des CAF qui servent de cadre à la mise en œuvre de la politique familiale à destination des publics cibles. En l'occurrence, les dispositifs étudiés relèvent d'un financement de la Caisse des Allocations Familiales (CNAF), abondé par les cotisations sociales prélevées uniquement sur la part patronale. Il est vrai qu'à l'origine, comme nous le rappellerons ci-dessous, les premières allocations familiales ont été créées comme un sursalaire au bénéfice des seuls salariés ayant charge d'enfants [Friot, 1998]. Ainsi après la présentation du Régime général de Sécurité sociale, nous étudierons l'argumentaire contenu dans les dispositifs qui sont destinés à servir de cadre aux projets associatifs et enfin nous mettrons en perspective la possibilité que les attendus de ces dispositifs soient en congruence ou non avec le modèle actuel de société occidentale.

Le Régime général de Sécurité sociale

L'ordonnance du 4 octobre 1945, complétée par la loi du 22 août 1946, institue le Régime général de Sécurité sociale. Ce Régime doit couvrir un certain nombre de « risques » et venir en aide à ses ressortissants grâce à son action sociale. Les risques couverts sont la maladie, la vieillesse, les accidents du travail. Concernant la branche famille, il convient mieux de parler de la prise en compte des charges que représentent les enfants au sein des familles dans une vision de prévention de risques liés à des difficultés[152]. Ce Régime concerne les salariés du commerce et de l'industrie ; il est au cœur du système de protection sociale.

Le volet familial de la protection sociale est l'aboutissement d'un processus débuté au XIX^{e} siècle, sous l'égide d'une partie du patronat qui attribue un complément de salaire aux ouvriers ayant des charges familiales. « Pour ce qui concerne les origines de la politique familiale sur son volet assuranciel, professionnel et contributif, on peut remonter au Second Empire, quand en 1854, une circulaire instaure un complément de revenu pour les marins chargés de famille » [Damon, 2006]. Des mesures identiques seront prises en faveur des cheminots ; certaines entreprises privées, dirigées par des patrons catholiques sociaux, vont également prendre en considération les charges familiales de leurs employés pour leur attribuer un sursalaire. Leurs visées ne sont pas que philanthropiques ; il s'agit de fixer une main d'œuvre rentable, de promouvoir un modèle familial stable, d'endiguer les revendications salariales, tout en réduisant le coût qu'aurait entraîné une augmentation générale des salaires, en les réservant aux seules familles nombreuses.

En 1917, l'État s'engage dans ce processus avec la généralisation du versement de sursalaires aux fonctionnaires. En 1920, les Caisses de compensation, créées par les patrons pour mutualiser leurs contributions, octroient ce supplément de salaire à 50 000 bénéficiaires. « En 1920, un Comité central des allocations familiales est chargé de promouvoir le système auprès des entrepreneurs » [Damon, 2006]. Puis, en 1932, obligation est faite aux employeurs de l'industrie et du commerce de cotiser à ces fonds, ce qui permet l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés ayant la charge d'enfants [Huteau, 2001]. Le sursalaire familial vise donc à attacher l'ouvrier à son entreprise en prenant en compte sa situation familiale. La logique économique cède alors le pas à une logique sociale qui vise néanmoins la reproduction de la force de travail. Ainsi en 1930 les salariés du commerce et de l'industrie sont assurés contre la maladie et l'invalidité ; en 1932, ils vont bénéficier des allocations familiales qui sont rendues obligatoires et légales [Castel, 1991*a*].

[152] « L'idée est simple : les politiques mises en œuvre par les CAF reposent à la fois sur le versement de prestations légales et sur une action sociale familiale qui contribuent à l'équilibre des familles et de leurs enfants et les accompagnent quand celles-ci doivent faire face à des difficultés », in *COG, trois grandes orientations à découvrir*, 2009>2012, Paris, Cnaf.

Progressivement, à partir de la fin des années 1930, le versement des allocations familiales sera élargi aux personnes en inactivité. Avec la généralisation de la Sécurité sociale en 1945, il ne sera plus fait référence à l'activité professionnelle [Castel, 1991*a*] ; les incapacités sont prises en compte après appréciation des Conseils d'administration des CAF [Friot, 1998]. C'est à partir de 1978, qu'il ne sera plus fait référence à l'activité professionnelle pour l'estimation des droits aux allocations familiales.

Le financement de la branche famille est assuré par les cotisations, assises sur les revenus professionnels, versées par les employeurs ; il l'est également par la contrepartie étatique des allégements de ces cotisations sur les bas salaires et les dispositifs d'aide à l'emploi, par la Contribution sociale généralisée (CSG) depuis 1991, par les remboursements concernant l'allocation adulte handicapé, l'allocation de parent isolé (supprimée en 2099 au profit du RSA, dont le montant est majoré en cas d'isolement), les majorations d'allocations de rentrée scolaire et par des contributions diverses [*Portrait de notre institution*, CNAF, 2001]. Pour autant, le lien des allocations familiales au salaire est toujours affirmé ; leur définition s'effectue en rapport avec un « salaire de base » qui, comme son nom l'indique, sert de base au calcul de leurs barèmes appliqués en fonction des situations familiales. Les allocations familiales symbolisent ainsi l'ancrage de la protection sociale française dans le salaire [Friot, 1998].

La tutelle de l'État

Les CAF sont des organismes de droit privé chargés d'un service public ; en tant qu'instance de mise en œuvre d'une politique publique, les CAF sont sous le contrôle de l'État, comme le résume l'ordinogramme ci-dessous. Le ministre du Travail, de la solidarité et de la Fonction publique a autorité, conjointement avec le ministre de la santé, des sports et le ministre du budget, des comptes et de la fonction publique sur la Direction de la Sécurité Sociale [www.travail-solidarite.gouv.fr, 2010]. Les cent vingt-trois CAF ont un conseil d'administration qui définit la politique de chaque organisme en référence aux orientations nationales ; celles-ci font l'objet d'une contractualisation entre l'État et la CNAF par l'intermédiaire de la signature des Conventions d'objectifs et de gestion. En effet, depuis 1997, l'État et la CNAF

signent une convention d'objectifs et de gestion pluriannuelle qui est ensuite déclinée en contrats pluriannuels de gestion entre la CNAF et les CAF[153].

> « Depuis les ordonnances de 1996, un conseil de surveillance suit l'exécution de la convention d'objectifs et de gestion. Il est composé de vingt-neuf membres : six représentants de l'Assemblée nationale et du Sénat, un représentant des maires, un représentant des départements, dix-sept représentants d'organismes œuvrant dans le domaine économique et social et quatre personnes qualifiées. Il se réunit deux à trois fois par an pour faire le point sur la mise en œuvre de la COG et transmet son avis au Parlement au moment de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale » [*Regard sur notre Institution*, Paris, CNAF, sans date].

Le processus de tutelle des allocations familiales depuis 1997

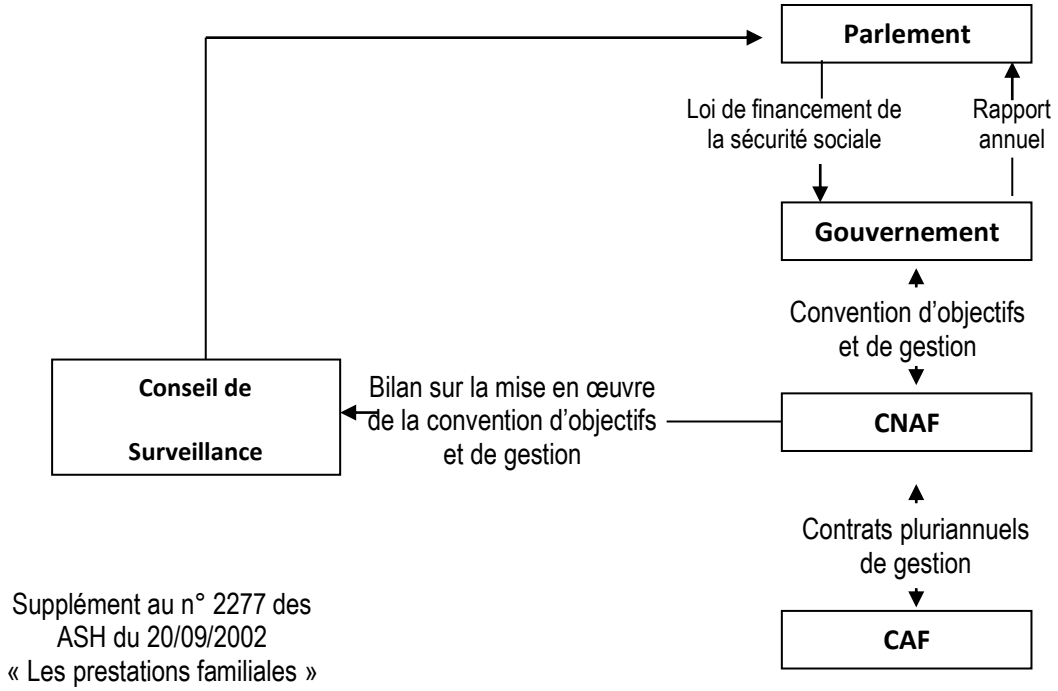

Supplément au n° 2277 des ASH du 20/09/2002 « Les prestations familiales »

« Dans le cadre fixé par la réglementation, la branche famille est gérée par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et 123 Caisses d'allocations familiales (CAF) sous l'autorité de conseils d'administration, représentant les partenaires sociaux et familiaux, et sous le contrôle de l'État. » [*Portrait de notre institution*, CNAF, 2001]. Par ailleurs, la CNAF est habilitée à émettre un avis sur les projets de lois de même que les règlements

[153] « La COG est un contrat signé entre la CNAF et l'État, qui détermine les engagements réciproques de chacun. Dans ce contrat, l'État s'engage, entre autres, sur les moyens qu'il va donner à la branche Famille, tant pour la gestion des prestations que pour l'action sociale. La CNAF, quant à elle, s'engage notamment sur la qualité du service à rendre à l'allocataire et sur les orientations en matière d'action sociale. Le CPG (contrat pluriannuel de gestion) est la déclinaison locale de la COG. Il s'agit d'un contrat passé par chacune des 123 CAF avec la CNAF. […] Le SDAS (schéma directeur d'action sociale) est également une autre déclinaison du CPG: il fixe la politique d'action sociale, en fonction des orientations nationales, adaptées aux réalités locales », in *Journal interne* [2005], n° 154, avril, CAF de la Moselle, p. 4.

concernant les domaines relevant de sa compétence ; elle peut également formuler des propositions au Parlement et au Gouvernement [Huteau, 2001]. Outre le conseil de surveillance précité concernant la Branche famille, le contrôle de l'État s'exerce pour toutes les branches[154], tant d'un point de vue financier qu'administratif ; la Cour des comptes et le Ministère chargé du budget effectuent un contrôle financier alors que l'Inspection générale des affaires et le Ministère chargé de la Sécurité sociale délèguent à la Mission nationale de Contrôle[155], le contrôle administratif. En effet, l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale est chargée de la trésorerie du Régime général et pilote quatre-vingt-dix-neuf Unions de recouvrement des cotisations de la Sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) qui ont en 2008 recouvré 359,7 M€, redistribués ensuite à chaque Branche ; les prestations totales versées par les CAF en 2008 s'élèvent à 68,5 M€ [*Les Chiffres Clés de la Sécurité sociale en 2008*, 2009].

La réforme de l'État (avec la création de la Loi organique relative aux lois de finances – LOLF[156]) a mis l'accent sur la rationalisation des organismes gérant des ressources, telles les CAF. La recherche de l'efficacité, de l'efficience, au sein de ces organismes, a pris le pas sur la réflexion concernant les orientations morales de la famille. Ainsi les mesures de politique familiale ne s'élaborent pas uniquement au sein des Conférences de la famille mais principalement au niveau d'instances nationales de politique économique en charge de la gestion des populations. Les problèmes rencontrés par les familles en difficulté sont alors du ressort de l'action sociale mais également de l'action politique [Lenoir, 2007]. Or, l'action politique en France est dépendante des politiques économiques internationales dont nul n'ignore le fondement libéral[157] ; les représentations concernant « la » famille sont marquées de ce sceau. Elles seront en conséquence, incitées à se comporter selon la philosophie libérale qui n'est pas sans conséquence sur les attitudes qu'elles doivent adapter. « La philosophie libérale fait d'abord confiance au marché en privilégiant donc la liberté de disposer de soi, de posséder, d'échanger, de transmettre ou d'entreprendre. Elle revendique des individus souverains et responsables, aptes à se comporter comme des agents prévoyants et rationnels sur les marchés – capables ainsi de s'assurer eux-mêmes, avec

[154] Le Régime général de la Sécurité sociale est composé de quatre « branches » : la Maladie, la Vieillesse, la Famille et les Accidents du travail et maladies professionnelles ; trois de ces domaines sont également dénommés « risques » : risques vieillesse, maladie, maternité et accident du travail.

[155] La Mission nationale de Contrôle a remplacé la Direction régionale des Affaires sanitaires et sociales (DRASS) en 2010.

[156] Promulguée le 1er août 2001, elle possède une valeur supérieure à la loi ordinaire et peut être assimilée à une constitution financière. Elle remplace le précédent cadre datant de 1959 ; son objectif consiste à moderniser la gestion de l'État. Elle s'applique à toute l'administration depuis 2006.

[157] « Cette théorie définit la société "bonne'' ou "juste'' comme étant celle où l'individu est "souverain'', où chacun est le meilleur juge de ses intérêts et de la conduite de sa vie. Cela implique, avant tout, la liberté de conscience et aussi que chacun soit laissé aussi libre d'agir et d'entreprendre que possible, tant qu'il ne nuit pas à autrui et n'attente aux intérêts vitaux de personne. […] La supériorité du libéralisme sur tous les autres systèmes économiques s'est imposée parce qu'il libère les énergies, les talents et l'innovation » AUDARD Catherine [2010], « Vivre en homme ou en femme libre », in *Sciences humaines*, n° 219, octobre, p. 64.

une aide minimale de l'État […] » [Masson, 2006]. L'étude des dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale consistera à mesurer l'influence de cette dimension sur les valeurs de la politique familiale ; auparavant, nous allons situer plus précisément la nature de l'action sociale des CAF.

L'action sociale

Quatre Conventions d'objectifs et de gestion (COG) ont été signées entre l'État la CNAF depuis 1997, dont la durée est de quatre ans. L'accompagnement de la fonction parentale est devenu une des priorités de l'action sociale des CAF, inscrite dans les orientations de politique nationale puis déclinée dans les conventions d'objectif et de gestion (COG) et enfin dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de gestion (CPOG)au niveau local. Cependant, avant d'aborder et de détailler ces orientations, il est important de définir l'action sociale, d'autant plus qu'il s'agit d'une « notion qui n'a pas la rigueur d'un concept mais a servi de point de départ à de nombreuses définitions issues de conceptions différentes » [Grawitz, 2000].

Aussi retiendrons-nous la définition de Philip Mondolfo [1997], citant J.-J. Dupeyroux[158], pour lequel l'action sociale vient entre les interstices de la protection sociale assurée, d'une part, par la Sécurité sociale financée par les cotisations et, d'autre part, par l'aide sociale prélevée sur l'impôt et versée par les collectivités publiques aux personnes en difficulté financière. De ce fait l'aide sociale relève directement de l'assistance et en aucun cas de l'assurance. De plus, l'aide sociale est un droit subjectif associé à la situation financière de la personne. L'action sociale peut se définir en une forme d'assistance facultative dont l'objectif est de compenser les lacunes de la Sécurité sociale et de l'aide sociale, grâce à l'attribution de ressources (allocations) ou à l'accès à des équipements et des services, sous la forme éventuelle de conseils, informations et écoute [Mondolfo, 1997]. Selon une classification d'Elie Alfandéri,[159] l'action sociale peut se décliner en interventions ponctuelles destinées à venir en aide de façon temporaire à des cas isolés, en actions catégorielles, concernant certains groupes sociaux, et en actions globales, censées intervenir sur l'environnement social et l'améliorer.

> « En plus des prestations légales, les CAF développent des mesures d'action sociale en faveur des familles allocataires en veillant particulièrement à celles qui rencontrent des difficultés financières ou sociales. Les Conseils d'administration des CAF déterminent leur politique d'action sociale à partir des orientations nationales définies par la CNAF et des principes définis par arrêté ministériel. Cette aide prend des formes différentes : financements

[158] *Droit de la Sécurité sociale* [1982], Dalloz, p. 1197.
[159] *Action et Aide sociale* [1987], Dalloz, p.87.

accordés à des partenaires qui développent des équipements et services destinés aux familles (crèches, centres sociaux…) ; offre directe de services, par exemple un accompagnement par des travailleurs sociaux ; aides financières pour appui des projets familiaux (exemple : départ en vacances, naissances multiples…) » [*Regard sur notre Institution*, CNAF, sans date][160]

Un relais indispensable, les centres sociaux

Les centres sociaux, agréés par les CAF, sont des équipements de quartier à vocation sociale globale (ouverts à l'ensemble de la population habitant à proximité, accueil, animation, activités et services à finalité sociales), des équipements à vocation familiale et pluri-générationnelle (lieux de rencontres et d'échanges intergénérationnels, développement des liens familiaux et sociaux), des lieux d'animation sociale (prise en compte de la demande sociale et des initiatives, développement de la vie associative), des lieux d'interventions sociales concertées et novatrices, basées sur le développement du partenariat. Pour répondre à ces missions, les centres sociaux doivent mettre en œuvre une animation globale avec la participation des habitants et l'échange social [CIRESE – CNAF, 2003].

Nés en Angleterre à la fin du XIX^{e} siècle, les centres sociaux vont se multiplier en France à partir du XX^{e} siècle ; ils sont l'émanation des œuvres sociales philanthropiques et doivent aider les ouvriers à s'organiser localement pour prendre leur vie en main. La Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France (FCSF) est créée en 1922, à l'initiative de Marie-Jeanne Bassot, instigatrice en ce début de siècle d'un mécénat industriel. Leur développement va s'amplifier après la Seconde Guerre mondiale, grâce au soutien de l'État. En 1971, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) décide de subventionner les centres sociaux grâce à une prestation de service et en 1984, l'agrément des centres est confié aux CAF locales. Un syndicat employeur est créé alors, le SNAECSO qui affiche la volonté de professionnaliser les acteurs des centres sociaux. En 2000, la FCSF adopte une Charte des centres sociaux et socioculturels qui affiche trois valeurs fondamentales : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie [www.centres-sociaux.fr]. Plus de 2 000 centres sociaux et socioculturels sont recensés au niveau national qui sont répartis au sein de 42 fédérations départementales et régionales ; ils accueillent plus de 36 000 bénévoles [www.centres-sociaux.fr]. La CNAF anime un réseau de 102 caisses qui sont chargées de l'agrément de ces centres sociaux afin de promouvoir la vie sociale dans les quartiers [www.centres-sociaux.fr]. « L'offre de services associatifs localisés occupe une position intermédiaire entre solidarité générale (service public) et solidarité de voisinage (entre familles) » [Chauvière, Messu, 2003].

[160] Plaquette éditée en 2005 par la CNAF à l'occasion du 60^{e} anniversaire de la création du Régime général de Sécurité sociale.

La mise en œuvre de l'accompagnement de la fonction parentale est particulièrement confiée aux centres sociaux agréés par les CAF qui perçoivent deux prestations de service[161] : une au titre de la « fonction d'animation globale et de coordination » qui subventionne les frais de fonctionnement du centre, une au titre de « l'animation collective familles » dont l'objectif est de soutenir les projets d'accompagnement de la fonction parentale. Cet accompagnement concerne bien des groupes constitués par les familles (parents et enfants) et peut se décliner en services et conseils, en informations et en écoute, par l'intermédiaire de l'action des centres sociaux, d'associations et de réseaux. L'action sociale des CAF représente 2,4 milliards d'euros de dépenses [*Portrait de notre institution*, CNAF, 2001].

> « La famille – lieu de vie, d'éducation et de protection de l'enfant – constitue le plus ancien et le plus solide référent de l'Action sociale des Caisses de compensation jusqu'à celles d'allocations familiales. Pour les inventeurs de ces prestations, la famille – au-delà de la seule charge d'enfants du salarié – est bien le fondement même des "extensions sociales'', des "œuvres sociales'' d'alors » [Ancelin, 1997].

L'article L. 263-1 du Code de la Sécurité sociale prévoit qu' « outre l'étude des droits et le versement de prestations dites "légales'', chaque caisse d'allocations familiales a pour mission le développement de l'action sociale sur son territoire, en fonction des orientations données par la Caisse nationale des allocations familiales. » Les lettres-circulaires d'action sociale de la branche Famille sont la traduction des textes de loi et concernent la mise en œuvre de la politique familiale[162]. Elles contiennent des références, sortes de mode d'emploi, pour la mise en œuvre des différents dispositifs financés au titre de l'action sociale des CAF. Ainsi les centres sociaux, de par leur financement par les CAF, n'échappent pas au contrôle que l'État cherche à assoir auprès de l'Éducation populaire : « On peut penser qu'avec les financements dispensés, l'État cherche à s'ingérer dans le secteur tout en l'institutionnalisant » [Ferrand-Bechmann, 2005].

---

[161] « La prestation de service constitue la prise en charge systématique d'un certain pourcentage des dépenses de fonctionnement des services et équipements sociaux limitativement énumérés et correspondant à un certain nombre de critères, ce qui leur assure des recettes certaines leur permettant d'envisager leur développement quantitatif ou qualitatif afin d'en faciliter l'accès aux usagers. Créées en 1970 par arrêté ministériel, les prestations de service se sont diversifiées en ce qui concerne leur champ d'application que leur modalité de mise en œuvre. Cela permet donc des interventions financières ou techniques, en vue de créer ou d'assurer le fonctionnement de services ou d'établissements à caractère collectif » [Comité d'Action sociale, Caf de Moselle, 16 janvier 2007, p. 1].

[162] « Conjointement aux travaux sur la circulaire, il a été convenu que circulaire et arrêté seraient définis concomitamment, respectant ainsi, d'une part, la délégation faite au conseil d'administration de la CNAF afin qu'il détermine ses propositions et, d'autre part, les prérogatives ministérielles dans le cadre réglementaire prévu par le Code de la sécurité sociale. L'arrêté programme a été publié le 3 octobre 2001 au *Journal officiel*. Une lecture croisée de la circulaire et de l'arrêté permet de mesurer les résultats d'une élaboration conjointe ; pour l'essentiel, circulaire et arrêté se rejoignent sur le champ à couvrir » [Belmounes, 2002].

L'action sociale familiale, au service du lien

Le contenu des textes de référence

Les lettres-circulaires sont un des éléments du cadre juridique de l'action sociale des CAF. « La circulaire d'orientation pluriannuelle […] permet au conseil d'administration de la CNAF d'élaborer les orientations générales dont tout ou partie serviront de base à la détermination d'engagements de service au sein de la COG » [Belmounes, 2002]. Depuis la création du Régime général de Sécurité sociale en 1945, les circulaires impulsent les orientations de l'action sociale des CAF.

Mariage et enfantement

En 1945, la politique familiale demeure nataliste et les allocations créées à cette époque n'incitent pas les femmes à travailler mais à rester au foyer pour y élever leurs enfants.

> « Les mêmes préoccupations démographiques et sociales qui ont guidé la politique des prestations familiales doivent diriger largement l'action sociale des Caisses […] La formation ménagère familiale, qui rend les mères ou futures mères aptes à répondre à leurs tâches familiales, mérite d'être encouragée sous la forme de contribution à la création et au développement des écoles ménagères et sous forme de bourses aux élèves. Les caisses s'intéresseront aussi très utilement aux centres de formation qui s'adressent à des mères ou à des futures mères que leurs activités familiales ou professionnelles empêchent de suivre un cycle scolaire, mais peuvent consacrer avec profit une ou plusieurs heures par jour à l'apprentissage du difficile métier de mère de famille dans les centres principalement conçus à leur intention » [*Circulaire n° 204 S.S. du 1er juillet 1948*, in Ancelin, 1997].

L'arrêté du 1er juillet 1948 prévoit le versement de prestations indépendantes du régime légal dont l'objectif est d'encourager ou récompenser la nuptialité ou la natalité [Ancelin, 1997]. La circulaire précitée souligne l'importance de la présence de la mère auprès de l'enfant :

> « Il convient cependant d'admettre la nécessité d'éloigner l'enfant de sa famille dans des cas d'ordre social, tels que la dissolution du milieu familial mettant l'enfant en danger moral, l'absence de la mère au foyer, en cas de maladie ou d'abandon, le travail de la mère hors du foyer alors que le caractère de l'enfant nécessite justement une surveillance continue, etc. » [Circulaire n° 204 S.S. du 1er juillet 1948, in Ancelin, 1997].

La responsabilité dans l'intérêt de l'enfant

Ensuite, les circulaires d'Action sociale rendront compte de la place centrale occupée par l'enfant, avec l'émergence du concept de responsabilité. La circulaire CNAF n° 82-92 du 15

décembre 1992, fixant les orientations de l'action sociale familiale des CAF pour la période 1992-1996, précise, en effet, qu'il convient d'accompagner et seconder les familles notamment dans leurs responsabilités afin que l'avenir de leurs enfants soit le meilleur. La notion d'implication des parents dans les projets apparait, accompagnée d'un ciblage sur les familles en difficulté et les parents isolés [Ancelin, 1997] ; la référence à l'intérêt de l'enfant apparait de façon concomitante à la mobilisation des premiers experts par les ministres en charge de la famille [Lettre-circulaire CNAF, n° 173-98, 1998].

La lettre circulaire n° LC-2001-209, adressée le 25 septembre 2001, par la présidente et la directrice de la CNAF aux présidents et directeurs des CAF, stipule que « le rapport "la responsabilité et l'accompagnement des parents dans leurs relations avec l'enfant'' issu des travaux d'un groupe projet CNAF/CAF a permis en 1999 d'asseoir notre réflexion institutionnelle dans le domaine de l'accompagnement de la fonction parentale ». La lettre-circulaire n° 033 [2004] sur le développement des « Points Info Famille » indique que, dans le cadre ses orientations, l'action sociale familiale propose, entre autres, d'étayer les parents dans leur rôle et leur responsabilité. Les CAF se trouvent fondées à intervenir dans le domaine de la parentalité car il s'agit d'un enjeu de politique familiale : « Ce qui est nouveau dans l'accompagnement de la fonction parentale, c'est l'approche proposée – valorisation des compétences et des potentialités des parents – et l'objet même des actions : le lien enfant/parent qui relevait jusqu'alors essentiellement de la sphère privée tant que l'enfant n'était pas en danger. […] La question du lien parents-enfant constitue en effet un véritable enjeu de politique familiale » [Lettre circulaire n° LC-2001-209, 2001].

Accompagner la fonction parentale

La notion de soutien à la fonction parentale apparaît dans le cadre de la lettre-circulaire CNAF n° 1542 du 6 juin 1997 pour les orientations de l'action sociale 1997-2000. En 1997, le premier rapport du Juge Bruel est remis au Gouvernement ; il y préconise le soutien de cette fonction parentale. La circulaire évoque la conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale (toujours à l'ordre du jour en 2011), l'épanouissement des enfants et des adolescents ainsi que le soutien de la fonction parentale [Ancelin, 1997].

Un groupe de travail, dénommé « groupe projet », est réuni au sein de la CNAF et produit un rapport en 1999 qui précise la notion d'accompagnement de la fonction parentale, considérée comme un principe général. « Cet accompagnement a avant tout pour objet de faire prendre conscience [aux parents] de leurs capacités ou compétences parentales et ainsi de les conforter dans leur rôle » [Groupe projet du Comité des politiques, 1999]. Cette notion est préférée à celles de soutien qui s'adresse plutôt à des parents en difficulté et de responsabilisation qui renvoie à un diagnostic négatif et à un certain interventionnisme vis-à-vis des familles, même si « la première façon de responsabiliser un individu [est] avant tout

de lui apprendre à compter sur lui-même » [Groupe projet du Comité des politiques, 1999]. Au terme de son étude, ce groupe projet se positionne donc en faveur de la notion d'accompagnement qui renvoie à des processus de co-construction dans une visée évolutive et dynamique qui se veut non normative [Groupe projet du Comité des politiques, 1999].
Puis, face à des propositions visant à sanctionner financièrement les parents d'enfants délinquants ou à les mettre sous tutelle, le groupe projet se positionne en faveur du renforcement de l'accompagnement de la fonction parentale qui est une modalité d'action préventive. Le groupe souligne que la circulaire définissant les orientations de l'Action Sociale des CAF pour la période 1997-2000 préconise le développement de ce type d'intervention [Groupe projet du comité des politiques, 1999]. Ce groupe souhaite que les CAF apportent leur soutien aux parents car ils sont créateurs de lien social :

> « Le rapport du groupe projet, élaboré à partir d'une réflexion nourrie de l'expérience des Caisses d'Allocations Familiales, a pour objectif d'éclairer la question fondamentale de la place des parents comme créateurs de lien social et d'énoncer des propositions de travail et des recommandations favorisant une politique de soutien aux familles. Il incite notre institution à agir afin de favoriser l'exercice par les parents de leur rôle essentiel en matière d'éducation, d'insertion et d'intégration des enfants » [Groupe projet du comité des politiques, 1999][163].

Puis, nous voyons apparaître, en association, les items d'accompagnement de la fonction parentale et de cohésion sociale mis en perspective avec l'intérêt de l'enfant :

> « La COG et la circulaire d'orientations d'action sociale familiale pour la période 2001-2004 positionnent l'accompagnement de la fonction parentale comme l'une des deux finalités qui doivent guider l'action des CAF au même titre que la contribution au développement social local et à la cohésion sociale. "Nécessité contemporaine forte, cet accompagnement doit permettre à l'enfant de se construire dans de bonnes conditions.'' » [Le Journal, 2001].

Les principes d'action consistent à ne pas privilégier une norme familiale particulière et à responsabiliser les familles sans se substituer à elles, à les aider en respectant leur histoire, à les accompagner sans jugement ni sanction et à conforter leurs compétences. Les objectifs des actions consistent à impliquer et faire participer les parents ; créer les conditions favorisant une cohérence éducative pour l'enfant ; favoriser la coparentalité, notamment dans le cadre des séparations de couples » [Lettre circulaire n° LC-2001-209, 2001]. Des actions spécifiques à mettre en œuvre sont énumérées ; elles consistent à créer des lieux d'accueil enfants/parents, de nouveaux espaces permettant l'échange d'informations entre parents et à promouvoir la médiation familiale, les projets favorisant le maintien du lien parent-enfant, les actions favorisant la transmission familiale [Lettre circulaire n° LC-2001-209, 2001].

[163] Ce groupe de travail s'est appuyé, entre autres, sur les rapports d'Alain Bruel, Irène Théry, ainsi que sur des publications de Claude Martin, François de Singly, Jean Epstein, Evelyne Sullerot, Agnès Pitrou, Gérard Neyrand.

Favoriser la participation des parents

Des projets doivent être développés à partir des structures ou dispositifs déjà existants. Ainsi les parents peuvent être associés aux activités destinées aux enfants et aux jeunes, sollicités pour collaborer avec les professionnels ; leurs place et rôle doivent être promus au sein des équipements tels les lieux d'accueil de la petite enfance, les relais assistantes maternelles, les centres sociaux, les centres de loisirs sans hébergement, etc. [Lettre circulaire n° LC-2001-209, 2001]. Les parents sont également amenés à être conviés au sein d'actions développées dans le cadre des contrats locaux d'accompagnement scolaire, mais également dans les dispositifs liés aux loisirs ou aux vacances destinés aux enfants car ces moments dynamisent et favorisent le resserrement des liens familiaux. D'autres actions sont conçues pour favoriser l'intégration des jeunes enfants à l'école en association avec leurs parents [Lettre circulaire n° LC-2001-209, 2001]. Enfin, des actions sont « destinées à renforcer l'implication des parents en tant que citoyens en s'appuyant sur une démarche de développement local dans laquelle les parents sont impliqués dès l'origine des projets » [Lettre circulaire n° LC-2001-209, 2001]. Ce cadre général, de même que les dispositifs particuliers visant cet accompagnement, se réfèrent au principe de l'intérêt de l'enfant.

La seconde mission de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) signée entre le Gouvernement et la CNAF, pour la période 2009 – 2012, a pour objectif de soutenir la fonction parentale et de faciliter les relations parents-enfants. Son premier programme consiste à « compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle » et le second à « contribuer à une meilleure égalité des chances et à un renforcement des liens familles/écoles. »[164] En définitive, « le terme d'accompagnement désigne une nouvelle modalité de l'action publique, dans laquelle l'individu aidé est moins un ayant droit impersonnel qu'un cas singulier, et dans laquelle l'individu aidant se trouve plus engagé dans sa personne » [Glassman, 2001].

Une stratégie de mise en œuvre

Différents dispositifs s'intéressent à la fonction parentale et à la façon de sensibiliser les parents aux responsabilités qui leur incombent. Rappelons que ces dispositifs consistent à permettre la mise en œuvre des orientations d'action sociale en la déléguant à des associations, en contrepartie du versement de subventions, appelées prestations de service.

> « Cette parentalité institutionnalisée est d'abord une norme morale considérée comme quasi naturelle, justifiée prioritairement par l'enfant qu'elle couvre, lui-même considéré comme un investissement affectif et matériel pour ses géniteurs/parents. Mais elle est également une

[164] *COG, trois grandes orientations à découvrir*, 2009>2012, Paris, Cnaf.

norme d'intervention collective mise en œuvre par différents réseaux d'acteurs de la société civile (administrations, associations et professions) dont les pouvoirs publics centraux et a fortiori les autorités locales sont normalement garants, tout en exerçant dans ce domaine un légitime pouvoir d'exiger, de surveiller, voire de punir » [Chauvière, 2008].

Nous allons étudier ces dispositifs, au travers des circulaires qui les définissent et arrêtent le montant de la contribution financière des CAF, ce qui nous permettra de mettre en lumière ce qui leur est commun en termes d'argumentaire. L'étude portera sur l'"animation collective famille'' dont dépendent les "vacances familiales collectives'', puis les "réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents'', la "médiation familiale'', l'"accompagnement à la scolarité'', l'"animation de la vie sociale'', les "lieux d'accueil enfants/parents''. Enfin, en seconde partie, nous analyserons les projets mis en place par le monde associatif, directement destinés aux familles.

Des dispositifs pour soutenir les parents

Depuis 1998, l'accompagnement de la fonction parentale ne cesse d'être réaffirmé ; la dernière COG, qui concerne la période 2009 – 2012, a pour objectif, entre entres, de soutenir la fonction parentale et faciliter la relation enfants/parents. Elle réaffirme l'appui à la parentalité qui se décline en quatre objectifs complémentaires, correspondant à quatre dispositifs, à savoir : les REAAP qui doivent participer à la création et au renforcement des liens sociaux qui sont censés apporter un appui aux parents ; la médiation familiale qui doit prévenir la rupture du lien familial ; les LAEP qui doivent favoriser la qualité du lien d'attachement enfants/parents : enfin, les CLAS, dont l'objectif consiste à renforcer le lien entre les familles et l'école [lettre-circulaire n° 2009-077, 2009]. Nous allons évoquer, ci-dessous, les principes des dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale, dont les quatre dispositifs évoqués dans la circulaire précitée.

L'animation collective famille

Créée par lettre-circulaire le 27 juillet 1998, elle a pour finalité de « renforcer les liens sociaux, familiaux, parentaux, faciliter l'autonomie et la citoyenneté, les solidarités et les initiatives locales […] ». Cette nouvelle prestation de service a pour objectif de renforcer la fonction parentale ; de consolider les groupes familiaux (parents – enfants et entre les générations) ; de restaurer les liens familiaux en cas de crise, de développer les liens sociaux et les solidarités familiales intra et interfamiliales. En vue d'atteindre ces objectifs, les projets devront s'enchaîner et être à l'initiative des familles afin de favoriser leur autonomisation [lettre-circulaire CNAF n° 196, 1998]. Cette circulaire est le texte fondateur de la fonction de « référent famille » car « il est nécessaire qu'un personnel qualifié accompagne et suscite ce mouvement. Il lui revient de repérer le "fil conducteur" à travers un

ensemble d'actions conduites ou à impulser par le centre social, qu'il s'agisse de l'accueil, d'activité, d'échanges… » [lettre-circulaire CNAF n° 196, 1998].

L'appel à projets 2002, destiné aux centres sociaux de la Moselle, stipule que, si les centres sociaux possèdent la liberté d'organiser leur projet d'animation collective famille, ils ont une obligation majeure, qui consiste à impliquer les familles dans la construction dudit projet, en vue de reconstruire ou consolider les liens familiaux sur la durée [Appel à projets CAF de la Moselle, 2002, 6 mars]. Nous relevons, dans les attendus de ces circulaires, dont celle de 1998, fondatrice de l'accompagnement de la fonction parentale, la volonté de maintenir le groupe familial uni, sans en interroger le bien-fondé, ni les conditions d'existence, ce qui rend la cohésion du groupe familiale une fin en soi, sans autre approche socio-économique.

Les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)

Ces réseaux, créés et mis en œuvre sous l'égide de la délégation interministérielle à la Famille en 1999, bénéficient depuis du soutien des CAF : « Après en avoir débattu à la Commission d'Action Sociale du 27 avril 1999, les administrateurs de la CNAF ont donné un avis favorable à ce que la branche Famille adhère et s'associe à la démarche proposée par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité[165] […] » [Lettre-circulaire CNAF n° 133-99, 1999]. L'objectif de ce dispositif est d'aider les parents à élever leurs enfants, conformément aux préconisations de Yahiel [2001] qui a confié aux REAAP l'objectif de soutenir les parents dans leurs fonctions éducatives. Ce dispositif, multiforme dans sa déclinaison et auquel nous avons participé en tant que professionnelle de l'intervention sociale, permet aux parents d'échanger entre eux sous l'égide de spécialistes de l'éducation, qui sont à même de les sensibiliser sur la pertinence de certains principes éducatifs de base.

Cependant, dans les attendus des réseaux, il est précisé que le dialogue et l'échange entre les parents doivent leur permettre de conforter leurs compétences, à savoir : renforcer leur capacité éducative et celle d'instauration des limites, s'inscrire dans une filiation, transmettre des valeurs et la connaissance des droits et des devoirs [Lettre-circulaire n° 2005-070, 2005]. Nous constatons ainsi que si certaines valeurs et normes doivent être inculquées par les parents aux enfants et adolescents, une attention particulière est accordée au lien de filiation, conformément aux principes de la loi de 2002 réformant l'autorité parentale ; la détermination des valeurs et normes est laissée à l'appréciation des professionnels encadrant les groupes de parents.

[165] Les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REEAP) « peut être un outil supplémentaire et efficace en termes de prévention. Sur le fond, il contribue à prévenir l'exclusion dès le plus jeune âge, en travaillant avec les parents, et en les soutenant, lorsque c'est nécessaire, dans leurs fonctions éducatives » [Yahiel, 2001].

La médiation familiale

« La médiation est engagée dans une phase de reconnaissance institutionnelle qui s'est traduite par son inscription dans le code civil et par la création, en décembre 2003, du diplôme d'État de médiateur familial » [Lettre-circulaire n° LC 2005-103, 2005]. Pour permettre la survie du couple parental sous les meilleurs auspices, à savoir dans un climat apaisé propice à l'entente des ex-conjoints et à leur accord tant sur les conditions matérielles qu'éducatives des enfants communs, la médiation familiale a été officialisée grâce à la création de ce diplôme d'État. Quelques années avant la création du diplôme la CNAF a déjà apporté son soutien à la médiation familiale en vue de renforcer les actions d'accompagnement de la fonction parentale. Il s'est agi de prévenir la fragilisation et la rupture des liens parentaux dans l'intérêt de l'enfant car les liens qui l'unissent à ses deux parents se doivent d'être préservés pour lui « assurer un cadre affectif épanouissant, au-delà des dissensions qui peuvent opposer ou séparer les couples' [Lettre-circulaire CNAF n° LC-173-98, 1998].

Ces principes consacrent la coparentalité, à savoir la survie du couple parental au couple conjugal, qui sera promue par la loi de 2002. Bien que la médiation soit destinée à tous les parents en conflit, il est rappelé qu'une des finalités de l'Action sociale est la consolidation des liens familiaux et la prévention des exclusions grâce à l'accompagnement des familles en risque de marginalisation ou confrontées à des difficultés passagères [Lettre-circulaire CNAF n° LC-173-98, 1998] ; une certaine normativité apparaît ainsi au cœur des argumentaires justifiant la mise en place du dispositif, la marginalisation incarnant un écart avec les normes de la société organisée. Ainsi tout doit être mis en œuvre pour soutenir et développer la fonction parentale dans une volonté de prévention [Lettre-circulaire CNAF n° LC-173-98, 1998].

Les parents sont enjoints à se comporter de façon autonome et responsable, quels que soient les aléas et les circonstances de leur séparation. « La médiation familiale est " un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de ruptures ou de séparations […]"[166] » [Lettre-circulaire CNAF n° LC-2001-073, 2011].

L'accompagnement à la scolarité

La Commission d'Action Sociale de la CNAF a décidé, le 28 mai 1996, de mettre en œuvre un dispositif de financement des actions d'accompagnement scolaire en partenariat avec l'État et le FASTIF[167] ; ce dispositif a pour objectif « d'accompagner, seconder les familles

[166] Définition du Conseil national consultatif de la médiation familiale (octobre 2004).
[167] Fonds d'Action Sociale pour les Travailleurs Immigrés et leurs Familles (FASTIF), devenu en 2002 le Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD).

dans leur vie quotidienne, au regard des responsabilités qui sont les leurs pour assurer le meilleur avenir à leurs enfants » [Lettre-circulaire n° LC-189-96, 1996]. En 2002, la CNAF lance une campagne d'appels à projet [lettre-circulaire CNAF n° LC-2002-086, 2002], en prenant appui sur la circulaire n° 2002/159 du 21 mars 2002, émanant des ministères supervisant le dispositif. La CNAF indique que : « La réussite scolaire des enfants et des jeunes est un facteur essentiel d'insertion et d'intégration sociales » [lettre-circulaire CNAF n° LC-2002-086, 2002]. En effet, pour les ministères de tutelle, l'école a pour mission fondamentale la réussite scolaire et doit coopérer avec les familles et les associations ; les actions mises en œuvre doivent permettre aux parents de participer activement à la réussite de leurs enfants en s'impliquant dans l'accompagnement scolaire [Circulaire n° 2002/159, 2002] ; cette implication se traduit fréquemment par la préparation de goûters par les mères de familles, la surveillance des salles accueillant les enfants…

En 2006, l'annexe 1 de la lettre-circulaire n° LC-2006-067, précise que les crédits accordés pour le financement du dispositif doivent être particulièrement réservés au bénéfice « des jeunes les plus en difficulté, issus de familles précarisées ou de faibles relations avec l'École […]. » Ce dispositif est ouvert à toutes les familles, quelle que soit leur condition ; pour autant, ce sont bien les familles pauvres qui sont particulièrement ciblées, contrairement à la neutralité affichée dans les argumentaires justifiant la mise en œuvre de tous les dispositifs liés à la parentalité. La lettre circulaire n° DGCS/2C/DGESCO/SG/2010/380 du 20 juillet 2010, concernant les actions d'accompagnement à la scolarité, met l'accent sur la parentalité, afin que les familles bénéficient d'un accompagnement, de conseils éducatifs et de soutien dans leur dialogue avec l'École. Cette circulaire préconise également un rapprochement entre les CLAS et les REAAP.

L'animation de la vie sociale

Créée en 1998, la prestation animation locale est étendue à l'ensemble des CAF en 2002. « La prestation de service animation locale contribue au financement de petites structures ou d'actions d'animation de la vie sociale qui privilégient dans leur projet une intervention locale destinée prioritairement aux familles et avec leur participation[168]. Les projets devront prévoir des actions collectives qui favorisent l'initiative des familles et la sociabilité de proximité, les solidarités de voisinage, les relations entre générations, les liens et les échanges sociaux » [Lettre-circulaire CNAF n° 2002-007 du 31 janvier 2002]. Ce dispositif est plus particulièrement destiné au milieu rural, sous-équipé en structures d'animation en faveur des habitants ; l'objectif est d'impulser une politique familiale de proximité.

[168] Souligné par l'auteur.

Comme nous pouvons le constater, les attendus de ce dispositif, destiné à être développé par des associations grâce à des programmes d'actions collectives, reprennent les mêmes objectifs que ceux de l'animation collective famille déployée par les centres sociaux implantés majoritairement en ZUS. Les actions ainsi déployées doivent s'inscrire dans la durée et ne pas se limiter à des activités ponctuelles, festives ou événementielles car le but ultime consiste à contribuer au développement social local [Lettre-circulaire LC n° 197, 1998].

Les lieux d'accueil enfants/parents

Un soutien financier est accordé par les CAF à ces lieux depuis le 1er janvier 1996. « C'est le lien familial qui fonde les pratiques et c'est la famille qui se trouve particulièrement éclairée dans ces lieux qui favorisent la relation enfant/parent, renforcent les identités et valorisent les compétences, sont conçus comme des lieux attentifs aux phénomènes d'isolement social et à l'absence de solidarités, et aussi comme des lieux de prévention de la maltraitance » [Lettre-circulaire CNAF n° 2-96 du 8 janvier 1996].

La lettre-circulaire CNAF n° 239-00 du 5 décembre 2000 diffuse un bilan, arrêté au 31 décembre 1998, de ces lieux d'accueil. Il est indiqué que « les lieux d'accueil enfants/parents appelés également "Maisons Ouvertes'', créés en référence à la Maison Verte impulsée par Françoise Dolto en 1979 à Paris, sont des espaces de parole et de réassurance, visant une prévention précoce des troubles de la relation enfants/parents, en dehors de toute visée thérapeutique. » Le 17 janvier 2002, les règles de financement sont modifiées par lettre-circulaire n° 2002-015 qui stipule que « l'accompagnement de la fonction parentale est inscrit dans les finalités de l'action sociale de CAF, comme une nécessité contemporaine forte, pour permettre à l'enfant de se construire dans de bonnes conditions. Les lieux d'accueil enfants – parents participent de cet objectif en développant une approche particulière de l'accompagnement précoce de la fonction parentale, basée sur l'écoute et l'échange autour du lien familial et social » [Lettre-circulaire n° 2002-015, 2002].

Nous allons ci-dessous recenser les items transversaux à toutes ces circulaires, afin d'en relever les principes fondamentaux et les arguments avancés, en faveur de l'accompagnement de la fonction parentale ; ils peuvent être mentionnés par différentes circulaires. Nous reprenons ici uniquement les citations les plus explicites et significatives.

Soutien financier aux centres de vacances

Les structures d'accueil (structures de vacances) mettant en place un projet social pour les familles nécessitant un accompagnement socio-éducatif durant leurs vacances, bénéficient depuis 2004 d'un soutien financier. Les vacances doivent favoriser le développement personnel des individus et leur promotion ; devant favoriser la mixité sociale, les structures

s'engagent à organiser des activités pour chaque tranche d'âge du public accueilli ; des animations permettant la rencontre et la convivialité entre les adultes et favorisant les loisirs partagés parents/enfants ; un accueil pour les jeunes enfants [Lettre-circulaire, Direction de l'action sociale, 2004]. Le dispositif doit inciter les centres de vacances à accepter, au cours de toute leur période d'ouverture des familles fragilisées ayant besoin d'être soutenues ou accompagnées ; ce dispositif comporte clairement un objectif de mixité sociale puisqu'il est préconisé d'accueillir, en plus de la clientèle habituelle, des familles non autonomes, connaissant des difficultés économiques et/ou sociales, des familles fragilisées par un événement particulier [Lettre-circulaire n° LC-2005-010, 2005]. Les centres doivent s'engager à accueillir, en moyenne, au moins cinq familles nécessitant cet accompagnement ; en contrepartie d'une prestation de service subventionnant jusqu'à 50 % des dépenses réelles plafonnées [Lettre-circulaire n° LC-2005-010, 2005].

Les Points Info famille

Le 30 juillet 2004 sont créés, par circulaire n° DGAS/2B/DIF/2004/368 émanant du Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, du Ministère de la santé et de la protection sociale, du Ministère de la famille et de l'enfance, du Ministère de la parité et de l'égalité professionnelle, les « Points Info famille ». La création de ces lieux a été préparée lors de la Conférence de la famille de 2003, sous l'égide de Mme de Panafieu, que nous avons citée *supra,* p. 112. Pour sa part, la CNAF publie à la suite une lettre-circulaire « Développement des services d'information aux familles et modalités de mise en œuvre des "Point Info Famille" » [Lettre-circulaire, Direction de l'action sociale, 2004] et place ces points dans le cadre des actions de soutien à la parentalité en congruence avec l'action des REAAP. Ces lieux doivent permettre aux parents d'échanger et de se réassurer concernant la parentalité et « doivent construire avec les familles, en matière d'accompagnement à la fonction parentale, [les actions] les plus adaptées à leurs particularités et à leurs besoins » [Lettre-circulaire, Direction de l'action sociale, 2004].

Des objectifs ciblés

Les circulaires et lettres-circulaires développent toutes des rhétoriques similaires, en insistant sur un ou l'autre des objectifs à atteindre par les différents dispositifs donnant lieu à financement. Nous avons indiqué les principaux arguments contenus dans ces textes ; alors que le juge Bruel présente ses rapports sur la paternité [1997] et sur la parentalité [1998], la circulaire CNAF n° 196 [1998], officialise le dispositif « Animation collective familles » ; elle incarne le parangon en termes d'attentes des pouvoirs publics vis-à-vis des attitudes que les citoyens-parents doivent adopter. Il est en effet indiqué que les finalités sont les liens sociaux, les solidarités, à savoir « renforcer les liens sociaux, familiaux, parentaux, faciliter

l'autonomie et la citoyenneté, les solidarités et les initiatives locales […] » [Circulaire CNAF n° 196, 1998].

La réussite scolaire

Le principe de l'égalité des chances est évoqué pour justifier de la pertinence des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité ; ceux-ci sont effectivement « mis en place pour renforcer l'égalité des chances des enfants et des jeunes […] » [Lettre-circulaire CNAF n° LC-2002-86, 2002]. Au-delà de ce principe d'égalité des chances, la réussite scolaire des enfants des familles en difficulté dépendrait de la qualité des relations entre parents et enseignants : « En effet, la qualité des relations qu'entretiennent les personnels enseignants et les parents constitue un atout majeur pour la réussite des élèves et la pleine réalisation de la mission confiée au système éducatif. À l'école, le comportement et les résultats des enfants ou des adolescents peuvent révéler des difficultés familiales ou parentales » [Circulaire interministérielle/délégation à la ville n° 2001-150, 2001]. Dans cet argumentaire, nous pouvons relever l'importance primordiale accordée aux parents dans le cadre de la réussite scolaire, par rapport au système scolaire lui-même dont le rôle n'est pas questionné ; les résultats des enfants relèveraient plus de difficultés familiales que de la valeur de l'enseignement.

Dans ces conditions, il apparait pertinent de valoriser les compétences des parents en leur donnant, grâce au dispositif, l'occasion d'accompagner leurs enfants vers la réussite ; cette condition est essentialisée, en dehors de toute autre considération sociale ou culturelle quant aux capacités des parents à assumer ce rôle et, en cas d'échec, à en assumer la culpabilité : « L'accompagnement scolaire se propose […] de reconnaître et de valoriser la place et le rôle des parents ou des représentants légaux, composante indispensable de la réussite scolaire. Il s'agit de donner aux parents la possibilité d'accompagner leur enfant dans cette démarche volontariste […] » [Lettre-circulaire CNAF n° 189-196, 1996].

La socialisation et l'intégration sociale

Le souci majeur d'intégration sociale est rappelé dans l'argumentaire de différentes circulaires présentant les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale : « La réussite scolaire des enfants et des jeunes est un facteur essentiel d'insertion et d'intégration sociales » [Lettre-circulaire CNAF n° 2002-086, 28 mai 2002]. Il échoit aux familles d'être attentives aux situations sérieuses (il n'est pas indiqué en quoi consistent ces situations sérieuses) auxquelles peuvent être confrontés leurs adolescents : « Aider les familles à prendre en charge les situations concernant plus particulièrement les préadolescents et les adolescents, y compris les plus sérieuses, par exemple en amont de certaines procédures

(judiciaires et disciplinaire) » [Circulaire interministérielle/délégation à la ville n° 2001-150, 20 mars 2001].

L'argumentaire analogique suivant associe intégration sociale et qualité du lien familial : « [La politique d'action sociale mise en œuvre par les CAF] vise à intégrer l'ensemble des familles au tissu social environnant, à contribuer au développement et à la socialisation de l'enfant. L'analyse des risques encourus par l'enfant en cas de conflit entre ses parents révèle l'importance qui doit être accordée à la qualité du lien familial » [Lettre-circulaire CNAF n° 173-98, 1998]. Il est clairement établi que l'intégration sociale des enfants dépend de la socialisation primaire dispensée par leurs parents : « le renforcement de l'implication des parents dans leur rôle éducatif [est] facteur de meilleure intégration sociale » [Lettre-circulaire CNAF n° LC-2002-86, 2002].

La consolidation des liens familiaux

Une action préventive auprès des familles doit permettre à l'enfant de s'épanouir dans son environnement familial ; il s'agit bien ici de consolider, au nom de l'intérêt de l'enfant, l'entité familiale au-delà des aléas de la conjugalité incertaine du XXI^{e} siècle : « Cette décision institutionnelle s'inscrit dans une volonté de prévention qui repose sur une analyse des comportements familiaux et une anticipation de leurs conséquences pour l'enfant afin de préserver son équilibre et son épanouissement au sein de son environnement familial » [Lettre-circulaire CNAF n° 173-98, 1998].

Le principe de l'indissolubilité du lien de filiation entraînant la survie du couple parental au couple conjugal est affirmé quatre années avant la promulgation de la loi de 2002 sur l'autorité parentale conjointe : « La nouvelle prestation de service ["animation collective famille''] peut permettre par exemple de : consolider les groupes familiaux […], restaurer les liens familiaux en cas de crise, de rupture… afin que des relations puissent être préservées, même si elles sont modifiées […] » [Lettre-circulaire CNAF n° 196, 1998]. Le lien parents-enfants devient clairement une condition indispensable au bon développement de l'enfant : « Des actions particulières doivent être mises en place pour conforter, maintenir ou restaurer le lien parents / enfants, ce lien constituant un point d'appui essentiel pour son développement » [Lettre-circulaire CNAF n° LC-2001-209, 2001].

Des moyens d'action appropriés

Le soutien en cas de rupture

Pour maintenir le lien à tout prix, il convient alors d'aider les parents confrontés à des situations conflictuelles : « Aider et accompagner les familles en conflit, en voie de séparation ou séparées, dans l'intérêt de l'enfant » [Circulaire interministérielle/délégation à

la ville n° 2001-150, 2001]. Dans cet objectif, la coparentalité se doit d'être favorisée puisqu'elle a l'avantage d'exister quelles que soient les configurations familiales : « Les actions développées dans le domaine [de l'accompagnement de la fonction parentale] répondent aux objectif suivants : […] favoriser la coparentalité, notamment dans le cadre des séparations de couples » [Lettre-circulaire CNAF n° 2001-209, 2001].

Une moyen d'action en faveur du maintien du lien a été créé, la médiation familiale : « La médiation familiale vise à préserver le lien familial lorsqu'il est fragilisé par un événement ou une situation tels que : les divorces, les séparations, les familles recomposées […] Depuis 1998, la CNAF a incité les CAF à s'engager dans le développement de la médiation […] [Lettre-circulaire CNAF n° 2010-215, 2010].

Le renforcement de la solidarité, du lien et de l'échange

La solidarité, les liens de même que les échanges, tant familiaux que sociaux, doivent être promus par les projets d'accompagnement de la fonction parentale : « Il s'agit donc de projets (…) qui favorisent les solidarités de voisinage, les relations entre génération, les liens sociaux et familiaux, les échanges sociaux […] » [Lettre-circulaire n° 2002-007, 2002]. La crainte du délitement de la société, consécutivement à celui de la famille, est ici sous-jacente ; aussi l'accompagnement de la fonction parentale a-t-elle pour finalité, entre autres, de « développer les liens sociaux et les solidarités familiales intra ou interfamiliales […] » [Lettre-circulaire CNAF n° 196, 1998].

L'autonomie et l'implication

Cependant, la solidarité et le renforcement des liens ne sont pas une fin en soi, car les familles doivent également faire preuve de citoyenneté en devenant autonomes et en agissant pour construire eux-mêmes des projets visant à accompagner la fonction parentale : « l'objectif est de concrétiser cette dynamique par des projets qui s'enchaîneront, à l'initiative même des familles, afin que les groupes s'autonomisent et s'organisent entre eux pour agir. […] Il est essentiel qu'à certains moments les familles prennent l'initiative, construisent le projet » [Lettre-circulaire CNAF n° 196, 1998].

Nombreuses sont les circulaires reprenant cette thématique de l'implication : « Les actions [sont] destinées à renforcer l'implication des parents en tant que citoyens […] » [Lettre-circulaire CNAF n° LC-2001-209, 2001]. « Il est important de veiller à ce que les parents soient les acteurs privilégiés des réseaux » [Circulaire interministérielle/délégation à la ville n° 2001-150, 2001]. « Les actions développées […] répondent aux objectifs suivants : impliquer, faire participer les parents […] » [Lettre-circulaire CNAF n° 2001-209, 2001]. Le dispositif « Animation locale » a pour objectif de « soutenir des projets d'actions collectives qui favorisent l'initiative des familles et la sociabilité de proximité » [circulaire CNAF C-2002-

007, 2002]. La participation et la collaboration des parents sont indispensables ; les porteurs de projets doivent alors élaborer des stratégies adaptées afin d'impliquer les parents dans certaines activités, censées valoriser leurs compétences, les autonomiser et les responsabiliser.

La valorisation des compétences

Les parents ciblés seraient en déficit de savoir-faire et savoir-être, aussi est-il important de valoriser leurs compétences cachées : « La démarche proposée […] est venue conforter les professionnels de la ville dans leur approche de la famille qui privilégie la proximité et la valorisation des compétences » [Circulaire interministérielle/délégation à la ville n° 2001-150, 2001]. De même, les lieux d'accueil enfants/parents ont pour objectifs de « […] valoriser les compétences des parents et des enfants […] » [Lettre-circulaire n° 239, 2000].

Une neutralité affichée

« La politique d'action sociale mise en œuvre par les CAF ne se réfère à aucun "modèle familial'' et ne tient pour essentiel que l'équilibre de la famille, quels que soient sa forme et ses choix fondamentaux » [Lettre-circulaire n° 173-98, 1998]. « La neutralité des accueillants [des lieux d'accueil] s'exprime dans une attitude discrète, compréhensive, l'absence de jugement, de questions intrusives. […] Les accueillants étant inévitablement porteurs de représentations normatives, cette neutralité demande à être soutenue […] » [Lettre-circulaire CNAF n° LC-2000-239, 5 décembre 2000]. Cette neutralité est renforcée par un souci d'universalité : « **il faut s'adresser à toutes les familles**[169], car toutes les familles, de tous milieux sociaux, de toutes les origines culturelles, peuvent être confrontées à des difficultés liées à la fonction parentale » [Commission d'Action sociale, CAF de la Moselle, 16 novembre 1999]. Les familles sont admises dans leur multiplicité et aucun jugement de valeur n'est formulé. Effectivement, la liberté vis-à-vis des formes de constitution familiale, consécutive à l'individualisation des comportements, est un acquis qu'il semblerait incongru de remettre en cause. Cependant, cette multiplicité paraît engendrer des fragilités dont les pouvoirs publics se préoccupent, en souhaitant renforcer la fonction parentale. Les familles des « quartiers » sont, en réalité, particulièrement ciblées :

« […] les lieux d'accompagnement à la scolarité ont vocation à s'articuler avec les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents. […] Un nombre important d'associations, bien souvent de proximité, investissent leur énergie et leur savoir-faire dans

[169] Souligné par l'auteur.

cet accompagnement, notamment dans les quartiers en difficulté.[170] » Une première analyse peut ainsi être effectuée suivant le raisonnement de Jacques Commaille [2002] pour lequel la question de la famille est au cœur d'une tension entre trois grandes finalités : les aspirations démocratiques des individus (avec un mot clé : l'émancipation), le souci du bien commun (dont le mot clé est l'institution) et le fait de considérer la famille comme une institution dont les fonctions sociales sont essentielles pour la société et en particulier celle de parent et enfin une exigence de protection sociale.

L'individu face à lui-même

Nous avons tenté d'ouvrir la boite noire de la politique familiale afin de comprendre les motivations et objectifs des pouvoirs publics vis-à-vis de la famille, à partir de l'étude de l'accompagnement de la fonction parentale, décrit par des textes officiels, les circulaires et impulsé grâce au subventionnement de plusieurs dispositifs, dont le plus symbolique demeure l'animation collective famille et la création des postes de référents familles en 1998. Les textes et circulaires étudiés nous laissent penser que l'accompagnement de la fonction parentale, contrairement à la neutralité axiologique affichée est en congruence avec les valeurs et les normes de la société occidentale de la fin du XX^{e} et début du XXI^{e} siècle. L'intervention étatique, dans l'intérêt de l'enfant, est explicitement et fermement posée par Dominique Gillot, comme l'a auparavant préconisé Alain Bruel. L'État ne s'ingère pas dans la vie privée des couples : « L'affirmation dans le droit civil des principes de liberté et d'égalité au sein de l' "entreprise familiale'' s'accompagne, en effet, de celle d'une neutralité croissante du droit vis-à-vis des choix du "privé'' quant à ses modes d'organisation » [Commaille, 1994]. Cependant, dès que l'enfant paraît, l'État obtiendrait, de fait, un droit d'ingérence dans la vie familiale. La neutralité des pouvoirs publics vis-à-vis des modes d'organisation de la vie privée se limite en conséquence au couple conjugal. Nous constatons que, par contre, l'intérêt de l'enfant les incite à se préoccuper de la préservation du couple parental et à créer ainsi une nouvelle construction sociale de la famille fondée sur le lien de filiation.

> « La famille n'est pas seulement une réalité construite par les individus, elle est contrôlée et par là *instituée*[171] par la société, elle est une réalité socialement construite par les regards que la société et ceux qui y exercent le pouvoir portent sur elle et par les usages qu'on prétend faire d'elle en référence à la société et à ce qui est représenté comme étant les intérêts de celle-ci » [Commaille, Martin, 1998].

[170] Lettre circulaire n° DGCS/2C/DGESCO/SG/2010/380 du 20 juillet 2010.
[171] Souligné par l'auteur.

La finalité du rapport Yahiel, cité ci-dessus, est d'énumérer des propositions susceptibles de s'inscrire dans le droit permettant l'institutionnalisation d'un nouveau paradigme de la famille. « Le droit est au cœur de la constitution du politique, au fondement de la validité d'un ordre de la "Cité''. (…) Le droit est un fait en référence à un phénomène social particulier dont il assure la régulation *réellement*[172] ou symboliquement » [Commaille, 1994]. Le rapport ajoute :

> « En effet, le droit de la famille contribue à structurer les personnes et les liens familiaux, mais la loi ne devient droit qu'à la condition d'être connue, répétée et intégrée dans les représentations collectives » [Yahiel, 2001].

Les dispositifs et réseaux d'accompagnement de la fonction parentale ont pour objectif de promouvoir ce nouveau modèle de liens familiaux. La société construit et institue la famille en se fondant sur certaines valeurs qui ont été médiatisées par les lettres-circulaires ; la responsabilité constitue une de ces valeurs que nous pouvons considérer comme la valeur suprême justifiant l'accompagnement de la fonction parentale. Durkheim précise bien que la cohésion sociale est tributaire de l'adhésion de chaque individu à des valeurs partagées. « Le mot valeur s'applique partout où nous avons affaire à une rupture de l'indifférence ou de l'égalité entre les choses, partout où l'une d'elles doit être mise avant une autre ou au-dessus d'une autre, partout où elle est jugée supérieure et mérite de lui être préférée » [Lavelle, 1991]. La transmission des valeurs est un des objectifs inscrits dans la circulaire DIF/DGAS/DESCO/DPM/DIV n° 2003/317 du 12 juin 2003[173] : « Les actions mises en réseau visent à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents : confiance dans leur capacité éducative, attention à l'enfant et à ses besoins, capacité à instaurer des limites, exercice de l'autorité parentale, inscription dans une filiation, **transmission de valeurs**[174], connaissance des droits et des devoirs. »

L'argumentaire des circulaires accorde une place importante au concept de responsabilité. En effet, en accord avec les valeurs libérales, la responsabilité consiste, comme l'a relevé le Groupe projet du Comité des politiques [1999], à apprendre à compter avant tout sur soi-même.

---

[172] Souligné par l'auteur.

[173] *Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents*, ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, ministère délégué à la Ville et à la Rénovation urbaine, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, ministère délégué à l'Enseignement scolaire, ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées, ministère délégué à la Famille.

[174] Souligné par nous.

L'accompagnement de la fonction parentale, un principe normatif

Les lettres-circulaires d'action sociale des CAF sont porteuses de valeurs justifiant la mise en œuvre de dispositifs plus précis, soit pour reprendre les termes de Robert Castel [1991*a*], d'un ensemble de procédures et de stratégies visant à renforcer la parentalité. Différentes voies s'ouvrent pour soutenir ladite parentalité, qui sont autant de normes au service des valeurs invoquées ; la parentalité n'est pas neutre d'un point de vue axiologique.

Une impossible neutralité

Martine Segalen [2000] indique qu'« aucune des attitudes n'est idéologiquement neutre et […] tout rapport entre État et famille s'inscrit dans un ensemble de considérations idéologiques et de valeurs morales qui touchent au plus profond de la société. » Pour Saül Karsz [2002], les problèmes de parentalité sont le fruit de théories scientifiques, de différents points de vue moraux et religieux ainsi que d'orientations politiques, qui en organisent la perception ; ce corpus constitue alors des configurations idéologiques. Selon Norbert Elias [1997], « chacun sait ce que signifie le mot "société'', chacun croit du moins le savoir. On se transmet ce mot de l'un à l'autre, comme une pièce de monnaie dont on n'aurait plus besoin de vérifier la valeur. Lorsqu'un tel dit "société'' et qu'un tel autre l'entend le dire, les deux se comprennent sans difficulté. Mais nous comprenons-nous vraiment ? » Jacques Commaille et Claude Martin [1998], estiment que l'on peut substituer facilement le mot famille au mot société car elle est instituée par cette dernière et construite par ceux qui exercent du pouvoir en fonction de leurs intérêts ; la famille constitue un enjeu pour la société. Le concept de parentalité est porteur d'enjeux d'ordre public et de cohésion sociale.

L'imprécision de sa définition lui permet un usage multifonctions ; en effet, la parentalité a fait l'objet de trois définitions : une en 2003, émanant de la CNAF, et deux en 2006, émanant du Conseil de l'Europe et du Comité de pilotage national des Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) qui sont citées ci-dessus de cet écrit. Cette notion apparait à partir de 1997, élaborée à partir d'analyses sur le rôle du père et sur celui des parents de délinquants, son occurrence dans la presse atteint son optimum en 2004. Le terme de parentalité n'est jamais bien défini, art d'être parent, il est synonyme de fonction parentale, voire de parenté. Ce sont les initiatives visant à "soutenir la parentalité'' qui ont permis à ce néologisme d'apparaître dans le droit [Damon, 2009]. La vision qu'ont les politiques de la famille ne peut pas être déconnectée de ces modes de structuration de la société. Nous constaterons que les valeurs avancées par les argumentaires des textes législatifs et réglementaires sont en congruence avec l'idéologie politique du début de ce deuxième millénaire : « […] à l'évidence les sensibilités à la violence, à la négligence éducative ainsi que les conceptions des liens de parenté et d'affection varient selon les

traditions culturelles de chaque pays. Les différents systèmes de justice en sont d'ailleurs les produits » [Bequemin, 2002].

C'est donc cette production normative que nous tenterons d'analyser, en en mesurant la pertinence eu égard aux modes de vie et aux valeurs des familles concernées. Pour cerner quelle idéologie est à l'œuvre dans l'accompagnement de la fonction parentale, nous allons reprendre les concepts clés qui ont servi à l'élaboration de cette nouvelle vision de la famille dont les attendus premiers (le renforcement de la place du père, ultime rempart face à la montée en puissance de la délinquance) sont devenus implicites, occultés par les justifications mises en avant de l'intérêt de l'enfant et de la neutralité axiologique concernant les formes familiales. Nous avons pu étudier le processus de construction d'une nouvelle réalité familiale fondée, au nom de l'intérêt de l'enfant, sur l'indissolubilité du lien de filiation. Cet intérêt de l'enfant sera envisagé à partir de ses conditions de socialisation, un enfant en danger pouvant se transformer en enfant dangereux. Pour C. Rollet[175], cité par François de Singly [1993], l'intérêt de l'enfant sert de justification aux interventions de l'État malgré la privatisation de la famille moderne.

La famille est considérée comme la cellule de base de la société, ce qui attribue, en conséquence, une responsabilité considérable aux parents. Ainsi peut s'expliquer l'intérêt que les pouvoirs publics portent à la fonction parentale, notion asexuée, derrière laquelle se dissimulent des pratiques psychologisantes et inégalitaires selon le genre. Comme le souligne Martine Segalen [2000] la famille n'existant pas de façon immanente, elle dépend du droit qui en dessine une nouvelle définition via la filiation. Nous pouvons établir que l'idéologie, induisant les modes de structuration de la société, est promue par les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale, eux-mêmes chargés de médiatiser et de faire adhérer les individus aux nouvelles normes familiales institutionnalisées par le droit de la famille.

Sans famille, pas de société

La famille, ainsi considérée comme la cellule de base de la société, est garante de la cohésion sociale. Ainsi s'exprime Dominique Gillot [1999] :

> « C'est pourquoi je préconise qu'un des objectifs à poursuivre consiste à développer une attention précoce et généreuse (génératrice d'immenses profits humains, sociaux et à terme financiers) pour qualifier et maintenir les parents dans leur rôle de parents, garantir l'intégrité familiale et la promotion du lien familial comme fil conducteur de la cohésion et de la responsabilité sociales. »

La naturalisation de la famille, une et éternelle, généreuse et aimante, minimise en réalité la responsabilité du social et du politique vis-à-vis des conditions de vie des individus. La

[175] Rollet C. [1993]., « De l'intérêt de l'État aux Droits de l'enfant », *Le Groupe familial*, n° 138, pp. 4-11.

famille, support de la société est seule responsable de ses maux. « Le processus de naturalisation de la famille analogue à la naturalisation du politique qu'elle permet s'impose constamment à nous : la famille serait la chose la plus naturelle du monde » [Commaille, Martin, 1998]. Or, l'anthropologie, l'histoire et la sociologie nous apprennent que les formes familiales sont le produit de différentes constructions sociales issues de processus de réification dont les individus n'ont pas conscience. Ce sont les liens d'interdépendance réciproque qui permettent à la société de se constituer [Elias, 1997]. En son sein, la famille occupera une place relative en fonction de la culture, des idéologies et des contextes historiques ; aussi, selon ce principe, c'est à partir des modes politiques et sociaux de constitution et de structuration de la société qu'il est possible de comprendre l'importance accordée à la famille [Commaille, Martin, 1998]. Cette place est actuellement considérée comme fondamentale pour la sauvegarde de la société, eu égard à la responsabilité de la famille pour la réussite et la socialisation des enfants ; c'est en cela qu'elle constitue le fondement de la cohésion sociale. Cependant, Saül Karsz [2002] rappelle qu'« à imaginer la famille comme cellule de base de la société, son point de départ, son point alpha, à la fantasmer comme le noyau dur de cette société, on gomme les rapports sociaux au sein desquels les familles sont prises, dont elles sont loin de constituer la cause première. »

Trouver un responsable

Ainsi l'enfance en danger est-elle une notion qui englobe la maltraitance, les abus sexuels de même que le déficit éducatif pouvant faire basculer l'enfant dans la délinquance. Le dispositif de protection des mineurs a été conçu, d'une part, pour protéger les enfants d'un milieu familial défaillant ou maltraitant et, d'autre part, pour éviter que ceux subissant des carences éducatives deviennent délinquants [Bequemin, 2002]. Les experts analysant les transformations de la famille ont craint que celles-ci ne perturbent sa fonction éducative [Commaille, Martin, 1998] ; aussi, dans cette logique, nous estimons que les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale ont été conçus pour conforter les capacités éducatives des parents, apportant ainsi le soutien aux familles préconisé par la Convention internationale sur les droits des enfants de 1989.

Face à l'annonce de l'augmentation de la délinquance juvénile, dont les médias se font régulièrement l'écho, les pouvoirs publics ont jugé opportun de rétablir l'autorité paternelle pour faire face à ce phénomène qui paraît nouveau et inquiétant. L'étude de Laurent Mucchielli [2000] relativise le lien entre dissociation familiale et délinquance ; cependant, de nombreuses analyses, prenant appui sur une vulgate psychanalytique, estiment que les séparations et les divorces menacent la socialisation des enfants et, au-delà, l'ordre social. Cette menace sera à l'origine du principe de survie du couple parental au couple conjugal, étayé par le partage de l'autorité parentale et le recours à la médiation familiale en cas de

conflit [Lefaucheur, 1991]. Si la conjugalité est devenue une affaire privée, l'autorité parentale ne peut, quant à elle, s'organiser sur les mêmes principes, l'État doit se doter d'un droit d'ingérence. Comme l'indique Jacques Commaille [1991] le droit civil a été sensible à ce déplacement du contrôle social vers les conséquences sociales des choix privés, ayant entraîné la constitution de risques familiaux et une intervention étatique de plus en plus prégnante. Ce processus de normalisation et de régulation de la vie familiale par l'État, souligné en 1991 par Nadine Lefaucheur et Jacques Commaille, atteindra son point d'orgue en 2002, par la promulgation de la loi sur l'autorité parentale conjointe et se poursuivra ensuite par la volonté réitérée de soutenir la parentalité.

Les méfaits de la dissociation familiale sont toujours invoqués sans pour autant que les données soient nécessairement réactualisées. François de Singly [1993] a retrouvé dans un dictionnaire de psychologie, au mot divorce, des données extraites d'une enquête de Georges Heuyer[176] de 1942. En définitive, malgré le manque de contrôle et de rigueur de cette étude, un lien est établi entre dissociation familiale et problème de l'enfant en laissant de côté les effets de la pauvreté [de Singly, 1993]. Il s'agit de protéger la société en s'attachant à promouvoir l'autorité parentale et surtout paternelle, en occultant l'influence des inégalités sociales dans le processus de socialisation. Il s'ensuit que si les parents sont les premiers décideurs pour leur enfant, ils seront également les premiers responsables et, en conséquence, blâmables au moindre problème [Bequemin, 2002].

Nous pouvons avancer que l'accompagnement de la fonction parentale tend à renforcer l'autorité paternelle, dans une acception conservatrice de ses fonctions, dans le but de préserver la cohésion sociale ; il tend également, dans une conception libérale, à rendre la famille seule responsable de son devenir, en ne devant compter que sur elle-même ou, tout au moins, en comptant prioritairement sur elle-même.

Des jeunes étiquetés

L'évocation de la délinquance des jeunes est devenue, au fil des rapports, plus implicite et sous-entendue. Martine Segalen [2000] relève que si la bande de jeunes a une fonction socialisante complémentaire de celle des parents et de l'école, on ne connaît d'elle que ce qu'en dit la justice ; de ce fait, la perception de son influence est biaisée, occultant le fait que la délinquance est étroitement liée aux conditions de vie. En effet, les jeunes des milieux aisés ne sont pas étiquetés comme délinquants, quand bien même ils commettraient des actes délictueux, car leurs familles n'ont pas besoin de recourir à la justice pour résoudre les problèmes que posent leurs enfants. Elles sont à même de rembourser l'argent volé, dédommager les dégâts causés ou dissuader les victimes de porter plainte. De plus, les enfants de la haute bourgeoisie fréquentent les établissements publics des quartiers

[176] Georges Heuyer, 1884 – 1977, est le fondateur en 1949 de la pédopsychiatrie en France.

lorsqu'ils y sont surreprésentés ; leurs familles sont alors à même de contrôler ces établissements et d'y envoyer leurs enfants en toute confiance. Cette fréquentation se limite aux écoles maternelle et primaire ; ensuite, toute mixité sociale pouvant s'avérer néfaste pour leurs enfants est évitée et ceux-ci sont envoyés dans des établissements sélectifs [Pinçon, Pinçon-Charlot, 2000]. Les classes dominantes sont conscientes de l'influence des groupes de pairs qui ne peut être contrée par la seule volonté parentale ; elles adoptent alors des stratégies appropriées permettant une socialisation de l'entre soi. Cet entre soi met en congruence la socialisation primaire familiale et la socialisation secondaire et permet aux parents de conserver leur légitimité éducative[177].

Ce qui n'est pas le cas en quartier populaire où les parents peuvent déployer en vain des conseils éducatifs de bonne conduite auprès de leurs adolescents. L'analyse de la délinquance des jeunes met l'accent sur la perte d'autorité parentale : il y a, de fait, un affaissement de l'autorité des parents malgré tous leurs efforts de supervision.[178] En effet, les valeurs sociales peuvent être en contradiction avec des références familiales qui se retrouvent dévaluées aux yeux des adolescents [Mohammed, 2008]. L'affection réelle que les jeunes portent à leurs parents et l'attention que ces derniers leur accordent en retour ne suffisent pas à les rendre légitimes. Les parents d'origine étrangère, dont les conditions de vie sont précaires, subissent particulièrement cette disqualification : ils ne représentent pas, aux yeux de leurs enfants, un modèle familial normal, attendu, légitime. Cela provoque leur délégitimation et leur incapacité symbolique à prescrire des comportements ; en effet, les jeunes élaborent leurs références sous l'influence d'autres sphères de la société et sous l'emprise des bandes, ce qui relègue et disqualifie l'influence familiale [Mohammed, 1998]. La socialisation des enfants serait du seul ressort de la famille, alors que l'école constitue un lieu de socialisation qui n'est pas sans incidence sur le comportement des enfants et adolescents. En effet, malgré des valeurs égalitaires affichées (dont l'égalité des chances est le parangon), l'école n'accorde pas à chacun la réussite promise ; la sélection scolaire, à travers l'expérience émotionnelle qu'elle provoque, renforce potentiellement la carrière délinquante des enfants les plus fragiles dont les familles sont en position de retrait social [Muchielli, 2000]. En conséquence, face à l'influence des pairs et de l'échec scolaire, les facteurs familiaux n'expliquent qu'en partie les phénomènes de délinquance.

---

[177] La légitimité « détermine ici le potentiel d'adhésion et d'identification des enfants, leur reconnaissance du rôle éducatif des parents et, en dernier lieu, la capacité de ces derniers à réguler les comportements, influencer les choix de vie et soumettre leurs enfants à l'éthique, aux règles et aux projets parentaux » [Mohammed, 2008].

[178] « Contrôle formel ou informel que les parents exercent sur les sorties de leurs enfants, sur leurs fréquentations, sur leur travail à l'école, sur leurs activités de loisirs, le fait de savoir s'ils fument ou se droguent, etc. » [Mucchielli, 2000].

Dissociation familiale, mère de tous les maux

Le lien de causalité entre séparation/divorce des parents et délinquance est récurrent. Cependant, en référence à une étude effectuée en Suisse sur les familles dissociées, à savoir : « famille dans laquelle, au moins l'un des parents biologique ou adoptif est absent », aucun lien n'a pu être établi entre dissociation familiale et délinquance hormis une consommation de drogue douce chez les garçons entre 14 et 17 ans plus importante que chez les garçons des familles intactes [Mucchielli, 2000]. Les garçons des familles dissociées seraient amenés à grandir plus vite et à se comporter comme des partenaires vis-à-vis de leurs parents [Mucchielli, 2000]. En termes de surveillance parentale, il n'y a pas de différence entre les familles dissociées et les familles intactes ; la présence psychologique des mères seules qui travaillent est plus intense et les familles monoparentales, qui ont un déficit en termes de capacité de surveillance, arrivent à le compenser. En conséquence, la qualité des relations interindividuelles est plus influente que la composition de la famille en termes de délinquance [Mucchielli, 2000]. Ce n'est donc pas la séparation qui a des effets négatifs mais l'existence ou non d'un conflit entre les parents. En revanche, le divorce entraîne une précarisation socio-économique des femmes issues des milieux populaires, peu ou pas diplômées ; les véritables facteurs d'entrée à l'adolescence dans la délinquance sont alors plutôt dus aux conséquences environnementales de cette précarisation [Mucchielli, 2000] et à la délégitimation symbolique des parents.

Les relations au sein des familles unies ou dissociées tendent à être formalisées ; des principes, ayant force de valeur, s'affirment qui vont avoir un impact sur la vie réelle des individus composant ces familles. Conformément au principe d'indissolubilité du lien, l'aide sociale à l'enfance (ASE) va essentialiser le maintien des liens entre enfants placés et leurs familles d'origine, quelles qu'en soient les conséquences psychologiques. Maurice Berger [2003] évoque l'idéologie du lien, lien qui, selon lui, n'existe pas en tant que tel, mais se décompose en liens positifs qui structurent le développement de l'enfant et en liens négatifs qui, au contraire, sont traumatiques et désorganisateurs. Cette idéologie du lien essentialise les racines biologiques et ne permet pas d'autres alternatives de prise en charge éducative qui pourraient s'avérer plus bénéfiques pour les enfants.

Ordre familial, ordre social

L'institution familiale repose, depuis la réforme de l'autorité parentale en 2002, sur l'indissolubilité du lien de filiation et la survie du couple parental. En organisant la famille autour du lien de filiation, l'ordre public se trouverait préservé par cette nouvelle stabilité succédant à celle assurée par le mariage ; ainsi le lien devient inconditionnel comme l'a

souligné Irène Théry [1993, 1998]. Pour Michel Tort[179] [2005], autour des différentes conceptions de la famille se cristallisent, de façon séculaire, des divisions politiques ; ainsi en est-il des transformations de la famille moderne et de l'évolution du lien de filiation devenu inconditionnel qui mettrait la famille à l'abri d'un déclin supposé, car le paradigme du lien renforce la puissance symbolique de la reconnaissance qui a toujours été liée au pouvoir des pères.

Les hommes et les femmes sont égaux devant la loi en tant que citoyens ; pour autant, dès que ces derniers se transforment en parents, les représentations et les pratiques mettent à mal ce principe d'égalité, de liberté et d'individualisme. La famille, cellule de base de la société, se doit de préserver l'ordre établi et d'être en congruence avec les valeurs sociétales. Les principes édictés ne sont-ils pour autant antinomiques, entre la nécessité de resserrer les liens et les solidarités de proximité et la promotion de la réussite méritocratique alliée à l'implication dans la vie sociale ? L'individu/parent, à l'ère du lien de filiation, se doit d'être libre, indépendant et lié, attaché tout à la fois.

Une division genrée

La dévolution des femmes aux travaux domestiques et à l'éducation des enfants à partir du XIXe siècle au début des années soixante-dix a dévolu aux pères un rôle de représentant de la loi fondé sur une autorité sans partage, plus proche de la notion de pouvoir, et les ont exemptés des charges liées à l'élevage des enfants et à la gestion du quotidien, en termes de tâches parentales et domestiques[180]. Cette dévolution perdure malgré l'avènement du « démariage », lorsque les pratiques judiciaires attribuent, dans plus de 80 % des cas, la garde des enfants aux mères[181] [Segalen, 2000]. Les femmes paraissent si naturellement destinées à s'occuper des enfants que les juges leur en ont « naturellement » attribué la garde et la charge effective. Ce n'est pas tant parce que les femmes continuent à assumer quasi exclusivement ces charges que les pouvoirs publics s'inquiètent, c'est en raison de l'affaiblissement de l'autorité paternelle remettant en cause la transmission de la loi. Il s'agit bien d'un problème d'ordre public, qui concerne précisément le maintien ou le rétablissement de la cohésion sociale et, corrélativement, de prévention de la délinquance. La proposition n° 21 du rapport Yahiel [2001] préconise de « lancer une campagne de communication sur le rôle des pères. » La médiation familiale représente également une des mesures proposées

[179] Psychanalyste, professeur à l'université Paris-VII, dirige avec Éric Fassin et Michel Feher le séminaire « Actualité sexuelle » à l'ENS/Paris-VII.

[180] Tâches domestiques : faire les courses, préparer les repas, faire la vaisselle, organiser la vie de famille, laver/repasser le linge, faire le ménage. Tâches parentales : emmener les enfants dans les lieux d'accueil, jouer avec les enfants, nourrir les enfants, changer les couches/habiller les enfants, donner le bain, s'occuper des enfants quand ils pleurent la nuit [Boyer, 2004].

[181] « Les divorces en 1996, une analyse statistique des jugements prononcés », *Études et statistiques Justice,* ministère de la Justice.

pour « amener la famille à trouver les bases d'un accord durable […] dans un esprit de coresponsabilité parentale » [Yahiel, 2001] repositionnant le père au sein de la famille.

Le père représente la loi

Le rapport Bruel sur la paternité [1997] est sans équivoque quant à la nécessité de restaurer l'autorité des pères, elle-même garante de la loi ; il déplore, en effet, la destruction du lien ontologique qui a uni l'ordre social à l'ordre familial, à savoir une hiérarchie unissant divinité et pouvoir : Dieu inspirant le roi chargé de gouverner le peuple et Dieu guidant le père chargé de diriger la famille. Ce lien a été rompu avec la fin de l'Ancien Régime et les principes rousseauistes ont conforté les mères dans leurs missions éducatives et domestiques, alors que les pères ont été consacrés dans leur rôle d'acteur social et économique, les éloignant légitimement de la sphère domestique. Gérard Neyrand [2000] indique que si la thèse de l'attachement préœdipien de l'enfant à la mère est admise, celle de l'attachement préœdipien au père ne l'est pas, du fait de l'absence pendant longtemps de celui-ci auprès de ses enfants.

> « Absence qui implique de l'identifier (et de le cantonner) dans la position du tiers, qui intervient pour permettre la défusion de la dyade mère-enfant en représentant l'ordre symbolique, celui de la loi, selon la formulation désormais célèbre de Jacques Lacan. Si bien que le père qui intervient dans les soins au bébé est désigné comme maternant » [Neyrand, 2000].

Or, à l'orée du XXI[e] siècle, la toute-puissance paternelle sur l'ordre familial semble être, pour les experts et les pouvoirs publics que ceux-ci ont convaincus, l'ultime solution pour la sauvegarde du bien commun que représente la société. Une telle conception, exposée par Dominique Youf,[182] est citée par Michèle Becquemin : « Pour lui, "le juste'', c'est-à-dire le droit des parents/usagers devrait l'emporter sur "le bien'' c'est-à-dire sur la philosophie politique du *welfare state* ou État Providence devenue périmée » [Becquemin, 2002]. Selon Dominique Youf, les lois de 1889 sur la déchéance de la puissance paternelle et de 1898 sur la pénalisation des mauvais traitements sur mineurs sont légitimes car elles respectent néanmoins la puissance paternelle dans toutes les situations de la vie courante. En effet, suivant cette conception, le principe de la correction paternelle, issue du droit romain et des régimes monarchiques, incarne le caractère privé et autocratique de la sphère familiale [Becquemin, 2002]. Il convient de rétablir les droits parentaux, surtout paternels, et donc freiner l'intervention étatique qui aurait affaibli la place du père au sein de la sphère familiale.

---

[182] Youf Dominique [2002] « Réforme de l'assistance éducative. L'enfant en danger : le juste et le bien », *Le journal du droit des jeunes* n° 212, février, pp. 30-37.

Les pères seraient donc porteurs, par essence, de l'autorité ; cette représentation sociale de la paternité semble couler de source et l'autorité est réifiée en la personne du père. Cette simplification de la réalité, cette stéréotypie permet d'ordonner plus facilement le monde :

> « Nous sommes plongés dans un monde qui nous submerge d'informations alors que notre capacité à traiter ces informations est limitée. C'est pourquoi nous avons recours à certaines "croyances'', "représentations'' et "illusions'' qui nous donnent accès à un monde plus simple, plus prévisible et mieux à même d'être expliqué et donc maîtrisé » [Gossling, 1996].

Attribuer les causes de la délinquance à un déficit d'autorité paternelle, permet de trouver rapidement la solution : son renforcement, sans interroger l'historicité de cette conception attribuant l'autorité au seul père.

A chacun ses fonctions

François de Singly note une contradiction entre deux logiques : une voulant favoriser le travail des femmes, l'autre souhaitant privilégier l'identité ou la dimension parentale des femmes. Il y a ainsi contradiction entre les valeurs portées par le Secrétariat d'État chargé de la famille et celles portées par le Secrétariat chargé du Droit des femmes ; mais l'existence de deux secrétariats permet de faire croire que toutes les valeurs sont compatibles [de Singly, 1991]. Nous avons pu constater que, dans leur grande majorité, les projets des centres sociaux impliquent quasi exclusivement les mères de famille. La substitution du mot « parent » au mot « femme » permet d'occulter la destination effective des projets qui, au nom du bien de l'enfant, ne tiennent pas compte des inégalités sexuelles en termes d'engagement professionnel et de répartition des tâches [de Singly, 1991].

Les articles de la revue *Vies de famille* sont éclairants de ce point de vue. Il est vrai qu'à l'origine, le soutien de la parentalité concerne la réhabilitation du père, garant de la loi. Les arguments de ces articles vont à l'encontre d'une conception égalitaire entre hommes et femmes et constitue une réaffirmation de la dimension parentale des femmes qui provoque une double inégalité : professionnelle, avec le maintien du primat de l'activité domestique dont on sait qu'il entrave les carrières professionnelles des femmes, et familiale avec un partage néo-fonctionnaliste des rôles entre hommes et femmes. Cette réalité est soulignée par Jacques Commaille et Claude Martin [1998] qui insistent sur le lien entre l'investissement plus important des femmes dans la sphère domestique et les inégalités sur le marché du travail qui sont liées aux difficultés de conciliation entre vie familiale et professionnelle ; la loi du marché renforce ce processus et contrarie de façon structurelle la démocratisation familiale.

L'individualisme positif, fondement du principe de la réalisation de soi est ainsi limité pour les femmes, dont on attend à nouveau un rôle spécifique, en fonction de l'intérêt de l'enfant. Une

enquête du CREDOC, réalisée en 1991, a induit, par la forme de ses questions, des réponses en faveur de la femme au foyer, élevant ses enfants ; sa vulgarisation a constitué une sorte de rappel à l'ordre aux femmes qui, bien que libres et autonomes, deviennent, en tant que mères, soumises à des principes spécifiques contraires à ceux énoncés de manière générale [de Singly, 1991].

Cette vision inégalitaire prend appui sur les théories psychanalytiques qui sont totalement réifiées, naturalisées.

La prégnance des théories psychanalytiques

Les préconisations du juge Bruel font référence à l'approche d'Irène Théry, selon laquelle l'indissolubilité du lien de filiation a pour corollaire celle du couple parental, ainsi qu'aux théories psychanalytiques légitimant une triangulation renvoyant à des tâches différenciées selon le genre, au fonctionnalisme qui attribue un caractère instrumental à la paternité et expressif à la maternité. Selon l'analyse de Geneviève Delaisi de Parseval et Suzanne Lallemand [1998],[183] reprise par Gérard Neyrand, l'éducation des enfants est un domaine dominé par des facteurs culturels prouvant l'artificialité de l'organisation humaine ; pour autant, la procréation est perçue dans sa dimension biologique et devient une donnée naturelle, au détriment de sa dimension culturelle. En revanche, la paternité ne se perçoit que de façon abstraite : elle symbolise volontiers la loi suivant le principe classique de certains psychanalystes, celle du « nom du père » [Neyrand, 2000*a*]. Des constructions psychologiques expliquent le désordre familial consécutif aux méfaits de la loi sur les pères ; ils sont dénoncés en particulier par le docteur Aldo Nouari, médecin pédiatre,[184] qui souligne le rôle néfaste de l'État qui a détruit les repères traditionnels de la paternité ; les psychologues et les psychanalystes en observeraient alors les dégâts [de Singly, 1993]. Michel Tort, psychanalyste et professeur à l'université Paris-VII, s'interroge de la portée du discours sur le déclin du père ; serait-il en lien avec le changement de rapports entre les sexes et une tentative de restaurer un ordre ancien ? Sous l'égide de Pierre Legendre[185], la « Loi » est devenue le mot d'ordre de la psychanalyse ; les pères, surtout ceux des classes populaires, sont accusés d'être incapables de dire « non » ce qui mettrait la société en danger en provoquant une marée de mères et de rejetons, sauvageons non castrés [Tort, 2005].

Il y a décalage entre les aspirations d'égalité entre les sexes et les conceptions psychanalytiques qui font référence à la triangulation œdipienne où chaque parent occupe

---

[183] *L'art d'accommoder les bébés* [1980], 1998, pp. 257-258.

[184] « Les relations intra-familiales. Point de vue et interrogations d'un pédiatre » [1991], *Futuribles*, n° 153, pp. 51-62.

[185] Pierre Legendre, historien du droit et psychanalyste, a fondé dirige le Laboratoire européen pour l'étude de la filiation. Il est actuellement professeur émérite à l'université de Paris I et directeur d'études honoraire à l'École Pratique des Hautes Études (section des sciences religieuses).

une position définie et assume des fonctions conçues comme étant immuables [Neyrand, 2000]. La genèse de l'individu (ontogenèse) ne serait que la répétition de la genèse de l'humanité (phylogenèse). De ce fait, « le caractère archétypal des places et des fonctions attribuées à chacun des sexes, notamment quant à leur dimension parentale, participe ainsi d'une double détermination entrecroisée, celle des effets psychiques de la différence des sexes et celle de la transmission inconsciente, phylogénétique, des mythes fondateurs organisant la répartition des places » [Neyrand, 2000]. Aussi, dans la pratique, même si le père s'investit auprès de ses enfant et la mère dans les affaires publiques, elle est toujours investie de qualités éducatives telles la douceur et le soin, alors que le père incarne le symbolique, le social et l'autorité, ce qui lui permet d'être ce tiers qui rompt la fusion mère - enfant [Neyrand, 2000]. Comme le relève Michel Tort,

> « Le discours réactionnaire traditionnel déplore la perte des pouvoirs politiques et sociaux du père, qui engendrerait le déclin de la fonction paternelle structurant les sujets. En liant ainsi confusément la domination du père sur la mère et sur l'enfant à l'exercice de la fonction parentale côté père, on nourrit la nostalgie increvable des ordres anciens bienfaisants, et l'on orchestre les angoisses du changement [Tort, 2005].

Comme le souligne également Laurent Mucchielli [2000], la notion d'absence du père est principalement véhiculée par la psychanalyse. Cette absence engendrerait de nouveaux anormaux, futurs délinquants et déviants en tout genre ; la dissolution familiale constitue alors en France une peur archétypale des élites. Parmi les dispositifs d'accompagnement des parents, les lieux d'accueil enfants/parents, dont la « Maison verte » créée en 1979 par Françoise Dolto est l'archétype, sont également d'inspiration psychanalytique. Ces lieux visent à prévenir l'émergence de troubles psychologiques grâce à un travail sur le lien social et le lien familial associant parents et enfants ; il s'ensuit une certaine psychologisation des relations sociales, la psychanalyse représentant un modèle non-dit de référence [Neyrand, 2000]. Par ailleurs, Martine Segalen [2000] estime que la psychanalyse vulgarisée permet un contrôle social plus insidieux car il semble neutre et sans jugement. Nous ajouterons que cette absence de jugement apparent est remplacée par une pression normative naturalisée qui attribue à l'un et l'autre sexe des fonctions bien distinctes en termes de parentalité. La prégnance des théories psychologiques et psychanalytiques est en réalité peu questionnée par les pouvoirs publics et les intervenants sociaux ; cela est dû au fait que les concepts psychanalytiques sont perçus comme des pré-donnés dont le bien-fondé n'est pas interrogé. La psychologisation des problèmes rend les individus responsables de ce qui leur arrive et tend à les culpabiliser. Le processus de désinstitutionalisation de la famille ainsi psychologisé, passe ainsi du domaine de l'individualisme normatif à celui de l'individualisme méthodologique, alors que les transformations à l'œuvre relèvent en réalité du domaine macrosociologique [Schultheis, 1991]. Les causes socio-économiques conditionnant la vie

des familles et leurs interactions avec leur environnement sont occultées au profit d'explications psychologiques, individualisant les problématiques et isolant les sujets.

Des valeurs immanentes

Pour le juge Bruel, la transmission des valeurs par les grands-parents représente une assurance contre les risques d'anomie. Pourtant, ces valeurs, très imprégnées de fonctionnalisme, avec l'attribution de la sphère domestique à la femme et des relations sociales à l'homme, sont peu reconnues par les jeunes générations, y compris celles dites « pivots », entre cinquante et soixante ans, qui se sentent plus proches de leurs propres enfants que de leurs parents sur ce sujet [Attias-Donfut, Lapierre, Segalen, 2002]. Ce constat est, évidemment, à nuancer au regard des milieux modestes, dont les représentations des rôles féminins et masculins subissent moins d'évolution et demeurent genrées. Le retour à ces anciennes valeurs semble peu probable pour les classes moyennes, alors que les milieux populaires adhèrent encore au XXI^{e} siècle à un modèle familial fondé sur une partition des rôles en fonction du genre[186]. Le modèle conjugal de la classe ouvrière est plutôt traditionnel, s'accompagnant d'une nuptialité précoce, d'une surfécondité importante et de la vocation domestique de la femme [Schwartz, 1990]. Nous constaterons, d'une part, que les liens entre les générations ne vont pas de soi et que, d'autre part, le modèle familial dit traditionnel perdure ; il peut même se trouver affecté par certaines actions d'accompagnement de la fonction parentale conçues par des intervenants sociaux, principalement issus des classes moyennes, et possédant une vision beaucoup plus égalitaire de la répartition des rôles au sein du couple.

La famille au sein d'une société libérale

Pour libérale qu'elle soit, la société ne doit pas, pour autant, manquer d'être préservée. Les parents sont, en tant que porteurs de « parentalité », garants de l'ordre public et de bonnes mœurs, incarnées par la responsabilité. En quoi consiste la parentalité ou la fonction parentale et que sont les bonnes mœurs citées par le juge Bruel ? L'évocation des bonnes mœurs et de l'ordre public, comme nous l'avons constaté ci-dessus, est une pratique constante des moralistes. Jean-Jacques Rousseau est un précurseur. N'a-t-il pas indiqué que « L'attrait de la vie domestique est le meilleur contrepoison des mauvaises mœurs » ?

[186] « Si cette concertation où chacun cherche sa place semble être l'une des caractéristiques des débuts de la vie conjugale dans les classes moyennes, des normes statutaires régissent *a contrario* la place des hommes et des femmes dans les milieux populaires, et ce dès l'installation du couple. Pas de conflit ni d'arbitrage puisqu'il s'agit de reproduire une identité familiale qu'on estime la plus adaptée à son mode de vie : Moi je n'ai jamais dit à un de mes enfants "il faut que tu ailles te brosser les dents''. Mais parce que mon père ne m'a jamais dit "Jean-Marc, il faut que tu ailles te brosser les dents''. Ma mère me disait ça mais pas mon père. Mon père m'a habitué comme ça. Nos parents nous ont habitués comme ça. Même mes beaux-parents étaient comme ça. (Monsieur Royet) » [Le Pape, 2005*a*].

[Rousseau, 1762, 1996]. Les préceptes de Rousseau sont d'une surprenante modernité et d'une actualité notoire, à moins d'émettre l'hypothèse que certaines thèses actuelles puissent être rétrogrades. Gérard Neyrand [2000] souligne que :

> « la multiplicité [des] investissements de la petite enfance participe sans doute d'une disposition idéologique générale, celle, véritablement *politique*[187], d'un objectif sous-jacent à l'ordre même des sociétés démocratiques : l'édification d'un homme nouveau, façonné à l'aide des grands principes humanistes et libéraux qui sont à leur fondement. »

L'accompagnement de la fonction parentale participe de la même idéologie. Les causes supposées des difficultés des parents sont de l'ordre du psychologique et incitent les individus à chercher en eux-mêmes les moyens d'y faire face. Cet accompagnement est également en congruence avec un modèle libéral dont le postulat est la réussite individuelle méritocratique ; l'idéologie de la concurrence et de la loi du marché promeut une vision méritocratique de la société, récompensant l'effort en sélectionnant les meilleurs, sous l'égide du principe d'égalité des chances dans la compétition [Pinçon, Pinçon-Charlot, 2000]. L'accompagnement de la fonction parentale, du fait de son imprécision, n'entre pas en contradiction avec les théories libérales dont le postulat est la réussite méritocratique fondée sur le volontarisme[188] ; les déterminismes sociaux sont gommés et les individus deviennent les seuls responsables de leur destin.

> « Obligation morale, cette responsabilité individuelle s'étend, logiquement, au-delà de soi, à tous ceux qui ne disposent pas aujourd'hui de l'autonomie voulue pour agir sur les marchés : ses propres enfants avant l'âge adulte, les pauvres et les handicapés "de bonne volonté'', les générations futures, etc. Devoir de générosité donc, mais de générosité sélective – qui s'arrête quand l'enfant devient adulte ou quand le pauvre peut se réinsérer – afin d'endiguer les effets pervers de l'aléa moral, lorsque les bénéficiaires de l'aide (familiale ou sociale) se comportent comme des assistés » [Masson, 2006].

Par ailleurs, le fait que la fonction parentale ne soit pas précisément définie la rend opérationnelle, car chaque intervenant social peut y reporter ses propres représentations et idéologies. Or, « une idéologie qui a triomphé n'a plus de raison d'être combative et militante, de ce fait, elle n'apparaît pas à ceux qui la vivent comme une idéologie, mais comme une réalité objective » [Grawitz, 2000]. Aussi, les intervenants sociaux sont amenés à adhérer, en toute bonne foi, à cette vision libérale du monde qui, au-delà de la prégnance de la psychanalyse, tend à rendre les individus responsables de leur destin.

---

[187] Souligné par l'auteur.

[188] En philosophie, « Doctrine ou thèse qui accorde la primauté à la volonté sur l'intelligence et à l'action sur la pensée intellectuelle » [Larousse, 2009] « Tendance à privilégier la volonté » [Grawitz, 1999] ; définition générale : « Attitude de quelqu'un qui pense modifier le cours des événements par la seule volonté » [Larousse, 2009].

Le paradigme de la réussite

L'individualisme

L'intérêt de l'enfant est un alibi pour l'organisation de l'après-divorce [Neyrand, 2000]. Le processus d'individualisation a accordé à la personne toujours plus de pouvoir pour déterminer sa propre vie ; il revient alors à la société de contrôler cette autonomie, tout en incitant la personne à être responsable de ses choix. Ce contrôle se concrétise au travers du statut accordé à l'enfance [Neyrand, 2000] ; l'intérêt de l'enfant doit être préservé, quelle que soit la configuration de la famille qui l'accueille et l'élève. L'individualisation des comportements et la non prescription des rôles au sein du cercle familial en particulier, sont conceptualisées par François de Singly [1993], sous le terme d'individualisme, par ailleurs souvent repris avec une connotation péjorative quand il s'agit de démontrer qu'il s'apparente à de l'égoïsme mettant met en péril le bien commun et risquant de déstructurer la société. Comme l'a rappelé Franz Schultheis [1991], ce recours au concept d'individualisme permet un glissement de sens avec le concept d'individualisme méthodologique qui privilégie la seule responsabilité des individus quant à leur parcours biographique, sans prendre en compte les conditions sociales nécessaires à l'émergence d'un individualisme positif. Le problème que pose le processus d'individualisation n'est pas l'égoïsme, la non reconnaissance de l'autre ; il est engendré par les inégalités de ressources qui ne permettent pas aux individus d'atteindre des objectifs d'authenticité et d'autonomie [Martin, 2002]. Par ailleurs, l'individualisme positif est très prégnant au sein des classes moyennes dont font majoritairement partie les travailleurs sociaux. Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot [2000] estiment, en effet, que les classes moyennes adhèrent à ce principe de réalisation de soi qu'ils qualifient d'individualisme positif. La question est de savoir si ce modèle, porté par les intervenants sociaux, correspond au cadre de références de leurs usagers.

La réalisation de soi

Dans cette représentation sociale d'individus libérés des contingences du groupe familial, une place majeure leur est accordée, les obligeant, dans ce principe de réalisation de soi, à se construire dans un jeu paradoxal entre leurs intérêts personnels et leur rapport avec les autres, conjoint et enfants [Neyrand, 2000]. De même, l'image idéalisée de l'enfant incitera les parents à formuler pour lui des objectifs d'épanouissement personnel et de réussite sociale [Neyrand, 2000].

L'égalité des chances

La réalisation de soi est sous-tendue par une réussite sociale fondée sur le mérite et le volontarisme ; la réussite scolaire en constitue les prémisses. Elle dépendrait de l'implication

des parents et de leur collaboration avec de l'école, et donc dépendrait largement de leur responsabilité. L'accompagnement de la fonction parentale peut se comprendre comme la volonté étatique d'accorder le plus en amont possible les mêmes chances de réussite à tous les enfants, selon le modèle de l'école démocratique de masse au sein de laquelle la compétition est généralisée, sous l'égide du principe d'égalité des chances [Dubet, 2000]. De même, tout ce qui est exprimé au sujet de l'éducation des enfants relève d'une quasi professionnalisation des parents et tend à remplacer le destin par la responsabilité [Dubet, 2000]. Nadia Belkis et Patrick Guyotot [2001][189] ont été chargés d'évaluer des projets associant parents et école dans une nouvelle forme d'action sociale. Ils considèrent ainsi que :

> « Les conséquences sont nettes : les élèves viennent en classe avec le matériel demandé, font les devoirs à la maison, et demandent des exercices de remédiation. Dans les classes où les parents sont invités à participer à une activité précise, certains jeunes, habituellement agités ou perturbateurs, révèlent un intérêt insoupçonné et une grande capacité de concentration. […] En collège, des équipes éducatives sont persuadées que quelques élèves n'auraient pas pu suivre sans le dispositif qui vise à impliquer davantage les familles. »

La réussite scolaire repose alors moins sur l'Éducation nationale, ses programmes, la pédagogie déployée, les conditions d'accueil, de prise en charge des élèves, sur l'environnement social, que sur l'implication des parents.

La responsabilité des parents

Dès la fin du XIX^{e} siècle, les familles populaires et urbaines sont exhortées à la responsabilité et, de façon récurrente, cette thématique continue à être mobilisée [Messu, 2008]. À l'époque contemporaine, les parents et la société formulent les mêmes espoirs sur la future intégration sociale du bébé ; les parents sont alors chargés de veiller à son bien-être et au développement de ses capacités [Neyrand, 2000]. De ce fait, ils sont demandeurs de conseils et d'explications de la part de spécialistes, principalement les parents appartenant à la classe moyenne [Neyrand, 2000]. La protection des enfants devient la finalité de la formation de groupes de parents, même si toutes les garanties ne sont pas apportées en termes de déontologie [Becquemin, 2002]. Les parents doivent trouver en eux-mêmes les ressources nécessaires pour devenir de bons parents, responsables de l'avenir de leurs enfants, et chercher les réponses à leurs questions ; aussi, certains dispositifs peuvent participer à la transformation de problèmes politiques et sociaux en problèmes scolaires, ces derniers se transformant à leur tour en problèmes familiaux et *psychologiques*[190] [Glasman, 2001].

---

[189] Chercheurs à l'Institut national de recherche pédagogique, Mission vie scolaire.
[190] Souligné par l'auteur.

Une visée autonomiste

À noter que les orientations d'action sociale comportent également une visée autonomiste s'appuyant sur un modèle participatif de régulation par le bas, autrement dit « bottom-up » [Commaille, 1994]. Ainsi en est-il des projets des centres sociaux qui sont censés participer à l'animation de la vie sociale et la promouvoir. « La notion de projet privilégie le fait de partir du terrain (du bas vers le haut), à l'inverse de l'acception donnée à celle de programmes » [Rivard, Bigot, 1998]. Pour autant, ce sont bien des orientations "top down'' qui incitent à la réalisation de projets qui se doivent d'être "bottom up'' ; le mouvement top-down donne un cadre précis à l'élaboration des projets associatifs, mais ne permet pas, par son caractère imposé, de fédérer réellement les habitants des quartiers.

Être acteur

Ce modèle participatif doit rendre les individus autonomes afin qu'ils puissent s'impliquer et s'intégrer dans la société. Le rapport Charvet [2001], entre autres, pose le principe d'une vision autonomiste du monde :

> « Les aides [aux familles qui] peuvent aussi être de nature immatérielle. Il est temps d'admettre qu'assumer des responsabilités parentales peut faire l'objet d'un apprentissage et/ou d'un accompagnement dans une période où ces savoirs informels ne font plus l'objet d'une transmission intergénérationnelle systématique tout simplement parce que les modes de vie ont évolué. […] Il est sans doute tout aussi nécessaire de sensibiliser les travailleurs sociaux et les professionnels des institutions publiques au soutien des capacités parentales à travers ces réseaux. Faire avec, et non "à la place de'' ou "pour'', favoriser l'implication, développer des formations-actions, orienter vers des réseaux… sont autant de pistes pour l'action qu'il conviendrait de renforcer » [Charvet, 2001].

Ce principe « repose sur l'affirmation de la nécessaire autonomie des acteurs : les bénéficiaires d'une institution ou d'un dispositif doivent en être aussi les acteurs, de sorte que tout fonctionne en accord avec les besoins qu'ils expriment (même si ceux-ci peuvent paraître, aux yeux des spécialistes, mal exprimés) » [Trépos, 2003]. Les professionnels de l'intervention sociale élaborent des projets promouvant ladite implication des usagers – parents au cœur des actions envisagées[191]. Ainsi ces nouveaux professionnels sont-ils chargés non plus de dénoncer la société mais de la produire en obtenant des parents ou des

[191] « L'expérience des REAAP renvoie à la modification des modalités d'action de l'État, qui se fait plus locale, plus en phase avec ce que vivent et produisent les usages, les professionnels et les services. […] Les REAAP se sont développés à des rythmes différents et ils empruntent des formes extrêmement diverses d'un département à l'autre. Autrement dit, se reposer sur de telles formes d'organisation suppose d'admettre que les parents ne bénéficient pas tous du même "service'' d'une circonscription à l'autre – et que le service qu'ils obtiennent peut dépendre d'eux, de leur capacité à exprimer une demande, voire de leur capacité à se rendre le service à eux-mêmes » [Bastard, 2007].

jeunes leur adhésion aux normes ce qui permet alors la restauration du modèle d'intégration, sans remise en cause du système [Donzelot, Roman, 1998].

Quelles sont alors les finalités de ce modèle participatif ? La société doit être produite comme un bien propre, non plus en soumettant les individus, mais en les sollicitant et en les mobilisant afin qu'ils la fassent exister par leur désir de prouver leur utilité sociale [Donzelot, Roman, 1998]. L'individu doit affirmer ses capacités et sa valeur de même que « son aptitude à se prendre en charge et à s'affirmer, à développer son autonomie et sa responsabilité comme sujet individuel, familial, relationnel, civique et politique, social […]. » [Neyrand, 2002]. Cette injonction va de pair avec une conception méritocratique d'une société fondée sur l'égalité des chances ; le monopole de la compétence étant alors légitimé par ceux que ce système favorise [Dubar, Tripier, 1998].

Être compétent

L'idéologie de la compétence [Dubar, Tripier, 1998] est en congruence avec un modèle libéral privilégiant l'émergence de nouveaux métiers ne reposant pas sur une qualification sanctionnée par des diplômes avec des grilles de rémunération, mais sur des savoir-faire et savoir-être ; certains « référents-familles » répondent à ces caractéristiques. Le recours à la notion de compétence individualise les processus sociaux, renvoie chaque individu à ses caractéristiques personnelles et l'enjoint à trouver, grâce à ses propres ressources, les capacités pour s'adapter à la société et s'intégrer, soit en tant que professionnel, soit en tant que parent, etc. « La gestion des compétences, c'est-à-dire des savoirs, des savoir-faire et des savoir être, devient cruciale. […] Alors certains sociologues pointent du doigt les dérives de ce nouveau rapport salarial qui risque de renforcer le processus d'individualisation et par conséquent d'accroître les discriminations » [*Sciences Humaines*, 2002].

De fait, le recours à la notion de compétence renforce l'idée que les individus possèdent tous des chances de bénéficier de formations et de réussir [Dubar, Tripier, 1998]. Cela va dans le sens de ce système méritocratique qui rend l'individu responsable de sa réussite, mais également de ses échecs, en dehors de toute considération socio-économique. Ce principe renvoie très clairement au volontarisme : « si je veux, je peux ». Le fait que cette notion soit également mobilisée pour qualifier les fonctions éducatives des parents affirme la responsabilité qu'ils portent vis-à-vis de la socialisation de leurs enfants. L'accompagnement de la fonction parentale tendrait à réduire les inégalités de départ et, en fonction du degré d'implication des parents, permettrait leur réussite dans le « métier » de parent et celle de leurs enfants dans la société. Être responsable, rappelons-le, c'est bien le fait de ne compter que sur soi-même [Groupe projet du Comité des politiques, 1999] pour parvenir à ses fins. « Le nouveau modèle d'affirmation de l'autonomie individuelle dans le relationnel trouve ainsi dans la réussite en tant que parent un nouvel élément de la réussite personnelle. Ce qui ne

peut que surenchérir sur les attentes parentales à l'égard de l'enfant et le désir projectif de sa réussite scolaire et sociale » [Neyrand, 2000].

Se prendre en charge soi-même

Il est question ici du renforcement tant des solidarités familiales que des solidarités de voisinage. À l'instar de la famille ou du concept de responsabilité, cette notion incertaine sert à la construction de problèmes publics contemporains : « Son imprécision devient alors secondaire au regard de cette fonction de construction des problèmes publics et des scénarios de solutions qu'elle permet d'envisager » [Martin, 2002]. La famille, en tant que vecteur de solidarités, a été conceptualisée par les recherches effectuées dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix ; la famille est alors valorisée dans ses fonctions de soutien économique, symbolique et en termes de tâches domestiques et de *care* [Martin, 2002]. Cela peut être interprété comme une tentative de promotion des solidarités familiales, ce qui incite, une nouvelle fois, les familles et leurs membres à rechercher par eux-mêmes les solutions aux problèmes rencontrés. Le renforcement de l'État-providence aurait mis à mal les solidarités familiales en développant l'individualisme et la « famille-providence » sera maintenant amenée à compenser elle-même les limites de l' « État-providence » [Martin, 2002]. Pour sa part, le recours aux solidarités de voisinage pourrait s'expliquer par le fait que la société n'irait plus de soi et que les individus auraient la charge de réparer le tissu social ; le terme de solidarité désigne alors le souci du lien social, de son maintien et de sa restauration. Ce souci du lien social entérinerait la renonciation à la justice sociale et servirait de mode de pacification des exclus [Donzelot, Roman, 1998].

Le libéralisme est en accord avec l'individualisme[192], lui-même s'accommodant parfaitement de la psychologisation des problèmes sociaux ; peu importe alors que la fonction parentale relève du domaine de l'implicite et puisse être interprétée sans questionnement par les intervenants sociaux, car la banalisation et la réification des théories psychanalytiques viennent soutenir cette idéologie libérale de la société et de la famille. De plus, la psychanalyse permet la conceptualisation d'un ordre familial susceptible de préserver l'ordre social, grâce à l'attribution de rôles sexuellement différenciés entre les mères et les pères, proches des fondements fonctionnalistes. Cette visée libérale s'appuie sur la nouvelle norme familiale qu'est l'indissolubilité des liens de filiation, permettant au père d'être le garant de

[192] L'égalité des conditions qui définit la démocratie selon Alexis de Tocqueville comporte une vision égalitaire des rapports sociaux, inséparable de la liberté d'accéder aux positions sociales élevées. Le principe de la mobilité sociale est posé. « Cette tendance pluridimensionnelle à l'égalité des conditions, est portée par une vaste classe moyenne dont la vision du monde est résumée par un mot : l'individualisme » [Etienne, Bloess, Noreck, Roux, 1997]. L'individualisme correspond à une doctrine considérant les individus comme des êtres autonomes dont la liberté doit être respectée. « Les conséquence de cette attitude sur le plan politique sont la limitation du pouvoir de l'État, de la tradition et le libéralisme » [Grawitz, 1999].

l'ordre social, d'une part, et permettant, d'autre part, le désengagement de l'État au « profit » de la famille.

Chacun est libre et responsable de son destin ; la famille en tant qu'entité doit développer la solidarité envers ses membres et envers son voisinage et s'impliquer pour favoriser son intégration sociale. Alors, un double mouvement s'est produit, rendant la famille responsable d'elle-même, du point de vue de la sociabilité, de la solidarité et de l'intégration des enfants via l'implication, et le père, néo-pater familias, garant de la loi, grâce à la restauration de son autorité. « On peut dire que la version actuelle de ce schéma expliquant les troubles sociaux par des pathologies familiales s'appuie de façon composite, d'une part, sur des arguments d'autorité à peine déguisés en principes moraux, d'autre part, sur des référents théoriques psychanalytiques ou socio-anthropologiques » [Strobel, 1999].

Conclusion

La promotion des principes inscrits dans la loi, à savoir la coparentalité et l'indissolubilité du lien de filiation, s'appuie sur des dispositifs. Ainsi les rhétoriques construites par les experts sont traduites en textes de références (circulaires et lettres-circulaires d'action sociale), eux-mêmes déclinés à l'aide de ces dispositifs. Elles sont enfin reprises dans les projets des associations qui, pour obtenir une contrepartie financière, vont en mobiliser les valeurs et les décliner en actions concrètes. Les intervenants sociaux travaillant au sein des associations doivent participer à l'inculcation des bonnes pratiques, participant ainsi à la mise en œuvre de la politique familiale.

> « Dès le XIX^{e} siècle, Durkheim met l'accent sur le rôle joué par l'État moderne et ses agents dans la définition sociale et la structuration de la famille. Par l'intermédiaire de l'hygiénisme, de la philanthropie, de l'incitation à la natalité, puis […] de normes de nature de plus en plus psychologique, la sphère privée entre toujours plus dans le champ d'action de la sphère publique. Au cours du XX^{e} siècle, dans les sociétés occidentales, la généralisation du *Welfare State* accentue ce phénomène de définition et de codification de la vie privée » [Cichelli ; Cichelli-Pugeault, 1998].

La famille est considérée comme le socle sur lequel repose la société. En conséquence, l'accompagnement de la fonction parentale, de par sa visée autonomiste, correspond à une idéologie libérale de la société. D'autre part, l'indissolubilité du lien de filiation et la survie du couple parental permet d'instaurer un nouveau paradigme de la famille stable fondé sur le biologique. Cela marque, d'une part, un mouvement de désengagement de l'État en matière de protection sociale, rendant les individus encore plus responsables de leur destin et solidaires, et, d'autre part, la promotion de l'individu et de son émulation fondée sur l'égalité

des chances, le tout préservant la cohésion sociale, grâce au « retour du père » que la coparentalité est censée produire.

Conclusion

Notre propos a consisté à appréhender les attendus de l'accompagnement de la fonction parentale et pour y parvenir, nous avons étudié les rapports d'experts ayant prévalu à la mise en œuvre de cet axe spécifique de politique ayant pour objectif de soutenir les familles. Cette étude a démontré que les experts ont exposé voire alimenté certaines inquiétudes quant au maintien de la cohésion sociale, en particulier au sujet de la délinquance des jeunes. Des dispositions ont alors été prises par les gouvernants afin d'étayer la famille, considérée comme unique et irremplaçable, dans son rôle de socialisation primaire ; l'autorité parentale conjointe a été inscrite dans la loi en 2002 alors que l'action sociale des CAF a été mobilisée pour accompagner les familles dans leurs fonctions socialisatrices. L'étude des circulaires et lettres-circulaires d'action sociale émanant de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) a mis en évidence la mobilisation de valeurs et de normes que les intervenants sociaux ont la charge de promouvoir auprès des familles ciblées au sein des quartiers. Aussi, malgré la neutralité affichée, ces dispositifs ont pour vocation de canaliser les comportements des familles potentiellement jugées comme dangereuses pour le maintien et la pérennisation de la société. Cette attitude s'intègre dans un processus long de moralisation des familles, visant à conformer ces dernières aux intérêts de l'ordre établi ; nous pourrions parler d'un moralisme laïc pour évoquer l'accompagnement de la fonction parentale.

Les gouvernants, les hommes d'Église, les philosophes, les moralistes, les médecins, les intellectuels de toute époque, les experts des XX^{e} et XXI^{e} siècles, se sont intéressés aux relations entre les membres des familles, Ces personnalités s'élèvent contre ce qu'elles estiment être une perte des valeurs fondamentales de la société et cherchent à les rétablir en influençant le comportement des familles. Les pouvoirs publics de chaque époque interviennent pour prévenir tout désordre, moral ou social, qu'ils estiment dangereux pour le maintien de la société. Pour Pierre Muller [2000] la politique publique intervient pour réduire les désajustements entre les différents secteurs de la société globale. Pendant longtemps, la vie familiale dans le monde rural est restée communautaire sans que le couple n'ait d'existence singulière [Segalen, 1994] car ce sont les conditions de vie qui façonnent singulièrement l'organisation et les liens au sein des familles. En effet, la notion de couple a émergé avec la montée du capitalisme et l'esprit d'entreprise alors que dans les classes populaires, elle est consécutive au développement du salariat. En revanche, dans le monde rural cette singularisation du couple n'a été observée qu'à partir des années 1950 [Segalen, 1994] avec la modernisation de l'agriculture, qui a restreint les contraintes pesant sur le groupe familial. Il apparaît également que les ruptures paradigmatiques sont en lien avec les

idéologies et les représentations sociales de chaque époque, bien que des récurrences puissent être relevées. Ainsi est-il remarquable de constater que les idées du XIXe siècle sur la partition sexuée des rôles sont un fait acquis pour Auguste Comte et pour Alexis de Tocqueville bien que de façon plus implicite chez ce dernier [Cichelli, Cichelli-Pugeault, 1998]. De même Parsons, en 1937, conçoit le couple d'un point de vue fonctionnaliste avec des rôles fondés sur la différence des sexes, modèle conjugal qui sera incontournable [Déchaux, 2003].

Des récurrences peuvent être également relevées qui concernent l'intérêt de l'enfant, se manifestant chez les Romains par l'attention portée aux jeux et, aux temps médiévaux par les pédagogues monastiques valorisant et respectant l'enfance, en rupture avec les principes francs. De même, l'esprit premier des Civilités d'Érasme, au-delà de leur caractère normatif, se fonde sur le bon naturel des enfants ; elles préconisent une nouvelle pédagogie et condamnent les coups dont les enfants font l'objet. Cet intérêt de l'enfant est invoqué actuellement pour justifier la mise en œuvre de l'accompagnement de la fonction parentale. En effet, le maintien à tout prix des liens entre parents biologiques et enfants ne va pas nécessairement dans le sens de l'intérêt de ces derniers comme le dénonce Maurice Berger [2003] en analysant la mise en œuvre de la Protection de l'enfance selon ce principe. La jeunesse, puis l'adolescence, représente une énergie débordante et trouble-fête que les autorités ont, de tout temps, cherché à canaliser avant de la désigner comme délinquante.

Parmi d'autres constances, nous noterons également le lien étroit entre organisation familiale et organisation sociale. De la cohésion de l'une dépendrait celle de la société, thème régulièrement évoqué dans les discours politiques actuels. La famille est encore et toujours conçue comme le socle ou la cellule de base de la société et, à l'instar d'Alexis de Tocqueville énonçant que l'individualisme peut dégénérer en égoïsme [Cichelli, Cichelli-Pugeault, 1998], les pouvoirs publics craignent que ce phénomène mette à mal la cohésion sociale. Effectivement, l'individualisation des comportements oblige à des relations conjugales et familiales négociées, dont le corollaire est un risque permanent de conflits et de ruptures. Il nous paraît que le terme même désignant ce mode relationnel sous le vocable d'individualisme induit une connotation péjorative qui le fait rimer avec égoïsme ce qui n'est pas socialement neutre et sans conséquences. L'individualisme préoccupe les pouvoirs publics et nécessite des mesures correctrices ; de ce fait, le thème du resserrement des liens familiaux est un des objectifs de l'action sociale familiale dont nous avons étudié les orientations et les dispositifs.

Enfin, Cichelli et Cichelli-Pugeault [1998] soulignent l'intuition de Durkheim qui saisit l'importance accordée à l'enfant dans la définition de l'engagement des conjoints une fois devenus parents. Son rejet de la contractualisation de l'institution matrimoniale s'appuie sur l'intérêt de l'enfant, de même que l'indissolubilité du couple parental, promue ensuite par

Irène Théry [1998]. En effet, Durkheim perçoit un affaiblissement de la morale conjugale, dû à une montée en puissance des passions et des appétits, ce que l'on pourrait interpréter comme les prémisses de l'individualisme à venir. Les formes de conjugalité ont, au cours des siècles, intéressé les autorités soucieuses du maintien de l'ordre et de la moralité ; au XII^{e} siècle le mariage devient indissoluble et, en 1608, François de Sales pose le principe de la procréation comme fondement du mariage, principe qui sera repris par les *Catéchisme d'Agen* [1677] et *Catéchisme de Nantes* [1689]. Pour autant cette procréation doit être responsable et n'engendrer que des bouches que les familles sont en capacité de nourrir. Plus tard au XIX^{e} siècle, le mariage sera considéré comme une solution pertinente pour conformer les prolétaires aux valeurs de la famille bourgeoise censées garantir l'ordre public. Depuis le milieu des années 1990, les nouvelles formes familiales posent le problème, lié au phénomène du démariage, des enfants déclarés sans père parce qu'ils ne vivent pas ou plus en sa présence [Lefaucheur, 1997] et des conséquences sur leur socialisation et leur insertion future. Le démariage, lié à l'individualisme et à l'autonomie de la sphère privée, devient une menace ; il est alors perçu comme une négation du social [Commaille ; Martin, 1998]. En effet, le fait que la parentalité soit conçue dans ce contexte d'individualisme positif entraînerait les parents à définir la façon dont ils vont éduquer leurs enfants et assumer leurs fonctions [Commaille, 2002] et cette liberté ne peut être accordée aux parents, sous peine de délitement social. L'éducation représente un enjeu social et ne peut être confiée aux seuls parents, les pouvoirs publics se méfiant de leur prise en charge éducative ; il n'est pas possible de laisser les individus-parents déterminer par eux-mêmes, et selon leurs propres références, leur façon de faire famille [Commaille, Martin, 1998]. Une dernière similitude est à relever entre l'intérêt de Villermé au XIX^{e} siècle pour le développement associatif comme moyen de juguler la question sociale et l'importance actuelle accordée aux actions associatives dans les quartiers populaires pour traiter de cette même question sociale.

Nous pouvons dire, à l'instar de François de Singly [1993], qu'il est possible d'associer à chaque période historique des pathologies dues à certains fonctionnements familiaux ; à la fin du XX^{e} siècle, la menace vient de la diversité des formes conjugales et familiales, qui entraînerait, dans son sillage, une instabilité sociale. La cohésion sociale serait ainsi en péril et la famille ne serait plus le pilier, la cellule de base de la société. Il y aurait une dissociation entre le familial et le sociétal car le familial ne s'établirait plus en référence aux intérêts de la société mais à partir des désirs individuels [Commaille, Martin, 1998]. Si l'individualisation des comportements conjugaux est un acquis, l'extension de cette individualisation aux modes d'éducation des enfants est perçue par les pouvoirs publics comme un danger pour l'ordre social car l'individualisme peut perturber les fonctions parentales qui sont également des fonctions sociales d'une extrême importance [Commaille, 2002]. Dans une optique de protection sociale, il est du devoir de l'État de soutenir et d'accompagner les individus

soumis à des risques familiaux et sociaux [Commaille, 2002] ; ce soutien concerne les familles n'étant plus en capacité d'éduquer dans de bonnes conditions leurs enfants, faute de repères et de supports suffisants.

S'il est acquis que l'intérêt de l'enfant est d'être élevé par ses deux parents, l'État se doit d'apporter son soutien et sa protection aux familles qui présentent des difficultés éducatives comme le préconise la Déclaration internationale sur les Droits des enfants de 1989. Pour autant, ce soutien est normatif et les valeurs qu'il véhicule correspondent, en premier lieu, à l'intérêt de la société et la liberté accordée aux modes de vie privés s'accompagne de préoccupations normatives vis-à-vis des familles jugées incapables de socialiser correctement leurs enfants [Commaille, Strobel, Villac, 2002]. La solution retenue pour fonder la famille est la consécration du lien de filiation biologique qui vient prendre le relais du mariage dès que celui-ci se dissout ; il préserverait la société du délitement du lien social que peut provoquer, en particulier, la délinquance des jeunes. Sont ainsi mises de côté toutes les autres formes de parentalité, en particulier la beau-parentalité qui construit, dans le partage de la vie quotidienne, des liens pouvant combler les personnes. Cependant, cette dimension de la parenté est moins reconnue par la loi que le sang ou le nom [Eideliman, 2007].

Par ailleurs, les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale véhiculent des valeurs en congruence avec la philosophie libérale ; les individus sont enjoints à devenir autonomes et impliqués dans la vie sociale, à ne compter que sur eux-mêmes, en un mot, à réussir grâce à leur libre entreprise. Ce principe a son corollaire : la réduction des sécurités sociales au profit des solidarités familiales et de voisinage. L'ensemble du champ de la politique familiale se transforme sous les contraintes économiques pesant sur les populations concernées et sur les organismes les prenant en charge. De ce fait, la politique familiale devient pragmatique et se centre sur la prise en charge de l'enfant, quelles que soient les configurations familiales [Lenoir, 2007]. Les modèles comportementaux cités dans les textes officiels correspondent donc à des conceptions idéologiques de la société française du début du XXI^{e} siècle. Les inquiétudes Gouvernementales, concernent la mise en péril de la cohésion sociale, en particulier par la délinquance des jeunes, et ont impulsé la promulgation de la loi de 2002 car, pour remédier à ce phénomène, une place doit être rendue aux pères (au Père) grâce au principe de coparentalité. L'étude des rapports d'experts démontre des préoccupations sécuritaires évidentes dont la réponse consiste à inciter les parents au respect de certaines valeurs et normes ; en effet, la mise à l'écart des pères, consécutive aux désunions, est considérée comme une cause potentielle de

délinquance juvénile[193]. La loi de 2002 sur l'autorité parentale pose, au nom de l'intérêt suprême de l'enfant, le principe de l'indissolubilité du lien de filiation et de la survie du couple parental au couple conjugal. Ainsi les pères sont enjoints à s'occuper de l'éducation de leurs enfants, quelle que soit la configuration familiale dans laquelle chacun vit.

Au nom de certaines valeurs, toujours datées, découlent des préoccupations morales, natalistes, sécuritaires, financières… Si à chaque époque correspondent des craintes en lien avec des intérêts politiques, l'accompagnement de la fonction parentale répond également à des inquiétudes sociales en lien avec les nouvelles formes familiales consécutives au « démariage ». L'intérêt du pouvoir vis-à-vis de la famille a été démontré par les historiens. Pour appréhender les valeurs portées par l'accompagnement de la fonction parentale institué par l'État, nous avons étudié les attendus contenus dans les rapports des experts remis aux différents Gouvernements entre 1996 et 2003, les circulaires de mise en œuvre émanant de l'État et de la CNAF, détaillant les différents dispositifs. L'étude de ces textes a mis en lumière ce qui leur est commun en termes d'argumentaire ; les principes fondamentaux ont été mis en exergue. Les centres sociaux sont particulièrement impliqués et déploient différentes actions destinées aux familles : les vacances familiales collectives, l'accompagnement à la scolarité, des ateliers divers, des animations et fêtes, des groupes de paroles, dans le cadre de Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP). Les différents projets, financés dans le cadre des dispositifs, doivent reprendre à leur compte les orientations d'Action sociale des CAF et les mettent en œuvre.

Ainsi les intervenants sociaux qui élaborent ces projets sont chargés de la mise en œuvre concrète de l'accompagnement de la fonction parentale ; ils sont les porte-parole de la politique d'action sociale familiale, activité obligatoire pour obtenir les financements qui pérennisent leurs fonctions et leur rémunération. Cependant, ces valeurs et normes sont imposées selon un processus politique *top-down* qui ne laisse que peu de place à l'initiative, à l'autonomie et à la participation des usagers ciblés. L'accompagnement de la fonction parentale est une modalité d'action fondée sur l'activation de compétences *ad hoc* en matière de sociabilité et de parentalité. Ainsi les intervenants sociaux vont devoir accompagner les familles, mais celles-ci se laisseront-elles accompagner et inculquer des principes imposés ?

Notre approche historique nous a laissé entrevoir que les familles sont multiples et diverses, configurées par leurs conditions de vie, et que les pouvoirs publics ont toujours souhaité modeler les comportements des familles se situant aux marges de la normalité incarnée par les familles en situation de domination et de pouvoir. L'époque contemporaine n'échappe

[193] « Dans son rapport sur la prévention de la délinquance juvénile, remis le 3 novembre [2010] à Nicolas Sarkozy, Jean-Marie Bockel, secrétaire d'État à la Justice, propose notamment de développer une politique publique de soutien à la parentalité » in *Protection Sociale Informations* [2010], n° 760, 10 novembre.

pas à cette pression normative qui répond à la préoccupation de faire concorder les comportements familiaux aux intérêts de la société, en particulier en limitant les phénomènes de délinquance. Notre objectif est de découvrir si la vie familiale se décrète ou bien si elle est le reflet, la conséquence des conditions d'existence que la société globale impose aux familles.

PARTIE 2

INTERACTIONS ENTRE HABITANTS DE ZONE URBAINE SENSIBLE ET INTERVENANTS SOCIAUX

Introduction

Les pouvoirs publics ont établi le cadre dans lequel l'accompagnement de la fonction parentale doit prendre place : les lieux et les publics visés ont été déterminés, de même que la méthodologie d'intervention. Des entrepreneurs de morale de second niveau, les intervenants sociaux, sont chargés de mener la croisade pour responsabiliser les parents et des fonds sont octroyés pour leur permettre de mener à bien leurs missions. Les argumentaires contenus dans les rapports d'experts, remis au gouvernement, ont déterminé le problème à traiter, celui de la délinquance, lié à l'instabilité familiale due au phénomène du démariage [Théry, 1993]. Cette expertise a ainsi éclairé les élus qui prennent des dispositions législatives, au nom de l'intérêt de l'enfant, afin que l'autorité parentale soit conjointe. Pour y parvenir, il est établi que le lien de filiation (fondé sur le biologique) est désormais indissoluble et que, toujours dans l'intérêt de l'enfant, le couple parental doit survivre au couple conjugal. Des dispositifs pour accompagner les parents dans leurs fonctions sont créés, dont les attendus édictent des valeurs et des normes : la responsabilité, la solidarité, la sociabilité et enfin l'autonomie qui incarnent une façon *ad hoc* de se conduire, soit un modèle idéal-typique de faire famille et société.

Nous avons présenté, en première partie de ce travail de thèse, l'analyse des rapports d'experts et des circulaires et lettres-circulaires diffusées, soit par les ministères, soit par la CNAF. Nous avons poursuivi notre étude documentaire par l'analyse de vingt et un projets « animation collective familles » rédigés de 2000 à 2003 par des centres sociaux de Moselle, de même que par celle de quinze projets de départ en « vacances familiales collectives » rédigés en 2007 par treize centres sociaux et deux associations caritatives de Moselle. Nous avons également analysé les deux projets sociaux du centre social des Pierraux à Nudreville pour le renouvellement de son agrément CAF pour les périodes 2002 – 2005 et 2006 – 2010.

Partant du principe qu'objectivement, les valeurs contenues dans les projets des centres sociaux concernent plutôt les milieux populaires que les autres classes sociales, qui sont moins nombreuses à élire domicile à proximité des centres sociaux, nous avons souhaité mettre ces valeurs en perspective avec celles des familles ciblées grâce à l'étude de leurs conditions de vie et de leurs interactions familiales et sociales. Nous émettons donc l'hypothèse que les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale contiennent des valeurs et des normes qui correspondent à un modèle idéal-typique de faire famille et société et qu'elles ne correspondent pas à celles des familles ciblées. En effet, nous considérons que le référentiel des familles concernées est modélisé par les contraintes socio-

économiques et le poids du stigmate attaché au quartier d'habitation ; il s'ensuit une sociabilité familiale et sociale visant la protection de soi.

Ainsi avons-nous souhaité mesurer l'étendue des échanges familiaux et sociaux des habitants d'un quartier populaire, un quartier qualifié de « sensible », classé conjointement en Zone urbaine sensible (ZUS) et Zone d'éducation prioritaire (ZEP). Notre choix s'est porté sur un quartier, celui des Pierraux, situé dans une ville moyenne de Lorraine, Nudreville ; en effet, nos obligations professionnelles nous ont permis de développer auprès des intervenants sociaux et des habitants de ce quartier une proximité favorisant une relation de confiance, grâce à une interconnaissance qui s'est poursuivie sur trois années et demie. Nous avons parallèlement été à la rencontre des intervenants sociaux, en particulier sept référents famille, employés dans des centres sociaux agréés et ainsi financés par les CAF. Parallèlement, nous avons travaillé en partenariat avec Reine[194], la référente famille du centre social des Pierraux[195], tant dans le cadre de la réalisation de notre travail de terrain, que dans celui d'ateliers d'insertion sociale et professionnelle que nous avons animés entre 2005 et 2008 ; nous avons par ailleurs mené des entretiens semi-directifs auprès de quatre intervenants sociaux du centre social, dont la référente famille. Les intervenants sociaux sont à la croisée de deux logiques, celle des gouvernants qui souhaitent rétablir l'autorité parentale et ainsi préserver la cohésion sociale et celle des populations ciblées, qui vont développer des stratégies spécifiques pour résister au stigmate. La déviance est le résultat d'un processus d'interaction entre certains groupes qui, défendant leurs propres intérêts, créent et font appliquer de nouvelles normes, et d'autres groupes qui, en transgressant ces normes pour satisfaire également leurs intérêts, sont amenés à commettre des actes considérés comme déviants [Becker, 1985]. S'agissant des sujets stigmatisés des quartiers ZUS et ZEP, nous pouvons considérer que si les intervenants sociaux conçoivent et mettent en œuvre des projets visant à accompagner la fonction parentale, les parents seront considérés comme défaillants et donc déviants par rapport aux normes prescrites, dès lors qu'ils élaboreront des stratégies pour éviter les institutions sociales et continueront à vivre selon leur propre vision de la famille et de la société.

Les problématiques rencontrées par les familles sont liées, pour une part, au quartier d'habitation et, pour une autre part, à leur situation de pauvreté et de précarité ; nous sommes partis également de l'hypothèse qu'elles sont communes et ne concernent pas uniquement le quartier des Pierraux à Nudreville, mais tous les quartiers classés en ZUS,

[194] Femme de 30 ans, référente famille du centre social des Pierraux depuis 1 an. Elle possède un niveau bac de commerce et est en formation DEFA (diplôme d'État à la Fonction d'Animation), dont elle a validé 2 unités sur 5. Elle travaille en CDI, à raison de 33 heures 75 par semaine. Ses fonctions de référente famille représentent un mi-temps complété par des activités d'accompagnement scolaire auprès de collégiens et la coordination du centre.

[195] Tous les prénoms cités sont des prénoms d'emprunt.

au-delà des caractéristiques qui leur sont propres et qui sont liées aux conditions de peuplement et au nombre d'habitants. En d'autres termes, nous avons souhaité comparer un modèle parfait de comportement parental et citoyen avec la vie réelle des habitants, du point de vue des relations familiales, de voisinage, amicales et de la fréquentation des structures du quartier. Le « prêt-à-porter » comportemental contenu dans les dispositifs est-il en adéquation avec les aspirations, les représentations et les pratiques des habitants ? Le quartier est un espace ouvert à tous et un lieu d'exposition de soi qui peut, dans certaines circonstances, représenter pour les individus qui le parcourent à pied, une mise en danger identitaire [Prost, 1999]. À quel regard les sujets partageant un même stigmate sont-ils soumis, dans l'univers fermé du quartier ? « Sortir dans son quartier, c'est donc s'exposer. La convenance régit d'abord la présentation de soi. […] C'est dire si l'espace du quartier est vécu comme un lieu où se dévoilent les mille et un détails de la vie quotidienne : le quartier est cette scène publique où l'on se trouve tenu de représenter sa vie privée » [Prost, 1999].

Notre travail d'enquête s'est déroulé suivant la méthode progressive, qui consiste à mettre en perspective des données quantitatives avec un recueil de données qualitatives, assorties d'observation participante. Cette méthode conjugue ainsi les méthodes d'investigation quantitatives et qualitatives ; l'objectif vise à appréhender la réalité sociale dans ses dimensions socio-économiques, culturelles et institutionnelles. Aussi, après un travail préparatoire avec le centre social des Pierraux en 2005, avons-nous eu recours à une enquête par questionnaire en 2006, complétée par des entretiens semi-directifs auprès d'habitants et d'intervenants sociaux.

Nous sommes ainsi allés à la rencontre des habitants de ce quartier, le plus exhaustivement possible, à l'aide du questionnaire que nous avons élaboré et qui a été proposé aux habitants du quartier par cinq enquêtrices, étudiantes en sociologie[196], et renseigné avec leur soutien. Le quartier des Pierraux comprend 951 résidences principales ; en lien avec le centre social et culturel des Pierraux, partenaire du travail d'enquête par questionnaire, il a été convenu d'interroger un tiers de la population, soit 300 foyers. Sur les trois-cents questionnaires proposés, seuls deux-cent-quatorze ont été renseignés, dépouillés et analysés ; toutes les questions n'ont pas obtenu le même nombre de réponses, aussi les données et les pourcentages obtenus ne sont-ils pas homogènes du point de vue quantitatif. Les étudiantes en sociologie, chargées du renseignement de ces questionnaires, se sont rendues, six jours durant, dans les immeubles sélectionnés du quartier, ont frappé à toutes les portes de chaque cage d'escalier. Celles-ci ne se sont pas toujours ouvertes malgré deux passages, y compris un samedi ; la méfiance, ressentie par certains habitants vis-à-vis des enquêtrices, explique ce résultat qui correspond à un taux de renseignement de 82,33 % de

[196] Quatre étudiantes en 3ème année de licence et une étudiante en 1ère année de master.

l'objectif prévu. Les immeubles ont été choisis en fonction de leur représentativité, en termes d'habitat et de population ; 89,2 % des habitations principales du quartier sont constituées d'habitations à loyer modéré (HLM) et 629 logements correspondent à une adresse de plus de 20 logements [Insee, 2006].

Nous avons interviewé les membres de huit ménages du quartier des Pierraux, composés de trois couples, deux hommes célibataires, une personnes âgée divorcée et deux mères vivant seules avec leurs enfants, après une séparation. Quatre membres de l'équipe du Centre social, dont la référente famille, ont bien voulu apporter leur témoignage tant sur leur activité professionnelle que sur leur connaissance des besoins exprimés par les usagers et les habitants. Nous avons par ailleurs travaillé en partenariat avec les deux directrices successives du centre social entre 2005 et 2008.

L'observation en continu est venue compléter ces deux premières méthodes de recherche, grâce à une observation participante et active auprès des usagers du centre social, implanté dans le quartier des Pierraux, en vue de mesurer leur implication au sein des activités proposées. Pour ce faire, nous avons animé seize ateliers[197] de trois heures chacun, organisés et mis en œuvre par une association de formation et d'insertion sociale, au sein même du centre social, dont la finalité est de favoriser l'inscription de publics dans des dispositifs ou des démarches d'insertion professionnelle. Cette action, subventionnée par des fonds européens, intitulée « Un parcours de progrès vers l'insertion professionnelle » s'est déroulée de janvier à mai 2008. Nous avons également utilisé les comptes rendus d'observation rédigés par les étudiantes à l'issue du porte-à-porte réalisé en vue d'interroger les habitants afin de renseigner les questionnaires, car ils les illustrent et les complètent de façon instructive sur le ressenti et les appréhensions des habitants des Pierraux.

Ainsi de 2005 à 2008, le centre social des Pierraux a collaboré à l'enquête de terrain menée sur le quartier, puis a été le partenaire privilégié des actions d'insertion que nous venons de citer ; c'est au cours de cette seconde phase que nous avons pu observer la vie du centre social et l'implication des habitants aux ateliers d'insertion. Les questionnaires nous ont permis d'obtenir une photographie des caractéristiques générales d'une population donnée et de même que les points de vue des individus sur la ville ; les entretiens précisent et affinent les données quantitatives recueillies par les questionnaires.

> « C'est par ailleurs en mettant en perspective les discours (le discursif), autrement dit le réflexif, et les pratiques (les actions, les interactions), c'est-à-dire le préréflexif, que nous approchons au plus près les formes que prend la réalité quotidienne du monde urbain. Parce

[197] Chaque séance aborde un thème accompagné d'activités en lien avec ce thème (expérimentation et mobilisation de compétences diverses). Les exercices proposés sont conçus selon les principes de la pédagogie ludique et sont adaptés aux capacités des participants. La progression des stagiaires est articulée autour de situations de travail, de situations de la vie sociale et quotidienne. À la fin de chaque séance, le groupe est amené à identifier comment il peut transposer ses compétences dans la vie courante ou dans la vie professionnelle.

que les individus ne réfléchissent pas forcément toujours à ce qu'ils font, parce qu'ils reconstruisent parfois la réalité et parce qu'ils se contredisent aussi, il est pertinent de prendre en compte dans une étude sociologique à la fois le “dire’’, le “dire sur le dire’’, le “faire’’ et le “dire sur le faire’’ . Ce dispositif méthodologique est progressif, dans le sens où il accompagne les transformations d'un espace urbain, et quadrangulaire, dans la mesure où il se structure autour de quatre pôles (quantitatif /qualitatif, discours/pratiques) » [Stébé, Marchal, www.sociologieubaine.fr].

Cette méthode est illustrée par le schéma ci-dessous :

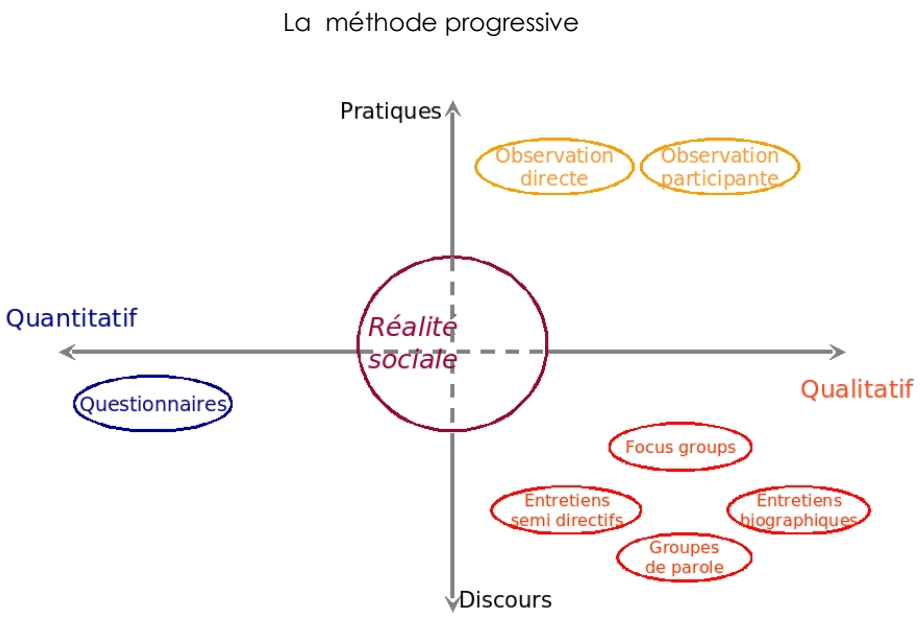

1

Les observations *in situ* dans le centre social des Pierraux ont complété cette approche visant à connaître la réalité sociale du quartier. L’observation participante et active prend les acteurs sur le vif, met en lumière les comportements spontanés ; ils ne sont ni reconstruits ni analysés *a posteriori* comme cela se produit lors des entretiens. Il s’est agi pour nous de rendre compte des comportements des habitants lorsqu’ils participent aux activités du centre, librement ou de façon contrainte ; les personnes participant à nos ateliers d’insertion professionnelle sont déjà familiarisées avec le centre social et ont participé à d’autres actions auparavant. Certains usagers que nous avons observés n’assistent aux activités que parce que cela est inclus dans leur contrat d’insertion dont dépend le versement du RMI. Une des personnes a assisté à un de nos ateliers sous l’injonction pressante d’une conseillère en économie familiale de la CAF de la Meuse et ne s’est plus représentée ; elle n’avait aucune obligation à adhérer à cette action fondée sur le volontariat.

Nous estimons, par ailleurs, que les problématiques rencontrées par les habitants du quartier des Pierraux ne diffèrent pas notoirement de celles rencontrées par les populations précarisées, demeurant au sein de quartiers sensibles qualifiés ZEP ou ZUS. Ainsi six entretiens semi-directifs, accordés par des mères de famille habitant le même type de quartier leur ont permis d'apporter un témoignage sur leurs conditions de vie et leur ressenti. Ces femmes habitent Woippy ; Metz – Borny ; Nancy – Hauts du Lièvre ; Toul – Croix de Metz. Quatre autres entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès de mères de famille résidant à Metz et en région messine. Récemment séparées de leur conjoint, trois sont bénéficiaires de l'Allocation de parent isolé et une du Revenu de solidarité active majoré depuis moins de trois mois ; une seule habite un logement du parc public, non classé en zone urbaine sensible. Afin de compléter ce travail d'enquête, six autres intervenantes sociales, dont cinq occupent les fonctions de « référent famille » et une est chargée du suivi de bénéficiaires de Revenu minimum d'insertion, ont été rencontrées pour trois entretiens semi-directifs et deux entretiens biographiques, ainsi qu'une chargée de mission de la Fédération des centres sociaux de Moselle. Ces cinq intervenantes sociales travaillent au sein de cinq centres sociaux mosellans différents de Moselle. L'objectif de ces entretiens a consisté à mettre en lumière le degré de réappropriation par les intervenants sociaux, des arguments légitimant les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale et leur point de vue sur les familles. Nous rappelons que la pérennité de leurs emplois dépend de la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale par les centres sociaux employeurs ; ces derniers élaborent des projets sur cette thématique qu'ils soumettent aux CAF en vue d'une contractualisation et d'un financement. Enfin, une mise en perspective entre les services et activités proposés aux habitants par les associations et le centre social et culturel du quartier des Pierraux et les attentes et problématiques vécues par les habitants de ce quartier sera alors pertinente pour comprendre et analyser leur degré d'utilisation. De même, les relations entre habitants et professionnels de l'Éducation nationale seront abordées. Ces services et activités constituent un indicateur d'implication dans la vie sociale, et donc, du point de vue des intervenants sociaux, de l'autonomie des habitants.

Dans cette seconde partie, nous présentons, en premier lieu, les caractéristiques socio-économiques et familiales des ménages du quartier des Pierraux, de même que leur niveau de fréquentation des structures associatives et institutionnelles, afin de mesurer l'impact de l'intervention sociale sur la vie sociale du quartier. Le second chapitre est consacré à la fréquence de l'entraide et à l'intensité de la sociabilité entre membres d'une même famille, entre voisins et amis ainsi qu'à l'appréciation des activités et services du quartier et aux attentes des habitants ; cela nous permet d'obtenir une vue d'ensemble de la vie sociale et familiale du quartier. Enfin, dans le troisième chapitre, nous mettons en perspective les contraintes professionnelles de même que les attentes des intervenants sociaux envers

l’attitude des habitants du quartier, afin d’appréhender les mécanismes d’interaction et d’en cerner les effets. « Cependant ces relations, par exemple la relation familiale, les relations entre père, mère, enfant et frères et sœurs, si variables qu’elles puissent être, sont aussi déterminées dans leur structure de base par l’organisation de la société au sein de laquelle naît l’enfant et qui existait avant lui » [Elias, 1991].

Chapitre 1 – Une Zone urbaine sensible parmi d'autres

Introduction

Il est beaucoup question du « lien » dans les circulaires d'action sociale décrivant les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale : lien familial, lien entre les générations, lien social, lien de voisinage… « L'expression "lien social'' est aujourd'hui employée pour désigner tout à la fois le désir de vivre ensemble, la volonté de relier les individus dispersés, l'ambition d'une cohésion plus profonde de la société dans son ensemble » [Paugam, 2009]. Cette définition du lien social représente, dans l'esprit des législateurs ou intervenants sociaux, un idéal tant pour les relations familiales que celles de voisinage. Pour autant, ce modèle est-il en congruence avec le vécu des personnes, confrontées à des conditions de vie souvent précaires ? Les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale préconisent un « prêt à porter » de bonnes attitudes à destination des familles populaires. En effet, ce sont les centres sociaux bénéficiant d'un agrément CAF[198], qui sont principalement chargés, au niveau national, de cette mise en œuvre ; or, leur implantation au sein des quartiers bénéficiant de la Politique de la ville ne laisse aucun doute sur la population-cible de ces dispositifs.

Afin de comparer le modèle prôné et la vie des familles ciblées par ces dispositifs, un travail d'enquête auprès d'habitants d'un quartier d'une ville de 20 255 habitants, Nudreville dans le département de la Meuse, a été mené. Le quartier concerné est celui des Pierraux, classé en ZEP et en ZUS[199], sa population s'élève à 2090 habitants [www.insee.fr, 2010]. Nous allons ainsi présenter les conditions dans lesquelles ce travail d'enquête a été réalisé, les

[198] Le label "agrément centre social" est délivré par la CAF à partir du projet social global qui répond aux attentes de la population. Un centre social a pour vocation de favoriser le lien social par des activités et des services destinés à toutes catégories de population, sur un territoire défini. Les missions d'un centre social agréé consistent à devenir un véritable lieu de rencontres, d'échanges, et d'animations avec la participation des habitants. Devant être ouvert à tous, le Centre Social intervient sur de nombreux domaines : petite enfance, jeunesse, vacances et loisirs, vie quotidienne, culture, actions familles, actions sociales.

[199] « Les zones urbaines sensibles (ZUS), définies en 1996, forment un système de classement emboîté des quartiers. Les diverses mesures d'aides dépendent de ce classement. Il existe [en 2007] 751 ZUS, dont 416 zones de redynamisation urbaine (ZRU) et 100 zones franches urbaines (ZFU). La loi définit les zones urbaines sensibles par la présence de "grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi'', à partir d'une analyse conjointe des élus locaux et de l'État. Les ZUS sont évaluées en fonction de l'écart de leur situation sociale par rapport à la situation de l'agglomération d'appartenance » [Pan Ké Shon, 2007]. Les zones urbaines sensibles (ZUS) sont des territoires infra-urbains, cibles prioritaires de la politique de la ville, en fonction des difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. Les trois niveaux d'intervention ZUS, ZRU et ZFU, caractérisés par des dispositifs d'ordre fiscal et social d'importance croissante, visent à répondre à des degrés différents de difficultés rencontrées dans ces quartiers [www.insee.fr, 2010].

caractéristiques du quartier en lui-même, puis celles de sa population et enfin leur rapport aux structures associatives et institutions du quartier.

Le quartier des Pierraux

Ce quartier d'habitat social a été construit au cours des années 1970 à l'Est de la ville de Nudreville. Le département, sein duquel est implanté Nudreville, a une population de 193 701 habitants en 2006 avec 30 % de moins de 20 ans et 123 255 actifs [www.meuse.fr]. La population meusienne ne représente que 8,3 % de la population lorraine qui compte 2 346 361 habitants (31,0 % pour la Meurthe-et-Moselle ; 44,3 % pour la Moselle et 16,4 % pour le département des Vosges) [www.insee.fr]. 6,2 % de la population lorraine, soit 145 532 personnes résident en ZUS ; parmi celles-ci 92 912 personnes appartiennent à un foyer allocataire CAF. Ainsi 63,8 % de la population des ZUS de Lorraine sont connus des CAF[200] soit un total de 37 395 allocataires [Besacier, Debras, 2010].

Nudreville est une ville particulièrement touchée par le chômage et la précarité ; parmi les 9 523 Nudrevillois couverts par la CAF en 2005[201], 16,8 % perçoivent le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), 8,3 % l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), et 3,9 % l'Allocation Parent Isolé (API). Sur l'ensemble des habitants de Nudreville, on note un grand nombre de personnes couvertes par le RMI : près de 1 400 Nudrevillois[202], soit 8.5% des moins de 65 ans ; cette proportion est deux fois supérieure à la moyenne départementale. À Nudreville, 45,9 % des allocataires CAF vivent en 2005 sous le « seuil de bas revenu »[203], contre 39 % à Bar le Duc, 31,5 % en Meuse et 31,4 % en France métropolitaine [CUCS Nudreville, 2007]

[200] Insee recensement de la population (Rp) 2006, fichiers des CAF au 31 décembre 2008, traitements CNAF – Insee.

[201] Données CAF de Meuse. Échoscopie de la Meuse 2006, INSEE

[202] Échoscopie de la Meuse 2006, INSEE

[203] La population considérée est la population des allocataires CAF, à l'exception des allocataires étudiants et de ceux de plus de 65 ans, dont les revenus - déclarés sur l'honneur - sont inférieurs au seuil de bas revenus. En sont exclues les personnes qui ignorent leurs droits ou celles qui dépendent d'un autre régime (MSA,…) **Le seuil de bas revenus** est la valeur de la moitié du revenu médian. Ce seuil national a été établi à partir de l'enquête Budget des Familles de 1994, et actualisé chaque année par l'Insee à partir de données issues de la Comptabilité Nationale. Il est en 2004 de 735 euros par mois et par unité de consommation. **Le revenu mensuel** de chaque ménage est le revenu mensuel disponible avant impôts. Il comprend les prestations versées par les CAF. Il est divisé par le nombre d'unités de consommation, afin de comparer le niveau de vie de ménages de taille et de structure différentes. **Les unités de consommation**(UC) sont calculées selon la règle suivante : 1 pour le premier adulte, +0,5 par adulte ou enfant de 14 ans et plus, +0,3 par enfant de moins de 14 ans, +0,2 pour les familles monoparentales. Exemples de familles à bas revenus : un couple sans enfant ou bien un parent isolé avec un enfant de moins de 14 ans et disposant de moins de 1 102 euros par mois ; un couple avec deux enfants de moins de 14 ans et disposant de moins de 1 544 euros par mois. Le seuil des bas revenus est différent du seuil de pauvreté. C'est en partie sur la prise en compte des impôts que les deux seuils diffèrent. Le seuil de pauvreté, obtenu à partir de l'enquête Revenus fiscaux, est plus bas que le seuil de bas revenus [Insee Picardie, 2005].

Des caractéristiques communes à toutes les ZUS

Le CUCS de Nudreville, concernant la période 2007 – 2010, décrit comme suit le quartier des Pierraux :

> « Le quartier des Pierraux est situé au Sud-Est de la ville. Son poids démographique est important au sein de Nudreville. Il regroupe 2 350 habitants (Recensement 1999), soit 12 % de la population communale. Classé en Zone Urbaine Sensible, le quartier est le plus grand ensemble d'habitat social de la commune. Malgré un environnement naturel agréable, l'image du quartier est trop souvent stigmatisée. Le quartier manque d'espaces publics (espaces de convivialité et d'équipements renforçant le lien social). Il souffre aussi d'un déficit de services de proximité : absence de petits commerces (hormis La Poste) et absence de réponses aux besoins premiers des habitants. *A contrario*, les équipements scolaires, équipements majeurs au dynamisme d'un quartier, sont bien représentés : école maternelle, écoles élémentaires, collège, terrains de sport… Le quartier jouxte depuis peu une importante zone d'activités commerciales. Cette proximité constitue une opportunité de rupture de l'isolement du quartier. Structures Associatives : le quartier possède plusieurs associations structurantes (N.B : il convient de préciser que seules les associations dont le siège est situé au cœur du quartier sont présentées ci-dessous) : - Le Centre Social et Culturel des Pierraux tend à favoriser la mixité sociale et culturelle de toutes les générations par ses actions : actions au rôle éducatif, au rôle préventif ou visant à rompre l'isolement. Le CSC bénéficie d'une Halte-Garderie "Les Papillons Joyeux" , et d'un Lieu d'Accueil Enfants/parents "L'Arc en Ciel" ; - L'Association Meusienne de Prévention (AMP) a pour mission d'exercer une prévention spécialisée. Elle prend en compte ceux qui sont (ou qui risquent d'être) en marge de la société, par une intervention éducative et sociale, à la fois individuelle et collective ; - L'Association de Rencontres, d'Informations et d'Activités pour les Jeunes (ARIAJ), créée en 1997, constitue un lieu d'accueil convivial pour les jeunes. Différentes actions menées (sportives, de loisirs ou autres) répondent aux attentes des jeunes ; et le Kiosque Information Jeunesse (KIJ) est un réseau local du Centre Régional Information Jeunesse de Lorraine ; - Le Centre de Documentation et d'Information des Femmes et des Familles (CEDIFF) offre des services en matière d'accès aux droits, d'aide aux victimes, de conseil conjugal et familial, de médiation familiale et soutien à la parentalité, et de point info familles. »

Les habitants des Pierraux

La population municipale[204] de la ZUS des Pierraux s'élève à 2090 habitants en 2006 et celle de la commune de Nudreville à 19374 habitants [www.insee.fr]. En 1999, la ZUS comprenant une population de 2236 personnes ; le quartier a perdu 6,53 % de ses habitants en sept ans.

[204] La population municipale d'une commune comprend l'ensemble des personnes qui y résident de façon habituelle que ce soit dans un logement ordinaire, une communauté ou une habitation mobile voire même sans abri. Ce concept correspond à celui de population utilisé usuellement en statistique car toute personne résidant en France est comptée une fois et une seule. C'est une population sans doubles comptes [www.insee.fr].

La population IRIS[205] du quartier des Pierraux s'élève, en 1999, à 2562 habitants. Les données statistiques de la CAF de Meuse indiquent 1988 allocataires ressortissant du régime général de Sécurité sociale en 2000 et 1683 habitants en 2004 ; la baisse de la population est constante. Cette baisse est due, en particulier, à des projets de réaménagement urbain dont le dernier est en cours de réalisation entre 2007 – 2008. L'Agence de l'Habitat qui gère le parc locatif public du quartier indique que le nombre de logements occupés est passé de 949 logements en 2002 à 809 logements en 2005. Le CUCS [2007 – 2010] fait le même constat :

> « Le quartier est confronté à un développement de la vacance (notamment liée au Projet de Rénovation Urbaine qui prévoit une opération de démolition-reconstruction) et à une dévalorisation du bâti. Une diminution de 17,3% des logements occupés entre 2002 et 2005 a ainsi été constatée. »

La composition des ménages

À partir des données statistiques de la CAF de Meuse, nous pouvons étudier l'évolution des ménages relevant du régime général de Sécurité sociale. En 2000, le nombre de ménages s'élève à 715 avec une forte proportion de ménages sans enfants, soit 37,90 % du total ; les ménages avec enfants sont au nombre de 444. Martine Besacier et Brigitte Debras [2010] soulignent que les familles monoparentales, les personnes isolées de même que les couples sans enfants sont surreprésentés au sein de la population allocataire des ZUS en comparaison à la population allocataire métropolitaine.

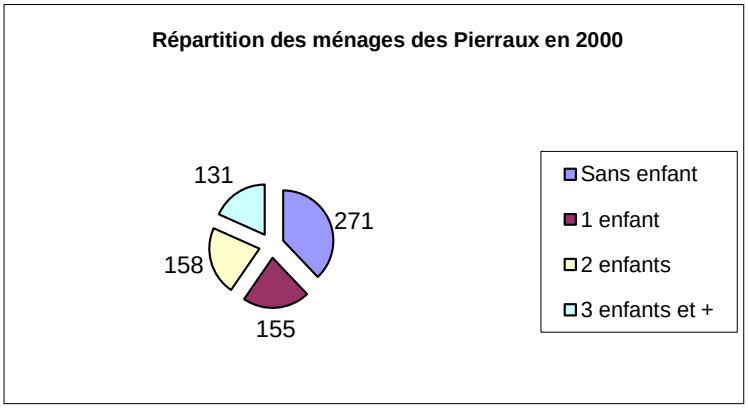

Sources : CAF de la Meuse

En 2004, on note une nette diminution des ménages avec enfants (377), soit une diminution de 15,09 %, et une légère augmentation des ménages sans enfants. Globalement la population est passée de 715 ménages à 666, soit une diminution de 6,85 %.

[205] L'IRIS constitue la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales. Il doit respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps. Les communes d'au moins 10 000 habitants et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. Ce découpage constitue une partition de leur territoire.

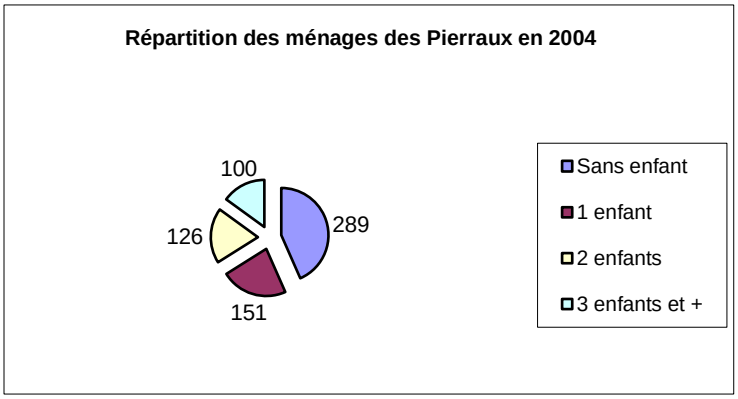

Sources : CAF de la Meuse

Il est intéressant de noter la répartition des familles monoparentales et des couples avec enfants ; les familles monoparentales représentent 55,63 % des familles en 2000 (247) et 58,35 % en 2004 (220) ce qui signifie que leur proportion augmente malgré la diminution globale du nombre de familles.

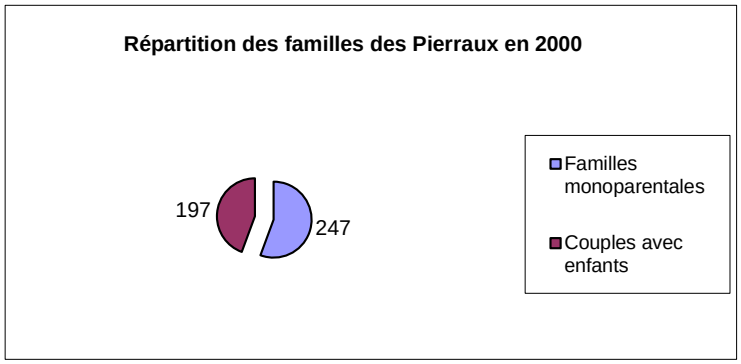

Sources : CAF de la Meuse

La comparaison entre ces deux tableaux met en évidence l'augmentation proportionnelle des familles monoparentales au sein du quartier.

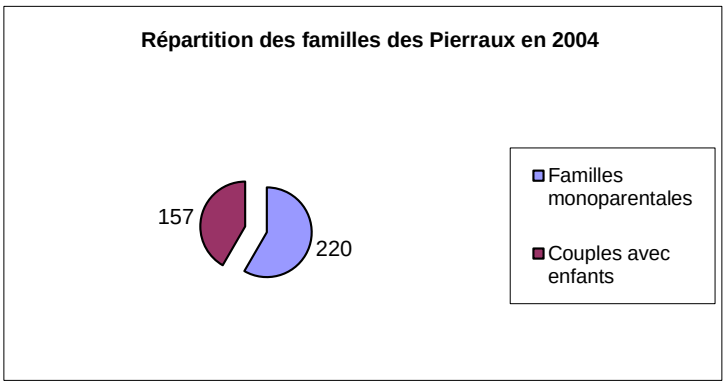

Sources : CAF de la Meuse

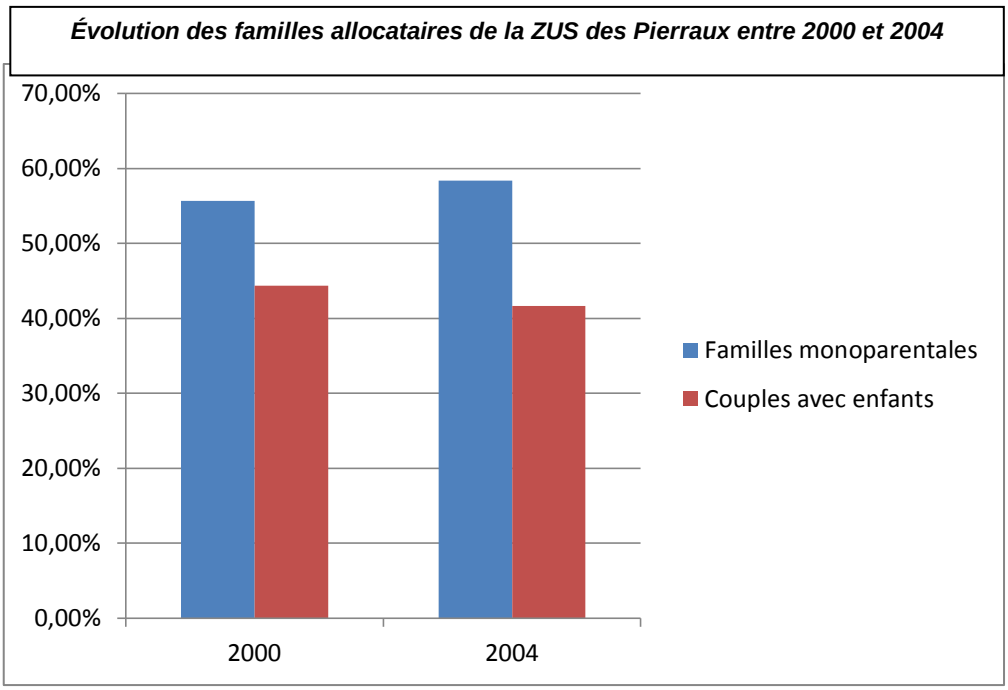

Sources : CAF de la Meuse

Ces données indiquent ainsi une progression du nombre de monoparents de + 2,72 % malgré la baisse globale de la population.[206] Au niveau national, la structure familiale des allocataires en ZUS démontre une surreprésentation des familles monoparentales dans ces quartiers par rapport à l'ensemble de la population :

[206] « Le nombre de ménages d'une personne dans les quartiers sensibles (32 %) reste dans la moyenne nationale (31 %), voire plus modeste que dans leur agglomération (35 %). Ce sont surtout les familles monoparentales, avec 15 % des ménages, qui sont surreprésentées en ZUS [Zone urbaine sensible] (9 % dans l'agglomération). Au total, les personnes sans conjoint représentent près de la moitié des ménages » [Pan Ké Shon, 2007].

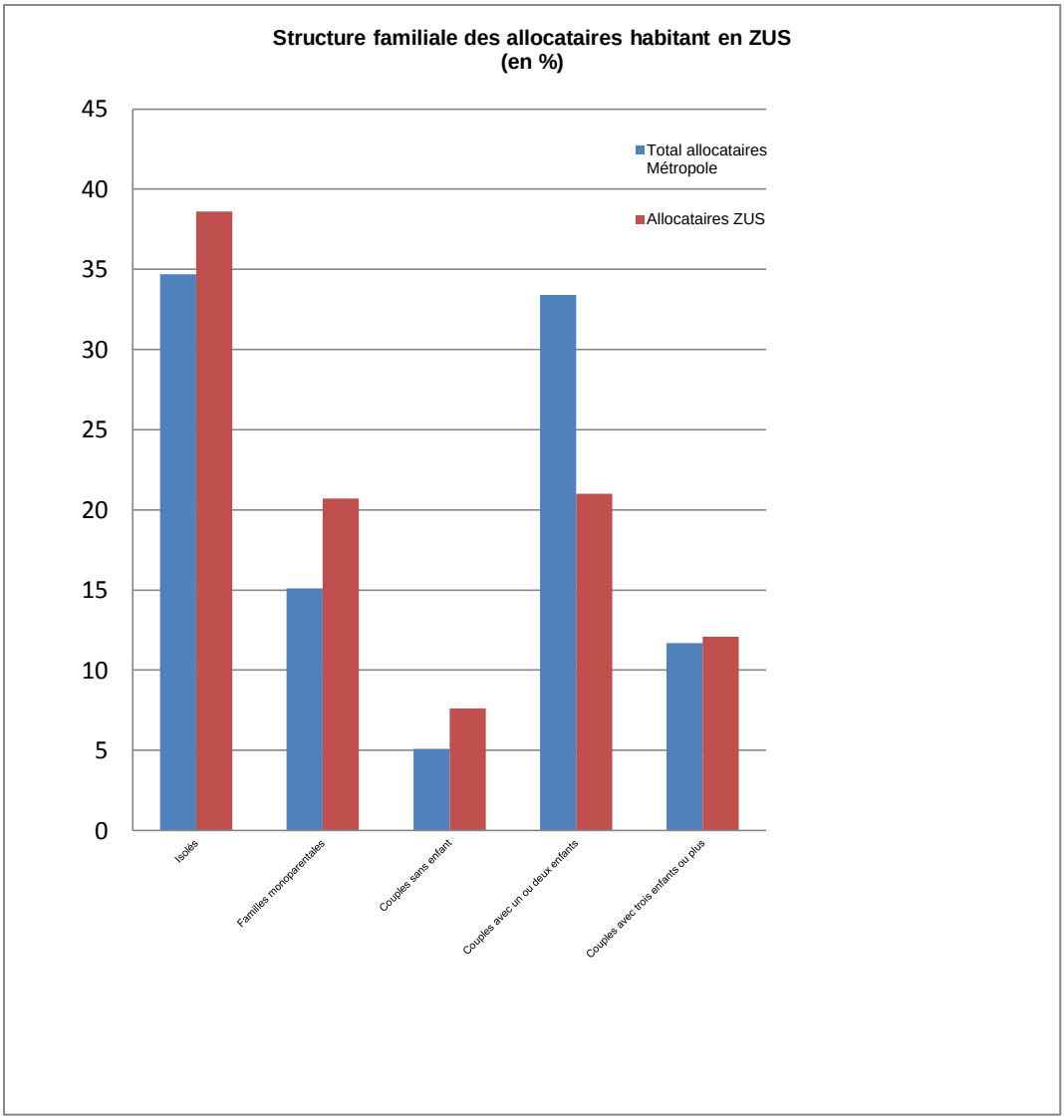

Sources : Insee Rp 2006, fichiers des CAF au 31 décembre 2008, traitements CNAF - Insee.

Nous remarquons que les familles monoparentales représentent 20,7 % des allocataires en ZUS.

L'activité

Le graphique ci-dessous résume la répartition entre actifs, chômeurs indemnisés et inactifs. Cette dernière catégorie comprend les retraités, les personnes sans recherche d'emploi, les personnes sans activité connue, en congé parental, sans solde, en invalidité, en congé de maladie, de maternité, les personnes handicapées ainsi que les chômeurs non indemnisés[207].

[207] Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante. Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur

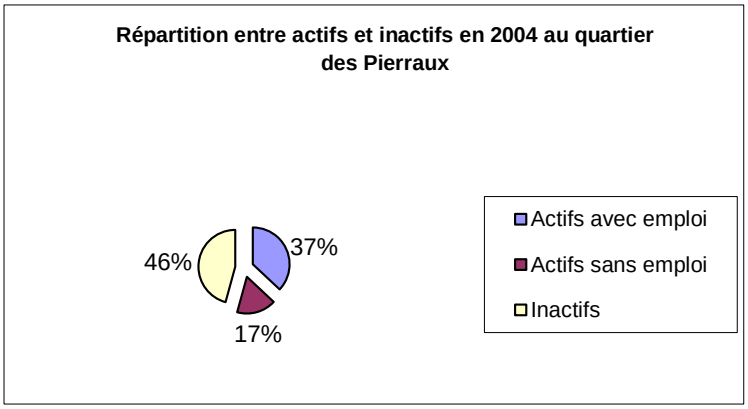

Sources : CAF de la Meuse

Le pourcentage des inactifs et actifs sans emploi représente 63,01 % du total[208] de la population allocataire. Au 30 décembre 2009, le nombre des demandeurs d'emploi des catégories ABC de la ZUS s'élève à 228 personnes (122 hommes et 106 femmes) ; ils représentent 16,55 % du total des demandeurs d'emploi de la commune qui comprend une autre ZUS sur son territoire, La Mandoire. Aux Pierraux, 47 demandeurs d'emploi sont des manœuvres, ouvriers spécialisés (20,8 %) ; 34 sont des ouvriers qualifiés (15 %) ; 70 sont des employés non qualifiés (31 %) ; 68 sont des employés qualifiés (30,1 %) ; 7 sont des techniciens, agents de maîtrise, cadres (3,1 %) ; 2 demandeurs d'emploi n'ont pas précisé leur qualification. Seuls 34,6 % sont au chômage depuis moins de 6 mois ; le nombre des demandeurs d'emploi des catégories ABC a augmenté de + 4,5 points entre 2008 et 2009 [www.insee.fr].

Leur niveau d'études se répartit comme suit en 2009 : 48 (20,8 %) sont de niveau VI – sortie avant la troisième ; 22 (9,6 %) sont de niveau V bis – CEP, CES ou BEPC ; 124 (54,4 %) sont de niveau V – CAP ou BEP ; 23 (10,1 %) sont de niveau BAC ; 11 (4,8 %) sont de niveau BAC + 2 ou plus [www.insee.fr]. À noter que le niveau de formation s'accroit moins rapidement pour les populations des ZUS, que pour celles du milieu urbain englobant. La moitié des habitants des ZUS ne disposent d'aucun diplôme supérieur au brevet des collèges et la part des diplômés universitaires reste deux fois plus faible en ZUS [Chevalier, Lebeaupin, 2010]. Si l'on considère que 49 % des demandeurs d'emploi nudrevillois ont une formation de niveau V (CAP, BEP ou BEPC) au 31 décembre 2006, alors que ce taux est de 38,4 % pour les ZUS au niveau national au 31 décembre 2005, il est possible d'admettre que

---

l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler.

[208] « Aux États-Unis, W. J. Wilson expliquait, dans le contexte du ghetto, l'augmentation des familles monoparentales par le chômage des jeunes hommes [W. J. Wilson (1987), trad. *Les oubliés de l'Amérique*, Paris, Desclée de Brouwer]. On peut relever un lien similaire en France entre la précarité professionnelle et la difficulté à former un *couple [Précarité et risque d'exclusion en France* (1993)]. Il existe de fortes relations entre la pauvreté économique et le célibat, comme l'illustre le profil dominant – sans emploi et sans conjoint – des bénéficiaires du Revenu minimum d'insertion » [Avenel, 2006].

le chômage touche de plus en plus durement les bas niveaux de qualification et que les habitants des Pierraux sont particulièrement concernés.

De fait, le chômage, dans les zones urbaines sensibles, atteint un taux deux fois plus élevé que sur le reste du territoire. « Entre 2003 et 2005, le taux de chômage (au sens du Bureau international du travail) a progressé de 2 % pour atteindre 22 % en ZUS, contre un taux stable de 10,5 % dans les autres quartiers des mêmes agglomérations et près de 8 % dans le reste de la France métropolitaine » [Pan Ké Shon, 2007]. En 2007, l'Observatoire national des Zones Urbaines Sensibles (ONZUS) relève un taux de chômage de 12 % touchant les personnes de 15 à 59 ans habitant une ZUS, contre seulement un taux de chômage de 6 % au niveau national [Marchal, Stébé, 2010]. Par ailleurs, l'ONZUS a également observé, entre 2004 et 2007, une progression des emplois précaires ainsi qu'une augmentation du temps partiel ; de plus, à diplôme égal, les habitants des ZUS ont vu les inégalités s'accroitre en termes de chômage [Marchal, Stébé, 2010]. Ainsi une importante implantation de logements sociaux, au sein d'une unité urbaine, attire des ménages aux revenus modestes ce qui contribue à diminuer ses ressources fiscales et à augmenter l'offre de travail non qualifié [Verdugo, 2011].

Les revenus

En 2010, le parc social accueille 27 % de la population à bas revenus (dont les revenus annuels sont inférieurs à 13 200 € par unité de consommation) ; les ménages de cette population y sont surreprésentés et correspondent à 54,4 % des habitants alors que seulement 18,9 % sont propriétaires occupants et 41,6 % des locataires du parc privé [Josnin, 2012]. Selon le critère CAF de « seuil de bas revenu » (cf. *supra*, page 11), la part de la population allocataire des Pierraux sous ce seuil est passée de 59 % en 2000 à 62 % en 2004. Le nombre de personnes bénéficiant des minima sociaux est de 266 en 2000, soit 146 (54,88 %) bénéficiaires du Revenu minimum d'insertion (RMI) ; 76 (28,57 %) monoparents bénéficiant de l'allocation de parent isolé (API) ; 44 (16,54 %) bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH). En 2004, ils sont 281 bénéficiaires de minima sociaux, à savoir : 174 (61,91 %) perçoivent le RMI, 58 (20,64 %) perçoivent l'API et 49 (17,43 %) l'AAH.

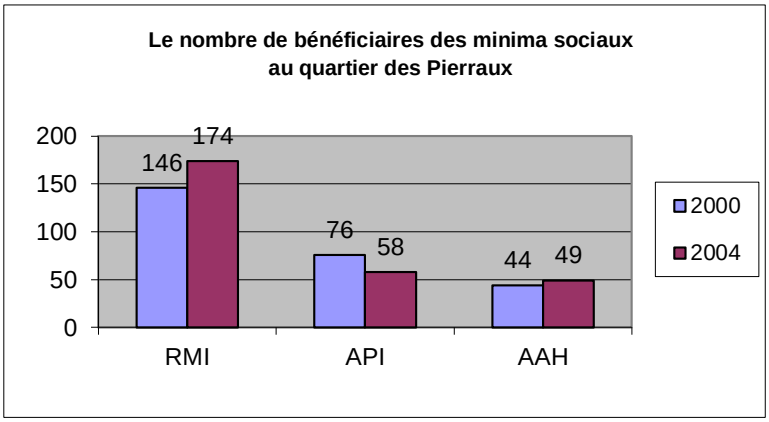

Sources : CAF de la Meuse

Nous pouvons constater, en comparaison avec le tableau ci-dessous, que les familles monoparentales, bénéficiaires de l'API, sont surreprésentées, dans le quartier des Pierraux par rapport aux bénéficiaires de l'AAH, contrairement à l'ensemble des ZUS.

Répartition des allocataires selon les principales prestations perçues et part des prestations dans les ressources des allocataires (en %)

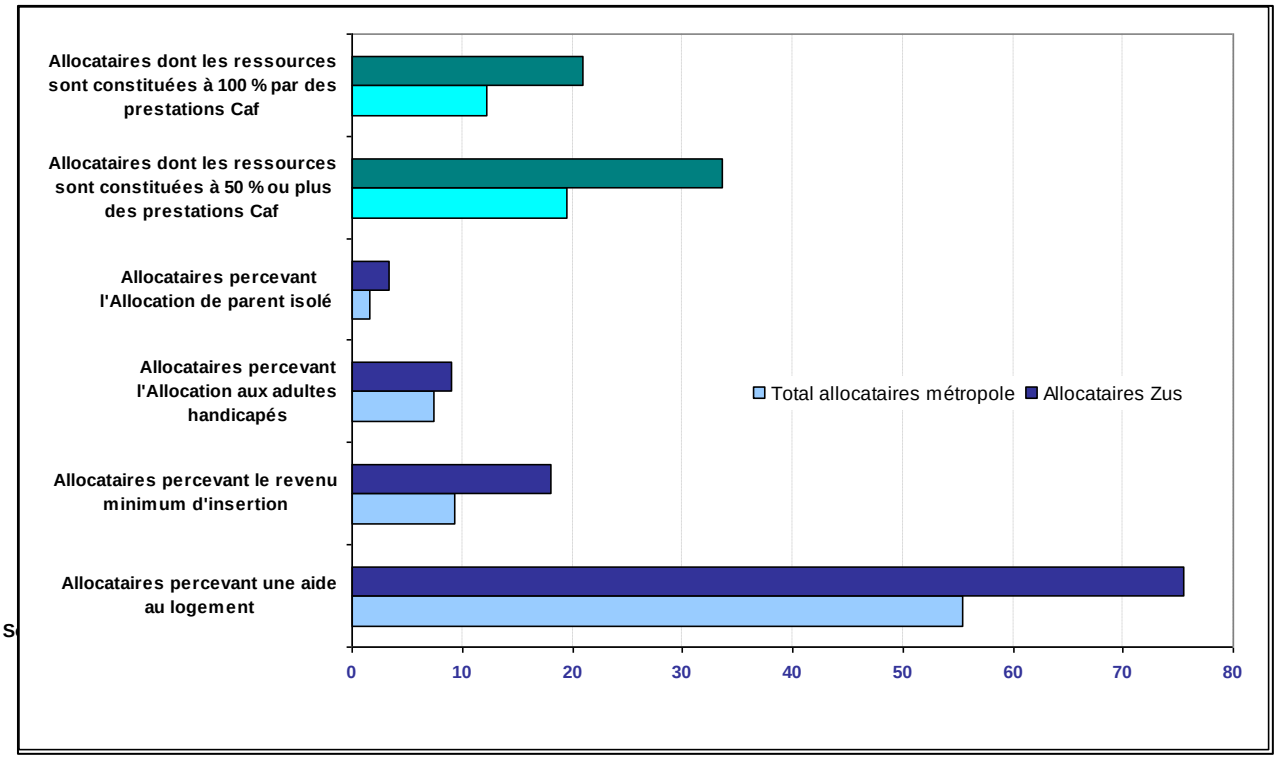

Les données CNAF 2009 indiquent que, hors étudiant et population de plus de 65 ans, les prestations familiales constituent 50 % des revenus de 283 allocataires de la ZUS et que pour 167 allocataires, elles constituent 100 % des revenus, soit un total général de 450

allocataires[209] [www.insee.fr]. En 2005, parmi les personnes couvertes par la CAF, les habitants des Pierraux vivent en moyenne avec un revenu de 775,60 € par unité de consommation[210] et par mois alors que ce revenu de 850,60 € pour la commune de Nudreville et de 974,80 au niveau départemental [CUCS, 2007]. Ainsi les Pierraux constituent une ZUS paupérisée, implantée au sein d'une commune plus pauvre que son département d'appartenance. Il s'ensuit une évolution en pourcentage, par rapport à la population allocataire totale du quartier, en augmentation. En effet, en 2000, 37 % des allocataires perçoivent des minima sociaux, alors qu'ils en représentent 42 % en 2004, soit + 5 points. En 2009, 268 allocataires bénéficient du revenu de solidarité active (RSA) de base, également dénommé « socle » (remplaçant le RMI et l'API) ; par ailleurs 265 personnes sont bénéficiaires du RSA activité ou « chapeau », cumulant une partie du RSA avec leurs revenus d'activité professionnelle. L'évolution du nombre de bénéficiaires des minima sociaux entre 2000 et 2004 démontre une paupérisation progressive de la population.

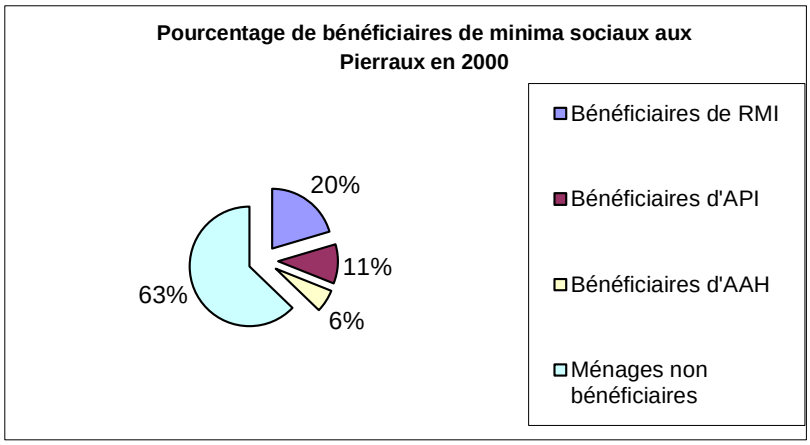

Sources : CAF de la Meuse

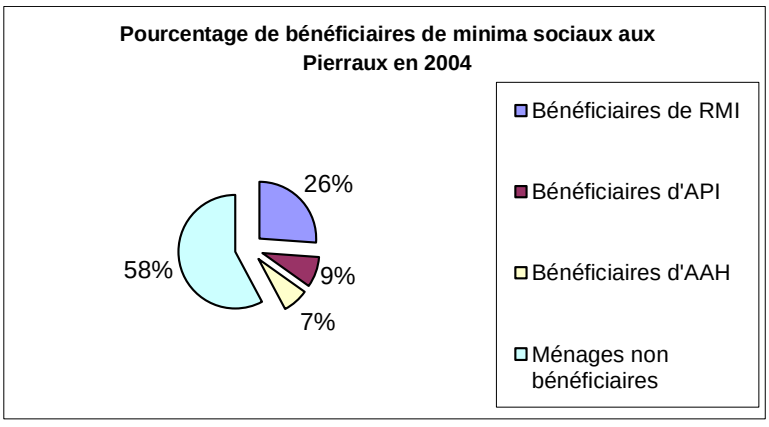

Sources : CAF de la Meuse

[209] Au sein de chaque ménage, un seul allocataire officiel est désigné, quelle que soit la composition du ménage. Aussi, les revenus de ces 450 allocataires concernent un nombre plus important de personnes ayant-droit.

[210] R.U.C : Revenu mensuel par Unité de Consommation – Il rapporte le revenu disponible (revenus + prestations) au nombre d'unité de consommation de la population allocataire de référence (sont exclus du calcul du R.U.C les étudiants, les allocataires de + de 65 ans, les allocataires des régimes particuliers et les bénéficiaires d'AAH en maison d'accueil).

La pauvreté des familles monoparentales devient un problème de société et se traduit dans le langage de l'action publique. « Pour qu'un problème de société devienne un problème politique, il reste à le poser dans des termes qui soient ceux du jeu politique officiel…[211] »

> « Certains problèmes spécifiques ont progressivement atteint l'agenda politique : enfants pauvres, travailleurs pauvres, sans-abri… Les ruptures et transformations sont toutefois assez rares. Il en est une récemment, que l'on peut baptiser la "monoparentalisation'' de la pauvreté. On entend par ce néologisme, qui se comprend clairement, à la fois un taux plus élevé de pauvreté dans les familles monoparentales et, maintenant, un nombre de pauvres plus important dans ces ménages que dans toutes les autres configurations familiales » [Damon, 2010].

Ainsi le Haut conseil de la famille (HCF) – ayant remplacé les conférences de la famille – s'est réuni en 2010 pour étudier la situation des familles monoparentales. S'inspirant de différentes sources dont une étude de la DREES,[212] un état des lieux a été présenté qui indique l'accroissement du nombre de familles monoparentales. Pour 2008, selon la DREES, le taux de pauvreté est de 57 % pour les familles monoparentales, de 22 % pour les couples avec enfants et de 55 % pour les couples mono actifs avec enfants). Pour l'ensemble de la population, ce taux s'élève à 20 % ; il croît nettement avec le nombre d'enfants. De plus, la présence d'un enfant de moins de trois ans augmente les risques de pauvreté pour les monoparents [HCF, 2010].

Au sein de la ZUS des Pierraux, en 2007, la population des ménages fiscaux s'élève à 1843 personnes et représente 779 ménages ; 35,2 % sont imposés alors qu'ils sont 52 % au niveau de la commune et 54,2 % au sein de l'unité urbaine[213]. La population des ménages fiscaux de la seconde ZUS de Nudreville, la Mandoire, qui compte 867 habitants, s'élève à 1063 personnes, soit 452 ménages fiscaux, le nombre de foyers imposés ne sont pas communicables [www.insee.fr]. En comparaison, la population des Pierraux est moins touchée par la pauvreté que celle de la Mandoire, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

Distribution des revenus fiscaux mensuels déclarés des ménages par unité de consommation (en €)				
	ZUS des Pierraux	***ZUS de la Mandoire***	***Commune***	***Cité urbaine***

[211] MENY Yves, THOENIG Jean-Claude [1989], *Politiques publiques*, Paris, Puf, coll. « Thémis », p. 130, cité par MULLER Pierre [2000].
[212] *Dress - Études et résultats* [2005], « Les familles monoparentales et leurs conditions de vie », n° 389, avril.
[213] La notion d'unité urbaine repose sur la continuité de l'habitat : est considérée comme telle un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2 000 habitants. La condition est que chaque commune de l'unité urbaine possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie. Les unités urbaines sont redéfinies à l'occasion de chaque recensement de la population. Elles peuvent s'étendre sur plusieurs départements [www.insee.fr]

Médiane	***658,1***	***522,8***	***1246,1***	***1286,5***
Premier quartile	***179,4***	***80,0***	***732,8***	***809,2***
Troisième quartile	***1 155,3***	***934,4***	***1830,6***	***1 838,5***

Sources : Insee-DGI, Revenus fiscaux localisés des ménages en 2007

Caractéristiques de la population enquêtée

La population enquêtée est-elle représentative de la population générale de la ZUS ? Bien que cet échantillon soit de proportion modeste, il ne devrait pas s'écarter des données recueillies lors des enquêtes nationales effectuées par ailleurs. La comparaison entre les données recueillies et les statistiques des organismes officiels nous le confirmera.

Des familles monoparentales

Il existe une forte proportion de familles monoparentales à Nudreville : 19,9 % des allocataires CAF en 2005, contre 18,1% en 2000, alors que la part des familles monoparentales de la Meuse (15 %) est proche du niveau national (14,9 %) [CUCS, 2007].

Une population jeune, féminine et seule

Les personnes enquêtées sont relativement jeunes, majoritairement entre 26 et 45 ans. Si les hommes ont majoritairement entre 26 et 35 ans, les femmes sont plus nombreuses à être plus âgées, principalement entre 36 et 45 ans. Conformément à l'ensemble de la population, notamment féminine, les 85 conjoints déclarés ont entre 36 et 45 ans et, plus généralement, entre 26 et 45 ans. On note une surreprésentation des femmes avec 80 % de personnes enquêtées. En effet, Corinne Chevalier et François Lebeaupin [2010] note une présence plus importante des femmes dans les ZUS que dans leurs unités urbaines ; pour ces auteurs, les faibles possibilités de départ des ZUS pour ces jeunes femmes peuvent être dues à leur manque d'insertion dans la vie active et leur monoparentalité.

Les femmes enquêtées aux Pierraux n'ont majoritairement pas de conjoint. Malgré la sous-représentation des hommes, due au fait que les femmes remplissent davantage les questionnaires au nom de leur foyer, les femmes sont majoritairement seules avec 103 femmes enquêtées sur 172, contre 18 hommes sur 42[214]. C'est le cas de Florence[215], seule

[214] « La part des familles monoparentales dans le parc social a nettement augmenté en 12 ans : elle représentait 15,3 % des ménages en 1997 et 19,2 % en 2009. Parallèlement, les couples sont de moins en moins présents, notamment les couples avec enfants, dont la part a diminué de 6,5 points (contre –1,9 pour les couples sans enfants). Enfin la proportion de personnes seules est restée relativement stable, passant de 36,2 % à 36,4 %. De fait, les familles monoparentales sont de plus en plus présentes : elles représentent à elles seules près du quart des nouveaux entrants (ménages ayant emménagé depuis moins de trois ans). Il ne faut pas pour autant en déduire qu'elles sont prioritaires. Cela tient à leur situation financière, en particulier à celle des femmes après un

avec ses deux enfants de 6 et 5 ans : « je suis Rmiste et j'aimerais trouver une formation pour me réadapter à l'emploi, parce que ça fait déjà 6 ans que je ne travaille pas et que j'élève mes enfants. » La situation de Florence n'est pas unique ; en effet, on rencontre plus fréquemment des familles monoparentales dans les ZUS que dans les unités urbaines englobantes : 25,7 % des familles monoparentales dans les ZUS, contre 15,8 % dans leurs unités urbaines [Chevalier, Lebeaupin, 2010]. En revanche, 34,5 % des ménages des ZUS sont composés d'une personne, contre 37,4 % dans leurs unités urbaines ce qui peut s'expliquer par une moindre présence de personnes âgées dans les ZUS [Chevalier, Lebeaupin, 2010]. Les intervenants sociaux du centre social des Pierraux ont d'ailleurs noté une présence réduite de grands-parents auprès des enfants fréquentant le centre. Sur 208[216] personnes enquêtées, nous observons que les personnes qui vivent en couple sont majoritairement âgées de 36 et 45 ans, tandis que les personnes ont tendance à ne pas être en couple entre 18 et 25 ans et entre 56 et 65 ans. Ceci peut s'expliquer par le fait que les plus jeunes ne sont pas encore engagés dans une vie de couple et que les plus âgés ont pu connaître veuvage, séparation ou divorce.

Peu de familles nombreuses

135 personnes enquêtées déclarent vivre avec un ou plusieurs enfants. Une grande majorité n'en a qu'un seul et très peu ont plus de 3 enfants.

Nombre d'enfants par famille aux Pierraux en 2006		
Nombre d'enfants	Nombre de familles	%
1 enfant	51	37,78%
2 enfants	38	28,15%
3 enfants	27	20,00%
4 enfants	11	8,15%
5 enfants et +	8	5,93%
TOTAL	135	100%

Sources : données quantitatives recueillies dans le cadre de notre enquête par questionnaire réalisée en 2006

Il y a par conséquent peu de familles nombreuses. On remarque par ailleurs que, plus les enfants sont nombreux, plus les personnes enquêtées ont tendance à être en couple. Il n'y a donc pas de familles nombreuses en situation de monoparentalité : « On s'intéresse aux familles monoparentales et aux familles nombreuses (les couples avec trois enfants et plus). Ces dernières, de par leur poids démographique, ont longtemps rassemblé le plus grand

divorce ou une séparation » A. Loones [2010], « Le parc social, refuge des familles monoparentales », in *Crédoc, Consommation et modes de vie*, n° 233, octobre, p. 1.

[215] Femme seule de 33 ans, divorcée, avec deux enfants de 6 et 5 ans. Elle est bénéficiaire du RMI et est sans emploi depuis 6 ans. Elle possède un niveau BEP secrétariat comptabilité. Elle habite le quartier depuis 3 ans.

[216] Il y a 208 personnes enquêtées à cette question et non 214 en raison des non réponses. En effet, les 214 personnes enquêtées n'ont pas toujours renseigné l'intégralité des questions posées, ce qui explique ces écarts et les suivants.

nombre de pauvres. On met de côté la question des familles monoparentales nombreuses, mais, précisément, elles sont peu nombreuses » [Damon, 2010].

Ainsi une grande majorité n'a qu'un enfant et on observe une surreprésentation de personnes seules dans cette situation, et de couples avec 2 à 3 enfants. Les femmes enquêtées, qu'elles soient seules ou en couple, vivent davantage avec des enfants que toutes les personnes enquêtées, qu'elles soient seules ou en couple. Dans l'ensemble, les enfants qui vivent avec les personnes enquêtées sont principalement âgés de 1 à 19 ans, avec une prédominance des 5-9 ans (52) et des 15-19 ans (52). Les ménages du quartier sont par conséquent davantage composés d'une femme seule avec un ou deux enfants célibataires, puis de couples avec 1 à 3 enfants ; nous n'avons pas d'exemples significatifs de familles étendues.

Le lien à la ville

L'installation dans le quartier

35,21 % des 213 personnes enquêtées (1 non réponse), soit 75 personnes vivent dans le quartier depuis plus de 12 ans et une plus petite minorité (35 personnes) depuis moins de 2 ans. Une petite majorité des personnes enquêtées, soit 100 personnes sur 212, affirme s'être installée par obligation, tandis que 76 personnes l'ont fait par choix[217]. Une très forte majorité des personnes enquêtées se rend en ville chaque semaine (148 personnes) tandis qu'une petite minorité ne s'y rend jamais (20 personnes). En croisant l'âge et la fréquence des sorties au centre-ville, nous constatons que ce sont les personnes âgées de plus de 66 ans qui affirment ne jamais s'y rendre (10 personnes sur 28), alors qu'une large majorité des 26 – 45 ans le font chaque semaine (36 personnes sur 44). Les personnes les plus âgées ont, à l'évidence, davantage de mal à se déplacer ou sont moins motivées par les sorties en centre-ville.

Le fait d'être ou de ne pas être en activité professionnelle n'a pas une influence significative sur les visites hebdomadaires et mensuelles en ville (97 personnes sans activité professionnelle sur 143 se rendent en ville, chaque semaine contre 47 sur 57 qui ont une activité professionnelle). Même si la tendance générale est de se rendre au centre ville, le croisement entre le fait d'être à la retraite et la fréquence des sorties en centre-ville montre que les retraités ont moins tendance à s'y rendre que les personnes en activité professionnelle (13 sur 39). Ce qui corrobore les données ci-dessus concernant l'âge et les déplacements en centre-ville.

[217] « Si le couple vivait dans le parc privé, la femme a pu accéder au parc social après la séparation ; s'il vivait déjà en HLM, elle y est restée. De fait, les familles monoparentales sont nettement plus nombreuses dans le parc locatif social que dans l'ensemble des logements (19,2 % contre 8,6 %) » A. Loones [2010], « Le parc social, refuge des familles monoparentales », in *Crédoc, Consommation et modes de vie*, n° 233, octobre, p. 1.

Se sentir Nudrevillois

La grande majorité des personnes enquêtées se sent Nudrevilloise (70 %), quels que soient le sexe, la situation matrimoniale, le nombre d'enfants ou l'activité professionnelle ; cela peut être relié avec l'importante fréquentation du centre-ville qui permet un ancrage des habitants à la cité. Elles se sentent très majoritairement Nudrevilloises, qu'elles aient choisi de vivre dans le quartier (57/72) ou pas (59/94). Les personnes qui résident dans le quartier par obligation ou par hasard ont toutefois une petite tendance à moins se sentir Nudrevilloises que celles qui l'ont choisi (10/23) ; l'influence n'est pas forte, mais on a tout de même moins tendance à se sentir Nudrevillois entre 18 et 35 ans (29/65). « On ne naît pas Nudrevillois, on le devient ? » En effet, les personnes qui vivent depuis plus de 12 ans se sentent très majoritairement Nudrevilloises (59/71). Ce sentiment est moins fort lorsque les personnes enquêtées habitent dans le quartier depuis moins de 4 ans (29/57). Certains ont indiqué qu'ils avaient du mal à s'intégrer en raison de la froideur des Nudrevillois, du peu de rapports avec leur entourage et les services locaux, de la peur de sortir et du souhait de fuir le quartier.

Par ailleurs, les habitants des ZUS sont moins mobiles que ceux des unités urbaines englobantes : 35,4 % des personnes sont installées dans leur logement depuis moins de 5 ans en ZUS, contre 37,4 % dans les unités urbaines englobantes [Chevalier, Lebeaupin, 2010].

L'activité professionnelle

Elle est fortement réduite par le chômage et l'inactivité ; les femmes sont plus particulièrement touchées par ces deux situations. En 2007, le taux d'activité[218] des femmes habitant une ZUS est de 59,5 % (73,6 % pour les hommes) contre 70,3 % hors ZUS [Okba, 2009]. En 2006, le taux d'emploi[219] des femmes étrangères en ZUS est de 34,5 % contre 60 % pour les étrangères vivant dans les unités urbaines englobantes[220] et 76,2 % pour les Françaises résidant également dans ces unités [Chevalier, Lebeaupin, 2010]. Le taux d'emploi, sur la période 2004 – 2007, de toutes les femmes résidant en ZUS, s'établit à 45,7 % (60,3 % pour les hommes), alors qu'il s'élève à 63,1 % hors ZUS [Okba, 2009].

---

[218] « Le taux d'activité d'une classe d'âge est le rapport de la population active (actifs ayant un emploi et chômeurs) de cette classe d'âge, à la population totale de la même classe d'âge » [Chevalier, Lebeaupin, 2010].

[219] « Le taux d'emploi d'une classe d'âge est le rapport de la population active ayant un emploi de cette classe d'âge à la population totale de la même classe d'âge » [Chevalier, Lebeaupin, 2010].

[220] « La notion d'unité urbaine repose sur la continuité de l'habitat : est considéré comme telle un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti et comptant au moins 2 000 habitants. La condition est que chaque commune de l'unité urbaine possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie. Les unités urbaines englobantes des zones urbaines sensibles sont les unités urbaines comprenant chacune au moins une ZUS » [Chevalier, Lebeaupin, 2010].

En 2008, le taux de chômage des hommes sur la commune de Nudreville s'élève à 16,5 % alors que celui des femmes est de 18,0 % ; la part des femmes parmi les chômeurs est ainsi de 50,9 %. Le taux de chômage des femmes en ZUS s'élève à 18,9 % sur la période 2004 – 2007 (18,3 % pour les hommes) contre 9 % hors ZUS [Okba, 2009]. Dans la ZUS des Pierraux, les femmes représentent 45,9 % du nombre des inscrits à Pôle emploi en 2010 [www.insee.fr]. Comme le souligne Mahzer Okba [2009], « quelle soit immigrée ou non, une femme a en effet moins de chances d'être active quand elle réside en ZUS. »

Des inégalités face à l'emploi

La très grande majorité des personnes enquêtées (149 sur 207) n'a pas d'activité professionnelle. Bien que les hommes soient sous-représentés (22/42), on constate que les femmes sont bien plus concernées par le fait d'être sans activité (127/165). La situation matrimoniale n'a pas d'incidence sur l'activité, car les personnes n'en n'ont majoritairement pas, qu'elles soient seules (81/114) ou en couple (68/93). Lorsque le conjoint a une activité professionnelle, la personne enquêtée a tendance à ne pas en avoir (31/46), il y a compensation ou substitution. En revanche, l'absence d'activité du conjoint se cumule avec celle de la personne enquêtée (33/43). Il y a un effet négativement cumulatif. Lorsque les personnes enquêtées au questionnaire sont des femmes ayant un conjoint, c'est davantage ce dernier qui est en activité (39/67). Lorsque celui-ci est sans activité le phénomène est cumulatif. Lorsqu'il s'agit d'une personne enquêtée, seulement 7 conjointes sur 22 ont une activité.

Pour des raisons évidentes de départ à la retraite, les personnes âgées de plus de 56 ans ont davantage tendance à ne plus être en activité (39/42). De la même manière, les plus jeunes, conformément à la tendance nationale, entrent plus tardivement en activité et sont davantage exclus du monde du travail (8/24 personnes enquêtées entre 18 et 25 ans sont en activité). Concernant les activités professionnelles, nous trouvons une grande majorité d'employés divers (30) puis quelques ouvriers (14) et une grande majorité de conjoints ouvriers (23) et employés (14)[221]. Ces données correspondent à celles indiquées *ci-dessous*, à savoir qu'en 2009 les 81 demandeurs d'emploi de la ZUS des Pierraux sont des ouvriers et 138 des employés [www.insee.fr]. Par ailleurs, en 2006 la part des employés et ouvriers parmi les salariés de la ZUS des Pierraux est de 86.7 % alors que cette part est de 71.6 % pour l'unité urbaine de Nudreville [www.insee.fr].

La grande majorité des personnes enquêtées en activité professionnelle bénéficie d'un contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein (26/58) ou à temps partiel (16/58), soit

[221] Pour 2007, l'INSEE et Pôle emploi relèvent ainsi le niveau de qualification des demandeurs d'emploi habitant la Zone urbaine sensible des Pierraux: 32 manœuvres et ouvriers spécialisés (22,9 %), 21 ouvriers qualifiés (15 %), 38 employés non qualifiés (27,1 %), 43 employés qualifiés (30,7 %)et 6 cadres, techniciens et agents de maîtrise(4,3 %). 46 demandeurs d'emploi sont bénéficiaires du RMI (39,9 %).

72.41 % pour ces deux situations confondues ; les autres statuts sont très minoritaires. Les salariés en CDI à temps plein sont composés de 14 hommes à temps plein sur 19 actifs et de 12 femmes sur 38. En revanche, les femmes sont majoritairement concernées par le temps partiel puisque les hommes sont quasiment absents de cette rubrique. Bien que les effectifs soient insuffisants, on remarque que les autres contrats précaires ou intermédiaires concernent quasi-uniquement les femmes, exception faite de l'intérim qui concerne plutôt les hommes. Cette tendance est en conformité avec les données nationales[222]. Généralement, les conjoints qui ont une activité professionnelle sont en CDI à temps plein (32). Au contraire, les conjointes des personnes enquêtées ont également davantage tendance à occuper un emploi à temps partiel et/ou temporaire. Parmi tous les phénomènes entraînant les ZUS vers une ghettoïsation progressive, Hervé Marchal et Jean-Marc Stébé [2010] relèvent la précarisation de l'emploi, avec un actif occupé sur cinq en contrat à durée déterminée (CDD), en intérim ou en stage d'insertion, accompagnée d'une augmentation du temps partiel. Ainsi entre 2004 et 2007, la part des emplois stables (CDI ou emplois de la fonction publique) dont ont bénéficié les habitants des ZUS est passée de 19,3 à 17,6 % faisant augmenter, dans le même temps, la part des emplois précaires [Marchal, Stébé, 2010].

Sur 60 personnes enquêtées, une grande majorité (33) considère être sans risque de perte d'emploi, ce qui s'explique par le nombre plus élevé de CDI noté précédemment. 24 femmes sur 39 et 9 hommes sur 21 sont optimistes quant à leur avenir professionnel. Concernant les conjoints, les personnes enquêtées indiquent également la certitude pour elles de conserver leur emploi (27) malgré quelques incertitudes, mais dans une moindre mesure (10). Il faut noter qu'il est plus difficile de répondre pour son conjoint. Il convient de souligner que les emplois à temps partiel, s'ils touchent particulièrement les femmes (30 %), sont également occupés par 10 % d'hommes habitant une ZUS. Le temps partiel est subi pour 42 % des femmes et 58 % des hommes [Marchal, Stébé, 2010].

Les situations hors travail

Elles sont majoritaires dans le quartier. 61 femmes enquêtées et 9 conjointes sont mères au foyer. 41 personnes enquêtées et 5 conjoints sont à la retraite. 2 femmes enquêtées et 1 conjointe bénéficient d'un congé parental d'éducation.

Sur les 106 personnes enquêtées qui déclarent ne pas avoir d'activité professionnelle, une petite majorité n'est pas inscrite à l'ANPE (58 %). Il est difficile de lier le fait d'être inscrit à l'ANPE et le sexe, car l'effectif masculin est peu élevé (17). Toutefois, on remarque une très

[222] « (…) au bas de l'échelle, la précarité et la pauvreté se développent. Les femmes représentent 82 % des temps partiels et un peu plus de 60 % des CDD. Comment alors s'étonner que, malgré les progrès de l'éducation, près de 80 % des emplois à bas salaires soient occupés par des femmes ? » MILEWSKI Françoise [2010], économiste au Centre de recherche en économie de Sciences Po, « Depuis les années 1990, le sous emploi s'est étendu », in *Le Monde*, 19 août.

forte majorité de femmes qui ne sont pas inscrites (56/89) et une quasi-absence des hommes dans cette situation (6/17) [223].

Logiquement, sur 100 personnes enquêtées, une très grande majorité de non inscrits à l'ANPE ne souhaite pas travailler (89 %). Parmi les personnes sans recherche d'emploi, le sexe est déterminant puisque la quasi-totalité des personnes concernées sont des femmes (43/47). Ce que corroborent les indications de Pôle emploi et de l'INSEE au titre de 2007 : les femmes représentent seulement 37,14 % des demandeurs d'emploi (catégorie 1) du quartier. Une enquêtrice s'est rendue auprès d'une jeune mère isolée qui ne veut pas se séparer de ses enfants et dont le dénuement est évident ; elle consigne les faits suivants :

> Une femme m'ouvre, elle a deux enfants et vit dans un logement de transit (auparavant battue, tout comme ses enfants, elle s'est retrouvée dans un foyer puis dans le quartier des Pierraux et n'a le droit à aucune visite, même de sa famille). L'appartement est quasiment vide, elle n'arrive pas à tenir ses jeunes enfants, elle manque d'autorité. Elle ne veut absolument pas les faire garder et donc attend que le petit aille à l'école pour travailler. Très bon accueil, elle m'apparaît très pauvre à tous les niveaux.

Les prévisions de trouver ou retrouver rapidement un emploi sont majoritairement incertaines (25/91). Les personnes les plus optimistes pensent pouvoir trouver un emploi dans les 6 mois (15). L'estimation des chances de retrouver un emploi est principalement incertaine (23/25) ou nulle (13/16) pour les femmes, tandis que, même avec un effectif moindre, les hommes pensent avoir davantage de chances de travailler dans les 6 mois (7/15)[224].

Le concubin de Sophie, âgée de 37 et mère de 4 enfants (âgés de 9, 8, 7 et 4 ans), vit dans le quartier depuis 8 ans, et est au chômage depuis plusieurs années ; il déclare :

> « Ben ce qui me bloque beaucoup, c'est le fait que j'ai pas le permis, pas de voiture donc… je suis limité sur… et sur Nudreville, il n'y a pas grand-chose. Plus on passe de temps à ne pas travailler, plus on le paie, plus le temps passe, plus ça devient difficile en fait. »

Il a une qualification en cuisine et un CAP de boucher, ce qui ne lui permet pas de trouver un emploi fixe :

> « J'ai fait pas mal de petits boulots quoi mais rien de concret, à chaque fois, c'est des remplacements mais pour trouver une embauche, c'est pas évident, ça c'est sûr… Je voulais même essayer de partir comme tâcheron à l'étranger pour travailler pour que ça paie bien mais bon c'est… moins on a de chance qu'avant mais bon avec des enfants, c'est pas évident de partir toute la semaine. »

---

[223] La zone urbaine sensible compte, selon l'INSEE et Pôle emploi, 237 demandeurs d'emploi toutes catégories au 31 décembre 2007. 88 hommes (catégorie 1 des demandeurs d'emploi), dont 22 de moins de 26 ans, sont concernés et 52 femmes dont 14 de moins de 26 ans.

[224] Fin 2007, le quartier compte 49,3 % de demandeurs d'emploi (catégorie 1) inscrits depuis moins de 6 mois ; 12, 9 % inscrits de 6 mois à 1 an ; 22,9 % inscrits de 1 an à moins de 2 ans et 15 % inscrits depuis 2 ans et plus (sources INSEE – Pôle emploi).

Pour les 32 conjoints concernés, nous voyons qu'ils sont très majoritairement inscrits à l'ANPE (72 %). Les conjoints inscrits à l'ANPE sont majoritairement des hommes (18/23). La totalité des conjoints des 21 personnes enquêtées qui ne sont pas inscrits à l'ANPE ne souhaitent pas chercher un emploi et sur 28 personnes enquêtées, nous avons 8 conjoints sans recherche d'emploi. Là encore, et bien que les effectifs soient faibles, les conjoints en recherche d'emploi sont davantage de sexe masculin (14/17). Les prévisions de trouver ou retrouver un emploi pour les conjoints sont moins incertaines que pour les personnes enquêtées elles-mêmes, avec une petite majorité par rapport à l'incertitude (8). En effet, elles pensent que le conjoint pourra trouver un emploi dans les 6 mois (11).

Les personnes enquêtées qui ont perdu leur activité professionnelle sont surtout des employés (78) et, dans une moindre mesure, des ouvriers (27). Les statuts étaient majoritairement à temps plein que ce soit en CDI (22) ou en contrat à durée déterminée (CDD) (18), puis en CDI (16) à temps partiel. Étant donné la faiblesse des effectifs masculins, il est difficile de dresser des tendances fortes, mais on remarque que les hommes étaient majoritairement en CDI (8/19) ou CDD à temps plein (4/19) et que les femmes étaient majoritairement en CDI à temps partiel (16/75) ou en CDD à temps plein (14/75) ou partiel (10/75).

Un actif sur cinq, habitant une ZUS, occupe un CDD ou effectue des missions d'intérim alors qu'au niveau national, cette proportion n'est que d'un actif sur huit [Marchal, Stébé, 2010]. Guillaume[225] a travaillé pendant 6 ans, en intérim et en contrat à durée déterminée en tant que manutentionnaire. Ces missions ont toujours correspondu à du temps plein.

> « Où je travaillais avant, c'était des contrats d'une semaine, renouvelables, renouvelables… J'ai travaillé dans la même entreprise pendant… 6 ans ! En intérim et un CDD de 6 mois, toujours dans la même entreprise ! »

Les conjoints sans activité professionnelle étaient surtout des ouvriers (16) ou employés (11). Les conjoints des femmes enquêtées ont davantage tendance à avoir été ouvriers (14/26), tandis que les conjointes ont davantage tendance à avoir été employées (6/9). Par ailleurs, 3 personnes enquêtées n'ont jamais travaillé et 14 faisaient des études. Concernant le statut des conjoints, la majeure partie était en CDI (12). On ne peut ici réellement faire de distinction de sexes, car la quasi-totalité des conjoints des personnes qui ont répondu sont des hommes.

[225] Homme de 33 ans qui vit avec sa mère âgée de 62 ans, encore en activité professionnelle, femme de ménage dans les écoles (statut de fonctionnaire). Il a un BEP-CAP électrotechnique et un Bac pro maintenance des systèmes mécaniques informatisés (réparation des machines-outils). Il a travaillé en tant que manutentionnaire en intérim et en contrats à durée déterminée. Lors de l'entretien, il était en arrêt de travail et attendait l'avis du médecin conseil. Il a résidé aux Pierraux pendant 20 ans et habite depuis 8 ans dans un quartier limitrophe.

Les ressources et les dépenses

Nous avons indiqué *supra*, page 21, un nombre important de familles monoparentales vivant aux Pierraux ; ces ménages sont plus souvent en dessous du seuil de pauvreté que les couples. En Lorraine, leur niveau de vie médian est le plus bas avec 13 965 € par an en 2008 [Serre, 2012]. Cette situation est en particulier due au fait « qu'un tiers des chargés de familles monoparentales sont des employés, contre seulement 5 % de cadres » [Serre, 2012]. De plus, les familles monoparentales, dont le responsable est une femme, ont un niveau de vie inférieur d'environ 18 % aux familles monoparentales composées d'un homme et de ses enfants [Serre, 2012]. La grande majorité des habitants du quartier n'a pas d'activité professionnelle et cette inactivité est cumulative entre les personnes enquêtées et leurs conjoints. En effet, nous comptabilisons seulement 15 couples biactifs, 41 couples avec un seul actif et 33 couples sans aucune activité.

Nombre d'habitants des Pierraux interrogés, déclarant une activité professionnelle

Votre conjoint-e a-t-il une activité Avez-vous une activité professionnelle?	oui	non	**TOTAL**
oui	15	10	**25**
non	31	33	**64**
TOTAL	**46**	**43**	**89**

Sources : données quantitatives recueillies dans le cadre de notre enquête par questionnaire réalisée en 2006

Les ressources, hors-activité professionnelle, sont donc primordiales dans le quartier. Nous avons indiqué ci-dessous que les prestations familiales constituent 50 voire 100 % des revenus de 450 allocataires habitant les Pierraux [www.insee.fr] ; une écrasante majorité des ménages perçoit entre 426 et 900 € mensuels (76). La comparaison avec le tableau ci-dessous, indiquant les seuils de pauvreté en fonction des revenus fiscaux déclarés en 2005, démontre aisément le degré de pauvreté des habitants du quartier[226].

Seuils de pauvreté en 2005

SEUILS DE PAUVRETE	**Seuil à 60 %**	**Seuil à 50 %**
Personne seule	817 €	681 €
Famille monoparentale, un enfant de moins de 14 ans	1 062 €	885 €

[226] « Selon l'INSEE, le revenu disponible des familles monoparentales s'élève en moyenne en 2008 à 26 570 euros par an contre plus de 45 500 euros pour les couples avec enfants. Ce revenu n'a progressé que de 8 % depuis 1996 alors qu'il a augmenté de plus de 20 % dans tous les autres types de ménages. Le niveau de vie moyen pour un individu vivant au sein d'une famille monoparentale est à peine égal à 15 520 euros en 2008 alors qu'il dépasse les 20 000 euros dans les autres ménages, atteignant même 23 3000 euros pour les couples » A. Loones [2010], « Le parc social, refuge des familles monoparentales », in *Crédoc, Consommation et modes de vie*, n° 233, octobre, p. 1.

Famille monoparentale un enfant de 14 ans ou plus	1 226 €	1 022 €
Couple sans enfant	1 226 €	1 022 €
Couple un enfant de moins de 14 ans	1 471 €	1 226 €
Couple un enfant de 14 ans ou plus	1 634 €	1 362 €
Couple deux enfants de moins de 14 ans	1 716 €	1 430 €
Couple deux enfants, dont un de moins de 14 ans	1 879 €	1 566 €
Couple deux enfants de plus de 14 ans	2 043 €	1 703 €

Champ : individus des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante

Source : enquêtes revenus fiscaux 2005, Insee-DGI

En 2006, une majorité d'allocataires isolés et de familles monoparentales perçoivent un revenu inférieur à 704 € par unité de consommation[227] [Jaulent, 2008]. La population à bas revenus ainsi définie est composée des allocataires de la branche Famille, dont le revenu par unité de consommation (RUC) de 2006 est inférieur à 871 euros par mois (ce qui correspond au seuil de pauvreté pour une personne seule, indiqué ci-dessus, dont le montant représente 60 % du RUC médian en France métropolitaine) [Jaulent, 2008].

Part en % des allocataires dépendant du Régime général avec un RUC inférieur à 704 € selon la structure familiale

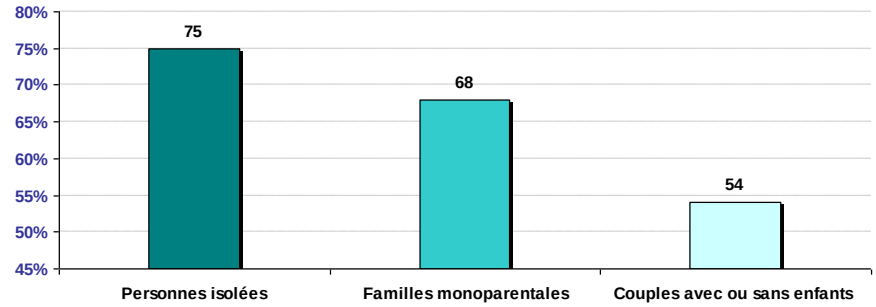

Source : CNAF – DSER, 2006.

La situation matrimoniale est importante puisque les couples du quartier ont davantage tendance à avoir des ressources supérieures, même si cette différence peut être relative

[227] Le nombre d'unités de consommation (UC) est calculé de la façon suivante : - 1 UC pour le premier adulte du ménage ; - 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; - 0,3 UC pour les personnes de moins de 14 ans. *Lettre de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale*, n° 1, février 2012, p. 6.

puisque les membres du ménage sont plus nombreux[228] et ainsi les charges plus importantes.

Revenus des ménages des Pierraux en fonction de leur situation matrimoniale										
Quel est votre revenu mensuel en Euros? / **Situation matrimoniale**	Moins de 425	De 426 à 900	De 901 à 1 100	De 1 101 à 1250	De 1 251 à 1 500	De 1 501 à 1 750	De 1751 à 2 000	De 2 001 à 2 500	Plus de 2 500	**TOTAL**
seul(e)	14	63	21	9	7	1	0	1	0	**116**
en couple	1	13	13	8	17	13	8	5	5	**83**
TOTAL	**15**	**76**	**34**	**17**	**24**	**14**	**8**	**6**	**5**	**199**

Sources : données quantitatives recueillies dans le cadre de notre enquête par questionnaire réalisée en 2006

Les personnes isolées sont 54,31 % à percevoir entre 426 à 900 € alors que les couples sont répartis de façon plus continue dans les différentes tranches de revenus. Ils sont 45,78 % à percevoir entre 1251 et 2000 €, alors que les personnes isolées ne représentent que 6,89 % pour la même tranche de revenus ce qui corrobore les données indiquées dans le tableau « Part des allocataires avec un RUC inférieur à 704 € » cité ci-dessus. Les personnes isolées sont majoritairement touchées par la pauvreté, ce qui ne sera pas sans conséquence sur leur sociabilité comme nous le constaterons *infra*.

Revenus des ménages des Pierraux en fonction du nombre d'enfants										
Quel est votre revenu mensuel en € ? / **Nombre d'enfants**	Moins de 425	De 426 à 900	De 901 à 1 100	De 1 101 à 1250	De 1 251 à 1 500	De 1 501 à 1 750	De 1751 à 2 000	De 2 001 à 2 500	Plus de 2 500	**TOTAL**
1	5	21	8	4	3	1	2	2	1	**47**
2	3	12	7	3	4	4	2	0	0	**35**
3	0	6	6	2	5	2	0	3	2	**26**
4	0	2	2	1	2	3	1	0	0	**11**
5 et plus	0	0	0	3	2	1	1	0	0	**7**
TOTAL	**8**	**41**	**23**	**13**	**16**	**11**	**6**	**5**	**3**	**126**

Sources : données quantitatives recueillies dans le cadre de notre enquête par questionnaire réalisée en 2006

Ces indications sont corroborées par l'étude de Catherine Jaulent [2008] qui indique que :

> « La structure familiale de la population allocataire à bas revenus fait ressortir deux caractéristiques fortes : six sur dix des allocataires bénéficiant de minima sociaux sont des personnes isolées ou des couples sans enfant alors que six sur dix de ceux ne percevant aucun minimum social sont des familles ; il y a autant de familles que d'allocataires sans enfant dans la population à bas revenus. Plus d'un allocataire sans enfant sur deux sont bénéficiaires d'un minimum social alors que ce n'est le cas que pour un tiers des familles. »

[228] Le niveau de vie médian des personnes pauvres est de 612 € en 2006, ce qui représente 13,1 % de la population, soit presque 8 millions de personnes. Etude Insee sur les revenus et le patrimoine des ménages [2010].

Au Pierraux , la ressource principale, tous sexes confondus, est le chômage indemnisé, ce qui pose le problème de sa pérennité puisqu'il ne s'agit que d'un revenu temporaire. Ensuite, vient le Revenu minimum d'insertion (RMI) qui tend à lui aussi se pérenniser, ce qui pose le problème du volet insertion de ce dispositif et de la faiblesse des ressources qu'il prodigue. Les autres ressources sont plus négligeables.

Nature des revenus mentionnés par les habitants des Pierraux enquêtés

Nature	Effectif des personnes enquêtées	Effectif conjoints
Chômage indemnisé	43	14
RMI	34	7
AAH	7	1
API	10	(non pertinent)

Sources : données quantitatives recueillies dans le cadre de notre enquête par questionnaire réalisée en 2006

Sur les 91 personnes enquêtées, 43 personnes annoncent être en chômage indemnisé. Sur 27 conjoints, 14 sont dits indemnisés. La nature exacte de l'indemnisation nous est inconnue. Les personnes enquêtées ne maîtrisant pas nécessairement tous les sigles ASSEDIC, un nombre très important de non réponses sur la nature de l'indemnisation (5 réponses pour les personnes enquêtées, 4 pour les conjoints) rend l'utilisation statistique impossible.

34 personnes enquêtées et 7 conjoints sont bénéficiaires du RMI. Très peu de personnes enquêtées (19) ont précisé la durée d'indemnisation, qui oscille entre 1 mois et 13 ans (avec toutefois une petite majorité qui le perçoit depuis plus d'un an). Il n'y a que 2 réponses pour les conjoints (2 et 11 ans). 7 personnes enquêtées et 1 conjoint perçoivent l'Allocation adulte handicapé (AAH). 3 personnes enquêtées perçoivent cette allocation depuis 2, 3 et 21 ans et 1 conjoint depuis 28 ans. 10 femmes enquêtées sont bénéficiaires de l'API. Une personne a indiqué la percevoir depuis 2 ans.

Il faut relativiser les résultats concernant les ressources, surtout lorsqu'il y a une situation de chômage. Dans le questionnaire, certains personnes enquêtées ont à la fois déclaré percevoir des indemnités sans en préciser l'origine et le RMI : soit le RMI est assimilé à des indemnités chômage, soit il y a, éventuellement, cumul. L'immense majorité des personnes enquêtées, quel que soit leur niveau de revenus, estime que les ressources sont insuffisantes ou tout à fait insuffisantes (150), ce qui est assez évident. Le plus difficile, pour les personnes enquêtées, est principalement la faiblesse des revenus[229] (98), et pas nécessairement leur irrégularité (18). Autrement dit, la pauvreté est plus difficile à assumer

[229] L'enquête *Revenus fiscaux et sociaux 2007* indique que « les 10 % des ménages les plus modestes ne dépassent pas un niveau de vie de 10.010 euros annuels » *Les Échos* [2009], 24 juillet.

que la précarité, sachant que, bien souvent, ces deux phénomènes sont intriqués[230]. Florence touche, au moment de l'interview, moins que le montant forfaitaire du Revenu minimum d'insertion auquel elle peut prétendre avec deux enfants à charge :

> « Ben Ouais, là j'ai que les allocations familiales pour trois personnes à la maison. Le contrôleur m'a dit : "C'est un chantage qu'on fait à la maman pour que le papa paie''. Ah, c'est super sympa, mais moi, vous savez là les deux mois qui viennent de passer, je les ai vécu pendant 8 mois l'année précédente ! de novembre à mai - juin, ils m'ont laissée avec 81 Euros par mois ! »

Quant à Maurice[231], il se présente ainsi lors de notre entretien :

> « Mariés, handicapés tous les deux, chose très importante. Nous n'avons pas d'AAH parce que monsieur est en retraite pour invalidité depuis janvier 2003, avec un montant de ressources heu... que je qualifierais de… honteux ! C'est-à-dire 723 Euros par mois pour vivre à quatre : deux enfants, 22 et 19 ans qui ne travaillent pas, qui sont au chômage, ils sont handicapés tous les deux aussi ! »

Les dépenses qui sont mensuelles concernent principalement les dépenses courantes obligatoires comme le loyer (malgré le versement d'aides au logement), les factures de gaz et/ou d'électricité, d'eau, les assurances locatives et les courses (75,46 %) ; elles sont incompressibles et sont citées majoritairement. Une fois ces trois charges citées, qui sont liées à la survie (se loger, s'alimenter et se chauffer), les autres dépenses apparaissent optionnelles en fonction du reste à vivre des personnes enquêtées et de leur situation familiale et professionnelle. Malgré les aides au logement, les dépenses liées à l'habitation représentent la charge la plus importante pour les ménages[232] ; ainsi le taux d'effort des ménages du secteur locatif public ne cesse d'augmenter, sachant que la part des locataires Hlm appartenant au premier quartile de revenus (les 25 % les plus pauvres) est passée de

---

[230] L'étude 2010 de l'Insee sur les revenus et le patrimoine des ménages, précise la notion de pauvreté en conditions de vie : un ménage rentre dans cette catégorie lorsqu'il cumule au moins 8 privations sur un ensemble de 27 privations qui sont réparties en quatre dimensions : les contraintes budgétaires, les retards de paiement, les restrictions de consommation et les difficultés de logement. Selon cette approche 12,2 % des ménages rentrent dans la catégorie des pauvres en conditions de vie.

[231] Homme vivant en couple marié. Madame a 52 ans et Monsieur 46 ans. Tous deux sont handicapés. L'époux est en retraite pour invalidité depuis 3 ans. Le couple a deux enfants de 22 et 19 ans, demandeurs d'emploi, également handicapés, qui vivent au domicile parental. Le couple n'a pas droit à l'allocation adulte handicapé parce que le mari perçoit une pension de retraite pour invalidité depuis janvier 2003 ; les deux prestations ne se cumulent pas. Ils vivent aux Pierraux depuis 5 ans.

[232] « Le poids des dépenses de logement dans le budget des ménages est passé de 15,6% en 2001 à 16,2% en 2006, charges comprises et déduction faite des aides au logement, tous ménages confondus. L'évolution des aides au logement n'a pas totalement compensé la hausse des loyers dans le secteur libre ni la hausse des charges dans le parc social, plus rapides que l'évolution des revenus. C'est pour les ménages à faibles revenus que le poids des dépenses de logement s'est le plus accru, en proportion de leurs revenus. Ils accèdent moins qu'avant à la propriété et se replient vers la location, dans le parc social ou en secteur libre » Edwige Crocquey [2009], « Le poids des dépenses de logement s'accroît dans le budget des ménages » in *Profils* n° 5, DREAL, Avril [www.insee.fr].

12 % en 1973 à environ 40 % en 2006 ce qui provoque un phénomène de concentration de la paupérisation [Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées, 2012].

Dépenses mensuelles citées par les habitants des Pierraux enquêtés, par ordre d'importance		
Type de dépenses	**Nombre de citations**	**%**
Loyer/charges/assurance habitation	99	30,37%
Courses/alimentation	81	24,85%
Gaz/électricité/chauffage	66	20,25%
Voiture/essence/crédit voiture/assurance/réparation	21	6,44%
Factures diverses non précisées	15	4,60%
Endettement/crédit divers	12	3,68%
Téléphone/portable/Internet	11	3,37%
Enfants/école/loisirs pour enfants	6	1,84%
Frais médicaux/mutuelle	3	0,92%
Pension alimentaire	3	0,92%
Loisirs/DVD/jeu/satellite/cigarettes	3	0,92%
Impôts divers	2	0,61%
Vêture	2	0,61%
Aide financière à un proche	1	0,31%
Femme de ménage	1	0,31%
TOTAL	326	100,00%

Sources : données quantitatives recueillies dans le cadre de notre enquête par questionnaire réalisée en 2006

Pour les dépenses ponctuelles, on retrouve très majoritairement une catégorie qui concerne également les dépenses mensuelles : le gaz, l'électricité et l'eau, ce qui renforce le poids de ces dépenses au sein des ménages interrogés, dont certains n'ont pas choisi la mensualisation. Les charges liées au logement sont également citées, quoique plus marginalement, l'assurance du logement étant souvent réglée semestriellement ou annuellement. Les autres dépenses ponctuelles concernent les ménages ayant mensualisé ou non les dépenses précitées. On retrouve ainsi les frais occasionnés par les automobiles, les vêtements et les loisirs ; l'écart est cependant très grand entre les dépenses concernant les besoins essentiels et celles ayant trait à la culture et les loisirs.

Dépenses ponctuelles citées par les habitants des Pierraux enquêtés, par ordre d'importance		
Type de dépenses	**Nombre de citations**	**%**
EDF/eau/chauffage/GDF	78	41,71%
Voiture/achats/réparation/essence/entretien/assurance	25	13,37%
Impôts divers	15	8,02%
Vêture	14	7,49%
Loisirs/clubs/vacances/tabac/jeux/bricolage/coiffeur	13	6,95%
Téléphone/informatique	9	4,81%
Loyer/charges/assurance	9	4,81%
Frais médicaux/mutuelle	8	4,28%
Courses/alimentation	6	3,21%
Factures diverses	3	1,60%
Dettes/crédits/emprunts/huissier	3	1,60%
Électroménager/achat/panne	2	1,07%
Enfants scolarité	1	0,53%
Mobilier	1	0,53%
TOTAL	187	100%

Sources : données quantitatives recueillies dans le cadre de notre enquête par questionnaire réalisée en 2006

Majoritairement, les personnes enquêtées sont relativement autonomes quant à la gestion de leur budget, car seulement 5 d'entre elles sont sous tutelle et 7 en curatelle, soit seulement 12 personnes sur 214 personnes enquêtées.

La fréquentation des structures de quartier

Lors de l'enquête de terrain, les habitants du quartier des Pierraux ont été invités à citer les services et activités du quartier connus d'eux et à indiquer s'ils les fréquentent de même que l'appréciation qu'ils en font. Il ressort d'emblée que les activités les plus fréquentées sont celles qui concernent la famille, plus particulièrement les enfants, puis l'aide sociale. Il existe sur le quartier un certain nombre d'associations qui proposent aux habitants soit des services, soit des activités.

Ainsi au sein du quartier sont implantées des associations proposant des services ou des antennes de service public : l'Association Meusienne de Prévention (AMP) est un service de prévention de la délinquance au sein de laquelle travaillent des éducateurs de rue ; l'Association Rencontre Information et Animation Jeunes (ARIAJ) propose des activités socio-culturelles aux jeunes du quartier ; l'Association Meusienne Insertion pour les

Handicapés (AMIPH) ; une antenne du Secours Catholique ; une permanence des Restos du Cœur ; un lieu d'accueil parents/enfants (LAEP Joyeux papillons) ; l'association Pagode dont l'objectif est de lever les freins à l'insertion professionnelle ou à l'accès à une activité d'utilité sociale marchande ou non qui dispense des cours d'alphabétisation au sein du centre social ; le Centre d'information féminin et familial (CDIFF) ; une halte-garderie. À ces lieux, auxquels les habitants peuvent s'adresser, s'ajoutent toutes les activités proposées par le centre social et culturel des Pierraux ; celles-ci se répartissent en trois catégories : les activités de loisirs (couture ; peinture sur soie et tissu ; gymnastique adulte ; sorties piscine), les activités d'insertion sociale (activités d'autofinancement dont les repas familiaux ; atelier vie quotidienne ; mamans au quotidien ; entretien du linge ; vacances familiales ; fêtes populaires ; accompagnement scolaire ou aide aux devoirs ; lieu d'accueil enfants/parents ; alphabétisation) et les activités au service des familles (centres aérés pour les enfants ; baby-bourses). Le centre social a accueilli, jusque mi 2007, les permanences des assistantes sociales du quartier et celles des consultations de nourrissons. De plus, la halte-garderie est située dans les locaux mêmes du centre, ce qui n'est pas sans provoquer une certaine confusion et amalgame quant aux raisons de la venue des personnes au centre social, ce dernier étant, dans ces conditions, fortement associé à l'accueil de personnes en difficulté.

Services et activités fréquentés par les habitants des Pierraux enquêtés		
Services/activités	Nombre total de citations	Fréquence par utilisateur
Activités d'autofinancement	2	1 ou 2 x trimestre (1) – 1 ou 2 x an (1)
Activités entretien du linge	0	
Aide aux devoirs	20	Plusieurs x semaine (10) – tous les jours (6)
Association meusienne de prévention	4	Dont 1 ou 2 x jour (1) - plusieurs x semaine (1) – 1 x mois (1)
Association de rencontre d'information et d'animation jeunes	6	1 x semaine (1) – plusieurs x semaine (3) –
Atelier créatif - activités couture	2	1 x semaine (1) – 1 ou 2 x trimestre
Atelier de vie quotidienne	6	Dont 1 x semaine (3) – 1 à 3 x an (2)
Bourses aux vêtements « Baby bourse »	13	Dont 1 à 3 x an (7)
Centre d'information féminin et familial	5	1 x mois (3) – 1 à 3 x an (1) –
Centres aérés	20	1 à 2 x jour (1) – 1 x semaine (5) – 1 à 2 x trimestre (5) – 1 à 3 x an (7) – 1 seule x (2)
Consultation de nourrissons	13	Dont 1 x mois (6)
Coopérative alimentaire	1	
Cours d'alphabétisation	2	1 x semaine (1)
Gymnastique adulte	5	1 x semaine (2) – plusieurs x semaine (2) –
Halte-garderie	9	Dont 1 x semaine (2), plusieurs x semaine (2) – plusieurs x mois (1) – 1 à 2 x trimestre (1) – une seule x (1)
Lieu d'accueil enfants/parents	9	Dont plusieurs x semaine (5) – 1 x mois (1)
Les fêtes populaires	16	Dont 1 à 3 x an (12)
Les repas familiaux	12	1 x mois (6) – 1 à 2 x trimestre (4)
Les Restos du cœur	18	Dont 1 x semaine (14)
Mamans au quotidien	0	
Peinture sur soie/tissus	4	Dont 1 x semaine (2) – 1 ou 2 x trimestre
Sorties piscine	8	Dont 1 à 2 x trimestre (3)
Départs en vacances familiales collectives	12	1 x an, renouvelable 1 seule x l'année suivante
Voyages organisés	5	1 à 3 x an (5) - 1 à 3 x an (1) - 1 x mois (1) – 1 à 2 x trimestre (1) - 1 à 2 x trimestre (1)
TOTAL DES CITATIONS	192	

Sources : données quantitatives recueillies dans le cadre de notre enquête par questionnaire réalisée en 2006

Structures et activités fréquentées par les habitants des Pierraux enquêtés

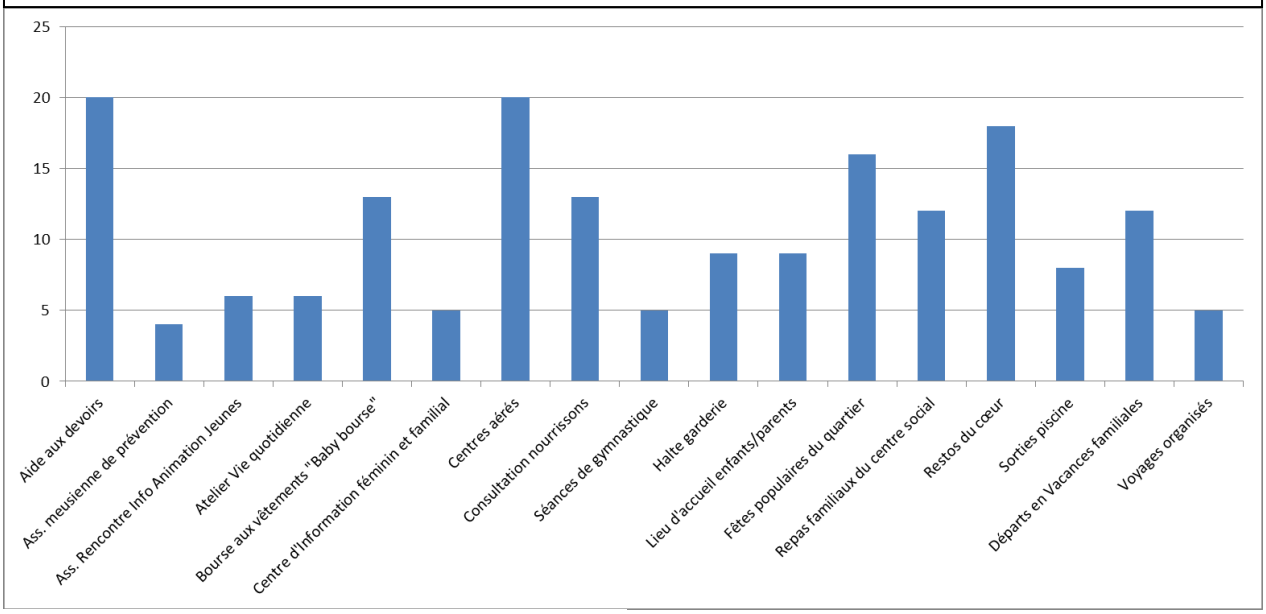

Sources : données quantitatives recueillies dans le cadre de notre enquête par questionnaire réalisée en 2006

Nous développons ci-dessous les activités par thématiques en tentant d'analyser les données recueillies.

Activités d'insertion sociale du centre social

Ces activités se répartissent en différentes sous-catégories, liées à l'insertion sociale et/ou professionnelle des habitants et nous les détaillons ci-dessous :

Activités contraintes

Aucune personne enquêtée ne fréquente l'activité Mamans au quotidien, animée par la conseillère en économie sociale et familiale (CESF) de la CAF de la Meuse, ni les activités d'entretien du linge dont l'objectif est de pallier les pannes de machines à laver et surtout les coupures d'eau et/ou d'électricité. Une seule personne se rend 1 à 3 fois par an à la coopérative alimentaire qui est gérée par une association caritative, les Équipes Saint-Vincent. De même, les cours d'alphabétisation ne concernent que 2 personnes enquêtées, seule l'une d'entre elles a fourni une évaluation (tout à fait satisfaite) et s'y rend une fois par semaine. Ces activités sont liées aux contrats d'insertion signés avec les personnes en contrepartie du versement du RMI.

L'autofinancement

Les activités d'autofinancement organisées par le centre social des Pierraux concernent 2 personnes enquêtées, qui s'y rendent une à deux fois par trimestre ou par an et en sont tout à fait satisfaites ; l'autofinancement permet de réduire le coût de certaines activités, tels les voyages ou sorties. Il convient de rajouter à ces deux activités d'autofinancement celles liées au dispositif « vacances familiales collectives » que sont les repas familiaux organisés sous l'égide de la CESF de la CAF de la Meuse :

> Une fois par mois, le vendredi, toute la journée, environ 8 mères de familles préparaient un menu, en l'ayant discuté au préalable puis élaboré la liste des achats et effectué les courses avec la CESF. Repas en commun partagé avec toutes les familles et leurs enfants dans une ambiance conviviale, pour un prix modeste [Bilan du projet social 2001 – 2005].

Les repas familiaux concernent 12 personnes enquêtées, principalement des femmes (11/12), qui s'y rendent une fois par mois (6) ou une à deux fois par trimestre (4). Ces personnes en sont tout à fait satisfaites (8) ; il y a autant de couples (6) que de personnes seules (6). La répartition des âges, encore une fois, révèle une petite majorité de 36-55 ans (7/11). Les familles comptent en général 1 à 3 enfants (6/9). Les enfants des personnes enquêtées sont surtout âgés de 5 à 19 ans (16/22). La durée d'installation est un facteur important pour la fréquentation des repas familiaux ; ainsi la majorité des personnes enquêtées est installée depuis plus de 12 ans (6/12) et 6 personnes sur 9 se sentent nudrevilloises. 9/11 personnes enquêtées et 1 conjoint n'ont pas d'activité professionnelle. On compte 5 mères au foyer, 3 personnes à la retraite, 4 bénéficiaires du RMI. L'étude des salaires montre que la majorité des personnes enquêtées perçoit des revenus compris entre 426 et 900 euros (5/12).

Dans le cadre de l'atelier créatif, les activités couture concernent 2 personnes enquêtées, qui s'y rendent une fois par semaine ou une à deux fois par trimestre et en sont généralement tout à fait satisfaites ; les réalisations sont ensuite vendues, toujours dans le cadre de l'autofinancement des vacances familiales collectives ou d'autres sorties organisées par le centre social. Il en est ainsi des bourses aux vêtements (baby bourses) dont les recettes sont utilisées dans cet objectif d'autofinancement. Tout au long de l'année, le centre social des Pierraux organise des fêtes dans le cadre des centres de loisirs accueillant les enfants de 6 à 12 ans pendant les petites vacances scolaires à la journée et les mercredis, ou dans le cadre des animations à destination des adolescents. De plus, toujours dans un objectif d'autofinancement, diverses manifestations sont organisées tous les ans ; le rapport d'activités 2005 présenté lors de l'assemblée générale du centre social des Pierraux rend compte de cette organisation. Un objectif pédagogique est déterminé chaque année dans le cadre des centres de loisirs.

> « Nous avons travaillé ce projet [découverte des pratiques culturelles étrangères] tout au long de l'année 1999/2000. […] Ensuite, chaque groupe [d'enfants], après avoir recherché les informations, présentait une ou plusieurs fête(s) typiques par un mode d'expression de leur choix (danse, mime, pièce de théâtre, dessins, une narration, chants…) et décorait son coin ou sa salle aux couleurs de cette fête en fabriquant les objets, ornements nécessaires. À cette occasion, un repas, composé d'une entrée asiatique (nems), un plats espagnol (paëlla), d'un dessert créole avec des fruits exotiques, fut préparé et dégusté par quarante d'entre eux » [Bilan du projet social 1999 – 2001].

Un article du quotidien L'Est Républicain est inséré dans le rapport d'activité du centre social :

> « Le centre de loisirs des Pierraux accueille tout l'été des enfants de 2 à 12 ans. Cette année, le thème développé est "Hygiène de vie, santé et plein air". […] Une grande randonnée est encore prévue le 3 août et un grand jeu de l'oie sur le quartier des Pierraux, le 6 août » [*L'Est Républicain,* 1er août 2004]

Dans le cadre d'un départ en vacances familiales collectives à Corcieux dans les Vosges du 6 au 13 juillet 2004, le rapport indique que :

> « des actions ont été choisies par les familles : préparation et organisation d'une baby-bourse du 9 au 12 avril 2004, cueillette et vente du muguet le 30 avril et le 1er mai, préparation et organisation d'une bourse aux objets utilitaires, barbecue géant, réalisation d'objets à vendre pour la fête des mères » [Rapport d'activité, Assemblée générale du centre social, 2005].

16 personnes enquêtées ont participé à ces fêtes populaires et, dans leur grande majorité (12), elles s'y rendent une à trois fois par an et en sont tout à fait satisfaites (10). La quasi-totalité des personnes concernées sont des femmes (13), autant seules (8) qu'en couple (8). On retrouve une grande diversité d'âges, mais surtout entre 26 et 55 ans (12/16). Concernant le nombre d'enfants, il est aussi diversifié, mais avec une forte présence des ménages avec 3 enfants (6/11) et, dans une moindre mesure, avec un enfant (3/11). Les enfants de ces personnes enquêtées sont surtout âgés de moins de 15 ans (16/22). La grande majorité des participants (12) et 3 conjoints n'ont pas d'activité professionnelle. 2 personnes sont à la retraite, 3 sont mères de famille et 4 sont bénéficiaires du RMI. Les ressources mensuelles sont variées et concernent peu les extrêmes, avec une prépondérance de 426-1100 euros (9/15). Les baby bourses concernent 13 personnes enquêtées, qui, dans leur grande majorité (12), s'y rendent une à trois fois par an (7) et en sont tout à fait satisfaites (9). 12 usagers sont en fait des « usagères » et 7 vivent en couple.
Les personnes enquêtées ont principalement entre 18 et 45 ans (11/13). Le nombre d'enfants est quasi égalitairement réparti, mais proportionnellement les familles nombreuses ont plus tendance à s'y rendre ; toutes les familles de 5 enfants et plus profitent de ce

service.1 seul participant et 5 conjoints ont une activité professionnelle. On compte 3 bénéficiaires du RMI et 6 mères au foyer.

Les activités familiales

Ce bilan de projet 2001 - 2005 indique le nombre de familles ayant pu participer à des vacances collectives : 11 en 2002 ; 10 familles en 2003 ; 11 familles en 2004 et 9 familles en 2005. Nous remarquons que 11 personnes enquêtées citent les vacances familiales collectives : 7 personnes enquêtées en sont entièrement satisfaites, 3 sont assez satisfaites, 2 ne se prononcent pas. Le public concerné est très majoritairement féminin (11/12), en couple (7/12), principalement dans la tranche d'âge 36-45 ans (6/12). On compte 7 mères au foyer. Le nombre d'enfants est important et les familles de plus de 4 enfants sont majoritaires (7/12). Les personnes enquêtées concernées ont des enfants de 1 à 19 ans (27/31) avec une majorité de 10-19 ans (16/31). Ces familles vivent sur le quartier le plus souvent depuis plus de 12 ans (6/12) et, prioritairement, depuis plus de 8 ans (9/12). Il est intéressant de noter qu'une seule personne enquêtée sur 12 occupe une activité salariée. 4 personnes sont bénéficiaires du RMI. On pourrait alors penser que les vacances familiales peuvent s'apparenter à de l'aide sociale. De fait, elles sont en partie financées au titre de l'action sociale des CAF ; les finalités de ce dispositif sont de resserrer les liens familiaux comme le bilan du centre social l'indique : « Renforcer les liens familiaux, aider les femmes seules à trouver du plaisir à bâtir une relation solide avec leurs enfants ». Le niveau de ressources des familles concernées est peu élevé, mais exceptionnellement en dessous de 425 Euros (1/12). Nous avons une petite majorité de personnes percevant entre 426 à 1500 Euros mensuellement (6/12).

Le bilan du projet social du centre social précise les objectifs des repas familiaux qui s'inscrivent dans le dispositif des vacances familiales collectives, à savoir « toucher à la cuisine et acquérir les bases culinaires, partager les tâches entre les familles (organisation temporelle), créer des liens, favoriser une cohabitation pour les personnes partant en séjour collectif, susciter l'investissement affectif mère et enfant, refaire les plats à la maison » [Bilan du projet social 2001 - 2005].

Un public incertain

Le public de ces ateliers est captif, leur présence est prévue dans le contrat d'insertion conclu avec les services sociaux ou pour préparer un départ en vacances. Pour autant, la participation obligée à la coopérative alimentaire qui alterne, tous les quinze jours, la commande de denrées à une banque alimentaire et la préparation en commun de repas, ne favorise pas l'implication dans d'autres activités. Dans le cadre d'une action d'insertion, financée par le Fonds social européen, à laquelle nous avons participé en compagnie de

deux animatrices d'une association de formation et d'insertion sociale, également extérieures au quartier, nous avons constaté que nos efforts pour faire participer les personnes à nos ateliers se sont avérés infructueux. En collaboration avec le centre social et dans ses locaux, nous avons animé différents ateliers de février 2007 à mai 2008. Nous décrivons, ci-après, une tentative d'implication des femmes fréquentant l'atelier intitulé « Repas familiaux ».

> En fin de matinée, lors d'un vendredi matin consacré aux « repas familiaux » du centre social, nous nous sommes rendues dans la grande cuisine collective du centre social. Celle-ci constitue également un lieu de passage entre le couloir donnant sur la porte principale et le bureau de la secrétaire chargée de l'accueil. Cette disposition est tout à fait incongrue et ne facilite pas la fréquentation du centre social par les habitants du quartier. Le thème culinaire du jour a trait à la confection de tartes que les sept dames présentes ont mises au four et s'apprêtent à rapporter chez elles pour en faire profiter leur famille. Cinq sont françaises, deux sont originaires du Maghreb. La pauvreté s'exprime tant par leur tenue vestimentaire que par leur apparence physique, avec une accentuation – toujours constatée – pour les Françaises qui portent moins d'attention à leur aspect et paraissent moins soignées. Une tarte ou deux finissent de dorer, les dames discutent entre elles en présence de la conseillère en économie sociale et familiale et de la référente famille du centre social. Certaines sont debout, d'autres assises. Des chaises sont disposées autour d'une table, dans un coin de l'espace cuisine, occupé en son centre par les cuisinières et les dessertes. Nous nous sommes approchées doucement pour demander comment les dames se portaient, ce qu'elles avaient préparé, si elles le mangeraient sur place, etc. Style de communication phatique qui se veut anodin et paraître empathique. Nous nous sommes assises auprès des dames, sans communiquer davantage, les laissant s'accoutumer à notre présence. Nous jouons aux gourmandes, en déclarant que cela nous donne faim et que nous sommes volontaires pour goûter ces belles tartes – sans succès par ailleurs –. Nous avons déjà croisé certaines de ces personnes et deux d'entre elles participent à nos ateliers : Sophie et Françoise[233], qui est également membre du conseil d'administration du centre en tant qu'habitante du quartier. Puis nous évoquons les ateliers mis en place, en précisant la participation de ces deux personnes qui ne se sont pas exprimées sur ce thème, à notre grand étonnement, malgré nos relances du style « N'est-ce pas Sophie ? » Avant le départ des dames, nous nous levons et leur remettons le programme des activités puis discutons en aparté avec trois d'entre elles en leur expliquant le contenu du prochain atelier ; il s'agit, en l'occurrence d'un atelier sur la rédaction d'une lettre de motivation à l'embauche et d'un curriculum vitae. Ces personnes souhaitent trouver du travail, à défaut d'être toutes inscrites à l'ANPE. En parallèle, pour les volontaires, une discussion (style coaching) sur l'orientation professionnelle est proposée. Toutes s'expriment « Ah oui, c'est intéressant ! » ; certaines osent demander des précisions et évoquer leur envie

[233] Femme de 42 ans, vivant seule, mère de deux enfants : un garçon de15 ans et une fille de 19 ans, enceinte. Elle est membre du Conseil d'administration du centre social en tant qu'habitante du quartier. Elle a travaillé en tant que gérante d'un magasin de chaussures à Verdun et est au chômage. Elle habite le quartier depuis 20 ans.

de travailler ainsi que leurs difficultés « Il n'y a pas beaucoup de travail sur le quartier. » Nous prenons congé des dames en leur donnant rendez-vous la semaine suivante : « Alors à la semaine prochaine », « Vous verrez ce sera intéressant. », « Ça vous aidera à trouver du travail. » Elles acquiescent. Aucune de ces dames ne s'est présentée, malgré la présence connue de Sophie et Françoise.

La référente famille a tenté de pallier l'accueil incertain du centre social et s'est placée dans le couloir principal qui sert également de salle d'attente.

« Donc le mardi et le jeudi après-midi, je suis souvent dans le couloir, j'y réussis tout doucement mais ça c'est pareil, c'est difficile. Donc mais ça s'est avéré intéressant parce que du coup, je me mets dans le couloir et je vois beaucoup de gens parce que comme on est loin du secrétariat, les gens ne vont pas jusqu'au bout. Donc, ils viennent, ils voient personne, ils repartent. Voilà, donc, la communication s'arrête là. Donc, c'est souvent moi, quand c'est moi, je me présente, je donne ma fonction, je dis que je suis référente famille. Je leur donne une plaquette en leur disant : "Voilà, il y a plein d'informations, vous pouvez venir me voir si je suis dans le coin, vous pouvez venir discuter''. Enfin, dans un premier temps, je balançais peut être tout trop, du coup, je fais plus comme ça en tout cas. Alors maintenant, c'est vraiment, je donne les infos et je dis voilà, vous pouvez me trouver ici et puis je repasse, et puis je dis : "Alors vous avez lu, vous êtes intéressé(e) ?'' »,

La référente famille du centre social précise :

« Moi je vois, par exemple, la bourse aux vêtements, c'est quelque chose qui ne fonctionne pas dans la mesure où on n'a personne… C'est vrai que c'est un peu perturbant… Le principe de la bourse aux vêtements, il y a des gens qui viennent déposer et d'autres qui viennent acheter. »

Si les exposants viennent volontiers proposer leurs articles, il y a peu d'acheteurs. Cette intervenante sociale souligne à nouveau, l'implication des femmes aux actions mises en place par le centre :

« Donc avec ces femmes, ces mères, on a fait un repas et c'était vraiment intéressant mais ça demande beaucoup de travail pour quel résultat ? Plein de personnes qui viennent déposer et très peu d'acheteurs, alors on va mettre la faute sur la communication, on va mettre la faute sur… ici, il y a un Fabio Lucci… C'est un magasin de vêtements pas chers du tout. Donc les familles, elles vont pas acheter… c'est fini, elles achètent plus de l'occasion, même si c'est de la marque, ça a été mis, l'enfant ne voudra pas mettre quelque chose qui a déjà été mis. »

Les personnes, dans le cadre des autofinancements, sont plus promptes à vendre qu'à acheter ; en effet, si les premières ont un intérêt évident à participer aux bourses d'échange, les autres habitants sont peu motivés à venir acheter des vêtements ou autres objets

d'occasion, d'autant qu'un phénomène de distinction sociale, que nous développerons ci-dessous, est à l'œuvre, avec un effet tout à fait désincitatif pour ce genre de manifestation.

Activités de loisirs du centre social

Malgré son intitulé, l'atelier de « vie quotidienne » ne relève pas des actions d'insertion sociale mais a pour objectif la distraction d'un groupe d'habitants du quartier :

> « Malgré une moyenne d'âge de 60 à 80 ans passés, un groupe d'habitués vient se distraire les jeudis après-midi au Centre pour discuter des dernières nouvelles et jouer à plusieurs jeux de société [Bilan du projet social 1999 – 2001].

6 des personnes ayant répondu au questionnaire fréquentent cet atelier ; 3 en sont tout à fait satisfaites et 2 assez satisfaites. 3 personnes y participent 1 fois par semaine et 2 personnes entre 1 à 3 fois par an. Cet atelier est animé par une bénévole et a été fréquenté par 26 personnes au total en 2005 comme le rapporte le bilan du projet social 2001 – 2005 du centre social. 4 personnes ayant été enquêtées pratiquent les activités de peinture sur soie/tissus ; deux à raison d'une fois par semaine et une personne de 1 à 2 fois par trimestre. Les 3 personnes enquêtées qui ont évalué cette activité en sont tout à fait satisfaites. Cette activité a été fréquentée par 25 personnes en 2005 [Bilan du projet social 2001 – 2005].

5 personnes enquêtées participent aux voyages organisés par le centre social de 1 à 3 fois par an. 4 personnes en sont satisfaites, 1 est assez satisfaite. La gymnastique adulte concerne 5 personnes enquêtées qui sont tout à fait satisfaites de cette activité ; 2 s'y rendent 1 fois par semaine, 2 plusieurs fois par semaine et 1 personne de 1 à 3 fois par an. Les sorties piscine concernent 8 personnes enquêtées, qui s'y rendent surtout 1 à 2 fois par trimestre (3 personnes) et en sont généralement tout à fait satisfaites (6 personnes).

Le recours aux associations à caractère social du quartier

4 familles ont recours à l'association meusienne de prévention (AMP) 1 à 2 fois par jour (1), plusieurs fois par semaine (1) et une fois par mois (1). 3 personnes enquêtées trouvent ce service tout à fait satisfaisant. Des éducateurs vont à la rencontre des adolescents du quartier pour établir un contact, échanger sur leurs problématiques et organiser des activités collectives. Le centre social a établi un partenariat avec cette association :

> « Partenaire privilégié pour nos actions en direction du secteur jeunes adolescents et pré-adolescents. Nous pérennisons nos actions de suivi avec 4 à 5 jeunes récalcitrants, bénéficiant de l'accompagnement scolaire collège avec les 2 éducateurs AMP, PJJ [Protection

judiciaire de la jeunesse] et une accompagnatrice embauchée par le centre » [Rapport moral, Assemblée générale du centre social, 2005].

Le Centre d'Information féminin et familial (CDIFF) concerne aussi 5 personnes enquêtées, dont 3 tout à fait satisfaites et 1 peu satisfaite, 1 fois par mois (3), 1 à 3 fois par an (1) et 1 à 2 fois par trimestre (1). Ce centre dispense des informations juridiques concernant le droit de la famille et des femmes.

6 personnes enquêtées, 3 satisfaites et 3 assez satisfaites, sont utilisatrices de l'association Rencontre Information Animation Jeunes (ARIAJ) une fois par semaine (1), plusieurs fois par semaine (3), une fois par mois (1) ou une à deux fois par trimestre. Cette association organise des activités diverses pour les jeunes, tant dans le domaine culturel que sportif, et possède un point rencontre où les jeunes peuvent se renseigner sur tout domaine les concernant (sexualité, sida, études, recherche d'emploi…).

Les Restos du cœur concernent 18 personnes enquêtées, qui, dans leur grande majorité (14), s'y rendent une fois par semaine et en sont tout à fait satisfaites (15). Les bénéficiaires sont majoritairement des femmes seules (15) entre 26 et 45 ans (12/16). 8 d'entre elles sont mères au foyer. Les personnes enquêtées ont surtout entre 1 et 3 enfants (15/16) de tout âge. Elles sont rarement nouvelles dans le quartier, surtout établies depuis plus de 8 ans (10/18). Aucune des personnes enquêtées n'a d'activité professionnelle, un seul conjoint est en activité. Une grande majorité est bénéficiaire du RMI (12/15 personnes enquêtées à cette question). La majorité des personnes qui se rendent aux Restos du cœur perçoit moins de 900 Euros (16/18).

Structures en faveur de l'enfance et de la famille

9 personnes enquêtées utilisent le lieu d'accueil enfants/parents (LAEP), plusieurs fois par semaine pour 5 personnes et une fois par mois pour une seule. 6 personnes en sont tout à fait satisfaites, 1 en est assez satisfaite et une dernière pas du tout. Ce lieu est géré par le centre social ; il a pour finalité de favoriser la relation enfant – parent et de valoriser les compétences parentales. Il permet un échange entre adulte et enfant grâce aux jeux et aux échanges. Il est conçu comme un lieu attentif aux phénomènes d'isolement social, à l'absence de solidarité et comme un lieu de prévention de la maltraitance. Le lieu d'accueil enfant-parent bénéficie d'une prestation de service par la CAF qui est conditionnée à la formalisation d'un projet respectant les règles minimales suivantes : l'accueil des enfants de moins de 6 ans, accompagnés d'un parent ou d'un adulte responsable, la participation des adultes, basée sur le volontariat et le respect de l'anonymat ou au minimum la confidentialité, l'absence de visée thérapeutique, tant à l'égard des enfants que des familles, la présence à

chaque séance d'au moins deux accueillants, formés à l'écoute et supervisés régulièrement par un professionnel compétent.

9 personnes enquêtées utilisent la halte-garderie une fois par semaine (2), plusieurs fois par semaine (2), plusieurs fois par mois (1), une à deux fois par trimestre, une seule fois (1). 4 utilisateurs sont tout à fait satisfaits de ce service, 2 sont assez satisfaits. 1 seul n'est pas du tout satisfait. Les haltes garderies sont des lieux destinés à l'accueil ponctuel des enfants de moins de six ans. En 2005, 45 familles ont fréquenté la structure implantée sur le quartier [Bilan du projet social 2002 – 2012] ; son accueil n'est pas continu (lundi matin, mardi après-midi, jeudi matin et après-midi avec fermeture de 12h à 13h30, vendredi matin) ce qui pose problème aux jeunes femmes en charge d'enfants, qui souhaitent travailler, d'autant qu'il n'y a pas non plus de cantine scolaire à l'école.

La consultation de nourrissons concerne 13 personnes enquêtées de sexe féminin, dont 8 vivent en couple. 10 femmes enquêtées sont tout à fait satisfaites de ce service et 3 assez satisfaites. Ces femmes ont entre 18 et 35 ans (8/13), c'est-à-dire un âge courant pour avoir des nourrissons. La fréquence d'utilisation est, le plus souvent, de 1 fois par mois (6/13). La très grande majorité des femmes enquêtées (11/13) n'a pas d'activité professionnelle, 2 sont bénéficiaires du RMI, 8 se disent mères au foyer et 5 d'entre elles ont un conjoint ayant une activité professionnelle (sur les 8 qui vivent en couple). Ce service concerne avant tout les ménages aux revenus moyens, excluant davantage les plus élevés, qui sont par ailleurs très minoritaires dans le quartier ; ces derniers ont peut-être plus volontiers recours à des pédiatres du centre-ville, les consultations de nourrissons, gratuites sont plus facilement fréquentées par des personnes à bas revenus.

20 personnes enquêtées utilisent les centres aérés pour leurs enfants, dont 18 de sexe féminin (13 se déclarent mères au foyer). 14 personnes enquêtées vivent en couple, 17 sont sans activité professionnelle et 1 bénéficiaire du RMI. 8 conjoints ont une activité professionnelle. 9 personnes enquêtées sont tout à fait satisfaites et 9 autres assez satisfaites… Les personnes enquêtées ont principalement entre 26 et 46 ans, c'est-à-dire l'âge d'avoir des enfants concernés par les centres aérés. Plus les familles sont nombreuses, plus elles ont tendance à envoyer les enfants en centre aéré, cette prise en charge venant soulager les mères de famille dans leurs fonctions parentales.

L'aide aux devoirs (dispositif d'accompagnement scolaire financé par la CAF) concerne les enfants fréquentant l'école primaire (du CP au CM2) et le collège (de la 6ème à la 3ème) de 20 personnes enquêtées, qui s'y rendent majoritairement plusieurs fois par semaine (10) ou tous les jours (6). Les personnes enquêtées en sont généralement tout à fait satisfaites (8) ou assez satisfaites (6). Une seule personne enquêtée est de sexe masculin. On compte 13 couples, principalement entre 36 et 45 ans (10/20). En général, les ménages avec 3 enfants ou plus utilisent davantage ce service (15/20). Les familles ayant recours à

l'accompagnement scolaire ont surtout des enfants entre 5 et 9 ans. 16 personnes enquêtées et 3 conjoints n'ont pas d'activité professionnelle. On compte 13 mères au foyer et 2 bénéficiaires du RMI.

L'accompagnement de la fonction parentale

Les Caf relaient auprès des centre sociaux les principes de l'accompagnement de la fonction parentale qui consiste à resserrer les liens familiaux, en favorisant l'implication des familles dans l'élaboration des actions les concernant : « Les Centres Sociaux ont donc la liberté d'organiser leur projet en fonction de leurs spécificités locales aveccependant une obligation majeure, l'implication des familles : ce n'est pas le départ en vacances qui est la base de l'objectif, mais la reconstruction ou la consolidation des liens familiaux sur la durée » [CAF de la Moselle, 2002]. Les centres sociaux de Moselle et quelques associations caritatives, tel le Secours Catholique, organisent chaque année le départ en vacances de familles défavorisées, grâce au dispositif « Vacances familiales collectives ». Tous les centres sociaux (il en existe 47 en Moselle) ne réussissent pas toujours à réunir le nombre suffisant de familles pour soumettre un projet à la CAF, ce qui explique la fluctuation du nombre d'organisateurs ; la moyenne de familles concernées se situe entre 5 à 6 par projet.

Evolution du nombre de projets "Vacances familiales collectives" en Moselle entre 2004 et 2009

Années	*Nombre d'organisateurs*	*Nombre de familles*	*Nbre famille/ centre*	*Nombre de personnes*	*Subventions attribuées*
2004	16 (14 centres sociaux et 2 organismes caritatifs)	74	5	282	60 881 €
2005	14 (12 centres sociaux et 2 organismes caritatifs)	63	5	229	61 049 €
2006	14 (13 centres sociaux et 1 organisme caritatif)	73	5	269	71 375 €
2007	17 (16 centres sociaux dont 1 centre a réalisé 2 projets et 1 organisme caritatif)	97	6	366	102 963 €
2008	18 (16 centres sociaux, 1 organisme caritatif et un CCAS)	87	5	339	96 528 €
2009	15 (13 centres sociaux, 1 organisme caritatif et 1 CCAS)	91	6	342	107 276 €

Source : CAF de la Moselle

Nous indiquons ci-dessous la fréquentation des actions liées à l'accompagnement de la fonction parentale qui sont citées dans le bilan du projet social 2002 – 2005 du centre social

des Pierraux. Nous avons sélectionné les quatre dispositifs spécifiquement liés à l'accompagnement de la fonction parentale qui sont mis en œuvre par ce centre social, à savoir : les vacances familiales collectives, l'accueil enfants/parents, l'animation collective familles et l'accompagnement scolaire qui stipule que celui-ci doit être organisé avec la participation et la collaboration des parents. Les chiffres indiquent le nombre de familles ayant participé aux vacances familiales collectives, le nombre de visites au LAEP, le total des personnes ayant assisté aux diverses activités réalisées par la référente famille au titre de l'animation collective famille que les personnes enquêtées ont mentionné sous diverses appellations, le nombre d'enfants du cours primaire à la troisième ayant participé à l'aide aux devoirs.

Évolution de la fréquentation des dispositifs liés à l'accompagnement de la fonction parentale

Dispositifs liés à l'accompagnement de la fonction parentale	Nombre de participants/an			
	2002	2003	2004	2005
Vacances familiales collectives (nombre de familles)	11	9	9	9
LAEP	61	58	51	41
Animation collective famille	30	40	64	87
Accompagnement scolaire	78	73	89	85

Sources : données quantitatives recueillies dans le cadre de notre enquête par questionnaire réalisée en 2006

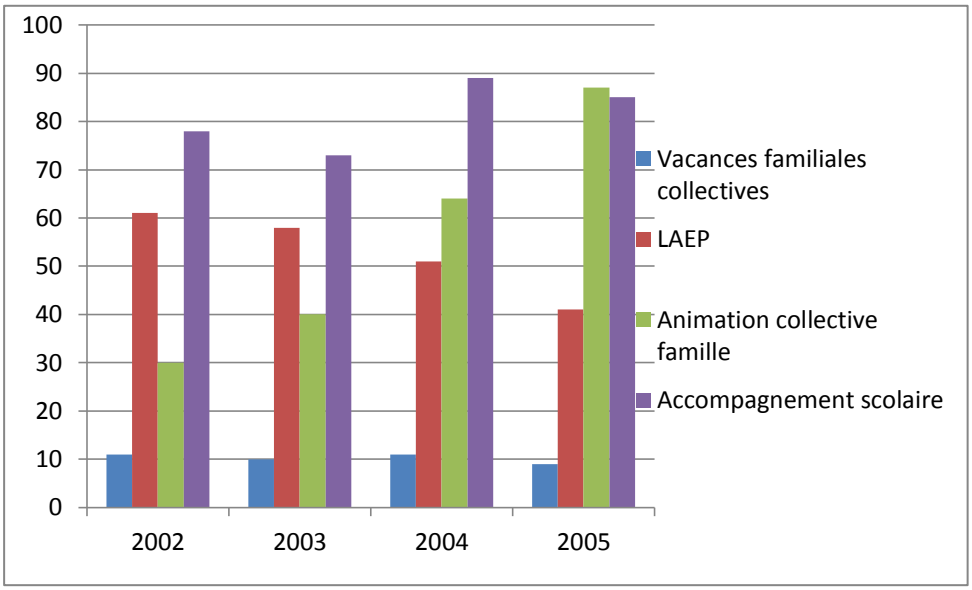

Sources : données quantitatives recueillies dans le cadre de notre enquête par questionnaire réalisée en 2006

Ces données rapportées à la population totale qui s'élève à 2562 habitants démontrent un taux de fréquentation de ces dispositifs réduit. Les vacances familiales concernent 1,08 %

des ménages de la ZUS, si l'on considère qu'il y a au moins 830 ménages résidant dans les 830 résidences principales recensées [http://sig.ville.gouv.fr] ou 1,25 % si l'on se réfère aux 715 ménages relevant du Régime général de Sécurité sociale [CAF de la Meuse, 2000]. Il est difficile d'évaluer la fréquentation du LAEP car ces données concernent le nombre de visites et non pas le nombre de familles concernées. 523 jeunes de 0 à 19 ans [www.insee.fr] vivent dans le quartier ; l'accompagnement scolaire concerne les 7 – 14 ans et touche ainsi 16,25 % de la population de moins de 19 ans. Cette proportion rapportée à la tranche d'âge concernée (environ 200 enfants) donnerait un taux de participation beaucoup plus significatif (de l'ordre de 42,50 %). Une fréquentation somme toute modeste alors que l'accompagnement scolaire est un dispositif apprécié des parents qui se sentent soutenus et espèrent ainsi favoriser la réussite scolaire de leurs enfants [Glasman, 2001].
Quoi qu'il en soit, les structures et activités du quartier demeurent méconnues et peu fréquentées. 128 personnes enquêtées sur 214 (59,81 %) ne participent à aucune activité sur le quartier. Adèle[234] rapporte :

> « Je ne connais pas le centre social, je ne sais pas pourquoi. Et pourtant, je connais quelqu'un qui y travaille et je n'ai jamais voulu adhérer à quoi que ce soit. »

Des services peu fréquentés

Les personnes enquêtées qui utilisent ces services sont par conséquent minoritaires. Au cours de l'enquête de terrain réalisée aux Pierraux dans le cadre de notre travail de thèse, une enquêtrice a soumis le questionnaire à une femme présente dans les locaux du centre social et rapporte son observation :

> J'interroge une femme au centre social. Elle participe très peu aux activités que celui-ci propose, tout comme celles du quartier (proposées par d'autres associations). Elle entretient de bons rapports avec sa famille, qui réside dans le quartier. Elle n'engagera aucune conversation avec moi et se contentera de répondre aux questions. Je la sens très marquée moralement, mais aussi physiquement, par ses difficultés quotidiennes.

Les hommes ont un peu moins tendance à utiliser les associations du quartier (9 utilisateurs sur 39 habitants ayant répondu, contre 47 utilisatrices sur 145 habitantes ayant répondu à cette question). Les personnes enquêtées de plus de 56 ans sont proportionnellement plus nombreuses à ne participer à aucune activité (25/28 personnes ayant répondu à cette question). Les personnes qui participent davantage aux activités ont tendance à se situer dans la tranche d'âge 36-55 ans (31/55 personnes ayant répondu à cette question). Les

[234] Femme retraitée, âgée de 71 ans. Elle vit seule depuis 13 ans. Elle a travaillé pendant 43 ans (de 17 à 60 ans) en tant que doreuse sur cadre puis dans la restauration. Elle habite le quartier des Pierraux depuis 7 ans.

personnes à la retraite sont par conséquent moins nombreuses à participer aux activités proposées (33/36) qui sont plus adaptées aux familles avec enfants (aide aux devoirs, centres aérés) ou aux destinataires de l'aide sociale (Restos du cœur). Cette participation moins importante n'indique pas nécessairement une démotivation ; il peut s'agir aussi de difficultés liées à l'état de santé ou le manque de mobilité.

L'activité professionnelle a une influence majeure sur la participation aux activités associatives : proportionnellement, les personnes qui ont une activité professionnelle ont moins tendance à participer aux activités du quartier (11/56) que celles qui en sont dépourvues (44/121). Pour autant, dans les deux cas, on note une tendance majeure à la non-participation. Les problèmes vécus, jour après jour, provoquent une indisponibilité psychique qui fait « qu'on n'a pas la tête à ça ». Pour Florence, avoir des loisirs constitue un rêve qu'elle n'arrive pas à concrétiser :

> « Ben moi, j'ai pas de temps à loisir, j'ai franchement pas le temps à loisir. Moi mes loisirs, c'est papiers CAF, papiers CAF, papiers pension alimentaire, course poursuite après l'argent, course poursuite pour faire les courses, voilà mes loisirs. En fait, quelque fois je m'oublie un peu. Il y a même une AS qui m'a fait la réflexion que je m'oubliais un peu et… j'ai pas de loisirs. Je ne peux pas avoir de loisirs. Si j'avais un loisir, je ne pourrais pas m'y mettre, c'est pas possible… parce que j'aime certaines choses ! j'aime la peinture, j'aime écrire, j'aime confectionner des affaires, j'aime innover, j'ai, j'ai plein d'idées dans ma tête mais je ne peux pas les développer, c'est pas possible. J'ai trop de soucis personnels. Ça fait, ça fait… ça fait 4 ans que ma vie est en méli-mélo. C'est-à-dire que ça va bien aller pendant 3 mois, je vais commencer à me mettre dans mes loisirs un mois, me dire "et bien tiens, j'ai un peu le temps pour ça maintenant'' et puis boum, ça va recommencer pour 8 mois. Donc c'est pas possible de s'investir vraiment dans quelque chose que j'aime bien. Je ne pourrais pas aller à une activité par exemple que le centre social proposerait. Ça ne serait pas possible, j'irais une fois et c'est tout ! »

C'est la raison pour laquelle il serait indispensable d'étudier le lien entre la nature des activités proposées et le profil des participants afin de pouvoir adapter les services à un public plus large. La référente famille constate que les financeurs ont des exigences par rapport aux projets qu'ils subventionnent qui ne sont pas nécessairement adaptées au public reçu :

> « Et après, on nous demande de faire des choses stables, oui mais il faut qu'elles soient adaptées au public instable. »

La caractéristique du public est son instabilité, son inconstance dans sa participation aux activités. Par ailleurs, il lui arrive d'exploser, lorsque les difficultés sont telles qu'elles paraissent insolubles ; la référente famille du centre social des Pierraux rapporte :

> « Un monsieur qui est venu nous voir parce qu'il avait une facture d'eau impayée et il s'en est pris… il est venu déverser son sac auprès de la secrétaire, nous des fois, on est pris… comme on est la seule institution sur le quartier, on est pris à parti dans tous leurs problèmes. Ils accumulent, ils accumulent et puis comme nous, on est la seule institution, c'est vrai hein, bon maintenant il y a les ASSEDIC, autrefois… c'est tout récent hein, les ASSEDIC, donc tout est concentré au centre-ville hein ! Donc ils viennent, ils ont besoin de… il y a des moments où, effet cocotte-minute, pschitt, ils enlèvent et puis ça vient chez nous. »

Instabilité et colère sont les deux manifestations liées à la précarité économique : « L'expression récurrente d'un mécontentement de la part des allocataires du RMI témoigne à la fois d'un rétrécissement de leur horizon temporel, qui s'oriente nettement vers le présent le plus immédiat, et de la difficulté qu'ils éprouvent à reproduire des actions de routine dans la contrainte économique qu'ils connaissent » [Duvoux, 2009].

Par ailleurs, il est difficile d'établir un portait type des participants ou de chiffrer avec exactitude leur assiduité, car les participants peuvent venir de manière occasionnelle, ponctuelle, assidue, provisoire ou permanente. Agnès[235], intervenante sociale à la halte-garderie « Les Joyeux Papillons » des Pierraux constate le manque de constance des usagers :

> « Sur une année, ça peut toucher 90 familles différentes qui viennent parce que c'est plus ou moins régulier. Il y a des familles, on peut les voir deux fois et puis on va être six mois sans les voir, et puis elles vont revenir. C'est souvent aussi leurs besoins… »

Cette fluctuation peut être la conséquence de la vie précaire des familles qui les place dans une impossibilité de programmer de façon stable toute activité. Agnès poursuit :

> « Quand on demande des coups de mains pour faire des choses, ben on retrouve souvent les mêmes, mais c'est minime quand même. Bon, on a des familles qui sont consommatrices. »

Cette distinction n'implique pas forcément un problème, elle est en fait commune à beaucoup d'associations. De la même manière, il existe toujours des éléments moteurs à l'origine d'une initiative, mobilisés dès le début, et une population plus fluctuante et moins mobilisée qui fera également vivre l'association par sa présence. Il est difficile pour les intervenants sociaux d'admettre que des populations puissent être consommatrices alors que les valeurs promues sont plutôt de l'ordre du volontarisme et de l'autonomie. Le dysfonctionnement si l'on est pessimiste ou le changement si l'on est optimiste survient lorsque le groupe des « meneurs » se démobilise. La référente famille des Pierraux témoigne :

[235] Femme de 50 ans, titulaire d'un CAP de sténodactylo ayant suivi une formation en comptabilité. Elle travaille au centre social comme secrétaire comptable depuis 21 ans et, depuis 7 ans, à temps plein.

> « C'est que nous, on attend [les usagers] et quelque part, ils ne sont pas là parce qu'ils ont d'autres choses à faire, parce qu'ils ont d'autres préoccupations. Et au niveau régularité, un jour, on va avoir plein de personnes et puis, […] ça va durer sur une séance, sur deux, trois et puis une fois, ils ne reviennent pas. Et du coup, ça pose plein de questions. »

Les personnes enquêtées qui ne participent pas aux activités ont des ressources faibles. Il en va de même pour les plus hauts revenus qui, ayant peut-être moins de motivation et un accès plus facile à d'autres services hors du quartier, sont totalement absents. La mixité sociale, culturelle, économique est un défi complexe et permanent dans nos sociétés hyper-hiérarchisées. « […] les recherches scientifiques conduisent à dresser un constat mitigé à l'égard des vertus attachées à cet impératif de mixité. En effet, comme elles peuvent le montrer, la proximité entre les différentes classes sociales renforce moins la convivialité et les échanges qu'elle n'exacerbe les différences et les conflits » [Avenel, 2005]. Constat partagé par de nombreux auteurs, tels Jean-Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire [1970], Pierre Bourdieu[236] [1979], François Héran [1987], Claire Calogirou [1989], Hervé Marchal et Jean-Marc Stébé [2010] qui analysent les phénomènes de distinction et de rejet au sein des quartiers d'habitat social.

Conclusion

La pauvreté, la précarité, le nombre élevé de familles monoparentales sont des facteurs marquants ; les caractéristiques de la population des Pierraux ne se distinguent pas de celles des zones identiques recensées sur le territoire français métropolitain. Malgré le nombre d'habitants, somme toute restreint, de ce quartier, situé à l'orée de la commune, dont l'aspect est bucolique grâce à ses espaces verts, composé de 946 logements dont 629 appartiennent à des immeubles de 20 logements[237], les problématiques, que les habitants des Pierraux rencontrent, sont similaires à celles recensées au sein des ZUS et ZEP. Reste à considérer ses impacts sur la solidarité, la sociabilité et l'autonomie ; il apparaît globalement que les structures du quartier sont peu fréquentées, souvent par manque de temps et, très certainement, par un manque de disponibilité psychique, ce qui ne permet pas aux sujets de se projeter ailleurs que dans l'immédiateté. La fréquentation associative est irrégulière, caractérisée par des à-coups liés aux événements personnels qui affectent l'existence des sujets et leur capacité à se projeter dans des activités autres que celles relatives à la résolution de leurs problématiques du moment. Pour compléter cette approche, nous devons maintenant étudier l'impact de ces conditions d'existence sur la vie familiale et sociale des familles de ce quartier.

[236] La Distinction, Critique sociale du jugement, Minuit, 1979.
[237] INSEE, RP 2006, Pôle Emploi 2006, CNAM 2006, *Données révisées Mars 2011.*

Chapitre 2 - Solidaires, sociables et autonomes ?

Introduction

Comme nous l'avons indiqué ci-dessous, la responsabilité est une valeur mobilisée dans les écrits concernant le traitement des problèmes sociaux qu'il s'agisse de la pauvreté, de l'aide aux personnes en difficulté, du traitement de la délinquance et de la parentalité défaillante. Concernant ce dernier domaine d'intervention de la politique familiale, il est question, de façon récurrente, de responsabiliser les parents. Ainsi Jacques Alain Bénisti[238] [2010] indique, dans son rapport remis au Premier ministre, que les parents doivent assumer leur rôle en faisant preuve d'autorité, ce qui s'accompagne d'un sens des responsabilités :

> « Dès lors, le système des devoirs imposés à un enfant ne peut avoir d'effectivité que s'il est accompagné par un adulte responsable et au premier chef par celui qui, au quotidien, exerce la parentalité. L'exercice de l'autorité parentale doit avoir un contenu. L'État, face à une parentalité en berne, en échec ou en difficulté, doit assurer la formation des parents en généralisant les écoles de parents, en développant le coaching parental, en prenant appui sur les réseaux d'aide à la parentalité et en responsabilisant les parents par rapport à l'école. Face à l'abandon de l'autorité des adultes, les jeunes qui ont l'impression que plus aucun adulte n'est responsable, sont allés chercher des repères, une autorité, un cadre structurant dans la rue, au sein des bandes. L'espace public a été totalement déserté par les adultes, laissant les enfants livrés à eux-mêmes ou à quelques meneurs ou chefs de réseaux qui orchestrent les trafics […] Il faut redonner aux parents, voisins, amis, gardiens, professeurs, grands-parents, etc… les moyens de reprendre leur place et de jouer le rôle qui est le leur aux yeux de notre jeunesse qui est en quête d'autorité. »

Ce rapport exprime explicitement les attendus implicites des dispositifs CNAF qui ont pour objectif d'accompagner les parents dans un but de prévenir les phénomènes de délinquance. Ainsi cette valeur suprême que représente la responsabilité se décline en termes de comportements ; il s'agira, en l'occurrence, pour les parents d'enfants délinquants, d'être responsables en faisant preuve d'autorité. Dans les attendus des dispositifs CNAF concernant la parentalité, il est indiqué que les parents doivent se montrer solidaires, sociables et autonomes, autant de comportements valorisés en termes de compétences dont nous rappelons qu'il s'agit de savoir-faire et de savoir-être. Une certaine image mythique et

[238] Jacques Alain Bénisti, député de l'Union pour un Mouvement Populaire (UMP) du Val de Marne, membre de la commission des lois, il est sollicité par le Premier ministre sur la prévention de la délinquance.

idyllique de la famille et de la société passée est de notre point de vue à l'œuvre ; le passé est magnifié comme un temps privilégié au cours duquel les familles auraient manifesté, en leur sein et entre elles, des liens de solidarité et des échanges sociaux que l'individualisme actuel ne peut plus permettre, mettant ainsi en péril la cohésion sociale et favorisant les phénomènes de délinquance juvénile. Ce sont ces dynamiques que les dispositifs tentent de recréer, quitte à susciter une sociabilité construite ou –a-sociale sociabilité [Castel, 1991*b*], artificielle à laquelle les familles et les habitants des quartiers populaires peinent à adhérer.

> « Il y a quelques années j'avais proposé la notion "d'a-sociale-sociabilité'' empruntée, en la détournant, à Kant – pour qualifier un cas limité d'une telle configuration. Je partais de certaines pratiques comme celles des groupes de rencontre (encounter groups) où se monte en dérivation sur la vie sociale ordinaire une sorte de société relationnelle parallèle. Les gens y vivent un réseau complet d'interactions, ils miment une vie sociale à partir de la mise entre parenthèses du social au sens durkheimien ou marxiste, celui des contraintes objectives et de la reproduction des rapports sociaux dans des cadres institués. À partir de cette absence (provisoire, mais qui peut être répétée), c'est une autre sociabilité relationnelle qui émerge sur la base d'un contrat d'échange et s'autoconstruit en mobilisant une panoplie de techniques psychologiques. »

Aussi, avons-nous eu pour objectif de mesurer la pertinence et l'adéquation de ces incitations comportementales, de ce moralisme familial, avec la vie concrète des familles disqualifiées qui sont le cœur de cible des dispositifs. Nous avons voulu mesurer, d'une part, l'étendue de la sociabilité familiale et, d'autre part, le type d'échanges réalisés avec la famille élargie ; aussi avons-nous pu établir un relevé du nombre et du type d'échanges existants au sein des parentèles. Nous avons interrogé les personnes sur leurs relations de voisinage à l'aide des mêmes indicateurs que ceux utilisés pour mesurer les relations familiales, puis, en dernier point, toujours avec les mêmes indicateurs, sur leurs relations amicales, cette notion étant laissée à la libre interprétation des enquêtés. Enfin, la mesure de l'autonomie s'est effectuée à partir de la fréquentation des associations existantes et de l'appréciation que les usagers peuvent en avoir.

Comprendre le social

Ainsi bien que l'accompagnement de la fonction parentale, mis en œuvre conjointement à la promulgation de la loi de 2002 sur l'autorité parentale, et à laquelle il est étroitement lié, ait pour finalité de restaurer la place du père, cette finalité se décline sur un mode différent. En effet, l'autorité paternelle ne peut, du point de vue des pouvoirs publics, pleinement s'exprimer qu'au sein du cercle familial qu'il convient alors de préserver en y resserrant les liens. La famille constitue la cellule de base de la société et elle doit reprendre sa place

première dans le processus de socialisation des enfants ; aussi les liens familiaux devront être confortés, tant du point de vue de la sociabilité que de la solidarité. Délaissant le point de vue familial proprement dit, il est également demandé aux parents de s'impliquer dans la vie sociale et en particulier au sein de l'école, car cette implication serait une garantie de la réussite scolaire des enfants, réussite qui limiterait les phénomènes de délinquance et de mise en danger de la société. Une initiative visant à mieux impliquer les parents dans la scolarité de leurs enfants a été prise au sein de l'académie de Créteil ; les bénéfices retirés ne sont pas uniquement scolaires mais en également termes comportementaux :

> « Le rapport final de l'École d'économie de Paris présenté en janvier 2010 par Martin Hirsch, Haut-commissaire à la Jeunesse, a montré des progrès encourageants pour un dispositif qui finalement est peu coûteux (de l'ordre de 1000 à 15000 euros par collège) : les données recueillies révèlent que ce surcroît d'implication se traduit par une amélioration très sensible du comportement des enfants. Dans les classes tirées au sort, on constate ainsi nettement moins d'absentéisme, moins d'exclusions temporaires, moins d'avertissements en conseil de classes, ainsi qu'une plus grande fréquence des distinctions lors du conseil de classe (félicitations, encouragements…) » [Bénisti, 2010].

Au-delà des bénéfices réels, en termes de réassurance des parents et des enfants, que l'accompagnement de la fonction parentale est en mesure d'apporter au travers de conseils éducatifs et d'apports sur les besoins des enfants, il nous a paru intéressant de découvrir et d'analyser les valeurs et normes véhiculées par ces dispositifs. Ils sont conceptualisés et mis en œuvre par deux catégories d'entrepreneurs de morale, comme nous l'avons indiqué dans la seconde partie de cette thèse ; la première catégorie conceptualise la croisade à entreprendre [Becker, 1985] et confie son exécution à la seconde catégorie, en l'occurrence, les intervenants sociaux. Les dispositifs répondent aux préoccupations des édiles qui sont en lien avec les valeurs cimentant la société ; ces dispositifs traduisent ces valeurs, en affichant un certain point de vue, en dehors de toute neutralité axiologique. Nous nous sommes attachés à tenter de comprendre les raisons ayant prévalu à la mobilisation de ces valeurs et normes dans les attendus des textes officiels, qui légitiment les interventions sociales de soutien des parents, afin de mettre à jour leur lien avec cette idéologie. Il s'agit, en quelque sorte, d'un second niveau de lecture de ces attendus qui va au-delà d'une vision première consistant à les percevoir comme des intentionnalités en faveur des familles.

La responsabilité est une valeur abstraite et imprécise qui fait consensus mais qui, pour autant, justifie certaines normes et les comportements qui en découlent. Ces normes correspondent à des « sous-valeurs » que sont la solidarité en termes d'entraide réciproque, la sociabilité conçue comme échanges sociaux plus ou moins conviviaux et enfin l'autonomie en tant que capacité à s'impliquer dans la vie sociale et citoyenne. Deux questions se posent

alors : les habitants des quartiers classés ZUS et ZEP peuvent-ils répondre positivement à ces injonctions et, enfin, celles-ci sont-elles totalement conciliables ? Quels freins non prévus peuvent-ils survenir ? Aussi, l'étude de terrain et l'analyse proposées, tentent de répondre à ces interrogations.

Un modèle d'analyse

Il peut être synthétisé comme suit :

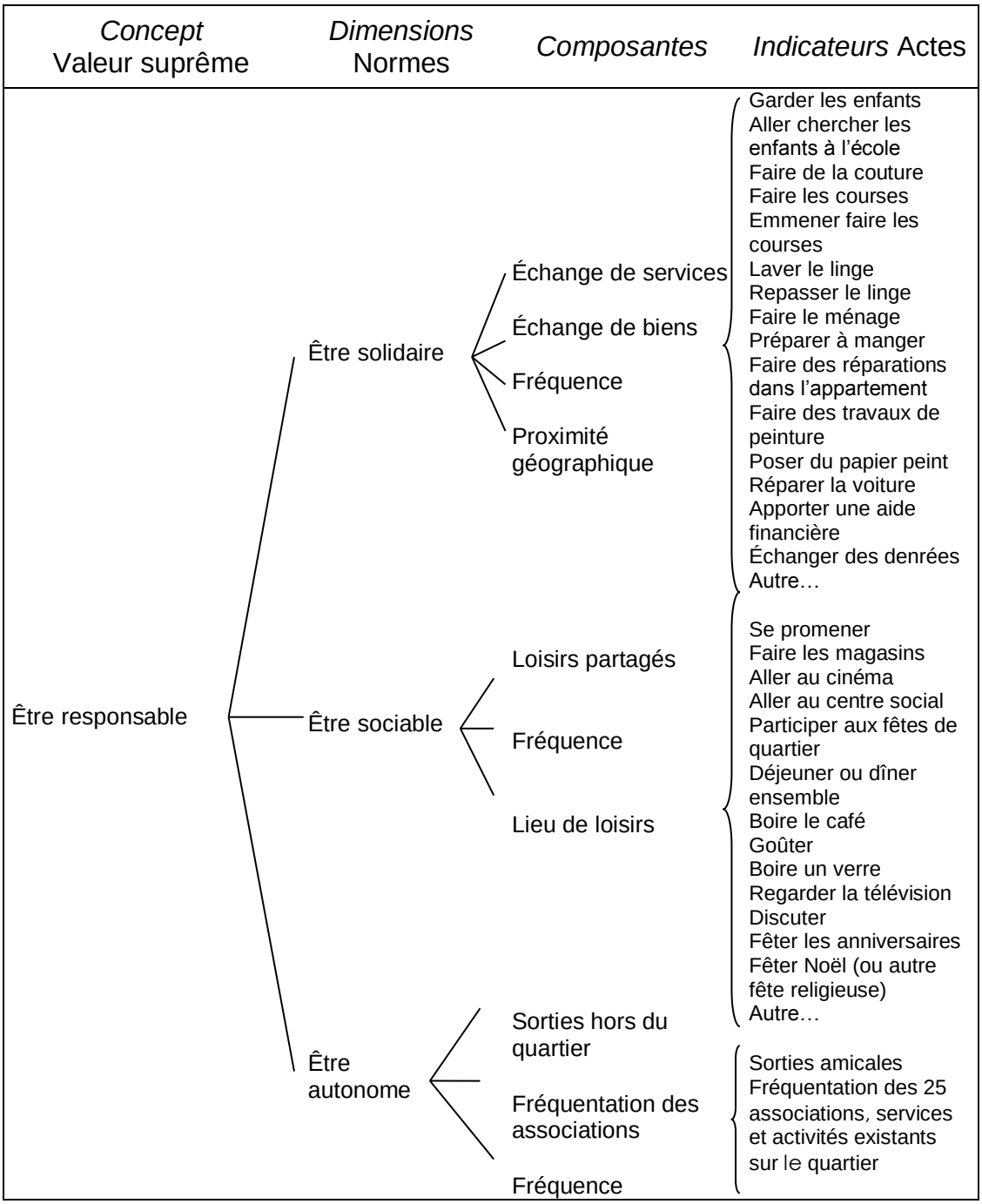

Il est possible d'émettre l'hypothèse que les conditions de vie sociales et économiques (statut social et professionnel, niveau et type de revenu) et la confrontation à la pauvreté et à la précarité, influent sur la sociabilité des personnes, leur capacité à s'entraider et sur la fréquentation des activités et services proposés par le Centre social et les autres associations présentes sur le quartier. Quels sont les liens sociaux et familiaux que les habitants peuvent nouer ? Que deviennent les relations familiales, lorsque les individus sont soumis à diverses insécurités tant professionnelles, pécuniaires qu'identitaires ? Ces insécurités sont consécutives à un manque de protection et de reconnaissance et conditionnent leurs attitudes.

> « Les liens sont multiples et de nature différente, mais ils apportent tous aux individus à la fois la protection et la reconnaissance nécessaires à leur existence sociale. La protection renvoie à l'ensemble des supports que l'individu peut mobiliser face aux aléas de la vie (ressources familiales, communautaires, professionnelles, sociales…), la reconnaissance renvoie à l'interaction sociale qui stimule l'individu et lui fournissant la preuve de son existence et de sa valorisation par le regard de l'autre ou des autres » [Paugam, 2009].

Nous avons distingué les éléments interdépendants susceptibles d'incarner le lien social : les services échangés et les loisirs partagés tant en famille, qu'avec les voisins et les amis. La famille protège les individus et a longtemps constitué le creuset de leur reconnaissance sociale ; l'individu moderne, en situation de plus grande autonomie vis-à-vis des groupes d'affiliation, est prioritairement défini par le regard d'autrui porté sur lui [Paugam, 2009]. Ce regard joue un rôle non négligeable sur le primat accordé aux liens familiaux, la famille étant encore un refuge pour des individus exposés à ce regard ; comme l'a mentionné Prost [1999], les individus s'exposent en sortant dans leur quartier et cette exposition peut constituer une menace. Ainsi l'enquête du quartier nous indique que la famille est un facteur essentiel du lien social à tous les niveaux, bien avant les voisins et les amis.

Les loisirs sont partagés et les services sont échangés majoritairement avec la famille – Quartier des Pierraux

	Passe-temps	**Services rendus**	**Services reçus**	**TOTAL**
Famille	160	179	123	462
Voisins	81	64	69	214
Amis	118	66	56	240

Sources : données quantitatives recueillies dans le cadre de notre enquête par questionnaire réalisée en 2006

Nous constatons que la famille est citée 462 fois, soit à hauteur de 50,44 %, lorsque les personnes indiquent avec qui elles partagent leurs passe-temps et échangent des services, loin avant les voisins (23,36 %) et les amis (26,20 %).

Les services

La famille est déterminante à tout point de vue. Les services concernent toujours principalement les enfants de même que les courses avec une forte fréquence pour les femmes. Pour les hommes, il s'agit plus particulièrement de l'entretien des appartements et voitures, avec cependant une fréquence moins importante.

Les services sont échangés majoritairement avec la famille Quartier des Pierraux			
	Services rendus	**Services reçus**	**Intensité du lien (services reçus + services rendus)**
Par la famille	179	123	302
Par les voisins	64	69	133
Par les amis	66	56	122

Sources : données quantitatives recueillies dans le cadre de notre enquête par questionnaire réalisée en 2006

Les services échangés le sont majoritairement entre les membres de la famille (54,22 %) bien avant les voisins (23,88 %) et les amis (21,90 %). De plus, le réseau familial est majoritairement féminin, centré sur la mère, la fille ou la sœur. « le matricentrage[239] […] n'est pas une règle propre à la parenté ouvrière, mais plutôt une stratégie féminine de survie dans un contexte socio-économique de grande précarité […] » [Déchaux, 2003]. Ces caractéristiques, relevées par Peter Willmott et Michael Young [2010], Olivier Schwartz [1990] ou Richard Hoggart [1970], confirmées par Chantal Zaouche-Gaudront et alii. [2007], semblent perdurer aux Pierraux. La référente famille du centre social a remarqué la force de ce lien familial, typiquement matricentré :

> « J'ai un exemple, moi ça me renvoie à l'exemple d'une famille, une mère qui a donc plusieurs enfants qui ont été placés à des moments donnés... Elle s'entend bien avec sa fille qui est ici mais qui a un certain âge et qui a des enfants quoi mais… Elle va continuellement descendre [critiquer] sa fille mais pourtant elle est tout le temps chez elle. »

La précarité et la pauvreté constatées sur le quartier sont peut-être une des raisons de l'existence d'en tel réseau. La référente famille précise encore :

> « Les familles ne se quittent pas, c'est-à-dire souvent les enfants, ils vivent dans le quartier ou alors s'ils partent, c'est très loin. »

Ce réseau familial est plus diversifié que celui des voisins et des amis. On compte peu de réseaux comprenant plus d'un ami et/ou d'un voisin. On ne peut cependant pas parler d'isolement car les échanges avec ces ami(e)s et/ou voisin(e)s sont très intenses. « En effet, le chômage et la précarité réduisent l'ampleur et la diversité des relations sociales, mais se

[239] Structure de parenté fortement soudée, centrée sur la mère.

traduisent par des rencontres quotidiennes plus fréquentes, concentrées sur quelques personnes » [Avenel, 2006].

La prédominance de la famille

Nous avons une solidarité très centrée sur la famille proche, au sein de laquelle la lignée féminine prédomine. La famille considérée comme proche par *Ego* est constituée en priorité des père et mère, puis des frères et sœurs ou des enfants et petits-enfants ; la famille plus éloignée ne dépasse alors pas 2,5 % du total de la famille élargie [Déchaux, 2001]. Ces constats sont confirmés par notre étude par questionnaire ; la mère participe majoritairement à l'entraide ainsi que la fille et la sœur, la mère occupant une place centrale.

.

Intensité des services échangés entre les membres de la famille
214 habitants des Pierraux ont répondu au questionnaire, soit 172 femmes (80,37 % de l'échantillon) et 42 hommes (19,63 %).

Membres de la famille concernés	Services rendus	Services reçus	Intensité du lien (services reçus + services rendus)
Par le père	16	12	28
Par la mère	46	30	76
Par le frère	11	6	17
Par la sœur	29	22	51
Par le beau-frère	5	1	6
Par la belle-sœur	7	3	10
Par l'oncle	0	0	0
Par la tante	3	2	5
Par le cousin	2	0	2
Par la cousine	1	1	2
Par le grand-père	0	0	0
Par la grand-mère	1	3	4
Par le fils	20	16	36
Par la fille	25	22	47
Par le gendre	4	1	5
Par la belle-fille	4	2	6
Par le petit-fils	3	1	4
Par la petite-fille	2	1	3

Sources : données quantitatives recueillies dans le cadre de notre enquête par questionnaire réalisée en 2006

L'étude des systèmes familiaux nucléaires met en évidence une inflexion matrilocale et une préférence générale pour « l'agrégation topographique par quartier du côté de l'épouse […] » [Todd, 2011]. Nous détaillons ci-après les services échangés avec le père puis ceux échangés au sein de la lignée féminine : mère, fille et sœur.

Les services échangés avec le père

16 personnes enquêtées déclarent faire appel à leur père pour des services et 12 personnes enquêtées disent rendre service à leur père. L'aide accordée par le père concerne, comme

pour la mère, la garde des enfants, au moins plusieurs fois par mois, de même que les travaux d'appartement (peinture – papier peint et réparations) au moins 3 fois par an. L'aide reçue par le père concerne principalement l'entretien de l'appartement, quelques fois dans l'année, et les courses plusieurs fois par mois. On ne peut tirer de grandes conclusions étant donné la faiblesse de l'effectif. 8 pères habitent dans le quartier, 1 dans le même immeuble, 3 demeurent à Nudreville.

Les services échangés avec la mère

45 personnes enquêtées font appel à leur mère pour des services. Ces services concernent principalement les enfants et les courses plusieurs fois par mois : la garde des enfants est citée 27 fois. La fréquence est d'au moins une fois par semaine pour 10 mères, puis au moins une fois par mois pour onze mères ; l'accompagnement des enfants à l'école est cité 10 fois ; les courses sont citées 12 fois ; l'entretien du linge (lavage, repassage, couture) est cité 16 fois.

30 personnes enquêtées rendent des services à leur mère. Ces services concernent surtout l'entretien de l'appartement, plusieurs fois par an, et les courses, plusieurs fois par mois. Les mères résident surtout dans le quartier.

Les services échangés avec la fille

25 personnes enquêtées reçoivent des services de la part de leur fille, principalement pour les courses, de façon hebdomadaire ou mensuelle. Les services rendus à la fille concernent 22 personnes enquêtées, pour la prise en charge des enfants, plusieurs fois par semaine ou par mois.

Les services échangés avec la sœur

29 personnes enquêtées font appel à leur sœur. Les services concernent principalement les enfants, plusieurs fois par mois et les courses au moins une fois par semaine ou par mois. 22 personnes enquêtées rendent service à leur sœur, principalement pour les enfants plusieurs fois par mois et les courses. La sœur habite généralement dans le quartier.

5 personnes enquêtées font appel au beau-frère ; les services concernent uniquement les travaux dans l'appartement (réparations et papier peint) et la réparation de voiture ; ils sont réalisés occasionnellement. Les autres services peuvent être rendus par la sœur.

La prégnance de la lignée féminine

Nous avons constaté que très majoritairement (61,95%) les mères, filles et sœurs des personnes enquêtées demeurent dans le quartier ou dans l'unité urbaine englobante de la ZUS.

Lieux de résidence des mères, filles et sœurs des habitants des Pierraux enquêtés						
Lieu d'habitation	**mère**	**%**	**fille**	**%**	**sœur**	**%**
Dans votre immeuble	1	2%	2	6%	1	3%
Dans votre rue	1	2%	2	6%	1	3%
Dans le quartier	21	43%	9	29%	14	42%
À Nudreville	8	16%	5	16%	5	15%
Autre	18	37%	13	42%	12	36%
Total des personnes enquêtées	**49**	**100%**	**31**	**100%**	**33**	**100%**

Sources : données quantitatives recueillies dans le cadre de notre enquête par questionnaire réalisée en 2006

La condition de relations intenses au sein de la parentèle est la proximité géographique ; la « famille-entourage » définie par Catherine Bonvalet et Dominique Maison[240], citée par Déchaux [2001], au sein de laquelle il existe une affinité déclarée, un contact hebdomadaire et une entraide, se décline en famille-entourage locale (26 %) lorsque les membres habitent la même agglomération et en famille-entourage dispersée (15 %). La famille-entourage locale comporte un noyau de semi-cohabitants (13 %) qui ont entre eux des contacts quotidiens ; les membres de la famille-entourage dispersée n'habitent pas à proximité immédiate les uns des autres. Selon ces auteurs, la famille locale se rencontre plus fréquemment en milieu populaire du fait de la faible mobilité géographique qui contraint le parcours résidentiel [Déchaux, 2001]. Willmott et Young [2010] ont noté que les relations familiales s'estompent lorsque la distance géographique augmente, impliquant alors un repli des relations familiales sur le noyau nucléaire.

Ainsi majoritairement, les femmes apparentées des Pierraux habitent dans le quartier ou à Nudreville ; les services sont très fortement liés au sexe des membres de la famille, que ce soit pour recevoir ou rendre des services, avec une prédominance de la mère, de la sœur et de la fille. Si l'on réunit les conjoints, on observe cette même prédominance. Adèle, 72 ans, se souvient :

> « Ma sœur de Dugny, je lui faisais du repassage et depuis qu'elle est guérie… moi, je me suis cassé le bras, elle m'a rendu des petits services, elle m'a sortie un petit peu, mais depuis, je ne la vois plus… »

De même Sophie indique :

[240] BONVALET Catherine, GOTMANN Anne, GRAFMEUER (Éds) ; BERTAUX-WIAME Isabelle, MAISON Dominique, ORTALDA Laurent [1999], *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, Paris, Puf.

> « Moi, j'aide beaucoup ma sœur Mathilde administrativement ou pour passer des coups de fil à sa place parce que pour tout ça, elle est pas à l'aise. »

L'entraide entre frères et sœurs peut être financière ; malgré des ressources restreintes, sous le seuil de pauvreté, Sophie dépanne ou est dépannée par sa famille :

> « On a toujours vécu comme ça, on a toujours été une famille qui se soutient donc… bon, peut-être pas au niveau se soutenir financièrement et tout parce qu'on est tous un peu dans la panade mais… […] Nous on s'aide de ce côté-là, oui on s'aide, on se dépanne. Vous savez si, par exemple, moi j'ai besoin de 20 euros à la fin du mois, Michel il me prête 20 euros. Il attendra, il touche un RMI ou je sais plus quoi, pas un RMI, un CES. […] L'an dernier, l'année dernière, j'ai eu des sous avant eux, ben j'ai dépanné, ils m'ont remboursée. »

À l'époque du matricentrage, lié au statut de la femme au foyer se consacrant à l'éducation de ses enfants, a succédé celui du « gynécentrage » [Déchaux, 2009] lié au statut de la femme active ; l'implication de la femme au sein de la parentèle reste prédominante. Il s'agirait d'une stratégie de protection face à la vulnérabilité des femmes en cas de rupture du lien conjugal, entraînant une perte de revenus alors que la charge des enfants leur revient majoritairement ; aussi en entretenant des relations avec leur propre parentèle, elles sont assurées d'obtenir un soutien en cas de besoin [Déchaux, 2009] et le lien à la mère reste primordial. C'est ainsi que la précarité et la rareté des substituts en cas de séparation contraignent les femmes à solliciter l'aide familiale [Le Pape, 2005*a*].

> « Au sein du réseau d'entraide familiale, on a pu observer à plusieurs occasions que les lignées féminines constituent un vecteur essentiel de la circulation des échanges de services (aide domestique, garde des enfants…) […] Il est un fait que le développement intensif des grands ensembles a sans doute, malgré une proximité résidentielle indéniable, dispersé les familles dans l'espace urbain […]. Par contre, les travaux ayant porté sur l'analyse du contenu des échanges au sein du réseau d'entraide familiale indiquent qu'on ne peut parler d'une remise en cause du lien mère-fille » [Culturello, 1988].

Des études plus récentes démontrent que les femmes s'impliquent toujours plus que les hommes au sein de la parentèle, surtout pour l'entraide avec une forte sollicitation du lien mère-fille ; on constate, par ailleurs, plus d'échanges de services avec la parenté de l'épouse qu'avec celle de son conjoint [Déchaux, 2009*b*]. L'objectif de notre enquête a consisté à interroger les personnes sur le contenu des échanges et leur fréquence au sein de leur parentèle. Il s'avère que les échanges s'effectuent prioritairement entre la mère et la fille, aux dépens des autres membres de la famille élargie[241]. Paul Culturello [1988] souligne la verticalité actuelle des réseaux d'aide, celle-ci ayant été renforcée au cours des deux

[241] « […] le lien de germanité est structuralement second par rapport au lien de filiation direct (père et mère-enfants adultes) : la fréquence des relations entre germains est fonction de la présence des père et mère, et décline lorsque les individus s'établissent en couple et qu'arrivent les enfants » [Crenner, Déchaux, Herpin, 2000].

derniers siècles, au détriment des collatéraux ; notre enquête le confirme, une place particulière accordée à la sœur qui s'inscrit dans la logique des lignées féminines dont nous avons constaté la vitalité.

L'influence culturelle

De plus, la culture a une influence sur l'intensité et la structure de l'entraide. Ainsi Rachid[242], d'origine marocaine, vit seul dans son appartement, mais il est situé dans la même cage d'escalier que celui de ses parents. Aussi reconstitue-t-il une sorte de maisonnée[243] en s'impliquant totalement dans les tâches domestiques et parentales de sa famille d'orientation[244]. Il raconte au sujet du type d'entraide fourni :

> « Tout, on peut tout concevoir… Je peux remonter les courses, j'ai la petite [sa sœur] qui va à l'école, je vais la chercher, ça peut être… on peut tout imaginer, que ce soit financier, j'ai pas encore reçu ma paie, "file moi quelque chose'', ça va du plus petit au plus gros truc. »

La grand-mère de Rachid est prise en charge par ses enfants : « Ma grand-mère, elle est toujours avec nous, chez mes oncles[245]… ».

La néo-localité, spécifique de la parentèle occidentale, coutume à laquelle se conforme la famille de Rachid, n'a pas d'incidence sur la représentation qu'il a de sa famille : en parlant de « nous » il fait bien référence à sa « maisonnée » prise en tant que « groupe d'appartenance[246] » [Weber, 2002]. En l'occurrence, la constitution de cette maisonnée provient, d'une part, de la tradition et, d'autre part, du manque de ressources qui nécessite la mise en commun des moyens d'existence. « Comme le ménage des économistes, la maisonnée est une unité de consommation et une unité de production domestique : non pas une somme d'agents économiques, mais un agent économique en lui-même » [Weber, 2002].

Par ailleurs, une enquête réalisée en 2003 auprès d'immigrés, par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse et l'INSEE, indique qu' « être logé par un enfant reste une solution projetée par une forte minorité (presque la moitié) de personnes originaires d'Afrique (du Nord et sub-saharienne), du Proche et du Moyen-Orient. » Malgré cela, il a été relevé que :

---

[242] Homme célibataire de 28 ans, d'origine marocaine, informaticien au chômage. Il vit seul et habite au quartier des Pierraux depuis environ 15 ans. Sa mère et sa famille habitent dans le même quartier.

[243] « Font partie de la maisonnée tous ceux qui sont "chez eux'' dans un espace domestique composé d'un logement, d'un ensemble de logements, le cas échéant d'un jardin, d'une maison de vacances. Le "chez-soi'' a ses marqueurs matériels : avoir les clés, recevoir du courrier, partager un budget » [Weber, 2002].

[244] « Famille d'orientation (ou d'origine) : famille nucléaire dont Ego est issu » [Déchaux, 2003].

[245] « Il existe des écarts d'opinion importants dans les réponses exprimant ce que "devraient faire'' les enfants dont le père ou la mère âgé(e) éprouve des difficultés à rester vivre seul(e) à la maison. Selon les pays d'origine, ces écarts vont du simple au triple entre les personnes originaires d'Europe du Nord et continentale, dont moins d'une femme sur quatre accepterait l'accueil à domicile d'un parent dépendant, et celles originaires du Maroc, dont trois sur quatre y seraient favorables » [Attias-Donfut, Gallou, 2006].

[246] « Groupe de parenté *kin group* : tout groupe social fortement uni et solidaire, constitué de parents, fondé sur la base d'une filiation impérative » [Déchaux, 2003].

> « Dès lors que les sujets sont directement impliqués, ils manifestent une moindre aspiration à la cohabitation des générations, ce qui souligne l'émergence dans tous les groupes de la tendance à préférer l'intimité à distance. […] Largement corrélées aux pays et aux cultures d'origine, les opinions réagissent au contact de la société française, en tendant progressivement vers les valeurs de l'expression générale » [Attias-Donfut, Gallou, 2006].

Une forme de négociation entre les valeurs de la société d'accueil et celles du pays d'origine, permet à chacun de trouver sa voie propre vers l'intégration. La pauvreté ou la précarité, et les problèmes budgétaires qu'elles entrainent, peuvent être pris en charge par les communautés, ce qui ne manifeste aucun repli ethnique mais une volonté de trouver des solutions ; les familles se protègent tout en participant à la société d'accueil [Avenel, 2005]. Pour autant, si la précarité économique peut renforcer l'entraide au sein des parentés, celle-ci ne peut guère contrecarrer le processus des inégalités sociales Avenel [2006].
Par ailleurs, les personnes qui se sentent nudrevilloises ont davantage tendance à rendre ou recevoir des services (101/139) ; autrement dit, le sentiment d'appartenance à une communauté aussi vaste que la commune de résidence, se double d'une intensité des liens familiaux. *A contrario*, la désaffiliation familiale est associée au désintérêt envers le lieu de résidence.

Les voisins

Une majorité de personnes enquêtées ne fait pas appel et ne rend pas service aux voisins/voisines (121). Lorsque les personnes enquêtées font appel à leurs voisins, elles sont aussi plus nombreuses à faire appel à leur famille (58/92), l'effet est donc cumulatif. Celles qui ne font pas appel à leurs voisins, sont malgré tout plus nombreuses à faire appel à leur famille (83/121). On peut dire alors qu'il y a compensation. La famille compense un déficit de lien entre les voisins, voire ne les rend pas utiles. En revanche, lorsque les personnes enquêtées ne font pas appel à la famille, elles sont aussi sensiblement plus nombreux à ne pas faire appel aux voisins. La relation est négativement cumulative et peut s'interpréter comme un repli sur le ménage, quelle qu'en soit la configuration.
Dans l'immense majorité des cas, les voisins habitent dans le même immeuble. Les raisons évoquées pour l'absence de contacts sont souvent un certain refus de proximité : les voisins sont considérés parfois trop bruyants. Rachid, célibataire de 28 ans, indique :

> « Justement, la dernière fois, y avait ma voisine du dessus qui voulait me faire signer une pétition contre sa voisine du dessus qui mettait trop de musique ».

Le refus de proximité s'exprime à travers les paroles de Guillaume, 32 ans, habitant chez sa mère de 62 ans encore en activité professionnelle, qui n'aime pas déranger les gens :

> « Ca se passe bien globalement, la preuve quand il y a eu un dégât des eaux chez le voisin du dessus, malheureusement, ça a été quoi !… C'était pas prise de tête quoi… on a discuté avec le voisin… Même j'ai été gêné, je n'aime pas d'aller déranger les gens, mais des fois, il n'y a pas le choix. »

La distance sociale a été rompue par la force des choses, mais l'aspect intrusif de la situation n'a pas été apprécié. ; les habitants souhaitent préserver un espace vital éloigné de tout conflit. Sophie[247] est mère de quatre enfants, vivant en concubinage et sans emploi, indique :

> « J'aime pas m'occuper des affaires des gens, c'est comme ça donc… si quelqu'un me donne un truc secret et que personne ne le sait, ah j'ai horreur de ça moi. »

Effectivement, l'attitude générale avec le voisinage est faite de retenue et de méfiance qui ne sont pas spécifiques des grandes villes mais ont plutôt trait aux classes populaires qu'aux classes cultivées [Héran, 1987]. Ne pas avouer ses propres difficultés peut également constituer une motivation ; Adèle (72 ans) explique : « J'ai cette fierté, je n'ai pas à manger tous les jours encore, mais je ne dois rien à personne. Au contraire, je donne encore… ».
On ne se lie pas facilement d'amitié avec ses voisins. Ainsi Florence, 30 ans, élevant seule ses deux enfants de 6 et 5 ans, sans emploi, déclare :

> « Ici au quartier j'ai ma voisine d'en dessous que j'apprécie, et ma voisine d'en face que j'apprécie… Bon ma voisine d'en face, elle me dit que je suis son amie. Peut-être qu'un jour il se passera quelque chose et je découvrirai que je n'étais pas vraiment son amie… Moi, il me faut beaucoup de temps. C'est-à-dire que ça ne se passe pas sur six mois, ça ne se passe pas sur un an, ça se passe sur plusieurs années. Moi, les amis que j'ai, je les ai depuis plusieurs années. Autrement dans le quartier, je n'ai pas d'ami. »

Les habitants se montrent méfiants vis-à-vis des personnes qu'ils ne connaissent pas . Guillaume analyse ainsi ce phénomène :

> « Si, si j'étais en panne en voiture, si une personne peut m'aider, c'est sympa quoi. Mais vu ce qui se passe actuellement, ça m'étonnerait qu'il y ait beaucoup de gens qui s'arrêtent comme ça. […] Les gens ont peur de se faire agresser à cause de tout ce qu'ils voient à la télé. »

Le sentiment d'insécurité et les fantasmes qu'il génère, en particulier à travers les médias, entrave l'établissement des liens sociaux et plus encore l'entraide. Cette peur touche particulièrement les personnes âgées ainsi qu'a pu le constater une enquêtrice lors du porte à porte dans le quartier.

---

[247] Femme de 37 ans vivant en concubinage avec le père de ses 4 enfants (âgés de 9, 8, 7 et 4 ans). Le couple ne travaille pas et vit dans le quartier depuis 8 ans. Sophie fréquente les activités du centre social des Pierraux.

> De plus, les personnes qui m'ont le plus refusé d'entretiens, sont les personnes âgées. Terrorisées par le moindre contact social avec un inconnu, certaines ont dû se sentir agressées vu l'accueil qu'elles m'ont réservé. L'une m'a dit : "Je veux bien être aimable, mais quand même, venir sonner chez les gens comme ça !" Une autre, n'a pas osé me laisser sur le palier, mais une fois chez elle, elle s'est mise à paniquer. Elle ne voulait répondre à aucune de mes questions, qui selon elle, étaient trop indiscrètes. Puis, elle s'est mise subitement à prétexter un rendez-vous en devenant de plus en plus nerveuse, au point que je suis partie sans finir le questionnaire.

Les personnes qui reçoivent de l'aide et qui aident leurs voisins ne se distinguent pas beaucoup de la population générale. On note néanmoins une tendance pour les personnes âgées de moins de 25 ans à moins recevoir ou rendre service aux voisins (7 personnes sur les 24 personnes de moins de 25 ans interrogées). Lorsque les personnes enquêtées sont plus récemment installées dans le quartier, elles ont moins tendance à recevoir/donner des services aux voisins ; 8 personnes sur les 27 personnes interrogées, qui sont établies depuis moins de 2 ans, rendent/reçoivent des services. C'est à partir de 6 ans d'installation que le rapport s'inverse ; 8 personnes sur 14 personnes interrogées, installées dans le quartier depuis 6 à 8 ans, reçoivent ou donnent des services. Cette tendance prend son importance maximale lorsque les personnes sont installées depuis 8 à 10 ans avec 15 personnes sur 23 qui échangent des services ; avec quelques fluctuations, elle s'équilibre après 12 ans d'installation avec 39 personnes sur 75 qui reçoivent et rendent des services. Il faut du temps aux personnes pour cerner correctement la personnalité des voisins, les identifier et établir une véritable relation de confiance ; ensuite seulement, les échanges peuvent intervenir.

Les personnes qui participent aux activités du quartier ont davantage tendance à aider/recevoir de l'aide des voisins (31 personnes sur 56). On peut considérer que les activités du quartier sont plus facilement fréquentées par les personnes ayant déjà un réseau de solidarité de voisinage et que ces activités, soit créent de nouveaux liens, soit entretiennent les solidarités existantes. Il y est ainsi peu probable que les personnes ne fréquentant pas les voisins s'investissent dans la vie sociale du quartier.

Une autre caractéristique relevée grâce à cette étude concerne la centration des services rendus et reçus entre voisins : il y a principalement des échanges réguliers avec une personne et moins souvent avec deux personnes. Ces liens peuvent être intenses mais ne concernent pas un réseau étendu de voisins/voisines. Florence témoigne à nouveau :

> « Mais depuis que j'habite ici, il y a une jeune en face qui a un an de moins que moi. Donc on s'aide mutuellement quand on a des soucis financiers ou quand on a des problèmes de courses ou quand il faut récupérer un des petits parce que l'autre est chez le docteur ou en

courses ou en rendez-vous. On s'entraide, mais c'est très restreint. Et puis, bon j'ai ma cousine qui habite de l'autre côté du quartier… Voilà, à part ces personnes-là, c'est tout ! »

Les réseaux de voisinage sont donc restreints : on a surtout des contacts avec un(e) voire deux voisin(e)s, rarement davantage : « De toute façon, quand elles sont plusieurs, ça marche plus. » indique Agnès, intervenante sociale à la halte-garderie à propos des mères ou grands-mères fréquentant la structure. Elle précise la fragilité des liens entre voisines :

« C'est parce qu'il y a beaucoup, quand même, d'entraide entre elles donc quand elles sont bien, une grosse entraide et puis après pour diverses raisons, je sais pas quoi, donc il y a rupture et puis alors là, c'est vraiment plus rien. »

Les relations entre les ménages en situation de pauvreté sont fondées sur un système d'allégeance et de dettes réciproques, traversé par un jeu complexe de ruptures et d'alliances [Avenel, 2005]. Cette centration des réseaux se retrouvent dans les autres quartiers situés en ZUS. Ainsi Michèle[248], habitante du Haut du Lièvre à Nancy, a surtout été dépannée par une seule de ses voisines. Elle a ensuite établit des liens électifs privilégiés avec elle :

« Moi, je sais que quand j'étais dans la merde, heureusement que je l'ai trouvée hein… quand je suis arrivée ici à Nancy et tout ! C'est Georgin[249]a qui m'a dépannée et tout, même quand j'ai eu le dernier. C'est pareil, c'est elle qui m'a fait avoir des… plein de trucs et tout hein ! Moi je sais que si j'ai un problème, je me confierais plus à elle qu'à l'autre ! Je me confie plus à Georgina qu'à Lucette[250]… »

Les dépannages sont principalement en nature et rarement en espèces. Florence des Pierraux précise :

« Euh, non les aides, c'est du type matériel. Bon j'ai besoin d'un litre de lait ou elle [sa voisine], elle a besoin d'un litre de lait. C'est plutôt des trucs comme ça. C'est de l'entraide matérielle comme ça. Ça ne va pas plus loin. À la limite, si j'ai des grosses courses à faire, son mari propose de m'emmener. Mais très régulièrement, je vais les faire, sans rien demander à personne. »

[248] Femme seule de 43 ans, originaire de la Sarthe. Elle a habité à Paris. Elle est venue à Nancy après son divorce. Elle est mère de 4 enfants âgés de 21, 20, 18 et 10 ans, seul le plus jeune vit encore avec elle. Elle habite le quartier des Hauts du Lièvre à Nancy depuis 6 ans.

[249] Femme seule de 38 ans, d'origine portugaise, divorcée, mère de 3 enfants Elle habite le quartier des Hauts du Lièvre à Nancy depuis 10 ans, après avoir habité à Château-Thierry. Elle s'est impliquée bénévolement au sein des associations du quartier pendant 5 ans avant d'être contactée par l'assistante sociale du quartier pour rejoindre un groupe de femmes-relais.

[250] Femme de 52 ans, vivant en concubinage. Elle est mère de 7 enfants, 3 enfants d'un premier mariage, 4 enfants de son compagnon actuel. Le couple est au chômage. Il réside au quartier des Hauts du Lièvre à Nancy depuis 16 ans.

Sophie témoigne à son tour et indique le rôle protecteur[251] du voisinage, malgré un réseau restreint, que l'utilisation de l'expression « ma voisine » souligne, alors qu'il y a objectivement plusieurs voisines au sein de sa cage d'escalier :

> « Ouais des petits dépannages. […] Oui au niveau des cigarettes, oui, des fois, moi je vais dépanner ma voisine, ma voisine va me demander un truc ou… c'est tout le temps, on sait qu'on peut compter sur quelqu'un quoi. Enfin pour dépanner avec du sucre ou du lait ou des choses comme ça quoi ou du tabac ou n'importe. […] La Magali, il a fallu que je récupère ses gamins au centre parce qu'elle avait une urgence ! […] Ben, je lui ai pris ses gamins en sortant du centre et je lui ai gardé les petits. Ben, on se dépanne comme ça. […] Mais sinon, oui, se dépanner à emmener les gamins à l'école et tout ça, c'est tous les mois, ça, un coup, c'est moi, un coup, c'est ma copine. »

Une fois la confiance installée, une voisine peut ainsi devenir une copine, *quasi* amie, sur laquelle on peut compter. Comme l'indique l'analyse des questionnaires, il y a un lien entre la fréquentation des associations et la propension à aider son voisinage.Cependant nous allons constater que cette disposition, pour s'affirmer, doit franchir les obstacles de la méfiance et de la mise à distance de ses semblables.

Une demande ou une offre de service implique un besoin et certaines personnes n'ont pas recours à leurs voisins parce qu'elles n'en ont pas encore eu la nécessité. Ainsi une personne enquêtée a précisé qu'elle ne fait pas appel à ses voisins mais pense qu'en cas de besoin, ils seraient d'accord pour l'aider ; une autre personne enquêtée déclare qu'une voisine lui propose bien ses services mais qu'elle n'en a pas encore eu besoin. Il ne faut donc pas confondre absence de besoin de services et absence de solidarité dans le quartier qui demeure potentielle bien que ponctuelle. Ainsi Guillaume, 32 ans, vivant chez sa mère faute d'emploi stable, rapporte :

> « Si, on me demande, je donne un coup de main. Je ne suis pas non plus asocial. Par exemple, l'autre jour, j'ai vu une personne qui était en bas. La personne est venue sonner chez moi parce qu'elle était en panne de batterie. Je suis descendu lui mettre mes câbles de batterie pour démarrer. Je lui ai dit "attendez, j'ai les câbles, je vais vous aider à démarrer.'' Alors que la personne, je ne la connaissais pas du tout. Je vois quelqu'un qui a un problème, je vais lui donner un coup de main tout de suite, si je peux. »

Il n'a pas revu cette personne depuis lors.

Une seule femme trouve que les Pierraux est un quartier " mal famé ". Elle ne fait pas appel à ses voisins car elle ne les connaît pas beaucoup et ils changent souvent. Pourtant, elle se dit prête à rendre service. D'autres personnes enquêtées échangent des services trop

[251] « L'expression "compter sur'' résume assez bien ce que l'individu peut espérer de sa relation aux autres et aux institutions en termes de protection, tandis que l'expression "compter pour'' exprime l'attente, tout aussi vitale, de reconnaissance » [Paugam, 2009].

occasionnellement avec leurs voisins pour juger utile de remplir la partie du questionnaire concernant cette rubrique.

Les amis

La notion d'amitié, mobilisée ici, ne possède pas de définition précise, hormis celle du dictionnaire qui stipule qu'un ami est une « personne pour laquelle on a de l'amitié, de l'affection ou avec laquelle on a des affinités » [Petit Larousse, 2008], l'amitié étant, pour sa part, qualifiée de « sentiment d'affection, de sympathie qu'une personne éprouve pour une autre » [Petit Larousse, 2008]. Ce qui peut différencier la relation amicale de la simple relation de voisinage réside dans l'affection et également dans la confiance que les personnes éprouvent face cet autrui. Ce sont les personnes enquêtées qui ont défini par elles-mêmes qui comptent pour elles en tant qu'ami(e)s.

Aux Pierraux, une petite minorité de 91 personnes enquêtées fait appel ou rend service aux amis ; il s'agit d'une grande minorité puisque 122 personnes ne font pas appel ou ne rendent pas service aux amis. Lorsqu'elles échangent des services avec leurs amis, les personnes font également majoritairement appel et rendent service à leur famille ; le processus est positivement cumulatif. Lorsque les personnes enquêtées ne font pas appel et ne rendent pas service à leurs amis, elles font tout de même majoritairement appel et rendent service à leur famille (79), il y a donc substitution. Cette tendance est bien plus forte que pour les voisins. Lorsque les personnes enquêtées ne font pas appel et ne rendent pas service à leur famille, elles sont aussi plus nombreuses à ne pas faire appel à leurs amis et à ne pas leur rendre service (43 réponses sur 72). Le processus est négativement cumulatif.

Lorsque les personnes enquêtées font appel à leurs amis, ils ne font majoritairement pas appel à leurs voisins pour recevoir des services (50 réponses sur 91). Il y a un processus de substitution. Lorsque les personnes enquêtées ne font pas appel à leurs amis, ils ne font majoritairement pas appel à leurs voisins pour des services (71 réponses sur 122), le processus est donc négativement cumulatif. Si les liens familiaux peuvent compenser la faiblesse des liens de voisinage et amicaux, ceux-ci ne se substituent pas aux liens familiaux. De la même manière, les liens amicaux ne peuvent être remplacés par des liens de voisinage. Les liens familiaux priment sur tous les autres liens et paraissent irremplaçables, marquant ainsi une fermeture sur le cercle familial.

Le fait de se rendre en ville est un indicateur plus significatif que les précédents ; 82 personnes qui s'y rendent chaque semaine ne demandent ni ne rendent de services à leurs amis tandis qu'ils sont 66 dans cette situation à échanger des services avec leurs amis. Les sorties mensuelles influencent moins la propension à l'entraide avec les amis. La tendance

est beaucoup plus forte concernant les répondants qui ne se rendent jamais au centre-ville et qui presque tous ne rendent ni de services aux amis, ni n'en reçoivent. Ainsi 17 personnes n'échangent pas de services avec leurs amis sur les 20 personnes ne se rendant jamais en centre-ville.

Propension des habitants des Pierraux se rendant au centre-ville à échanger des services avec les amis

Vous rendez-vous au centre ville **Services amis**	Chaque semaine	chaque mois	aucun	**TOTAL**
oui	66	20	3	**89**
non	82	17	17	**116**
TOTAL	**148**	**37**	**20**	**205**

Sources : données quantitatives recueillies dans le cadre de notre enquête par questionnaire réalisée en 2006

Le fait d'échanger des services avec les amis serait corrélatif à une certaine capacité à sortir du quartier, à un degré d'autonomie supérieur, sachant que 37 amis cités sur 93 demeurent à l'extérieur du quartier. Les personnes à la retraite ont moins tendance à rendre/recevoir des services aux amis ; elles ne sont que 28 sur 40 à le faire. Florence n'a pas d'amis sur le quartier :

> « Moi j'ai des amis, à moi, oui ! Mais qui sont pas d'ici. Il y en a une qui est venue s'installer à Nudreville depuis 5 mois, à cause de l'emploi. On se voit rarement vu qu'elle a des sales horaires et puis elle habite de l'autre côté de la ville. J'en ai une qui est là pendant la semaine parce qu'elle est étudiante au Freyssinet, elle fait un bac architecte. En fait voilà moi, j'ai des amis comme ça. Mais, ils ne sont pas d'ici. »

Les déficits de solidarité de voisinage ou amicale peuvent être compensés par la solidarité familiale. En revanche, à la dissolution du lien familial, se surajoutent les déficits de solidarité de voisinage et amicale, quel que soit le profil socio-économique de la personne enquêtée. Cette situation de désaffiliation est très minoritaire dans le quartier. De même, les divorces ou séparations n'entraînent pas nécessairement un processus de désaffiliation, lorsque les conjoints ne s'entre-déchirent pas : une personne enquêtée, vivant avec son enfant et avec sa sœur de 16 ans, reçoit néanmoins des services du père de son enfant.

La population des Pierraux échangeant des services avec ses amis se distingue davantage de la population générale que celles qui reçoivent/donnent des services à la famille et aux voisins, surtout en ce qui concerne l'âge des personnes enquêtées, le nombre d'enfants, le fait de se rendre au centre-ville et l'activité professionnelle de la personne enquêtée. Ainsi les moins de 35 ans ont légèrement plus tendance à rendre/recevoir des services de leurs amis. Avec plus de 5 enfants, une grande majorité ne demande/reçoit pas de services des amis ; cette constatation est à relativiser en raison du faible effectif des personnes dans cette

situation (8 personnes seulement sur 135 sont dans cette situation) dont une seule a répondu positivement, soit 1/8.

La tendance est beaucoup plus forte concernant les personnes enquêtées qui ne se rendent jamais au centre-ville et qui presque toutes (17/20) ne rendent et n'échangent aucun service avec les amis. De même, les personnes qui ont une activité professionnelle ont tendance à davantage rendre/demander des services à leurs amis (29/58) que les personnes sans activité (60/149).

Dans un *continuum* allant de la sphère familiale nucléaire à la cité, il est remarquable de noter que l'ouverture sur autrui est progressive et que la sociabilité amicale se situe dans l'intervalle entre la sociabilité de proximité et l'ouverture sur une vie sociale plus vaste alliant vie professionnelle et fréquentation du centre-ville ; ici encore l'effet est cumulatif dans le sens de l'ouverture comme dans celui du repli.

Les personnes qui n'échangent pas

Une très petite minorité de 25 personnes enquêtées dit ne faire appel ou ne rendre service à personne. Les raisons invoquées sont parfois positives comme la quête d'autonomie (7), mais également négatives comme la peur des autres (6), l'éloignement familial (2) ou le repli sur soi.

Habitants des Pierraux n'échangeant pas	
Raisons invoquées	**Nombre de citations**
Autonomie	7
Manque de confiance /peur des autre/insécurité	6
Famille éloignée	2
Reste toujours à la maison	1
Arrivée récente dans le quartier	1
Besoin de rien	1
Les voisins ne comprennent pas le Français	1
Mes voisins sont mes amis, je ne fais pas la distinction	1
N'a besoin de personne, ne connait personne en France	1
Occupée avec sa maman	1
Préfère être seule	1
Repli sur la famille	1
Chacun chez soi	1
TOTAL	**25**

Sources : données quantitatives recueillies dans le cadre de notre enquête par questionnaire réalisée en 2006

Il convient de noter que les personnes enquêtées rendant service ou s'occupant exclusivement de leur famille ont estimé ne recevoir ou ne rendre de service à personne. La famille occupe certainement une place à part, au sein de laquelle les services ne se comptabilisent pas ou vont naturellement de soi. Comme le souligne Florence Weber [2003], une maisonnée existe lorsqu'en son sein les objets et services qui circulent ne sont plus comptabilisés ni considérés comme des échanges considérés comme des dons devant susciter un contre-don. Par ailleurs, l'évocation d'un désir d'autonomie ne cache-t-elle pas la volonté de ne côtoyer et/ou de ne dépendre de personne ? Nous savons que la proximité spatiale ne favorise jamais systématiquement les liens, la distance sociale demeure. Les liens de solidarité sont rendus plus difficiles lorsque les amis et la famille sont éloignés, comme le soulignent certaines personnes ne connaissant personne en France. Par ailleurs, les familles et les amis habitent majoritairement dans le quartier ou à Nudreville. Ainsi cette étude démontre que l'entraide dépend de la proximité des acteurs, cette proximité ne permettant pas, pour autant, un réseau d'échanges très étendu. L'isolement peut être subi, volontaire ou sélectif. Une personne enquêtée dont la famille réside au Maroc, ne demande des services qu'à ses voisins marocains.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, les liens de voisinage ne compensent pas les liens familiaux et lorsqu'ils sont absents, l'implication dans la vie sociale est réduite à néant. Adèle, qui vit seule, ne fréquente personne et ne va pas au centre social même depuis que ses relations familiales se sont relâchées : « J'étais très occupée avec ma famille et puis après j'étais un petit peu dégoûtée parce que dès l'instant que je n'ai plus eu les moyens de recevoir tous les samedis, je n'ai plus vu personne. »

Il n'est pas possible de réaliser une analyse plus fine et globale des personnes enquêtées, car elles ne sont pas assez nombreuses à avoir répondu aux enquêtrices. Pour autant, il est possible d'indiquer que quelle que soit la situation socioéconomique de la personne enquêtée, son sexe, son âge ou sa situation matrimoniale, elle connaît majoritairement une solidarité familiale. Les déficits de solidarité de voisinage ou amicale peuvent être compensés par la solidarité familiale tandis qu'à la dissolution du lien familial, se surajoutent les déficits de solidarité de voisinage et des amis et cela, quel que soit le profil socio-économique de la personne enquêtée.

Les loisirs

Dans ce domaine également, la famille est nettement dominante. La population rencontrant ses voisins, avec une majorité de 49 personnes enquêtées entre 36 et 65 ans, est sensiblement plus âgée que celle rencontrant sa famille, avec une majorité de 97 personnes enquêtées entre 26 et 35 ans. Les liens familiaux sont amenés à se distendre lorsque la

génération des grands-parents disparaît, car ce sont bien souvent eux qui impulsent les rencontres familiales. Par ailleurs, il a été noté un nombre peu élevé de grands-parents présents dans le quartier ; Solange[252], animatrice petite-enfance et animatrice des ateliers créatifs du centre social, constate :

> « Eh bien, on sent quand même un manque de grands parents. […] On a travaillé une année [sur l'intergénérationnel] parce que justement quand on parle comme ça avec les enfants, il n'y en a pas beaucoup qui ont des contacts avec leurs grands-parents. […] D'ailleurs on voit bien, des fois il y a des mamans, quand elles ont plusieurs enfants, quand elles sont pour aller à la maternité, c'est une copine qui garde leurs enfants ou alors les enfants sont mis carrément en… pouponnière. […] C'est ce qui fait des fois la différence avec les autres enfants. Quand ils sont un peu plus grands et quand on leur dit des fois, quand c'est les vacances, " tiens qu'est-ce que vous avez fait samedi dimanche ?'' "Ah ben moi, j'ai été chez ma mamie.'' et puis les autres [du quartier], "ben non, j'ai regardé la télé.'' »

La famille au féminin

La famille occupe une place prépondérante tant pour l'entraide que pour le sociabilité, le partage de loisirs. Une majorité de 160 personnes enquêtées rencontre sa famille pendant son temps libre, soit autant que lors des échanges de services.

Habitants des Magnivaux enquêtés déclarant rencontrer leur famille pendant leurs loisirs		
Oui	160	74,77%
Non	49	22,90%
Non réponse	5	2,34%
Total	214	100,00%

Sources : données quantitatives recueillies dans le cadre de notre enquête par questionnaire réalisée en 2006

On trouve parmi les personnes enquêtées 126 femmes et 34 hommes ; ainsi les personnes de sexe féminin prédominent encore, notamment la sœur et la mère. Sophie est très « famille » :

> « Et puis moi, j'ai mon autre sœur qui habite au Pré l'Évêque, elle vient pratiquement deux fois par semaine, bon, j'ai une sœur qui…, elle m'a appelée là, elle vient lundi matin me voir. Si j'ai un contact, nous on a un bon contact, au contraire. […] Moi, si je vois pas ma mère au moins

[252] : Femme de 47 ans, titulaire d'un CAP de vendeuse étalagiste, animatrice petite enfance au centre social des Pierraux où elle travaille depuis 12 ans. Elle a ensuite passé un CAP petite enfance, puis a obtenu le BAFA. Elle travaille à la halte-garderie, participe aux activités du LAEP. Elle anime, à raison de deux après-midis par semaine, des ateliers manuels avec des femmes du quartier.

une fois par semaine… […] parce que bon, nous ça a toujours été comme ça, on a toujours vécu comme ça, on a toujours été une famille qui se soutient donc… »

En revanche, les loisirs avec le fils sont plus fréquents qu'avec la fille et, pour une fois, le masculin l'emporte, il est vrai avec le concours de la belle-fille (43/38).

Répartition des loisirs au sein de la famille Quartier des Pierraux

Membres de la famille concernés	Effectif
Père	13
Mère	44
Parents ensemble	24
Frère/frère + belle-sœur	27
Sœur/sœur + beau-frère	50
Oncle/tante	4
Cousins/cousines	6
Grands-parents	3
Fils/fils + bru	43
Fille/ fille + gendre	38
Petits-enfants	2

Sources : données quantitatives recueillies dans le cadre de notre enquête par questionnaire réalisée en 2006

Les relations avec le seul gendre, ne figurant pas dans ce tableau ; elles ne sont mentionnées qu'une seule fois. Il est remarquable de constater qu'à nouveau, la lignée directe est prépondérante, avec un meilleur équilibre entre les fils et les filles. L'entraide relève de la sphère féminine alors que le partage de loisirs est moins lié au genre. Il a été noté une absence de grands-parents sur le quartier, que ces données viennent corroborer puisque les relations entre grands-parents et petits-enfants ne sont évoquées que 5 fois. Nous voyons bien que la parentèle est peu mobilisée, soit que les liens électifs soient faibles, soit que l'éloignement représente une entrave. Quoi qu'il en soit, les familles populaires sont moins attachées à leur famille élargie et sont moins à même de citer, de mémoire, une large parentèle tant au niveau des ascendants que des collatéraux, contrairement aux classes favorisées [Le Pape, 2005*b*].

De même que pour les échanges de services, le fait de se sentir nudrevillois est lui aussi significatif. Sur les 138 personnes qui se sentent nudrevilloises, 116 rencontrent leur famille alors que celles qui ne se sentent pas nudrevilloises (59), ne sont que 35 à rencontrer leur famille. On a donc un processus positivement et négativement cumulatif. L'affiliation à un lieu et les liens familiaux sont donc liés, ces derniers pouvant favoriser un sentiment d'appartenance territoriale. Les retraités voient très majoritairement leur famille (38

personnes interrogées sur 40 retraités). Ce sont effectivement les plus âgés qui, en tant que grands-parents, entretiennent les liens avec leurs descendants et entre ces derniers[253].

> « Par exemple, la composition du cercle périphérique est fonction de la présence ou non des grands-parents dans le cercle intermédiaire. Si ces derniers sont absents (qu'ils soient décédés ou non), ils ne feront plus le lien entre Ego et certains de ses parents secondaires (oncles et tantes) et tertiaires (cousins), par suite la relation avec le cercle périphérique ne sera plus sûre de se maintenir » [Déchaux, 2003].

Les personnes qui ont des passe-temps avec la famille rendent et reçoivent majoritairement des services à la famille (129/141). De la même manière, lorsque les personnes enquêtées n'ont pas de passe-temps avec leur famille, ils ont davantage tendance à ne pas donner/recevoir des services de leur famille (41/49). C'est donc un phénomène cumulatif et de réciprocité positive ou négative. Les personnes qui ne participent à aucune activité dans le quartier ont tendance à rencontrer leur famille (106/126), soit 84,12 % des personnes interrogées. La famille est présente pour échanger des services et participer aux loisirs. Les services de proximité et activités de loisirs, assurés par les associations de quartier, peuvent alors être considérés comme inutiles. Dans cette optique, il est clair que les activités proposées ne peuvent pas rivaliser avec les solidarités et les loisirs familiaux mais être complémentaires.

En conséquence, le pourcentage de personnes sans loisirs avec leur famille et fréquentant les activités est plus élevé que le pourcentage des personnes ayant des liens avec la famille et participant aux activités (42,10 % contre 15,87 %). Les activités du quartier peuvent effectivement, dans certains cas, remplacer les activités familiales. L'enquête ne permet de déterminer si cette préférence pour les activités des associations est due à l'éloignement de la famille ou à un choix délibéré.

Les voisins

208 personnes (167 femmes et 41 hommes), sur 214 personnes interrogées, ont répondu à la question du partage de loisirs avec les voisins. Une minorité de 81 sur 208 personnes partage des passe-temps avec ses voisins et le sexe influence ce partage. Ainsi proportionnellement les hommes ont davantage tendance à ne pas rencontrer leurs voisins pendant leur temps libre (31/41), alors que les femmes (71/167) rencontrent leurs voisins(es). Le fait d'être, plus souvent que les hommes, sans activité professionnelle peut

[253] Une enquête de 1982, réalisée par l'INSEE et l'INED, a décrit et mis en relation les différentes formes de sociabilité : voisinage, parenté, travail, sorties, vie associative, amitié… « Dans 92 % des cas, si l'on retient le fait d'avoir entretenu tel type de relation avec au moins un voisin, la progression "conversations-visites-services-amitié'' est respectée, en sorte qu'on peut construire une échelle des rapports de voisinage dans laquelle chaque degré cumule les précédents et y ajoute une relation supplémentaire » [Héran, 1987].

expliquer ce phénomène. L'ancienneté dans le quartier est également intéressante à observer ; les personnes arrivées depuis moins de 4 ans ont davantage tendance à ne pas rencontrer leurs voisins (46/60) alors que la relation est inversée pour les personnes qui se sont installées depuis 6-8 ans (5/13). La majorité des personnes enquêtées qui rencontre leurs voisins se trouve sur le quartier depuis plus de 12 ans (36/75). Au fil du temps, une certaine confiance s'instaure, les personnes paraissent plus familières, les liens se tissent.

Les personnes ne participant à aucune activité sur le quartier ne rencontrent majoritairement pas leurs voisins (83/124). Il en est de même pour celles qui participent aux activités (29/54), mais la tendance est moins forte. Il n'y aurait donc pas d'incidence notable entre le fait de participer ou non à des activités et la densité des liens de voisinage. Pourtant, la participation à la vie associative est susceptible de créer des liens de sociabilité élective entre les participants, mais ceux-ci ne le souhaitent-ils pas ?

Les personnes qui rendent service à leur famille rencontrent majoritairement leurs voisins (46). Ces liens sont cumulatifs. Les personnes ne rencontrant pas leurs voisins rendent très majoritairement service à leur famille (91). On constate encore une fois la force du lien familial qui à la fois compense ou ne rend pas nécessaires les liens de voisinage, que ce soit pour les services ou les passe-temps. Comme on pouvait s'y attendre, la majorité des personnes rendant service à ses voisins les rencontre aussi pendant les temps libres (61/91) et la majorité des personnes enquêtées ne rendant pas de services aux voisins ne les rencontrent pas (97/117). Toutefois, le nombre de personnes enquêtées qui ne rencontrent pas leurs voisins et qui leur rendent toutefois service n'est pas négligeable (30). Le témoignage de Guillaume cité plus haut en est une illustration ; on ne rend pas que des services aux proches. Cela confirme la disposition des habitants, déjà citée, à aider leurs voisins sans nécessairement les connaître et les fréquenter. Certaines personnes enquêtées ont des contacts superficiels avec leurs voisins : bavardage dans les couloirs, se saluer à l'occasion sur le palier, etc. Adèle, retraitée de 71 ans témoigne :

> « Ceux d'en face, ils sont nouveaux. Cet été, c'est vrai que j'admirais leur petit garçon de 4 – 5 mois. On ne se voit pas beaucoup, mais quand on se voit, on se dit quelques mots. »

D'autres expliquent qu'il y a des incompatibilités culturelles avec les personnes ne parlant pas français, une peur des agressions, une volonté de garder ses distances pour préserver l'intimité de chacun et éviter d'éventuels conflits. Maurice, 46 ans, à la retraite (ancien fonctionnaire), marié et père de deux enfants de 19 et 22 ans raconte :

> « Je fréquente très, très peu parce qu'au départ, je fréquentais, puis, c'est ce que je vous dis, c'est des problèmes relationnels. Il y a eu des bêtises de racontées et automatiquement, ces personnes, que je croyais des copains, enfin des bons copains, se sont retournées contre moi pour des bêtises. (…) Il n'a pas eu l'intelligence nécessaire pour comprendre qu'il ne fallait

> surtout pas écouter les rumeurs. Une rumeur tue… Je peux vous dire que je ne vois plus personne moi ! »

Pourtant, d'autres souhaiteraient davantage de contacts, des voisins plus chaleureux, davantage de convivialité, mais majoritairement, les habitants du quartier craignent les rumeurs et les ragots. Florence évoque son ressenti :

> « Nudreville c'est pas vivable, les Pierraux, c'est encore moins vivable… je veux dire… si c'est pas le voisin d'en face qui vous juge, c'est le bloc d'en face, c'est une nouvelle arrivante, "Oh ben, elle va me piquer mon mec !'' Voilà, c'est très bas, des réflexions très, très basses quoi ! »

Les enquêtrices, lors de leur porte à porte, ont relevé ces mauvaises relations de voisinage et en ont rendu compte par écrit :

> Tout d'abord, la chose qui m'a tout de suite sauté aux yeux, car récurrente dans les entretiens, a été les mauvais rapports de voisinage. Les gens émettent très peu le désir de rencontrer leurs voisins. Une méfiance réciproque s'est installée entre eux. Pour beaucoup de monde, pour ne pas dire tous, le voisin est synonyme de problèmes. Il est vu comme une personne a qui l'on ne peut rien dire, sous peine que tout l'immeuble soit au courant. Ensuite, lorsque nous avons commencé les entretiens aux Pierraux, il est apparu que les habitants ne se considéraient pas comme appartenant au quartier des Pierraux. Aucun de mes enquêtés ne fréquentait le centre social des Pierraux. Certains avaient un jugement négatif sur le quartier des Pierraux, comme s'ils voulaient s'en différencier, voir se revaloriser par rapport à ces gens considérés comme non fréquentables. Une personne m'a dit qu'elle ne voulait pas mettre ses enfants au centre aéré parce qu'elle ne voulait pas que ses enfants fréquentent les enfants des Pierraux. Une personne m'a dit qu'apparemment il y avait une sélection des personnes pour habiter à Champ (en fonction de leur situation socio-professionnelle et de leurs antécédents dans leurs rapports de voisinage).

Un lien est relevé par une enquêtrice entre les bonnes relations de voisinage – qui ne sont donc pas totalement absentes du quartier – et le sentiment d'appartenance au quartier, sans qu'il soit possible de déterminer laquelle de ces dimensions est dépendante de l'autre. De plus, comme l'a indiqué Guillaume *ci-dessous*, gêné de devoir pénétrer dans l'appartement de son voisin du dessus, suite à un dégât des eaux, chacun veut conserver son indépendance :

> On peut aussi remarquer qu'il y a des immeubles où les gens ne se parlent pas du tout et d'autres où, au contraire, il y a de fortes relations entre voisins, même si chacun veut garder son indépendance. Et souvent ces personnes aiment vivre dans ce quartier.

Il convient de relever que, même si les relations entre voisins sont bonnes, chacun souhaite malgré tout garder son indépendance, ce qui signifie que l'émergence d'une dynamique collective quelle qu'elle soit sur le quartier n'est pas de mise. Il faut également souligner que

les bonnes relations favorisent l'attachement au quartier, qui n'est alors pas perçu comme source de mise en danger.

Les amis

205 sur 214 personnes se sont exprimées sur leurs relations amicales ; ainsi les passe-temps avec les amis concernent une majorité de 118 personnes sur un total de 205. Les personnes enquêtées qui ont le plus tendance à rencontrer leurs amis sont les plus jeunes, principalement les 26-35 ans (33/44). La tendance à rencontrer ses amis s'inverse pour les plus de 66 ans (11/29). Une enquêtrice fait le compte-rendu suivant de son entrevue avec une personne âgée :

> Une femme âgée, au début très réticente, me laisse entrer chez elle et accepte très volontiers de répondre aux questions. Par ailleurs elle éprouvera quelques difficultés de compréhension des questions. Elle fait sa vie seule, mais voit de temps en temps des amis du quartier.

Les personnes enquêtées qui ne rencontrent pas leurs amis ont davantage tendance à ne jamais se rendre au centre-ville (16/20), tandis que les personnes aimant beaucoup sortir ont davantage tendance à rencontrer leurs amis (66/94). Logiquement, les personnes qui n'aiment pas sortir rencontrent peu leurs amis (7/21). Cela corrobore les données concernant le lien entre services échangés avec les amis et déplacements en centre-ville. Outre le fait que les amis se trouvent majoritairement hors du quartier, le réseau paraît plus étoffé que pour le voisinage. On relève, à nouveau, dans le témoignage de Guillaume, le niveau très restreint des liens unissant les voisins :

> « Dans le quartier, on a une voisine, on discute bien. Mais la plupart des amis sont hors des Pierraux. »

Pour autant, les amis ne peuvent concurrencer les relations familiales qui demeurent prépondérantes dans tous les domaines, les voisins arrivant en dernière position hormis pour les services reçus. Les relations de voisinage sont imposées par le hasard de l'attribution des logements, le choix des amis s'effectuent avec une relative liberté alors que la famille demeure le socle au sein duquel les échanges s'effectuent. La force du lien n'en garantit pas nécessairement la qualité ; pour autant, le lien familial domine, quelquefois comme une contingence dont il est impossible de se départir.Cependant force est de constater que, proportionnellement, les loisirs sont l'apanage des relations amicales : les passe-temps représentent 49,16 % des relations amicales alors qu'ils ne représentent que 34,63 % de la sociabilité familiale au sens large. Les amis sont d'avantage sollicités pour les loisirs que pour l'entraide, contrairement à la famille, même si les loisirs familiaux sont plus fréquents que les loisirs entre amis.

Prédominance de la famille dans les échanges des habitants des Pierraux				
	Passe-temps	**Services rendus**	**Services reçus**	**TOTAL**
Famille	160	179	123	462
Voisins	81	64	69	214
Amis	118	66	56	240

Sources : données quantitatives recueillies dans le cadre de notre enquête par questionnaire réalisée en 2006

Lorsqu'on s'intéresse à la nature des passe-temps, on constate que les repas et les fêtes sont typiquement l'apanage de la famille, tandis que la discussion et le café ont lieu indistinctement avec la famille, les voisins ou les amis, chez les uns ou les autres.

Nature des loisirs partagés avec la famille, les voisins et les amis et fréquence en nombre de citations														
	Prome-nade	Maga-sins	Centre social	Cinéma	Fête de quartier	Déjeu-ners/ dîners	Café	Goûter	Boire un verre	Regard er la télév-ision	Discu-ter	Autres	Total	%
Famille	76	83	5	13	2	151	103	10	21	16	154	12	646	55%
Voisins	18	19	4	1	0	14	64	1	7	8	62	8	206	18%
Amis	39	32	1	9	2	34	64	5	30	15	79	11	321	27%
Total	133	134	10	23	4	199	231	16	58	39	295	31	1173	100%

Sources : données quantitatives recueillies dans le cadre de notre enquête par questionnaire réalisée en 2006

Pour aucun de ces passe-temps, les voisins ou les amis devancent en occurrences la famille, hormis pour boire un verre ; la famille représente le centre de la sociabilité des habitants du quartier. Il est important de relever la désertion des fêtes de quartier par les habitants, de même que la faible fréquentation du centre social et culturel des Pierraux, que ce soit en famille, avec les voisins ou entre amis ; les animations collectives proposées par le centre social paraissent faire l'objet d'un désintérêt au profit des loisirs choisis plus librement.

Des échanges aléatoires

Les personnes isolées

Les personnes enquêtées qui ne font appel à personne pour des services ne rencontrent majoritairement pas leurs voisins (15/23), ni leurs amis (15/23)[254]. Une des voisines de Florence a ainsi tendance à se replier sur elle-même :

[254] Une enquête de 1982, réalisée par l'INSEE et l'INED, a décrit et mis en relation les différentes formes de sociabilité : voisinage, parenté, travail, sorties, vie associative, amitié… « Dans 92 % des cas, si l'on retient le fait d'avoir entretenu tel type de relation avec au moins un voisin, la progression "conversations-visites-services-amitié'' est respectée, en sorte qu'on peut construire une échelle des rapports de voisinage dans laquelle chaque degré cumule les précédents et y ajoute une relation supplémentaire » [Héran, 1987].

> « Oui, j'ai ma voisine d'en dessus, 35 ou 37 ans, je vais régulièrement la voir. Parce que elle par contre elle s'isole. Mais ça fait des années… Donc je vais la voir parce qu'aussi, elle aime bien ma présence. On rigole pendant un quart d'heure, on boit le café ensemble. Des fois quand elle me voit pas, elle trouve bizarre. »

Nous n'avons pas réussi à obtenir un rendez-vous avec cette personne malgré l'entremise de Florence. Les raisons de cet isolement échappent aux personnes les plus impliquées dans la vie associative. Ainsi Georgina, connue comme femme-relais dans le quartier du Haut du Lièvre à Nancy, hésite :

> « Des fois, ils ont peur ou ils sortent pas… je sais pas. Il y a des mères de famille, il y a l'école après ils rentrent, ils regardent la télé, voilà, ils éprouvent pas le besoin. Voilà donc maintenant, en ce moment, c'est beaucoup du bouche à oreille, une qui ramène l'autre. alors il y a beaucoup ça, mais il y a beaucoup de gens isolés sur le quartier… »

Ce n'est qu'accompagnées par une personne de leur connaissance, et en laquelle, elles ont confiance, que les habitantes du quartier acceptent de rencontrer Georgina. Aucune publicité officielle, aucune médiation institutionnelle, par le biais de dépliants distribués dans les boites aux lettres ou d'affiches placardées dans les entrées, n'atteignent l'objectif de mobilisation des habitants. Seul le réseau de sociabilité, aussi restreint soit-il, permet une mobilisation à la marge.

Aux Pierraux, les personnes enquêtées ne faisant appel à personne ne sont qu'une petite majorité (13/23) à rencontrer leur famille. Par contre, la majorité est écrasante (147) concernant les personnes échangeant des services et rencontrant leur famille. Il est intéressant de comprendre les raisons des personnes qui ne reçoivent ni ne donnent de services et qui n'ont pas de passe-temps. Ces situations doivent être appréhendées dans leur ensemble et nous allons ici présenter les récits de ces personnes, consignés par les enquêtrices lors du renseignement des questionnaires. Une personne s'occupe de sa mère âgée :

> Cette personne perçoit une pension d'invalidité depuis 7 ans. Elle aime peu sortir parce qu'elle s'occupe de sa mère de 91 ans qui vit chez elle. Elle ne s'intéresse pas du tout aux services et associations du quartier et ne reçoit ni ne rend de services à personne, sauf à sa mère (elle ne l'a d'ailleurs pas mentionné dans le questionnaire). Son fils lui rend des services. Elle a uniquement des passe-temps avec celui-ci. Elle ne mentionne pas de passe-temps avec sa mère. Elle ne fréquente ni ses voisins ni ses amis.

Une autre ne fait appel à personne :

> Cette femme seule qui a un enfant de 19 ans et qui est au RMI depuis 1999 était auparavant en CDI à temps plein et travaillait 45 h/semaine. Lorsqu'elle a besoin d'un service, elle ne fait appel ni à sa famille, ni à ses voisins, ni à ses amis parce qu'elle dit toujours s'être très bien

> débrouillée toute seule. Pendant ses temps libres, elle ne voit ni sa famille, ni ses voisins, ni ses amis.

Une femme âgée vit repliée avec son fils qui partage son domicile :

> Cette femme âgée vit seule avec son fils de 55 ans. Elle n'a de contact ni avec ses voisins, ni avec ses amis, ni avec sa famille (sauf avec son fils qui vit avec elle avec lequel elle partage services et loisirs).

Dans ces cas, il ne s'agit pas d'un déficit de solidarité mais d'une centration, pour l'une, sur sa mère dont elle doit s'occuper et, pour les autres, sur leur fils dont un est le seul à partager des passe-temps et des services avec sa mère. Il faut souligner ici la cohabitation de deux générations potentiellement en mesure d'être indépendantes l'une de l'autre, sauf à manquer de moyens financiers pour une prise en charge totale ou partielle de la dépendance ou de perspectives d'insertion socioprofessionnelle. Guillaume qui vit avec sa mère précise « [Avec un CDI], j'aurais pris mon appartement moi-même… C'est bien chez maman mais c'est mieux chez soi. »

La personne enquêtée qui s'occupe de sa mère à toute heure de la journée, peut le faire car elle ne travaille pas et perçoit une pension d'invalidité. Dans ce cas, la solidarité familiale est rendue possible par le versement d'une rémunération, sans obligation de travailler à l'extérieur. Cette relation exclusive, guidée soit par obligation, soit par attachement filial, tend à mettre à l'écart tout ce qui vient de l'extérieur. Cette situation pourrait fortement changer en cas de décès de la mère ou d'une nécessité de soins coûteux à domicile. Il convient ici de rappeler que, de façon constante, une forte solidarité familiale exclue, de fait, toute possibilité d'ouverture réelle sur l'extérieur. Cette centration avec une famille trop proche peut s'assimiler à un repli sur soi, mais elle concerne également les personnes dont la famille est éloignée spatialement et qui n'arrivent pas à substituer ce manque de liens familiaux par des relations de voisinage ou amicales ainsi qu'en témoigne une enquêtrice :

> Concernant les services, cette femme ne fait pas appel à ses voisins mais pense que si elle en avait besoin et que si elle leur demandait, ils seraient d'accord. Lorsqu'elle a besoin d'un service, elle demande uniquement à ses voisins marocains. Elle a des passe-temps avec sa famille lorsqu'elle va au Maroc, c'est-à-dire très rarement. Elle n'a pas de passe-temps avec ses voisins mis à part quelques discussions lorsqu'elle les rencontre par hasard dans le couloir. Elle rencontre ses amis à la Mosquée une fois par semaine.

Les liens communautaires, s'ils rassurent la personne isolée, tendent indirectement à l'isoler ; toutefois, cette même personne enquêtée participe aux services proposés dans le quartier, comme les sorties piscine de la Mandoire, mais cela ne suffit pas à lui ouvrir d'autres horizons. De la même manière, la famille d'une autre personne enquêtée se trouve

majoritairement en Algérie, ce qui limite donc leurs interactions, mais elle ne se replie pas pour autant sur elle-même comme l'indique une enquêtrice :

> La femme interrogée reçoit et rend des services à 2 ou 3 voisines. En été, elle rend visite à toute sa famille qui est en Algérie. Elle n'a pas d'autre passe-temps avec sa famille car elle n'est pas en France. Elle a des passe-temps avec 2 ou 3 voisines également.

En revanche, le fait que la famille soit en Algérie lui fournit des opportunités de vacances et cette personne enquêtée ne se coupe pas pour autant de la vie du quartier. Dans ce cas, le manque de liens familiaux n'entrave pas une ouverture sur le monde. Il existe, en conséquence, des processus d'intégration différents en fonction des personnes, quel que soit le pays d'origine. Il convient donc de ne pas stéréotyper les comportements des personnes issues de l'immigration. La tendance à affirmer que « chez eux, ça se passe autrement » cristallise des différences potentielles et nie les processus d'intégration, de même que l'individualité des personnes concernées. Dans d'autres cas, l'absence de liens communautaires n'est pas compensée par d'autres liens hormis au sein de la famille proche :

> Cette femme d'origine albanaise qui vit en couple et qui a entre 26 et 35 ans et 3 enfants ne se sent pas nudrevilloise, peut-être car elle n'est dans le quartier que depuis six mois. Elle n'a jamais travaillé et son mari ne travaille pas non plus. Pour les services, elle ne fait appel à personne : " Je n'ai besoin de personne et je ne connais personne. " Elle n'a aucune famille en France et ne fréquente personne.

Les liens communautaires sont des facteurs importants concernant l'intégration sociale. Il faut rappeler que, lors de toutes les immigrations de masse, c'est d'abord le lien communautaire qui a facilité l'installation puis l'intégration dans le lieu d'accueil, en particulier pour le logement, puis le travail de l'immigrant [Barou, 2006]. Cela a aussi bien concerné des Auvergnats ou Bretons s'installant à Paris, au XIX^{e} siècle et début du XXe siècle, que des immigrants étrangers, Polonais, Italiens, Maghrébins etc. L'adhésion aux luttes syndicales a également favorisé l'intégration des travailleurs italiens et maghrébins sur le secteur de Longwy [Noiriel, 1984]. Le chômage, la précarité du travail sont des facteurs discriminants qui stoppent le processus d'intégration et la sortie d'une vie repliée sur la communauté ou la famille proche.

Les habitantes des autres quartiers classés en ZUS et ZEP que nous avons rencontrées, tiennent le même discours que les habitants des Pierraux, ce qui tend à prouver que les phénomènes liés à la pauvreté et à la précarité sont identiques quel que soit le lieu d'habitation. Michèle, habitante du Haut du Lièvre à Nancy, estime que ce qui incite les personnes à rester repliées chez elles, est l'accumulation de problèmes :

> « Ben parce qu'ils ont envie de voir personne, ils ont pas envie de parler de leurs problèmes… On en voit tout ça, même des personnes âgées qui sortent pas de chez eux, ni rien. Dans mon entrée, il y en beaucoup des gens que je connais qui sortent pas du tout hein ! ! Même pour aller faire les courses hein ! »

Elle conclut, en évoquant également des obstacles culturels :

> « On ne voit pas beaucoup de monde quand même hein ! Ou, je sais pas moi, c'est leur mari [arabe] qui leur interdit de sortir et, il y a peut-être ça aussi hein ? Peut-être qu'elles restent à la maison à cause du mari, je sais pas…. Moi, je vois mes belles-sœurs, elles sont toujours à la maison. Elles sortent pas, c'est rare qu'elles sortent »

Salima[255], habitante du quartier Saint-Éloi de Woippy, s'est repliée sur elle-même lorsque des problèmes financiers l'ont assaillie :

> « Je vais vous dire pour mon cas personnel. Moi j'ai eu des problèmes avec mon logement parce que je travaillais pour une personne qui ne me payait pas et dans les déclarations, dans la paperasse, comme on peut dire, j'ai noté ce que je gagnais donc comme à la CAF ou dans des milieux où on demande les salaires. Mais moi on ne me payait pas mes heures, alors c'était grave vous comprenez ? Quand le patron me payait alors j'utilisais ou pour la nourriture de la famille ou pour des dettes antérieures ou bien le donner pour le loyer. Il me restait plus rien pour le reste, je n'avais pas d'avenir, je pataugeais, je pataugeais, je pataugeais. Ça m'a créé des dettes immenses ! de loyer… Avec les ASSEDIC, j'ai réussi à mettre les 7 500 € de dettes que j'avais. Je les ai remboursés en étant au chômage ! Donc, moi avant, j'avais honte d'en parler : je pensais que c'était moi qui gérais mal, que c'était moi la fautive. Donc j'en parlais à personne ! J'étais chez moi, j'étais dépressive, j'avais des problèmes avec mon mari, j'avais des problèmes avec mes enfants, j'avais des problèmes... »

Une solidarité spontanée

Construite, familiale, de voisinage, amicale, spontanée, elle peut être influencée par la situation économique, professionnelle, l'urbanisme, la vie associative, mais elle ne se décrète pas. On ne la remarque pas immédiatement. On pourrait penser, lorsqu'on est extérieur au quartier ou à la recherche de manifestations ostentatoires et institutionnalisées, que les habitants sont peu concernés les uns par les autres, mais cela est plus que réducteur. La solidarité peut naître spontanément, hors du champ d'intervention des travailleurs sociaux, comme nous le confirme Solange, animatrice petite-enfance et animatrice des ateliers créatifs, du centre social :

[255] Femme de 41 ans, d'origine algérienne, vivant en couple marié, mère de 3 enfants âgés de 10 à 16 ans. Monsieur est au chômage et Madame est mère au foyer. Ils habitent le quartier Saint Eloy à Woippy depuis 20 ans.

> « [La solidarité], on s'en rend compte quand il y a des coupures d'eau. Parce que nous, on a un service de proximité, là où on est installés avec machine à laver, possibilité de prendre des douches qu'on avait installés au cas où… bon, quand il y a des coupures d'eau… comme il y en a eu pas mal, ils ont la possibilité de venir laver leur linge. Mais bon, on s'aperçoit que c'est mis en service, ils s'en servent de là-haut, mais pas tout le monde. Il y a des familles, elles viendront pas vous dire, j'ai plus d'eau, mais elles s'entraident entre voisines. […] Même pour les lessives et tout, elles se débrouillent quelquefois entre copines comme ça. Elles ne viendront pas nous demander des services. »

Venir à la laverie installée par le centre social donne une visibilité aux difficultés rencontrées par les familles, puisque la fréquentation d'un tel lieu s'effectue au vu de tous. Cette réalité peut expliquer le manque de succès de cette initiative associative ; les personnes ne souhaitent pas s'exposer au regard d'autrui pour éviter tout jugement négatif.
Une habitante du quartier de Metz Borny, investie dans le monde associatif, est également prête à aider des personnes sympathiques ou étrangères et les accompagner dans des démarches, bien que cela ne se soit jamais produit :

> « Non, mais moi, je ne suis pas raciste ! En général, je m'entends avec tout le monde. Et la personne est sympa donc je vais l'aider automatiquement de bon cœur. Et si elle est pas Française et qu'elle parle pas bien le Français, là j'arrivais à comprendre qu'est-ce qu'elle veut. Je suis capable d'aller l'accompagner… c'est jamais arrivé ! mais si jamais ça arrive ! je le ferai. »

Les initiatives solidaires, dites " de la base ", à l'initiative des habitants, se développent " hors-associations ", " hors-cadre ", dans des espaces concrets ou symboliques intermédiaires, ce qui peut être considéré comme une chose positive pour mesurer l'état du lien social dans le quartier. Les contacts entre les familles ont principalement lieu à la sortie de l'école ; le fait d'être isolé ne les favorise pas et les personnes concernées ne sont pas en capacité de compenser cet isolement familial par d'autres relations de voisinage ou amicales. Nous avons constaté ci-dessous que les réseaux sociaux entre voisins se réduisent à une ou deux personnes avec lesquelles les échanges vont se concentrer ; aussi, si la solidarité existe, elle se développe au sein de réseaux restreints sans interconnections ce qui est souvent interprété en termes de déficit, car ces réseaux sont peu visibles de l'extérieur. D'une manière générale,

> « Les couples voisinent davantage que les personnes seules, et la présence d'enfants multiplie les occasions de contacts avec d'autres foyers […]. Toutefois, quand on arrive aux familles les plus nombreuses, la sociabilité se restreint : le fait que leur chef soit souvent ouvrier non qualifié et parfois d'origine étrangère, doit y contribuer doublement. […] D'ailleurs et contre toute attente, le fait que la femme reste au foyer n'accroît en rien le nombre de relations entre ménages voisins […] » [Héran, 1987].

Ce que notre enquête de terrain a pu corroborer, et si l'entraide peut être spontanée et altruiste, elle ne débouche pas, de manière générale, sur des relations plus suivies. Le contexte social des ZUS n'est pas propice à l'émergence d'une vaste solidarité et sociabilité qui ont prévalu dans les quartiers ouvriers antérieurs à la construction des nouveaux quartiers aussi bien d'habitat collectif que pavillonnaire. Ces phénomènes de repli sur la famille nucléaire au détriment de la sociabilité de voisinage dans les lotissements ont été décrits par Willmott et Young [2010] alors que Chamboredon et Lemaire [1970] ont démontré la mise à distance entre voisins que provoque la trop grande proximité des habitants des grands ensembles. Les habitants du quartier des Pierraux ne semblent pas échapper à ce processus.

Le social face aux attentes du quartier

L'histoire sociale, les institutions, tel le mariage, ont été marquées par les changements de valeur intervenus à travers le temps. Avec l'avènement de la révolution industrielle, amorcée à la fin du XVIII^{e} siècle en Angleterre, et étendue à partir de 1850 au reste de l'Europe occidentale, aux États-Unis et au Japon, la société s'est trouvée confrontée à un nouveau danger mettant en péril sa cohésion : les classes pauvres citadines. Elles sont devenues la cible, implicitement ou explicitement, des politiques publiques sociales et familiales, mais également des politiques urbaines. Avec l'avènement de l'industrie, les villes vont connaître un accroissement spectaculaire : « Alors que dans l'Angleterre du début du XIX^{e} siècle n'existait aucune ville de plus de 100 000 habitants, 28 villes dépassent ce nombre en 1845. En France, Mulhouse passe de 10 000 habitants en 1812 à plus de 36 000 en 1836 ; Roubaix, de 8 000 en 1816 à 65 000 en 1866. Berlin, quant à elle, passe de 200 000 habitants en 1800 à 2 millions en 1900 » [Stébé, 2007].

Ainsi nous avons évoqué les débats animés par les intellectuels, hommes politiques, hygiénistes philanthropes, lorsqu'ils sont apparus au cours du XIX^{e} siècle, et les mesures concrètes mises en œuvre dans le domaine urbain.

> « Si les HLM ne laissent pas indifférentes, c'est parce qu'elles renvoient au sort des populations modestes et défavorisées. Cette question du logement des plus pauvres n'est pas nouvelle, elle est au fondement même des polémiques qui ont présidé au XIX^{e} siècle à la mise en place des Habitations à bon marché (HBM), les ancêtres des HLM : l'État devait-il intervenir dans le domaine du logement des familles ouvrières pour faire face à la carence de la promotion immobilière privée ? Ou encore, le regroupement des ouvriers dans des immeubles collectifs à bon marché ne serait-il pas la porte ouverte à la sédition ? » [Stébé, 2009].

Nous avons fait référence, en conséquence, à l'urbanisme et à la création de l'habitat social, tant problème social et habitat apparaissent liés ; ce sont les habitants des quartiers sensibles qui sont les destinataires des politiques sociale, familiale et « de la ville ». « Aujourd'hui, la ville et l'urbain sont trop souvent identifiés dans les médias et le sens commun comme la cause quasi exclusive de nombreuses difficultés (insécurité, racisme, pollution, etc.) qui trouvent pourtant leur raison d'être dans d'autres dimensions (chômage, inégalités sociales, politiques énergétiques, etc.) » [Stébé, 2007].

Le souci du maintien de la paix sociale perdure ; il porte aujourd'hui le nom de « prévention de la délinquance » et les jeunes en sont la cible. Un rapport d'étape, intitulé « Prévenir la délinquance des jeunes : un enjeu pour demain », a été remis par Jean-Yves Ruetsch le 18 février 2010 au secrétaire d'État à la Justice. Or, ce sont les jeunes des « quartiers » qui sont particulièrement ciblés. En référence à une étude des Renseignements généraux relevant une augmentation des violences avec armes en milieu scolaire, il est précisé dans un article du Républicain lorrain : « Enfin les RG relèvent quatre "critères récurrents'' dans l'analyse de ces violences : "paupérisation des quartiers, hétérogénéité de la population, urbanisation massive engendrant une certaine ghettoïsation des quartiers[256] ». La question sociale reste liée à celle de l'habitat d'autant que l' « espace périurbain abrite aujourd'hui 12,3 millions d'habitants » [Stébé, 2007] et que les 752 quartiers classés en zone urbaine sensible représentent 10,2 % de la population urbaine[257] ; elle représente, au recensement de 2006, un peu plus de 8 % de la population nationale. Elle est plus jeune et moins qualifiée que la population de France métropolitaine, avec un taux de chômage près de deux fois plus élevé que pour l'ensemble de la France métropolitaine [Rapport ONZUS, 2009].

En parallèle, les parents sont invités à prendre leurs responsabilités – ou, à défaut – d'être sanctionnés ; la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance prévoit dans son article L. 141-2 :

> « Lorsqu'il ressort de ses constatations ou d'informations portées à sa connaissance que l'ordre, la sécurité ou la tranquillité publics sont menacés à raison du défaut de surveillance ou d'assiduité scolaire d'un mineur, le maire peut proposer aux parents ou au représentant légal du mineur concerné un accompagnement parental. Il vérifie qu'il n'a pas été conclu avec eux un contrat de responsabilité parentale dans les conditions fixées à l'article L. 222-4-1 du présent code […] »

Parmi les dix-neuf propositions énumérées dans le rapport d'étape de Jean-Yves Ruetsch [2010], quatre font référence aux parents et sont ainsi libellées :

---

[256] « Violences avec armes : l'école de plus en plus touchée », in *Le Républicain lorrain*, 8 juin 2006.

[257] Sources : rapports 2005 et 2006 de l'Observatoire national des ZUS (http://www.ville.gouv.fr), cité par J.-M. Stébé [2007].

> « Axe I : Mobiliser, responsabiliser et renforcer l'accompagnement des parents. Proposition n° 1 : Diversifier les mesures d'accompagnement éducatif auprès des familles. […] ; Proposition n° 2 : Étendre les stages parentaux dans le cadre d'alternatives aux poursuites en cas d'infraction à l'article 227-17 du code pénal et veiller à renforcer leur contenu éducatif. […] ; Proposition n° 3 : Amplifier l'information et la formation des parents et des enfants sur la prévention des risques liés aux technologies de l'information et de la communication, en particulier Internet. […] ; Proposition n° 4 : Élaborer un "Plan Départemental de Soutien à la Parentalité'' (PDSP) articulant les actions des services publics et des associations de chaque département […]. »

L'urbanisme reste lié au social : « L'espace reçoit l'empreinte de la société tout autant que l'inverse » [Stébé, 2007]. Ainsi le démontre le décret n° 2010-304 du 22 mars 2010 pris pour l'application des dispositions d'urbanisme de la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion[258] qui modifie le chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'urbanisme : « […] Les emplacements réservés en application du b de l'article L. 123-2 en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale[259], de programmes de logements en précisant la nature de ces programmes ». Ainsi depuis une trentaine d'années, les politiques du logement sont intimement liées au social. « L'interpénétration des champs de l'habitat et de l'action sociale est l'un des faits marquants de la fin du XX^{e} siècle.

Le logement des plus défavorisés est devenu l'un des axes centraux de l'intervention des pouvoirs publics » [Kamoun, 2007]. Il est intéressant, dans ce contexte, d'interroger les habitants concernés par autant de littérature, textes législatifs et réglementaires. Qu'attendent-ils des associations présentes dans leur quartier ? Nous avons relevé un appel constant à la responsabilité au cours de notre étude des dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale. La responsabilité correspond à une façon de faire (modalité d'action) dont la caractéristique est de s'acquitter d'une tâche ou d'un devoir de façon réfléchie, circonspecte, prudente et consciencieuse de ses rôles sociaux [Neuberg, 1997]. Elle surplombe les appels à la solidarité, sociabilité et autonomie si nous considérons ces dernières comme des modalités d'action adaptées socialement, au moins du point de vue des pouvoirs publics.

De ce point de vue, nous pouvons considérer que la responsabilité est une valeur suprême qui se décline ensuite en normes de solidarité, sociabilité et autonomie ; les dispositifs

---

[258] « Quand on parle d'exclusion, on est devant quelque chose de l'ordre de la rupture du lien. Derrière cette conceptualisation, est en question la cohésion sociale : qu'est-ce qui fait cohésion et comment redonner un sens à la fois à l'appartenance des individus et à leur identité ? Comment faire quelque chose de l'ordre du social cette fois pris comme "la société'' ? » AUTES Michel, « Trois figures de la déliaison », in [KARSZ Saül, 2000], sous la dir., *L'exclusion, définir pour en finir*, p.3.

[259] « La mixité sociale fait référence à la coexistence sur un même espace de groupes sociaux aux caractéristiques diverses. Érigée en objectif politique, elle renvoie à un idéal de société qui préserverait la cohésion nationale et garantirait l'égalité des chances », SELOD Harris [2005], « La mixité sociale : le point de vue des sciences économiques » in Informations sociales n° 125, juillet, p. 28.

d'accompagnement de la fonction parentale sont alors créés pour promouvoir ces normes. Ils sont mis en place grâce à une contractualisation entre les CAF et des associations implantées dans des quartiers populaires, en particulier les centres sociaux. En contrepartie d'un travail social de proximité avec les familles, en vue de les amener à agir conformément à ces normes, les associations reçoivent des financements, sous la forme de « prestations de service ». Les sollicitations comportementales correspondent à un modèle idéalisé de compétences (savoir-faire et savoir-être), en lien avec ces normes que les familles peuvent avoir des difficultés à respecter.

Les souhaits par rapport aux activités et services

L'enquête par questionnaire effectuée au quartier des Pierraux à Nudreville démontre que les écarts entre les attentes et les services proposés ne sont pas très conséquents, mais que le côté relationnel (accueil et écoute) prime relativement. Viennent ensuite les compétences des intervenants (sérieux, capacité à répondre aux questions) tandis que la qualité des activités arrive en dernier plan.

Attentes des habitants du quartier des Pierraux		
Thèmes évoqués	**Nombre de citations**	**%**
Des activités de qualité	109	9%
Des distractions	112	10%
Plus d'activités sur le quartier	112	10%
Sortir du quartier	116	10%
Apprendre de nouveaux savoir-faire	121	11%
Des réponses précises aux questions posées	127	11%
Un personnel à l'écoute	141	12%
Des intervenants sérieux	150	13%
Un accueil sympathique	161	14%
TOTAL	1149	100%

Sources : données quantitatives recueillies dans le cadre de notre enquête par questionnaire réalisée en 2006

L'aspect relationnel prime donc (avec 50 % de citations pour les 4 derniers items du tableau ci-dessus). Somme toute, il s'agit d'une attente en termes de respect et de considération, attente d'autant plus forte que ces habitants sont dans un rapport de domination et peuvent être l'objet d'une déconsidération, voire de mépris de la part des professionnels médico-sociaux ou éducatifs. Le besoin d'évasion et de nouveauté apparaît si l'on additionne les attentes en termes de nouveaux savoir-faire, de sorties hors du quartier ou de distractions avec un pourcentage de citations de 30 %. Les habitants n'ont pas d'attente en termes

d'insertion sociale ou professionnelle alors que la majorité des activités ou services proposés affichent des objectifs d'intégration sociale, de prévention de risques familiaux ou délictueux. En revanche, les parents manifestent des attentes en termes d'accompagnement scolaire et comprennent mal que la séance d'aide aux devoirs puisse être annulée pour une action « portes ouvertes », dont la finalité ne correspond pas à leurs préoccupations. Sabine[260] rapporte :

> « Je voyais des fois, la veille des vacances scolaires comme la veille des vacances de Noël ou la veille des vacances de la Toussaint, etc., le dernier vendredi, je faisais une petite réunion et puis c'était un peu "portes ouvertes" avec un goûter avec les parents et après leur dire de… passer devant les différents groupes pour voir les différents ateliers qui étaient mis en place, les différents jeux et tout ça. Et il y avait des parents qui ne venaient pas mais qui attendaient, qui venaient et qui disaient, "Ben je comprends pas mon enfant, il a pas fait ses devoirs." Alors je disais : "Ben, vous avez eu le mot comme quoi, il y avait une… c'était plutôt les "portes ouvertes" et on faisait pas les devoirs ce soir-là" ; "Ah ben oui mais moi, j'ai pas le temps de lui faire faire et j'attends du centre que les devoirs soient faits." »

Les intervenants sociaux adoptent le point de vue des pouvoirs publics, lors de l'élaboration de leurs différents projets liés aux dispositifs permettant l'obtention de financements, indispensables à la pérennité de leur activité. Il nous apparait qu'il s'agit d'un véritable hiatus existant entre les attentes des intervenants sociaux, les finalités de leurs actions et les attentes des habitants dans un rapport au monde et à l'existence qui leur est tout à fait propre. Les intervenants sociaux souhaitent « éduquer » les populations défavorisées des quartiers d'habitat social alors que ces dernières ont des attentes en termes de qualité relationnelle qui s'apparentent à une demande de respect et de considération.

L'évaluation des services et activités du quartier

Les utilisateurs

42,22 % des personnes enquêtées évaluent positivement ces services et activités, mais en même temps un grand nombre (39,11 %) ne les connaît pas. Si certaines personnes enquêtées, ne connaissant pas les services, ne sont de toute façon pas intéressées et ne participeraient à aucune activité (6), d'autres le feraient si elles étaient plus informées (7), si elles se sentaient plus en sécurité (7) ou si les horaires étaient plus adaptés (3), soit environ une vingtaine de personnes.

---

[260] Femme de 33 ans, coordinatrice de l'accompagnement scolaire, titulaire d'une licence en sciences de l'éducation, du BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de Direction) et du BASE (Brevet d'aptitude aux fonctions socio-éducatives). Elle travaille au centre social depuis 7 ans à mi-temps et travaille également pour Centre d'Accueil et d'Animation de la Petite Enfance de la Ville de Nudreville, ce qui lui permet de travailler à temps plein.

Appréciation des services et activités du quartier par les habitants des Pierraux interrogés		
Réponses	**Nombre de citations**	**%**
Bien	77	34,22%
Ne connaît pas	71	31,56%
Bien pour les enfants	12	5,33%
Il n'y a rien	10	4,44%
Activités pas assez diversifiées/pas assez nombreuses	9	4,00%
Leurs usagers ne sont pas fréquentables/insécurité	7	3,11%
Manque d'informations	7	3,11%
Pas intéressé	6	2,67%
Ne sort pas dans le quartier	6	2,67%
Insuffisants pour les enfants/jeunes	4	1,78%
Horaires inadaptés	3	1,33%
Bien pour le lien social	3	1,33%
Manque d'encadrement des enfants/jeunes	2	0,89%
Pas assez de moyens	2	0,89%
Activités distrayantes	2	0,89%
Pas grand-chose	1	0,44%
Bien pour les femmes d'une autre origine	1	0,44%
Rien de bon	1	0,44%
Utiles	1	0,44%
TOTAL	225	100,00%

Sources : données quantitatives recueillies dans le cadre de notre enquête par questionnaire réalisée en 2006

45,33 % des personnes ne connaissent pas les activités ou ne se sentent pas concernées par elles.

Connaissance et appréciation globale des services et activités du quartier				
% de personnes ne connaissant pas les services et les activités	% de personnes ne se sentant pas concernées	% d'avis favorables	% d'avis défavorables	Total
39,11%	6,22%	42,22%	12,44%	100,00%

Sources : données quantitatives recueillies dans le cadre de notre enquête par questionnaire réalisée en 2006

Les problèmes d'horaires peuvent en partie expliquer le fait que les personnes ayant une activité professionnelle ont moins tendance à participer aux activités du quartier. D'une part, elles ont sans doute moins de temps à y consacrer et d'autre part, les horaires des activités ne leur conviennent pas. Si l'on prend en compte le taux de participation aux activités pour évaluer le lien social, on pourrait penser que les personnes sans activité professionnelle sont mieux intégrées dans le quartier. Cette même inadaptation des horaires d'accueil des

enfants, du point de vue périscolaire en particulier, constitue un frein à la recherche d'emploi. Florence retarde, pour cette raison, ses démarches :

> « Les formations pour les femmes, ça ne court pas les rues ici quand même, ni à l'AFPA, ni au GRETA. Quand il y en a une, les places sont très restreintes : 10 places, 12 places pour des tas de femmes qui voudraient avoir des formations… C'est vrai, qu'ici, l'école ne fait pas cantine, elle ne fait pas d'heures après 4h et demie, d'études comme on appelle, donc ça nous bloque. On est obligé de trouver quelqu'un pour nous garder les enfants. En fait, tant que mes deux petits ne sont pas en primaire, ça va être très dur de trouver un emploi. C'est pour ça que je suis à la recherche plutôt de formation…. »

Penser qu'une personne seule sans emploi a davantage la possibilité (l'obligation?) de se centrer sur ses enfants, sans besoin d'aide, est un préjugé insidieux que l'on retrouve dans les discours récurrents des politiques, voire des acteurs de terrain, sur la démission parentale. Une intervenante sociale, Agnès de la halte-garderie, témoigne :

> « On a encore toujours tendance à penser que lorsqu'on ne travaille pas, on peut s'occuper des enfants. Donc il faut réfléchir un peu plus pour se dire : "oui, mais bon, ça permet aussi de souffler''. Ça peut soulager des mamans qui ont beaucoup d'enfants et on sent vraiment que pour elles, c'est… bon entre guillemets on dit qu'elles s'en "débarrassent''. Mais bon, c'est vrai que des fois il faut comprendre aussi, quand on a 3-4 enfants… et puis que… on a envie de souffler un peu. »

Les services permettent aux femmes seules de ne pas rester enfermées dans leur foyer et de se socialiser d'une autre manière que par une activité professionnelle. L'inadaptation des plages d'ouverture des structures d'accueil des enfants avec les horaires de travail entrave la recherche de travail. Annette, mère de 4 enfants déclare :

> « Et bien, moi je ne travaille pas, en ce moment. Je vous dis, je ne peux pas travailler parce qu'avec le gamin, il n'a pas des horaires souples du tout, donc pour trouver un travail, ce n'est pas la peine. » Ce que confirme une intervenante sociale au sujet de la halte-garderie : « C'est vrai qu'avec les horaires qu'on a, ce n'est pas trop facile de laisser un enfant parce qu'on n'est pas ouvert tout le temps. »

Les femmes sans emploi, sollicitant un soutien pour la garde, l'accompagnement scolaire ou les loisirs de leurs enfants sont quelquefois mal perçues par les intervenants sociaux. Agnès de la halte-garderie estime que, pour les parents, l'accompagnement scolaire est pris comme un mode de garde des enfants :

> « C'est lundi qu'ils sont rentrés et il y a une maman qui m'a déjà demandé quand est-ce qu'on recommençait l'accompagnement scolaire… C'est une aide aux devoirs, mais bon c'est un moyen de garde aussi en plus, je pense aussi que ça leur permet pendant une heure encore,

elle se dit bon ben il est encore là… parce que c'est peut-être pas non plus facile pour elle à la maison s'il y a des plus petits et tout ça, je dis pas… »

De fait, les actions d'accompagnement scolaire permettent aux parents de se sentir soutenus dans la lourde responsabilité que représente la réussite de leurs enfants à l'école [Glasman, 2001]. Cela les soulage d'un important souci, ce qui est légitime de leur point de vue ; ce soulagement ne fait pas pour autant d'eux des parents démissionnaires, bien au contraire. Cela permet, par ailleurs, aux enfants d'acquérir plus d'autonomie, grâce à une activité hors de la présence parentale.

Il n'est pas possible, à partir du questionnaire, de déterminer si les autres personnes ne connaissant pas les activités y participeraient, même avec un effort de diversification ou d'information. Ainsi une personne enquêtée ne fréquente pas la consultation des nourrissons dans le quartier, mais à Nudreville. S'agit-il d'un manque d'information ou d'une volonté de ne pas se montrer dans le quartier ? Florence, après une demi-journée de participation, réussie de son point de vue, aux activités du centre social, ne se voit pourtant pas y retourner. En fait, elle ne souhaite pas fréquenter les autres habitants des Pierraux qui, de son point de vue, sont hypocrites :

« Et elle me dit qu'est-ce que tu fais pendant tes heures creuses ? tu voudrais pas venir au centre social, il y a des activités et tout, tu pourrais au moins même être bénévole pendant une heure comme ça. Je lui ai fait plaisir à cette petite dame (qui est tout le temps au centre social) et je suis venue, ça m'a fait plaisir aussi. Mais j'y suis allée une fois, ça m'a fait plaisir parce que j'ai rencontré d'autres personnes qui justement faisaient une activité. Ça m'a fait plaisir de pouvoir être bénévole pendant une heure ou deux, mais, voilà, j'irai pas tout le temps ! D'ailleurs, j'y suis pas retournée. Pourtant je sais que j'ai fait une bonne impression… je… le contact du quartier est faux ! donc moi, de voir des gens faux, ça me saoule ! C'est "salut, ça va ? et toi ?'' et par derrière "c'est quoi ? elle fait la lèche - cul là à faire son truc !'' ça parle comme ça ! ça parle mal ! »

Les utilisateurs potentiels

Une personne enquêtée explique qu'elle a l'intention d'utiliser la halte-garderie, (elle est peut-être enceinte). Elle a envoyé ses enfants à l'accompagnement à la scolarité, il y a longtemps (ses enfants ont 14 et 16 ans). Elle s'est rendue à la consultation de nourrissons dans le passé. Une autre pourrait être intéressée par ces services, mais ne peut en bénéficier toujours à cause d'une incompatibilité d'horaires. Pour favoriser la participation des habitants à la vie associative, en particulier celle du centre social, les activités doivent avoir une nette connotation masculine. Guillaume affirme :

> « Ben, pour les hommes, c'est vrai qu'il n'y a pas grand-chose hein, y a rien. […] Si bon, à part l'informatique mais bon... et encore quoi ! » Par contre : « Une salle de musculation, ça marcherait bien ! »

Et le conjoint de Sophie suggère :

> « Je pense qu'il pourrait y avoir des ateliers pour les hommes qui pourraient être intéressants. Je pense à ça. Par exemple, un atelier d'échecs, pour faire des rencontres, des parties d'échecs, des parties de cartes où les personnes se retrouvent juste pour se retrouver et puis pouvoir discuter et avoir un local pour ça. »

En effet, les centres sociaux entretiennent une vision traditionnelle des rôles sociaux et éducatifs, qui correspondent par ailleurs aux représentations des milieux populaires, et ils organisent quasi exclusivement des activités à connotation féminine. De ce fait, toutes les actions élaborées par les centres sociaux, tous les ateliers concernent un public féminin, ce qui fait porter sur les épaules des femmes le poids moral de l'insertion ; les pères sont très peu nombreux à venir au centre social des Pierraux, pré-carré des femmes. La référente famille du centre social des Pierraux constate à propos des pères :

> « Ben quand j'en tiens un, j'en tiens un ! (rires) J'essaie de fidéliser et puis de… enfin de travailler aussi pour voir la mère, voir comment ça se passe quoi. »

Il incombe alors à ces mères de démontrer qu'elles et à travers elles leurs familles, sont méritantes et participent à la vie citoyenne du quartier. Cette contrainte n'est d'ailleurs pas uniquement morale, mais bien effective :

> « Plusieurs recherches ont attesté que les populations appauvries ont tendance à se replier sur ce qui leur reste, c'est-à-dire sur les formes très traditionnelles de rôles sociaux. Et elles expulsent tout ce qui peut menacer cette construction sociale. C'est une sorte de carapace sociale dont le prix à payer est le renoncement à une certaine individualité. Bien sûr, pour la plupart, il s'agit d'un rôle qui se joue dans la rue, dans le collectif. Dans l'intimité, les individus se montrent sous un autre jour. Il n'en demeure pas moins que la contrainte collective des rôles sociaux et familiaux est extrêmement forte » [Lapeyronnie, 2009].

Au sein de la sphère privée, l'identité masculine est valorisée, l'homme est le chef de famille et incarne toujours l'autorité ; cette représentation de son rôle n'y est pas rejetée à l'instar des milieux plus favorisés [Le Pape, 2009]. Rien d'étonnant alors à la réponse de Maurice à notre question concernant les loisirs de son épouse qui est demeurée, tout le long de l'entretien, debout à côté de la table où nous étions installés. Il convient d'indiquer également que Maurice a systématiquement répondu à sa place lors de nos tentatives de questionnement direct :

> « Par contre, elle aime bien tricoter. Elle aimerait bien réapprendre à coudre (je ne crois pas qu'il y ait un atelier de couture [au centre social])… des choses, des bases simples qui

pourraient s'adapter au quartier. Une femme qui reste à la maison, qu'est-ce qu'elle fait ? Elle tricote, elle coud, elle fait la cuisine… Un, deux, trois ateliers… »

Concernant les activités des hommes, la réponse est sans ambiguïté, accompagnée d'une critique à l'égard du niveau intellectuel des hommes du quartier, saisissant une opportunité de se distinguer :

« Alors, les messieurs qui restent à la maison, il y en a qui aiment bien jouer aux cartes ou qui aiment bien jouer aux échecs, ou qu'est-ce qu'il y a encore… bon les clubs de lecture (soupir) si on tombe sur des penseurs, sur le quartier… »

Les activités et services demandés

Les activités souhaitées par les habitants

La plus grande demande des personnes enquêtées au sujet des activités et services du quartier concerne une occupation, un encadrement pour la jeunesse. Puis, vient la réclamation d'activités et d'équipements sportifs sur le quartier, que ce soit pour les jeunes ou les adultes. Les autres activités, en comparaison aux premières énoncées, sont relativement peu plébiscitées.

Attentes des habitants des Magnivaux en termes d'activités	
Thématiques évoquées	Nombre de citations
Jeux/activités/encadrement pour les enfants/adolescents	36
Sports divers/équipements	26
Activités artistiques/culturelles	8
Sorties/voyages/camping	7
Couture/broderie	6
Commerces de proximité	5
Transports en commun	5
Activités manuelles/poterie	5
Atelier cuisine	3
Conseils administratifs	3
Lutte contre les incivilités/pour la solidarité/tolérance	3
Informatique	2
Crèche/garderie	2
Fêtes populaires/folkloriques	2
Jeux de cartes	2
Activités pour les femmes au foyer	2
Entretien des immeubles	2
Karaoké	1
Lieux de promenade	1
Boite de nuit	1
Réunions de quartier	1
Activités esthétiques	1
Activités pour les personnes seules	1
Activités pour les personnes âgées	1
Activités pour handicapés	1
Téléphones publics	1
Brocantes	1
Prévention contre l'alcool/drogue	1
Éducateurs de rue	1
Aide à la recherche d'emploi	1
TOTAL	132

Sources : données quantitatives recueillies dans le cadre de notre enquête par questionnaire réalisée en 2006

Une analyse plus fine de ce recueil de données nous permet de constater que, conformément à l'analyse ci-dessous sur les attentes en termes de services et d'activités que celles-ci n'ont majoritairement pas trait à l'insertion sociale mais bien plutôt aux loisirs (79 %).

Souhaits des habitants					
Activités de loisirs		Activités à caractère social		Cadre de vie/services publics	
Nombre de citations	%	Nombre de citations	%	Nombre de citations	%
104	79%	12	9%	16	12%

Sources : données quantitatives recueillies dans le cadre de notre enquête par questionnaire réalisée en 2006

Bien que pe . . adre de vie fait partie des préoccupations des habitants d'autant que les politiques, dans le cadre de l'aménagement urbain, ne paraissent pas se préoccuper outre mesure de l'emplacement des aires de jeux qui paraissent être implantées de manière aléatoire sur le quartier. Le cadre de vie des quartiers d'habitat social est souvent dégradé ; les urbanistes, sans référence aux besoins essentiels des habitants et par manque de moyens et/ou de réflexion globale, aménagent au mieux, au plus rapide des équipements dont l'inadaptation n'échappe pas aux habitants lors des entretiens. Sophie, mère de quatre enfants, a observé que le quartier Alexis Carrel est mieux équipé que celui des Pierraux:

> « À Narien, tu as vu le beau truc de jeux qu'ils ont fait, c'est tout fermé et tout. Nous on aimerait bien, on a plein de gens, des mères qui ont dit qu'on aimerait bien avoir un truc là comme ça ici, un truc fermé… C'est bien, c'est fermé, c'est protégé. Je trouve que c'est quand même mal placé parce que sur un parking, même si les gosses, ils sont protégés avec les grillages, ils ont quand même les vapeurs des pots d'échappement et tout ça… Alors que si ça aurait été un peu plus loin derrière les blocs, vers le petit bois, là, comme là au petit bois, ça aurait été un peu mieux parce que là, les gosses, ils pourraient jouer sans respirer de l'échappement et tout ça quoi. Parce que là sur le parking, il y a des petites voitures qui démarrent… »

Les chiens, nombreux sur le quartier, posent un problème sanitaire. Les étudiantes ayant interrogé les personnes en porte-à-porte ont effectivement constaté la présence de nombreux animaux domestiques et l'une d'entre elles a consigné son observation :

> Enfin, j'ai noté la présence de nombreux animaux dans les foyers ; trois jeunes personnes (2 femmes et un homme = un couple et une belle-sœur) m'accueillent très gentiment dans leur salon où le chien ne cesse d'aboyer. Ils sont très agréables. Leur intérieur n'est pas très rangé et pauvre, une des filles est encore en pyjama. Ils possèdent de nombreux animaux dans peu d'espace. Ils sont plutôt gais. Des amis à eux arrivent à la fin du questionnaire. Je pense

comprendre que la jeune épouse vient de perdre un de ses parents ; j'entre chez un couple possédant un chien, chez qui je resterai plus d'une heure. Ils sont très intéressants, engagent très facilement la conversation, me parlent de tout ce qu'il se passe dans la société (notamment le CPE).

Les habitants ne surveillent pas suffisamment leurs animaux, de même que les jeunes qui tentent de détériorer les installations. Sophie est scandalisée par les chiens qui divaguent dans le quartier :

> « Là, le terrain de jeux qu'il y a devant, qu'est-ce qu'on voit la plupart du temps dans le terrain, à part les gosses, des chiens. Alors les gosses, ils vont jouer là-dedans alors qu'il y a les chiens qui viennent faire leurs besoins, c'est vraiment horrible quoi ! […] Moi de toute façon, au niveau des gens, et tout ça, moi je juge pas les gens qui font tout ça, moi ce que je vois, au départ, c'est ça, c'est au niveau des trucs de jeux, c'est pas bien, au niveau rien que les animaux sont en liberté et vont un peu partout et puis les jeunes qui essaient de détériorer malheureusement quoi. »

Pour Sophie, la sécurité des enfants dépend de la qualité des emplacements des aires de jeux, de leur entretien, mais aussi du respect de ces lieux par les habitants.

> « Les aires de jeux pour les gamins, on n'est pas bien du tout. Et puis là, dimanche, j'avais été avec Magali encore, j'ai été là derrière, vous savez y a un petit bois et là c'est bien, c'est bien calme et tout, il y a une petite aire de jeux, bon pas très bien desservie mais bon. Il y a deux trois choses mais bon pendant une heure et demie, on était là à ramasser tous les bouts de verre quoi, encore des jeunes, qui malheureusement, moi j'ai rien contre les jeunes, mais c'est ceux que je vois qui respectent pas, parce que comme je dis, eux, ils ont peut-être des neveux, ils ont peut-être des petits cousins et ils devraient dire, ben mon petit frère, il a envie de jouer là-dedans… »

Sophie souligne également le manque d'activités à l'attention des jeunes du quartier serait, en partie, à l'origine de ces mauvais comportements :

> «Je trouve que pour eux non plus, il n'y a pas grand-chose dans le quartier. Ils pourraient s'occuper donc malheureusement, ils le font que comme ça [en vandalisant les espaces de jeu des enfants]. […] Pourtant on peut pas dire qu'il n'y a pas de poubelle parce que dans le petit bois, il y a des poubelles, avant il n'y en avait pas, maintenant, ils ont mis des poubelles à côté des petits jeux. »

Les bénéfices attendus

Les principaux apports attendus des activités et services du quartier sont à nouveau davantage de solidarité, de lien social, d'échanges entre voisins. On peut y ajouter le besoin d'écoute et de prise de parole qui renforcent le lien social. Une demande concerne également tout ce qui peut se rattacher au sentiment de sécurité. Il est remarquable de noter

que les habitants évoquent les deux aspects fondamentaux du lien social, à savoir la protection et la reconnaissance.

> « Si la protection, au sens de l'association solidaire, est une fonction fondamentale du lien, ce n'est pas la seule. Dans la plupart des actes de la vie quotidienne, l'individu est pour ainsi dire sous l'emprise du regard d'autrui, ce qui le contraint à agir en conformité avec les règles et les normes sociales, mais aussi et surtout satisfait son besoin vital de reconnaissance, source de son identité et de son existence en tant qu'homme » [Paugam, 2009].

Les demandes en termes de solidarité sont multidimensionnelles, elles concernent la lutte contre l'isolement, des services aux personnes âgées et diffèrent selon les intérêts des personnes enquêtées.

Plus-values attendues des activités du quartier des Magnivaux	
Thémathiques évoquées	Nombre de citations
Solidarité/lien social/soutien moral/rencontres	25
Sécurité/respect/gestion des conflits/présence policière	12
Distraction	10
Ecoute/prise de parole	7
Prise en charge des enfants	4
Aide financière	3
Propreté/hygiène/entretien du quartier	3
Activité sportive	2
Informations	1
Moyens de locomotion	1
Activités pour les adolescents	1
Aide à la recherche d'emploi	1
Soutien financier aux bénévoles	1
Aides administratives	1
Amélioration des relations parents/professeurs	1
Réponse rapide aux problèmes exprimés	1
Commerces de proximité	1
Ne sait pas	1
TOTAL	76

Sources : données quantitatives recueillies dans le cadre de notre enquête par questionnaire réalisée en 2006

L'aspect relationnel et communicationnel est très prégnant, allié au besoin de respect et de sécurité (61 %) sans lesquels la vie sociale ne peut se déployer ; nous observerons que ce manque de respect entre habitants est mutuel et qu'il entraîne lui-même une mise en danger, une véritable insécurité pour les individus et un phénomène de repli. Pour autant, le respect et la sécurité sont des valeurs invoquées par les habitants et correspondent à un

véritable besoin. Nous remarquons, à nouveau, que les activités ou actions à caractère social ou d'insertion sont le moins mentionnées, par réalisme ou perte de confiance en des jours meilleurs et/ou en la portée et l'efficacité de l'action du milieu associatif. Les relations sociales et la sécurité sont plébiscitées par les habitants et, alors que les activités de loisir font partie des souhaits des habitants, ils n'en attendent, au contraire, que peu de bénéfices.

Plus-values attendues des activités regroupées par thématique							
Loisirs/activités		Relations sociales/gestion des conflits/sécurité		Activités à caractère social/insertion		Cadre de vie/services publics	
Nombre de citation	%	Nombre de citations	%	Nombre de citation	%	Nombre de citation	%
12	16%	46	61%	8	11%	9	12%

Sources : données quantitatives recueillies dans le cadre de notre enquête par questionnaire réalisée en 2006

Une des enquêtrices a remarqué ce besoin de communication lors du porte à porte et en a fait le compte-rendu suivant :

> Ce qui m'a beaucoup étonnée, c'est le sentiment de solitude de certaines personnes vivant seules ou seulement avec leurs enfants. J'ai bien remarqué que certaines personnes, notamment des femmes, essayaient de faire durer le questionnaire dans la longueur pour que je reste le plus longtemps possible avec elles.

Il est intéressant de relever que les personnes enquêtées (27/131) qui réclament des activités et équipements sportifs ne sont pas aussi nombreuses (2) à évoquer le sport en tant que tel dans les bénéfices attendus. Il est possible que la demande d'équipements et d'activités sportives concerne principalement les enfants et les jeunes.

La lutte contre l'isolement

Nous avons vu à travers le questionnaire une forte concentration de femmes seules avec enfant(s) dans le quartier. De ce fait, toutes les initiatives du quartier, quelle que soit l'activité proposée, peuvent jouer un rôle important dans la lutte contre l'isolement. Elles peuvent venir avec ou sans leur enfant, rencontrer d'autres personnes, discuter, oublier leurs soucis quotidiens. La proximité des intervenants sociaux avec les usagers s'explique par le fait qu'ils résident depuis longtemps au sein du quartier. Cette proximité concerne ainsi non seulement les participantes entre elles, mais également le personnel qui a un rôle d'écoute et de conseil qui s'ajoute aux fonctions statutaires. Agnès, secrétaire du centre social, indique :

> « Pour certaines familles, on a un rôle de confident aussi. (…) On leur dit "vous pourriez peut-être contacter cette personne-là, aller voir auprès de ce service-là.'' »

Les initiatives tendent également à renforcer les rencontres intergénérationnelles, la nature des activités passant presque au second plan[261] au profit d'une ambiance conviviale que le centre social peut impulser. Une intervenante sociale du centre social des Pierraux anime l'atelier « vie quotidienne » et rapporte :

> « C'est une mamie (…) elle se retrouve là avec des jeunes (…) elle aime bien, ça la fait sortir de chez elle, elle rencontre d'autres personnes, elle rigole bien, elle est toute contente, elle tricote pas beaucoup mais c'est pas grave… parce que ça doit faire deux ans qu'elle est sur son tricot mais bon pour elle, elle sort de chez elle donc elle est toute contente… c'est plus pour avoir un moment d'échange, de rencontre… »

Cette demande de renforcement du lien social est très présente dans les réponses au questionnaire : aide aux personnes, prendre des nouvelles des voisins isolés, solidarité entre voisins, contacts et rapports humains, meilleure connaissance des conditions de vie et des besoins des adolescents et des personnes âgées, partage de repas entre locataires, une aide locale aux demandeurs d'emploi. Cette demande parait contredire les phénomènes de mise à distance constatés au sein du quartier ; cependant nous estimons que c'est cette mise à l'écart d'autrui qui provoque une demande de lien social, car les habitants sont tout à la fois les responsables et les victimes du processus à l'œuvre.

Le cadre de vie

Juste après la solidarité, sont citées les conditions d'existence, la sécurité, la gestion des conflits auxquelles on peut ajouter la propreté et l'entretien du quartier, en d'autres termes, tout ce qui touche à l'environnement social et au cadre de vie. L'insécurité et l'incivilité étant des termes abscons, signifiants aux signifiés multiples, il est nécessaire d'observer de plus près les réponses : la demande d'une police de prévention, une présence policière ; une action éducative ou un contrôle social favorisant la tolérance et le respect dans le quartier à travers des ateliers, une aide à la gestion des conflits entre les locataires, des réunions pour parler des problèmes du quartier, des informations, des actions de prévention contre les toxicomanies, des éducateurs de rue, une action sociale plus ciblée ; le souhait d'une meilleure hygiène, des entrées des bâtiments plus propres, moins de déjections canines.

Certaines personnes enquêtées sont nostalgiques et regrettent un certain changement par rapport à un " avant " qu'ils n'expliquent pas : « des activités qui étaient mieux avant », un quartier qui était « à l'époque moins difficile », « le quartier s'est délabré, les personnes ne sont pas sympas », « avant c'était pas comme ça. »

---

[261] « La question est alors de savoir si l'activité [intergénérationnelle] a du sens en elle-même (occupationnelle) ou si elle doit être le prétexte à autre chose (le maintien d'une vie sociale). Le deuxième cas de figure est évidemment plus intéressant, mais nécessite aussi un travail en finesse en amont, afin, selon les situations, d'entendre, de traduire ou de faire émerger les désirs des publics concernés » [[Viriot-Durandal, Guthleben, 2006].

Conclusion

Ainsi constatons-nous que la famille, dans des relations matricentrées et verticales, concentre l'essentiel des échanges en termes d'entraide et de loisirs ; elle peut compenser l'absence de liens de voisinage ou amicaux.Cependant y compris pour les sujets les mieux intégrés au sein du quartier, elle reste primordiale. Les échanges amicaux ont tendance à se développer lorsque les sujets sont plus enclins à sortir du quartier ; la capacité à quitter le quartier favorise l'élargissement de la sociabilité au-delà du périmètre connu du quartier. Cette capacité à l'éloigner de l'espace familier n'est pas le lot commun et Hoggart [1970], a déjà relevé, au début des années 1950 en Grande-Bretagne, le manque de mobilité des habitants des quartiers populaires.

Nous remarquons, à l'analyse plus fine des attentes des habitants que ceux-ci plébiscitent particulièrement la qualité du relationnel et l'écoute, le renforcement du lien social, la sécurité et la gestion des conflits, somme toute, une vie sociale apaisée et des relations humaines plus respectueuses. Paradoxalement, les activités liées à l'insertion sociale n'ont pas la préférence des habitants, peut-être parce que ces situations sont difficiles à vivre pour eux, alors qu'au contraire, ils privilégient les loisirs rejoignant en cela les aspirations de la majorité des Français. Pour mieux comprendre les composantes de la sociabilité sociale et familiale des habitants que la méthode progressive nous laisse entrevoir, nous devons comprendre les processus à l'œuvre et l'influence des conditions de vie sur cette sociabilité.

Chapitre 3 – Intervention sociale et réaction sociale

Introduction

En 2005, les membres du conseil d'administration du centre social des Pierraux ont évoqué dans un écrit leurs préoccupations et attentes vis-à-vis de la population du quartier. Ils souhaitent permettre à la population la plus en difficulté de se :

> « ré-approprier le quartier, réintroduire la vie dans le quartier, éviter le repli sur soi et toucher la population solitaire qui reste enfermée, responsabiliser les familles, toucher la population qui ne s'investit pas dont les parents, redéfinir la place de l'intervention sociale en n'entretenant pas l'assistanat, faire en sorte que les habitants prennent le changement en mains et enfin remotiver les parents afin qu'ils proposent eux-mêmes des activités.

Il s'agit donc pour ces administrateurs de favoriser la responsabilité des habitants pour qu'ils deviennent acteurs, prennent « les choses en mains » ; ils souhaitent, selon leurs termes, que les habitants fassent des propositions, se mobilisent afin de trouver des solutions, apportent du changement et redonnent vie au quartier et concluent : « il y a quand même une vie entre eux, les gens sont solidaires. » Les associations du quartier, comme nous l'avons développé ci-dessus, proposent soit des activités culturelles, sportives, de loisirs (gymnastique, piscine, peinture, voyages…), club du 3ème âge, soit des activités concernant l'insertion sociale, l'animation familiale, l'économie sociale et familiale, des actions préventives et éducatives pour les jeunes, de l'éducation périscolaire et des loisirs pour les enfants. Elles proposent également des services juridiques et des aides caritatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, tels les Restaurants du Cœur.

L'étude a eu ainsi pour objectif de déterminer les relations entre le statut social, économique et professionnel des personnes et leur vision de l'avenir en termes d'insertion, de même que leur capacité à entretenir des liens avec autrui, tant vis-à-vis de la famille, du voisinage que des amis. Il s'est agi d'étudier précisément ces interactions qui ne sont pas nécessairement inexistantes mais qui sont contraintes par la fragilité des conditions de vie en termes d'emploi, de revenu, de perspectives d'avenir. Nous allons développer ci-dessous les raisons potentielles du manque d'implication des habitants dans la vie sociale du quartier.

Nous évoquerons, dans un premier temps le rôle des intervenants sociaux, en particulier, ceux qui travaillent au sein des centres sociaux agréés par les CAF, grâce en particulier, à l'étude de leurs projets en faveur des familles, qui reprennent les attendus des dispositifs

pour justifier de leur action, puis nous nous tournerons vers les effets de la stigmatisation, dont souffrent les habitants disqualifiés des quartiers en ZUS et, enfin nous attacherons à élargir notre champ d'étude à d'autres quartiers de même condition.

Promouvoir des valeurs, obtenir des fonds

Les entrepreneurs de morale de seconde catégorie ont la charge de faire respecter, par les sujets ciblés, les normes définies à partir des valeurs que les entrepreneurs de morale de première catégorie ont souhaité défendre. Ainsi en est-il des intervenants sociaux qui partent alors en croisade [Becker, 1985] en élaborant et mettant en œuvre des projets visant à soutenir les parents.

Les attendus de l'action publique en direction des familles

La promotion des valeurs

Pour rétablir le père dans ses prérogatives, il convient de resserrer les liens familiaux ; ainsi les arguments, sur lesquels les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale prennent appui et qui définissent les finalités des projets associatifs, préconisent le renforcement de la solidarité et des liens entre les générations. La famille est ainsi renforcée dans son rôle de socialisation primaire et d'entraide entre affins. La socialisation, consiste à permettre à l'enfant d'intégrer ses différents cercles d'appartenance, du plus restreint, la famille, au plus large, l'environnement social en lui enseignant l'autonomie [Ségalen, 2000]. Nous pouvons définir, à l'instar de Philippe Ariès [1973] à propos des communautés traditionnelles, la sociabilité, ou échanges sociaux, comme une « propension […] aux rencontres, aux fréquentations, aux fêtes. » Une sociabilité familiale intense permettrait ainsi le renforcement de l'attachement entre les personnes apparentées ; la famille est alors perçue comme un groupe de parenté, unissant très solidairement ses membres [Déchaux, 2003]. Le dictionnaire *Le Petit Larousse* indique, comme définition première de la solidarité, qu'il s'agit de la « dépendance mutuelle entre les hommes » [*Le Petit Larousse*, 2009]. Quant à l'entraide, elle incarne, selon Jim Ogg et Catherine Bonvalet [2006], « l'expression concrète de la solidarité » ; en effet, l'entraide consiste en l'échange effectif de services ou de biens.

La solidarité et la sociabilité de voisinage sont promues à l'instar ; il s'agit de recréer du « lien social » ou, autrement dit, de favoriser les échanges sociaux et le partage entre habitants, au sein de zones bien spécifiques, les quartiers populaires. Le quartier correspond à une aire bien spécifique, un espace ouvert soumis à certaines règles, dont le contre-point est l'existence d'un espace clos, le domicile privé :

> « Le quartier se définit subjectivement, pour celui qui l'habite, par l'ensemble des itinéraires parcourus à partir de chez soi. Parcourus à pied, s'entend, car l'aire du quartier est celle de la marche, tandis que l'espace de l'agglomération est celui des "moyens de transport''. L'espace concret du quartier, ou du village, est un espace ouvert à tous, régi par des règles collectives, mais qui a pour "foyer'', au sens optique, un lieu fermé, un chez-soi » [Prost, 1999].

Le lien social est une préoccupation constante des pouvoirs publics, comme si ce lien était en danger alors que, dans la vie quotidienne, les liens sociaux existent sous la forme de réseaux d'interaction car chaque individu est constamment dans un rapport de dépendance fonctionnelle avec les autres [Elias, 1991]. Selon Saül Karsz [2000], l'évocation du lien social renvoie à l'idéalisation d'un « lien qu'il conviendrait de réaliser sous forme de lien amical, de lien professionnel, de lien de voisinage, etc. » Le lien social est donc un modèle d'échange social qui préserverait la cohésion sociale ; pour atteindre cet objectif de cohésion sociale, la rhétorique au sujet de ce lien social est destinée aux habitants des « quartiers » dont on devine instantanément qu'il s'agit des quartiers populaires déshérités ou, autrement dit,

> « [des] quartiers d'habitat social construits après la Seconde Guerre mondiale, situés dans la périphérie des grandes agglomérations, quartiers populaires où vivent une partie importante des étrangers, ou plus largement des populations issues de l'immigration postcoloniale » [Tissot, 2007].

De fait, la solidarité peut également être définie comme l'existence de « liens entre membres de la société » [Grawitz, 1999]. Il s'agit ainsi de recréer du lien social dans les quartiers populaires et d'y favoriser les échanges sociaux. L'appel à la recréation de ce lien fait l'impasse sur les liens sociaux réels que les individus tissent entre eux ; l'invocation du lien social supposerait, comme le souligne Saül Karsz, non pas la consolidation des liens existants, mais la promotion d'autres formes de liens.

> « Un modèle y est préconisé, qu'il faudrait réaliser *hic* et *nunc*. Sont aujourd'hui ébranlés non pas les liens que nous avons de fait, mais ceux que nous pourrions, ceux que nous devrions avoir : pas les liens sociaux, mais le lien social. Dans tous les cas, on y entend bien des résonances morales, éthiques, métaphysiques : non seulement des idéologies sont à l'œuvre, mais nous risquons l'hypothèse que le lien social est une configuration idéologique-en-acte » [Karsz, 2000].

Parallèlement, l'autonomie est valorisée et, à ce titre, les sujets sont invités à s'impliquer dans la vie sociale en particulier au sein des établissements scolaires accueillant leurs enfants dans le but de favoriser leur réussite. Ainsi alors qu'ils doivent être solidaires et attachés – liés à leur parentèle, c'est à dire à « l'ensemble des individus (consanguins et/ou alliés) avec lesquels Ego se reconnaît en parenté[262] » [Déchaux, 2003], ainsi qu'avec leur

[262] « Le mot "parenté'' désigne ce qui excède la famille nucléaire » [Déchaux, 2003].

voisinage, les parents sont incités à se comporter de façon autonome[263] et ne dépendre de personne sauf d'eux-mêmes. L'autonomie permet à l'individu moderne d'avoir « le sentiment d'être libre au moins dans sa vie privée » [de Singly, 2001a]. L'indépendance, se définit, quant à elle, comme « la manière dont l'individu peut, grâce à ses ressources personnelles, tirées de son activité, moins dépendre de proches » [de Singly, 2001a].

Nous voyons apparaître d'emblée un certain paradoxe entre les concepts de solidarité et de lien d'une part, et celui d'autonomie, d'autre part ; les parents auxquels sont destinés ces principes se doivent en conséquence d'être à la fois liés à leur famille et, dans le même temps, déliés d'elles pour être autonomes et libres de s'impliquer dans la vie sociale. Le lien dont il est question ici, ne s'entend pas du point de vue de l'attachement affectif, mais de celui de l'obligation, obligation liée à la prise en charge des besoins de la vie quotidienne de chacun des membres de la famille. Or, précisément, la vie sociale « s'entend par l'ensemble des relations familiales, au-delà de la cellule familiale, ou sociales et les temps de loisir en dehors du travail et de la famille » [Nicolas, Tomasini, 2008]. La vie sociale nécessite bien la capacité de s'affranchir, en partie, des relations familiales. En d'autres termes, l'implication dans la vie sociale pourrait se comprendre comme le signe de son attachement à la communauté, à la région voire à son pays, dans un *continuum* de responsabilité envers autrui ; la question est de savoir si ces liens, se diffusant en différents cercles concentriques de plus en plus larges, peuvent avoir la même intensité et s'ils peuvent se cumuler.

Au-delà du principe de coparentalité porté par la loi, les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale et les projets en découlant invoquent une autre valeur qui peut être considérée comme suprême [Becker, 1985], la responsabilité. Le rapport de la Mission parlementaire sur la prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs [Benisti, 2010] tient à rappeler « que la parentalité désigne de façon très large la façon d'être parent en y incluant à la fois des responsabilités juridiques telles que la loi les définit, mais aussi des responsabilités morales et des responsabilités éducatives. » Cette nouvelle et énième définition de la parentalité, mettant l'accent sur la responsabilité, place bien l'individu en situation de devoir compter sur lui-même pour s'assumer et assumer ses proches, comme l'a indiqué le Comité des politiques de la CNAF [1999]. Nous prenons le parti d'avancer que la responsabilité se décline ensuite en trois sous-valeurs normatives : la solidarité, la sociabilité et l'autonomie qui sont autant de façons d'agir légitimes. Concernant la parentalité, des « compétences » seront valorisées auprès des parents, soit des savoir-faire et des savoir-être, correspondant à la déclinaison des normes en actes [Becker, 1985]. Les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale ont été créés pour promouvoir

[263] « L'autonomie est la maîtrise du monde dans lequel on vit : monde défini par l'élaboration soit de règles personnelles soit, en cas de vie commune, de règles construites dans la négociation à plusieurs », Karine Chaland [2000], in de SINGLY (sous la dir.), *Être soi parmi les autres, famille et individualisation,* L'Harmattan, Logiques sociales.

ces normes ; ils consistent en une contractualisation entre les CAF et des associations implantées dans des quartiers populaires, en particulier les centres sociaux. Ainsi en contrepartie d'un travail social de proximité avec les familles, ces associations reçoivent des financements, sous la forme de « prestations de service ».

Ainsi les intervenants sociaux se réapproprient la rhétorique contenue dans les textes de référence des dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale ; les valeurs avancées font consensus du fait même de leur imprécision comme le souligne Becker [1985]. Pour reprendre la modélisation de Pierre Muller [2000], ces valeurs constituent le référentiel sectoriel de l'action sociale familiale, en congruence avec celles du référentiel global ; elles « constituent les croyances de base d'une société, ainsi [qu'une] série de normes qui permettent de choisir entre des conduites » [Muller, 2000]. *De facto*, ce référentiel global caractérise bien « la représentation que la société se fait de son rapport au monde à un moment donné » [Muller, 2000], à savoir un modèle libéral, s'accompagnant d'une volonté de retrait des protections sociales issues de la généralisation de la protection sociale de 1945, de la stigmatisation de l'assistanat et de la valorisation d'un volontarisme entrepreneurial. Pour autant, si la solidarité ou l'entraide ont pour fonction de compenser le retrait des protections sociales et l'autonomie de promouvoir l'implication des individus dans la vie sociale, la sociabilité, en termes d'échanges familiaux et sociaux, de partage de loisirs et d'attachement, aurait pour objectif de préserver la cohésion sociale. En effet, les liens familiaux confortent la place du père dans la famille et préservent de la délinquance, et les liens sociaux favorisent la paix sociale grâce au développement d'une convivialité de voisinage. L'algorithme concernant la construction sociale du rapport entre famille (référentiel sectoriel) et société (référentiel global) [Muller, 2000] est alors opérant. La préservation de la société passe par le renforcement de la fonction parentale puisque, grâce à elle, ces valeurs et normes seront valorisées, et elle doit, de ce fait, être accompagnée[264].

L'émergence d'un nouveau métier

Une fois les normes officialisées, interviennent par conséquent les agents qui vont les faire appliquer, qu'il s'agisse d'institutions nouvelles ou existantes ; la croisade s'institutionnalise. Pour Becker, ceux qui font appliquer la loi ne se soucient pas de son contenu mais sont seulement attentifs au fait qu'elle « leur procure un emploi, une profession et une raison d'être » [Becker, 1985]. Nous l'avons souligné, les associations porteuses des projets d'accompagnement de la fonction parentale, en particulier les centres sociaux, reçoivent des financements pour mener à bien leur action, financements indispensables par ailleurs à la

[264] Suivant les modèles d'algorithmes présentés par Pierre Muller, les « opérations d'encastrement » suivantes ont pu être menées : « Compte tenu de l'augmentation du taux de délinquance des jeunes, les pères doivent être remis en situation d'autorité auprès de leurs enfants, pour ce faire la coparentalité doit être instituée. » et « Du fait que certains parents n'arrivent pas à assumer de façon responsable leurs fonctions socialisatrices, il convient de les accompagner en valorisant des normes comportementales conformes aux valeurs sociétales actuelles. »

pérennisation de leur activité et donc à la préservation des nombreux emplois du secteur social. Un nouveau « métier » a spécifiquement été créé en 1998 par la CNAF pour accompagner la fonction parentale, celui de « référent famille ». Ce *quasi* métier, associé à une prestation de service spécifique intitulée « Animation collective familles » ne correspond à aucune qualification officielle du travail social et n'existe que grâce à ce dispositif, financé par les CAF pour mener des projets destinés aux familles. La chargée de mission de la Fédération des centres sociaux de Moselle précise que :

> « Les trois quarts des référents famille sont des animateurs dont le travail a muté en quelque sorte. Ils ont une formation d'animateur mais pas une formation de travailleur social, quelle qu'elle puisse être. »

La référente famille d'un centre social implanté en région messine, conseillère en économie sociale et familiale, indique qu'en devenant référente famille à la suite de la mise en place des dispositifs, elle a poursuivi le travail accompli avec les parents auparavant :

> « … pas que par l'apparition des textes de loi. L'histoire du centre, elle a fait aussi qu'à un moment donné on a eu davantage de parents qui sont venus et qu'il a fallu répondre en fait à leurs attentes. C'est des histoires toutes bêtes… […] Puis du coup, les parents ont commencé à accompagner les enfants, etc. et puis du coup, j'ai commencé à avoir des relations un peu différentes avec ceux-là quoi ! Parce qu'il y a toujours des parents qui sont venus et euh, pas de façon systématique, tu sais les gamins, ils étaient un peu livrés à eux-mêmes. Petit à petit, si tu veux, les parents, ils ont commencé à venir, […] et puis après, effectivement c'est aussi les dispositifs qui ont exigé que les parents soient dans l'accompagnement scolaire, c'était important que les parents soient… c'était exigé de toute façon puisque ça fait partie du CDAS[265] , tu sais ! Une exigence qu'il y ait un partenariat qui se mette en place avec les parents, etc. donc du coup après ça s'est fait implici… en fait après, ça c'est fait plus implicite (rires) c'était de fait ! Voilà c'était formalisé ! et puis petit à petit, effectivement, les dispositifs ont fait, eh bien ! qu'on a continué à bosser, enfin que j'ai continué à bosser avec des parents ! […] »

Pour parvenir à cet objectif de collaboration avec les parents, les actions menées préalablement ont dû être réajustées afin de les remobiliser ; en l'occurrence, les actions mise en œuvre visent les mères de famille :

> « On avait fait une pause-café pendant des années, des années et puis après s'est arrêté de fait parce que les gens ne venaient plus, je pense ! Tout de suite après j'ai mis un atelier de cuisine et là ça fait maintenant trois ans et là je me rends compte que c'est devenu très important pour les femmes d'avoir un temps où elles se retrouvent qu'entre elles et où on traite de tous les sujets ! »

[265] Schéma directeur d'action sociale de la Caf.

En effet, les centres sociaux, déploient majoritairement des actions à connotation féminine qui ne sont pas attractives aux yeux des habitants de leurs quartiers d'implantation [Ovaere, Melas, Sauvayre, 2000] ; ainsi alors qu'il est question d'impliquer parents dans la vie du centre social, ce sont les mères de famille qui sont ciblées. Cécile[266] est devenue référente famille par le hasard des « petits boulots » d'étudiant :

> « Au niveau de mon cursus scolaire, j'étais pas du tout dans ce domaine-là, j'étais dans le domaine artistique. J'ai commencé par un diplôme de maquettiste publicitaire, ensuite, j'ai fait les Beaux-Arts. Puis, en sortant des Beaux-Arts, trouver du travail c'est pas facile et donc, j'ai commencé… quand j'étais aux Beaux-Arts, j'ai fait beaucoup de bénévolat dans des associations où je travaillais le soir avec des enfants sur des ateliers artistiques. […] Je suis partie et j'ai trouvé le poste ici : "animatrice en art plastique" et donc je suis sur un petit contrat de 20 heures… et donc j'ai démarré, […] et quand je suis arrivée, il y avait un animateur qui était là, qui était pas encore, il y avait pas encore vraiment de référent famille, c'était un animateur adultes quoi ! qui faisait des animations avec des adultes, qui est parti en novembre décembre de la même année. […] Et puis, donc, la directrice un moment me disait, donc la personne en place partait, si j'avais envie de continuer les activités adultes. Sur le coup oui, mais c'était pas vraiment axé sur la parentalité au début, c'était vraiment des actions adultes, des ateliers de cuisine, des, des, des… moments de jeux de société, des petites choses comme ça ! […] Je faisais pratiquement plus que du travail avec des adultes, un peu avec des enfants, mais sur d'autres temps, les vacances ou des choses comme ça ! Et euh, au fil des années, je suis devenue référente famille. »

Il est intéressant de noter que les ateliers de cuisine sont traditionnellement organisés par les centres sociaux, au titre du soutien à la parentalité ou non.Cependant c'est le financement par l'État et la CAF du dispositif REAAP qui a permis à Cécile de développer ce type d'action au nom de l'accompagnement de la fonction parentale, tels les REAAP :

> « Alors au début, j'ai commencé en 2001 à participer aux réunions référents famille de la fédération des centres sociaux. Donc j'y allais en tant que spectatrice, j'écoutais, je voyais, je voyais un petit peu, j'écoutais comment ils fonctionnaient, les projets qu'ils mettaient en place, avec quels financeurs, euh… quels partenaires hein ! Sur une année j'ai observé, j'ai regardé comment on pouvait faire et puis l'année d'après on a développé des nouvelles actions plus autour de la parentalité, dont le REAAP, au début avec tout ce que nous on appelle "Les rendez-vous de la famille" et puis voilà comment ça a démarré, pourquoi je suis là maintenant ! »

Pour autant, cette référente famille peine à s'approprier ce pseudo métier labellisé CAF, ainsi qu'elle en témoigne :

---

[266] Femme de 38 ans, référente famille d'un centre social de Metz depuis 10 ans. Elle est titulaire brevet de maquettiste publicitaire et d'un Cap de dessinateur d'exécution en publicité. Elle a débuté ses fonctions au centre social en animant des ateliers artistiques auprès des enfants.

> « Quand on me demande ce que je fais, si je dis un “référent famille”, personne ne sait ce que ça veut dire! Si on n’est pas issu des centres sociaux, personne ne sait ce que c’est qu’un référent famille. Soit on dit “référente”, on dit “référent” au féminin, “une référent famille”, “un référent famille”, c’est tout, on sait pas ! […] Je suis animatrice ! Animatrice pour les familles ! […] Les familles, référent famille, ça leur parle pas, je suis animatrice. »

Pour autant, sans projet, il n’y a pas de financement possible, ce qui entraînerait la suppression de la fonction. La lettre circulaire n° 196 du 27 juillet 1998 émanant de la CNAF indique les conditions de mise en œuvre de la prestation de service « animation collective famille » et précise le référent famille doit fédérer les actions des centres sociaux en faveur des familles. Les associations n’ont ainsi pas d’autre choix que d’adhérer aux valeurs et normes prônées pour obtenir leur financement et la méthodologie de projet doit démontrer la pertinence des objectifs opérationnels déclinés pour viser à la finalité affichée : le renforcement de la fonction parentale. Si bien que les prises de distance et les analyses objectivées de la fonction ne peuvent être affichées clairement par les intervenants sociaux ; les projets reprennent les objectifs des circulaires et dispositifs dans le but d’obtenir les financements prévus. Ainsi ils prennent le relais des experts et des gouvernants qui conceptualisent les valeurs à promouvoir ou à défendre en faveur de la société. Les pouvoirs publics ont le souci de préserver la cohésion sociale en veillant à la reproduction des valeurs sociétales, ce qui représente le référentiel global à pérenniser. La famille incarne, au sein du système de représentations du référentiel global, la cellule de base de la société, véritable matrice du lien social ; il ne suffit pas de la préserver, il faut également la faire adhérer aux valeurs et normes du référentiel global.

Les experts aident les pouvoirs publics à conceptualiser ces valeurs et les normes qui sont nécessaires au maintien de l’équilibre entre le secteur global, la société, et le sectoriel que représente la famille. Ces derniers élaborent ensuite une action sociale familiale dont les principes seront promus par les intervenants sociaux auprès des familles qui sont la cible de cette action sociale. Les intervenants sociaux ont un intérêt particulier à mettre en œuvre la politique publique familiale car, de cette mise en œuvre, dépendra le maintien de leur emploi. Ce processus décisionnel top/down peut se résumer grâce au schéma ci-dessous :

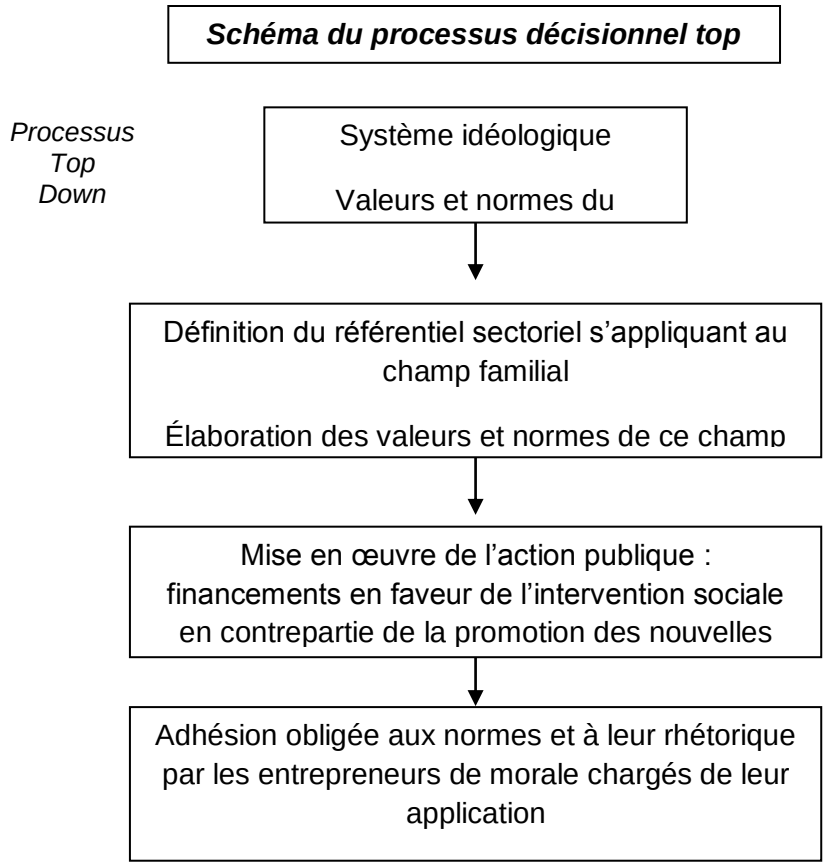

Il convient de repréciser que certaines des activités citées dépendent des dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale, financés tout ou partie par les CAF. Il en est ainsi de certaines actions d'autofinancement (bourses aux vêtements, aux jouets, vente d'artisanat…) et des repas familiaux, partie intégrante du dispositif « vacances familiales collectives », lui-même organisé dans le cadre de l'animation collective famille. De même l'aide aux devoirs consiste en des actions d'accompagnement à la scolarité dont les modalités de mise en œuvre ont fait l'objet de circulaires interministérielles. Les actions de type « mamans au quotidien » de même que les activités d'entretien du linge et les ateliers cuisine dépendent de contrats d'insertion liés au revenu minimum d'insertion ; les bénéficiaires du RMI sont contraints d'y participer pour démontrer qu'ils respectent leur contrat d'insertion et ainsi pérenniser le versement de ce revenu de solidarité.

Incités à organiser ces actions afin d'obtenir les financements indispensables au maintien de leur activité et de leur équilibre budgétaire, les centres sociaux s'emparent des discours officiels pour justifier leur mise en place. Une référente famille d'un centre social de la banlieue messine en Moselle indique :

> « Bien avant d'avoir le titre [de référent famille], je faisais déjà un peu ça. Bon, on fait peut-être plus d'actions pour faire des choses avec les parents qu'avant. Mais bon, déjà tout au début que j'étais là, le jeudi après-midi, on offrait le café et on faisait des choses avec les mamans. J'avais pas le titre, je n'étais que CES à l'époque… des choses dans la convivialité, mais bon

il n'y a pas besoin d'avoir le titre pour faire ça. C'est bien parce que ça nous apporte des subventions supplémentaires, ça il faut bien reconnaître. »

Une référente famille de Metz indique :

« Je vous assure des fois on est obligé de tourner autrement le projet, de dire des choses qui ne sont pas tout à fait vraies, mais moi, je marque tout le temps quand même qu'il y a cette réalité sur le quartier… »

Les extraits d'un article intitulé « Animation collective familles : deux objectifs », paru le 28 août 2010 dans *Le Républicain Lorrain*, témoigne du recours par les centres sociaux, financés par les CAF, à l'argumentation officielle :

« Deux objectifs : accompagner les familles dans leur fonction parentale et contribuer au développement et au renforcement de la cohésion sociale. […] Le centre est un lieu privilégié d'accueil, d'écoute et d'accompagnement, et un vecteur essentiel de la construction, de la participation citoyenne des habitants, reconnus comme acteurs et auteurs de la vie de quartier. […] Les actions de Mme Nadine B. doivent pouvoir intégrer les différentes tranches d'âges afin de mettre en œuvre des projets intergénérationnels. Cette démarche s'exercera à travers la fonction du responsable familles qui intégrera tous les projets concernant le pôle enfance à partir du moment où l'implication des parents semblera pertinente. […] Les objectifs généraux sont d'impulser la participation effective des habitants, favoriser les liens sociaux et la citoyenneté et renforcer les temps de loisirs familiaux. Le fonctionnement comprend les loisirs comme les sorties, les animations collectives, les ateliers divers, le soutien familial, les soirées et la création d'un conseil de famille au cœur du projet d'établissement. […] Les actions envisagées : instaurer un temps de rencontre mensuel "L'heure du thé, café'' ; mettre en place des ateliers de vie quotidienne selon la demande (cuisine, couture, alphabétisation, cours de français), accompagner la construction de projets de sorties collectives ; organiser des repas mensuels ; participation aux événements de la ville ; proposer un accompagnement des familles par rapport aux départs en vacances ; mettre en place un partenariat avec les écoles : projets en commun, implication des parents, valorisation des différentes cultures ; élargir les partenariats notamment avec les acteurs intervenant sur le quartier : relais assistantes maternelles, PMI, médiatrice familiale, bibliothèque, travailleurs sociaux. […][267] »

Nous retrouvons les principaux items contenus dans les textes de références, à savoir l'accompagnement des parents et la cohésion sociale, ainsi que l'intergénérationnel, l'implication des parents, les liens sociaux. « A l'instar du slogan "*Il faut créer du lien social !''*, très présent dans les discours des années quatre-vingt-dix, il existe actuellement une forte injonction à "faire de l'intergénération'', avec des effets d'exposition médiatique immédiats et assez porteurs. On est ici totalement dans un effet de mode. Dans ce cas, c'est

[267] *Le Républicain Lorrain*, samedi 28 août 2010.

plus une question d'habillage des projets que d'actions réellement novatrices » [Viriot-Durandal, Guthleben, 2006].

Par ailleurs, les activités proposées correspondent à la sociabilité féminine, typique des milieux populaires, comme de nombreux auteurs l'ont souligné et comme l'enquête que nous avons menée l'a confirmé. Lors de l'enquête menée au quartier des Pierraux, nous n'avons pas uniquement mesuré la fréquentation des activités mises en œuvre au titre des dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale ; nous avons mesuré l'adhésion des intervenants sociaux du centre social aux valeurs qu'ils médiatisent et recueilli leur opinion sur les habitants. Ces données ont été complétées par l'interview de professionnels d'autres centres sociaux comme nous l'avons précisé plus haut.

Un modèle familial idéal-typique

Afin de mettre en œuvre l'accompagnement de la fonction parentale, si toutes les institutions ne sont pas nouvelles, une fonction spécifique a été créée : les « référents-famille » institutionnalisés par les CAF, sous l'égide de la Caisse nationale. Les référents familles intègrent la grande famille des intervenants sociaux qui englobe le noyau des métiers traditionnels du social (assistants de service social, éducateurs spécialisés, conseillères en économie sociale et familiale) et toute la panoplie des nouveaux métiers, plus ou moins qualifiés (médiateurs, grands frères, femmes-relais, animateurs, coordinateurs, chefs de projet et autres chargés de missions politique de la ville).

L'intervention sociale

Le terme d'intervenant social contient trois usages possibles : celui attribué aux professionnels « du front » ou de première ligne, confronté à l'urgence et au relationnel ; une utilisation fondée sur la nécessité d'adapter les pratiques aux modes de socialisation, en considérant chaque personne dans sa singularité ; et une appellation désignant « les nouveaux postes créés dans le cadre des dispositifs tout autant que les semi-emplois non qualifiés, voire les postes bénévoles » [Ion, Ravon, 2002]. Cette appellation a l'avantage de désigner une nébuleuse des postes qui ne distingue ni le statut ni la qualification alors que le terme de travailleur social renvoie à un univers professionnel plus défini [Ion, Ravon, 2002], en référence à un « noyau dur » de la profession, occupé par les assistants de service social, les éducateurs spécialisés et les conseillers en économie sociale et familiale.

Michel Autès et Bernadette Deleval [1998] rappellent que les professionnels titulaires d'autres diplômes que ceux du champ traditionnel du social sont très minoritaires, que les diplômés sociaux de niveau III sont titularisés dans leurs fonctions et ont un contrat de travail à durée indéterminée souvent à temps plein, et que plus de 55 % des intervenants sociaux sont des professionnels possédant un niveau IV et en dessous. Ces derniers exercent

souvent leur métier à domicile, souvent à temps partiel, avec des contrats à durée déterminée ou contractuels ; leur caractéristique est de n'être titulaire d'aucun diplôme. Ces auteurs insistent sur la similitude des compétences mises en œuvre par des travailleurs sociaux qualifiés et les nouveaux professionnels du social qui sont d'ordre relationnel ; tous sont en contact direct avec des populations exprimant des demandes, leurs souffrances et leur besoin de reconnaissance [Autès, Deleval, 1998].

Nous utilisons en conséquence le terme d'intervention sociale, en partant du principe qu'il englobe les métiers du travail social qualifié et ceux, non qualifiés, des nouveaux dispositifs mis en place dans le cadre des politiques publiques de lutte contre les exclusions L'appellation d'intervention sociale a eu tendance à se généraliser au cours des années 2000 et à désigner l'intégralité du travail social au sein des CAF. Le métier de « référent familles », institué par la politique familiale en 1998, fait partie de ces nouveaux métiers du social. Nous utiliserons le terme d'intervenant social pour désigner tous les professionnels rencontrés au cours de l'enquête de terrain, en spécifiant, lorsque c'est le cas, s'ils sont référents famille.

Le recensement, au 1er octobre 2002, des qualifications de vingt référents familles, intervenant en Moselle, permet de relever une réelle diversité en termes de diplôme et de vérifier les constats de Michel Autès et Bernadette Deleval [1998], à savoir qu' « (…) on voit [les travailleurs sociaux] traverser l'ensemble du système pour y occuper aussi bien les postes traditionnels que les nouveaux emplois du social. » Nous nous sommes autorisés à féminiser ce terme, cette fonction étant essentiellement occupée par des femmes. Les qualifications des référents familles se répartissent comme suit : quatre référentes famille non diplômées ; trois titulaires d'un Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ; deux titulaires d'un Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) ; une titulaire d'un Diplôme d'État aux Fonctions d'Animateur (DEFA) ; quatre référentes ne possédant que quelques modules du DEFA ; deux titulaires d'un Brevet d'Aptitude aux Éducation Populaire ; deux titulaires d'un Diplôme d'État d'Éducatrice Spécialisée (DEES) ; trois titulaires du Diplôme de Conseillère en Économie Sociale et Familiale (CESF) ; une titulaire du Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées en sociologie (DESS). Nous pouvons noter la présence de trois CESF, ce qui attestent qu'effectivement « d'autres métiers qualifiés du secteur social diffusent largement dans plusieurs secteurs. Les éducateurs de jeunes enfants, les assistantes sociales, mais surtout les conseillères en économie sociale et familiales, sont présents y compris dans les activités liées à de nouveaux dispositifs » [Rivard, Bigot, 1998].

Cette diversité de diplômes et de qualifications s'explique par l'effet d'opportunité qu'a entrainé la création du dispositif « Animation collective familles » et sa mise en œuvre par les centres sociaux. En effet, chaque dispositif prévoit le versement de subventions, en

contrepartie du montage de projets ; les postes de référent familles ne font pas exception et sont financés sur la base d'un mi-temps. Aussi, de nombreux professionnels, déjà en poste à d'autres titres, ont été pressentis pour occuper ces fonctions et permettre alors aux centres sociaux qui les emploient d'être subventionnés. À propos des missions des assistants sociaux (AS) et conseillers en économie sociale et familiale (CESF) des CAF, deux AS et une CESF interrogées indiquent : « Nous essayons de favoriser l'accès aux droits des familles dans une perspective d'autonomie de celles-ci. Nous apportons notre soutien à la vie familiale et à la fonction parentale » [*Le Journal*, 1999]. Une CESF s'est impliquée dans

> « un quartier isolé du centre-ville, regroupant des familles ayant de nombreuses difficultés, "nous sommes allés vers les habitants, pour leur permettre de connaître les services existants, et nous avons travaillé à ce qu'ils trouvent des réponses à leurs difficultés à partir du quartier ou à partir des familles''. Le groupe d'habitants s'est progressivement consolidé dans son processus d'autonomisation : ils réfléchissent aujourd'hui à la création d'une association ouverte aux autres quartiers. " De pilote, je suis devenue partenaire ; je me désengage. Mon rôle se résume à assurer un soutien au montage de l'association » [Le Journal, 1999].

La culture technico-administrative, habituellement utilisée par les Conseils Généraux, a été reprise par les responsables des grandes associations employeuses qui sont mandatées par ces derniers pour mettre en œuvre leur politique. Ainsi les mêmes procédures se généralisent et le travail sur projet et en partenariat est devenu un impératif [Ion, Ravon, 2002].

Les projets associatifs

Un échantillon de vingt-neuf projets, émanant d'associations locales et concernant la mise en œuvre de « l'animation collective famille » par les « référents famille » a été étudié ; la moitié date de 2002, l'autre de 2007. À noter qu'aucune évolution dans les contenus des projets n'a été relevée ; la politique familiale réaffirmant et précisant les mêmes objectifs au fil de la signature des conventions d'objectifs et de gestion. L'action des référents famille est transversale à toutes les activités organisées par les centres sociaux (vacances familiales collectives, centre de loisirs sans hébergement, accompagnement à la scolarité, ateliers divers, groupes de paroles, dans le cadre d'un REAAP ou non…). Son rôle est ainsi défini par un centre social agréé de Moselle :

> « Le rôle du Référent famille s'appuie sur des compétences particulières : coordination, communication, écoute, implication. L'enjeu principal du projet repose sur des actions collectives ayant pour objectifs de consolider les liens familiaux et de soutenir la parentalité,

ce qui sous-entend l'implication du Référent Famille dans les actions mises en œuvre par le Centre ». Les objectifs définis par ce centre social sont les suivants : « accompagner les familles dans leur vie quotidienne pour favoriser leur autonomie, favoriser leur épanouissement et développer la citoyenneté, […] consolider les liens familiaux et soutenir la parentalité, […] développer les liens sociaux et les solidarités entre les familles et les habitants du Quartier ».

La référente famille du centre social des Pierraux se présente ainsi :

« Je suis référente famille sur un mi-temps, après j'ai un temps, un peu plus qu'un mi-temps, j'ai un temps sur l'accompagnement scolaire collèges, je suis sur la coordination. Voilà donc ça se sont des fonctions qui… enfin des missions qui me sont données sont d'assurer une coordination avec l'équipe et avec les familles, pouvoir ressortir les besoins, les attentes, éventuellement les choses qui pourraient se dire, faire remonter. »

Les projets sont conjointement écrits par les directeurs et les autres professionnels des centres sociaux puis transmis aux CAF pour validation et financement ; nous avons relevé les objectifs qui ont été définis, les moyens mis en œuvre pour les atteindre, de même que les justifications avancées.

Des objectifs normatifs

Les centres sociaux, ont l'obligation de monter des projets qui soient congruents avec les objectifs définis par les circulaires d'action sociale de la Branche famille du Régime général de sécurité sociale ; aussi chaque projet associatif reprend-il les mêmes objectifs, condition *sine qua non* pour obtenir des financements, au titre de l'accompagnement de la fonction parentale. Nous déclinons ci-dessous les items mentionnés dans les projets émanant de huit centres sociaux mosellans que nous avons étudiés, afin de mettre en exergue la déclinaison de la politique nationale et de ses attendus au niveau local.

Impliquer

Les projets ont pour objectifs d'« impliquer ou ré-impliquer les parents dans le suivi scolaire » car ils ont des difficultés à le mener à bien ; les parents sont incités « à participer aux rencontres avec les enseignants, aux conseils de classe, participer aux journées portes ouvertes organisées par les établissements, et s'investir dans le suivi scolaire de leurs enfants. » ; Les objectifs des projets est de « Permettre aux familles de s'impliquer dans l'organisation de l'accueil et l'animation des enfants et des jeunes dans le centre social. » ; La participation des familles est une obligation qui amène les centres sociaux à revoir leur méthodologie de projet : « L'implication de la famille dans chaque action destinée aux enfants, pré-adolescents et adolescents est effective mais elle demeure néanmoins un souci permanent qui nous oblige à évoluer et à imaginer de nouvelles méthodes participatives. »

Prévenir

La prévention est un argument explicite ou implicite évoqué dans les projets ; il s'agit de permettre aux parents de « mieux comprendre, assurer son rôle de parent (Éducation, prévention, responsabilité…). Il convient de « favoriser la sociabilisation (notion d'identité, d'appartenance). » Le constat suivant est posé : « Les familles qui se recomposent, n'offrent pas le climat sécurisant dont ont besoin les enfants pour grandir. »

Insérer

L'insertion est également évoquée, il s'agit alors de considérer la famille dans son intégralité, comme un tout indissociable : « Le référent famille développera également deux autres projets afin d'insérer au mieux l'ensemble de la famille. » ; globalement, l'insertion sociale est visée : « Cette action nous permet de prendre en compte, de façon globale, l'insertion sociale des différents publics […]. »

Resserrer les liens familiaux

Un des arguments-phare mobilisés par les centre sociaux est le resserrement des liens familiaux : « [Le référent-famille] favorisera les échanges familiaux tout en induisant un resserrement sur les liens familiaux. » ; « Valoriser les parents dans leur fonction parentale en consolidant voire en reconstruisant les liens familiaux […]. » ; « Restaurer les liens familiaux en cas de crise ou de rupture : […] les familles peuvent venir voir directement le référent famille ou prendre rendez-vous par téléphone pour parler de leur problème » ; « L'activité a resserré les liens parents enfants au travers de la revalorisation de l'enfant. » ; « L'atelier permet un resserrement des liens enfants/parents au travers de la valorisation des enfants aux yeux de leurs parents. »

« Ainsi il est question de mettre en place un atelier multimédia adulte pour démystifier l'informatique, permettre aux parents de mieux comprendre le discours des enfants, montrer en quoi cela rend service, mais aussi leur apporter une connaissance supplémentaire, et donc provoquer un rapprochement des générations. » Nous relevons qu'il est même question de restaurer ces liens en cas de rupture ; il s'agit bien là d'un argumentaire qui va dans le sens du maintien de la famille au-delà des aléas de la conjugalité et des choix affinitaires que les sujets peuvent légitimement opérer.

Favoriser la solidarité

La solidarité est une valeur normative développée dans le cadre des projets : « Développer plus encore les ateliers, notamment les ateliers d'expression s'inscrivant dans les projets d'expression et de solidarité […] » ; « [Le premier projet] avait pour objectif […] de développer des liens sociaux et des solidarités par la mise en œuvre d'échanges. » Nous

retrouvons ici l'évocation simultanée de la sociabilité sociale et de la solidarité qui sont bien considérées comme des échanges qu'il convient de mettre en œuvre.

Favoriser l'autonomie

Cette thématique est également reprise par les projets des centres sociaux : « [Un des] objectifs dans le cadre du projet Référent familles [est] de participer à l'autonomie des familles afin de leur donner envie de reproduire seules un même projet » ; « Les familles quittent peu le quartier par manque d'autonomie, de moyens de locomotion, de confiance en soi… » ; « Ces actions permettraient le resserrement des liens familiaux, l'autonomie des groupes, l'accès aux loisirs familiaux, la découverte d'autres sites et lieux d'activités et à plus long terme viserait l'autonomie des familles. » L'autonomie est évoquée soit pour qualifier le public ciblé soit comme un moyen d'action à mobiliser.

Responsabiliser

Enfin, la responsabilisation est évoquée comme une fin en soi ; les familles et chacun de leurs membres doivent être responsabilisés. L'objectif des « vacances collectives familles [est de] responsabiliser chaque membre de la famille dans son projet personnel de départ en vacances » ; « Il s'agit donc aujourd'hui, non plus de dénoncer ou de "faire à la place des parents'', mais de mettre en place des actions qui replacent les parents en situation de responsabilité, qui leur permettent de se réapproprier leur place dans le jeu social. »

Les vacances familiales collectives, un syncrétisme d'attendus

Nous avons étudiés quinze projets de départ en « vacances familiales collectives », rédigés en 2007 et qui rendent compte de la réutilisation des principes contenus dans les circulaires d'action sociale des CAF. Ces quinze projets concernent quatre-vingt-trois familles, soit cent quatorze adultes et deux cent un enfants. Trente-quatre familles monoparentales sont officiellement comptabilisées car certains projets ne les distinguent pas parmi les autres familles.

Étude documentaire de 15 projets de départ en vacances familiales collectives rédigés par treize centres sociaux et deux associations caritatives de Moselle en 2007	
Thématiques évoquées	**Nombre de citations**
Responsabilité	2
Autonomie	2
Liens entre générations, liens familiaux, liens enfants/parents	12
Solidarité	2
Implication – autonomie	8
Échanges entre familles (pour sociabilité)	7
Conforter la fonction parentale	4
Valorisation des compétences	5

Sources : Caf de la Moselle [2007]

À relever, dans un projet, l'objectif suivant destiné aux familles : « apprendre à épargner » ; souci partagé par de nombreux philanthropes du XIX^{e} siècle. Un seul autre évoque la mixité sociale. Chaque centre social, en fonction des représentations et du référentiel des professionnels ayant conçu les projets, s'approprie diversement les attendus des circulaires explicitant les dispositifs. Ceux-ci sont divers puisque la parentalité leur est transversale et les concerne tous ; l'appropriation de la rhétorique par les rédacteurs des projets est un impératif puisqu'elle conditionne le versement ou non de dividendes. À titre d'illustration, nous présentons l'extrait ci-dessous :

> « En rappelant que notre projet est un ensemble d'actions qui visent la socialisation en s'appuyant sur les familles, afin de favoriser la réussite scolaire de leurs enfants, d'apporter un soutien dans leur rôle éducatif, de rompre l'isolement, de les aider socialement » [Orientations 2006 – 2010 du projet social centre social des Pierraux].

Aussi, dans des styles tout à fait différents et un certain syncrétisme des différents argumentaires contenus dans les dispositifs qui, ne l'oublions pas, consistent en une déclinaison au local de l'action sociale familiale, les items sont repris et cités, somme toute de façon aléatoire, en fonction de l'inspiration des rédacteurs.

Un ensemble congruent

Malgré la distribution aléatoire de l'argumentaire des projets associatifs, nous y retrouvons les mêmes finalités que dans les circulaires d'action sociale de la Branche famille, à savoir : la prévention, la réussite scolaire, la consolidation des liens familiaux et intergénérationnels, le soutien en cas de rupture familiale, le renforcement des solidarités, l'insertion/intégration.

Une visée clairement libérale…

Ainsi les valeurs mobilisées par les projets locaux sont l'autonomie qui permet, grâce à la valorisation des compétences des parents, leur implication dans la vie sociale; leur responsabilité est également mise en avant. Ces actions sont justifiées par les difficultés croissantes rencontrées par les familles :

> « Bien que des problèmes ont été de tous temps rencontrés par la Famille (éducatifs, financiers, professionnels, de santé…) – les situations actuelles sont aggravées par une accumulation de difficultés et certains comportements sociaux de plus en plus individualistes (voire égoïstes) intolérants ou démissionnaires tant dans l'entourage familial ou de voisinage. » ; « Au cours des deux dernières élaborations de notre contrat de projet, la phase d'évaluation a mis en évidence et "en urgence'' les difficultés croissantes des familles à remplir leur rôle, tenir leur place dans un environnement social en perte de repères, de sécurité (au sens large) en manque de perspectives et surtout, à être reconnues. »

Les objectifs, mentionnés par un centre social, lors de l'évaluation d'un projet de « vacances familiales collectives » organisé en 2002, résument significativement les items qui sont récurrents à tous les projets concernant l'accompagnement de la fonction parentale :

> « Permettre une relation privilégiée entre parents/enfants dans un environnement nouveau ; encourager la prise d'autonomie et favoriser la préparation et l'organisation matérielle et pédagogique du séjour ; impliquer les familles dans la recherche de financements ; faciliter l'accès à un premier départ en vacances ; susciter l'adhésion à une démarche collective, mettre les compétences de chacun au service du groupe ; favoriser les liens sociaux par l'entraide, la solidarité, l'échange des savoirs et savoir-faire ; favoriser l'insertion sociale et professionnelle des familles. »

Comme le notent Thierry Rivard et François Bigot [1998], « la notion de projet privilégie le fait de partir du terrain (du bas vers le haut), à l'inverse de l'acception donnée à celle de programme. » Par ailleurs, les intervenants des nouveaux métiers sociaux se soucieraient moins de la défense des victimes que de la restauration du modèle d'intégration [Donzelot ; Roman, 1998], d'où l'appel à l'implication dans la vie sociale. La représentation dominante de la famille au sein de la société française allie une part de conservatisme, privilégiant les solidarités de proximité (familiale et de voisinage) et de libéralisme en promouvant la responsabilité de chacun vis-à-vis de sa famille et de son destin ; cohésion sociale *versus* réussite méritocratique, soit deux pôles en tension. Ainsi la famille représente l'archétype des solidarités : solidarité de proximité et intergénérationnelle qui vise à restaurer l'autorité paternelle et l'ordre au sein des familles, selon une philosophie conservatrice alors que les libéraux vont invoquer la responsabilité tant vis-à-vis de ses enfants qu'en termes d'assurances afin de se prendre en charge soi-même [Masson, 2006].

L'alliance de ces deux pôles n'est pas antinomique pour les pouvoirs publics qui les valorisent ; elle symbolise les principes en vigueur en France vis-à-vis des catégories sociales les plus défavorisées. Si ces dernières ne peuvent s'assurer par elles-mêmes, elles trouveront au sein de la famille et du voisinage les moyens de pallier le retrait des protections sociales ou, à tout le moins, de ne pas en abuser[268] ; elles devront, malgré tout, démontrer leur volonté de s'insérer sur le marché du travail. La mise en place du Revenu de solidarité active (RSA) en 2009 représente la concrétisation de ces principes puisque ce revenu est versé aux personnes ayant moins de 500 € de revenus quelle qu'en soit la nature, en contrepartie de leur inscription dans un processus d'insertion sociale et/ou professionnelle, dans un système de droits et devoirs.

La réappropriation des rhétoriques officielles

La conformité aux attendus officiels

La création des dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale a provoqué des « vocations » en offrant aux associations l'opportunité d'obtenir des financements en contrepartie de projets spécifiques. De fait, « les associations sont dans l'ensemble riches en discours préconstruits auxquels elles se tiennent au risque de déformer une réalité autre. Quand on dit qu'une association favorise la rencontre ou dynamise le tissu social, s'agit-il de la réalité ou de ce qui est écrit dans les statuts ? » [Ferrand-Bechmann, 2002]. Les intervenants sociaux, et en particulier les référents famille, ont appris ainsi à « parler parentalité » pour se conformer aux discours véhiculés par les dispositifs et de la sorte obtenir des fonds et pérenniser leurs postes. Une référente famille d'un centre social de Woippy indique :

> « Et puis après, c'est effectivement les dispositifs aussi qui ont… qui ont exigé que les parents soient dans l'accompagnement scolaire. C'était important que les parents soient… c'était exigé ! Ça fait partie du CDAS [Schéma directeur d'Action sociale], tu sais, c'était une exigence qu'il y ait un partenariat qui soit mis en place avec les parents. Du coup après ça s'est fait, en fait après c'était plus implicite, c'était de fait quoi ! C'était formalisé et puis petit à petit effectivement avec les dispositifs on fait que… eh ben on a continué à bosser, j'ai continué à bosser avec les parents »

[268] « De nombreuses recherches ont montré depuis la pérennité [des] solidarité familiales. Mais cette notion est également mobilisée dans une conception plus utilitariste, pour valoriser, susciter, voire imposer des solidarités conçues comme insuffisantes et dont les carences justifieraient un recours jugé abusif à la protection sociale » SAYN Isabelle [2006], « Droit et transferts intergénérationnels » in *Informations sociales*, n° 134, septembre, p. 125.

L'absence des pères

Certains référents famille ont recours à la théorie psychanalytique de l'autorité pour déplorer l'absence des pères, réelle ou symbolique, en termes d'éducation. Le projet « Accompagnement des parents dans leur mission éducative : constitution de repères pour l'action » présenté par la Fédération nationale des FRANCAS à la CNAF indique : « On assiste à un affaiblissement de la transmission des normes, repères et valeurs essentiels à l'apprentissage du vivre ensemble de la part des familles. Dans ce cadre, la fonction paternelle semble particulièrement fragilisée. Affectés plus particulièrement par la crise économique notamment, les pères sont en difficulté pour assumer leur fonction de socialisation et ouvrir l'enfant au monde » [Projets des associations nationales, financées par la CNAF, 1999].

Isabelle[269], référente famille d'un centre social du sillon mosellan, rapporte la permissivité des parents à l'égard des enfants. Dans le même temps, elle utilise des arguments visant à attribuer les problèmes éducatifs à l'absence d'autorité paternelle, les mères ne sachant pas dire « non » :

> « Les problèmes d'éducation, ça peut être l'éducation scolaire tout simplement, l'enfant qui n'est pas motivé pour aller à l'école ou bien l'échec scolaire tout simplement. Ça peut être aussi l'éducation au niveau de la famille : l'absence du père, même s'il y a un père, le père qui ne s'investit pas au sein du foyer. C'est l'éducation au sens large. Certaines avouent qu'elles baissent les bras parce que, si elles ont à faire à un enfant qui a un caractère très fort, elles se laissent marcher sur les pieds par leur enfant. Elles ne savent pas leur dire non. »

Marie, référente famille d'un centre social de Metz théorise ainsi le dispositif « Vacances familiales collectives », en se réappropriant les attendus dudit dispositif dont l'objectif est de resserrer les liens parents/enfants :

> « Le dispo vacances familiales collectives, c'est un outil pour commencer à travailler sur les liens parents - enfants et c'est pas un objectif, mais un outil pour mieux faire connaître la famille et commencer tout un travail, de longue haleine, souvent. Les vacances vont permettre de travailler sur le lien parents – enfants pour montrer à la maman qu'elle a un rôle de mère à tenir, de faire parler, de parler le père comme on dirait car souvent le père est absent dans le dialogue. Et c'est important de parler du père, qui n'est pas là, mais qu'il est là quand même, qu'il tient un rôle. »

Les théories psychanalytiques sont sous-jacentes et constituent pour les intervenants un « prêt à expliquer le monde » toujours facilement mobilisable, mais qui ne tient pas compte

[269] Référente famille depuis 3 ans, elle travaille depuis 20 ans dans un centre social de Moselle. Âgée de 45 ans, elle vit maritalement et est mère d'1 enfant. Elle est titulaire d'un DUT (Diplôme universitaire technologique) Gestion entreprise, option personnel, elle a débuté ensuite des études en vue d'obtenir un DEFA dont elle n'a pas validé tous les modules.

de la réalité des faits familiaux, sans questionnement vis-à-vis de cette vision du monde très stéréotypée qui consacre une conception pater-familialiste de la famille.

Créer du lien

Les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale ont pour objectif, entre autres, de créer du lien. Le projet intitulé « L'action sociale et le soutien à la fonction parentale » présenté par la Fédération nationale des Centres Sociaux et Socio-Culturels de France à la CNAF est argumenté ainsi : « Le travail sur cette fonction [parentale] est, en définitive, une manière d'axer le projet des centres sur un des éléments essentiels de l'équilibre de la vie sociale, la fonction parentale étant un des éléments fondamentaux de la reconstitution du lien social » [Projets des associations nationales, financées par la CNAF, 1999]. La terminologie du lien est reprise, en toute logique, par les référentes famille travaillant au sein des centres sociaux pour décrire les relations qui s'établissent entre les personnes fréquentant les ateliers. Ainsi Cécile explique :

> « Certaines disent : "ah je pensais pas que c'était comme ça, je pensais pas, je pensais pas"… Bon, elles ont créé du lien avec d'autres dames et puis on n'en parle plus du RSA, elles viennent faire des actions ! »

Émeline, référente familles Woippy, tente de favoriser les liens familiaux dans le cadre des dispositifs « Vacances familiales collectives » et « Animation collective familles » :

> « Eh bien justement, on s'était rendu compte que les gens, les gens ! faisaient rien en famille, pour plein de raisons, hein ! Parce que des fois, c'est des familles qui sont trop nombreuses, qu'ils ont pas de voiture, enfin bref ! C'est tout compliqué. Alors du coup, tu sais, souvent on se rendait compte qu'ils vivaient rien quoi, en dehors de les emmener à l'école, même les repas, ils les prennent pas forcément, euh… ensemble quoi hein ! Parce que, ils ont une façon de fonctionner aussi… c'est la mère de famille qui est à la disposition de ses enfants quoi ! C'est hallucinant, quoi ! S'il y en a un qui rentre à 14h il va manger à 14h, s'il y en a un à midi, il va manger à midi. Bon c'est un fonctionnement ! Sinon tu te rends compte que, finalement, ils vivent rien en… en commun ! Donc, en fait, un grand objectif ben c'était justement qu'ils vivent… Même quand on fait des sorties familiales, un des objectifs c'est de dire, "bon ben la condition pour que tu participes à la sortie familiale c'est que tu aies au moins un de tes enfants avec toi". Et qu'il y ait quelque chose qui se passe pendant la journée ! Donc nous, on organise toujours un petit rallye familial où ils sont obligés de se concerter, ils sont obligés de passer la journée ensemble ! (rires) mais si tu veux, c'est sous forme ludique (…) Mais bon, c'est des petites choses et là, quand on part en séjour familles, c'est aussi un des objectifs et puis après c'est de dire, nous, on accompagne, on accompagne pour essayer justement d'apporter autre chose. Parce que, je veux dire, créer des moments ensemble, parce qu'on pourrait très bien les faire partir tout seuls, mais après c'est de dire, on observe ce qui se passe dans les familles et on essaie de voir ce qu'on peut faire pour euh… pour modifier ça !

L'autonomie

L'autonomie, entendue comme la capacité des individus à se prendre en charge et à agir, fait partie des arguments mobilisés au sein des projets associatifs ; ainsi le projet « Être parent dans la cité : pas si facile ! … Alors parlons-en ! … » présenté par la Confédération syndicale des Familles à la CNAF, a pour objectif de « Rendre les parent acteurs dans leur vie de famille insérée dans la cité, dans leur rôle d'éducateur ainsi que dans leur vie sociale » [Projets des associations nationales, financées par la CNAF, 1999]. Pour autant, il n'est pas facile de rendre autonomes des sujets manquant de confiance en soi et égarés par le manque de repères dans un nouveau lieu quand bien même il s'agirait d'un lieu de villégiature. Émeline constate ce manque d'autonomie et n'arrive pas à le comprendre :

> « L'année dernière, j'étais partie avec un autre style de familles, qui avaient aucune autonomie, quoi ! J'ai… j'ai halluciné sur le manque d'autonomie des gens ! Ils m'attendaient tout le temps, ils m'attendaient tout le temps ! Un jour, comme j'ai roulé la nuit pour descendre, pour aller jusque dans le Sud, le premier jour j'ai fait une sieste et je me suis levée… Avant de faire la sieste, je leur avais dit : "Cet après-midi, ou vous prenez le petit train pour aller à la plage ou vous allez à la piscine". Eh ben, je me suis levée de la sieste, j'avais le comité d'accueil devant le pavillon ! Ils attendaient tous que je me réveille pour dire qu'est-ce qu'il fallait faire ! S'ils allaient à la plage ou s'ils allaient à la piscine ! J'ai cru que j'hallucinais ! (rires) encore je m'étais dit, si c'était une famille toute seule, mais non ! Ils étaient trois ! Trois ensemble ! Eh ben, même avec les copines, même avec les copines, ils prenaient pas les décisions ! »

Des professionnels qui ne sont pas dupes

Les référentes famille tiennent fréquemment un double discours, un discours officiel au cours duquel elles évoquent et développent le bien-fondé des actions menées en termes de parentalité et le succès rencontré auprès des familles, puis, plus loin dans l'entretien, un discours plus personnel sur leur ressenti et les difficultés rencontrées, tant par elles que par les familles qu'elles côtoient.

Des préceptes intenables

Les préconisations que développent les référentes famille auprès des familles sont souvent éloignées des préoccupations essentielles de celles-ci et, de ce fait, les conseils sont inadaptés, comme le rapporte Cécile :

> « C'est vrai qu'on leur demande beaucoup de choses aux familles, dans les projets on leur dit, "Il faut élever les enfants comme ça" (on ne dit pas il faut, mais bon vous voyez ce que je veux dire..), l'alimentation : "Manger 5 fruits et légumes". Les gens sont tellement, là… il y a cette

crise-là, ils sont tellement dans les difficultés financières, tout ça c'est secondaire pour eux, c'est "Est-ce qu'on va réussir à manger jusqu'à la fin du mois ?" Effectivement, est-ce qu'on va pouvoir manger jusqu'à la fin du mois et que ce soit des fruits et légumes, on s'en fout ! Le gamin, effectivement, et il y a des priorités, la santé, l'école, tout ça, on ne peut pas passer à côté, mais je crois que c'est pesant, pour moi aussi, de devoir toujours justifier alors c'est vrai quand j'écris un projet au début, on dit "On va faire ça, ça, ça, ça" et qu'à la fin dans le bilan on est obligé de dire qu'on n'a pas pu, parce que ces dames-là leur dire "Venez à la réunion sur le forum parents-école 'Aider vos enfants à lire'. ", C'est pas ça la priorité, surtout ces deux dernières années, on se rend compte que c'est pas ça ! C'est de se dire "Y faut que je rhabille mon gamin, y faut que je remplisse le frigo, payer mon loyer" et c'est ça et c'est ce qui fait que du coup elles vont pas bien, ou elles viennent moins effectivement. Comme elles sont en dépression, il y a des dames qui prennent des médicaments, donc elles ont souvent rendez-vous chez le médecin, tout doucement elles s'isolent, parce qu'avec les cachets, on dort pas la nuit, mais on dort le jour et puis ça devient un cercle vicieux. On nous demande des choses, il faut que ce soit bien cadré comme ça, mais on ne peut pas avec la population, c'est une population qui, ces temps-ci, va pas bien ! Va pas bien ! »

Des attentes hors cadre

Certains souhaits de sorties (centre thermal, bowling) ne peuvent pas être intégrés dans les projets, car ils sont trop axés sur la seule consommation de loisirs, bien qu'émanant des femmes inscrites aux actions des centres sociaux. Ainsi Cécile, à Metz, ne peut répondre positivement à ces demandes qui ne seraient pas financées :

> « Oui, mais là, je ne sais pas avec quel financeur je pourrais avoir ça, je dis [aux femmes]… On peut des fois, dans des projets, inclure qu'il va y avoir une sortie en fin d'année… »

Ces activités ne sont pas suffisamment socio-éducatives pour rentrer dans le cadre du financement des dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale ; la consommation simple est proscrite, seule l'implication est acceptée et valorisée.

L'obligation de positiver

Émeline, à Woippy, ne peut et ne souhaite pas évoquer, lorsqu'elle rédige le bilan des actions destiné aux financeurs, les difficultés rencontrées avec les familles, pour les mobiliser ou les faire évoluer dans le sens voulu par les dispositifs :

> « Et après, j'ai des bilans à faire. On a le bilan des vacances familles et tout. Et puis après, on se dit : "Bon c'est quand même bien pour le quartier !". Du coup, on dit pas la vérité non plus, je pense dans les bilans, on n'arrive pas à dire ce qu'on ressent ! Moi, je pense que là, je dois faire un bilan sur la réussite éducative, il faut faire gaffe parce que je n'ai pas envie que ça desserve les enfants. Je fais hyper gaffe à tous les mots que j'emploie et alors je mets des heures à rédiger mon machin. J'ai pas envie que… qu'on… de dire du mal, que ce soit mal interprété etc. Donc je fais hyper gaffe à ce que je vais écrire et puis, à côté de ça, et bien

> voilà, nous, on trinque quand même dans tout ça ! Finalement, y a jamais personne qui le sait ! (rires) c'est vrai ! »

Une évaluation négative mettrait en péril la reconduction des financements et ainsi des actions ; les difficultés rencontrées tant par les intervenants sociaux que par les familles sont ainsi tues ou minimisées. La réévaluation positive des actions, lors de la rédaction des bilans, permet, non seulement de ne pas desservir les bénéficiaires de ces actions, mais également de maintenir les emplois des intervenants sociaux.

La préservation des postes

Le recours aux projets permet ainsi de conforter les emplois qui peuvent être également précaires dans le domaine de l'intervention sociale ; ainsi Reine, la référente famille du centre social des Pierraux, doit assurer son poste :

> « Voilà, et puis aussi mettre en place d'autres actions qui permettent de perdurer le poste. »

De même, le poste de Sabine, coordinatrice de l'accompagnement scolaire au centre social des Pierraux, est en partie financé grâce aux subventions qu'elle obtient en rédigeant des projets à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) :

> « Disons qu'en fonction des appels à projet, en fonction de ce que je mets en place, c'est vrai que moi je réponds à des appels à projet de DDJS pour les centres de loisirs et les mercredis éducatifs, après je vais mettre en place des projets. […] Ben une fois qu'on a des subventions, les subventions servent, la plus grosse partie à pouvoir effectuer des sorties que le centre social et les familles ne pourraient pas payer aux enfants [...] et on prend un certain pourcentage qui va servir à financer mon salaire pendant ces heures-là. »

Ainsi les intervenants sociaux ont recours à un argumentaire qui minimise les obstacles rencontrés sur le terrain pour déployer les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale, dans l'intérêt des familles mais, également, de façon plus ou moins implicite, en vue de valoriser le bien-fondé de leur action et assurer ainsi l'obtention des fonds nécessaires à la pérennisation de leurs postes. Comme le souligne Dan Ferrand-Bechmann [2005], « l'argent et la professionnalisation ont affaibli la force militante de l'éducation populaire mais quelquefois, il faut sacrifier des idéaux pour survivre. »

Les effets du stigmate

Un quartier stigmatisé

La mauvaise réputation

Les HLM et leur mauvaise réputation sont devenues un marqueur de déclassement social [L'Union Sociale pour l'Habitat, 2012] et les habitants de Nudreville ont effectivement une image négative des Pierraux. Une habitante du quartier déclare :

> « Quand on dit "Pierraux'' en ville, c'est pire que si on disait "choléra'' quoi ! »

Les habitants ont tendance à défendre l'image de leur quartier lorsqu'ils se rendent en centre-ville. La mauvaise réputation des Pierraux les atteint directement lorsqu'ils se retrouvent en situation d'interaction avec les autres habitants de Nudreville ; pour sauver la face, ils réagissent avec virulence. En défendant leur quartier, c'est leur honneur que les habitants des Pierraux défendent. Nul n'ignore la mauvaise réputation du quartier et Guillaume en a été le témoin :

> « Déjà j'ai entendu dire que les Pierraux c'était la racaille… Alors que moi je connais très bien… euh, je ne mets pas tout le monde dans le même sac, vu que j'y ai passé 20 ans aux Pierraux… voilà quoi. »

Sophie, se sent directement attaquée, dans la salle d'attente d'un médecin du centre-ville, lorsque les Pierraux font l'objet d'un commentaire négatif :

> « Il y a un monsieur qui parlait comme quoi, il allait y avoir des rénovations dans le quartier, qu'ils allaient démonter des bâtiments pour faire des maisons. Et il y en a un qui a sorti "oui, ben, tant mieux, il y aura au moins des gens bien, il y aura pas que de la racaille''. Alors moi, tout de suite, j'ai défendu les Pierraux. Je dis - "attendez, vous pensez que les gens qui habitent les Pierraux, c'est de la racaille ?'' "Ah ouais, c'est de la racaille…''. Je dis "ben excusez-moi, moi je suis des Pierraux et pourtant je ne me sens pas racaille quoi, il y a pas que de la racaille comme vous dites hein, il y a beaucoup des gens bien hein !''. Il y a même des gens qui vivent beaucoup malheureusement sur le RMI, hein et il y a des gens qui travaillent quand même, il y a des gens qui... et puis je lui ai dit "la racaille, c'est quoi pour vous, la racaille ?'' Il a pas su me répondre, alors qu'est-ce que c'est la racaille ? Au médecin, vous comprenez, j'étais là tranquille avec mon gamin, j'entends ça, non franchement ! C'est quoi ça ? Franchement, dire qu'ils vont démonter les bâtiments pour mettre des maisons pour mettre des gens bien, mais qu'est-ce que c'est des gens bien et qu'est-ce que c'est la racaille ? Faudra qu'ils nous disent parce que franchement… Moi, j'en vois pas beaucoup de racaille ici. Déjà, je ne sais même pas ce que c'est ! Je ne sais pas ce qu'ils entendent par racaille ! Donc voilà, voyous peut être ? Par exemple, les jeunes qui viennent casser la

> balançoire quoi, voilà c'est ça mais bon voilà, c'est de la bêtise quoi, c'est ça ! C'est pas la même chose ! C'est pas de la racaille quoi, c'est des jeunes qui voulaient s'éclater à casser un jouet mais c'est pas de la racaille ça, c'est des jeunes quoi, qui c'est qui n'a pas été jeune hein ? Bon, j'ai pas fait ça mais bon, je vous dis, ils essaient de s'amuser comme ils peuvent, ils ont qu'à aller à Metz, ils verront ce que c'est hein ? Là par contre, c'est autre chose hein ? »

Ces considérations désobligeantes surviennent de façon impromptue et représente une agression identitaire violente, qui entraîne une réplique outrée et une justification allant jusqu'à légitimer le comportement des jeunes du quartier ; habituellement ces derniers sont la cible des critiques et des ragots qui visent, au travers eux, à atteindre l'honneur de leurs familles [Calogirou, 1989]. Aussi, lorsque les habitants se retrouvent à l'intérieur de leur quartier, ils ne le défendent plus et le jugent sévèrement[270]. Florence n'a pas choisi de vivre à Nudreville et encore moins aux Pierraux:

> « Nous ça s'est fait vraiment par hasard parce que je cherchais un logement à tout prix ! Et bien comme sur Nudreville, on n'accepte pas les Rmistes, les chômeurs, tout ça, et que dans la plupart du temps, les gens c'est des Rmistes, des chômeurs, des parents isolés…»

Les jeunes du quartier redeviennent source de danger, comme en témoigne Adèle qui trouve que les Pierraux ont retrouvé un certain calme après certains étés « chauds » :

> « Le quartier est plus calme qu'il ne l'a été. Parce que quand je suis arrivée, il était plus mouvementé. On brûlait les poubelles, on jetait des pierres partout ! C'était affreux, les bandes, il y avait des bandes de Saint-Mihiel qui venaient s'affronter avec les bandes des Pierraux. D'abord, c'est renommé les Pierraux mais maintenant il y en a aussi beaucoup derrière les verrous parce qu'il y a le trafic de drogue. Mais maintenant, il y a des rondes par la police. Sinon, non, c'est calme ! »

Des moments de tension et des moments ordinaires alternent dans la vie des quartiers populaires ; les moments de tension, tels que ceux évoqués par Adèle, peuvent engendrer chez certains habitants un sentiment permanent d'insécurité [Calogirou, 1989], sentiment observé lors de l'enquête par questionnaire en porte-à-porte.

La faute aux jeunes

Selon de nombreuses personnes enquêtées, les principaux fauteurs de trouble sont « les jeunes », mais leurs propres enfants ne semblent jamais concernés[271]… Contrairement à

[270] « Le "quartier sensible'' reste perçu par nombre de ses habitants comme un lieu de relégation qui enferme les familles dans une spirale descendante pour des générations » [Barou, 2007].

[271] « Le déni […] avant tout à garder une image positive de soi-même en tant que parent et à défendre la réputation de la famille aux yeux de l'observateur externe. […] Le déni est une manière de se protéger des conflits qui ne manqueraient pas de survenir au sein de la cellule familiale comme au sein de l'immeuble si les gens reconnaissaient la responsabilité de leurs enfants et de ceux des voisins » [Barou, 2007].

ses justifications précédentes, Sophie n'est pas particulièrement indulgente vis-à-vis de la jeunesse du quartier :

> « Et puis aussi, il y a deux jours aussi, il y avait une petite bande de jeunes, là en face qui essaie de casser le jeu-là de tape cul là. Ils foutaient de grands coups de pieds dedans, bon ça va, c'est un truc en ferraille donc ça tient la route mais quand je vois qu'ils essaient quand même de faire ça, ça me… je me dis… Je me dis, c'est un peu idiot quoi ! […] Et puis là, dimanche, […] il y a une petite aire de jeux, bon pas très bien desservie mais bon, il y a deux trois choses mais bon pendant une heure et demie, on était là à ramasser tous les bouts de verre quoi ! Encore des jeunes, qui malheureusement, moi j'ai rien contre les jeunes, mais c'est ceux que je vois qui respectent pas…»

Nous retrouvons, dans les propos de Guillaume, le souci de se démarquer en niant la capacité éducative des autres [Calogirou, 1989] ; en effet, Guillaume estime que les parents ne surveillent pas assez leurs enfants, contrairement à sa mère qui lui a donné une bonne éducation[272] et pouvait lui faire confiance :

> « Je dirais presque… On ne peut pas juger, mais à mon avis, ils [les parents] s'occupaient pas assez d'eux… Je sais que c'était une mère qui avait déjà eu plusieurs enfants et elle vivait avec un mec qui n'était pas le père… Ma mère, elle me surveillait. […] Elle savait avec qui j'étais. J'étais avec un gars qu'elle connaît très bien, un jeune de mon âge, qui avait un an de plus que moi, elle savait avec qui j'étais, elle savait que je ferais pas de conneries de ce genre-là quoi… […] Moi ma mère, elle savait que je buvais, mais elle me faisait confiance que je faisais pas de connerie. J'allais pas faire de connerie…. […] Oui, comme je dis, nous à notre époque, on n'était pas à 100 % sérieux, mais on était quand même sérieux à notre façon quoi… à mon époque, il n'y avait pas de drogue… euh, drogue forte… on fumait des pétards, voilà… »

Ce sont toujours les parents des autres jeunes qui n'assument pas leurs responsabilités éducatives. Guillaume a été un jeune digne de confiance, contrairement aux jeunes actuels dont la mentalité laisse à désirer ; sa nièce en a fait les frais et n'a pas voulu poursuivre sa scolarité au collège du quartier :

> « Je sais qu'au collège j'ai ma nièce qui a été une journée, le 1er jour de la rentrée, elle n'y est plus retournée. [la nièce s'est fait insultée] C'est pas par rapport à l'environnement, mais par rapport à la mentalité des jeunes. Ce qu'elle a vécu ma nièce, ça ne m'encourage pas de trop… »

Cette distinction entre ses propres enfants et ceux des autres peut être très précoce ; Florence, dont les enfants ont cinq et six ans, déplore l'attitude des enfants du quartier.

---

[272] « Le manque d'autorité des parents qui laissent leurs enfants traîner dehors et semer le désordre dans les halls d'immeubles est stigmatisé dans le discours de familles qui ne savent pas toujours ce que font leurs propres enfants mais qui tiennent encore à donner d'elle l'image de gens qui assument leurs responsabilités éducatives' [Barou, 2006]

> « Mais au niveau ambiance, dans le quartier, c'est pas du tout ça. C'est à dire, les petits de 6 ans, ils s'insultent de tous les noms quand ils se croisent. Ils jouent en bandes, le plus petit a cinq ans, le plus vieux dix ans, ils sont une dizaine, une quinzaine. Ça parle mal tout le temps. C'est la future génération qui part en vrille direct quoi à un très jeune âge. Et moi, mes petits n'ont pas été habitués comme ça. C'est à dire, on rentre dans un quartier et mes petits n'ont pas l'habitude de vivre dans un quartier. »

Paraître un bon parent, savoir éduquer ses enfants, demeure une fierté que peuvent encore mobiliser les personnes des classes modestes. Le constat de Marie-Clémence Le Pape [2009] au sujet des pères des catégories populaires vaut également, à notre sens, pour les mères de famille comme Florence : « La reconnaissance extérieure d'une certaine réussite éducative semble donc venir comme en contrepoint des déceptions et des privations liées à un parcours professionnel précaire et chaotique. »

Des services stigmatisants

Les difficultés à fréquenter les associations de quartier ne s'expliquent pas seulement par l'interaction entre les individus. Il existe aussi des représentations collectives discriminantes qui stigmatisent les utilisateurs et découragent les participants potentiels.

En eux-mêmes

Des personnes enquêtées qui pourraient bénéficier de certains services s'en abstiennent parce qu'elles n'osent pas s'y rendre. En effet, une aide sociale est par nature discriminante : il faut prouver son dénuement pour en bénéficier et cette démarche n'est pas sans conséquence sur les représentations que l'on peut avoir de soi en fonction du regard porté par les autres. Le terme « social » a alors systématiquement une connotation négative, même pour les personnes travaillant au sein des organismes à vocation sociale. Une intervenante sociale du centre social des Pierraux déclare :

> « On touche plus les personnes qui ont des aides comme les allocations. La personne qui est toute seule Rmiste, moins je pense. Ce sont des gens qui viendront beaucoup moins facilement. […] Et puis on a aussi une certaine fierté. On touche plus les gens qui ont des enfants. »

En effet, Florence justifie sa fréquentation des services sociaux et des associations caritatives par son souci de préserver ses enfants ; la mobilisation valorisante du statut de mère de famille annihile, en quelque sorte, le statut dévalorisant d'assistée et légitime ce recours aux institutions sociales. Les personnes justifient et rationalisent leur statut d'assisté, au nom des enfants correspondant en cela à l'image de la mère dévouée et bienveillante [Paugam, 2005*a*].

> « Quand on veut garder ses enfants, je crois qu'on dépasse tout ! […] Et puis, bon, mes enfants ne meurent pas de faim. Je vais voir l'assistante sociale. Elle me dit "Allez au Restos du Cœur.'' Moi avant, j'ai travaillé aux Restos du Cœur. Eh bien, maintenant, je vais me servir aux Restos du Cœur et voilà… »

Agnès, la secrétaire du centre social des Mangnivaux, avait également une représentation assez négative de ce que représente le social, avant d'y être embauchée ; estimant que le centre social était réservé aux personnes en difficulté, elle ne s'est pas intéressée à ses activités :

> « Mais c'est vrai que pour moi, le centre social, déjà social, ça me plaît pas, c'était plus pour des…personnes en difficulté, déjà et d'une ! En plus, je ne savais même pas ce qu'il s'y faisait à l'intérieur mais j'ai jamais cherché à savoir… voilà, c'est pour des personnes qui en ont besoin. »

Son désintérêt est consécutif à cette volonté de distinction sociale qui est fréquente au sein des quartiers populaires [Chamboredon, Lemaire, 1970] ; en effet, Agnès a habité pendant sept ans aux Pierraux, avant son embauche, et n'a pas souhaité, à cette époque, fréquenter un lieu à connotation négative.

Aux yeux des habitants

Le ressenti d'Agnès et partagé par certaines personnes ayant répondu au questionnaire, aux yeux desquelles les utilisateurs des services ne sont pas autonomes et, de même qu'Agnès, ces personnes ne souhaitent pas les rencontrer. La question se pose de savoir si la fréquentation des associations et des services contribue au renforcement de l'unité du quartier ou si elle permet uniquement de rassembler des groupes qui sont à l'écart, sans pour autant conduire à plus de liens sociaux (ce qui expliquerait la faible participation aux activités du quartier). Sophie considère que les habitants ont une mauvaise image du centre social, par méconnaissance :

> « Moi, je le fréquente régulièrement, donc je sais ce qu'il se passe. Mais c'est vrai qu'il y a des personnes qui le connaissent pas et donc ils le jugent assez mal… »

Entreprendre des démarches pour demander de l'aide n'est pas aisé ; devoir solliciter l'assistante sociale paraît être, de loin, la démarche la plus stigmatisante et difficile pour les personnes. La tenue de permanences d'accueil par l'assistante sociale peut être à l'origine du mauvais jugement à l'égard du centre social. Pour Maurice cela paraît être une évidence :

> « Quand on va au centre social des Pierraux, c'est pour voir les assistantes sociales, parce que on ne pense pas qu'il pourrait y avoir d'autres activités. »

Aux yeux des intervenants sociaux

Souvent inconsciemment, les acteurs de terrain peuvent avoir une vision infantilisante des usagers, mettant en exergue les mauvaises habitudes, démarche qui leur permet *a contrario* de se valoriser surtout lorsqu'ils sont issus des mêmes origines sociales. Cette propension est généralisée comme le démontre des témoignages de référents famille ou autres intervenants sociaux ne travaillant pas sur le quartier des Pierraux. Paradoxalement, des usagers trop assidus sont considérés comme assistés par les personnes qui leur proposent les services. Conscients de cette mauvaise image qu'ils pourraient donner, des utilisateurs potentiels préfèrent s'abstenir d'entrer en contact avec les associations. Solange, animatrice petite enfance au centre social des Pierraux, estime que l'amour propre des usagers des services sociaux est mis à mal :

> « Elles ont pas d'argent, elles vont venir voir l'assistante sociale, elles vont demander des aides, des choses comme ça et je pense qu'après leur amour propre, il est… cassé. »

Les représentations des intervenants sociaux vis-à-vis des usagers participent du même processus de distinction entre « nous » et « eux ». Souvent issus des mêmes quartiers, du même milieu social, les intervenants des centres sociaux de même que les bénévoles se permettent certains jugements, proches du phénomène du commérage qui leur permettent, à leur tour, de se distinguer. Solange ressent un peu l'impression d'être manipulée par les familles :

> « Disons… moi, je les sens pas bien dans leur peau quand même tous ces gens-là… on sent que c'est pas des femmes très épanouies, hein c'est pour ça qu'on essaie quand même des fois de… enfin je sais pas… bon d'un autre côté, des fois, on a l'impression ces familles-là, qu'elles se servent aussi de nous… »

Les personnes en charge de l'animation de quartier ont pour mission, aux yeux des habitants, de canaliser les enfants et les adolescents et d'éduquer les parents [Calogirou, 1989]. Solange reprend à son compte cette mission éducative vis-à-vis des parents dont elle souligne les lacunes :

> « Voilà oui, souvent nous on a remarqué, les parents, ils osent pas dire non, ils donnent toujours, ils donnent toujours parce que pour eux, s'ils disent non ou s'ils donnent pas, l'enfant ne va plus les aimer et souvent, ça on le ressent chez les petits bouts-là. Ils ont vite compris, ils comprennent bien le système. »

De fait, il est impensable pour Françoise, habitante des Pierraux, de ne pas acheter « de la marque » pour ses enfants. « Il faut de la marque, ça coûte cher… mais sinon les enfants, ils sont moqués ! ». C'est une façon d'être de bons parents que de donner ce qu'ils estiment être le meilleur à leurs enfants, malgré les difficultés financières que cela peut provoquer. Mais ce raisonnement n'est pas toujours admis par les intervenants sociaux. De surcroît, ces

familles seraient, du point de vue des intervenants sociaux, quelque peu irresponsables. Solange, l'animatrice petite enfance du centre social, ne comprend pas certains comportements éducatifs :

> « Ben, au niveau des enfants, peut-être, elles vont être des fois constamment chez le médecin pour les enfants pour un tout petit truc et puis à côté de ça… Elles vont aller chez le médecin parce que le gosse, il va avoir un petit 38. Mais, à côté de ça, on le gardera pas au chaud à la maison… Après bon, c'est sûr, que l'enfant, ça empire et puis elles vont dire "ben le docteur il est pas bon parce que… non, mais bon ce qu'il m'a donné…'' Que si elles restaient une journée ou deux à garder leur enfant au chaud à la maison… mais elles vont me dire "je suis obligée de sortir''. Nous on le constate au niveau du sommeil : on a des enfants, ils savent pas dormir normalement. Ils savent dormir qu'en poussette parce qu'ils sont sur les quatre chemins tout le temps. Mais bon à la limite tout ça, c'est peut-être un mode d'éducation… »

Le mépris à l'égard des habitants peut être institutionnalisé lorsque les opérateurs de la Politique de la Ville organisent un programme de rénovation urbaine sans associer les habitants concernés. Ainsi les habitants des Pierraux n'ont pas été concertés au sujet de l'opération de rénovation urbaine qui a débuté au cours de notre travail de terrain. Deux immeubles ont été vidés de leurs habitants, laissés en attente de démolition sans que personne ne connaisse l'échéancier des travaux, ni les associations du quartier et encore moins les habitants pourtant concernés en premier lieu. La référente famille du centre social n'est pas d'accord avec le point de vue de ces opérateurs sur la place à accorder aux habitants des Pierraux :

> « On a été à une rencontre sur une discussion sur l'ANRU[273]…Voilà où ils disaient que c'est pas la peine d'aller chercher les gens pour leur faire faire des choses qu'ils veulent pas. Les gens qui sont dans les HLM, ils ont pas forcément envie d'aller voir leurs voisins. C'est pas la peine d'aller les chercher pour aller les chercher quoi ! »

Une des formes de mépris relevé par Honneth [2010] est l'exclusion de certains droits sociaux ; les sujets ne sont alors plus considérés comme des membres à part entière de la communauté. Face à ces différentes atteintes à leur identité, les habitants vont développer différentes stratégies pour échapper au discrédit, qui ne sont pas toutes réalistes et dont certaines mettent à mal ce lien social que, par ailleurs, ils appellent de leurs vœux.

Fuir les voisins, fuir le quartier

Une enquêtrice note, dans son compte-rendu de visite chez une femme seule d'une cinquantaine d'années habitant le quartier depuis 15 ans, que celle-ci ne se sent pas

[273] Agence Nationale de Rénovation Urbaine

verdunoise. Ce qui lui déplaît le plus, c'est d' « être regroupée avec n'importe qui. » François Héran [1987] constate que « dans l'ensemble, plus on a de voisins, au sens physique du terme, moins on se reconnaît de voisins et moins on voisine. » Ce chercheur a, par ailleurs, pu constater que 10 % des ménages enquêtés ont déclarés être en désaccord ou en conflit avec au moins un voisin, au sein de relations qui sont loin d'être idylliques[274]. Sans être en capacité de chiffrer le pourcentage de désaccords ou de conflits sur le quartier des Pierraux, le phénomène nous a paru être suffisamment répandu pour façonner la vie sociale des habitants. Une enquêtrice rapporte ses observations :

> Tout d'abord, la chose qui m'a tout de suite sauté aux yeux, car récurrente dans les entretiens, a été les mauvais rapports de voisinage. Les gens émettent très peu le désir de rencontrer leurs voisins. Une méfiance réciproque s'est installée entre eux. Pour beaucoup de monde, pour ne pas dire tous, le voisin est synonyme de problèmes. Il est vu comme une personne à qui l'on ne peut rien dire, sous peine que tout l'immeuble soit au courant.

Partir

Les mauvaises relations de voisinage renforcent l'envie de s'échapper du quartier. Au cours de l'interview de Maurice à son domicile, situé au rez-de-chaussée d'un immeuble de quatre étages, un jeune homme lance un caillou sur la vitre de la porte-fenêtre donnant sur le balcon. Cet incident interrompt l'entretien. Nous interrogeons Maurice :

- « La personne a lancé un caillou ?
- Oui, quelqu'un qui voulait me parler !
- Ah d'accord ! ? C'est quelqu'un que vous connaissez bien…
- Oui ! Bien ? Non ! C'est un voisin. Parce qu'il ne peut pas rentrer dans le bâtiment, il est mal vu dans le bâtiment !
- Ah ! ? ?
- Voilà, voyez, c'est les problèmes qu'il y a dans… moi, je dis dans toutes les Pierraux ! des problèmes relationnels qu'il y a entre chaque locataire parce que… ça déballe beaucoup de choses et des choses qui sont fausses ! donc, on va se fâcher avec le voisin, voilà. Je sais pas d'où ça vient ça ! »

Maurice se racle la gorge et poursuit :

- « Cette personne-là, qui est mal vue, vous savez pourquoi elle est mal vue ? Elle habite un bloc plus loin, un bloc après. Cette personne est mal vue simplement parce qu'elle s'est…. enguirlandée avec le fils d'un voisin…
- Et elle n'ose vraiment plus venir…

[274] L'enquête « Contacts », réalisée entre 1982 et 1983 a porté sur 5 900 ménages représentatifs de l'ensemble des ménages ordinaires [Héran, 1987].

- Ah bien non ! parce que sinon le père veut lui casser la figure !…. alors ils se renvoient des vacheries par personnes interposées, quitte à aller, par exemple, raconter des bêtises que moi j'aurais dites - alors que moi je ne parle à personne -, pour me faire fâcher avec cette autre personne ! c'est ce que j'appelle des problèmes relationnels. Et bon ben automatiquement suivant l'intelligence de la personne ou il réagit comme il faut ou il réagit mal ! Le problème c'est que beaucoup de personnes réagissent mal ! Parce qu'ils n'arrivent pas à comprendre que…. c'est des personnes qui sont là pour enquiquiner le monde, c'est tout ! »

Cette mise à distance par les ragots rompt tout lien possible, toute réconciliation entre les protagonistes. Maurice conclut en ces termes :

> « Alors, au bout d'un certain temps, il y en a qui disent : "Moi, j'en ai ras le bol, je vais déménager !''… »

Selon lui, de nombreuses personnes sont dans cette situation dans le quartier ; seul le manque de moyens financiers empêche les projets de mobilité de se concrétiser :

> « Il y en a de plus en plus… dont je fais partie… Je commence à en avoir par-dessus la casquette comme on dit. Alors bien, le problème c'est que pour déménager, il faut des finances. Étant donné que je ne les ai pas, et bien…. Il y a un problème… »

Véronique[275], mariée avec un ouvrier, deux enfants, sans activité professionnelle, souhaite également déménager. Pour elle, les perspectives sont plus ouvertes, l'emploi de son époux permettrait cette éventualité. Elle déclare attendre encore un peu et ensuite le couple cherchera une maison ailleurs. Pour l'instant, la famille reste sur le quartier, c'est-à-dire les Pierraux du Bas qui sont « quand même mieux que là-haut ! » en désignant les Pierraux du Haut. Elle poursuit :

> « Nous ici, on est quand même bien mieux, c'est plus calme ! Les blocs, ils sont bien entretenus, nous on a changé de vie depuis qu'on est ici. »

Le fait d'avoir quitté les Pierraux du Haut représente déjà un parcours résidentiel ascendant à ses yeux, même si elle ne peut le formuler ainsi.

> « La stigmatisation n'assigne pas une identité collective homogène. […] Dans les enquêtes, les personnes qui disposent d'un emploi stable et se savent simplement de passage sont suffisamment assurées de leur position pour ne pas subir le regard extérieur comme un miroir renvoyant une image dégradée de soi. […] A l'inverse, plus les individus se trouvent en situation de difficulté, plus il apparaît difficile de se faire une opinion personnelle en dehors de l'image négative qui est renvoyée » [Avenel, 2005].

[275] Femme de 38 ans, vivant en couple marié, mère de deux enfants. Elle est mère au foyer. Son mari est ouvrier en activité. Sa famille a quitté les Pierraux du Haut pour les Pierraux du Bas depuis 5 ans et elle souhaite quitter définitivement le quartier.

L'étape suivante sera le départ du quartier et cette seule perspective est valorisante ; Véronique a le sentiment, comme toutes les personnes dans son cas, de ne plus appartenir au même monde que les autres habitants, surtout si ces derniers vivent depuis longtemps au sein du quartier en ayant un comportement d'assistés [Paugam, Duvoux, 2010]. Adèle doit déménager deux semaines après l'interview ; elle part pour le centre de la France, se rapprochant ainsi de sa fille. Son déménagement lui revient à 1400 € :

> « J'ai 1100 € par mois et je paie 420 et quelques € ici et puis, j'ai la voiture, j'ai quand même le téléphone et avec toutes les factures à payer, il y a des mois où je suis à zéro. Ça fait 10 ans que je bagarre pour mettre un petit peu d'argent de côté et ça va partir dans le déménagement. Heureusement que j'ai ça sinon je n'aurais pas pu partir ! j'aurais pas pu partir… »

Un compte-rendu d'entretien lors du renseignement du questionnaire rapporte les faits suivants :

> Une jeune femme (une vingtaine d'année) vit seule avec ses deux enfants. Elle parait complètement ailleurs. Rien n'est rangé dans son appartement, elle ne réagit pas aux provocations de sa petite fille de 3 ans qui commence à jouer avec ses allumettes allant même jusqu'à en allumer une. Elle semble être sous l'emprise de médicaments. Elle me dit que sa famille l'aide beaucoup. Elle se méfie des gens du quartier car ils aiment les rumeurs. Elle est assez renfermée et ne veut pas sortir dans le quartier, elle fait tout pour aller à l'extérieur du quartier[276] ; cette femme seule qui a entre 26 et 35 ans et 3 enfants est mère au foyer et perçoit le RMI. Elle dit que ses enfants ne sont plus au centre social mais dans une MJC de Nudreville car ils y sont mieux encadrés et qu'il y a plus d'activités. À la question : « Quels autres services et activités souhaiteriez-vous ? », elle répond : « Je m'en fiche car je voudrais partir. »

Le voisinage n'apporte pas la reconnaissance qui permettrait de tisser des liens électifs. Il convient de relevercependant que toute forme de protection n'est pas annihilée et, comme nous l'avons relevé, une forme de solidarité spontanée est encore à l'œuvre entre les habitants du quartier. Pourtant, à défaut de pouvoir s'échapper de celui-ci et du fait de la stigmatisation qui lui est attachée, les habitants vont mettre à distance leur voisinage en ayant recours à différentes stratégies.

Se distinguer

Véronique et Paul, habitants des Pierraux, tous deux présents lors de notre rencontre, mettent l'accent sur le fait que leur immeuble est situé dans les Pierraux du Bas, nettement

[276] En 2010, une étude du CREDOC indique une augmentation du nombre de familles monoparentales au sein du parc social. La faiblesse de leurs revenus leur donne peu de possibilités de quitter ce parc locatif [Escudié, 2010],

moins mal famés que les Pierraux du Haut, repère de trafiquants et de jeunes délinquants. Guillaume a passé toute sa jeunesse aux Pierraux, il se souvient :

> « Parce que moi, à mon époque, les Pierraux du Bas, c'était plutôt calme, les Pierraux du Haut ! … on aimait bien faire la fête quoi ! Presque comme si c'était deux quartiers différents, quoi… Pourtant, c'est les Pierraux ! »

Une enquêtrice note dans son compte-rendu d'entretien à l'issue du renseignement du questionnaire :

> La personne enquêtée vit en couple. Elle ne fréquente ni ses voisins et ne mentionne pas le fait d'avoir des amis. Elle estime que Les Pierraux est un quartier animé (niveau centre social), tandis que le quartier limitrophe est moins tranquille. Elle n'a pas de relation de voisinage mais trouve son quartier tranquille.

Des stratégies de lutte pour la distinction, visant à être dans la norme, telle que se la représentent les habitants sont mises en œuvre. Lors de tous nos entretiens, nous avons observé que les téléviseurs sont continuellement allumés et diffusent, à longueur de journée, des programmes entrecoupés de publicité, véhiculant une image distordue de la réalité : « La publicité modèle ainsi avec discrétion et souplesse, la vie quotidienne de nos contemporains. […] Les goûts et les modes s'uniformisent cependant que chacun croit davantage être lui-même. […] Les médias chuchotent à l'oreille de chacun les grands principes du moment » [Prost, 1999]. Ces publicités transmettent ainsi une certaine image de la réalité, composée d'individus bien portants qui, sans trêve, achètent, consomment et profitent de tous les biens de consommation et les loisirs que notre société développée produit. De plus, les programmes sont à l'instar des publicités, feuilletons en milieu favorisé et autres émissions de divertissement présentant un univers de paillettes et de clinquant ; de ce point de vue, consommer est un signe d'inclusion sociale. Aussi, les voisins se soumettent-ils à une constante surveillance, pour ne pas se laisser distancer en termes de possession de biens divers, et éviter ainsi de façon plus ou moins consciente, un nouveau déclassement. Maurice évoque ainsi ce phénomène :

> « Je vais prendre le cas de deux voisins… euh, dès qu'il y en a un qui touche des sous, il va faire les courses, c'est normal. Seulement, le voisin, et bien il n'a pas touché ses sous, donc il surveille ce qu'il a été faire comme courses. Ça sert à quoi ! ? Ça sert à quoi ! ? Et puis, s'il a acheté quelque chose, ce voisin quand il touche ses sous, la première chose qu'il va faire, c'est d'aller acheter la même chose. Pour quoi faire ? C'est ce que je dis. Alors, ça, ça crée des tensions… L'espionnage ! (rires) espionnite, je dirais. Mais vous savez, dans le quartier, c'est phénoménal ! Vous verriez le nombre de personnes qui sont derrière les rideaux, qui surveillent !… ça sert à rien ! »

Une des enquêtrices a constaté l'omniprésence de « l'espionnage » entre voisins :

> De plus, beaucoup n'ont aucun rapport avec leurs voisins parce qu'ils ont peur des rumeurs, des "on dit"... Ils disent qu'ils ne s'occupent pas de leurs voisins mais après quelques paroles échangées avec eux, j'ai noté qu'ils savaient quand même beaucoup de choses sur eux ("il rentre à telle heure", "n'allez pas sonner chez lui, il n'est pas là"...).

Adèle se sent effectivement espionnée, tout en étant accusée d'espionnage :

> « On m'accusait de guetter chez eux, parce que moi, je viens me mettre sur mon balcon, j'avais des fleurs ou je regardais les gosses jouer, les enfants qui sont au collège (j'aime la jeunesse !)… Alors, on disait "alors elle est toujours derrière ses carreaux !'' »

Une habitante des Pierraux, membre du conseil d'administration, Thérèse, utilise ce statut pour élaborer des stratégies de distinction qui vont à l'encontre des directives que la référente famille lui indique :

> « Thérèse qui, par exemple, une fois, je lui ai demandé de me mettre une affiche, elle m'a dit "Ben non, je veux pas mettre d'affiche.'' On va la mettre dans la boîte aux lettres, on va me la mettre dans la poubelle, enfin, elle avait pas envie de le faire et si elle le faisait, elle l'aurait pas fait comme on le souhaitait. Au lieu de transmettre les informations, elle va les transmettre à sa façon. Elle a besoin de se mettre en valeur, elle a besoin de reconnaissance donc tout ce qu'elle va faire passer, elle va le faire passer comme ça et si elle a pas envie de le faire passer à quelqu'un, elle le fera pas… »

L'espionnage ne signifie pas qu'on souhaite, pour autant, se lier à son voisinage ; le désintérêt et l'indifférence sont manifestes.

S'ignorer, se méconnaître

Maurice faillit être victime de cette indifférence :

> « Mais pour vous dire, tiens, je vais vous donner un autre exemple… ça fait 18 mois que j'habite dans le bâtiment. En principe, au bout de 18 mois, vous connaissez les voisins… nous sommes vendredi, c'est ça ? euh… l'expert de la Maison du Handicap est venu mardi… Je l'ai rattrapé au vol ! Parce que, lui, se présente, il regarde les boites aux lettres. Il a pas eu de chance, parce que l'expert n'est pas tout jeune, il va se pencher et ma boite aux lettres est en bas. Donc, il a pas vu mon nom. Il voit une dame qui sort, il dit à cette dame "Est-ce que vous connaissez M. Untel ?'' "Non, il n'habite pas dans le bâtiment.'' Si j'étais pas sorti à ce moment-là… c'est pour vous dire à quel point c'est dans le quartier. Et… on se connaît en plus ! »

Adèle se sent un peu victime de cette mise à distance par l'ignorance, cette impression d'être invisible aux yeux des autres :

> « Dans l'immeuble, il y a ceux du dessus, ils sont très, très peu causants, ils n'aiment personne, ils sont un petit peu sans gêne […] et ils ne parlent à personne… Ils n'aiment pas la vieille dame qui habite en face de chez moi. Moi je parle avec elle… Moi j'achète du chocolat

> pour les petites filles… Là-haut c'est méchant, c'est trop méchant, elle est affreuse, elle est infecte, ils me tournent le dos. C'est moi qui dit bonjour, je suis plus vieille qu'eux ! Je dis bonjour quand même, tout le temps, je suis polie. »

Dans le même temps, cette situation permet à Adèle, non sans raison, de se valoriser en mettant en avant, face à l'enquêteur, des qualités que ne possèdent pas les autres du dessus. Le partage du stigmate attaché au quartier est lourd à assumer et peut engendrer une survalorisation de ses propres qualités, réaction de défense, somme toute, compréhensible.

Une enquêtrice consigne ces faits :

> Un jeune homme et son chien m'accueillent au pas de la porte. J'entre chez lui et les volets sont fermés, après quelques minutes je vois un autre jeune homme qui dort sur le canapé. L'enquêté m'affirme qu'il ne cherche pas un emploi stable et préfère travailler de temps en temps en intérim. Les deux jeunes hommes entament un débat à ce propos avec moi. Tout est bien rangé, propre, meublé. Des armes sont accrochées au mur. Le jeune homme me propose un café. Il ne connait et ne veut pas connaître les gens du quartier. Il préfère en sortir. Il me donne quelques indications sur les autres immeubles en me déconseillant d'y aller seule.

S'éviter

Maurice n'est pas optimiste sur le renforcement des liens par la fréquentation du Centre social des Pierraux :

> " Non, on ne fréquente pas le centre social parce que… comment expliquer ça ? déjà les activités qui sont au centre social, nous n'en avons pas l'utilité. Ça c'est la 1ère chose ! La 2ème chose : on en revient encore aux problèmes relationnels. Automatiquement, on risque peut-être de rencontrer des personnes - nous ça ne nous dérangera pas ! on dira bonjour, on dira au revoir, c'est pas le problème - mais ces personnes à partir du moment où elles vont nous voir au centre social, ne voudront plus venir au centre social parce que, nous, on y va. Et le centre social s'apercevant que ces personnes ne viennent plus parce que, nous, on est venu, ils vont dire "on fait quoi ? Comment on règle le problème ? Est-ce qu'on est obligé de vous refuser vous, parce que vous venez et que ça fait partir d'autres personnes.'' … On en revient aux rumeurs. "

Solange de la halte-garderie des Pierraux a constaté ce phénomène d'évitement :

> « On a déjà vu, en halte-garderie, des mamans qui se sont battues à l'extérieur… En lieu d'accueil, actuellement, j'ai deux familles, il y en a une qui vient le mardi et une qui vient le vendredi parce qu'il est hors de question qu'elles se rencontrent. »

Florence veut préserver sa réputation de maman, seul statut légitime mobilisable, en évitant de fréquenter certaines personnes. De ce fait, elle ne sort plus beaucoup dans le quartier :

> « Eux, ils aiment bien quand il y a de l'action ! La fille, elle me regardait de travers tout le temps "viens ici que je t'éclate la gueule !'' c'était ça ! mais moi je n'ai pas non plus envie de m'afficher dans le quartier pour mes enfants et pour ma propre image aussi à moi. Une image de maman, je suis une maman seule. »

Une enquêtrice rapporte ces observations lors du porte à porte :

> Une femme méfiante vis-à-vis du quartier me confie qu'elle a peur des représailles. Elle critique d'autres immeubles qu'elle considère comme sales et mal fréquentés. Elle évite tout contact avec le quartier. Tout est propre chez elle. Elle ne cherche pas de travail car se considère comme trop âgée pour retrouver un emploi. Elle se méfie énormément de moi et crée donc une ambiance plutôt froide.

L'évitement entrave l'idéal de sociabilité et de convivialité qui est, entre autres, l'objectif de l'accompagnement de la fonction parentale. Ce minimum relationnel est pourtant le garant d'une cohabitation pacifique entre voisins : « Dans les grands immeubles, il n'est pas facile de maintenir des rapports de convivialité entre voisins et les stratégies dominantes sont plutôt des stratégies d'évitement. La neutralité des rapports de voisinage, souvent réduits à leur plus simple expression, celle du "bonjour-bonsoir'' est la garantie d'une ambiance paisible, à défaut d'être sympathique » [Barou, 2007].

Dénigrer

Un autre moyen pour mettre les autres à distance consiste à utiliser la « rumeur » comme l'indique Maurice. En fait de rumeur, il s'agit de commérages et de ragots. « […] le commérage est loin d'avoir seulement pour fonction d'encourager les individus approuvés par l'opinion dominante et de cimenter les relations entre les habitants ; il a aussi pour fonction de rejeter des individus et de briser des relations. Il peut être utilisé comme un instrument d'exclusion hautement efficace » [Elias, 1985]. Les habitants des Pierraux utilisent facilement le terme de « rumeur » pour évoquer commérage et ragots. Une distinction s'impose. Pour Claire Calogirou [1989],

> « La rumeur est l'expression inconsciente d'un état d'angoisse sociale. C'est un mythe qui naît de la non-assimilation de certains changements sociaux et qui se construit autour de fantasmes collectifs concernant la jeunesse, la sexualité, la femme, l'étranger (le Juif)… Ce mythe répond, en quelque sorte, à un désir de proposer un certain ordre en désignant à la société la responsabilité d'une personne ou d'un groupe, ainsi le thème du complot y est fréquemment présent. […] Ragot et commérage visent à ternir la réputation d'une personne. Tous deux s'appuient sur un acte ou une conduite jugée hors norme, mais le commérage trouve aussi sa source dans les mille et une choses de la vie. Le commérage constitue un fait social assez répandu quel que soit le système social considéré. Il représente un bavardage plus ou moins calomnieux, plus ou moins inconsidéré, dont la portée sociale est très variable. »

Les rumeurs évoquées ici sont, en réalité, des ragots destinés à préserver un minimum d'honneur : se valoriser au détriment d'autrui puisqu'on ne veut pas partager un destin commun entaché de stigmate. Florence témoigne :

> « C'est des jeux ingrats, c'est le chat et la souris et c'est des gens qui disent que vous draguez carrément leur petit copain alors que vous avez juste dit bonjour au couple hein ! Car bien souvent, vous ne connaissez qu'un du couple et pas l'autre. Alors soit, si on sait qu'il va y avoir des embrouilles, et bien on ne dit pas bonjour ; mais si on sait qu'on n'a rien à se reprocher, dire bonjour aux deux. Et bien la femme va vous dire bonjour et dans le dos, elle va faire une crise à son homme. Moi j'ai plusieurs cas depuis que j'habite ici… C'est des soucis quotidiens comme ça et, à la longue, c'est fatiguant, c'est épuisant, c'est lassant parce qu'en plus ça parle dans votre dos ! Vous, on ne vous dira jamais rien. Pour une femme seule dans un quartier, c'est vraiment pas évident ! Franchement pas évident quoi ! encore quand on a un physique qui n'est pas à son avantage, c'est plus simple. Il y en a qui ont peur ! les soucis de femme célibataire dans un quartier, la jalousie, l'hypocrisie. »

Nous avons observé que les intervenants sociaux n'évoquent jamais spontanément ces phénomènes de commérage et de ragot, tout à la tâche de créer à tout prix du lien social entre les habitants. Il pourrait s'agir d'un déni involontaire, sans lequel cette mission d'instaurer une sociabilité positive au sein des quartiers leur apparaîtrait encore plus difficile à atteindre.

S'exclure

L'aspect infamant de la stigmatisation attachée au quartier des Pierraux se retourne contre ses habitants ; comme l'indiquent les entretiens, la racaille, c'est toujours « l'Autre » : l'autre quartier, l'autre ville, l'autre classe d'âge, les enfants des autres, etc. Une enquêtrice rapporte les propos d'une femme rencontrée lors du porte à porte :

> Cette femme seule de 36-45 ans a deux enfants de 7 et 10 ans, perçoit entre 1251 et 1500 euros par mois. Elle est en CDI à temps plein (auxiliaire vétérinaire) et pense que : « Les personnes qui ne travaillent pas vivent sur mon argent, ce sont des feignants. […] Les appartements sont bien mais pas les gens, ce sont des fous. » Concernant les activités proposées par les associations, « ses enfants iraient, mais les autres enfants sont trop c… » Elle souhaiterait un accompagnateur qui guide les enfants de l'école à l'aide aux devoirs. Elle emmène ses enfants à leur sport (ce qui sous-entend qu'elle les emmène en dehors du quartier pour pratiquer une activité sportive). Selon elle, les professeurs sont souvent surchargés avec les enfants difficiles et le service RASED est bien pour eux.

Face à nous, Rachid explique que les problèmes du quartier ne sont pas du fait de ses habitants, mais « des autres venus d'ailleurs » :

> « Il n'y a personne qui va vous dire quelque chose, sauf la période du mois de mai, la période du mois de mai, c'est la période où les gens du voyage sont dans les rues. Ça se passe pas très bien. Ils ont une mentalité et ils ont toujours cette tendance à vouloir provoquer les autres et ainsi de suite. […] Ouais, ils sont là, en ce moment, ça va. Quand il y a eux, généralement au mois de mai, j'ai toujours vu ça, d'ailleurs c'est pour ça, je traîne pas trop… pour pas répondre à la provocation. »

Cette attitude a l'avantage, outre la part de véracité qu'elle peut présenter, de renforcer sa propre image et de valoriser par la même occasion son groupe d'appartenance, en l'occurrence les habitants du quartier ; le stigmate est retourné contre autrui. C'est ainsi qu'en rejetant la faute sur les gens du voyage, certaines personnes enquêtées exonèrent la responsabilité des jeunes vandales du quartier avec des arguments qui, eux aussi, détiennent une part de vérité. Rachid poursuit :

> « Après, on s'étonne qu'il y ait du vandalisme un peu, des voitures qui brûlent de temps en temps, ben là justement, c'est l'été, ça va revenir, il y aura 2-3 voitures qui vont flamber, j'en suis sûr et certain par des petits jeunes qui vont se faire emprisonner et qui vont prendre le mauvais chemin. Ça va très vite hein… […] Ça va très vite, j'ai connu ça, j'ai connu beaucoup de jeunes qui étaient très bien au début, pas d'échec scolaire, rien, mais qu'à force qu'ils n'avaient rien à faire, justement, ils tournaient, ils tournaient, un grand venait leur proposer un petit truc et ainsi de suite et ainsi de suite mais qu'est-ce que vous voulez faire ? »

Le comportement supposé des gens du voyage ne bénéficie pas du même effort de compréhension de la part de Rachid, puisque cette forme stéréotypée de racisme peut renvoyer l'autre vers l'anormalité, l'étrangeté, devenant ainsi un bouc émissaire. Sophie a constaté ce phénomène :

> « Il y a beaucoup de racisme… tout de suite, dès qu'il y a des machins, c'est les étrangers bien sûr ! On leur met tout sur le dos. Bon, c'est vrai qu'il y en a. Mais c'est parce que, dans les quartiers, il y a beaucoup d'étrangers aussi. C'est vrai que dans un groupe, s'il y a des étrangers, c'est sûr qu'il y en aura, mais c'est pas forcément eux les guideurs, hein ! »

Les liens sociaux ne se tissent pas sur injonction : « Les enquêtes réalisées dans les quartiers populaires tendent à montrer, par exemple, que la proximité spatiale n'est pas en soi un facteur de sociabilité. La vie sociale dans un quartier résulte d'une volonté partagée de défendre la qualité des relations, des espaces publics et des équipements collectifs » [Paugam, Duvoux, 2010]. Cette volonté est annihilée par le discrédit dont souffrent les habitants et qui engendre une estime de soi négative par déficit de solidarité [Honneth, 2010] constituant une atteinte à leur honneur et une véritable mise en danger de leur identité, ce que je définirai comme une insécurité identitaire, qui s'allie à la pauvreté et à la précarité.

Les " intouchables "

Si les associations savent mobiliser un public déjà motivé, il est souvent difficile d'obtenir l'adhésion des autres habitants ; les techniques utilisées pour mobiliser les habitants sont diverses et d'une efficacité relative et les publicités et tracts dans les entrées des bâtiments sont peu efficaces. L'absence de contact direct n'est pas un facteur propice à la mobilisation des habitants ; les appels à la participation, qui commencent par une information, ne sont généralement pas fédérateurs. Contrairement à ce que pensent certains porteurs d'initiatives, cela n'est pas uniquement dû à un manque d'autonomie des habitants, mais davantage à leurs conditions d'existence. Le fait de devoir vivre au jour le jour, empêche de se projeter, d'imaginer un autre avenir possible sauf en rêve : « L'angoisse et le stress permanents, liés tant à l'inactivité qu'au manque d'argent ou à la nécessité permanente de compter, empêchent progressivement de maintenir l'existence dans une temporalité maîtrisée, rationalisée et projetée vers un avenir qui ne soit pas purement onirique » [Duvoux, 2009].

Comme nous l'avons indiqué précédemment au sujet des activités manuelles, la participation est plus forte lorsque les initiatives émanent de la demande des habitants et lorsqu'elles correspondent à leur disponibilité. En réalité, les intervenants sociaux paraissent ignorer l'énergie déployée par les habitants en situation de pauvreté et précarité, pour assurer leur minimum vital au quotidien. Ainsi Florence énumère-t-elle son emploi du temps :

> « Quand c'est pas ça, j'ai rendez-vous à la CAF parce que ci, parce que ça. Quand c'est pas ça, c'est le contrôleur qui vient à la maison de bon matin parce qu'il faut que je signe des papiers. C'est ça, mais non-stop ! Parce que hier matin, hier après-midi, j'ai pris une pause, parce que hier matin que ça de courir : je suis allée aux Restaurants du cœur, me réinscrire, renouveler ma carte. A neuf heures moins vingt je dépose mon petit, ma petite n'avait pas classe, sa maîtresse n'était pas là… je monte aux Restaurants du cœur, j'attends que mon tour arrive pour pouvoir renouveler ma carte, je sors du restaurant du cœur, 11 h moins 20, j'arrive chez moi, je range les courses, je pars avec ma petite en ville pour aller à la banque prendre le peu d'euros qu'ils m'ont laissés. J'arrive, j'ai une saisie sur le compte parce que le Trésor public est passé par là au début du mois et j'ai été au courant, à la surprise, à la carte. Je demande de l'argent : "c'est pas possible, mon conseiller est en RV'' Il ne peut pas prendre le temps 3 secondes pour dire à la caissière "donnez-lui 50 Euros'' ! »

L'évaluation des besoins des habitants, lorsqu'elle est trop générale, ne peut apporter que des réponses soit trop vagues, soit trop ciblées pour être mises à profit par les associations. Il faudrait alors que les porteurs d'initiatives locales et les organismes financeurs fassent preuve de flexibilité dans leurs orientations et leurs exigences. Cela leur permettrait de mieux répondre aux aspirations inévitablement fluctuantes des habitants, en raison de l'évolution

de leur situation professionnelle, familiale, économique, sentimentale, psychologique, administrative, etc. Une animatrice du centre social des Pierraux a conscience d'une certaine inadéquation entre ce qui est exigé des habitants et leurs aspirations :

> « Je sais pas si c'est un frein, je sais qu'on a du mal à… quand même à faire venir les parents. C'est toujours les mêmes qui s'impliquent. Le frein, je ne sais pas ce qu'il en est. Je sais pas parce que bon, déjà elles mettent les enfants, c'est pour être déjà tranquilles. Donc, si c'est encore pour venir s'impliquer avec eux… Donc, c'est logique quelque part. S'impliquer dans le centre, c'est pas évident quoi. Mais bon, elles ont peut-être aussi leurs soucis à eux, donc elles ont peut-être pas obligatoirement l'envie de s'impliquer dans autre chose. Elles ont déjà leurs soucis personnels. »

Pour mieux envisager de telles actions, une bonne connaissance de la population et un contact permanent avec le terrain sont indispensables ; la référente famille en est convaincue :

> « On se confine à ce qu'il y a autour de nous. On est persuadé qu'il faut aller voir les autres, mais, n'empêche qu'on ne se donne pas les moyens. […] On me dit qu'il faut faire de l'affichage dans tous les blocs. Ça ne suffit pas. Il faut aller rencontrer les gens. »

Cette intervenante estime qu'il serait nécessaire de travailler y compris le samedi pour une présence renforcée sur le quartier, de promouvoir des personnes relais et de faire du porte à porte si nécessaire. Il faut également éviter les approches trop angéliques vis-à-vis des habitants en reportant les échecs sur le manque de pertinence des initiatives locales et en imaginant que tous les habitants sont vertueux et remplis de bonne volonté. Ils ont leur propre logique qui n'est pas toujours en concordance avec les attentes des associations de terrain. Florence témoigne :

> « Quand j'ai deux heures à moi, à respirer, et bien les prends quoi ! On ne va quand même pas me le retirer, ce plaisir-là ! Et [une personne du quartier] me dit "qu'est-ce que tu fais pendant tes heures creuses ? Tu ne voudrais pas venir au centre social ? Il y a des activités et tout.'' (…) Le contact du quartier est faux ! Donc moi, de voir des gens faux, ça me saoule. Donc moi, à la limite, je préfère rester chez moi pour continuer mes papiers… »

Solange, l'animatrice petite enfance du centre social, lorsqu'elle intervient au lieu d'accueil enfants/parents (LAEP), constate cette difficulté de mobilisation avec des propos laissant transparaître une légère réprobation :

> « Bon, il y a des mamans qui n'ont jamais le temps, de toute façon, il y a des mamans qu'on n'arrive pas à bouger, il y a des mamans qui ont toujours à faire ! »

Entre désaffiliation et réaffiliation sociale, « […] les cités constituent un monde fractionné, travaillé qu'il est par de multiples fractures ou antagonismes de type social (entre salariés stables, précaires et sans-emploi), générationnel (entre "jeunes'' et "vieux'' ; "première'',

“deuxième’’ ou “troisième’’ génération de l’immigration), sexué (entre garçons et filles) ou national-racial (entre Français et “étrangers’’, Blancs et “non-blancs’’). Ces lignes de fragmentation fabriquent un ordre social segmenté typique des processus de ghettoïsation » [Kokoreff, 2007]. En définitive, cette fragmentation incite les habitants des Pierraux à vivre repliés chez eux à l’inverse des classes sociales favorisées qui vivent entre elles, laissant aux classes moyennes (auxquelles appartiennent la majorité des intervenants sociaux) le soin d’organiser une animation sociale [Calogirou, 1989], en l’occurrence difficile.

Les Pierraux, un cas unique ?

Les données recueillies lors de l’enquête par questionnaire aux Pierraux sont-elles spécifiques à ce quartier ou sont-elles communes aux autres quartiers classés en ZUS et ZEP ? Nous sommes allés à la rencontre d’autres référentes famille et d’autres habitants de quartiers classés ZUS et ZEP en Moselle et Meurthe-et-Moselle et des observations similaires ont pu être effectuées dont nous rendons compte ci-dessous.

Des préoccupations communes

Se sentir comme tout le monde

Un besoin de normalité est ressenti ; les appellations négatives attachées aux quartiers populaires provoquent une stigmatisation difficilement supportable. Salima, habitante de Woippy Saint-Eloi, s’insurge contre le terme « exclusion » qui définit son quartier, car elle ne se sent pas exclue et souhaite seulement pouvoir travailler et gagner sa vie :

> « Quand vous dites exclusion : voilà ce que je vous disais, nous on nous exclut de la société, je n’aime pas ce terme d’exclusion ou bien de migration, tous les mots là savants, nous on veut vivre à part entière sans être des exclus on ne veut pas être des exclus, on veut s’inclure ! dans la société... c’est même pas une intégration. Pourquoi quelqu’un qui est riche ne s’intègre pas parce que il est riche ? il est pas intégré lui aussi ? Je ne me sens pas intégrée, je suis déjà intégrée. Donc pour moi je suis pas… étrangère, je me sens française à part entière, je ne sais pas … mais moi je n’aime pas ces mots, exclusion, intégration. Pourquoi les liens sociaux ? Nous, les liens sociaux c’est le travail qu’on nous donne pas ! C’est ça c’est le travail que… moi on me donne un travail, je m’aide, je suis intégrée dans tout ! Je respecte comme quelqu’un qui est riche, je respecte les autres comme quelqu’un qui est riche ! Nous le problème, c’est juste l’emploi si on nous donnerait un emploi ou un salaire par rapport à ce qu’on fait, même à mi-temps le principal c’est qu’on puisse s’en sortir avec les enfants ! »

Salima souhaite un avenir meilleur pour son fils mais, de son point de vue, le fait d'être scolarisé en ZEP ne lui donne aucune chance supplémentaire, bien au contraire :

> « Alors pour vous dire, les problèmes qu'on a ce sont des problèmes qu'on cumule. Ça s'accumule facilement, c'est comme une boule de neige ! Il suffit que la boule est partie, elle ramasse tout ! Et c'est ça qui fait qu'on se retrouve dans des endroits vraiment… heu… moi ça m'embête que mon fils aille dans une école de ZEP, zone d'éducation prioritaire, alors que je n'y ai jamais été moi-même. Je m'en suis bien sortie et mon fils, maintenant, il est dans une ZEP. J'ai l'impression qu'il est voué à l'échec dès le départ. On leur donne des noms, ça, ça me… moi personnellement, ça me fait mal ce mot-là "ZEP". Alors, j'aurais bien voulu qu'il aille dans une école normale comme les autres ! »

La lutte contre l'exclusion incarne une volonté politique d'intégrer les individus dans la société. Pour autant, cette politique étiquette, en désignant une population qui serait au ban de la société ; en voulant lutter contre les inégalités, cette politique provoque d'autres discriminations potentielles, liées au lieu d'habitation ou au cursus scolaire. À vouloir aider les individus à vivre « normalement », les pouvoirs publics créent des « mondes à part », soit des quartiers, des filières éducatives ou professionnelles, avec les emplois aidés, qui disqualifient les individus à leurs propres yeux et aux yeux de ceux qui ne sont pas concernés par ces mesures ; tout étiquetage est source de stigmate.

Une situation qui emprisonne

Le manque de moyens

Ces préoccupations ne permettent pas aux sujets d'avoir la disponibilité psychique qui leur permettrait d'être réceptif aux conseils des intervenants sociaux :

> « Le pire, c'est les vacances de Noël et bien en janvier on ne se demande pas "Alors qu'est-ce que vous avez fait à Nouvel an ?". Parce que, souvent, Noël pour certaines, c'est d'être toute seule à la maison, toute seule avec son plat. "Eh bien moi j'ai regardé la télévision, je me suis fait un plat de pâtes." Alors là, je dis pas "Allez mes dames, on va travailler sur l'autorité ou sur manger 5 fruits ou légumes !", je peux pas ! Alors là on parle, je les laisse déverser tout ce qu'elles ont sur le cœur et puis après on rigole un petit coup et puis c'est reparti ! » [Cécile, référente famille d'un centre social de Metz].

Ce récit témoigne du décalage entre la sociabilité vécue par ces habitantes et le modèle proposé par la société, de fêtes de Noël ou de Nouvel An où chacun pourrait faire bombance et preuve de générosité. L'impossible égal accès de tous aux mêmes biens est caractéristique des inégalités en conditions de vie qui sont une des trois composantes de la pauvreté, qui se décline également en pauvreté monétaire et/ou subjective [de la Hougue, 1998]. Les situations de pauvreté et de précarité accaparent ainsi toute l'énergie des individus qui, quelquefois, décompensent :

> « Même une fois, un Monsieur qui est venu nous voir parce qu'il avait une facture d'eau impayée et il s'en est pris… il est venu déverser son sac auprès de la secrétaire, nous des fois, on est pris… comme on est la seule institution sur le quartier, on est pris à parti dans tous leurs problèmes. Ils accumulent, ils accumulent et puis comme nous, on est la seule institution […] Donc ils viennent, ils ont besoin de… il y a des moments où effet cocotte-minute, pschh, ils enlèvent et puis ça vient chez nous » [Sabine, animatrice CLAS au centre social des Pierraux].

L'intégrité sociale [Honneth, 2010] de ces personnes se trouve ainsi menacée par privation de droits entraînant une forme d'exclusion sociale. Cette exclusion peut entraîner des révoltes envers les représentants des institutions, elles-mêmes incarnant l'État et l'ordre établi contre lequel la tentation de la rébellion existe. L'indisponibilité psychique, qui intervient parce que les sujets ont l'esprit trop préoccupés par la vie au jour le jour, n'est pas sans répercussion sur l'éducation des enfants comme le rapporte encore Sabine :

> « Mais d'autres sont tellement submergés par leurs problèmes au quotidien, notamment par les problèmes d'argent, que je pense qu'ils sont beaucoup…à avoir des problèmes avec leurs enfants… Il y a beaucoup d'enfants qui sont avec des éducateurs, et en bas âge hein ! Dès l'âge de 7-8 ans, les enfants souvent ils sont… il y a des éducateurs qui viennent dans les familles et, malheureusement, nous on n'a pas de retour avec ces personnes-là. »

Le piège du quartier

Comme aux Pierraux, les contraintes budgétaires entravent les possibilités de mobilité résidentielle auxquelles aspirent les habitants des quartiers déclassés. Salima explique :

> « Et le fait que nous n'avons pas de salaire tous les deux, nous ne pouvons pas demander un appartement dans un autre lieu que dans un lieu social comme ça disons, j'aurais bien voulu moi un appartement dans… Bon, mon mari, je pense, j'espère qu'il aura quelque chose il a commencé hier un travail. Aujourd'hui, il avait 40 de fièvre. Mais il y est allé quand même ! Il y serait pas allé, qu'est-ce qu'ils auront dit ? "C'est un feignant, il veut pas travailler !'' Alors pour vous dire, les problèmes qu'on a ce sont des problèmes qu'on cumule. Ça s'accumule facilement, c'est comme une boule de neige ! il suffit que la boule est partie, elle ramasse tout ! »

Le manque de mobilité résidentielle n'est pas propre aux habitants des Pierraux ; au sein du parc public les ménages à bas revenu déménagent moins (11,9 % entre 2009 et 2010) que les mêmes ménages logeant dans le parc privé (20,3 % sur la même période) [Josnin, 2012]. Ainsi cette situation est commune aux quartiers défavorisés et l'unique mobilité résidentielle que leurs habitants puissent espérer consiste en une mobilité qui peut être qualifiée d'horizontale, avec passage d'un quartier défavorisé à un autre. C'est ce qu'estime Émeline, référente famille d'un centre social de Woippy :

> « Quand ils sortent du Haut du Lièvre, ils ont du mal à trouver des apparts, je pense qu'ils sont stigmatisés un peu... ils trouvent, mais ils vont trouver à Borny ou à Bellecroix. Donc en fait, ils vont se replonger dans un quartier qui est des fois même pire que le leur et où, là du coup, ils ont plus de repères et ils connaissent plus personne. Quelque part s'est déstabilisant … alors du coup le plus grand voyage qu'ils font, souvent, c'est d'aller dans le quartier juste à côté parce que là… c'est une promotion sociale, mais c'est pas trop loin ! Mais sinon c'est vrai que c'est un problème les logements et tout ça. »

Comme nous l'avons indiqué *supra*, pages 24-25, les études statistiques confirment la moindre mobilité des habitants des ZUS en comparaison avec les habitants des unités urbaines englobantes.[277]

Le stigmate

Toute honte bue

Les habitants des Pierraux évitent le centre social car ils le considèrent comme un lieu réservé aux assistants de service social et aux personnes en difficulté. Dans les autres quartiers ZUS et ZEP, les rencontres avec les professionnels de l'intervention sociale sont vécues comme une épreuve qu'on essaie d'éviter. La situation d'assisté provoque un sentiment de honte et met en danger l'estime de soi. Michèle, du Haut du Lièvre à Nancy, estime que les personnes ne sont pas toujours bien reçues :

> « C'est vrai que quand ils [les habitants] veulent aller voir l'assistante sociale, ils ont… un peu peur d'y aller. Parce que souvent, on sait jamais comment on va être accueilli hein. Mais, ça c'est autre chose… j'étais dans une heu... dans un truc d'aide alimentaire et tout… les personnes, les responsables qui étaient là, elles étaient pas trop aimables avec les gens qui venaient les voir… Ils y vont parce que… ils n'ont pas non plus spécialement le choix. Moi, je vous dis, moi je vais... dans des... comment ils appellent ça… aux Restos du Cœur, je le cache pas ! Et c'est pas moi qui ai spécialement fait la demande ! … on m'a poussée pour que j'y aille parce que moi, j'y aurais pas été de moi-même ! »

Michèle ne se rend elle-même auprès des associations caritatives que contrainte et forcée, d'autant que cette démarche s'inscrit dans un parcours d'accompagnement social, un parcours d'assistanat qui n'est jamais accepté sans un travail de justification vis-à-vis de soi et des autres [Paugam, 2005] pour préserver son estime de soi :

> « Sinon c'est vrai que moi, j'y serais jamais allée au Restos du Cœur ou n'importe quoi. Je n'aime pas aller demander, déjà rien que là que je sais que ... rien que de savoir qu'il faut que dans 15 jours j'aille revoir l'assistante sociale. Ça me dit rien du tout ! ! … mais absolument… bon, hier j'ai été la voir parce qu'il fallait qu'elle me fasse mon renouvellement de contrat d'insertion et tout ça, mon RMI ! mais, je vous jure que des Marguerites aux Primevères, ça

[277] Chevalier, Lebeaupin [2010], *INSEE PREMIERE*, n° 1328, décembre.

faisait un bout pour y aller hein ! parce que j'aime pas aller dans ces structures-là ! Je préfère me démerder toute seule… mais quand il faut y aller, on n'a pas le choix hein… »

Lucette, autre habitante du Haut du Lièvre, émet le même avis. D'après elle, les personnes n'osent pas se déplacer chez l'assistante sociale à cause d'un sentiment de honte lié à la pauvreté et à la précarité :

« C'est un peu la misère… c'est la misère qui leur freine… c'est le chômage, c'est tout ça… c'est la honte… »

Monique[278] de Metz Borny estime que les personnes ont peur :

« Ils ne vont pas voir les assistantes sociales, parce qu'ils ont peur... je sais pas… ils arrivent pas à se débrouiller... »

Il peut s'agir de la peur d'être déconsidéré, humilié et offensé [Honneth, 2010] que les sujets peuvent ressentir face à ce rapport de dépendance vis-à-vis des services sociaux. Salima, habitante de Woippy Saint-Eloy, estime que les assistantes sociales sont très administratives et manient facilement la critique :

« Quand on parle d'assistante sociale, c'est tout de suite protocolaire et on a l'impression d'être reçue comme un... excusez-moi l'expression, comme un chien dans un jeu de quilles. Tout de suite, on nous tombe dessus ! Vous ne pouvez pas gérer votre foyer et vous n'êtes pas à la hauteur ! On a tout de suite des critiques. Moi, il m'est arrivé aussi des pépins dans ma vie j'ai eu des assistantes sociales pour m'épauler, mais les assistantes sociales, elles sont là pour prendre un crayon, une feuille, noter ce que vous gagnez et ce que vous dépensez. Tout de suite, elle vous saute au cou en disant : " Vous n'avez pas su gérer". »

Le regard des intervenants sociaux

Denise[279], référente famille d'un centre social de Woippy, porte un regard critique sur le comportement éducatif des familles :

« Je pense qu'il faudrait revenir à des solutions un peu plus… être un peu plus strict. Il y a bien une école des parents, mais est-ce qu'il y a beaucoup de monde qui y va ? Ce n'est peut-être pas la panacée non plus. […] Mais bon c'est pareil, je pense qu'ils ne pensent pas que ça peut venir aussi d'eux. Ça vient de tout le monde, de la terre entière, mais il n'y en a pas beaucoup qui se remettent en cause pour dire… Si au début, ils avaient commencé par les élever un peu plus strict. Je pense quand on se fixe une règle, on doit arriver au bout. La majorité, s'ils n'ont pas les Reebok, ça ne va pas. Je vois bien quand ils viennent à la bourse aux vêtements, la première chose qu'ils demandent : "Est-ce que tu as de la marque ?'' »

[278] Femme seule de 47 ans, séparée de son concubin, mère de 4 enfants de 9 à 17 ans. Habite à Metz-Borny depuis 4 ans. Elle fréquente les associations du quartier, en particulier les activités organisées par les femmes-relais.

[279] Référente famille d'un centre social de Woippy en Moselle depuis 2 ans. Elle est âgée de 56 ans, elle travaille au centre depuis 12 ans.

Les actions collectives menées dans l'intérêt des familles peuvent, malgré tout, être stigmatisantes ; Marie[280], référente famille d'un centre social de Metz, a constaté que des réunions de groupes de parents ont fini par culpabiliser les mères présentes, en particulier celles de culture méditerranéenne, particulièrement attachées à leurs fonctions maternelles[281] :

> « Dans les groupes de parents, en fait quand on avait travaillé "Qu'est-ce qu'être une bonne mère'', on s'était rendu compte qu'en fait, elles … comment, intériorisaient beaucoup, se sentaient souvent fautives de ce qui arrivait à leur gamin : "C'est de ma faute, j'ai pas bien fait'', tout ça… Il faut aussi des fois leur dire "Ben, vous avez mal fait, mais vous avez fait comme vous pouvez''. »

La réputation du quartier

Georgina n'a pas été très rassurée lorsqu'on l'a informée qu'un appartement lui était accordé aux Hauts du Lièvre à Nancy, quartier qualifié de dangereux, véritable repaire de voyous :

> « Parce qu'au Chat Haut, quand on m'a dit que j'allais habiter aux Hauts du Lièvre, c'était : "Ils s'battent à coups de couteau, ils s'battent à coups de carabine". Quand vous venez d'une petite campagne, vous vous dites bon ! Vous allez vous retrouver où ? »

Les jeunes, fauteurs de troubles

Aux Pierraux, les jeunes accusés de mauvais comportements sont toujours ceux des autres. Michèle, habitante du Haut du Lièvre à Nancy, constate également des troubles occasionnés par les jeunes du quartier :

> « On les a pas contacté encore [les policiers], on les a vu une ou deux fois c'est tout ! Pas plus… je sais pas… mais c'est vrai que là il y a beaucoup de violence. Parce que, avant-hier, ma fille est venue avec son copain à la maison. Ils avaient tout… foutu toutes les poubelles dans l'entrée puis ils ont fait venir les mecs de la sécurité… Quoi c'est des jeunes de of ! 14 - 15 ans, par-là, qu'on connait pas… »

L'insécurité, voire la violence, est majoritairement imputée aux jeunes qui ressemblent à des générations spontanées, sans parents connus, puisque ce ne sont jamais les adolescents des personnes enquêtées qui posent problème mais ceux des autres. Claire Calogirou [1989] a très bien démontré que l'arme utilisée pour déshonorer les familles du voisinage consiste à discréditer leurs enfants ; se préserver consiste, *a contrario*, à ne jamais admettre

---

[280] : Référente famille depuis 1 an dans un centre social de Metz. Elle est âgée 23 ans et est titulaire du diplôme d'État de conseillère en économie sociale et familiale, obtenu deux ans auparavant. Elle travaille en contrat à durée déterminée à temps plein.

[281] « Dans les pays méditerranéens (…) la famille est une entité autonome, traditionnellement patriarcale, où les femmes sont souvent au foyer » ECKER-JAFFE Olivia [2002], « Types de politiques et types de familles en Europe » in *Informations sociales*, n° 102, pp. 74-75.

que ses propres enfants puissent être impliqués dans les désordres provoqués par la jeunesse.

Un besoin de distinction

Les usagers des services sociaux « n'arrivent pas à se débrouiller ». Michèle a adhéré à une association de femmes-relais des Hauts du Lièvre ; assidue des réunions associatives, elle a adopté le point de vue des intervenants sociaux à propos des habitants de son quartier. Cette adhésion est le symbole d'une identification de Michèle aux intervenants sociaux qui est pour elle une façon de se distinguer de ses voisins. Ainsi elle n'admet pas leur manque de participation aux structures du quartier :

> « Et bien il va falloir encore plusieurs années pour que ça tourne bien alors ! … parce que ça m'étonnerais que ça se passe assez rapidement ! il faudrait que les gens, ils coopèrent plus…. parce que quand il y a des problèmes... Ben, ils veulent plein de trucs mais ils sont pas fichus d'aller en parler. Je sais pas moi, on a des structures qui sont… bon, ils y vont pas, bon, pour dire "il y a quelque chose qui va pas, comment on peut faire les choses ?''… Après, ils se plaignent que ça se dégradent ben ! ils devaient bien penser hein ! »

Elle adhère au principe d'autonomie des habitants des quartiers défavorisés qui n'arrivent pas à se prendre en charge et à chercher par eux-mêmes les solutions à leurs problèmes. Ce discours est également une façon de se distinguer face au sociologue et de se démarquer des autres dont on partage pourtant les mêmes conditions de vie. Ce phénomène a été relevé par la référente famille du centre social des Pierraux comme nous l'avons évoqué *supra*, page 131.

Le choc des valeurs

L'impossible neutralité

Nous avons observé que les intervenants sociaux ne sont pas exempts de jugements négatifs à l'encontre des populations qu'ils doivent soutenir, malgré la neutralité revendiquée par certains, telle Cécile, référente famille dans un centre social de Metz, qui déclare :

> « C'est vrai qu'on ne doit pas se substituer à la famille. Je sais que je m'y refuse et déjà, je ne vais pas dans les familles ! Je reste au centre, c'est un territoire neutre. »

La distance entre les valeurs des intervenants sociaux et celles des familles d'origine populaire est telle que cela constitue pour ceux-ci un véritable choc culturel. Cécile anime un atelier cuisine et tente d'apporter des conseils en termes d'équilibre alimentaire aux mères qui le fréquente ; elle rapporte ainsi cette incompréhension entre elle et ces mères de

famille qui, à l'instar des mères des Pierraux, souhaitent apporter à leurs enfants ce qu'elles estiment être le plus « normal », le plus conforme à leurs besoins :

> « Il y a des familles, je vois que c'est mis en place et puis d'autres non. Il y a le litre de coca sur la table… à chaque repas, qui mange devant la télé, qui mange toujours des pizzas surgelées en fait (2 ans de cuisine ensemble, je dis "non ! ") :
>
> " - Pourquoi ils boiraient de l'eau mes enfants ! ?
>
> - C'est bon, c'est mieux que le coca quoi ! c'est sucré, c'est excitant le soir. Il faut que ce soit occasionnel le petit verre de coca ! ".
>
> Je leur fais des calculs, je leur dis "Voilà", je dis simplement : "Ça, ça vous permettrait de vous acheter ça ou de payer la petite facture que vous avez et que vous n'arrivez pas à payer." Mais je sais que c'est, ouf… je parle dans le vide ! »

La rationalité des intervenants sociaux et de leurs usagers ne se fonde pas sur les mêmes valeurs ni normes ce qui provoque ce « dialogue de sourds » dont Cécile rend compte. Nous pouvons évoquer ici d'un véritable choc de valeurs tant la culture des milieux populaires diffère paraît étrangère et incompréhensible aux intervenants sociaux. Les intervenants sociaux des Pierraux sont confrontés à cette même incompréhension comme nous l'avons relevé *supra*, page 125.

Les règles éducatives des familles des quartiers sont en totale contradiction avec les principes prônés par les référentes famille qui le reconnaissent volontiers, à l'instar de Cécile qui intervient au sein d'un centre social de Metz :

> « Importance de mettre les enfants à l'école, coucher tôt. Moi les gamins, ils ont 7 ans, ils se couchent à 11h. Je leur dis [aux mères] : - "Mais qu'est-ce qu'ils font jusqu'à 11h ? ; - Y regardent la télé, y jouent dans leur chambre ; - Mais pourquoi vous ne les couchez pas à 8h30 – 9h ?" Ils me disent : - "Y fait encore jour !; - Oui mais il a besoin de sommeil ; - Y voudront pas aller au lit." Je dis : - "C'est pas "y voudront pas", ils ont pas le choix, y faut qu'ils dorment vos enfants. Que vous ne puissiez pas aider à faire les devoirs, je peux l'entendre, mais ici ils peuvent faire les devoirs ; - Mon mari ne veut pas, je suis la mère y faut que je fasse". Elle est pas heureuse cette femme, elle est pas heureuse. C'est ça des petites choses : les repas mais je dis" Éteignez les télévisions ! Essayez de communiquer". Personne ne se parle ! Voilà des petites choses du quotidien, qu'on pense pas, c'est tellement logique, envoyer son enfant à l'école, le coucher tôt, le laver, pourquoi avoir des horaires ? »

Cécile rend compte ici de la vision fonctionnaliste des familles populaires en termes de répartition des rôles entre pères et mères ; comme l'a souligné Le Pape [2005*a* ;2005*b* ; 2009] la division du travail domestique est sexuée et ce sont les femmes qui ont la charge d'entretenir la maison et de s'occuper des enfants.

Une résistance passive

Émeline, référente famille à Woippy, s'est également trouvée confrontée à des habitudes alimentaires bien ancrées, qu'il n'est pas facile de faire évoluer malgré la mise à disposition des familles, lors de vacances familiales collectives, de réfrigérateurs remplis de denrées :

> « Au niveau, au niveau même de l'alimentation, on a essayé par rapport à l'alimentation, mais ça a été un combat de toute la semaine quoi je veux dire… han ! Le frigo est à disposition, des fois, le gamin il tape dans le frigo toute la journée, même ça je veux dire c'est pff … ça a été un combat, l'alimentation ça été un combat euh… pendant la semaine… han ! Même au niveau de tout quoi, je veux dire… on essaie de leur apporter, nous… c'est nous qui faisions les courses, on les a sondé au départ pour savoir un peu ce qu'ils aimaient, ce sont quand même leurs vacances. Il faut qu'ils mangent des trucs qu'ils ont envie de manger ! On a juste veiller à ce qu'il y ait un équilibre alimentaire sur les repas du soir et du midi… ouah ! Ils m'ont rendu tout quoi ! Ils m'ont tout rendu, ils m'ont tout rendu ! ouah ! On a jeté plein de truc ! … "Mon gamin, il mange pas de ci, mon gamin, il mange pas de ça !" »

Émeline[282], référente famille à Woippy, a été choquée par le comportement des familles parties en sa compagnie en « Vacances familiales collectives » en bord de mer :

> « L'accompagnement de la fonction parentale c'est pas évident quand c'est du collectif ! On avait cinq familles, par exemple cette année, aux vacances familles et, à la fin, à la fin du séjour, je pense qu'on a rien, rien pu apporter d'éducatif ! À part leur dire qu'il y a des trucs qui nous choquent, des choses comme ça ! C'est pas pour ça qu'à la fin des vacances familles, ils ont changé de comportement ! Peut-être qu'à un moment donné ça portera… ça va apporter à leur niveau, mais nous, on ne peut pas le mesurer là directement ! Parce qu'il y a des choses qui te… des fonctionnements familiaux qui sont…. Qui te font mal au ventre, hein ! Même leur façon seulement de parler à leurs enfants, mais c'est… c'est incroyable ! Et à la fin du séjour, ils ont pas mieux causé à leurs gamins ! (rires) On était avec Gilles [le responsable du centre social] et on est reparti de là, on était dépités ! Qu'est-ce qu'on a apporté ?? À part leur apporter peut-être quand même du bon temps, ils ont certainement passé du bon temps avec leurs enfants, mais à côté de ça, pff… le quotidien a dû très vite reprendre le dessus quoi ! Et je veux dire c'est une goutte d'eau dans un océan je pense ce qu'on a fait là ! Oh… »

Émeline relate les limites des actions d'accompagnement de la fonction parentale dont l'objectif est bien d'inculquer aux familles certaines normes correspondant au référentiel des classes moyennes ; cependant celles-ci ne se laissent pas convaincre. Ce témoignage souligne l'a-sociale sociabilité évoquée par Castel [1991*b*] promue par les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale qui propose une sociabilité idéale-

[282] Référente famille d'un centre social de Woippy depuis 8 ans. Elle est âgée de 41 ans et est titulaire d'un diplôme d'État de conseillère en économie sociale et familiale. Elle travaille à temps plein en Contrat à durée indéterminée.

typique déconnectée des contingences de la réalité qui modèle pourtant les comportements.

Se « serrer les coudes », la création de maisonnées

De même qu'aux Pierraux où plusieurs ménages vivent sous le même toit, certaines familles vivent à deux, voire trois générations en maisonnée, selon la définition de Weber [2002], que nous avons indiquée *supra*, page 63. Émeline, référente famille à Woippy, a pu constater ce phénomène :

> « Ils ont aussi des schémas… là je vois, une femme qui vient le mercredi eh ben, en fait, dans la famille, elle, c'est la grand-mère, elle a sa fille et son gendre qui vivent avec elle ; elle a la petite-fille avec le mari de la petite fille et le gosse de la petite fille et ils vivent tous dans la même maison ! C'est des Français, à la rigueur c'est beaucoup dans les familles françaises que ça fonctionne comme ça, à la rigueur dans les familles maghrébines, ils vivent moins comme ça hein ! Et du coup, tu as tout le monde qui se mêle de l'éducation de tout le monde ! Dans les familles… par exemple, il y a une famille aussi (rires) la fille, à chaque fois qu'elle vient : "ouais, j'en ai marre, machin, y a trop de monde, gna gna gna, mon frère ci, mon frère ça !" avec toute la fratrie et tout ! Elle est partie à Bellecroix, euh elle est restée six mois ! Elle est revenue ! (rires) en déscolarisant les enfants évidemment ! Normal quoi ! Chez sa mère ! Chez sa mère où il y a aussi ses frères et sœurs qui vivent, normal ! »

Une sociabilité réduite

Même les femmes, fréquentant pourtant régulièrement et assidument les activités du centre social de Cécile, ne se rencontrent pas en dehors de celui-ci :

> « Un noyau dur, oui, oui vraiment, d'assidues qui viennent depuis plusieurs années. Oui, oui, il y a bien une dizaine de femmes. Après, sur différents ateliers, sur "Atout santé", ça va être quatre – cinq assidues, mais j'ai des femmes qui viennent à tous les ateliers, mais… alors il y en a dans le groupe assidu qui ont trouvé du travail. Elles disent : "Oh ça me manque et bien je dis : "Quand vous êtes en congé, vous venez boire le café, vous savez les horaires". Parce que ça reste toujours pareil, c'est vrai qu'ils ont besoin de repères spatio-temporels, d'année en année, je remets le mardi, c'est la santé et…. Ça leur permet d'avoir des repères, des repères comme ça. Celles qui ont du boulot, quand elles sont en congé, quand elles peuvent quitter plus tôt, elles savent que le jour-là, on est là et elles viennent voir les copines. Parce que, c'est vrai qu'en dehors, elles se voient pas ! Je leur dis : "Pourquoi vous… avec vos enfants vous n'organisez pas un petit pique-nique au plan d'eau ? ou une petit ballade euh ?"… Elles se voient pas… alors elles s'échangent leurs numéros mais… elles vont se sonner pour venir… mais… elles se voient pas… »

Comme nous l'avons constaté aux Pierraux et indiqué *supra*, page 79, la sociabilité, le partage de loisirs, se déroule majoritairement en famille, les milieux populaires étant moins

ouverts sur l'extérieur et la sociabilité de voisinage ; ce phénomène n'est donc pas propre aux Pierraux et est partagé par les autres lieux de relégation sociale.

Recherche public à tout prix

Le manque d'assiduité ou la désertion des centres sociaux est récurrente et ne concerne pas que le quartier des Pierraux, Cécile, référente famille d'un centre social de Metz est confrontée aux mêmes difficultés :

> « Je mets tout le temps des sorties familiales l'été. On a eu une famille l'an dernier ! Là, le souci que je rencontre ces temps-ci, c'est par rapport à la mobilisation, les mobiliser et rencontrer les gens. C'est vrai que je travaille bien avec l'assistante sociale parce que, du coup, elle peut m'orienter... Alors il y en a qui viennent, elles me disent : "Ouais, je viens parce que je suis obligée dans le cadre du RSA"…

Émeline, à Woippy, accueille également des familles qui sont inscrites à la coopérative alimentaire, dans les mêmes conditions qu'aux Pierraux, à savoir dans le cadre de leur contrat d'engagement du RSA :

> « Moi j'ai des gens qui ont refusé le dispositif des vacances familles ! Dans le groupe de cuisine, j'ai récupéré des femmes qui viennent dans le groupe de Sylvie, et c'est Sylvie qui a fait le boulot au départ quoi ! Et qui les a mobilisées sur des petites choses, parce qu'elles vont deux ans à la coopérative alimentaire, et elle sent, qu'en fait, il y a du potentiel […] il y en a qui continue quand même, tu vois. La mobilisation, elle se termine pas, mais on en perd plein hein ! On en perd plein. Elle a vingt femmes le matin, vingt femmes l'après-midi. Si j'en récupère une ou deux par an, c'est énorme quoi ! »

Alors que ces femmes sont contraintes à fréquenter les activités de la coopérative alimentaire, en contrepartie du versement du RMI, devenu en 2009 RSA, dès que cette obligation se termine, elles sont enfin libres de suivre ou non d'autres activités. Et, de même qu'aux Pierraux, les centres sociaux peuvent faire l'objet d'un évitement tout à fait conscient, tant ils sont connotés négativement, comme lieux réservés aux personnes en difficulté.

Une possible rencontre ?

Les intervenants sociaux et les familles habitants se rencontrent dans les quartiers mais leurs référentiels correspondent à deux logiques différentes, deux visions du monde marquées par les conditions de vie et leur assignation au sein de la société. Le lien social est une responsabilité collective et multidimensionnelle ; de même qu'il n'existe pas de remède universel contre toutes les maladies, on ne peut exiger des associations d'entreprendre seules un processus participatif visant à assurer le bien-être des habitants d'un quartier d'habitat social. La relation des habitants des Pierraux à leur quartier est

marquée par le rejet et un sentiment d'insécurité. Cette caractéristique n'est pas spécifique à ce quartier et se rencontre dans tous les quartiers d'habitat social. La distinction n'est pas propre aux catégories sociales les plus défavorisées ; elle est commune à toutes les classes sociales, celle des dominants la pratiquant à la perfection. Une enquête « Vie de quartier » réalisée par l'Insee en 2005, met en évidence que 47 % des habitants de ces zones ne s'investissent pas dans la vie du quartier et le juge à l'instar de nos enquêtés.

> « Une partie minoritaire des non-investis exprime des jugements plus radicaux de rejet de leur lieu de vie avec des termes violents comme "sentiment de dégoût'', "naze'', "la zone'', "nul'', "la prison'', etc. et affirment logiquement vouloir déménager » [Pan Ké Shon, 2007].

Cette même enquête a démontré qu'une partie de la population exprime un sentiment d'insécurité et un rejet des nuisances subies ; les motifs sont à l'image de ceux évoqués par les habitants des Pierraux.

> « Pour quelques-uns, c'est la non acceptation des populations étrangères, la dégradation du quartier et la disparition des anciennes relations. Pour d'autres, c'est la crainte des bandes de quartier, des squatters et des "grands jeunes'' qui crée un sentiment de malaise. Enfin, pour la majorité du groupe, ce sont surtout les nuisances diverses qui motivent les réponses. Ces résidents déclarent aussi très logiquement ne pas aimer leur quartier et vouloir déménager. Ils se rencontrent deux fois plus souvent en quartier sensible (9,2 %) qu'en dehors (4,6 %) » [Pan Ké Shon, 2007].

Pour parvenir à une action collective fructueuse, il serait indispensable de négocier et de partager le pouvoir de décision au sein d'actions mobilisant à la fois les destinataires des politiques sociales, les partenaires institutionnels et économiques. Cela vaut pour la mise en œuvre et l'évaluation avec la possibilité d'envisager des initiatives encourageant des partenariats entre les entreprises, les organismes de formation, les structures d'insertion. Il faut en premier lieu respecter le potentiel participatif et les projets de vie des populations locales. Ne relever que les problèmes des quartiers populaires, n'évoquer que leur pauvreté, leurs manques, leurs lacunes, participe à stigmatiser la population et à leur nier toute possibilité d'évolution. Les habitants ne sont plus perçus qu'à l'état de problème comme s'ils étaient incapables d'impulser la moindre dynamique sociale [Kokoreff, 2007]. Des relations respectueuses, avec des intervenants sociaux empathiques, bien que ne touchant qu'un public réduit, peuvent engendrer une dynamique positive dont le premier point, le point essentiel est de redonner confiance aux personnes, telles les femmes ayant fréquenté les ateliers d'estime de soi, organisés par Cécile, référente famille à Metz :

> « Tout ce qui est estime de soi, valorisation de soi, c'est plus au niveau de la mère, de la femme même ! On leur parle plus au niveau de leur côté femme ! Parce que beaucoup l'on oublié ce côté-là ! Il y a des bons retours, il y en a qui ont trouvé un boulot, qui ont repris

> confiance en elle et puis ça se ressent sur la vie de famille parce que, du coup, ben… avant c'était la tête baissée, la main molle, maintenant elles arrivent, elles ont même changé un petit peu de look. »

Pour autant, les actions des centres sociaux, la bonne volonté des intervenants et une approche empathique de leurs usagers, peuvent-elles, à elles seules, contrecarrer les effets de la pauvreté, de la précarité et du discrédit auxquels s'ajoutent une incompréhension culturelle en termes de sociabilité familiale et d'éducation ?

Conclusion

Les intervenants sociaux se conforment aux directives contenues dans les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale et en promeuvent les normes en y adhérant relativement facilement pour deux raisons distinctes : soit un écart culturel dû à une différence de classe sociale entre eux et leurs usagers, soit, au contraire, une proximité culturelle trop importante entre eux et leur public provoquant, dans les deux cas, une ligne de démarcation accompagnée de jugements, voire de stigmatisation. Ils participent de l'effet de stigmatisation, mais ne sont pas les seuls responsables de ce processus, la société y participe dans sa globalité, que ce soit au niveau de la ville et de ses habitants qui ont une image négative des quartiers d'habitat social, des médias qui véhiculent une société de consommation et de loisirs, en même temps qu'elle traite le sujet des quartiers sous la thématique des problèmes et du manque.

Au-delà de la mise en danger que le manque et l'instabilité des revenus représentent pour les individus et qui provoque un repli sur la sphère familiale, la stigmatisation a des effets délétères sur la vie sociale en provoquant le rejet d'autrui. Cette « diffraction sociale » renforce à son tour le repli sur la famille et restreint les réseaux au sein du voisinage, tant la méfiance envers autrui est considérable. Ces phénomènes sont inhérents à la vie dans les grands ensembles et sont apparus dès leur création, annihilant les efforts des associations tentant de recréer du « lien social » là où les sujets cherchent à s'éviter et déploient des relations agonistiques. Cet antagonisme est consécutif à la stigmatisation, à la déconsidération, au mépris que ressentent les habitants de la part de certains professionnels et qui sont également liés au quartier d'habitation ; le besoin de distinction sociale fait alors son œuvre.

Conclusion

Pour réduire les phénomènes de délinquance, il convient de soutenir les fonctions de socialisation communément attribuées à la famille ; l'ordre familial est garant de l'ordre social et la place du père doit être étayée puisqu'il possède, par essence, des fonctions d'autorité. Après le recueil et l'analyse des conclusions d'experts, que nous avons étudiées dans la première partie de notre thèse, le législateur a proposé une réforme de l'autorité parentale qui a été votée par le Parlement ; le lien de filiation est alors devenu indissoluble entrainant la survie du couple parental au couple conjugal. Quelle que soit la forme ou l'évolution de la conjugalité (vie en couple marié ou en concubinage, conjugalité reconstituée avec un nouveau conjoint ou isolement), la famille de procréation des enfants communs doit survivre à ses aléas, grâce au lien de filiation, nouveau socle garantissant la stabilité familiale et replaçant le père en son centre.

Pour assurer et promouvoir cet ordre familial, la fonction parentale (et donc celle du père) doit être accompagnée et soutenue à l'aide de dispositifs qui préconisent les bonnes attitudes à respecter. L'étude des attendus de ces dispositifs permet de lister ces attitudes : solidarité, sociabilité et autonomie, qui sont autant de comportements considérés comme responsables. Les parents doivent donc être responsabilisés et incités à se comporter de façon solidaire, sociable et autonome ; la garantie d'une bonne parentalité passe par l'adhésion à ce modèle. Ces dispositifs sont mis en œuvre par des réseaux associatifs dont celui des centres sociaux ; la fédération nationale des centres sociaux anime un réseau de plus de 1 000 centres sociaux en France qui sont très majoritairement implantés en quartier populaire puisqu'ils sont, à l'origine, des structures devant permettre aux ouvriers de se prendre en charge de façon autonome. Pour perdurer et fonctionner, les centres sociaux dépendent des subventions qui leur sont attribuées, dont celles versées par les CAF. Aussi, sont-ils contraints, en se réappropriant les valeurs véhiculées par ces différents dispositifs destinés à valoriser la fonction parentale, de concevoir des projets qui, après agrément des CAF, vont leur permettre de percevoir lesdites subventions. Ces projets sont réalisés par les intervenants sociaux qui vont tenter de favoriser les liens familiaux et de voisinage, de créer des moments de sociabilité entre les voisins et d'impliquer les familles et les habitants dans la vie associative et scolaire. Malgré la neutralité axiologique revendiquée par ces dispositifs, un modèle y est préconisé par la mobilisation de valeurs et de normes justifiant l'accompagnement de la fonction parentale.

L'étude de terrain a eu pour objectif de mesurer, grâce à l'élaboration d'un questionnaire en partenariat avec le centre social des Pierraux, l'étendue des réseaux familiaux, de voisinage

et amicaux, la fréquence et le type de liens qu'entretiennent les habitants d'un quartier défavorisé classé en ZUS et ZEP, puisque ces quartiers constituent le cœur de cible de ces dispositifs. Nous avons souhaité comparer les attitudes préconisées avec celles des habitants afin de mesurer leur adéquation ou leur contradiction. Nous avons constaté que les réseaux familiaux au sein des familles européennes sont réduits, matricentrés et verticaux et que les relations familiales sont plutôt traditionnelles, fondées sur une division genrée des rôles. Néanmoins lorsque les circonstances le nécessitent, il peut y avoir cohabitation, sous le même toit, de plusieurs générations, ce qui ne va pas sans provoquer certaines tensions ; les familles européennes ont recours à cette vie en maisonnée lorsque la mise en commun des ressources est nécessaire et les familles d'origine méditerranéenne conserve ce mode de vie car elle tend à reproduire l'existence communautaire et solidaire du pays d'origine. La solidarité familiale correspond à ces deux logiques, échange de biens et services, plus que monétaire, au sein d'un réseau matricentré et vertical pour la première, étendue à une parentèle plus vaste pour la seconde. Les sociabilité et solidarité déployées au sein du quartier répondent aux mêmes critères de sélectivité entre un(e) ou deux voisin(e)s, sous l'effet du rejet d'autrui, de sa mise à distance par l'arme redoutable que constitue le ragot ; les habitants des quartiers ne constituent plus une classe sociale pour soi qui pourrait développer une sociabilité et une solidarité structurées et vastes telles que décrites par Hoggart [1970] ; ils sont pris, au contraire, dans un mouvement d'individualisme négatif entrainant un repli sur la famille ou l'isolement des personnes désaffiliées. Quant à l'autonomie, elle se déploie selon une logique propre en fonction des besoins ressentis, souvent hors du champ des institutions officielles ; ce qui est perçu comme de l'assistanat répond en réalité à une kyrielle de démarches pour faire face aux aléas de la vie, suivant d'autres normes que celles de l'intervention sociale et l'autonomie ne se manifeste pas aux endroits attendus par les institutions.

L'étiquette de laissés-pour-compte, en sus des difficultés objectives d'existence, façonne ce que nous pourrions nommer « l'art de vivre » tant familial que social des ménages qui font face, selon leurs moyens et leur capital culturel, aux aléas de la vie. Nous avons observé que les sujets ne se laissent donc pas capter, qu'ils résistent à leur façon et selon leur propre logique, fondée sur des impératifs autres que ceux des pouvoirs publics, des porteurs de projets et des intervenants sociaux. Pour dépasser ce simple constat d'inadéquation, d'inadaptation entre les attentes des pouvoirs publics et les réponses que les habitants y apportent, nous avons voulu rechercher les caractéristiques de cette sociabilité qui ne se laisse pas saisir. Des phénomènes à l'œuvre, qui expliqueraient l'inadéquation apparente entre les objectifs de l'accompagnement de la fonction parentale en direction des familles et leur portée effective sur la vie de ces dernières, des causes profondes existent qui structurent les attitudes des sujets.

PARTIE 3

LES LIENS FAMILIAUX

A L'EPREUVE DU SOCIAL

Introduction

Quelles sont les valeurs portées par les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale lorsqu'ils font référence à l'autonomie et l'implication dans la vie sociale, lorsqu'ils valorisent la sociabilité et la solidarité ? Comment les individus sont-ils invités à se comporter ? La sociabilité, la solidarité sont-elles des éléments de préservation de la cohésion familiale (mise à mal par le démariage) et sociale (mise en péril par l'insécurité) ? La famille demeure, dans l'esprit des pouvoirs publics, la garante de la cohésion sociale ; le préambule de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) entre l'État et la CNAF indique :

> « Au sein de la sécurité sociale, l'action de la Branche famille se situe au cœur des solidarités familiales et sociales. Comme acteur majeur de la politique familiale et comme acteur reconnu des politiques de solidarité et d'insertion, elle contribue à assurer l'existence et la cohésion de la cellule familiale et, au-delà, de la société tout entière » [COG, 2009].

De notre point de vue, la valeur suprême, incarnée par les valeurs et normes actuelles, est la responsabilité qui est évoquée voire invoquée dans la majorité des textes ayant trait à la fonction parentale. Une des quatre missions de l'offre globale de services aux allocataires de la COG 2009 - 2012 consiste à « soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents – enfants : accompagner les parents dans l'exercice de leurs responsabilités, œuvrer en faveur de la famille, entité fondamentale pour la socialisation des enfants » [CAF de la Moselle, 2009]. En assumant leurs responsabilités, les parents pourront assurer la socialisation des enfants, dont la qualité prévient de la délinquance. Ces nouvelles normes tentent d'être promulguées, à défaut d'être imposées aux familles, en particulier celles des milieux populaires[283], dont les comportements sont dénoncés, alors qu'ils ne sont que la conséquence de leur position de domination au sein de la société. Ainsi des familles dépendraient la cohésion sociale et la pérennité de la société ; d'où une attention particulière portée par les pouvoirs publics aux familles « fragilisées » [Lettre circulaire n° 2011-081,

[283] Il existe une proximité entre les ouvriers et la catégorie socioprofessionnelle des employés qui « réunit en son sein des employés d'administration proches, à bien des égards, des classes moyennes et des personnels des services directs aux particuliers qui s'apparentent davantage aux ouvriers. […] Les salaires sont identiques, les comportements de consommation sont les mêmes, les espérances de mobilité sociale ne sont guère plus fortes chez les uns que chez les autres, une brève étude sur l'homogamie montre qu'ouvriers et employés se marient souvent ensemble. Tout en insistant sur le fait qu'il n'existe pas aujourd'hui de véritable conscience de classe dans les milieux populaires, L. Chauvel *La Revue de l'OFCE* [2001], « Le retour des classes sociales ? », citée par Marie-Clémence Le Pape [2005*b*], estime qu'il est possible de regrouper, pour certains aspects, les employés et les ouvriers.

2011], afin qu'elles adoptent, sinon les valeurs, du moins les normes, en termes de conduites, préconisées (solidarité, sociabilité et autonomie).

La politique familiale s'intéresse au groupe familial qu'elle souhaite consolider, le père reprenant alors de fait la place qu'il aurait perdue, suite à l'instabilité conjugale ; l'idée sous-jacente consiste à considérer la famille, fondée sur le lien de filiation, comme un creuset de compétences à haute valeur sociale, transférables dans la sphère sociétale. Ces compétences (savoir-faire et savoir-être) peuvent être entendues ici comme des actes concrétisant les normes préconisées [Becker, 1985] que sont, comme nous tentons de le démontrer, la solidarité, la sociabilité et l'autonomie. La solidarité et la sociabilité sont au service de la revalorisation de la fonction paternelle : en favorisant l'entraide réciproque et le partage de loisirs et moments communs, celui-ci se trouve réhabilité au sein de sa famille. Quant à l'autonomie, elle est en congruence avec un système entrepreneurial en vigueur au sein des sociétés du XXI^{e} siècle, fondé sur la philosophie libérale, et est en accord avec la fonction instrumentale, attribuée au père, qui est chargé de faire découvrir le monde à ses enfants.

Les dispositifs publics sont alors les médiateurs de cette tentative de normalisation. Ce qu'énonce, par ailleurs, Robert Castel [1991*b*] à propos des jeunes confrontés à des procédures de sociabilité construite, vaut selon nous pour tout public ciblé par les dispositifs de soutien ou d'animation : à défaut de pouvoir intégrer ces publics, les associations de terrain cherchent à structurer des activités autour des échanges dans un système d'interactions visant à produire du consensus, créant ainsi une sociabilité construite devant servir de ciment social. Nous nous sommes attachés à interroger le social (les familles, dans leurs relations familiales et sociales, et les intervenants sociaux, chargés d'animer cette sociabilité construite) pour le mettre en perspective avec le modèle contenu dans les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale, à savoir la promotion d'individus responsables se comportant de façon solidaire, sociable et autonome. Autrement dit, ces sujets, marqués par la pauvreté, la précarité et le stigmate, sont-ils en capacité de se conformer à ce que la politique familiale attend d'eux ? Quelles sont les conséquences de ces conditions de vie difficile sur les individus ?

En effet, les modes de vie familiale et sociale ne s'instituent pas par décret et les incitations à la participation associative et à la fréquentation des institutions officielles restent sans effet ; la solidarité, la sociabilité et l'autonomie ne se construisent pas à partir de dispositifs. La participation des habitants des quartiers populaires aux activités et services mis en place à leur intention par les institutions et le monde associatif, est toujours estimée insuffisante par les intervenants sociaux. Ces derniers ressentent un fort sentiment d'impuissance face à ces phénomènes d'évitement, d'abstention, de contournement. Même si certains évoquent les conditions de vie précaires pour analyser en partie les comportements de leur public, ils

sont tenus d'adhérer aux valeurs et normes décrites par les circulaires d'action sociale et n'appréhendent pas les raisons profondes du désinvestissement des individus ; ils ignorent,[284] en particulier, les phénomènes de ragot à l'œuvre dans les quartiers défavorisés.

À partir du concept de reconnaissance nous allons tenter de construire un modèle explicatif permettant d'analyser les effets des insécurités sur l'existence des individus. Si nous partons du postulat que la solidarité et la sociabilité représentent des modalités d'échange[285] entre individus, il est possible d'avancer qu'elles sont entravées par un manque de reconnaissance réciproque provoquant une absence de confiance et un retrait des relations sociales. Le processus de reconnaissance requiert des sujets qu'ils se perçoivent comme des égaux dignes de confiance et de respect. Or, le stigmate et les inégalités de statut viennent entraver ce processus : « Je ne peux me reconnaître ni être reconnu par un autre qui ne souhaite pas, tout comme moi, partager un stigmate commun ». Le stigmate[286] est lié au quartier d'habitation, au regard posé par les intervenants sociaux sur leurs usagers et au regard d'autrui au sein du quartier. La confiance est au fondement de tout échange, quelle qu'en soit la nature (échange de services, de biens, communication – échange de paroles –, échange de moments de convivialité) et dès lors, que la confiance n'est pas établie, l'échange devient impossible.

Ainsi à partir des constats présentés dans la deuxième partie, nous analysons les formes actuelles d'insécurité auxquelles sont soumis les habitants des quartiers étiquetés ZUS et ZEP. Partant du principe que la famille est une entité travaillée par les aléas sociaux que subissent ses membres, nous émettons l'hypothèse qu'elle est appréhendée et conçue en fonction du degré d'intégration de ceux-ci au sein de la société, refuge essentiel en cas de danger, secondaire et optionnelle en cas de sécurité sociale. Ce phénomène n'est pas récent et nous étudions les différentes formes familiales évoquées en première partie, à l'aune des événements socio-économiques qui leur ont été contingents. Cette analyse doit nous permettre de comprendre les différentes formes de sociabilité, de solidarité et d'autonomie des familles des milieux populaires, face à leur environnement. En effet, ces familles n'échappent pas aux effets provoqués par les différentes mises en danger ou insécurités en termes de survie, tant économique qu'identitaire, et elles y réagissent en

---

[284] Dans toutes ses acceptions : « ne pas savoir […] ; ne pas connaître par expérience […] ; manifester […] une indifférence complète […] ; ne pas tenir compte de […] » [Le petit Larousse illustré, 2009].

[285] « Le mot solidarité vient de *solidus* qui aurait désigné, chez les Romains, "le lien qui unit entre eux les débiteurs d'une dette dont chacun est responsable pour le tout''. Si, parmi l'ensemble des formes que peut prendre le lien social, la solidarité désigne plus spécifiquement ce fait de se sentir responsable de ce qui arrive aux autres, au point où le tout l'emporte sur les parties, elle s'applique particulièrement bien aux rapports familiaux » [Godbout, Charbonneau, 1994].

[286] « Le terme de stigmate ainsi que ses synonymes dissimulent deux points de vue : l'individu stigmatisé suppose-t-il que sa différence est déjà connue ou visible sur place, ou bien pense-t-il qu'elle n'est ni connue ni immédiatement perceptible par les personnes présentes ? Dans le premier cas, on considère le sort de l'individu discrédité, dans le second, celui de l'individu *discréditable* » [Goffman, 1975]. Au sein du quartier les individus se savent discrédités, à l'extérieur du quartier ils se savent discréditables. Toutes leurs stratégies serviront à atténuer ce discrédit vis-à-vis du voisinage et à le cacher à l'extérieur.

conséquence, en élaborant des stratégies de défense dont la famille constitue le point d'ancrage. Le concept de reconnaissance nous apportera une clé de compréhension des attitudes ainsi déployées. Dans ces conditions, que peuvent apporter les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale aux familles ? L'interrogation se porte alors sur leur pertinence, leur opérationnalité et leur bien-fondé ; sont-ils capables d'apporter un mieux-être aux familles ou ne sont-ils qu'une forme déguisée de police des familles ?

Nous présentons, dans le chapitre 1er, les situations d'insécurité subies par les individus et leurs effets en termes de confiance en soi et vis-à-vis d'autrui. Ces sujets déploient alors des stratégies de protection que le recours à l'histoire éclairera à nouveau de façon tout à fait pertinente et, notamment, l'influence de l'environnement sur le mode de vie des familles. Nous constatons ainsi dans le deuxième chapitre, que les familles ont la faculté de s'adapter, de façon très pragmatique, aux conditions de vie que leur impose l'environnement physique et géographique ; elles se transforment en bastion de survie et de résistance pour protéger leurs membres contre les agressions extérieures. Nous analysons, au cours du troisième chapitre, la pertinence et de l'adéquation des valeurs intrinsèques aux dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale. Au travers du soutien des parents, les messages sous-jacents de ces dispositifs sont-ils en phase avec les préoccupations, les représentations du public ciblé ? N'y a-t-il pas une volonté de normalisation des familles pauvres à partir des modalités de l'a-sociale-sociabilité [Castel, 1991*b*] ? En définitive, la parentalité semble être un instrument de régulation politique qui ne suscite aucune contestation car elle est socialement très consensuelle [Chauvière, 2008].

Chapitre 1 – Des échanges précaires

Introduction

Il existe plusieurs sortes d'insécurité dont les sujets peuvent être victimes. L'insécurité entraîne le déploiement de protections telles l'évitement des indésirables et le repli sur la sphère privée. La solidarité et la sociabilité, de même que l'autonomie, sont, de notre point de vue, des variables dépendantes de l'état de sécurité, tant vis-à-vis de son intégrité physique, de ses conditions d'existence et enfin de son identité. Le défaut de reconnaissance mutuelle, l'absence d'une relation de réciprocité met l'individu en situation d'insécurité, ce qui entrave sa puissance d'agir.

> « (…) sans un certain degré de confiance en soi, d'autonomie légalement garantie et d'assurance quant à la valeur de ses propres capacités, on ne peut imaginer aucune forme réussie de réalisation de soi, si l'on entend par là le libre accomplissement des buts qu'un individu choisit de fixer à sa propre vie » [Honneth, 2010].

Les individus déploient alors tout un panel de défenses contre les effets de la paupérisation et du discrédit ; pour se protéger, ils utilisent des stratégies concomitantes de mise à distance d'autrui et de repli sur la sphère privée et il s'ensuit une sociabilité restreinte, fondée sur la méfiance. Quant à la participation à la vie sociale, elle se déroule selon des logiques propres, que les intervenants sociaux ne comprennent pas toujours et que, souvent, ils dénoncent et ainsi stigmatisent.

Les conditions de l'échange

Le recours au ragot est, tout à la fois, l'arme au service du stigmate et sa parade [Calogirou, 1989]. Il constitue un instrument de mise à distance de son semblable par le déshonneur et entraîne une perte de confiance mutuelle. De plus, le respect et la considération mutuelle ne caractérisent pas toujours les échanges entre intervenants sociaux et usagers ; le recours à l'aide sociale constitue une sorte de « tare de caractère » [Goffman, 1975] et les intervenants sociaux attribuent au statut d'assisté des caractéristiques en termes de manques. « Afin d'expliquer son infériorité et de justifier qu'elle représente un danger, nous bâtissons une théorie, une idéologie du stigmate, qui sert aussi parfois à rationaliser une animosité fondée sur d'autre différences, de classe, par exemple » [Goffman, 1975]. Les sujets sont tout à fait conscients de la déconsidération dont ils sont l'objet lors de ces interactions ; la démarche

vers les services sociaux est en elle-même porteuse de stigmate. L'échange n'a pas lieu sur un pied d'égalité et la domination subie engendre des stratégies de défense spécifiques.

Comme nous l'avons déjà indiqué, la solidarité et la sociabilité correspondent à des échanges : de biens, de services, de temps, de civilités. Or, aucun échange n'est possible sans une part de reconnaissance mutuelle entre acteurs car le processus de reconnaissance allie engagement et confiance ; l'échange, entre donateur et donataire, est fondé sur la mutualité et la réciprocité. « L'énigme initiale de la force supposée résider dans la chose même se dissipe si l'on tient la chose donnée et rendue pour le gage et le substitut du processus de reconnaissance – le gage de l'engagement du donateur dans le don, le substitut de la confiance dans l'apparition du geste en retour » [Ricœur, 2004].

Comme l'indique Paul Ricœur [2004], l'usage du verbe reconnaître comporte deux significations selon qu'il est pris à la voix active : « je reconnais » - ou à la voix passive – « je suis reconnu ». Si la voix active exprime la maîtrise du sens, la voix passive exprime une demande de reconnaissance. Ce parcours de reconnaissance passe ainsi de la maîtrise du sens à une reconnaissance mutuelle et réciproque entre sujets de même que par la reconnaissance en ses propres capacités d'agir, « sa puissance d'agir, son *agency* » [Ricœur, 2004]. Paul Ricœur n'introduit aucune distinction entre le don et le contre-don et les place en équivalence, le contre-don étant, de son point de vue, un second premier don. « La fascination exercée par l'énigme du retour conduit à négliger des traits remarquables de la pratique du don, rencontrés en chemin, tels qu'offrir, risquer, accepter et finalement donner quelque chose de soi en donnant une simple chose » [Ricœur, 2004]. L'échange nécessite un engagement total de la personne qui ose s'exposer[287], en « baissant la garde ». Pour être à même d'offrir quelque chose de soi, il faut, en conséquence, se sentir *a minima* respecté, et ainsi en sécurité et en confiance ; sans cette condition, un échange contraint et asymétrique – avec des intervenants sociaux, par exemple – peut entraîner une menace identitaire pour la personne. « (…) la honte sociale représente le sentiment moral dans lequel s'exprime cette perte du respect de soi qui, de manière typique, accompagne l'acceptation passive de l'abaissement et de l'humiliation » [Honneth, 2010].

Des menaces sur l'échange

La présence de menaces entraîne un manque de confiance et la peur de s'engager envers autrui. Nous rappelons que l'échange se caractérise par la cession d'un service en contrepartie d'une autre chose et peut concerner aussi bien le domaine commercial que la communication [Grawitz, 1999]. Selon nous, l'échange comprend tant la solidarité (services

[287] « Courir le risque de » [Larousse, 2009].

en espèces ou en nature), que la sociabilité, définie en tant que « […] propriétés générales du fait d'être en société, la matrice de l'interaction sociale, condition de possibilité de l'existence d'échanges concrets et diversifiés » [Castel, 1991*b*]. Par ailleurs, l'implication dans la vie sociale, entendue comme engagement, est également compromise puisque le sujet, pour s'engager, doit être reconnu dans son *agency*. Cela ne va pas de soi lorsque l'on est soumis au stigmate, forme de reconnaissance négative altérant l'identité des sujets.

> « L'individu stigmatisé tend à avoir les mêmes idées que nous sur l'identité. C'est là un fait capital. Certes, ce qu'il éprouve au plus profond de lui-même, ce peut être le sentiment d'être une "personne normale'', un homme semblable à tous les autres, une personne, donc, qui mérite sa chance et un peu de répit. […] Mais, en même temps, il peut fort bien percevoir, d'ordinaire à juste titre, que, quoi qu'ils professent, les autres ne l' "acceptent'' pas vraiment, ne sont pas disposés à prendre contact avec lui sur "un pied d'égalité'' » [Goffman, 1963].

De notre point de vue, ce « pied d'égalité » peut se définir par « l'expression "compter sur'' [qui] résume assez bien ce que l'individu peut espérer de sa relation aux autres et aux institutions en termes de protection, tandis que l'expression "compter pour'' exprime l'attente, tout aussi vitale, de reconnaissance » [Paugam, Duvoux, 2010]. Selon Axel Honneth [2010], s'inspirant de Hegel et de Mead, il existe trois formes de reconnaissance qui sont fondées sur l'amour rencontré au sein de la famille, sur l'accès à des droits universels et grâce aux liens de solidarité sociale ; ces liens de solidarité doivent respecter la particularité des individus et veiller au développement de leurs qualités. Cette dernière reconnaissance sociale n'est pas accessible de façon évidente aux habitants des quartiers dits en difficulté. Le besoin de se préserver du stigmate (vivre « dans un quartier » et être bénéficiaire de minima sociaux) fait que l'on veut se distinguer des voisins, ne pas les reconnaître comme des *alter ego* ; l'arme alors utilisée est le ragot. Ce sont les catégories sociales proches de la pauvreté qui ont le plus besoin de se démarquer des plus démunis [Paugam, Duvoux, 2010]. Le processus de reconnaissance mutuelle est impossible, bloquant alors dans son sillage l'émergence la confiance et de l'engagement sans lesquels l'échange ne peut avoir lieu. De ce fait, la sociabilité, la solidarité, de même que l'engagement dans la vie sociale, sont restreints dans les quartiers. La confiance puis l'engagement ne survient qu'en cas de reconnaissance réciproque et la différence de statut, supposée ou réelle, entre acteurs n'autorise pas cette réciprocité.

> « Car *l'alter* et *l'ego* ne peuvent s'estimer réciproquement en tant que personnes individualisées que dans la mesure où ils se réfèrent aux mêmes valeurs et aux mêmes fins, en fonction desquelles chacun mesure l'importance de ses qualités personnelles pour la vie de l'autre ou ce qu'elles lui apportent » [Honneth, 2010].

Sans reconnaissance, pas de responsabilité

La reconnaissance est, par ailleurs, au fondement de la responsabilité. Je ne peux m'engager que si je me reconnais des capacités d'agir et si elles sont reconnues par autrui ; autrui a alors confiance en moi. Autrement dit, c'est la confiance qui m'est ainsi accordée qui me rend responsable et me permet de m'engager. « Être responsable, promettre et s'engager dans sa promesse, c'est donner confiance » [Ewald, 1997]. Si le sujet n'inspire pas confiance, n'est pas reconnu dans son *agency*, il ne peut s'engager. Or, nous avons constaté l'importance du recours au concept de responsabilité dans les discours et les textes officiels. La responsabilité représente la valeur suprême servant de fondement à l'intervention sociale, y compris dans le domaine de la parentalité. Les sujets sont enjoints à se comporter de façon responsable en étant solidaires, sociables et autonomes ; nous avons affaire à une responsabilité individuelle qui dédouane la société.

Des capacités…

Cette approche de la responsabilité ne prend pas en compte les supports ou protections dont l'individu a en réalité besoin pour se sentir responsable. S'inspirant des « *capabilities* » d'Amartya Sen[288], Serge Paugam estime [2008] que les individus seront rendus responsables si on leur donne la liberté de définir leur conception du bien-être et d'en profiter, au-delà du seul accès aux biens matériels. Les individus doivent ainsi être dotés de capacités pour agir et s'engager, l'engagement étant, de plus, tributaire de la confiance qui leur est attribuée. « […] la responsabilité décrit une modalité de l'action […]. […] La responsabilité comme disposition à agir est chose précieuse d'un point de vue social : la confiance qu'on place dans son médecin, son plombier ou les éducateurs de ses enfants, repose sur la croyance qu'on a affaire à des personnes prenant au sérieux "leurs responsabilités'' » [Neuberg, 1997].

Dans le cadre de l'accompagnement de la fonction parentale, les parents doivent être responsabilisés afin de s'engager, tant au niveau de l'éducation de leurs enfants, en évitant d'être démissionnaires, qu'au niveau de société, en s'impliquant dans la vie associative, au sein de l'école et auprès du voisinage. Leur engagement au niveau familial et social pourrait se mesurer au regard des liens, des solidarités développées et de la participation à la vie associative.

…au pouvoir

Cependant il n'existe pas de responsabilité sans pouvoir ; or, le pouvoir se définit précisément comme la capacité d'agir [Grawitz, 2000]. Pouvoir et responsabilité sont des

[288] SEN Amartya [1ère éd., 1992], Paris, Le Seuil, 2000.

équivalents car si le pouvoir rend responsable, il ne peut exister de pouvoir sans responsabilité [Ewald, 1997]. Aussi, dépourvus d'un pouvoir qui ne leur est pas accordé, du fait de leur dévalorisation sociale et du rapport dominant/dominé avec les professionnels du monde médico-social et éducatif, les parents sont démunis et adoptent des stratégies de survie et de protection ne correspondant pas nécessairement à ce qui est attendu d'eux en termes d'échanges familiaux et sociaux ; ils ne seront pas considérés comme responsables au sens de l'action sociale familiale.

Une responsabilité sans supports

En effet, l'échange peut intervenir à deux conditions : le sujet doit être en capacité[289] de s'engager dans l'offre et avoir confiance dans un geste en retour ; il doit avoir conscience de ses capacités d'agir et il doit se savoir reconnu comme tel. L'exercice du pouvoir peut être conçu comme une chaîne de relations entraînant « des concessions réciproques ou, à tout le moins, d'offrir quelque chose en échange de ce que l'on obtient » [Etienne, Bloess, Noreck, Roux, 1997] et répond ainsi aux mêmes caractéristiques que l'échange. Or, nous savons que les habitants des quartiers populaires sont les moins dotés de pouvoir ; ils sont largement dépendants des minima sociaux et de l'aide sociale dispensée, de façon discrétionnaire, par les intervenants sociaux. Jean Etienne, Françoise Bloess, Jean-Pierre Noreck et Jean-Pierre Roux [1997], cite Norbert Elias pour caractériser le pouvoir comme situation d'indépendance vis-à-vis d'autrui : « Quelqu'un exerce du pouvoir sur nous dans la mesure où nous dépendons davantage d'autrui qu'il ne dépend de nous. » Ainsi la solidarité[290] et la sociabilité[291] sont différentes modalités de l'échange et l'implication[292] est entendue ici comme la mise en pratique de l'autonomie, à savoir la « capacité d'un individu de conserver son intégrité et son indépendance vis-à-vis du milieu physique et social » [Grawitz, 2000]. Cela revient à inciter les sujets à ne compter que sur eux pour faire face aux aléas de l'existence. Les publics ciblés par l'accompagnement de la fonction parentale sont-ils en capacité d'acquérir et de maintenir cette indépendance ? L'indépendance « (…) est la manière dont l'individu peut, grâce à ses ressources personnelles, tirées de son activité, moins dépendre de proches » [de Singly, 2001*a*]. Le renforcement des liens de voisinage et l'accès à l'autonomie sont des modalités qui ne peuvent se concrétiser sans pouvoir et une confiance partagée dans la réciprocité des échanges prenant appui sur une reconnaissance

[289] « Par extension au sens large de *capacité* : le détenteur d'un pouvoir peut rendre obligatoire dans le groupe qu'il dirige […] certaines décisions […] » GRAWITZ Madeleine [2000], Lexique des sciences sociales, Paris, Dalloz, 7ème édition, p. 323.
[290] « Se dit de personnes liées entre elles par une dépendance mutuelle d'intérêt » Hachette multimédia. « [Le concept] de solidarité […] prend appui sur un fait, celui d'interdépendance sociale » BORGETTO Michel [1998], « Le troisième terme de la devise » in *Informations sociales*, n° 67, p. 13.
[291] « Caractère des relations entre personnes » Le Petit Larousse, 2009. « Les propriétés générales du fait d'être en société, la matrice de l'interaction sociale, condition de possibilité de l'existence d'échanges concerts et diversifiés » [Castel, 1991*b*].
[292] « S'impliquer : mettre toute son énergie dans quelque chose » Hachette multimédia.

des capacités de chacun à agir ; la responsabilité ne peut s'acquérir sans cette dernière condition.

L'engagement dépend donc de la reconnaissance de ses capacités à agir ; la confiance découle de cette reconnaissance, fondement des interactions entre soi et autrui. La pauvreté, la précarité et la stigmatisation entravent l'engagement et annihilent toute confiance réciproque. Dans ces conditions, le recours à la responsabilité individuelle est-elle pertinente et constructive ? « Pour être en mesure de se réaliser eux-mêmes, [les sujets] doivent se savoir aussi reconnus dans leurs qualités et leurs capacités particulières, et ils ont donc besoin d'une estime sociale qui ne peut leur être accordée que sur la base de fins communes » [Honneth, 2010]. Le processus menant de la reconnaissance à la responsabilité peut s'illustrer dans le schéma ci-dessous :

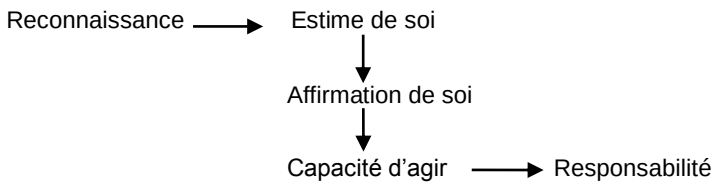

Dans la vie quotidienne, est-il concrètement possible d'être solidaire (inclus dans un réseau d'entraide mutuelle) et de participer activement et avec volontarisme à la vie sociale, en se sentant en danger ?« (…) c'est seulement quand elle a acquis dans l'expérience successive de ces trois formes de reconnaissance [amour, droit et estime sociale] un fonds suffisant de confiance en soi, de respect de soi et d'estime de soi, c'est alors seulement qu'une personne est en mesure de se comprendre pleinement comme un être à la fois autonome et individualisé, de s'identifier à ses fins et à ses désirs » [Honneth, 2010].

Les sujets contemporains sont soumis à diverses contraintes ; pour les plus fragiles, l'insécurité se déploie sous différentes formes. Certaines de ces formes concernent l'accès à des moyens d'existence décents et leur pérennisation, dans le cadre d'un chômage de masse et de la pénurie d'emplois non qualifiés et rémunérateurs. D'autres portent atteinte à l'identité des individus et sont consécutives aux humiliations subies dans le cadre de situations de domination ou encore à l'image dépréciée des lieux d'habitation. Toutes ces formes d'insécurité sont autant de menaces entraînant des réactions de la part des personnes.

Les différentes formes d'insécurité

Axel Honneth [2010] énumère les différentes formes d'atteintes à l'intégrité de la personne humaine qu'elles soient physiques, juridiques ou morales. Ainsi les mauvais traitements

constituent des offenses et des humiliations, renvoyant à une forme de mépris, qui constitue un acte de déni de reconnaissance ; l'expérience de la torture ou du viol sont des exemples d'atteinte à l'intégrité physique. D'autres expériences d'humiliation peuvent être vécues et porter atteinte au respect moral qu'un sujet se porte, lorsqu'il se trouve exclu de certains droits au sein de la société dans laquelle il vit. La dernière forme d'humiliation survient lorsque la valeur sociale de certains individus ou de certains groupes est jugée négativement [Honneth, 2010].

Pour notre propos, nous illustrerons l'exclusion juridique par les situations d'insécurité économique, entraînant pauvreté et précarité, dont pâtissent une majorité des habitants des banlieues sensibles[293], puis nous développerons en quoi l'intégrité morale de ces mêmes habitants est menacée par l'insécurité identitaire[294].

> « Les "quartiers sensibles'' cumulent les principaux facteurs d'insécurisation : forts taux de chômage, d'emplois précaires et d'activités marginales, habitat dégradé, urbanisme sans âme, promiscuité entre groupes d'origine ethnique différente, présence permanente de jeunes désœuvrés qui paraissent exhiber leur inutilité sociale, visibilité de pratiques délinquantes liées au trafic de drogues et aux recels, fréquence des "incivilités'', des moments de tension et d'agitation et des conflits avec les "forces de l'ordre'', etc. L'insécurité sociale et l'insécurité civile se recoupent ici et s'entretiennent l'une l'autre » [Castel, 2003].

L'insécurité économique

Elle se traduit, de notre point de vue, par les phénomènes liés à ce que, par commodité, les politiques et les intervenants de l'action sociale dénomment la « crise ». En fait de crise, il s'agit des effets de la mondialisation économique, entraînant l'enrichissement rapide d'espaces urbanisés au détriment d'autres territoires ou de populations également urbanisés mais ne représentant aucun enjeu sur le marché mondial [Marchal, Stébé, 2010].

La pauvreté

La reconnaissance, nous l'avons vu, s'articule autour de trois piliers que sont l'amour et l'amitié accordés dans le cadre des relations primaires, l'accès à des droits universels reconnus pour tous et la communauté de valeurs permettant l'expression de la solidarité [Honneth, 2010]. La pauvreté entrave l'accès de tous aux mêmes droits ; elle s'appréhende

---

[293] Saül KARSZ se penche sur la définition des quartiers dits « sensibles ». Au nom de quoi sont-ils ainsi qualifiés ? Il s'agit d'une sensibilité pathologique qu'il convient de minorer à défaut de l'éradiquer. « Ces derniers [les quartiers] semblent d'autant plus sensibles qu'ils s'éloignent de certains modèles de normalité, qu'ils peinent à vivre selon certains canons et à s'accommoder de certaines règles. […] les modèles de normalité à partir desquels ils sont perçus sont tenus pour nécessaires et indépassables » [Karsz, 2000].

[294] « Il va de soi que, par définition, nous pensons qu'une personne ayant un stigmate n'est pas tout à fait humaine » [Goffman, 1975].

selon trois critères : pauvreté monétaire[295], en conditions de vie[296] et subjective[297]. Souvent, dans les quartiers populaires, ces trois critères se cumulent. En 2009, selon l'INSEE, le taux de pauvreté monétaire, dont le seuil est fixé à 954 € par mois, touche 13,5 % de la population française, soit 8,2 millions de personnes. 34,7 % des pauvres sont recensés parmi les chômeurs contre 7,4 % chez les actifs occupés et elle touche 15,5 % des inactifs (étudiants, retraités et autres inactifs)[298]. Le haut Conseil à la famille, créé en 2008, a relevé que les familles monoparentales sont particulièrement touchées par la pauvreté. Elles représentent 21 % des foyers avec enfants et 41,7 % de ceux-ci vivent sous le seuil de pauvreté en 2001. Ces familles correspondent à 1,9 millions de personnes[299] en 2009. En 2009, la pauvreté[300] touche un tiers des familles monoparentales, soit 1,8 million de familles, contre 10,8 % des couples[301].

Pour Serge Paugam [2005*b*], le sens donné à la pauvreté dans une société donnée ne peut se comprendre sans référence aux liens sociaux. Ce sociologue a ainsi dressé une typologie de trois formes de pauvreté, en fonction de l'intensité des liens communautaires tissés par les pauvres. La pauvreté intégrée renvoie à des sociétés dans lesquelles les pauvres sont nombreux et ne se distinguent guère des autres couches sociales. Du fait de leur nombre, ils sont peu stigmatisés car ils peuvent déployer une sociabilité intense leur procurant suffisamment de supports pour préserver leur estime sociale et personnelle. La pauvreté marginale, comme son qualificatif l'indique, renvoie une frange réduite de population touchée par la pauvreté ; de ce fait, la cohésion sociale et le système économique ne sont pas mis en péril, cependant que la répartition des richesses est interrogée. Pour autant, les personnes concernées sont fortement stigmatisées et elles sont jugées inadaptées et incapables de s'intégrer à la société. Cette pauvreté se retrouve dans les sociétés industrielles en fort développement, du style des « Trente glorieuses » en France. Enfin, une troisième forme de pauvreté touche de plus en plus de personnes, les « exclus » de la société post-industrielle. « De plus en plus de personnes sont ainsi confrontées à des situations de précarité par rapport à l'emploi susceptibles de se cumuler à plusieurs handicaps : faiblesse du revenu, médiocrité des conditions de logement et de santé, fragilité de la sociabilité familiale et des

[295] Qui renvoie à un seuil.
[296] « Privation (non due à des choix de modes de vie) d'un nombre d'éléments de consommation suffisamment répandus parmi les Français et jugés par eux comme étant des éléments de consommation, de cadre de vie ou de confort dont on doit "normalement'' disposer » Conseil Emploi revenus Cohésion sociale [2004], *Les enfants pauvres en France*, Rapport n° 4, La documentation française.
[297] « Renvoie à ce qu'expriment directement les personnes interrogées ayant, par exemple, le sentiment "qu'elles n'arrivent pas à joindre les deux bouts'' » Conseil Emploi revenus Cohésion sociale [2004], *Les enfants pauvres en France*, Rapport n° 4, La documentation française.
[298] « L'INSEE dresse un "portrait social" en demi-teinte de la France » [2011], in *Liaisons Sociales*, n° 15980, 22 novembre.
[299] *Protections Sociales Informations* [2010], n° 728, 10 mars.
[300] Soit 949 € par mois, calcul effectué à 60 % du niveau de vie médian en 2008.
[301] « Familles monoparentales et pauvreté », in Observatoire des inégalités [2011], http://www.inegalites.fr.
« L'INSEE dresse un "portrait social" en demi-teinte de la France » [2011], in *Liaisons Sociales*, n° 15980, 22 novembre.

réseaux sociaux d'aide privée, participation incertaine à toute forme de vie sociale institutionnalisée » [Paugam, 2005*b*]. Les pauvres concernés vivent un fort sentiment d'inutilité sociale.

Au 31 décembre 2008, 47,9 % des demandeurs d'emploi de la Zone urbaine sensible des Pierraux ne sont pas indemnisés et 30,4 % des bénéficiaires du Revenu minimum d'insertion sont des demandeurs d'emploi. Nous avons constaté un taux élevé de personnes vivant dans des situations de pauvreté[302] au cœur du quartier des Pierraux (cf. partie 2, page 29). 42 % des habitants vivent des minima sociaux versés par la Caisse d'allocations familiales. Dans ce quartier, les familles monoparentales représentent plus de la moitié des foyers du quartier (58,35 %). Pour autant, les familles monoparentales ne sont pas les seules touchées par la pauvreté, tant au niveau national qu'au niveau du quartier des Pierraux[303]. 76 sur 199 ménages enquêtés perçoivent entre 426 et 900 € et 15 ménages avec moins de 425 €. Cette exclusion du droit à un revenu décent marque nécessairement la représentation de soi :

> « Ce que vous avez subi, vous l'avez toujours subi ! C'était dur les fins de mois, il fallait pleurer aux Restos du Cœur, fallait pleurer ci, fallait pleurer ça, pour essayer de nourrir les gosses quoi ! C'est ça aussi qui force le caractère » [Michèle, habitante des Hauts du Lièvre à Nancy].

> « Moi, je sais que j'ai essayé de voir pour travailler au Luxembourg. Parce que le SMIC, voilà quoi… On vit…. On vit pas… non plus, pour dire, c'est pas survivre, mais c'est pas vivre bien quoi ! c'est vraiment le minimum ! » [Guillaume, des Pierraux].

L'association ATD Quart-Monde évalue le projet de loi de lutte contre les exclusions votée en 1998 :

> Il n'est pas admissible que la pauvreté réduise la capacité des individus à faire valoir leurs droits. […] C'est dans cet esprit que l'objectif du programme est d'abord de garantir l'accès aux droits fondamentaux : il est vain de songer à mener une véritable politique de cohésion si l'accès à l'emploi, si l'obtention d'un logement décent ou encore la prévention et les soins demeurent des principes théoriques et sans véritable efficacité. Cet accès aux droits fondamentaux doit être le tremplin vers la réinsertion sociale. […] En définitive, il est clair que l'objectif n'est pas d'afficher des droits nouveaux, mais de donner une réalité à ceux qui existent déjà dans notre arsenal juridique. De plus, le respect de la dignité des plus démunis

[302] « Des personnes vivent dans des situations de pauvreté si leur revenu et leurs ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont à ce point insuffisantes qu'elles les empêchent d'avoir des conditions de vie considérées comme acceptables dans le pays où ils vivent » définition du Conseil européen (1984).

[303] « […] en 2006, la part des ménages non imposés s'élève à 58 % au sein des ZUS, soit 20 points de plus que dans leurs unités urbaine. Quant au revenu moyen annuel par ménage, il ne dépasse pas 19 000 euros contre 29 527 euros dans les agglomérations où elles sont intégrées. D'une manière plus générale, les ménages pauvres sont presque deux fois plus nombreux au sein des ZUS : plus de 32 % des locataires du parc social situé dans une ZUS vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 18 % dans le reste du parc social » [Marchal, Stébé, 2010].

> impose, chaque fois que cela est possible, des solutions de droit commun, plutôt que des dispositifs d'exception toujours stigmatisants. [www.editionsquartmonde.org]

Comme l'indique cet extrait exposant les motifs du projet de loi d'orientation contre les exclusions, qui sera soumis au Parlement le 25 mars 1998, tous les habitants des quartiers populaires n'ont pas accès aux droits fondamentaux. Cette montée récente des droits subjectifs ou droits-créances liés à l'individu, qui sont des droits sociaux nécessitant l'intervention d'un État-Providence [Roman, 2011], correspond aux exigences de la vie collective ; ces droits-créances accordent une place accrue aux individus [Schnapper, 2000]. Pour autant, au-delà des grands principes affichés, ils ne sont pas facilement applicables ; l'impossibilité pour les sujets de mobiliser ces droits, provient de leur fondement incertain [Schnapper, 2000] et cautionne un manque de reconnaissance, conséquence de leur universalité, en particulier celui d'obtenir un salaire décent. Comme l'indique Diane Roman [2011],

> « Une conceptualisation doctrinale a érigé les droits sociaux en catégorie spécifique, frappée d'une certaine vulnérabilité normative (les droits sociaux seraient davantage des programmes, des objectifs, des guides d'action des pouvoirs publics que des droits des individus) et contentieuse (faiblement déterminés et sans titulaires précis, les droits sociaux ne pourraient bénéficier d'une protection juridictionnelle). »

Effectivement, malgré le volontarisme affiché pour lutter contre les exclusions, les droits sociaux se cantonnent à des dispositifs ne permettant pas aux sujets de sortir fondamentalement de leur condition sociale :

> « Mais c'est vrai qu'on n'a pas de diplôme on n'est pas censé avoir un bon métier qui gagne 800 – 1 000 € tu me diras c'est normal mais bon le minimum, on ne demande pas le ciel, le minimum qu'on ait le temps de garder les enfants, c'est vrai ! C'est vrai que c'est un peu critique parce que on se retrouve dans une spirale parce que tu as 450 de CAE[304], tu es au chômage, tu as 480 au mois de février tu as 300 hein avec les Assedic, alors tu retrouves avec le CAE, tu te dis mais pourquoi je vais faire un CAE à quoi bon faire un CAE ? au bout de 6 mois tu reviens à la maison pour faire le même circuit ! Arrêtons ces CAE ! Mi-temps c'est mi-temps hein quand ou à temps partiel, on a quand même le minimum et que si on arrête, ma foi à durée indéterminée qu'on ait le minimum pour vivre ! Parce que 390 € d'Assedic, heu je vous assure heu c'est pas, c'est pas, c'est dur ! C'est dur ! C'est très très très dur ! D'avoir 390 €. Maintenant si on me propose un CAE je vais le prendre parce que j'en peux plus ! ! Je galère, j'ai pas le choix ! y a que ça ! Mais au fond de moi, j'aimerais pas faire un CAE, j'aimerais qu'on me fasse un contrat heu que je gagne 800 - 900 € quand même si j'ai un peu d'allocations pour compenser. Mais 390 €, c'est quoi 390 € ? Hein ça c'est la misère ! C'est la misère ! Donc que je le fasse bénévolement et que j'aie rien des fois on se dit

[304] Contrat d'accompagnement dans l'emploi. Créé en 2005 pour remplacer les Contrats emploi solidarité (CES).

c'est mieux, on donne de soi même sans rien parce que… avoir 390 € c'est, c'est, c'est la misère, c'est la misère.... Augmenter les minima sociaux, j'ai entendu ils ont mis des milliards un peu, mais les minima sociaux rien du tout… donc on se retrouve comme ça, les mamans seront les plus touchées aussi ... » [Fatou, habitante de Woippy].

La précarité

La création d'emplois en 2010 est essentiellement portée par l'intérim ; plus des deux tiers de ces créations lui sont dues[305]. La précarité est, bien souvent, indissociable de la pauvreté, et de l'imposition du travail à temps partiel et/ou accompagné d'horaires atypiques, phénomène qui touche majoritairement les femmes. 43,8 % des femmes inactives, contre 16,2 % des femmes actives, vivent sous le seuil de pauvreté calculé à 50 % du revenu médian ; elles cumulent souvent bas salaires, temps partiels contraints, morcelés et peu rémunérés[306]. Précarité, temps partiel imposé accroissent ainsi le nombre des travailleurs pauvres. « La précarité est l'absence d'une ou plusieurs sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux » Conseil économique et social [1995]. Il est question ici de la sécurité de l'emploi et de l'imposition du temps partiel ; la sécurité est apportée par des emplois en contrat à durée indéterminée ou par des postes de titulaires de la fonction publique qui ont vu leur part se réduire en France de 19,3 % à 17,6 % entre 2004 et 2007 [Marchal, Stébé, 2010].

> « Oui, quand je vois par rapport à moi, voilà quoi… franchement ça prend la tête. Au moins en CDI, on sait qu'on bossera tout le temps, à moins qu'il y ait des licenciements. Mais en intérim, du jour au lendemain, on peut dire "on n'a plus besoin de toi''… où je travaillais avant, c'était des contrats d'une semaine, renouvelables. J'ai travaillé dans la même entreprise pendant… 6 ans ! en intérim et un CDD de 6 mois, toujours dans la même entreprise ! C'est pour ça que je dis les patrons, ils prennent les intérimaires pour des c… ! Des fois ils marquaient "remplacement d'un employé'' alors que l'employé, il était dans l'entreprise ! (rires)… c'est pour ça que je dis les patrons ils prennent les gens pour des c... […] Au moins, quand on avait les CDD de 6 mois, on pouvait dire, on était tranquille pendant 6 mois, là au bout de 2 ans, ils peuvent les dégager quoi ! » [Guillaume, des Pierraux].

La précarité freine l'intégration sociale, car elle prive les individus de la possibilité de réaliser leurs projets, telle l'installation dans un logement autonome car l'insécurité des revenus ne permet pas facilement l'obtention d'un logement ou la souscription d'un crédit. Le logement est indissociable de l'image que l'on donne de soi et il est établi que les difficultés à assumer

---

[305] « L'INSEE dresse un "portrait social" en demi-teinte de la France » [2011], in *Liaisons Sociales*, n° 15980, 22 novembre.
[306] « Familles monoparentales et pauvreté », in Observatoire des inégalités [2011], http://www.inegalites.fr.

les charges de logement[307] amplifient les difficultés relationnelles tant familiales que sociales et renforce le repli sur soi [Babès, Bigot, Hoibian, 2011]. Or, nous avons indiqué, dans la partie 2, page 34, que 30,37 % des 326 habitants des Pierraux (99 personnes) ont mentionné les charges de logement avant toutes leurs autres charges mensuelles, démontrant l'importance de cette dépense dans leur budget. Dans la société actuelle, pour un répondant, il est difficile « d'être maître de son destin » et de décider réellement ce qu'on veut faire dans sa vie et d'y arriver, on ne peut plus faire de projets à long terme :

> « Non … parce que tout dépend des patrons, la précarité des embauches. On peut pas dire "demain, je vais faire ça'' alors qu'on risque d'être viré. (…) On peut se projeter dans un avenir proche, voire très, très proche, mais pas dans un avenir… dans 20 ans. Maximum 6 mois … et encore ! parce que je sais que j'ai mon chômage, parce que sinon… L'année dernière j'ai été arrêté quoi… 3 semaines, 2 fois maladie et une fois, ils ne m'ont pas repris pendant une semaine et… voilà j'étais au chômage… voilà c'est pas la sécurité de l'emploi. Du jour au lendemain, ça peut être au revoir » [Guillaume, des Pierraux].

Ces conditions de vie vont à l'encontre des représentations que les individus se font de leur existence :« Aujourd'hui, dans le monde démocratique, l'individu se perçoit à travers les principes d'égalité des conditions, d'autonomie humaine et d'indépendance individuelle, si bien qu'il finit par se penser semblable aux autres puisque partageant une même identité, celle d'être humain » [Marchal, Stébé, 2010]. Nous constatons un décalage important entre la représentation de soi des personnes et leur vécu, soumis à l'insécurité de l'emploi, alliée, en l'occurrence, à une dévalorisation du statut professionnel. Le fait de ne pouvoir stabiliser sa situation professionnelle prive l'individu d'avenir, de même que la déconsidération provoque souffrance au travail ; le cumul de tous ces facteurs est source de désespoir et d'humiliation.

> « Pour les salariés proches de *l'intégration incertaine*, l'impossibilité de stabiliser leur situation professionnelle équivaut à la privation d'un avenir. Pour les salariés proches de *l'intégration laborieuse*, la souffrance au travail est souvent l'expression d'une faible considération pour ce qu'ils sont et ce qu'ils apportent à l'entreprise. Enfin, pour les salariés proches de *l'intégration disqualifiante*, le cumul d'un travail sans âme et d'un avenir incertain est source de désespoir et d'humiliation » [Paugam, 2008].

La précarité et, dans son sillage, la pauvreté sont la marque de l'impossibilité pour certains d'accéder à un droit fondamental, le droit au travail, dont découlent de nombreuses protections et supports. Ces protections n'ont été auparavant accessibles qu'aux seuls propriétaires, jusqu'au moment où le prolétariat s'est effacé au profit du salariat. En devenant

[307] À savoir, les « dépenses de logement comptabilisées au sens strict (loyers ou remboursement des emprunts, capital et intérêts cumulés, et charges de copropriété) » [Babès, Bigot, Hoibian, 2011].

emploi, le travail s'est doté de garanties, de protections liées au droit du travail et aux assurances sociales, qui ont permis au travailleur de ne plus vivre au jour le jour mais de maîtriser le présent et de se projeter dans l'avenir [Castel, 2003]. Or, force est de constater, qu'à l'heure actuelle, les formes stables de salariat se réduisent progressivement et, dans leur sillage, les protections sociales au profit de l'actionnariat qui incarne le retour de la rente liée à la propriété. Dans ces conditions, les fictions identitaires[308], fruit de la négociation « avec soi pour s'imaginer un avenir en dehors des contraintes du passé et du présent » [Marchal, 2009] paraissent compromises. Georgina, habitante du quartier du Haut-du-Lièvre à Nancy, n'arrive pas à imaginer son avenir professionnel, alors qu'elle est femme-relais dans une association du quartier, le poids des difficultés passées laisse son empreinte :

> « Voilà, je me projette pas trop. Je sais que moi… bon. Ça serait moi, si vous voulez, je ferais qu'un dossier pour les gens. Les gens qui vont à l'assistante sociale… je ferais qu'un dossier unique, déjà ça. Parce que moi, j'y ai passé hein, j'ai su ce que c'était avec mes enfants. Donc voilà, déjà ça ! déjà, pour la dignité des gens, je ferais déjà ça. »

La chargée de mission parentalité de la Fédération des centres sociaux de Moselle constate les effets négatifs de la pauvreté et de la précarité sur les capacités des sujets à s'imaginer un autre avenir ou, autrement dit, à se projeter :

> « Les référents familles essaient de cibler sur des gens qui sont au RMI mais ce n'est pas toujours le cas, ce sont des gens qui sont en CES[309], CEC[310], donc des emplois on va dire plus ou moins stables sur une période mais qui ont de très faibles revenus et qui, si ils n'avaient pas ce soutien là pour partir [en vacances] ne réussiraient certainement pas à s'organiser. Ce sont des gens qui ne se projettent pas dans l'avenir. »

L'impossibilité de se construire une identité positive est liée à une image stigmatisante telle qui peut être incarnée par le lieu d'habitation. « […] pour les citadins qui vivent dans les ghettos pauvres, l'absence de rapport à l'avenir annihile de fait toute possibilité de transaction identitaire fictionnelle […] » [Marchal, 2009].

L'insécurité identitaire

Il peut être question ici d'un déficit notoire de nombreux supports identitaires dont Hervé Marchal a réalisé la typologie. Nous en retiendrons quatre : les supports identitaires

[308] « Les supports identitaires fictionnels sont des scénarios de soi, des identités-projets, des projections de soi dans l'à-venir. Plus précisément, il s'agit de fictions identitaires personnelles qui permettent d'imaginer un ailleurs, un horizon de sens virtuel qui abrite un projet, un idéal, un rêve plus au moins réalisable » [Marchal, 2009].
[309] Contrat emploi solidarité.
[310] Contrat emploi consolidé.

significatifs, les supports identitaires institutionnels, les supports identitaires matériels et, enfin, symboliques.

> « Le lien entre l'expérience de la reconnaissance et l'attitude du sujet envers lui-même résulte de la structure intersubjective de l'identité personnelle : les individus ne se constituent en personnes que lorsqu'ils apprennent à s'envisager eux-mêmes, à partir du point de vue d'un "autrui'' approbateur ou encourageant, comme des êtres dotés de qualités et de capacités positives » [Honneth, 2010].

Les supports identitaires sont « des points d'appui qui font sens et qui rendent par conséquent possible la formulation subjective de raisons d'exister » [Marchal, 2009]. L'identité personnelle se forme, se modèle, en fonction de la qualité et du nombre de ces supports qui sont le fruit d'une dynamique de reconnaissance mutuelle. Ce manque de reconnaissance constitue le second facteur marquant, conjointement aux conditions de vie que nous avons évoquées ci-dessus, pour l'identité de l'individu tant dans sa façon de se considérer que dans celle de percevoir et de considérer autrui. Les autrui significatifs qui leur permettraient de prendre confiance en eux, de se sentir reconnus et, en conséquence, de se sentir investis d'une certaine responsabilité, sont globalement absents des quartiers d'habitat social. Les supports identitaires significatifs, les autrui significatifs « concernent tous les autres qui participent d'une façon ou d'une autre à la formation de l'identité personnelle. Ce sont les proches de la famille, les amis, des voisins, des collègues… » [Marchal, 2009]. Nous avons observé que, pour les habitants d'un quartier étiqueté « en difficulté », ces supports se limitent souvent à la sphère familiale, les voisins étant tenus à distance par les ragots, le réseau amical étant restreint et l'accès aux collègues limité par le chômage et l'inactivité. En somme, plus que la pauvreté et la précarité, l'insécurité identitaire modèle les rapports sociaux au sein des quartiers sensibles, celle-ci pouvant, en outre, être accentuée par un sentiment d'insécurité tout à fait subjectif et en partie irrationnel. Liée au social, la famille s'adapte au vécu des membres qui la composent ; les configurations familiales sont le fruit de la pression qu'exerce le social sur la vie des individus. La famille en absorbe les ondes de choc pour faire face ; C'est la société qui structure la famille et non pas l'inverse. Il en va ainsi de l'insécurité identitaire qui prend différentes formes que nous allons explorer ci-dessous.

L'image du quartier

Le quartier dont il est question ici est « un morceau de ville [et] une unité administrative » [Segaud, 2009] ; il est défini comme une « Zone urbaine sensible » par les pouvoirs publics au titre de la politique de la ville. Cette dernière consiste en un ensemble de « dispositions publiques […] rassemblées à partir de la fin des années 1980 […] [qui] s'appuient sur un principe de "discrimination positive territoriale » [Stébé, 1998]. Pour autant, il s'agit

également d'un lieu où l'on réside [Ségaud, 2009] et les habitants de ces Zone urbaines sensibles ont à négocier le statut social déqualifié de leur quartier, qui entache leur réputation et, par voie de conséquence, leur identité ; ils sont en permanence discréditables [Goffman, 1975].

Comme Sophie et son conjoint, habitants des Pierraux à Nudreville, l'ont fait remarquer :

- « De toute façon, nous on est un quartier, de toute façon, dès qu'on dit… même nous quand on dit "Pierraux'' en ville, c'est pire que si on disait choléra quoi ! Pourtant les Pierraux, c'est quand même pas pire qu'ailleurs ! Faut dire que Pierraux, Mandoire, Le Chêne, c'est des quartiers… mais dès qu'on dit Pierraux, c'est voilà…
- Ah non, tu rigoles même moi, j'ose même pas dire, quand je dis [Rue] Général de Gaulle, je préfère dire Général de Gaulle que… mais c'est où le Général de Gaulle[311] ? à cause des Pierraux. »

Comme nous l'avons indiqué, dans la deuxième partie, page 120, le quartier est déconsidéré par les Nudrevillois, qui le traite de repère de racaille, et certains habitants des Pierraux subissent de plein fouet ce mépris et se sentent jugés :

> « Ben, par rapport au centre-ville, parce que moi, je trouve qu'ils jugent trop vite. Ils jugent trop vite parce que tout de suite quand je dis "Pierraux'', là-dessus, oui, c'est pénible, parce que voilà, ils ont pas à nous juger parce qu'on habite les Pierraux… » [Sophie, habitante des Pierraux].

Cette confrontation illustre une forme de lutte pour la reconnaissance ; en effet, dans cet échange, il ressort que l'égalité de statut entre les protagonistes est bafouée. Le premier interlocuteur manifeste sa méfiance et son mépris envers les habitants du quartier et Sophie qui témoigne, essaie de revaloriser l'image négative de ce dernier, qui l'entraîne dans le discrédit. « Alors que la honte vient du sentiment d'être dévoilé, le mépris procède du désir de reconnaissance de soi, de son caractère unique ; la honte surgit quand l'individu est dépouillé de son rôle, le mépris vient de ce qu'il est réduit à son rôle, de ce qu'il n'est pas reconnu » [Dubet, 2000]. Le statut déqualifié du quartier est un marqueur social fort provoquant, pour ceux qui y vivent, l'expérience de l'humiliation ; leur valeur sociale est jugée négativement et leurs modes de vie méprisés ce qui constituent une offense et une atteinte à leur dignité [Honneth, 2010].

> « On a l'étiquette quand même du Haut du Lièvre, quelqu'un qui va chercher du travail, qui va chercher un logement ailleurs, ben c'est plus difficile hein ! Moi j'ai ma fille, elle déménage le 17 là, à Vandœuvre pour un appartement adapté parce que j'ai mon petit fils handicapé. Et Ben, elle a téléphoné à un organisme. Ben, elle prenait ma fille par pitié si vous voulez… et quand ils ont vu la carte d'invalide de mon petit-fils… et quand elle a dit qu'elle venait du Haut

[311] Une des rues principales du quartier des Pierraux .

du Lièvre, qu'il était scolarisé au Haut du Lièvre, ça pose problème quoi hein... ça pose problème quand même hein ! » [Michèle, habitante des Hauts du Lièvre à Nancy].

Une politique de rénovation « top down »

Comme nous pouvons le constater, la politique de la ville, en étiquetant certains quartiers « Zone urbaine sensible », est loin de réduire quelque « fracture sociale » que ce soit. Bien au contraire, la dépréciation sociale atteint leurs habitants ; en ce sens, le quartier ne produit aucun support identitaire positif et cela à double titre. D'une part, nous l'avons vu ci-dessus, le quartier n'apporte, d'un point de vue symbolique, que sa mauvaise réputation et, d'autre part, d'un point de vue matériel, il incarne un espace si dégradé qu'il nécessite une opération de rénovation au titre d'une requalification urbaine. « La loi du 1er août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine vise à restructurer, dans un objectif de mixité sociale et de développement durable, les quartiers classés en Zone urbaine sensible (ZUS). Pour la période 2004-2008, il prévoit la démolition de 200 000 logements et une offre nouvelle de 200 000 logements locatifs sociaux […] » [Fijalkow, 2009].

Une partie du quartier des Pierraux est concernée et, au cours de notre observation participante dans le cadre d'ateliers intitulés « Parcours de progrès vers l'insertion professionnelle », réalisés en 2007 et 2008 au sein du centre social, nous avons constaté que cette opération a été préparée et négociée entre les partenaires officiels dans le plus grand secret et sans la volonté d'y associer les habitants. Une première opération « d'aménagement, de réhabilitation, de résidentialisation de 144 logements concernant 9 immeubles[312] » s'est déroulée à compter de février 2003 avec la suppression de 28 logements et le déménagement de 21 familles, soit sur le quartier ou encore en centre-ville et en milieu rural. En 2006, le centre social des Pierraux indique dans son bilan qu' « un nouveau programme de l'Agence Nationale de Rénovation urbaine (ANRU) devrait être acté pour les années à venir mais nous n'en connaissons par les échéances.[313] » La démolition concerne douze bâtiments déjà murés soit quatre-vingt-douze logements, quatorze bâtiments encore occupés par soixante-seize locataires. Les intervenants sociaux du centre, bien que peu informés, précisent qu'ils resteront « vigilants à suivre ce programme pour y associer les habitants très en amont[314] ». En 2008, le centre social n'a toujours pas associé les habitants pour les préparer à cette transformation, et pour cause, la programmation est toujours tenue secrète par les élus. En revanche, les bâtiments inoccupés se dégradent un peu plus chaque jour et deviennent le terrain de jeux pour les enfants et adolescents, au risque d'accidents et de blessures.

---

[312] Bilan du projet social de 2002 à 2005, perspectives de 2006 à 2010 » [2006], Centre social et culturel des Pierraux.
[313] Ibidem.
[314] Idem.

Nous sommes assez éloignés du principe de citoyenneté et de démocratie sociale. « La politique de la Ville encourage une démocratie participative à laquelle elle ne croit pas véritablement. Elle développe un lien paternaliste avec la population et met en œuvre une action descendante […] » [Avenel, 2005]. Le processus de reconnaissance est également lié au respect des droits qu'un individu est en légitimité d'attendre. « (…) la reconnaissance de l'identité repose sur l'affirmation de l'individu humain et sur la référence à des communautés d'appartenance (Savidan, 2005) […] C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre l'émergence de l'ordre démocratique qui confère toute sa place à l'autre comme être semblable à soi et qui donne sens à la construction neutraliste de la citoyenneté moderne » [Marchal, Stébé, 2010].

Le principe d'égalité et de respect est ici bafoué dans la mesure où ces habitants sont concernés en premier lieu : leur milieu de vie est en voie d'être transformé, ils risquent de devoir déménager ; ils ne sont au final que « des pions sur un échiquier », déplacés en fonction des stratégies élaborées par les pouvoirs publics auxquelles ils ne sont pas associés. « La particularité de ces formes de mépris, telles qu'elles se manifestent dans la privation de droits ou dans l'exclusion sociale, ne réside pas seulement dans la limitation brutale de l'autonomie personnelle, mais aussi dans le sentiment corrélatif qu'éprouve le sujet de ne pas avoir le statut d'un partenaire d'interaction à part entière, doté des mêmes droit moraux que ses semblables » [Honneth, 2010].

Ainsi le quartier est-il un lieu de désaffiliation qui conditionne, selon nous, toute la sociabilité communautaire du quartier. « […] L'homme est un "animal spatial'' comme l'a souligné récemment le géographe Michel Lussault[315]. Cela signifie avant toute chose que la vie humaine consiste nécessairement à habiter l'espace et que le vécu est toujours peu ou prou fondé sur une expérience spatiale » [Marchal, 2009] ; cet espace ne peut pas être sans effet sur les manières de vivre.

Le jugement des intervenants sociaux et institutionnels

Fatou, habitante de Woippy, a très bien relevé la différence de milieu social entre habitants et intervenants sociaux, qui induit un regard distancié sur les problèmes évoqués :

> « Tandis que quand on parle dans un bureau, les gens n'habitent pas le quartier, ils savent pas comment ils vivent, ces gens-là c'est pas le même milieu ».

Cette différence de statut entrave la confidence :

> « Pour un professionnel il va venir, il connaît pas les habitants du quartier, il connaît pas. Bon, on va pas dire ses problèmes. »

Le centre social des Pierraux a rédigé, en octobre 2004, le bilan suivant du quartier :

[315] LUSSAULT Michel [2007], *L'homme spatial*, Paris, le Seuil.

> « Face à un emploi hypothétique souvent inexistant, le budget familial se construit à travers un revenu minimum d'existence. Ce revenu est composé d'une part de diverses aides sociales (RMI-API-Assedic…) mais aussi par la prise en charge des impayés, tels que les factures d'eau, d'électricité, ces dossiers sont traités par le Service social. Cette demande d'aide devient rapidement naturelle, systématique et aboutit favorablement dans la majorité des cas. […] L'enfant jour un rôle prépondérant et économique dans ce budget, sa présence facilite les droits et aides financières ! Pour permettre à ce revenu minimum d'existence d'être reconnu comme convenable, s'est développée une activité souterraine dynamique fusionnant la débrouillardise et petits boulots non déclarés et fausse déclaration. **Les personnes, jeunes, familles en difficultés dans le quartier s'enferment dans une boucle dont on ne sort que difficilement, les repères s'écartent des valeurs quotidiennes de la société**[316]. »

Ce document illustre parfaitement l'ambivalence de nombreux intervenants sociaux qui oscillent entre la compréhension des problèmes rencontrés par une population paupérisée et la réprobation de leurs comportements qualifiés, soit d'assistés, soit de « magouilleurs ». Nous sommes toujours face à la valse-hésitation entre le bon et le mauvais pauvre. Ainsi Sabine, animatrice CLAS au centre social, analyse avec acuité les difficultés que représentent pour les parents leur venue au centre social des Pierraux :

> « Mais, ils sont pas contre nous voir parce qu'ils sont contents et ils nous posent beaucoup de questions quand on y va avec les accompagnateurs au sein de l'école. Alors, est-ce que ça leur fait peur de venir au centre social parce qu'ils ont peur d'être… assaillis de questions, assaillis de reproches, assaillis, je sais pas, parce que c'est vrai que maintenant, on voit bien qu'il n'y a plus de moyen de punir les enfants. On est quand même dans une époque d'enfants-rois quoi ! Que nous on voit bien, même nous, on a beaucoup de mal à… dès qu'on va punir, mettre au point, donner une punition de réparation d'une bêtise ou… tout de suite les parents : "qu'est-ce qu'il y a encore qui s'est mal passé ?" et ils le prennent mal quoi ! »

À noter qu'au sein des conseils d'administration des centres sociaux, siègent fréquemment des « habitants du quartier » ; cette présence symbolise l'ouverture des associations vers les habitants de leur lieu d'implantation, dans une philosophie de développement social local. Il n'est pourtant pas certain que la représentation négative de la vie du quartier, véhiculée en leur sein, favorise la participation des habitants aux activités. De plus, les administrateurs, au lieu d'être les porte-parole de leurs concitoyens, finissent pas adhérer au discours dominant et vont participer, à leur façon, à l'imposition du stigmate ; ils accentuent ainsi la distance sociale entre eux, le centre qu'ils co-administrent et la population. Ces administrateurs sont, dans ces situations particulières, investis d'un support identitaire institutionnel, proche de l'identité professionnelle, qu'ils vont mobiliser pour se distinguer. La référente famille du centre social des Pierraux relate ces faits :

[316] En gras dans le texte.

> « On a une autre administratrice qui, par exemple, une fois, je lui ai demandé de me mettre une affiche, elle m'a dit : "Ben non, je veux pas mettre d'affiches''. On va la mettre dans la boîte aux lettres, on va me la mettre dans la poubelle. Enfin, elle avait pas envie de le faire et si elle le faisait, elle l'aurait pas fait comme on le souhaitait. Au lieu de transmettre les informations, elle va les transmettre à sa façon. Elle a besoin de se mettre en valeur, elle a besoin de reconnaissance donc tout ce qu'elle va faire passer, elle va le faire passer comme ça et si elle a pas envie de le faire passer à quelqu'un, elle le fera pas »

Une autre institution, implantée dans tous les quartiers « sensibles », est incontournable : l'Éducation nationale. Et les relations avec l'école sont parfois difficiles à supporter pour les mères de famille ainsi que le rapporte une référente famille d'un centre social de Metz :

> « Au niveau de l'école on leur dit : "Vous êtes des incapables''. Il y a des mamans qui pleurent : "Mon enfant, il est nul à l'école. On me dit à l'école que c'est de ma faute, que je ne sais m'y prendre, que je ne suis pas une bonne mère de famille.'' On leur dit ça à l'Éducation nationale. Et donc, elles n'ont plus de repère : "Moi je suis une mauvaise mère parce que mon enfant est nul à l'école et bien, qu'est-ce que je dois faire ? j'ai besoin d'un travailleur social, j'ai besoin qu'on me remplace !'' Ils ne savent plus très bien où est leur place »

Sachant que le statut de mère de famille fait partie des supports identitaires significatifs permettant de sauvegarder son estime de soi, nous comprenons la violence de ces interactions. Dans ces circonstances également, le manque de reconnaissance menace l'honneur et la dignité des personnes.

> « Devenue mode de socialisation et de reproduction dominant, elle [l'école] tend en imposant un système de règles, de normes et de valeurs, à juger, disqualifier et stigmatiser, directement ou indirectement, les styles éducatifs et pratiques parentales qui dévient ou s'écartent par trop de ce qu'elle attend ou prescrit » [Périer, 2005].

Les rencontres avec le personnel de l'Éducation Nationale (proviseurs, principaux et enseignants) représentent une épreuve morale. De même, la venue aux réunions organisées dans le cadre de l'accompagnement scolaire ne va pas de soi. Nombreux sont les « référents famille » qui se plaignent du peu de succès de ces rencontres entre animateurs, personnel des centres sociaux et parents. La référente famille du centre social des Pierraux souligne l'inconstance du public :

> « Le petit déj, il y a des moments où ça fonctionne, où il y a des gens qui viennent, d'autres qui viennent pas […] Seulement là où je suis persuadée de pouvoir toucher les familles, il faut pouvoir accepter de travailler le samedi parce que souvent... alors on va dire que les mercredis, c'est vrai que des fois, on propose des choses avec les familles, elles viennent pas forcément »

Il serait illusoire de croire que les parents ignorent les jugements négatifs prononcés à leur égard ; ils font suffisamment preuve de réflexivité pour se rendre compte qu'ils « ne peuvent

pas trop aider [leurs] enfants », comme l'indique une référente famille d'un centre social de Woippy. Une mère de famille des Pierraux analyse très bien l'étiquetage de l'aide aux devoirs, dispensée au sein du centre social et le confie à une enquêtrice :

> Cette femme en couple qui a entre 26 et 35 ans et 4 enfants trouve que l'aide aux devoirs a une mauvaise réputation : « On met les enfants à l'aide aux devoirs parce qu'on se fiche de la scolarité de ses enfants ! » Elle indique que « Le réel besoin de la famille est de quitter le quartier ! ! ! »

Le rapport de domination ne garantit pas à ces parents l'estime sociale qui leur donnerait corrélativement l'accès à l'estime de soi [Honneth, 2010]. Les exigences éducatives vis-à-vis des enfants, dont les parents sont la cible, provoquent chez ces derniers l'impression qu'ils ne sont pas à la hauteur, qu'on ne leur accorde aucune confiance envers leurs capacités éducatives. Sans cette reconnaissance fondamentale qui ferait d'eux les *alter ego*, les égaux de leurs interlocuteurs, tant du corps enseignant et que des institutions, il n'y a plus d'échange possible. En effet, l'échange entre protagonistes est une opération partagée, qui peut être qualifiée de reconnaissance mutuelle [Ricœur, 2004]. *A contrario*, les 99 répondants de l'enquête par questionnaire des Pierraux, ayant des relations avec le corps enseignant, trouvent majoritairement les relations faciles, voire très faciles (86 %).

Qualité des relations avec les membres du corps enseignant		
Opinions exprimées par les habitants des Pierraux enquêtés	Nombre de réponses	%
Les relations sont très difficiles	1	1%
Les relations sont assez difficiles	12	13%
Les relations sont assez faciles	49	51%
Les relations sont très faciles	34	35%
	96	100%

Sources : données quantitatives recueillies dans le cadre de notre enquête par questionnaire réalisée en 2006

Au niveau de ces interactions, la qualité des échanges entre enseignants et parents du quartier peut atténuer, voire annihiler cet effet de stigmate et faciliter la participation des parents. Ainsi nous trouvons une corrélation entre la qualité des relations avec l'école et la participation aux rencontres organisées par l'institution comme le démontre le tableau ci-dessous :

Implication des habitants des Pierraux enquêtés dans la vie scolaire							
Participation aux activités	Jamais	%	Quelque-fois	%	Toujours	%	Total
Fêtes scolaires	25	**25%**	16	**16%**	58	**59%**	99
Rencontres parents/professeurs	14	**14%**	12	**12%**	73	**74%**	99
Participation aux élections des parents d'élèves	46	**48%**	4	**4%**	46	**48%**	96

Sources : données quantitatives recueillies dans le cadre de notre enquête par questionnaire réalisée en 2006

Ces tableaux illustrent le lien entre qualité des relations et la participation aux activités organisées autour de l'école. Pour autant, les parents d'élèves des Pierraux n'échappent pas à la difficulté que représente pour eux la fréquentation de l'école, comme le rapporte Sabine, en charge de l'accompagnement scolaire :

> « Il y en a oui, mais c'est toujours les mêmes [parents] malheureusement [qui vont à l'école]. Moi, je vois, je passe le midi pour aller chercher les enfants et c'est souvent les mêmes. Sinon, les autres enfants, ils reviennent tout seuls ou alors, c'est les grands frères ou les grandes sœurs qui reviennent les rechercher. »

Les relations entretenues avec les services d'aide sociale sont douloureuses et engendrent des « carrières » dont Serge Paugam a pertinemment rendu compte. Ainsi les relations à l'assistance se caractérisent par une période de fragilité puis par la dépendance progressive vis-à-vis des travailleurs sociaux et, enfin, par le risque de rupture du lien social [Paugam, 2005*a*]. La relation avec les services sociaux est d'emblée inégalitaire, dans un rapport dominant/dominé que les usagers tentent de négocier pour se préserver. Les usagers des services sociaux doivent manifester la volonté de s'en sortir pour obtenir des prestations en échange [Dubet, 2000]. Pourtant, l'octroi de ces aides diverses est un don sans contrepartie [Avenel, 2003] qui n'engage aucun processus de réciprocité, mettant ainsi d'office le bénéficiaire en situation d'infériorité ; même respectueuse, la tutelle sociale qu'impose la pauvreté avilit et dégrade les personnes [Bouchereau, 2002].

Nicolas Duvoux a démontré comment cette volonté d'autonomie intériorisée et affichée par les personnes assistées, provoque chez elles des rationalisations de leur situation vécue, à savoir celle de bénéficiaires de Revenu minimum d'insertion, devant faire la preuve de leur volonté de s'en sortir. « Pour les populations vulnérables, le contrat [d'insertion] apparaît comme un moyen de restaurer la confiance que les individus ont en eux-mêmes et celle qu'ils portent à ceux qui sont en charge de les accompagner » [Duvoux, 2009]. Ces

rationalisations sont autant de stratégies cognitives pour tenter de préserver une certaine estime sociale et ainsi l'estime de soi ; en intériorisant le principe d'autonomie, les individus arrivent à résister au stigmate et à ne pas se sentir déclassés [Duvoux, 2009]. Puis, l'autonomie est contrariée car les conditions objectives d'insertion ne permettent pas la sortie du statut d'assisté. Dans cette situation, les sujets tentent de trouver d'autres raisons objectives à cette installation dans l'assistanat ; ils évoquent alors différentes difficultés pour prouver que leur volonté d'autonomie est contrariée malgré eux [Duvoux, 2009]. Enfin, constatant que la signature du contrat d'insertion ne leur permettra jamais de sortir de leur situation d'assisté, les sujets expriment le refus de la dépendance, sous la forme de conflit ou de revendication. Ainsi la relation aux institutions se caractérise dans un premier temps par l'adhésion, puis la négociation et enfin par la rupture [Duvoux, 2009]. Maurice, habitant des Pierraux apporte son analyse :

> « Ah bien, il faut mettre sa fierté à nu [pour aller voir l'assistante sociale]. C'est comme la personne qui va la 1ère fois au Restos du Cœur… heu, bien moi quand j'y suis allé la 1ère fois, je vais vous dire, j'ai jamais manqué de rien ! Du jour au lendemain je me retrouve avec zéro… et bien il a bien fallu que j'aie le fric et bien ça j'avais jamais fait… et bien j'ai dit hop ! Et puis je parle, c'est tout… et puis quand j'ai expliqué et bien ils m'ont dit "bien oui, bien là hé, hé, qu'est-ce que vous voulez faire ?'' Disons que nous on en a vu beaucoup qui avaient la tête courbée quoi. Ils vont aux Restos du Cœur, c'est tout juste s'ils ne se cachent pas… parce qu'ils ont honte d'y aller déjà et d'une ! et puis bon ils ont complètement baissé les bras. Ils savent qu'ils ne peuvent rien faire parce que pour eux, se battre contre le gouvernement c'est quelque chose de difficile. S'il vient à y avoir un petit problème, un problème d'huissier, ils ne savent pas le régler, donc automatiquement… et bien ils baissent les bras ! Ils se sentent comme enfermés dans une prison, c'est le cas de le dire ! »

Tous ces phénomènes entraînent ainsi la dernière forme de mépris décrite par Honneth [2010] : la dépréciation sociale. « L'épreuve de la domination et des inégalités injustes est d'abord vécue comme une manifestation de mépris, de réduction de la personne à son statut et au regard de l'autre » [Dubet, 2000]. En réalité, les individus ne sont ni passifs ni assistés, contrairement à l'étiquette de mauvais pauvre profiteur qui leur est régulièrement attribuée. Ils déploient, au contraire, de nombreuses stratégies pour démontrer leur bonne volonté et conserver l'estime des intervenants sociaux. Pour autant, comme le souligne Cyprien Avenel [2003], « le lien des individus au système d'aide et d'action sociales est individualisé et stratégique, mais il engendre aussi un sentiment d'injustice et d'humiliation ».Par ailleurs, le recours à l'aide sociale leur assigne une place particulière dans la société et crée, de ce fait, un groupe social qui ne se constitue pas à partir des interactions entre ses membres, mais uniquement par cette assignation. Le recours à l'assistance catégorise les individus et les

classe parmi le groupe des pauvres ; ce dernier n'est pas être uni grâce à l'interaction de ses membres mais par l'attitude que la société adopte envers lui [Simmel, 2005].
Cette attitude générale de la société, négative et méprisante, va altérer la qualité des liens sociaux. La personne se retrouve ainsi en situation de danger identitaire qui va entraver sa capacité d'agir.

> « […] le sujet agissant se trouve déçu relativement aux attentes normatives qu'il croyait pouvoir nourrir à l'égard du respect de son vis-à-vis. Ce genre de honte morale représente dès lors l'émotion qui s'empare d'un sujet lorsque, voyant ses exigences personnelles méprisées, il n'est plus en mesure de poursuivre normalement son activité » [Honneth, 2010].

La société française, dans son ensemble, a modifié sa représentation des bénéficiaires de l'aide sociale et leur renvoie une image négative qu'ils finissent par intérioriser ; cette stigmatisation produit alors des effets de clivage non seulement vis-à-vis des pauvres mais également entre les pauvres eux-mêmes [Duvoux, 2011], ce qui provoque les différentes stratégies de mise à distance du voisinage et une véritable « diffraction sociale[317] » au sein des quartiers.

Le sentiment d'insécurité

Il concerne cette crainte des agressions et autres incivilités qui est entretenue tant par certains hommes politiques, comme lors de la campagne électorale de 2002, que par les médias. Ce sentiment, aussi irrationnel soit-il, n'en constitue pas moins un frein supplémentaire à la sociabilité des habitants du quartier des Pierraux. Les enquêtrices ont bien observé la crainte, en particulier de la part des personnes âgées. Des moments de tension et des moments ordinaires alternent dans la vie des habitants des quartiers disqualifiés. « Si ces moments de tensions font vivre certains dans un état de peur, d'autres se sont enfermés de manière permanente dans une angoisse quotidienne de sentiment d'insécurité » [Calogirou, 1989], ce qui accentue les phénomènes de repli sur la sphère privée liés aux conditions de vie précaires et au stigmate. Les enquêtrices ont relevé et consigné les manifestations de cette crainte vécue par les habitants des Pierraux lors de leur porte à porte :

> De plus, les personnes qui m'ont le plus refusé d'entretiens, sont les personnes âgées. Terrorisées par le moindre contact social avec un inconnu, certaines ont dû se sentir agressées vu l'accueil qu'elles m'ont réservé. L'une m'a dit : "Je veux bien être aimable, mais

[317] Du latin *diffractus*, mise en morceaux. En sciences : « Déviation que subit la direction de propagation des ondes lorsque celles-ci rencontrent un obstacle ou une ouverture de dimension du même ordre de grandeur que leur longueur d'onde » [Petit Larousse, 2009]. Définition qui pourrait se traduire ainsi : « Réaction d'évitement qui agit sur la sociabilité des sujets lorsqu'ils se retrouvent en interaction avec d'autres sujets eux-mêmes disqualifiés ou lorsqu'ils sont confrontés à des situations de domination humiliantes. »

quand même, venir sonner chez les gens comme ça". Une autre, n'a pas osé me laisser sur le palier, mais une fois chez elle, elle s'est mise à paniquer. Elle ne voulait répondre à aucune de mes questions, qui selon elle, était trop indiscrète. Puis elle s'est mise subitement à prétexter un rendez-vous en devenant de plus en plus nerveuse, au point que je suis partie sans finir le questionnaire.

Cet homme qui vit en couple, et qui a entre 36 et 45 ans, travaille en CDI à temps plein, sa femme, mère au foyer, s'occupe de ses 4 enfants. Il ne fréquente pas du tout ses voisins à cause des problèmes de délinquance, de vandalisme et de l'insécurité qui règne dans le quartier, il ne fait pas non plus appel à ses amis.

Ce sentiment d'insécurité, tout aussi irrationnel soit-il, constitue, en conséquence, un handicap supplémentaire au déploiement des liens sociaux entre habitants.

Les effets du stigmate

Le fait d'être pauvre et de devoir solliciter les services sociaux altère l'identité des sujets et marque les relations avec autrui [Paugam, 2008]. Ainsi différents effets peuvent être recensés dont le premier, qui conditionnera les autres, la perte de confiance en soi et en autrui.

La perte de confiance

Comme nous l'avons évoqué dans la partie 2, page 125, la suspicion, le manque de reconnaissance envers les plus défavorisés met en exergue le fait que les professionnels de l'intervention sociale ne manifestent que peu de confiance envers eux.

> « La particularité de ces formes de mépris, telles qu'elle se manifestent dans la privation de droits ou dans l'exclusion sociale, ne réside pas seulement dans la limitation brutale de l'autonomie personnelle, mais aussi dans le sentiment corrélatif qu'éprouve le sujet de ne pas avoir le statut d'un partenaire d'interaction à part entière, doté des mêmes droits moraux que ces semblables […] » [Honneth, 2010].

Or, dans le contexte social dégradé dans lequel vivent les habitants des quartiers paupérisés, certains besoins des habitants sont pris en charge par l'aide et l'action sociale, dans un rapport générant du mépris dans la mesure où le donataire ne peut jamais manifester la preuve de son égalité en rendant quelque chose qu'il ne peut atteindre, à savoir résoudre par lui-même ses propres difficultés. Le donataire dissimule cette impuissance par des stratégies visant à préserver un minimum d'estime de soi. Ces stratégies sont décrites par Serge Paugam et Nicolas Duvoux [2008] lorsque l'interaction met face à face professionnels de l'aide sociale et assistés.

Le manque de reconnaissance entraîne la perte de l'estime de soi ; la privation de droit et l'exclusion provoquent des situations humiliantes et offensantes [Honneth, 2010]. Les usagers des services sociaux sont dans l'obligation de composer, avec des marges de manœuvre limitées, entre le fait de recevoir un don qu'ils ne pourront rendre et celui d'être stigmatisés en tant que manipulateurs [Avenel, 2003]. La honte que nourrit un sujet lorsqu'il prend conscience de ne pas être reconnu, l'empêche alors de construire des projections de soi dans l'avenir [Marchal, 2009]. Ainsi le sentiment d'infériorité accable le sujet et l'empêche de se reconnaître comme celui qu'il souhaiterait être ; il est déçu de ne pouvoir répondre positivement aux attentes normatives d'autrui, alors qu'il s'en croyait capable. Le sujet éprouve de la honte, car il voit ses exigences personnelles méprisées, et il n'est plus en capacité de poursuivre son activité [Honneth, 2010]. Partageant avec leurs voisins le manque de reconnaissance de la part des professionnels institutionnels du quartier et la même mauvaise réputation, les habitants des quartiers disqualifiés ne peuvent se considérer comme autant d'*alter ego ;* la perte de confiance en soi et en autrui annihile toute possibilité de relation positive et le ragot [Elias, Scotson, 1997 ; Calogirou, 1989] est une arme utile pour mettre à distance ce voisinage encombrant. Une enquêtrice rapporte ces propos d'une habitante des Pierraux :

> Cette femme seule qui a entre 36 et 45 ans et deux enfants déplore le manque de sécurité dans le quartier. Elle souhaiterait un éducateur de rue. Concernant les services, elle ne fait appel à personne car elle dit « ne plus avoir confiance en personne ». Pendant ses temps libres, elle rencontre uniquement sa famille.

Ne souhaitant pas se reconnaître comme semblables avec leurs concitoyens, habitants de quartiers défavorisés et dépréciés, et ne souhaitant pas être assimilés à eux, les sujets ne vont mettre en œuvre des stratégies rendant impossible l'instauration d'une relation de confiance. Ainsi se surajoutent des manœuvres consistant à déconsidérer le voisin et à déserter les actions et activités, organisées par les organismes et associations d'insertion sociale, et qui sont perçues comme stigmatisantes. Résistant à cette norme institutionnelle d'autonomie, les sujets développent leur propre forme d'autonomie, celle consistant à déterminer des règles de conduite adaptées au cadre contraignant de leur environnement social [Duvoux, 2009], ce qui peut se traduire par la désertion des associations ou leur fréquentation aléatoire. Pour favoriser l'implication des individus dans la vie associative, en particulier au sein d'ateliers d'insertion, il convient que les animateurs des centres sociaux fassent impérativement preuve de considération et d'empathie à leur égard. Pour Catherine, conseillère en économie sociale et familiale (CESF) d'un centre social de Metz, chargée de l'accompagnement au quotidien des bénéficiaires du Rmi, les intervenants sociaux doivent apporter beaucoup d'attention aux personnes pour recréer des liens entre elles :

> « Il y a au niveau de l'animation, de l'accueil, un travail très important d'accueil des personnes et d'attention à leur égard. Ça dure un temps avec ces gens-là… lorsqu'ils se sentiront importants aux yeux de l'animatrice et valorisés parce qu'attendus : "Ah ! Mme Machin, je suis contente que vous soyez là !'' De façon empathique avec les gens… une fois que la personne se sent importante pour l'animateur, elle va pouvoir s'intégrer dans le groupe et au bout d'un certain temps (quelques semaines à quelques années…) » Au sein des ateliers,[318] « quand les gens se sentent bien avec l'animateur, ils peuvent créer des liens avec des autres personnes, c'est gagné ! »

Cette professionnelle constate qu'un homme a pu s'intégrer dans un groupe en « faisant le taxi » pour les participants d'un atelier d'insertion sociale : « Mais, en retour, il a une place dans le groupe, il est reconnu en tant que personne sympathique à laquelle on peut faire confiance ».

Ce témoignage met en exergue le lien ontologique entre la reconnaissance et la confiance, qui sont au fondement des liens sociaux et de la capacité d'agir et sans lesquels les individus vont être astreints à déployer différentes stratégies de défense et de survie.

La préservation de soi

L'évitement

Sans l'instauration d'un minimum de confiance, grâce à une interconnaissance de longue date fondée sur le respect, il est très difficile pour les intervenants sociaux de faire participer les usagers des quartiers, ce sont les constats que nous avons présentés dans la partie 2, page 41. Le témoignage ci-après de la chargée de mission parentalité de la Fédération des centres sociaux de Moselle confirme la difficulté évoquée par les référentes famille à mobiliser les familles :

> « Pourquoi les familles n'adhèrent pas [au dispositif "vacances familiales collectives'']? Au départ, c'était des familles connues par les centres et là il y avait déjà une relation de confiance. Ça a démarré assez facilement, ensuite, plus le temps passe, plus les organisateurs sont obligés d'aller chercher loin des gens qui fréquentent pas habituellement le centre. Il n'y a pas la relation de confiance à la base. Dans le travail avec les familles, ce qui est très important, c'est la relation de confiance. Il y a une référente famille qui est depuis un an sur le secteur et qui a vraiment beaucoup de mal à mobiliser parce qu'elle est nouvelle sur le secteur. »

[318] En l'occurrence dans ce quartier de Metz, deux centres sociaux coopèrent et ont organisés deux ateliers communs : « La santé dans l'assiette » tous les jeudis de 9h à 11h (atelier cuisine, séances d'information sur la santé avec des nutritionnistes, diététicienne, médecin et des sorties au marché…) ; « Sportez-vous bien ! » tous les vendredis de 9h à 11h (gym douce puis d'autres sports). Enfin le dernier atelier « Mardi pratique » est organisé par un seul centre, tous les mardis de 14h à 17h (détente autour d'un café, distractions diverses : bricoler, bavarder ou participer à des sorties, information sur des sujets de la vie quotidienne : alimentation, santé, loisirs…. Entre 15 et 20 personnes participent à chaque atelier.

Le stigmate est si lourd à porter qu'au final, pour se protéger, les sujets déploient leurs propres stratégies pour éviter des situations trop humiliantes (sauf à y être impérativement contraints pour dans le cadre de contrats d'insertion ou pour des raisons de survie). Il s'ensuit un repli sur le dernier cercle protecteur à leur disposition, à savoir la famille. La chargée de mission de la Fédération des centres sociaux de Moselle analyse ainsi la mise en danger identitaire que subissent les familles participant au dispositif « Vacances familiales collectives » :

> « Il y a la crainte, la peur de la différence parce que les gens partent dans des structures signalées, des villages de vacances. Normalement, ils sont intégrés dans la population, on va dire, habituelle qui fréquentent les lieux. Il y a des gens qui sont stigmatisés par tout ce qu'ils traînent comme misère, on va dire, derrière eux, et ils voient bien qu'ils sont différents des autres, ils le ressentent, et avant de partir ça les stresse, ça les stresse avant de partir, ça les stresse aussi pendant toutes les vacances. Ils se retrouvent repérés tout de suite et le but c'est de les fondre avec les autres populations. »

Pour ne plus subir de telles mises en danger identitaires, les sujets vont déserter, tant que faire se peut, les structures médico-sociales et associatives. Dans le cadre des ateliers liés à l'insertion professionnelle cités ci-dessus, nous avons pu observer le déploiement de ces stratégies. D'un commun accord avec la référente famille du centre social des Pierraux, les ateliers ont été organisés dans une salle polyvalente, réquisitionnée pour l'accueil des personnes. Il est vrai, en l'occurrence, que le secrétariat, chargé habituellement, de cette tâche est situé à l'opposé de la porte d'entrée principale. Dans le cadre du projet « Un parcours de progrès vers l'insertion professionnelle » financé par le Fonds social européen et co-conduit par l'association Repère (Ateliers de réussite pédagogique, relationnelle et éducative) basée en Meurthe-et-Moselle et le centre social et culturel des Pierraux à Nudreville, nous avons animé des ateliers destinés aux habitants du quartier, demandeurs d'emploi inscrits à l'Agence nationale pour l'Emploi (ANPE), bénéficiaires du Revenu minimum d'insertion (RMI) ou de l'Allocation de parent isolé (API), des personnes connues des intervenants sociaux du quartier et dont les difficultés personnelles constituent des freins à l'accès à l'emploi. Nous rendons compte ci-dessous d'une observation participante, qui décrit les difficultés qu'éprouvent les intervenants sociaux à retenir le public ciblé :

> Les ateliers sont menés avec un petit groupe de quatre personnes assidues. Le rassemblement de plusieurs tables forme une grande table centrale. Des chaises sont disposées tout autour. Le tableau blanc, qui sert de support à l'animatrice de l'atelier, se trouve sur un des côtés de la salle carrée. Pour tout renseignement, les personnes rentrent dans cette salle et sont accueillies par la « référente famille ». Ce jour-là, cinq personnes s'adressent, de la sorte, à cette intervenante sociale au fil de la matinée. Une jeune femme, en particulier, dont il est dit « qu'elle aurait besoin de participer aux ateliers, surtout pour

l'éducation » se présente pour l'inscription de son enfant aux mercredis récréatifs. Le café lui est offert, le déroulé de l'atelier se poursuit sur le thème de la famille. nous essayons de l'intéresser à la thématique en tentant de l'associer, d'abord du regard, puis en posant des questions à la cantonade. Une fois l'inscription terminée, cette jeune femme se lève et malgré l'insistance de l'intervenante sociale du centre, elle s'échappe en invoquant un manque de temps. Lors d'une seconde séquence consacrée à la rédaction des curriculum vitae, la jeune femme, dans les mêmes conditions est restée durant une demi-heure, paraissant plus intéressée. Il est vrai que le thème est plus neutre que celui des problématiques familiales. Elle ne s'est pourtant plus présentée au centre au moment des ateliers et nous n'avons pas obtenu d'elle qu'elle s'y inscrive. Le compte-rendu succinct ci-dessous illustre parfaitement la désaffection des habitants des Pierraux et le peu de participants enregistrés tout au long de ces ateliers.

Nous transcrivons ci-après le bilan des ateliers menés au titre de l'action « Un parcours de progrès vers l'insertion professionnelle, destiné au Fonds social européen, financeur de l'action ; ce bilan est explicite quant à la difficulté de mobiliser un public dont nous avons vu, dans la partie 2, page 17, qu'il est pourtant soumis au chômage (17 %) et à l'inactivité (46 %) :

« Réalisation des ateliers à compter du 7 janvier 2008 : cinq personnes inscrites et quatre personnes assidues tout au long de cette première phase, achevée le 10 mars 2008. Les thèmes suivants ont été abordés dans le cadre des ateliers, soit : - Mettre en valeur ses capacités ; - Communiquer pour valoriser ses compétences ; - Maîtriser les bonnes attitudes en situation d'entretien ; - Gérer son emploi du temps ; - Trouver son projet professionnel ; - Connaître les métiers porteurs d'embauche avec la participation des Chambres du Commerce et des Métiers. Suite du projet à compter du 11 avril 2008, dans le cadre de l'accueil du Centre. D'autres thèmes ont été programmés : - Trouver son projet professionnel et communiquer par écrit (CV et lettre de motivation) ; - Gérer son emploi du temps pour éviter le surmenage ; - Connaître la famille pour favoriser l'égalité homme – femme. Les partenaires du Comité de pilotage (Assistantes sociales de secteur, association de prévention, CCAS de Nudreville, Caf) ont été informés de cette nouvelle programmation avec envoi d'un planning. Quatre nouvelles personnes ont assisté aux thèmes prévus. Une personne est revenue. En tout, neuf personnes différentes[319] ont participé à tout ou partie des ateliers organisés à l'accueil. Il a, ensuite, été convenu, avec l'animatrice de l'atelier de bricolage, un travail en commun, programmé en juin et début juillet. Il a été prévu les activités suivantes : - Création d'un cadre représentant les personnes en relation avec l'estime de soi ; - Création de porte-documents pour le rangement des CV et lettres de motivation ; - Confection d'un « pense-bête » en relation avec le thème de la gestion de son emploi du temps ; - Réunion des personnes présentes qui terminent leurs différents ouvrages, avec discussion sur les mêmes

[319] Pour un quartier de 2 500 habitants.

thèmes. Les personnes désertant l'atelier de bricolage en fin d'année, il a été décidé d'annuler les séances, à compter de mi-juin 2008. »

L'animatrice petite enfance du centre social des Pierraux a observé que, même dans des circonstances extrêmes comme l'interruption des fournitures d'eau, les personnes parviennent à s'entraider sans avoir recours aux services proposés :

« Il y a des familles, elles viendront pas vous dire, j'ai plus d'eau, mais elles s'entraident entre voisines. […] Même pour les lessives et tout, elles se débrouillent quelquefois entre copines comme ça. Elles ne viendront pas nous demander des services. »

Il convient de préciser qu'une laverie gratuite a installée par le centre social, dans un local séparé, pour pallier les fréquentes et relativement nombreuses coupures d'eau ayant eu lieu sur le quartier quatre années auparavant. Certains répondants, susceptibles de bénéficier des services des Restaurants du Cœur, s'en abstiennent parce qu'ils n'osent pas s'y rendre. Il s'agit ici d'une réaction de protection face à une mise en danger identitaire, en l'occurrence, le recours à une organisation caritative. Une enquêtrice a relevé ce sentiment de peur au cours d'une rencontre pour le renseignement du questionnaire :

Cette femme seule qui a entre 46 et 55 ans vit à côté de sa mère. Elle travaille en CDI à temps plein mais risque de perdre son travail pour des raisons de santé. Elle souhaiterait se rendre aux Restaurants du Cœur mais elle n'ose pas y aller.

Une des raisons de la désaffection des activités du centre social des Pierraux – et, en règle générale, des associations – trouve son origine au cœur des stratégies d'évitement mises en œuvre par les sujets. Sophie, habitante du quartier des Pierraux témoigne :

« […] ça fait deux ans qu'ils font les repas [au centre social] […]Il y a que les habitués qui viennent, qui fréquentent le centre ou qui mettent les enfants au centre ou les femmes qui viennent faire la soupe et tout ça, ceux qui fréquentent le centre… […] ceux qui partent en vacances. Mais les gens qui ne fréquentent pas le centre, ben, ils viendront pas apporter, on doit tous apporter quoi, un petit gâteau. Malheureusement, ça marche pas comme ça parce que je sais pas, les gens, ils ont peut-être des préjugés, j'en sais rien. […] la peur du ridicule. Je ne vois pas pourquoi mais voilà, ils ont peut-être peur de se montrer, des fois… »

Catherine, CESF dans un centre social de Metz au titre de l'accompagnement au quotidien des bénéficiaires du RMI, décrit ainsi la venue de personnes :

« Les gens ne viennent au centre que quand c'est un atelier précis. Au départ, les dames passaient la porte et faisaient tout pour éviter tout le monde et montaient directement au premier pour rencontrer l'animatrice, pas le groupe. »

Une femme-relais, médiatrice de quartier à Yutz, en Moselle, a observé que les personnes n'aiment pas la rencontrer dans le local dédié aux activités de son association :

> « On essayait de faire venir les gens mais ce n'était pas facile du tout parce qu'ils n'aimaient pas venir justement là où ils habitaient... pour nous rencontrer. »

Une autre médiatrice du Haut-du-Lièvre à Nancy a compris le poids du regard d'autrui sur la fréquentation de ses permanences :

> « Parce qu'à la Mairie, si vous voulez, c'est neutre, hein ! Ici, bon il y a toujours du monde à côté et il y a du monde qui vient et bon ! boire du café, pour discuter, comme ce matin, ça va. Mais si, si c'est quelqu'un qui a des problèmes, moi, je prends les gens ici, on ne peut pas toujours parler de nos problèmes avec les autres. Et donc ils voient : ce sont des gens du quartier ils disent : "Tiens, s'ils vont la voir, c'est qu'il y a quelque chose !'' Donc à la mairie, c'est plus simple. »

La mésestime

Comme nous l'avons indiqué, la sociabilité engage les individus dans l'échange à l'instar de la solidarité, c'est-à-dire de l'entraide qui constitue un échange de services et/ou de biens. Et nous rejoignons Jean-claude Chamboredon et Madeleine Lemaire pour affirmer, avec ces sociologues, que les conduites de sociabilité engage autre chose « qu'une disposition particulière à l'échange » et que même « les plus anodines engagent toute la position sociale et tout le rapport aux autres groupes sociaux » [Chamboredon, Lemaire, 1970]. Par rapport à la solidarité, ils ajoutent que « l'échange de services est beaucoup plus qu'une convention de commodité entre voisins et suppose une solidarité profonde, fondée sur la complicité, l'identité de condition et l'interconnaissance » [Chamboredon, Lemaire, 1970]. Au sein des quartiers d'habitat social, cette identité de condition ne se tolère qu'au sein de réseaux restreints de sociabilité et non pas au niveau du voisinage dans son ensemble.

Or, nous avons constaté, grâce à Axel Honneth [2010], que la solidarité ne peut exister sans une estime réciproque ; aussi, c'est bien l'identité de position qui met à mal, dans les quartiers dits sensibles, les échanges entre voisins. « Le voisinage rappelle avec qui le grand ensemble oblige à cohabiter » [Chamboredon, Lemaire, 1970] et cette cohabitation est vécue comme une atteinte identitaire car elle oblige à une proximité qui n'est pas souhaitée. Prisonnier du grand ensemble, obligé de côtoyer des personnes avec lesquelles il ne souhaite pas admettre la moindre identité de conditions, et dans l'impossibilité de s'échapper vers d'autres lieux mieux cotés, l'individu cherchera à se distinguer car il ne souhaite pas qu'autrui porte, sur lui et son voisin, le même regard condescendant et méprisant.

> « C'est moins le groupe en tant que tel qui fonde l'identité que la juxtaposition de groupes différents […] qui s'entrecroisent de façon unique en chaque individu. Il s'agit d'un processus historique qui place chaque individu dans une plus grande autonomie apparente par rapport aux groupes auxquels il est lié, mais qui l'oblige à se définir lui-même en fonction du regard d'autrui porté sur lui » [Paugam, 2009].

Pour se définir comme un individu autonome et à part entière, il faudra donc se démarquer de ce voisinage encombrant auquel on ne souhaite pas s'identifier ni être identifié. Maurice, habitant du quartier des Pierraux, a très bien relaté les appréhensions ressenties par les habitants avant de se rendre au centre social :

> « Automatiquement, on risque peut-être de rencontrer des personnes […] mais ces personnes à partir du moment où elles vont nous voir au centre social, ne voudront plus venir au centre social parce que, nous, on y va. »

Le commérage, une arme efficace

La mise à distance physique du voisinage par l'évitement, comme nous l'avons relaté en partie 2, page 128, et le retrait de la vie associative, se complètent par une mise à distance symbolique.

> « Pour le sujet, reconnaître des relations de voisinage serait une dénégation du discours qui, lui, construit une maximalisation de la distance avec les autres. Les rejeter permet une négation symbolique de l'appartenance à ce lieu, de l'identité collective négative » [Calogirou, 1989].

Une habitante d'origine tunisienne nous a confié sur le ton de la confidence navrée :

> « Vous savez, j'ai honte d'être tunisienne ; ce n'est pas la crème qui est venue ici chercher du travail… »

La rumeur et le commérage, évoqués par les habitants (cf. partie 2, page 134), représentent le moyen privilégié pour se distinguer d'un voisinage trop stigmatisant. Les habitants des quartiers de relégation formant un groupe en soi, le recours généralisé au ragot consiste une lutte pour la revalorisation de son statut.

> « Alors qu'une forme ou une autre de guerre intestine – sourde ou déclarée et tapageuse – est une constante des groupes soudés, l'abaissement d'un membre dans la hiérarchie interne du groupe réduit sa capacité de maintenir sa position dans la lutte interne pour le pouvoir et le statut. Au pire, cela peut l'exposer à des ragots, voire à la stigmatisation au sein du groupe (sans qu'il puisse riposter), laquelle peut être aussi implacable et blessante que la stigmatisation des exclus » [Elias, Scotson, 1997].

Le ragot constitue une arme très efficace qui porte atteinte à l'honneur des personnes et de leur famille ; il se caractérise par un dénigrement réciproque allié à une volonté de nuire en déclassant l'autre et en se surclassant [Calogirou, 1989].

Nous avons évoqué la proximité sociale des habitants des quartiers populaires, majoritairement ouvriers et employés peu qualifiés. Si ces derniers constituent une classe sociale en soi, que les statistiques officielles peuvent objectivement cerner, ils ne se

reconnaissent pas, entre eux, en tant que classe sociale pour soi[320]. L'individualisation des rapports sociaux et les normes sociétales de réalisation de soi, auxquelles les sujets ne demeurent pas insensibles, ne permettent plus cette conscience de classe. Le marxisme a permis la construction des classes dominées en classe ouvrière ; cependant avec son remplacement par les théories de l'exclusion et de la marginalité, les classes dominées ne constituent plus des groupes à part entière et ne s'organisent plus en conséquence [Pinçon, Pinçon-Charlot, 2006]. Alors, pour affirmer sa différence et ainsi exorciser le statut d'exclu, qui lui colle à la peau, le sujet manipule le ragot pour revaloriser son identité ; l'arme la plus couramment utilisée consiste à survaloriser ses capacités éducatives et à nier celles des autres [Calogirou, 1989]. Une enquêtrice rapporte son échange avec une habitante lors du porte-à-porte sur le quartier :

> Cette femme seule qui a entre 46 et 55 ans, employée de la fonction publique (perçoit entre 2000 et 2500 euros) et qui vit dans le quartier depuis 26 ans ne se sent pas Nudrevilleoise. Elle dit être la seule à payer intégralement son loyer dans son immeuble. Pour elle, le quartier des Pierraux est un quartier où la drogue et la délinquance sont présentes. Elle indique à l'enquêtrice : « La paupérisation des Pierraux vient du plus ancien. Les Pierraux étaient stables à la base, c'était des rapatriés de la guerre d'Algérie. Les élèves du quartier sont très désespérés, ils n'ont pas de projet, les habitants des Pierraux principalement (30% des Pierraux), il y a beaucoup d'échec scolaire. Les activités des associations sont à bas niveaux car il n'y a pas assez d'argent injecté. C'est positif mais insuffisant. La police de proximité aux Pierraux, c'était bien. Les relations entre les profs et les parents sont difficiles car il y a une grande frustration des profs car il est difficile d'aider le manque d'éducation, les parents ont très peu connu le travail, les jeunes ont des problèmes de drogue qui vient aussi des parents, les enfants sont perturbés, car ils manquent de repères ».

Le désordre occasionné par les enfants et les adolescents sont le prétexte pour intenter un procès aux familles voisines. « Toutes les familles ou presque, vivant en HLM ont des enfants, et en grand nombre, elles sont donc potentiellement toutes en situation d'accusées » [Calogirou, 1989]. Les jeunes des Pierraux font également l'objet de récriminations comme le relève une enquêtrice :

> Un retraité en couple qui a plus de 66 ans, pense que les services et activités du quartier « devraient en faire plus pour occuper les jeunes qui bousillent tout ». Une femme seule qui a entre 46 et 55 ans et un enfant de 17 ans utilise uniquement les Restos du cœur.

[320] La catégorie des employés « semble de nature hétérogène : elle réunit en son sein des employés d'administration proches, à bien des égards, des classes moyennes, et des personnels des services directs aux particuliers qui s'apparentant davantage aux ouvriers. Cette proximité entre les ouvriers et ce que la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) regroupe sous le terme générique d'"employés'' est d'ailleurs confirmée par Louis Chauvel (2001) : les salaires sont identiques, les comportements de consommation sont les mêmes, les espérances de mobilité sociale ne sont guère plus fortes chez les uns que chez les autres, une brève étude sur l'homogamie montre qu'ouvriers et employés se marient souvent ensemble. Tout en insistant sur le fait qu'il n'existe pas de véritable conscience de classe dans les milieux populaires, L. Chauvel suggère qu'il est possible de regrouper, concernant certains aspects, employés et ouvriers » [Le Pape, 2005*b*].

> Globalement, elle aime la vie dans son quartier, « c'est calme sauf quand les jeunes font le bordel ».

Pour Sophie, habitante des Pierraux, les chiens ne sont pas assez surveillés, ce qui se rajoute aux détériorations faites par les jeunes :

> « Là, le terrain de jeux qu'il y a devant, qu'est-ce qu'on voit la plupart du temps dans le terrain, à part les gosses, des chiens. Alors les gosses, ils vont jouer là-dedans alors qu'il y a les chiens qui viennent faire leurs besoins, c'est vraiment horrible quoi ! […] Moi de toute façon, au niveau des gens, et tout ça, moi je juge pas les gens qui font tout ça, moi ce que je vois, au départ, c'est ça, c'est au niveau des trucs de jeux, c'est pas bien, au niveau rien que les animaux sont en liberté et vont un peu partout et puis les jeunes qui essaient de détériorer malheureusement quoi. »

Le dénigrement d'autrui ne suffit pas à se valoriser, encore faut-il exhiber des symboles de possession, contre toute rationalité budgétaire. Cependant ce processus de déclassement/surclassement [Calogirou, 1989] ne peut survenir sans une volonté de se défendre, de se battre contre l'adversité et nécessite de l'énergie ; lorsque celle-ci disparait, les habitants capitulent et se replient sur soi. En même temps qu'elle isole, la pauvreté engage l'individu dans la recherche sans fin de moyens de distinction pour ne pas s'identifier/être identifié au voisin si proche, aussi pauvre que lui. Dès le peuplement des grands ensembles, la morale des classes populaires a été abandonnée car celles-ci ont été trop dénigrées et méprisées et n'ont pas pu être portées par un groupe suffisamment nombreux pour l'imposer. « La morale populaire n'a pas ici l'intégrité ni l'assurance éthique qu'elle présenterait dans un quartier populaire intégré » [Chamboredon, Lemaire, 1970].

La distinction à tout prix

Les valeurs consuméristes ne sont pas sans effet sur la sociabilité du quartier des Pierraux ; elles entraînent une représentation de la réussite sociale fondée sur la possession et la richesse.

Un effet de conformité fondé sur la jalousie

Les classes populaires sont composées, comme nous l'avons indiqué précédemment, d'ouvriers, d'employés – qu'ils soient inactifs ou actifs avec ou sans emploi – avec un fort pourcentage de personnes d'origine étrangère. Ils partagent certains goûts, des aspirations communes, un mode de vie similaire. Pour autant, ils ne tissent de liens forts qu'avec une petite minorité de personnes, tant dans le réseau familial, de proximité, qu'amical. Ainsi dans notre enquête, les liens familiaux sont centrés sur la famille proche, en particulier la mère et la sœur ; les relations avec le voisinage sont très distantes, à l'exception d'un voire deux

voisin(e)s proches, avec des liens forts peuvent être tissés. Selon Rose Damaris et Marie-Hélène Séguin [2007], « les liens forts sont des liens très durables de solidarités, d'entraide, d'obligation mutuelle qui sont typiquement entretenus avec des membres de la famille ainsi qu'avec des amis proches. »

Alors que ces liens rassemblent des personnes partageant des valeurs communes [Damaris, Séguin, 2007], en quartier disqualifié, la proximité sociale engendre une sociabilité ténue et fragilisée par les aléas de la vie. Elle place en effet les habitants du quartier sous le regard d'autrui et chacun veille à ne pas se laisser distancer, en termes de démonstration de possession et de présentation de soi, grâce en particulier, à l'achat de « la marque » aux enfants. « La société est stratifiée socialement et chaque couche a besoin, pour exister, de se démarquer d'une couche encore plus pauvre. C'est la raison pour laquelle, même au sein des populations très démunies, on observe des stratégies de différenciation sociale » [Paugam, 2009]. En réalité, les habitants partagent des valeurs consuméristes identiques qui les entraînent dans des tentatives sans fin de distinction et de revalorisation de soi face au voisinage. La société de consommation a normé certains comportements et les sujets qui tentent de s'y conformer avec beaucoup d'énergie, peuvent avoir le sentiment d'être mis à l'écart lorsqu'ils n'arrivent pas à correspondre à ce modèle normatif dominant [Avenel, 2005]. Ne pas paraître plus pauvre que son voisin, surtout si on sait partager les mêmes conditions objectives d'existence. Maurice, habitant des Planchette nous fait part de l'auto-surveillance des habitants entre eux :

> « L'espionnage ! (rires) espionnite, je dirais. Mais vous savez, dans le quartier, c'est phénoménal. Vous verriez le nombre de personnes qui sont derrière les rideaux, qui surveillent… et puis si [le premier voisin] a acheté quelque chose, ce [second] voisin quand il touche ses sous, la première chose qu'il va faire, c'est d'aller acheter la même chose ! »

À son tour, Adèle nous a indiqué, sur un ton dépité :

> « C'est pour ça que je veux partir parce que je suis espionnée et celui avec qui j'étais, sait tout ce qui se passe chez moi. »

Donner et avoir le meilleur

Nous avons observé que les parents ont le souci d'acheter « de la marque » à leurs enfants car ils ne veulent pas que leurs camarades d'école se moquent d'eux, car l'effet de conformité les exclurait du cercle de leurs pairs. La distinction serait négative et les enfants se retrouveraient en risque de devenir bouc émissaire ; Françoise, habitante des Pierraux en a tout à fait conscience :

> « Il faut de la marque, ça coûte cher… mais sinon les enfants, ils sont moqués ! »

En agissant ainsi les mères de famille ont le sentiment d'être à la hauteur de leur rôle protecteur et d'être de bonnes mères. De même, les travailleurs sociaux déplorent, de façon récurrente, l'équipement dernier cri en matériel audio-visuel, découvert lors de leurs visites à domicile ; la condamnation de l'écran plat est monnaie courante, alors qu'il n'y aurait pas de quoi nourrir les enfants. Pour supporter la misère, certains vont pourtant adopter des comportements apparemment illogiques en sacrifiant les dépenses obligatoires (alimentation, loyer, électricité ou gaz) au profit de dépenses incompatibles avec leur budget restreint [de la Hougue, 1998] et ces logiques de défense identitaire sont incomprises par les intervenants sociaux. Il convient de souligner que la force de ces réactions est proportionnelle au stigmate attaché au quartier d'habitation : plus l'espace est porteur d'identité négative, plus l'attachement aux objets peut constituer une forme de réparation. Les supports matériels, à savoir certains objets ou espaces, participent à la construction identitaire des individus, à l'instar de la culture, du vécu, des scénarios de soi et d'autrui ; aussi certains objets de la vie ordinaire constituent également des « porte-parole » identitaires [Marchal, 2009] et sont d'une extrême importance pour les personnes en situation de déclassement social. En effet, ces choses sont investies dans une perspective de réparation identitaire, même si les individus n'en ont pas conscience, car le classement social peut prendre appui, entre autres, sur « des indices de possession » [Chamboredon, Lemaire, 1970]. Pour autant, les intervenants sociaux ont tendance à considérer que lorsque l'on est pauvre, il faut se résoudre à une vie ascétique sans jamais succomber aux tentations de la société de consommation et, de surcroît, ne pas se laisser entraîner vers une quelconque démarche illicite qui améliorerait les fins de mois. Annick Madec [2002] décrit parfaitement la logique qui peut s'emparer des personnes en situation perpétuelle de privation et qui, pour y échapper un temps, sont prêtes à offrir un beau Noël à leurs enfants, quitte à racheter des objets volés. De ce fait, le recours aux aides sociales représente une épreuve psychologique car ces aides sont conditionnées par le projet des individus à modifier leurs comportements [Avenel, 2003*a*].

Les sujets ne se laissent ainsi pas enfermer dans une sociabilité pré-construite à leur intention par les intervenants sociaux, mais interagissent pour faire face tant aux difficultés financières, à l'incertitude du lendemain qu'au discrédit. Leur sociabilité familiale est fondée sur une répartition sexuée des rôles et des modes éducatifs spécifiques aux milieux populaires car « le milieu social influence le style de fonctionnement conjugal qui, à son tour, modèle les pratiques éducatives » [Kellerhals, Widmer, 2007], ce qui est à la source des nombreuses incompréhensions entre les familles et les intervenants sociaux. Ces comportements sont en réalité des réactions à ces contingences que nul dispositif ne peut venir corriger, tant les individus sont sensibles aux contraintes environnementales et aux dangers qu'elles représentent pour eux.

Le repli sur soi

Nous avons présenté, pages 147 et 148 de la 2ème partie, le repli sur la sphère familiale de même que le manque d'assiduité des habitants aux activités du centre social des Pierraux ; le manque cumulé de supports identitaires valorisants induit également une représentation négative de l'environnement, à savoir la ville, le quartier, l'école, les voisins et conduit à un repli sur la sphère privée. L'enquête menée sur le quartier des Pierraux a révélé une légère tendance des bénéficiaires du RMI à peu apprécier les sorties.

Lien entre perception du RMI et attrait pour les sorties
Réponses des habitants des Pierraux enquêtés

Etes-vous bénéficiaire du RMI ? Aimez-vous sortir de chez vous ?	oui	non	**TOTAL**
Beaucoup	16	31	**47**
Assez	4	24	**28**
Peu	11	10	**21**
Pas du tout	3	7	**10**
TOTAL	**34**	**72**	**106**

Sources : données quantitatives recueillies dans le cadre de notre enquête par questionnaire réalisée en 2006

La famille constitue pour la majorité des habitants un support identitaire primordial, à l'exception de certaines personnes qui entretiennent encore quelques relations amicales. Le manque de moyens financiers, le sentiment d'insécurité, lié à la peur des agressions, à celle d'être exposé au regard d'autrui, expliquent en partie ces phénomènes de repli. Les personnes enquêtées l'ont exprimé lors du passage des enquêtrices :

> Une femme seule a entre 26 et 35 ans et 2 enfants, est mère au foyer et est bénéficiaire de l'API. Elle perçoit entre 426 et 900 euros par mois et dit sortir peu : « je reste à la maison pour les enfants, pour sortir, il faut des sous. » Elle trouve qu'il n'y a pas assez d'activités pour les enfants, de jeux extérieurs et d'activités sportives. Elle souhaiterait un accès plus facile pour la piscine car il faut prendre deux bus.
>
> Une femme vit en couple et a entre 36 et 45 ans. Elle est mère de 4 enfants. Elle ne se sent pas Nudrevilloise. Elle souhaiterait partir du quartier. Elle a peur de sortir à cause des jeunes et des agressions. Les relations entre l'école et ses enfants sont assez difficiles. Lorsqu'elle a besoin d'un service, elle ne fait pas appel à sa famille, ni à ses voisins. Elle évite les contacts par peur des histoires mais à son ami policier (dont elle précise qu'il met des amendes !). Pendant ses temps libres, elle rencontre uniquement son ami policier.
>
> Une jeune femme seule entre 18 et 25 ans a un bébé de deux mois. Elle se rend aux consultations de nourrissons mais pas dans son quartier, elle se rend au CMS à Nudreville.

Pour les services, elle ne fait ni appel à sa famille, ni à ses voisins, ni à ses amis. Elle se débrouille toute seule. Pendant ses temps libres, elle rencontre uniquement un groupe d'amis.

Sur un petit panel de 57 personnes enquêtées, celles qui n'aiment pas sortir, expliquent diversement leur manque d'intérêt ; la solitude, l'ennui, l'insécurité, le désintérêt envers le quartier sont malgré tout perceptibles.

Motifs évoqués par les habitants des Pierraux enquêtés n'aimant pas sortir de chez eux		
Motifs	Nombre de citations	%
Travail à la maison ou obligations familiales	6	10,53%
Craint l'extérieur, n'aime pas le quartier, ne trouve rien à y faire	17	29,82%
Préfère être chez soi	12	21,05%
Ne peut plus sortir/problèmes de santé	10	17,54%
Ennui/solitude	9	15,79%
Autres	3	5,26%
TOTAL	57	100,00%

Sources : données quantitatives recueillies dans le cadre de notre enquête par questionnaire réalisée en 2006

Les habitants des Pierraux ont évoqué l'ennui, l'isolement, le désintérêt de même que la crainte de l'extérieur pour expliquer leur repli sur la sphère privée. Ce phénomène est consécutif à la pauvreté et à la précarité : « Les plus pauvres ou précaires ont moins d'amis, sortent moins et participent peu aux formes institutionnalisées de la vie sociale, comme les associations ou les syndicats » [Avenel, 2005]. Si les contacts répétés entre individus peuvent engendrer des relations de confiance, ils entraînent également une surveillance réciproque [Duée, 2010] ; au sein des quartiers, la confiance a disparu, ne laissant place qu'à la surveillance. Aussi, les sujets n'ont pas accès au sentiment de groupe qui, selon R. Putnam évoqué par Michel Duée [2010], est censé développer le sens du bien commun et de la réciprocité. Dans le cadre de leur enquête, Valérie Albouy, Pascal Godefroy et Stéfan Lollivier [2010] relèvent que les 25 % de personnes aux niveaux de vie les plus faibles cumulent de nombreuses difficultés d'ordre matériel, professionnel, financier, par rapport à la santé et que ce sont ces personnes qui ont le moins de contacts avec autrui et sont le plus en retrait de la vie publique.

La pauvreté a un effet de « diffraction sociale » qui ne permet plus aux personnes dans cette situation d'accéder à une conscience collective. « La structure des sociétés évoluées de notre temps a pour trait caractéristique d'accorder une plus grande valeur à ce par quoi les hommes se différencient les uns des autres, à leur "identité du je'', qu'à ce qu'ils ont en commun, leur "identité du nous''. La première, "l'identité du je'' prime sur "l'identité du

nous'' » [Elias, 1991]. La pauvreté disqualifiante isolera irrémédiablement les individus car la prospérité, et la conscience sociale qui l'accompagne, ont pour conséquence une intolérance à la pauvreté qui entraîne sa dissimulation ; cet isolement des pauvres les uns par rapport aux autres leur interdit de développer une conscience de classe [Simmel, 2005]. Enfin, lorsque les individus n'ont plus les moyens d'échapper au discrédit, ils abandonnent la lutte pour la distinction et se dissimulent du regard d'autrui ; ce processus provoque une réduction de l'espace des familles avec rétraction des relations sociales et un repli contraint sur la sphère privée [Avenel, 2003*b*].

Conclusion

Les insécurités pesant sur les moyens d'existence renforcent le primat accordé à la famille et empêchent l'investissement des individus dans la vie sociale car ceux-ci ne disposent pas des supports indispensables à l'élaboration de projets personnels. L'insécurité identitaire produit des effets spécifiques sur la sociabilité et la vie des quartiers car le besoin de distinction active les phénomènes de commérage et de ragot ; ce besoin est le producteur principal du manque de confiance et de reconnaissance entre les individus. Le déficit de reconnaissance réciproque provoque une méfiance envers autrui qui se double d'une perte de confiance en soi. Aussi les sujets sont dans l'incapacité d'agir, la déconsidération dont ils font l'objet les place dans une situation d'infériorité telle, qu'elle les dépouille de tout pouvoir. Alors le ragot, arme à double tranchant, provoque conjointement une « diffraction sociale » et le renforcement des liens familiaux, la famille étant le seul espace généralement préservé où les liens affectifs qu'il est encore possible d'y nouer, redonnent confiance et réparent l'estime de soi.

Chapitre 2 – Le déploiement de stratégies défensives

Introduction

Nous avons indiqué ci-dessus les effets du déficit de reconnaissance dont souffrent les habitants pauvres des quartiers disqualifiés ; la pauvreté, alliée à la mauvaise réputation, représentent des menaces pesant sur l'existence des individus. Ceux-ci recherchent souvent refuge au sein du groupe familial ; les personnes en situation d'isolement total sont celles dont la famille fait défaut (absence ou rupture) et qui ne peuvent compter que sur elles-mêmes. De tout temps, la famille a constitué le groupe humain-support sans lequel nul être n'aurait pu survivre ; sa configuration a fluctué au fil des siècles, toujours sous la contrainte de ses conditions d'existence, environnementales et économiques.
Nous allons, dans ce chapitre, replacer les configurations familiales actuelles dans une perspective historique afin de démontrer l'influence du social sur les structures familiales y compris celles du XXI^{e} siècle en France, lorsque les sujets sont soumis à différentes formes d'insécurité et élaborent de multiples stratégies de survie et de protection. Nous reprenons, à cet effet, la typologie évoquée dans la partie 1, page 26, en la complétant par des données socio-économiques afin d'illustrer notre propos.

Des configuration familiales évolutives

Un détour par l'histoire des familles nous enseigne que ces dernières vivent dans un *continuum* entre expansion et repli, ouverture et fermeture, en fonction des sécurités dont elles peuvent bénéficier ou non ; de ce fait, se reconfigurent-elles au gré des aléas de l'histoire, des influences culturelles et des contingences de leur environnement.

Les familles, tributaires de leur milieu

Nous allons nous attacher à évoquer les différentes formes de familles attestées en Europe depuis le IX^{e} siècle [Burguière, 2002], sans détailler la diffusion des différents modèles familiaux dont la configuration, plus complexe que celles évoquées ci-après, peut être étudiée en termes d'organisation, de localité et de linéarité depuis des époques situées

quelques millénaires avant l'ère commune [Todd, 2011]. Les configurations familiales ne sont pas le fruit du hasard, mais celui des influences culturelles ou des contraintes du milieu pesant sur l'activité que ces groupes humains déploient pour survivre. Comme le souligne Emmanuel Todd [2011], les études monographiques mettent en évidence, en Bretagne en l'occurrence, l'instabilité des formes familiales qui sont toujours en mutation ; ainsi dès qu'une forme familiale cesse d'être fonctionnelle, elle s'adapte et se reconfigure.

La famille souche

A. Burguière [2002] porte un regard d'historien sur les familles de l'Ancien Régime et, contrairement à Frédéric Le Play qui considère la famille souche caractérisée par la force des liens de parenté comme le modèle dominant de cette période, il démontre que tous les types familiaux coexistent en fonction d'aires géographiques bien particulières conditionnant leurs modes de vie. Ainsi même si la famille souche n'est pas uniquement associée à l'aire montagneuse comme l'a théorisé F. Le Play [Todd, 2011], celle-ci émerge néanmoins sous l'influence de certains événements ; ainsi en Irlande, la famille souche est apparue à la suite de la grande famine de 1846-1848 [Todd, 2011]. A. Burguière évoque également les études de Peter Lasslett et du Cambridge Group [1969] ayant mis en évidence que les familles de type réduit coexistent avec les familles élargies avant la Révolution française. Les relations au sein de ces familles souches sont inégalitaires et sources de tensions ; il en est de même des relations de voisinage qui sont particulièrement agonistiques car les ressources du ban communal sont partagées avec tous les membres de la communauté villageoise, entraînant des rapports tendus au sein de celle-ci [Burguières, 2002]. Dans la famille, le manque de ressources provoque l'éviction de tous les enfants à l'exception de l'héritier (nous sommes ici dans un système d'unigéniture) et de quelques célibataires, car le partage des ressources affaiblirait les chances de survie de ces familles.

Trop de bouches, peu de ressources

Les familles souches sont liées « à une économie agropastorale où les revenus des biens communaux partagés également entre les différentes maisons sont souvent plus importants que ceux issus d'une propriété ou d'une exploitation individuelles » [Burguière, 2002]. Elles sont constituées du ménage du patriarche et de celui de l'héritier choisi, à l'exclusion des autres germains. Ces derniers sont contraints de quitter le foyer paternel s'ils veulent convoler ; ne sont tolérés que les célibataires. Ce surplus d'individus viendra grossir le nombre d'artisans ruraux, en plein expansion à l'époque médiévale ; les activités liées aux métiers du bois, du textile ou du métal ont permis aux familles de petits exploitants de survivre [Duby, 1966]. Dans certaines contrées, comme la haute Souabe et la Wallonie,

l'ultimogéniture est préférée au droit d'aînesse ; le plus jeune des fils hérite de la tenure[321]. Le droit d'aînesse ou d'ultimogéniture sont choisis en fonction des besoins de la maisonnée : le droit d'aînesse prime lorsque le père a besoin d'une aide durable ; cette longue collaboration pouvant entrainer des conflits, l'aîné peut être incité à quitter le domicile paternel [Bresc, 1986]. Dans certains cas, le peu de biens fonciers ne permet pas de nourrir une famille plus élargie ; ainsi au cours du XIII^{e} siècle, l'essor pastoral convient-il aux ménages modestes car il favorise le maintien des droits d'usage collectif des pâtures [Duby, 1966]. De fait, les campagnards pauvres deviennent souvent des pâtres, car ils ne possèdent aucune terre et leur existence dépend de cette activité [Duby, 1966].

En définitive, il convient de souligner la plasticité de la famille souche, en corrélation avec ses intérêts en termes de survie ; l'institution familiale fait face avec souplesse à l'évolution de la conjoncture économique et démographique. Ainsi l'émergence de la famille souche irlandaise est consécutive à la famine de 1846 – 1848 qui a provoqué un choc culturel et a déstabilisé l'équilibre social antérieur [Todd, 2011]. Pour autant, alors que la famille souche permet la survie de la structure familiale, une des conséquences négatives de ce système d'unigéniture est de génèrer des haines et des jalousies féroces entre frères [Bresc, 1986].

Les familles communautaires

Les familles patriarcales, qu'André Burguière préfère nommer communautaires (la famille souche étant tout aussi patriarcale, ce n'est pas cette caractéristique qui permet la distinction), vivent de préférence en « propriété indivise dans les régions de métayage ou dans les grands domaines de l'Europe centrale et orientale associés souvent au servage » [Burguière, 2002]. Ces familles encouragent, à l'inverse des familles souches, tous leurs enfants à demeurer au sein de la maison commune ; il y existe un idéal fusionnel car « la famille est tout et le monde extérieur n'est rien » [Burguières, 2002]. En France, ces familles constituent la société paysanne composée de propriétaires terriens (laboureurs ou maniant des outils à bras) et de travailleurs domestiques, attachés aux grosses maisonnées. Et Georges Duby insiste sur le « sentiment de sécurité économique que l'on voit très nettement à propos de l'une et de l'autre des deux catégories économiques de la société paysanne de ce temps [XIII^{e} siècle] » [Duby, 1966]. En effet, la paysannerie propriétaire et sa domesticité vivent à l'abri du dénuement complet. Il existe pourtant une contrepartie à cette sécurité : les individus sont liés à leur maisonnée, pour la vie [Burguières, 2002].

Les grandes maisonnées de parsonniers[322] sont apparues un plus tardivement, au XV^{e} siècle et vivent dans une logique tout à fait autarcique, renforçant ainsi le repli sur la famille. Cette logique est renforcée par le droit que possède le seigneur de récupérer les biens du paysan

[321] Exploitation agricole concédée par un seigneur à un tenancier, en échange de redevances et de services.
[322] Parsonnier (ou personnier) celui qui a une part de l'ensemble des biens de la communauté.

si ses enfants ne vivent pas sous son toit depuis au moins un an et un jour, au moment de l'application du droit de mainmorte[323]. Aussi, n'est-il pas facile pour une communauté si fortement liée de concéder au départ d'un de ses membres. Jacqueline Bernard [2007] a très bien illustré les problèmes engendrés par le départ d'un parsonnier d'une communauté morvandelle, au printemps 1680.

> Michel devait trouver une solution. L'un de ses fils quittait la communauté, il fallait donc partager les biens et lui donner la part qui lui revenait. Or, cela ne s'était jamais produit. Que fallait-il faire ? Dissoudre la communauté ? Perdre le fruit de plus de cent ans de travail ? Se séparer les uns des autres ? Il faudrait aller chez les hommes de loi, et cela il le redoutait. Dans les communautés, on réglait autant que possible les problèmes entre soi et on n'avait affaire aux notaires que pour les achats, les ventes de terres… et les procès inévitables ! Et que faire de Marguerite l'infirme ? Des vieux qui avaient donné leur vie à la communauté et qui ne pouvaient plus travailler ? Où iraient-ils ? Ils n'avaient pas de maison à eux, bien sûr. Qui allait, désormais, s'occuper des petits orphelins ? »

La survie des individus est inextricablement liée à leur intégration au sein de leur communauté familiale. Au désir d'émancipation et de rupture vient en contre-point un manque réel de sécurité que seules les congrégations religieuses peuvent en partie combler grâce à la charité dispensée ou les communautés villageoises grâce à une possible intégration liée à l'essor de l'artisanat. Les isolés ne peuvent être pris en charge à l'extérieur des maisonnées aussi « l'idéal fusionnel de la famille communautaire exalte d'autant plus cette protection infinie qu'il n'y a en dehors de la famille aucune solution de rechange » [Burguière, 2002].

La famille élargie convient parfaitement à l'exploitation de grands domaines qui repose sur une main-d'œuvre non salariée importante [Burguière, Lebrun, 1988]. Ces formes de cohabitation communautaires sont alors favorisées par les propriétaires terriens qui, pour éviter le départ des jeunes, favorisent le mariage précoce. Bien que contraignantes pour les individus, ils peuvent ressentir un sentiment de sécurité au sein de ces familles, surtout en période d'insécurité lorsque la protection extérieure (État ou seigneur) vient à faire défaut [Burguière, Lebrun, 1988].

L'union des forces

À la suite de la grande peste de 1348, les historiens constatent la constitution de formes complexes familiales associant également des voisins : « Deux élément de la crise peuvent expliquer le désir des hommes de se réunir dans des ensembles plus vastes : la rareté de la main-d'œuvre et la peur. Le redémarrage démographique puis le retour à l'équilibre ont

[323] « Au Moyen-Age, droit de succession perçu par le seigneur sur les biens de ses serfs » [Petit Larousse illustré, 2008].

conduit à la disparition de la plupart de ces associations » [Todd, 2011]. La famille communautaire représente également le modèle préféré des familles implantées dans les grandes plaines agraires qui sont tributaires d'un revenu agricole fondé sur l'accumulation de la main-d'œuvre familiale, ce qui évite le recours à la domesticité pour les travaux des champs [Burguière, 2002]. Dans les tenures serves de l'Europe orientale, les domaines indivis (telles les communautés taisibles de Franche-Comté, du Bourbonnais, du Valais) et les *zadruga* serbes, le revenu dépend de la main-d'œuvre investie [Burguière, Lebrun, 1986*a*]. Le départ des enfants est proscrit, ils sont incités à se marier tôt et à vivre sous le toit familial ; les veuves sont invitées à se remarier pour compenser la perte de bras consécutive au décès du conjoint.

Les familles communautaires augmentent ou dépriment en fonction de la conjoncture économique :

> « La famille communautaire oppose aux fluctuations économiques la même capacité à colmater les brèches, à compenser la baisse du revenu par une augmentation du travail investi qu'elle met en œuvre pour neutraliser l'action désorganisatrice du cycle domestique. […] Quand la croissance démographique fait baisser les salaires et alourdi les prélèvements, la dégradation du revenu paysan, masquée ici par un plus gros investissement en main-d'œuvre, ne se manifeste que par un gonflement des ménages » [Burguière, Lebrun,1986a].

La famille nucléaire

Quant au modèle de famille instable qui correspond en fait à la famille nucléaire, il se rencontre dans les « régions ouvertes aux échanges et marquées par des rapports réguliers entre villes et campagnes ; là également où la cohésion et la forte structuration de la communauté villageoise permettent de ne pas dépendre exclusivement des solidarités de parenté » [Burguière, 2002]. Dans le Bassin parisien, cette forme familiale est rencontrée chez les petits propriétaires paysans, les vignerons et les artisans ; ceux-ci sont attachés aux valeurs d'égalité et pratiquent la division de tous les biens, tant immeubles que meubles au moment des successions [Todd, 2011]. La famille nucléaire, caractérisée par une plus faible dépendance aux solidarités familiales et une ouverture à la société proche, est fondée sur l'égalité et l'autonomie individuelle ; de plus, de son point de vue, la solidarité de la communauté villageoise serait les prémisses de l'émergence d'un service public [Burguière, 2002].

Une famille fluctuante

Les familles nucléaires font naître un nouveau ménage à chaque mariage ; elles ne sont pas soumises aux mêmes tensions que les familles souches et communautaires puisque chaque ménage est indépendant et que, par ailleurs, elles ont recours au placement lorsque les

enfants atteignent l'âge critique de la puberté. Pour autant, elles ne sont pas insensibles aux contraintes économiques ; en France, les enfants attendent la mort du père pour s'établir à leur tour, en profitant de ce fait du transfert de l'autorité et des biens. En Angleterre, également, les mariages sont tributaires du marché de l'emploi [Burguière, Lebrun, 1986*a*]. Ainsi les pratiques familiales s'adaptent aux conditions de revenus en fonction du décès du père ou au regard du taux d'emploi. Au milieu du XVIII^{e} siècle, en Norvège, le village de Sauda ne compte aucun ménage complexe au sein des paysans propriétaires ; un demi-siècle plus tard, ces ménages sont constitués de familles souches. Entre temps, la croissance démographique a entraîné une pression sur le foncier et obligé les aînés des familles à cohabiter avec leurs parents en contrepartie d'une rente viagère ; les autres enfants n'ont pas d'autre choix que d'émigrer [Burguière, Lebrun, 1986*a*] et une nouvelle fois la contrainte économique aura façonné la configuration familiale. La révolution industrielle, dès le milieu du XVIII^{e} siècle aura des effets déstructurants sur les familles, en particulier sur les familles souches qui verront le patriarcat et l'unigéniture remis en cause. L'industrialisation, en stimulant la croissance démographique transformera davantage la structure familiale de la famille souche que celle de la famille nucléaire [Burguière, Lebrun, 1986*a*]. L'émergence de la proto-industrie renforce les liens au sein du couple qui est attaché au même métier et distend les liens avec la famille élargie. En effet, le couple conjugal forme avec les enfants une équipe productive indispensable eu égard aux bas salaires ; ce modèle lie fortement les conjoints, met à distance la génération ainée et provoque une certaine indifférenciation des tâches au sein du couple [Ségalen, 1994].

Interdépendance des structures sociales et familiales

L'environnement économique, l'accès aux moyens d'existence structurent l'organisation sociale et façonnent les contours des familles au fil des événements. Un lien étroit unit les formes d'organisation sociale aux formes d'organisation familiale, les secondes dépendant des premières et non l'inverse comme le sens commun l'entend habituellement.

> « Il y a une affinité évidente entre la famille-souche et les stratégies de conquête, entre la famille réduite et les stratégies "coopérantes". Ce lien lui-même est purement tendanciel. La configuration des rapports sociaux que révèlent les pratiques matrimoniales devrait nous rendre familière, s'il en était besoin, l'idée qu'en essayant de décrire et de classer les formes d'organisation domestique ce sont les formes d'organisation sociale que nous étudions » [Burguière, Lebrun, 1986a].

La famille nucléaire, plus que les autres formes familiales, a porté en elle une réelle faculté d'adaptation face à l'évolution de l'organisation sociale, politique et économique. Les familles

communautaires n'ont pas survécu à la fin de l'Ancien Régime alors que des familles de type souche, avec la présence des parents âgés au sein des ménages d'exploitants agricoles, se sont maintenues jusqu'au milieu du XX^{e} siècle en France. Elles ont subi l'influence des changements économiques et ont été ensuite confrontées à l'émergence de l'individualisme entraînant sa *quasi* disparition du monde rural. Et, contrairement à une idée reçue, les familles nucléaires ne sont pas le fruit de ces transformations, mais au contraire un modèle familial souple et adaptable, pouvant constituer un lieu de protection et de résistance [Burguières, Lebrun, 1986*a*].Les configurations familiales ne sont donc en aucun cas le résultat d'un libre choix, mais bien plutôt celui d'une adaptation aux conditions de vie, sans laquelle la survie du groupe est mise en péril.

La famille, un refuge

Des parents discréditables

C'est la reconnaissance qui donne la puissance d'agir ; elle est consubstantielle de la confiance qui permet un échange d'égal à égal (compter sur et compter pour). En situation d'interaction avec les intervenants sociaux ou institutionnels, l'asymétrie des positions atteint les individus dans leur identité. Ils subissent le mépris et ont conscience de ne pas compter pour grand-chose ; ils sont mésestimés ainsi qu'en témoigne un couple adhérant à l'association Aide à Toute Détresse – Quart Monde (ATD – Quart-Monde) :

> « Forts de toutes ces humiliations, ils [Gaétane et Jacques Lanciaux, victimes de discrimination pour raison sociale et de pauvreté] prodiguent quelques conseils… "En premier lieu, ne pas avoir honte, rester droit : garder la tête haute'', affirme Gaétane. […] Ce que ne supporte pas Gaétane, "c'est qu'on soit classés, marqués, étiquetés. Etre pauvre, c'est une étiquette''. Que ce soit à la mairie, aux services sociaux ou à l'école. Leur dernier "ne voulait plus aller à l'école parce que les autres élèves riaient de lui et de nous. On est considéré comme une famille à problème. On est marqué parce qu'on habite telle rue, tel quartier et pas le centre.''[324] »

Ce manque de reconnaissance peut annihiler leur puissance d'agir. En effet, rappelons-le, la reconnaissance mutuelle permet au sujet de se placer « sous la tutelle d'une relation de réciprocité, en passant par la reconnaissance du soi dans la variété des capacités qui modulent sa puissance d'agir, son *agency* » [Ricœur, 2004]. Sans cette reconnaissance de la part d'autrui, ils sont mis en quelque sorte dans l'incapacité d'agir et, de ce fait, de se percevoir comme des sujets responsables, puisque action et responsabilité ont partie liée

[324] P. Percq [2010], « Les conseils de Gaétane et Jacques : "Attention aux pièges. N'ayez pas honte…'' », in *Feuille de route Quart Monde*, n° 401, décembre.

[Neuberg, 1997]. Les politiques publiques familiales incitent donc les plus défavorisés d'entre nous à être responsables sans leur en donner le pouvoir[325] ; en effet la responsabilité ne peut se concevoir sans la possession de pouvoir [Ewald, 1997]. Autrement dit, nul ne peut se sentir responsable sans la reconnaissance, par soi et par autrui, de sa capacité d'agir. À défaut, les sujets se retrouvent seuls face à leur destin et coupables, coupables d'un délit d'impuissance. En effet, ces derniers sont enjoints à être responsables de leur famille, de l'éducation des enfants, du soutien envers les proches, de la promotion du lien social. Or, cette idéologie de la responsabilité ne prend pas en considération les conditions objectives d'existence ni le poids psychologique du mépris et des lendemains incertains. Isabelle, référente famille d'un centre social de Moselle indique :

> « J'essaie au niveau des mamans, qu'elles puissent s'exprimer, qu'elles puissent sortir de chez elles et, un peu les déculpabiliser. Je trouve qu'elles se culpabilisent de plus en plus par rapport à l'éducation de leurs enfants. Elles se culpabilisent de ne pas travailler, de rester à la maison, parce qu'à Rongueville, il y a beaucoup de femmes qui ne travaillent pas. Elles restent à la maison et d'un certain côté, elles se culpabilisent de ne pas offrir tout ce qu'elles pourraient à leur enfant, parce que leur mari est ouvrier et qu'il n'y a pas assez d'argent qui rentre à la maison. »

Les pauvres sont dépouillés de leur puissance d'agir à égalité avec ceux-là mêmes qui les mésestiment, tout en les incitant à la responsabilité. Marie, référente famille d'un Centre social de Metz juge ainsi les familles :

> « Il y a un laxisme, un laisser-faire, dû à quoi, je ne sais pas… Mais, c'est vrai qu'il y a un laisser-faire et à tous les niveaux, que ce soit des familles fortunées ou pauvres, revenus modestes, peu importe, il y a un laisser-faire des familles… au niveau du fonctionnement des enfants. On laisse faire. Et elles modifient leur comportement parce que on a un regard sur elles. Elles voient bien qu'il y a quelque chose qui va pas… J'ai des mères de famille qui viennent qui sont angoissées, qui ne supportent plus leur enfant. Quand vous les voyez fonctionner, vous comprenez tout de suite ! les enfants n'arrêtent pas de crier, d'être très exigeants et elles, elles galopent partout pour leur enfant, elles laissent crier… je ne sais pas ! elles laissent tout faire au lieu de dire à leur enfant : "Arrête de crier !'' Elles vivent dans un capharnaüm sonore et même de saleté. C'est catastrophique… et je sais que je vais être obligée d'aborder ce sujet-là. Comment ? Ça je ne sais pas (rires) … c'est un tout, c'est un laisser-aller complet, éducation, tenir un intérieur… je me dis parfois, elles pourraient avoir un peu plus d'amour-propre pour avoir un intérieur propre un minimum.»

[325] « Une conception commune de la responsabilité insiste, en effet, sur la notion de pouvoir, d'autorité, de capacité à agir, de liberté » [Lhuillier, 1999].

Il y a une antinomie fondamentale entre le jugement négatif des modes de vie familiale et le discours incitant ces mères de familles à s'affirmer face aux représentants de l'Éducation Nationale ainsi que Marie le rapporte dans son témoignage :

> « Moi je leur dis : "Jusqu'à présent, vous avez réussi à éduquer votre enfant. Tant bien que mal comme moi et, donc, c'est à vous de vous imposer au niveau de l'Éducation nationale. JE suis la mère de mon enfant, JE travaille comme ça avec mon enfant, j'éduque comme ça mon enfant.'' »

Les mères de famille dont il s'agit ne sont pas reconnues comme éducatrices par cette intervenante sociale et il est fort probable qu'elles ne le soient pas davantage par les professionnels de l'Éducation nationale. Dans ces conditions, les individus peuvent difficilement se conformer aux recommandations des intervenants sociaux et la famille demeure le seul refuge disponible pour fuir des situations présentant un risque pour la préservation de l'estime de soi.

Se rassembler pour faire face

Nous avons évoqué ci-dessus que la famille a été amenée à assurer à maintes reprises la protection de ses membres. En effet, « la parenté de maison […] fut sans doute la conception de la solidarité familiale la plus répandue dans le monde paysan au Moyen-Âge. Elle s'est maintenue ou reconstituée comme solidarité de co-résidence dans les situations d'isolement ou d'insécurité, ainsi les frérèches et les communautés taisibles qui fleurissent au XV^{e} siècle pour faire face à la décomposition de l'appareil d'État ou à la réaction seigneuriale » [Burguière, 2002]. Les historiens ont démontré que les configurations familiales dépendent étroitement de l'accès aux moyens de subsistance ; les familles subissent des cycles d'expansion ou de rétractation et s'adaptent sans fin à leur environnement. Les conditions économiques ne sont pas les seules à influencer les comportementaux familiaux ; au-delà de l'économie, la sécurité ou, plus précisément, l'insécurité joue un rôle non négligeable sur la structure des maisonnées. André Burguière [2002] précise encore que la famille devient une forteresse dès que les supports extérieurs disparaissent avec la décomposition de l'État. Selon Georges Duby[326], cité par Philippe Arès [1973], la famille du X^{e} siècle se réduit à la cellule conjugale car l'État franc est encore suffisamment puissant pour permettre aux hommes libres de vivre de façon indépendante et de préférer leurs voisins et amis à leur famille. Duby précise encore que l'indivision du patrimoine et la solidarité lignagère se développent avec la dissolution de l'État pour permettre aux familles de se protéger [Ariès, 1973]. Jean-Michel Rouche [1999] rappelle

[326] G. Duby, *La société aux XI et XIIe siècles dans la région mâconnaise,* 1953.

également qu'à l'époque des Francs, les *bagaudes* écumèrent les campagnes du V^{e} au X^{e} siècle et que ces bandes de brigands ont provoqué un tel sentiment d'angoisse et d'inquiétude que chacun s'est claquemuré chez soi.

Contrairement aux représentations des intervenants sociaux, en lien avec les attendus des dispositifs de soutien à la parentalité, les liens familiaux en milieu populaire ne sont pas distendus. Ils sont au contraire concentrés sur un cercle restreint de parenté, ce qui correspond par ailleurs à une configuration commune aux familles contemporaines occidentales. À l'époque contemporaine, la structure des familles réagit aux difficultés rencontrées, en particulier le chômage ; lorsque celui-ci touchent les hommes, ce sont leurs épouses qui œuvrent à la préservation de la famille ou à sa dislocation en cas de séparation [Nezosi, 2000]. Les études confirment le primat de la famille tant au niveau des échanges de services que du partage de loisirs ; « non seulement le chômage ne fait pas véritablement diminuer l'intensité des relations familiale, mais il tend à les faire primer sur les relations amicales ou sociales » [Avenel, 2005]. La solidarité et la sociabilité familiale constituent un rempart contre le danger lié aux conditions d'existence ; le repli sur la sphère familiale ou le repli sur soi des ménages isolés sont dus à une mise en danger économique et identitaire. Ainsi certains pères préféreront se replier sur eux-mêmes plutôt que de subir déshonneur et stigmatisation en demandant de l'aide lorsque leurs enfants sont en difficulté [Le Pape, 2009]. En effet, les personnes vivant dans les quartiers de relégation subissent une forme de mise en danger, qui atteint le cœur même de leur identité et leur estime de soi. La dissymétrie des positions sociales entre usagers et professionnels provoque une violence symbolique[327] contribuant à isoler les parents dans la passivité et le silence [Bouchereau, 2002]. Cette mise en danger identitaire, due à l'image négative du quartier, à la déconsidération sociale, ne permet pas aux habitants de vivre

> « l'expérience d'un rapport positif à soi et se traduit par la honte. Il en résulte un sentiment d'être en dehors de la société qui s'accompagne d'une fatigue révélatrice d'un quotidien lourd à supporter. Apparaît alors une tendance à se replier sur soi, sa famille et son logement. À la fatigue s'ajoute ainsi une invisibilité qui prive l'individu de lui-même, car ne plus être présent dans le quartier revient à déléguer aux autres la construction de sa propre image » [Marchal, Stébé, 2010].

Pourtant, la nécessité de vivre, de survivre, oblige l'individu à faire preuve d'une autonomie certaine, même si celle-ci ne remporte pas l'agrément des intervenants sociaux.

[327] « La violence symbolique, c'est cette violence qui extorque des soumissions qui ne sont même pas perçues comme telles en s'appuyant sur des "attentes collectives'', des croyances socialement inculquées (…) » P. Bourdieu [1994] *Raisons pratiques*, Paris, Seuil, p. 188.

Un repli « nucléaire »

Nous avons constaté que les réseaux familiaux des habitants des Pierraux sont majoritairement restreints et matricentrés et nous avons voulu mesurer, grâce à l'enquête par questionnaire, l'ampleur des relations réticulaires au sein de la parentèle. Aussi, a-t-il été demandé aux personnes enquêtées d'indiquer les liens entretenus avec leurs différents cercles de parents[328]. 57,62 % des services sont échangés entre la mère, la sœur ou la fille des enquêté(e)s et seulement 1,66 % des échanges concerne la tante, aucun l'oncle ; les échanges de service avec les grands-parents et les cousins-cousines ne dépassent pas 1,32 %. C'est en effet au sein du cercle restreint de parenté que les relations sont les plus denses, en particulier entre mère et filles ; ce même cercle concentre le soutien domestique [Déchaux, 2003]. Aux Pierraux, les loisirs sont majoritairement partagés avec les parents (31,89 %), suivis de ceux partagés entre frères et sœurs (30,31 %) et enfin de ceux avec la fille et le fils (26,38 %), ce qui ne laisse que peu de place aux autres membres de la parentèle (11,42 %). Ces données soulignent le primat de la famille nucléaire tant d'orientation que de procréation. À partir de l'enquête « Proches et parents[329] » Catherine Bonvalet et Dominique Maison [1999] observent que : « la famille-entourage[330] est, en grande majorité (87 %), composée de deux ménages dont celui d'Ego (dans 48 % des cas, l'autre ménage est celui des parents, dans 34 % celui d'un enfant, et enfin dans 18 % celui d'un frère ou d'une sœur). Le reste (12,5 %) est constitué d'une constellation de parent de trois ménages […]. »

Ainsi la sociabilité hebdomadaire ou quotidienne, de même que l'entraide sont réservées au cercle restreint de parenté [Déchaux, 2003] ce qui paraît logique car les rencontres avec les plus proches permettent de confirmer, à chaque fois, le sens donné à sa vie [Marchal, 2009]. Nous constatons ainsi que les autrui significatifs au sein de la famille sont effectivement les parents les plus proches ; de ce fait, les parents peuvent céder à la tentation de satisfaire les désirs immédiats de leurs enfants plutôt que de leur imposer des contraintes en vue de leur assurer un avenir qu'ils jugent incertain [Pitrou, 2002*b*]. Les situations d'amour et de sollicitude [Honneth, 2010] permettent aux sujets de maintenir des liens familiaux positifs et forts, à même de favoriser la confiance en soi. Cette première étape de la reconnaissance

---

[328] « Consanguins (ou parents) primaires : parents liés par la consanguinité sans aucun intermédiaire (père, mère, frère, sœur, fils, fille) ; les consanguins secondaires sont liés par un intermédiaire, les consanguins tertiaires par deux intermédiaires, etc. (…) Si les père, mère et enfants se situent au premier rang, celui du cercle restreint, les germains relèvent du cercle intermédiaire avec certains parents secondaires (les grands-parents, les petits-enfants), cependant que les autres parents secondaires appartiennent au cercle périphérique avec les parents tertiaires (Crenner, Déchaux et Herpin, 2000 ; Déchaux, 2001) » [Déchaux, 2003].

[329] C. Bonvalet, D. Maison, H. Le Bras, L. Charles [1993], « Proche et parent », in Population, 1.

[330] La famille entourage a été définie en fonction de trois critères : les affinités (faire partie des parents désignés comme proches), la fréquence des contacts (au moins une fois par semaine) et l'entraide (avoir cité le parent proche comme ayant été aidé par Ego ou comme l'ayant aidé). Il existe deux grands types de famille-entrourage : la famille-entourage locale dans laquelle les ménages habitent la même commune ou une commune limitrophe, la famille-entourage dispersée, dont les ménages qui la composent ne vivent pas à proximité les uns des autres » [Bonvalet, Maison, Le Bras, Charles, op. cit.].

est primordiale car elle permet au sujet d'acquérir la sécurité émotionnelle lui permettant d'éprouver et de manifester sereinement ses besoins et ses sentiments puis d'accéder au respect de soi [Honneth, 2010]. Les valeurs transmises par les parents du cercle restreint sont d'autant plus mobilisées que les autres supports viennent à faire défaut aux habitants disqualifiés.

Par ailleurs, « l'identité peut […] être définie comme un *rapport réflexif à soi* qui correspond à des représentations et des images de soi, et un *rapport pratique à soi* qui renvoie plutôt à des sentiments » [Marchal, 2009]. Ces sentiments, très intimes, sont déclinés sur un mode préréflexif ; l'identité, de ce fait, reste centrée sur elle-même, dans un rapport routinier à soi qui ne permet par la perméabilité à autrui et au monde entravant alors l'intentionnalité qui la caractérise [Marchal, 2009]. Nous considérons que le rapport pratique à soi consiste en une forme de protection de soi, lorsqu'il n'est pas ou plus possible de s'ouvrir sur un monde n'offrant aucune possibilité objective de réalisation de soi et paraissant hostile. Alors, la mobilisation de supports identitaires, relatifs au passé, vient au secours d'une identité méprisée par autrui, la famille constituant un support significatif permettant la construction d'une identité suffisamment satisfaisante pour affronter les regards extérieurs [Marchal, 2003] en conservant sa dignité. Les habitants des quartiers défavorisés vont ainsi favoriser les relations au sein de leur cercle restreint de parentèle, ce comportement étant, rappelons-le, habituel au sein des familles occidentales contemporaines dont le système de parenté privilégie la famille de procréation [Déchaux, 2003]. Lorsque les pères sont en situation de précarité économique et qu'ils ne peuvent contribuer aux besoins de leur famille, ils limitent leurs échanges avec leur cercle amical qui est souvent absent ; ils peuvent également, dans certains cas, limiter leurs relations avec leur famille et leur belle-famille [Zaouche- Gaudron Euillet, Rouyer, Kettani, 2007], confirmant un repli sur leur famille de procréation.

La centration sur la famille est renforcée par la mauvaise réputation du lieu de résidence, la famille devenant un refuge comme le confirme le témoignage d'une habitante des Pierraux, consigné par une enquêtrice après le renseignement du questionnaire d'enquête :

> Cette femme seule qui vit en couple a entre 36 et 45 ans et 3 enfants. Son fils participait à l'ARIAJE mais « l'animateur/directeur gueulait beaucoup après les gosses, avant c'était mieux ». Ses enfants ne veulent participer aux activités du centre car ça ne les intéresse pas. Elle dit faire beaucoup d'activités avec ses enfants hors centre. Selon elle, « pour les enfants, c'est dangereux de sortir ». Lorsqu'elle a besoin d'un service, elle fait appel à sa famille mais ni à ses voisins ("pas de contact et pas de problème''), ni à ses amis. Pendant son temps libre, elle rencontre sa famille mais pas ses voisins (par « peur des engueulades, des histoires, des potins … ») ni ses amis.

Jean-Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire [1970] ont observé que la promiscuité avec un voisinage que l'on ne veut pas fréquenter et « la faiblesse générale de l'intégration

due à l'hétérogénéité de la population favorisent le resserrement de la vie familiale autour du foyer et des loisirs consommés dans l'intimité familiale. » Pour autant, comme l'ont souligné Patricia Nimal, Willy Lahaye, Huguette Desmet et Jean-Pierre Pourtois, cités par Pourtois et Desmet [2001], à l'issue de leur étude longitudinale menée dans le cadre du Centre de recherche et d'innovation en sociopédagogie familiale et scolaire, 30 % des familles étudiées issues de la classe ouvrière concentrent leur projet de vie sur l'espace familial qui se matérialise par le lieu d'habitation. Ce constat peut expliquer l'attachement au quartier, à défaut de l'attachement à l'ensemble de ses habitants ; le lieu est investi en dépit du rejet des individus qui l'occupent.

La maisonnée

Analysant le conte du *Petit Poucet*[331], Carlo A. Corsini constate qu'il met en scène une famille nucléaire séparée du reste de la collectivité et ainsi sans parents ni voisins pour la soutenir dans ses difficultés. Ce conte démontre, qu'en cas de misère infinie, les parents se résignent à abandonner leurs enfants, car l'avenir de la cellule familiale est mise en péril. Dans ces circonstances, les liens de parenté s'affaiblissent proportionnellement à l'aggravation des conditions de vie ; la famille adopte alors des stratégies de survie en avantageant ceux qui peuvent produire au détriment des autres [Corsini, 1998]. En l'occurrence, ce qui prime dans ce récit est la survie du couple parental qui ne peut être assurée qu'au détriment de tous les enfants ; ce sont ces stratégies qui ont modelé les contours des familles au long des siècles. Cette analyse souligne également que les familles sont fragiles et peinent à protéger leurs membres en cas de pauvreté extrême, lorsque le soutien de la parentèle ou celui du voisinage viennent à faire défaut. Pour reprendre la typologie de Serge Paugam, la pauvreté extrême et les situations de rupture familiale et/ou sociale entraînent progressivement les individus dans la marginalité. Ces situations surviennent lorsque les protections sociales sont insuffisantes et lorsque la famille, dans une acception large du terme, n'est pas à même de les suppléer ; sans une reconfiguration en famille complexe, la famille nucléaire peine à assumer cette fonction protectrice. L'isolement complet de certaines personnes des quartiers populaires, constaté à de nombreuses reprises, est le symptôme de cette incapacité protectrice du ménage restreint composé d'une personne isolée ou vivant en couple sans parentèle dans son environnement proche.

Ce qu'on appelle la solidarité familiale, en confondant maisonnée et parentèle[332], peut être caractérisée par des échanges réciproques et diachroniques, y compris trans-

[331] Conte appartenant à la tradition orale, retranscrit par Charles Perrault dans les *Contes de ma mère l'Oye* en 1697.

[332] La distinction doit être effectuée « entre parentèle (réseau de relations de parenté, univers de référence et d'interconnaissance régi par des règles de comportement basées sur la réciprocité) et maisonnée (groupe de production et de consommation) en montrant qu'elle permet de sortir de l'ambiguïté liée au terme même de "famille''. Ce dernier est en effet utilisé indistinctement pour le groupe de descendance, pour le réseau de la

générationnels, faisant l'objet d'une comptabilisation. Ces échanges prennent différentes formes, mais la réciprocité, si elle n'est pas revendiquée, est néanmoins espérée. La notion de solidarité peut occulter la réalité des rapports familiaux, ces derniers ne consistant pas uniquement en élans affectifs et altruistes ; le don, d'apparence désintéressée, appelle néanmoins une réciprocité car donner c'est aussi le plaisir de recevoir [Culturello, 1988], ce principe s'appliquant aux cadeaux échangés à Noël. Au contraire, ce système d'échange réciproque n'est pas pensé de la sorte au sein des familles néo-communautaires, les maisonnées au sein desquelles on ne comptabilise pas [Weber, 2003]. En effet, les échanges ont pour seul objectif de contribuer à la mise en commun des moyens matériels d'existence ; dans certains cas, la vie en maisonnée se traduit par une cohabitation continue. Au sein des parentèles touchées par l'instabilité, la faiblesse des diplômes et le chômage, les échanges sont *quasi* inexistants ; la cohabitation constitue la forme d'entraide que l'on adopte lorsqu'on s'entend bien et que l'on brise dès que la discorde survient [Herpin, Déchaux, 2004]. Les échanges sont invisibles ou, plus précisément, indicibles car ils n'affleurent pas la conscience[333] des personnes vivant au sein de familles en cohabitation. « […] la maisonnée est donc définie comme l'unité de base de la parenté pratique, au sein de laquelle s'effectue une partie variable des tâches quotidiennes nécessaires à la survie matérielle de ses membres » [Weber, 2002]. Ces échanges ne rentrent pas dans le cercle des dons et contre-dons, mais dans un « pot commun » sans lequel la pérennité des conditions de vie n'est pas garantie. En cela, la cohabitation caractérise une communauté familiale plus proche du groupe de parenté que de la parentèle[334] [Herpin, Déchaux, 2004]. Dans ces conditions, la mise en commun de ressources consisterait en une sublimation de l'échange, où la nécessité absolue de mettre en commun ses moyens d'existence remplace toute autre considération y compris la participation à la vie sociale, comme l'indique ce compte-rendu de visite d'une enquêtrice :

> Cette personne perçoit une pension d'invalidité depuis 7 ans. Elle aime peu sortir parce qu'elle s'occupe de sa mère de 91 ans qui vit chez elle. Elle ne s'intéresse pas du tout aux services et associations du quartier et ne reçoit ni ne rend de services à personne, sauf à sa mère (bien qu'il ne lui soit pas venu à l'esprit de le mentionner dans le questionnaire). Son fils lui

---

"famille élargie'', pour le groupe domestique et pour la "famille conjugale'', notion plus normative que descriptive, groupe de résidence idéal comprenant un couple marié et ses enfants non adultes » [Weber, 2002].

[333] « Pour déterminer qui, à un moment donné, fait partie de la maisonnée et qui de la parentèle, ce n'est donc pas du côté du domicile légal qu'il faut se tourner mais du côté des tâches effectuées et de leur signification : services rendus, échanges de cadeaux ou partage des tâches, spirales d'échanges ? À quel moment les multiples objets et services qui circulent entre les ménages au sens INSEE cessent-ils d'être enchaînés sans cesse dans une spirale des cadeaux qui, parce qu'ils ne sont pas comptés ni même pensés comme des échanges, définissent les contours de la maisonnée ? A quel moment commencent-ils à être rendus et comptés, c'est-à-dire pris dans une attente de réciprocité qui définit les relations dans la parentèle ? » [Weber, 2002].

[334] « On reprend ici l'opposition conceptuelle classique (…). Le groupe de parenté (kin group) est une unité résidentielle et d'entraide soudée par une affiliation et une identité communes. La parentèle (kindred), quant à elle, est un réseau personnel de parenté, qui n'existe qu'à l'initiative de ses membres et dont la configuration change selon les individus et les circonstances » [Herpin, Déchaux, 2004].

> rend des services. Elle a uniquement des passe-temps avec celui-ci. Elle ne mentionne pas de passe-temps avec sa mère. Elle ne fréquente ni ses voisins ni ses amis.

La confiance mutuelle est acquise d'office au sein du groupe familial alors qu'elle ne va pas de soi lors des autres échanges sociaux et, lorsqu'elle fait défaut, les personnes ont une tendance accrue à se replier, soit sur le strict noyau familial nucléaire, soit sur soi en cas de situation d'isolement conjugal et familial. La vie en maisonnée[335], qui ne se confond par nécessairement avec la cohabitation, nécessite de vivre à proximité les uns des autre ; une des stratégies des familles apparentées, pour faire face aux difficultés liées à la pauvreté et la précarité, consiste alors à vivre au sein du même quartier. « Ainsi, en Guadeloupe[336], au sein d'une même parentèle, les familles les plus modestes sont souvent installées dans plusieurs maisons construites sur le même terrain ("le groupe familial de voisinage'') et font des économies d'échelle en coordonnant leurs activités productives (y compris le soin et l'éducation des enfants) » [Herpin, Déchaux, 2004].

La contradiction avec le désir exprimé de quitter le quartier n'est qu'apparente, dans la mesure où ce souhait concerne plutôt les habitants n'y possédant pas d'attaches familiales fortes ou encore des personnes contraintes à l'immobilité dans leur parcours social et résidentiel. Il ne faut pas, non plus, omettre la volonté se démarquer face à l'enquêteur. Florence qui vit seule avec ses deux enfants sur le quartier des Pierraux, n'a pas de liens forts avec sa famille et souhaite le quitter :

> « En tout cas, moi, je compte pas rester dans le quartier ! […] Non ! depuis le 1er avril 2005[337] que je suis ici et le quartier ne me plaît pas du tout, vraiment pas du tout ! Voilà, sur le quartier ou dans le voisinage mais qui savent très bien qu'il ne faut pas s'attaquer à cette personne parce qu'autrement c'est toute la famille qu'ils auront sur le dos ! parce que moi, ma famille, elle est un petit peu à droite, un petit peu à gauche. »

En cas de décès des parents, lorsqu'il y a cohabitation entre générations, les enfants sollicitent un glissement du bail à leur nom ; cette présence de familles élargies au sein des quartiers n'est pas le fruit du hasard car la proximité permet un soutien et une entraide quotidienne, de même que la mobilisation de ressources disponibles [Anselme, 1988]. Effectivement, la constitution de maisonnées nécessite une proximité spatiale et l'isolement dans un autre quartier pénaliserait, en conséquence, les personnes par la réduction des échanges que cela entraînerait ; dans ces conditions, la contrepartie de ces bénéfices consiste à supporter le poids du stigmate attaché au quartier. Les études effectuées sous

---

[335] « Font partie de la maisonnée tous ceux qui sont "chez eux'' dans un espace domestique composé d'un logement, d'un ensemble de logements, le cas échéant d'un jardin, d'une maison de vacances. Le "chez-soi'' a ses marqueurs matériels : avoir les clés, recevoir du courrier, partager un budget » [Weber, 2002].

[336] ATTIAS-DONFUT Claudine, LAPIERRE Nicole [1997], *La famille providence, Trois générations en Guadeloupe,* Paris, La documentation Française.

[337] Soit un peu plus d'un an avant l'entretien.

l'égide de la sociologie de la famille, la sociologie urbaine et de l'habitat concordent pour constater « la proximité résidentielle dans les cités HLM, où les jeunes ménages cherchent à trouver un logement proche de leurs parents qui les aident, notamment à travers la garde des petits-enfants » [Ségalen, 2006]. Pour autant, « les enfants qui ont le mieux réussi cherchent à se loger dans un autre secteur d'habitat, ce qui les conduit à s'éloigner de leurs vieux parents restés en HLM » [Ségalen, 2006]. L'obligation d'entraide, liée à des conditions d'existence précaires, desserre son étau grâce à l'accès à d'autres supports rattachés en particulier au salariat.

Nous constatons la plasticité des familles, caractéristique qui leur permet de faire face à l'adversité et d'organiser leur quotidien dans un but de survie ; les familles contemporaines n'échappent pas à ce processus et adoptent une attitude stratégique pour se protéger des aléas de l'existence. La question se pose alors de la pertinence des incitations contenues dans les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale qui idéalisent la vie familiale et l'appréhende de façon décontextualisée et virtuelle ; les sujets, quant à eux, ne sont pas dans la virtualité et déploient leurs logiques propres pour faire face aux contingences de leur existence.

L'autonomie des démunis

Une intentionalité sous contrainte

« La règle d'autonomie institue l'individu comme une unité de décision et d'action » [Ehrenberg, 2005] ; autrement dit, l'autonomie serait l'apanage des individus responsables. Dans ces conditions, l'autonomie ne s'impose pas davantage que la solidarité et la sociabilité, elle survient à la suite d'un lent processus de reconnaissance au cours duquel une confiance mutuelle s'établit entre acteurs, les rendant conjointement responsables. En conséquence, la confiance est consubstantielle de la reconnaissance qui consiste en une interaction positive entre « "autrui" approbateurs ou encourageants » [Honneth, 2010]. Toutes deux donnent accès à la puissance d'agir ; la réalisation de soi, entendue comme libre accomplissement de ses propres buts, dépend de la confiance en soi, de la garantie de pouvoir agir de façon autonome et, enfin, de l'assurance de soi, de ses capacités [Honneth, 2010] et donc de sa responsabilité. L'autonomie dépend des supports identitaires qu'un sujet peut mobiliser : - la famille pour l'amour et la confiance en soi qu'elle peut lui apporter ; - le droit lui garantissant un statut social et le respect de soi ; - une solidarité partagée fondant une identité positive et lui accordant l'estime de soi.

> « L'expérience de l'amour donne ainsi accès à la confiance en soi, l'expérience de la reconnaissance juridique au respect de soi et l'expérience de la solidarité[338], enfin, à l'estime de soi » [Honneth, 2010].

Ces supports permettront au sujet d'élaborer un rapport réflexif à soi et de s'ouvrir au monde dans « un régime d'intentionalité » [Marchal, 2009]. De ce point de vue, Axel Honneth [2010] précise effectivement que la liberté ne consiste pas uniquement en l'absence de contraintes extérieures, mais également en l'absence d'inhibitions et de blocages psychiques, autorisant alors une forme de confiance intérieure qui permet à l'individu d'exprimer ses besoins et d'user de ses capacités. L'expérience de la solidarité fondée sur une communauté de valeurs donne accès à l'estime de soi ; or, les valeurs partagées par les habitants des quartiers sont celles de la société globale, fondée sur l'accès aux biens et le bien-être, dont ils sont en partie exclus. Ils n'auront de cesse de prouver aux yeux d'autrui et à leurs propres yeux qu'ils sont « comme tout le monde » en surenchérissant les symboles de possession (dont la « marque » pour les enfants constitue le parangon). De ce fait, ce partage de valeurs ne les lie pas mais, au contraire, les éloignent les uns des autres dans un processus inéluctable de « diffraction sociale » ; ce mouvement est démultiplié par l'usage du ragot qui les prive de la solidarité évoquée par Axel Honneth et, en conséquence, de l'accès à l'estime de soi. « Vivre dans l'insécurité au jour le jour, c'est ne plus pouvoir faire société avec ses semblables et habiter son environnement sous le signe de la menace, et non de l'accueil et de l'échange » [Castel, 2003]. L'accueil et l'échange sont alors le privilège de quelques-uns qui ont la chance de rencontrer des autrui respectueux dans un processus de réaffiliation sociale[339], proche de la résilience. Le refuge des individus au sein de la famille, lié au stress et à la déstabilisation psychique consécutifs aux situations de pauvreté et/ou de chômage, s'accompagne du repli sur le présent et l'absence de projet [Mucchielli, 2001*a*]. Ce phénomène est préjudiciable à la réussite scolaire des enfants ; il entrave également la capacité éducative des parents, en particulier des pères qui n'ont plus confiance en eux. De même leurs enfants n'ont plus nécessairement confiance en leur capacité à tenir ce rôle [Mucchielli, 2001*a*]. Des conditions de vie difficile ne permettent pas aux individus de s'impliquer pleinement dans la vie sociale du quartier en termes de relations de voisinage, de connaissance du quartier et de son évolution et enfin en termes de capacité à mobiliser des

[338] Ou, selon Honneth [2010] une « communauté de valeur ».

[339] « Si nous ressentons cette obligation de donner, c'est que nous avons reçu. C'est notre condition d'homme qui nous instaure dans cette dialectique du don et du contre-don. […] La désaffiliation sociale contributive est la difficulté sociale liée à l'incapacité d'assumer la dette […]. Autrement dit, c'est une difficulté à assumer notre contribution sociale, notre responsabilité. Cette responsabilité s'exerce, bien entendu, dans la fonction parentale, mais elle s'exerce aussi dans tous les actes dirigés vers lui. Or, de par des conjonctures néfastes de la vie, cette incapacité peut se trouver altérée. […] La réaffiliation sociale contributive vise donc le rétablissement de la capacité des personnes à contribuer socialement. Le soutien apporté aux familles dans l'éducation des enfants, les "remises en selle'' professionnelles, les repas préparés et partagés ensemble, les échanges de savoirs et de services sont autant d'initiatives qui permettent la restauration de l'utilité sociale et de la responsabilité » [Garnier, 1999].

savoir-faire appropriés pour faire face à des situations problématiques [Mucchielli, 2001*a*]. Par perte de confiance en soi et impossibilité de se sentir responsable, il peut s'ensuivre un déficit de surveillance et de projet envers les enfants et les adolescents ; les parents sont en situation d'indisponibilité psychique et ne trouvent plus les ressorts nécessaires pour faire face aux obligations qui leur sont assignées, en particulier par les intervenants sociaux.

Une autonomie stratégique

L'autonomie déployée ne sera donc pas celle attendue par les entrepreneurs de morale. Non, il sera question d'une autonomie de survie, celle qui nécessite une connaissance parfaite de tous les dispositifs d'aide officiels, tout comme celle des « ficelles » et activités souterraines qui améliorent les conditions d'existence.

> « Parce que hier matin… hier après-midi, j'ai pris une pause, parce que hier matin que ça de courir : je suis allée aux restaurants du cœur, me réinscrire, renouveler ma carte. A 9 heures moins vingt je dépose mon petit, ma petite n'avait pas classe, sa maîtresse n'était pas là… je monte aux restaurants du cœur, j'attends que mon tour arrive pour pouvoir renouveler ma carte, je sors du Restaurant du cœur, 11 h moins 20, j'arrive chez moi, je range les courses, je pars avec ma petite en ville pour aller à la banque prendre le peu d'euros qu'ils m'ont laissé. J'arrive, j'ai une saisie sur le compte parce que le Trésor public est passé par là au début du mois et j'ai été au courant, à la surprise, à la carte. Je demande de l'argent. C'est pas possible, mon conseiller est en rendez-vous. Il ne peut pas prendre le temps trois secondes pour dire à la caissière : "Donnez-lui 50 Euros'' ! » [Florence, habitante des Pierraux].

En effet, une vie d'exclu nécessite le déploiement de beaucoup d'énergie, une connaissance fine des réseaux d'entraide ce qui placent les personnes en situation d'exclusion clairement dans la société et non pas en dehors ; ils survivent en mobilisant les ressources disponibles au sein de cette société et en développant diverses stratégies [Karsz, 2000]. Le recours aux aides sociales n'est pas toujours bien admis et compris par les intervenants sociaux ; ainsi cette femme-relais, médiatrice de quartier aux Hauts du Lièvre à Nancy qui évoque la fréquentation des structures d'aide du quartier :

> « Il y en a sur le quartier qui bon ! qui savent les combines. Bon il y en a qui vont au Secours Catholique, au CCAS, le Secours Populaire, la Croix Rouge, l'Armée du Salut, un tel, Essey les Nancy, j'ai travaillé aussi un petit peu là-bas. Ils savent. Ils ont un parcours. La semaine ils peuvent se baser sur ça, le lundi après-midi on va là, mardi après-midi on va là. Maintenant il y a les Restaurants du cœur. Ils convergent, ils savent ! Mais il y a des gens qui savent ! »

De fait, ce type de stratégies ne reçoit pas de reconnaissance sociale, entre assistanat et trafic, l'opprobre est toujours possible de la part des intervenants sociaux et des professionnels institutionnels. Quant à l'autonomie légitime, celle qui a trait à la participation

à la vie associative, à l'implication des parents au sein de l'école, elle est en effet ténue tant le discrédit, voire le mépris, sont insupportables à vivre. Ainsi les personnes sans emploi, en situation de précarité et/ou d'origine immigrée, bien que surreprésentées dans les quartiers, ne le sont pas au sein des institutions, ni dans les partis politiques qui restent l'apanage des classes moyennes [Avenel, 2005]. Les plus démunis, lorsqu'ils entrent en interaction avec autrui, s'exposent à la déconsidération, alors que pour être libre et responsable il faut être reconnu et posséder la part de pouvoir dont ils sont dépourvus. Mis dans une situation d'échange asymétrique et de domination ils développent une autonomie visant la préservation de soi, illégitime du point de vue des intervenants sociaux, puisqu'elle s'accompagne de la désertion du monde associatif qui leur propose des activités en décalage avec leurs préoccupations premières. Fatou, femme-relais d'un centre social de Woippy, a tenté en vain d'amener les femmes de son quartier à faire du théâtre :

> « Hier, il y avait une réunion pour faire du théâtre, pour apprendre à s'exprimer. J'ai dit aux femmes que j'y allais, mais c'était pas ça… C'était pas ça… Alors il n'y a eu personne… Ce n'était pas ça qu'elles attendaient »

La proximité sociale entre certains intervenants sociaux, telles les femmes-relais, médiatrices de quartier et les habitants les fait osciller entre compréhension, grâce au partage du même vécu, et condamnation [Sas-Barondeau, 2001], comme Michèle et Lucette du Haut du Lièvre à Nancy le rapportent :

> « Parce que les gens ne sortent pas du tout de chez eux ! c'est un tort ! Ils se renferment sur leur coquille, dès qu'ils ont un problème… C'est un peu la misère… c'est la misère qui les freine… c'est le chômage, c'est tout ça… c'est la honte »

> « Bon moi, je le vois déjà rien qu'à l'école, la maîtresse, la directrice, elles convoquent les parents, les parents jusqu'à maintenant on les a jamais vus… Nous, dans la classe de mon fils, la dernière fois on était que trois sur vingt et un. Donc, ça fait pas beaucoup. Il y a des parents qui n'en n'ont rien à foutre ! »

Toute forme de mépris constitue un déni de reconnaissance ; des considérations négatives évoquées au cours des échanges intersubjectifs peuvent blesser les sujets dans l'image qu'ils ont d'eux-mêmes et enfin les atteindre dans leur liberté d'action [Honneth, 2010]. Les pères délèguent à leurs conjointes la tâche de solliciter les aides sociales lorsque cela est nécessaire car ils ressentent alors un sentiment d'indignité et de honte [Zaouche- Gaudron Euillet, Rouyer, Kettani, 2007]. Ainsi les sujets vont se réfugier au sein de la sphère familiale pour échapper à toutes les formes d'insécurité subies : pauvreté, précarité et atteinte identitaire.

Conclusion

Les familles contemporaines n'échappent pas aux influences et contraintes qu'exerce l'environnement sur les modes de vie. Aussi, à l'opposé des représentations générales, la famille subit les cycles d'expansion ou de récession socio-économiques et elle ne peut en aucun cas, seule, garantir la cohésion sociale ; au contraire, ce sont les différentes protections sociales existantes qui lui permettent de s'engager pleinement dans la vie sociale. Ce n'est certainement pas un hasard si les sociabilités et les solidarités familiales diffèrent d'un milieu social à l'autre, en fonction des différents capitaux sociaux, financiers, culturels, patrimoniaux, symboliques… mobilisables. Le paradigme est inversé : la famille n'est plus le socle de la société ; au contraire, les conséquences supposée des dysfonctionnements familiaux sur la société ne sont que les effets produits pas cette dernière sur les conditions de vie des familles. Le discrédit social se surajoute aux effets provoqués par la pauvreté et la précarité des conditions de vie. En définitive, comme le souligne J. Commaille et C. Martin [1998], l'étude de la famille exige de partir de la société et de son fonctionnement pour revenir ensuite à la place très relative de la famille au sein de ce fonctionnement.

Chapitre 3 - L'accompagnement de la fonction parentale, le malentendu ?

Introduction

Le terme de parentalité, dont nous rappelons l'équivalence avec celui de fonction parentale, a pu grâce à son singulier devenir une catégorie scientifique autant qu'une catégorie d'action publique ; il aura permis de constituer les relations parents-enfants comme un ensemble ayant trait tout à la fois à leurs problèmes et aux solutions s'y rapportant, tant du point de vue généalogique que du point de vue de la relation parents-État [Boisson, Verjus, 2004]. Derrière la notion de parentalité et les valeurs que les dispositifs véhiculent, se cache un souci de normalisation des comportements en totale lévitation sociale [Karsz, 2000]. Autrement dit, les préconisations contenues tant dans les textes de loi que dans les projets associatifs sont en décalage avec la vie quotidienne des familles, souvent confrontées à des difficultés socio-économiques et environnementales. Rappelons également que la coparentalité est l'exercice conjoint des fonctions parentales par les deux parents, quelle que soit la configuration familiale, suivant le paradigme de la survie du couple parental au couple conjugal dont l'objectif est la préservation du lien de filiation.

> « En termes sociologiques, imposer la coparentalité a une résonance tout aussi surprenante. Alors que la diversité des familles, de leurs cultures, de leur mode de fonctionnement est aujourd'hui de plus en plus reconnue, tout se passe comme si on voulait imposer, dans toutes les situations, le même modèle d'exercice de la parentalité. Autrement dit, liberté totale pour le couple conjugal, et contrôle maximal pour le couple parental ! Il y a quelque chose d'étrange et d'intenable dans un tel raisonnement » [Bastard, 2005].

Cette contradiction, inhérente au principe de (co)parentalité, dont découle la mise en place des dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale, se retrouve, à d'autres titres, dans les valeurs et normes véhiculées par ces mêmes dispositifs. Comment concilier liberté des conjoints et indissolubilité du couple ? Comment s'investir dans des liens de parenté intenses et solidaires et s'émanciper de la famille pour participer à la vie sociale ? Comment se rapprocher des voisins et garantir la cohésion sociale alors que chacun cherche à s'en distinguer ? Autant de hiatus et de production d'a-sociale sociabilité [Castel, 1991*b*] que nous allons tenter d'analyser. Nos comportements sont la résultante de dispositions plus profondes qui les motivent et les orientent ; elles correspondent à des attitudes qui sont des états mentaux et neuropsychologiques construits par l'expérience et préparant l'individu à

répondre à toutes situations auxquelles sont associés des évaluations et des affects positifs ou négatifs [Gossling, 1996]. La promotion des comportements parentaux ne tient pas compte des attitudes profondes des individus et, *in fine*, correspond à la définition de l'a-sociale sociabilité de R. Castel [1991*b*], tant les associations porteuses de ces projets tentent de récréer une dynamique sociale et familiale en contradiction avec l'expérience vécue. Par ailleurs, les comportements promus ne se réduisent pas, au travers de leur déclinaison en « actes », aux seules tâches spécifiques attachées à la fonction parentale, telles que les énumère Esther Goody[340], citée par Martine Boisson et Anne Verjus [2004] et par Agnès Fine [2001], à savoir concevoir et mettre au monde, nourrir, éduquer, donner une identité à la naissance et permettre à l'enfant d'accéder à un statut d'adulte. En réalité, il sera demandé aux parents de se comporter de façon citoyenne :

> « Les parents sont incités par ces dispositifs [de soutien à la fonction parentale] à "participer'' de manière plus intense à la vie familiale, à l'éducation de leurs enfants, à la vie de leur quartier... c'est-à-dire à un ensemble d'activités sociales susceptibles, du point de vue des représentations socialement dominantes, d'appartenir à la sphère de la "responsabilité parentale''. Ces actions peuvent être considérées comme des "actions de citoyenneté'' visant à encourager une parentalité "plus'' ou "autrement'' responsable » [Boisson, Verjus, 2004].

Aussi, allons-nous nous attacher à confronter les attendus de l'accompagnement de la fonction parentale avec la réalité familiale et sociale des familles populaires et, à partir d'une relecture des argumentaires, mettre à jour les malentendus qui y sont contenus.

A la recherche de l'harmonie perdue

Nous avons pu définir trois pôles alliant et articulant les normes de solidarité, sociabilité et autonomie : la famille, considérée comme cellule de base de la société, assumant des fonctions de socialisation primaire et de transmission des valeurs ; le quartier, assumant des fonctions de socialisation secondaire, lieu de vie à investir pour y déployer une dynamique de développement social local ; le monde institutionnel et associatif représentant la société au sein de laquelle il convient de s'impliquer. À noter que l'accès à l'emploi n'est pas évoqué car l'insertion professionnelle ne relève pas traditionnellement du champ d'intervention des CAF, sauf dans le cadre du Revenu de solidarité active depuis le 1er juin 2009. La conformité à ces normes entraînerait certains bienfaits bien que le recours aux notions de socialisation primaire et secondaire perd partiellement de sa pertinence pour qualifier la vie urbaine. « Une image de soi précocement intériorisée peut très bien être bousculée par une identité plus récente davantage significative, si bien qu'il ne semble pas toujours pertinent de parler

[340] GOODY Esther [1982], *Parenthood and Reproduction : Fostering and Occupationnel Roles in West Africa*, Cambridges, s.éd.

d'accumulation ou de sédimentation d'identités » [Marchal, 2009]. Cependant la logique du législateur ne va pas dans ce sens.

Nous avons affaire, de la part des pouvoirs publics, à une représentation mythique, harmonieuse et solidaire de l'existence familiale et sociale ; les liens familiaux sont resserrés, la présence du père est revalorisée et encouragée, l'éducation des enfants est assumée et la jeunesse canalisée. La transmission inter générationnelle des valeurs, de l'histoire familiale est assurée, de même que la prise en charge des dépendants (enfants, malades ou vieillards). Les échanges de services sont renforcés ce qui permet aux personnes apparentées de mutualiser leurs moyens pour faire face aux aléas de la vie. Les quartiers redeviennent des lieux de vie investis par leurs habitants, un esprit de quartier renaît, accompagné d'une dynamique de groupe revitalisée par un nouveau sentiment d'appartenance. Toutes les conditions d'un *empowerment* sont enfin réunies, permettant aux voisins, voisines de créer leur propre dynamique de développement social local. La participation au monde associatif, l'implication des parents au sien de l'école favorisent l'accès à la culture, à la réussite scolaire et représentent des actes de citoyenneté. L'intégration[341] sociale est assurée à l'instar de la communauté ouvrière de Bethnal Green décrite par Michael Young et Peter Willmott [2010] qui ont constaté que le sens de la communauté et le sentiment de solidarité proviennent d'une longue cohabitation sur un territoire commun.

Ce scénario ouvre la possibilité de prévenir la délinquance et de maintenir la cohésion sociale ; il met en scène des personnes au comportement responsable et qui ne comptent pas sur les systèmes de protection sociale pour s'assumer et agir. La doctrine du volontarisme s'impose ; dans le cadre de l'accompagnement qui constitue une nouvelle modalité de l'intervention sociale, les professionnels ne considèrent pas leurs usagers comme responsables de leur situation actuelle. Cependant ils vont les rendre responsables des solutions qu'ils pourront mettre en œuvre pour se sortir de leurs difficultés. « En revanche, ce dont ils sont sûrs, c'est que seule "*la volonté de s'en sortir*" paiera » [Astier, 2009]. L'accompagnement de la fonction parentale doit permettre de réduire l'écart entre les valeurs familiales et celles de la société globale ; ce que l'on attend de l'usager, et en particulier du parent, « c'est qu'il soit, dans la mesure de ses possibilités autonome, responsable et trouve en lui-même les raisons d'adhérer à la société » [Astier, 2009]. Par ailleurs, la famille étant toujours représentée comme le socle de la société, cette entreprise s'avère fondamentale car du point de vue des pouvoirs publics, la famille a une véritable fonction de conservation de l'ordre social [Commaille, Martin, 1998].

[341] « Les politiques familiales françaises (peuvent être comprises) comme des stratégies d'intégration des classes populaires […] » [de Singly, Schultheis, 1991].

Les phénomènes d'évitement des structures sociales et associatives, de mise à distance du voisinage, à l'œuvre dans les quartiers, ne sont ni perçus ni pris en considération, volontairement ou non, par les intervenants sociaux ; ils n'évoquent jamais cette réalité, tout en déplorant le manque de participation des usagers à leurs actions. Il existe un déni, une incompréhension de ces phénomènes de même que des possibilités objectives des individus à se comporter selon les valeurs et les normes définies au niveau des instances politiques.

> « Les termes relatifs à la famille qualifient de nouveaux liens, qui sont autant de nouvelles responsabilités et de nouvelles sources d'utopie ou de culpabilité. Dans la période contemporaine, l'espace des rapports familiaux n'est ainsi pas tant dérégulé qu'autrement régulé et socialement construit. La valorisation des "nouvelles parentalités'' semble traduire un impératif social d'abondance relative des ressources relationnelles, la pauvreté relationnelle apparaissant désormais comme un des principaux écarts par rapport à la norme éducative dominante » [Boisson, 2008].

La pauvreté relationnelle concerne autant la famille, le voisinage que les interactions avec le monde associatif.

Nous avons étudié trois normes que les sujets sont enjoints à respecter pour devenir responsables : la solidarité, la sociabilité et l'autonomie. En réalité, ces normes correspondent à une vision utopique et idéalisée des relations familiales et sociales qui ne prend pas en compte les conditions d'existence et les protections et supports dont bénéficient ou non les sujets. Selon Jacques Commaille [2006], le « familialisme » correspond à une vision de l'ordre du monde au sein duquel les familles, outre leurs fonctions de socialisation et de transmission des valeurs, sont investies de vertus inspirant tant l'ordre social que l'ordre politique rendant possible un monde harmonieux et solidaire. Les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale font preuve, dans leur ensemble, d'un manque de réalisme en produisant une vision idéalisée et quelque peu mythique de la famille et de ses fonctions. Comme le souligne C. Martin [2002], le débat public est orienté par la production d'écrits opposant deux périodes et deux conceptions de la famille, la première période correspondrait à un âge d'or et la seconde serait marquée par la crise et l'affaiblissement des liens sociaux ; un appauvrissement relationnel s'écartant des normes éducatives [Boisson, 2008] caractériserait également cette seconde période. De fait, la progressive généralisation de la famille nucléaire au sein de la société moderne s'est effectuée selon deux modes organisationnels et relationnels opposés. Une première période concerne le fonctionnalisme que nous avons décrit ci-dessus et dont l'apogée se situe de la Seconde Guerre mondiale au début des années 1970. La famille se compose d'un mari/père, qui travaille et pourvoit aux besoins matériels de tous, d'une épouse/mère, exclusivement dévolue aux tâches domestiques et parentales, et enfin des enfants issus de leur union. Le premier a un rôle instrumental et est tourné vers le monde extérieur, la

seconde, dans son rôle expressif, vit repliée sur la sphère privée. Pour Talcott Parsons[342], ce modèle représente, en congruence avec la société industrielle d'après-guerre, l'aboutissement réussi de l'évolution familiale.

L'année 1973[343] marque une rupture et l'avènement d'une seconde période individualiste, celle de la famille relationnelle, fondée sur le primat de l'individu et le principe de la réalisation de soi [de Singly, 1993]. Le mariage ne peut plus garantir la stabilité familiale et, pour remédier à cette situation, la loi de 2002 sur l'autorité parentale conjointe est promulguée qui consacre l'indissolubilité du lien de filiation et la survie du couple parental au couple conjugal[344]. Ainsi au travers de cette la loi, les relations enfants-parents sont mises à l'abri des aléas du couple, la coparentalité recréant ainsi l'indissolubilité du couple [Bastard, 2005] ce que l'extrait de la lettre-circulaire de la CNAF ci-dessous affirme :

> « En privilégiant l'intérêt de l'enfant, l'action publique passe du concept d'« *indissolubilité du mariage* » à celui d'« *indissolubilité de la filiation* ». Tel est le cas de la loi du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale où est affirmé le droit de l'enfant à maintenir des liens avec chacun de ses deux parents, quelle que soit leur situation matrimoniale. Dès lors, le principe de coparentalité prévaut » [Lettre-circulaire CNAF n° 2009-077 du 13 mai 2009].

Or, la restauration du principe d'indissolubilité fait clairement référence à la famille idéalisée, stable et éternelle de l'âge d'or de la période fonctionnaliste ; le diagnostic sur la période contemporaine consiste à souligner, au contraire, l'affaissement des valeurs fondatrices de la famille ce qui ne serait pas sans répercussions sur l'organisation sociale dans son ensemble [Martin, 2002]. Cette analyse met en exergue le lien de causalité entre dissociation familiale et péril sociétal qui est posé ; la réponse à ce risque consiste à idéaliser le passé et

---

[342] « Dans le champ de la sociologie de la famille, Talcott Parsons (1902 – 1979), sociologue et théoricien nord-américain du "structuro-fonctionnalisme'' est resté célèbre pour avoir énoncé la théorie de la "nucléarisation familiale'' destinée à analyser les transformations à long terme de la famille dans les sociétés occidentales modernes. Dès 1943, sa thèse est exposée dans un article de la revue *American Anthropologist* – réédité en 1949, dans les *Essays in Sociological Theory*, partiellement traduits en français en 1955 par François Bourricaud sous le titre ***Eléments pour une sociologie de l'action*** – et reprise dans le livre écrit avec Robert Bales, *Family Socialization and Interaction Process* (1956). La thèse s'appuie sur l'analyse du système de parenté nord-américain, abordée à partir de la terminologie de parenté alors en usage et des relations entre parents même si, sur ce dernier point, les données mobilisées ne se réfèrent à aucune enquête empirique. […] Outre une vision très clivée des rôles de sexe dans le couple (point concernant le fonctionnement interne de la famille nucléaire, on ne retient généralement de T. Parsons que l'idée d'un isolement de la famille nucléaire par rapport au reste de la parenté, isolement qui conviendrait parfaitement aux exigences fonctionnelles d'une société industrielle fondée sur la mobilité et l'accomplissement personnel » [Déchaux, 2003].

[343] Il y a chute du nombre des mariages dès 1973. On a d'abord cru à un retard de l'âge au mariage avant de se rendre compte d'une réelle désaffection. Parallèlement, il y eut un nombre croissant de divorces. « Ces deux phénomènes parallèles traduisent une redéfinition entre la sphère du privé et du public, comme une réévaluation des statuts sociaux respectifs de l'homme et de la femme » [Ségalen, 2000].

[344] « Le principe du maintien des relations personnelles de l'enfant avec chacun de ses parents affirmé dans l'article 373-2, alinéa 2, du code civil traduit à nouveau le souci du législateur de garantir la coparentalité. On ne cessa pas d'être parent parce que l'on quitte le père ou la mère de son enfant. Ce n'est pas parce que le couple conjugal explose qu'il emporte avec lui la disparition du couple parental. […] Puisque la séparation des parents est sans influence sur les règles de dévolution de l'exercice de l'autorité parentale, il est prévu que chacun des père et mère doit maintenir des relations avec son enfant. En réalité, ces dispositions entendent surtout revaloriser le rôle des pères en luttant contre la "monoparentalité maternelle'' (expression de François Boulanger, "Modernisation ou utopie ? : la réforme de l'autorité parentale par la loi du 4 mars 2002, *D 2002, chron. 1571*) » [Corpart, 2002].

à dramatiser l'avenir. Il est alors préconisé un retour à la famille traditionnelle, qui serait garante de paix sociale et de développement [Martin, 2002] ; l'appel au renforcement des liens familiaux se comprend à l'aune de cette lecture. Un autre mythe est ainsi à l'œuvre, celui qui consiste à considérer la famille comme le socle de la société. « […] les valeurs du familial se confondent avec celles du politique et du social pour faire effectivement de la sphère privée le socle de l'ordre politique et de l'ordre social » [Commaille, 2006].

La famille, socle de la société

Troubles familiaux, troubles sociaux ?

Les difficultés rencontrées par la famille, en termes d'éducation ou de conditions de vie, posent problème au regard des désordres sociaux qu'elles peuvent engendrer [Commaille, Martin, 1998]. Le préambule de la Convention d'objectifs et de gestion 2009 - 2012 entre l'État et la CNAF réaffirme le lien entre cohésion familiale et cohésion sociale : « Comme acteur majeur de la politique familiale et comme acteur reconnu des politiques de solidarité et d'insertion, [la Branche famille] contribue à assurer l'existence et la cohésion de la cellule familiale et, au-delà, de la société tout entière » Pourtant, dans la réalité, ce ne sont pas nécessairement les mêmes principes qui organisent les liens familiaux et les liens sociaux [Crenner, Déchaux, Herpin, 2000]. Cette réalité n'est pas prise en considération ; la relation de causalité entre carence parentale et désordre social surdétermine, au contraire, la problématique du maintien de la cohésion sociale comme l'indique cet extrait du rapport remis au Président de la République par Jean-Marie Bockel[345] :

> « Dès 2002, la sécurité de nos concitoyens a été placée au cœur du débat public. Face à une montée significative de la violence, une politique nouvelle a été mise en œuvre […] Avec le recul, cette politique de fermeté était d'autant plus la bienvenue que l'on constate aujourd'hui encore une progression des faits de délinquance commis par des mineurs. Ces faits se déclinent dans trois champs principaux. Dans les familles : toute puissance de certains enfants conduisant à l'anomie, effet d'éviction des parents dans certaines familles, démission parentale dans d'autres, création d'une économie intrafamiliale de survie basée sur les trafics, crise de notre modèle d'intégration républicaine. »

Une analogie est à souligner avec le XIX^{e} siècle : les pouvoirs publics désignent fréquemment les parents comme les principaux responsables des comportements de leurs enfants : « S'il ressort que l'ordre, la sécurité ou la tranquillité publiques sont menacées à raison du défaut de surveillance ou d'assiduité scolaire d'un mineur, le maire peut proposer

[345] BOCKEL Jean-Marie [2010], *La Prévention de la Délinquance des Jeunes*, Rapport à Monsieur le Président de la République, novembre, p. 7.

aux parents du mineur concerné un accompagnement parental » [Lettre-circulaire CNAF, 2008].

Par ailleurs, la société contemporaine occidentale est fondée sur la démocratie et un système économique libéral ; au-delà de ces préoccupations sécuritaires, il convient alors à la famille de se conformer aux exigences de ce modèle socio-économique. Le lien entre organisation familiale et troubles sociaux est une représentation sociale récurrente, traversant les siècles et tous les modèles d'organisation politique, qui correspond à une relation causale un peu primaire entre modèles familiaux et organisation politique [Commaille, Martin, 1998]. En réalité, il est sans cesse recherché une adéquation idéale permettant la perpétuation des valeurs en vigueur, grâce à l'adhésion de toutes les familles à celles-ci ; les moralistes, de toutes les époques, n'ont eu ainsi de cesse de prôner auprès des familles les plus éloignées de la morale dominante, et jugées de ce fait dangereuses, les préceptes à respecter. Le pouvoir trouve alors sa justification en référence à la famille, par essence naturelle, d'où une indifférenciation entre le familial et le politique devenus ainsi indissolubles et qu'il convient aux individus d'intérioriser [Commaille, Martin, 1998]. Notre évocation historique n'a eu d'autre objectif que de démontrer cette préoccupation constante d'encadrer les familles. Sous l'habillage d'une neutralité axiologique[346] affirmée au prétexte de soutenir les familles qui seraient particulièrement déstructurées et en questionnement à cause de l'individualisme, l'accompagnement de la fonction parentale véhicule des valeurs et des normes en totale congruence avec l'idéologie en cours au sein de la société. Cette idéologie libérale se fonde sur le mérite individuel invitant chacun à s'assumer pleinement et, en conséquence, à se libérer des protections sociales et en particulier de l'assistanat. Nous pourrions, à l'instar de Michel Chauvière [2008] nous exclamer : « Comme quoi la politique de la parentalité n'est pas aussi naturelle et apolitique qu'on le dit parfois ! »

De la configuration de la famille, de son organisation et des liens tissés entre ses membres dépend la pérennisation de la cohésion sociale, l'État considérant la famille comme un moyen potentiel de régulation des problèmes sociaux [Martin, 1994]. Dans cette conception libérale, les pouvoirs publics cherchent à renforcer les solidarités de proximité susceptibles d'être assurées par la famille, l'entourage, le voisinage ou la communauté [Martin, 1994]. La famille est conçue comme un espace d'amour, de générosité, d'affectivité, d'universalité et de sublimation des différences, au service de la construction du politique sur un mode nostalgique et sur celui de l'utopie [Commaille, Martin, 1998]. Nous pourrions considérer que cette vision nous rapproche de l'idéologie du XIX^{e} siècle lorsque l'État est intervenu pour abolir les obstacles au libre jeu des forces sociales, les individus étant enjoints à gravir

[346] « Charles Larmore [*Modernité et morale*, Paris PUF, 1993] propose enfin de renvoyer la neutralité des valeurs au consensus social, les valeurs réputées neutres n'étant autres que celle que la majorité voire la totalité, des citoyens considère comme telles » J-C. Billier [2006], « Les valeurs morales : la neutralité libérale par-delà le relativisme » in *Informations sociales*, n° 136, décembre, p. 23.

l'échelle sociale par le mérite [Bec, 2009]. La norme sociale conditionne la morale familiale et dans ces conditions incite actuellement les familles à être solidaires et à supporter l'entière responsabilité de tout et de tous [Godbout, Charbonneau, 1994].

Une famille idéalisée

Pour autant, les pouvoirs publics ont-ils des craintes objectives à nourrir face à l'effritement supposé du lien familial ? Le fait d'évoquer « la » famille gomme toutes les différences en termes de représentation, que les sujets se font de leurs rôles au sein de leur cellule familiale ; les dispositifs véhiculent une vision mythique et universelle de la famille qui ne serait que bonheur et harmonie. « Le mythe familial résiste, constituant une sorte d'idéal que l'on évoque lorsqu'on compare l'entreprise, voire l'armée, à "une grande famille'' et qui est largement utilisé par exemple dans les publicités, où la référence aux liens familiaux renvoie au bonheur et à l'authenticité » [Pitrou, 1994*a*]. Ces rôles dépendent des supports mobilisables, des traditions familiales et, de ce fait, diffèrent en fonction du milieu social. De même, la véracité des troubles qu'engendreraient les dissociations familiales ne résiste pas à l'analyse sociologique. Toutes les classes sociales ne sont pas affectées de la même façon par les transformations de la famille ; ainsi la famille dite traditionnelle continue-t-elle d'être la référence pour certains milieux sociaux [Commaille, Martin, 1998], dont les milieux populaires, ceux-là mêmes que l'on accuse de mauvaise parentalité. Toutes les familles – et non pas « la » famille – possèdent des règles que leur sont propres selon un continuum allant du fonctionnalisme le plus pur (avec des normes statutaires très sexuées) à l'individualisme le plus marqué (le partage de ces fonctions se négocient dans un dialogue constant), en passant par la vie familiale des élites, sorte de mixte où le statut impose néanmoins des rôles bien définis à chacun non pas pris en tant qu'individu mais en fonction de sa position dans la structure familiale [Pinçon, Pinçon-Charlot, 1998].

De son côté, Hervé Le Bras [1982] a mis en évidence que « dans l'ancienne France, la ligne directe est très minoritaire et ne représente guère plus de 10 % de la parenté jusqu'à 50 ans… La famille était essentiellement constituée par le cousinage. » La comparaison avec l'époque contemporaine n'a donc pas de sens puisque la sociabilité familiale actuelle se concentre principalement sur le lien de filiation. Par ailleurs, Michel Anselme [1988] relève qu'un réseau dense n'implique pas nécessairement une fréquence accrue des échanges ; ainsi selon lui un vaste réseau peut n'engendrer que des échanges de faible densité, à ses marges ou en son centre.

Faire familles

Il existe différentes façons de vivre en famille en fonction de la cohésion interne déployée et des relations avec l'environnement social. Les familles « Bastion » sont fondées sur la clôture, la fusion avec une différenciation relativement rigide des sexes, avec peu de contacts avec le monde extérieur dont elles se méfient. La vie familiale est fondée sur le consensus et la tradition ; 16 % du panel des couples étudiés adhèrent à ce fonctionnement [Widmer, Kellerhals, Lévy, 2004]. Les familles « Compagnonnage » ont une forte fusion interne mais sont ouvertes sur l'extérieur avec une différenciation des rôles et du pouvoir relativement faible ; elles représentent 24 % de l'échantillon [Widmer, Kellerhals, Lévy, 2004]. À l'inverse, les couples des familles « Parallèles » et « Associations » sont plus autonomes, mais, dans ce cas également, la différence provient de l'ouverture ou non sur l'extérieur. Les valeurs portées par les familles « Parallèles » sont « l'ordre, la différenciation des sphères d'activité et le repli sur soi. Ce style d'interaction concerne 17 % des couples » [Widmer, Kellerhals, Lévy, 2004]. Les couples des familles « Associations » (29 %) recherchent l'authenticité personnelle et le le respect des droits individuels. Quant à la famille « Cocon » (15 %) elle ressemble à la famille « Bastion » avec cependant une répartition plus égalitaire des fonctions au sein du couple. Ses valeurs sont celles du confort et de l'intimité [Widmer, Kellerhals, Lévy, 2004]. Bien entendu, on ne rencontre pas ces différents types de famille indifféremment au sein de tous les milieux sociaux. Si la famille « Compagnonnage » est la plus répandue, tous milieux confondus, la famille « Association » se rencontre plutôt en haut de l'échelle sociale, alors que la famille « Bastion » est plus fréquente en bas de cette échelle [Montandon, Kellerhals, 1991]. Le lien de filiation est vécu de façon différenciée entre hommes et femmes des milieux populaires qui restent par ailleurs attachés à des normes statutaires pour le partage des tâches ménagères et parentales. La paternité permet aux hommes de se valoriser socialement grâce à la transmission du patronyme alors que les femmes ressentent ce lien de façon plus charnelle et fusionnelle, les enfants étant considérés comme une partie d'elles-mêmes [Le Pape, 2005*b*]. Les modèles familiaux constituent des repères stables et sécurisants pour les jeunes parents et la naissance des enfants réactive ce besoin d'affiliation ; la famille incarnera cette stabilité [Le Pape, 2005*a*]. La venue des enfants provoque un moment de réflexivité qui permet « de solliciter notre capacité mentale à délibérer avec et sur nous-même » [Marchal, 2009] et va déboucher sur un nouveau rapport pratique à soi, mobilisant des supports identitaires significatifs et fiables du point de vue des sujets. La négociation et la concertation au sein du jeune couple sont l'apanage des classes moyennes ; en milieu populaire, au contraire, les règles sont statutairement fixées, dès le début de la vie de couple.

> « Pas de conflit ni d'arbitrage puisqu'il s'agit de reproduire une identité familiale qu'on estime la plus adaptée à son mode de vie : "Moi, je n'ai jamais dit à un de mes enfants 'il faut que tu

ailles te brosser les dents'. Mais parce que mon père ne m'a jamais dit 'Jean-Marc, il faut que tu ailles te brosser les dents'. Ma mère me disait ça mais pas mon père. C'est notre vie. Mon père m'a habitué comme ça. Nos parents nous ont habitués comme ça. Même mes beaux-parents étaient comme ça'' » [Le Pape, 2005*a*].

Rien ne permet alors d'affirmer l'affaiblissement des liens familiaux au sein du cercle restreint de la parenté des milieux modestes – les familles d'origine méditerranéenne manifestant une tendance accrue aux échanges avec les cercles intermédiaires et périphériques. Ces liens peuvent être vivaces et susceptibles d'engendrer des maisonnées[347] en vue de la mise en commun des moyens d'existence. En définitive, la configuration de la parenté dépend bien de variables exogènes et celle-ci n'est en aucun cas un système clos [Déchaux, 2003]. L'influence de ces variables marque également la sociabilité en tant que vie sociale, telle que l'ont définie Muriel Nicolai et Magda Tomasini[348]. Claude Martin [1994], indique qu'en cas de séparation, les parents gardiens isolés sont fréquemment sans ami proche ou avec un seul ami ; les configurations familiales déterminent ainsi l'étendue du réseau amical. Ces personnes se retrouvent au sein d'un réseau restreint fortement centré sur la famille proche (parents et fratrie). Les personnes remariées ont un réseau amical un peu plus étendu que les monoparents, mais moins que les personnes vivant en concubinage [Martin, 1994]. Le fait d'apprécier plus ou moins la vie sociale fluctue donc en fonction de son destin familial comme le rapporte ce témoignage consigné par une enquêtrice aux Pierraux :

> Cette femme seule de plus de 66 ans, retraitée, dont le mari est décédé, aime sortir de chez elle, aller aux réunions des témoins de Jéhovah mais dit ne pas aimer trop voir des gens sur le quartier. Son mari était militaire et elle dit que c'est pour cette raison qu'elle est un peu sauvage et qu'elle aime bien rester chez elle. Lorsqu'elle a besoin d'un service, elle fait appel à ses deux fils, surtout pour des cas d'urgence. Elle fait également appel à ses voisins, mais dit ne pas pouvoir faire grand chose pour eux. Elle ne fait pas appel à ses amis. Les gens autour d'elle ne comprennent pas pourquoi elle veut rester seule. Elle a des passe-temps avec sa famille et avec ses voisins, mais uniquement ceux qui habitent là depuis longtemps. Les petits l'aident à descendre les poubelles. Elle ne rencontre pas ses amis pendant ses temps libres.

Les déterminants sont ici multiples : la vie de couple a été pour cette personne un facteur de repli, tandis que le veuvage lui a donné l'occasion de sortir davantage. Mais le repli, autrefois incarné par la vie conjugale, a été remplacé par les activités de la répondante au sein d'une

[347] « Dans un tout autre contexte, celui de la crise de l'emploi, la famille-entourage qui – on peut le supposer – à toujours existé, ne serait plus perçue comme une entrave à l'épanouissement individuel mais comme un type d'organisation mieux adapté aux difficultés du monde contemporain » Bonvalet C., Gotmann A., Grafmeyer Y. 1999 (sou la dir), *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires,* Paris, Presses Universitaires de France, p. 64.

[348] Comprise comme « l'ensemble des relations familiales, au-delà de la cellule familiale, ou sociales et les temps de loisir en dehors du travail et de la famille » [Nicolai, Tomasini, 2008].

secte. Son appartenance à une secte n'est peut-être pas étrangère au fait qu'elle n'aime pas voir les gens de son quartier ; le primat familial, par rapport au voisinage et aux amis, se manifeste lorsqu'elle sollicite ses deux fils en cas d'urgence même si elle a également recours à des voisins.

Etre lié

Jean-Hugues Déchaux [2003] met en évidence que le lien avec les membres des cercles intermédiaires et périphériques est optatif et dépend de sa qualité : « le lien positif qualifie une relation d'affection, de familiarité, de tendresse ; le lien négatif, une relation marquée par la réserve, l'antagonisme ou l'hostilité. » Le statut occupé au sein de la famille peut provoquer le maintien de liens très forts bien que négatifs entre certains parents. Mais ils sont fragilisés et lorsque la référence au statut ne rend plus ces relations obligatoires, elles se rompent. La force des liens n'en garantit donc pas la qualité et ces derniers peuvent devenir conflictuels lorsque les individus ne les ont pas investis affectivement. L'entraide au sein de la parentèle peut être englobante ou limitée à deux générations ; selon Claudine Attias-Donfut [2000] parmi les familles qu'elle a étudiées, celles qui sont très solidaires restent minoritaires (11 %) et pour 20 % d'entre elles les échanges sont limités. Sophie et son époux entretiennent des relations familiales avec leur famille d'orientation assez opposées. Sophie fréquente plus assidûment sa famille que son conjoint :

> « Plus de mon côté à moi parce que de son côté à lui, à part ses parents, qui viennent de temps en temps… »

Et son conjoint précise :

> « À part mes parents, j'ai ma sœur qui vient et j'ai un frère qui habite deux rues plus loin que je ne vois jamais. »

Cette dissymétrie est, bien évidemment, confortée par le matricentrage favorisant les relations avec la famille de l'épouse. Les liens intergénérationnels ne peuvent s'entretenir que lorsque les différentes générations ne vivent pas trop éloignées les unes des autres.

> « Ben, on sent quand même un manque de grands parents. Nous, on a travaillé une année, ça a été notre thème sur l'intergénérationnel… » [Intervenante de la halte-garderie des Pierraux].

Les grands-parents ne sont plus à la charge de leur famille depuis la généralisation du droit à la retraite, lors de la création du Régime général de Sécurité Sociale en 1945. Les grands-parents ont bénéficié ainsi d'une double libération : ils n'ont plus à se préoccuper de leurs vieux jours, ni de ceux de leurs parents, et peuvent se concentrer sur l'aide à leurs enfants et petits-enfants. La retraite a donc permis de réorienter les solidarités familiales vers les plus jeunes ; elle libère du temps pour s'occuper des petits-enfants, ce qui n'a pas été le cas des

anciennes générations qui ont dû travailler aux champs jusqu'à la limite de leurs forces. Les systèmes de retraite publics obligatoires produisent, contrairement à ce que l'on pourrait croire, du lien entre les générations et permettent ainsi de renforcer la fonction de redistribution des grands-parents [Attias-Donfut, Ségalen, 1998]. Ces auteures relèvent que les pays, tels les États-Unis d'Amérique ou la Grande-Bretagne, qui laissent privatiser les systèmes de retraite (sur le principe de chacun pour soi) connaissent une dégradation des liens privés en même temps qu'une montée des problèmes sociaux liés à la pauvreté [Attias-Donfut, Ségalen, 1998]. Par ailleurs, contrairement au sens commun, il n'existe pas une seule façon d'être grands-parents ; les différences sont dues au style éducatif reçu et transmis en fonction des époques et du milieu social. Un clivage existe ainsi entre les jeunes grands-parents et leurs propres parents ; ceux-ci se sentent plus proches de leurs enfants devenus adultes que de la génération qui les précède. Les relations familiales fondées sur le fonctionnalisme ont majoritairement laissé place à l'individualisme, ce qui entraîne inévitablement des divergences de points de vue sur l'éducation, les rôles à tenir par chacun[349]. Ainsi 32 % des grands-mères sont en désaccord avec l'éducation donnée aux petits-enfants (surtout au foyer de leur fils et belle-fille). Ces conflits peuvent aussi dénoter une concurrence entre les deux lignées grands-parentales et sur les façons de faire ; les jeunes parents subissent alors ces conflits et tensions [Attias-Donfut, Ségalen, 1998]. La référente famille du centre social de Rongueville a été le témoin de ces désaccords survenus au cours d'ateliers censés resserrer les liens intergénérationnels :

> « On sait qu'on a des attentes au niveau des familles, notamment des mamans et des mamies, car ce sont elles qui gardent les enfants souvent. A un moment, j'avais essayé de travailler au niveau de l'intergénération, pour la famille. Alors ça, c'était un échec parce que donc mélanger les mamies avec les mamans… Les grands-mères ne mâchent pas leurs mots (rires) et on arrive au clash. Donc il a fallu que je les sépare. Par rapport à des conseils, par rapport à des réflexions : " Quand on a des enfants, on les assume'', ça fait toujours plaisir à entendre. Enfin ça a été dit et donc, j'ai risqué ça l'année dernière, ça a duré trois mois et ça a été le clash complet. »

De plus, comme pour renforcer les différences générationnelles, le milieu social d'origine marque de son empreinte l'implication des grands-parents. En l'occurrence, la garde hebdomadaire est plus fréquente dans le monde agricole (48 %), que chez les employés et ouvriers (35 et 34 %) et encore moindre chez les cadres (22 %)[350]. Ainsi le renforcement des

[349] Les travaux domestiques illustrent ces différences. Ainsi, 74 % des aînées assument l'essentiel des travaux domestiques ; 61 % de la génération pivot et 40 % de la jeune génération [Attias-Donfut, Ségalen, 1998].

[350] « Vingt-trois millions d'heures : c'est le temps que consacrent chaque semaine l'ensemble des grands-parents à la garde de leurs petits-enfants en France. Un volume horaire équivalent à celui des assistantes maternelles ! Ce chiffre inédit – calculé pour le Centre d'analyse stratégique (CAS) rattaché au premier ministre, en vue d'une note sur la "grand-parentalité'' fait des seniors les véritables champions de l'entraide familiale. […] "Ce n'est pas parce que les grands-parents travaillent plus qu'ils vont totalement arrêter de garder leurs petits-enfants, mais il

liens entre les générations est préconisé auprès des milieux sociaux entretenant les relations les plus assidues. Au niveau de la garde des enfants, le principe du matricentrage est confirmé : sont les enfants des filles qui sont le plus souvent gardés. La préférence pour les enfants de la fille est moins marquée chez les grands-pères qui valorisent aussi la transmission du nom [Attias-Donfut, Ségalen, 1998]. En définitive, l'implication des grands-parents ne répond à aucune règle et ne relève d'aucune constante. Elle va du refus à la disponibilité totale. Ainsi certains grands-parents estiment avoir déjà suffisamment donné et refusent qu'on compte sur eux ; à l'opposé, certains grands-parents répondent présents, particulièrement lorsque surviennent des crises conjugales et/ou familiales chez leurs enfants (divorce, difficultés d'élever les enfants, échec scolaire…) et, dans ce cas, il y a un véritable rôle éducatif qui échoit aux grands-parents.

La transmission des valeurs

Par ailleurs, l'identité individuelle se construit aussi à partir de supports biographiques [Marchal, 2009] que la mémoire préserve. Celle-ci possède plusieurs fonctions : de transmission symbolique, de reviviscence, de réflexivité. « Dans cette première fonction, l'identité puise ses ressources dans un "nous collectif'' familial, dont les référents doivent être perpétués » [Muxel, 1997]. La fonction de reviviscence est liée à l'expérience affective et véhicule émotions et sensations. Dans ce cas, la mémoire renvoie à des moments qui peuvent être heureux mais également douloureux. La fonction de réflexivité permet d'analyser sa position au sein de la famille, par rapport à son passé au regard du présent en termes d'identité sociale et personnelle (intime et affective) [Muxel, 1997]. Nous tenons à souligner l'importance de l'oubli qui donne accès à la nouveauté, à de nouvelles valeurs ; c'est l'oubli qui permet l'introduction du changement d'une génération à l'autre [Muxel, 1997]. L'oubli serait nécessaire à l'établissement d'un rapport réflexif à soi, ce dernier permettant à « la conscience [de s'ouvrir] au monde » [Marchal, 2009].

Or, les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale valorisent la transmission des valeurs entre les générations, à l'instar du juge Alain Bruel pour lequel « la seule issue qui s'offre à nous consiste à revitaliser la fonction familiale de transmission des valeurs, seule garante à long terme de la cohésion sociale » [Bruel, 1997]. Nous avons affaire ici à une vision, une nouvelle fois, fictionnelle de la dynamique familiale et faisant abstraction du travail de réflexivité que les individus effectuent pour analyser le passé et se situer dans le présent ; la vision réductrice d'Alain Bruel fige la famille dans une vision mythique a-

---

s'agit d'imaginer une organisation sociale qui encourage ce choix'', explique Vincent Chriqui, directeur général du CAS. […] Le CAS s'est par ailleurs penché sur un cousin du congé parental, le congé grand-parental en entreprise » A. Leclair [2010], Premières expériences de congés grands-parentaux, in *Le Figaro*, 20/21 novembre. Effectivement, face aux besoins en garde d'enfants qui sont loin d'être comblés, les pouvoirs publics sont à la recherche de solutions, peu coûteuses et dont la charge incombera aux grands-mères, renforçant les inégalités entre hommes et femmes en termes de carrière professionnelle et travail domestique et (grand) parental et entre classes sociales.

historique et a-sociale. En effet, ce sont les individus construisent leur compétence identitaire consistant en « un équipement mental nécessaire aux individus pour formuler des jugements, se coordonner, s'ajuster aux situations » [Marchal, 2009]. Les valeurs évoluent au fil des ans et des générations ; une transmission mécanique de celles-ci est en incongruence totale avec la société occidentale fondée sur le progrès et l'innovation. Hervé Marchal [2009] souligne à juste titre le phénomène d'hystérésis identitaire qui survient lorsqu'une personne, soumise à la vie fluctuante des villes, mobilise « des supports identitaires relatifs à son passé susceptibles d'être en inadéquation avec ce que demandent les situations vécues […] ». En revanche, la référence à sa culture d'origine permet de réassurer son identité sociale, mise à mal par ailleurs comme le rapporte Rachid, habitant des Pierraux :

> « C'est assez dur à expliquer mais c'est vrai que le contexte familial n'est pas le même quand on est français que pour nous. […] Ça dépend si… comment ont été élevés les enfants. S'ils ont été élevés dans une tradition française, c'est vrai qu'ils ont tendance un peu à se détacher mais s'ils ont été élevés dans une tradition un peu plus maghrébine je dirais, il y aura toujours ces valeurs, elles ne changeront jamais. Ben, j'ai vécu comme ça, je suis né comme ça, j'ai été élevé comme ça, c'est ancré, je peux pas… » [Rachid, habitant des Pierraux].

Le recours aux valeurs du passé est en réalité un recours à des valeurs quelquefois dépassées ou en inadéquation avec les valeurs dominantes de la société ; elles sont pourtant mobilisées, dans le cadre d'un rapport pratique à soi, lorsqu'aucun autre support identitaire n'est accessible, qui permettrait aux individus l'accès à une identité sociale reconnue, susceptible d'être revendiquée. Effectivement, les valeurs familiales ont considérablement évoluées entre la période fonctionnaliste et l'époque de l'individualisme positif où l'égalité entre les sexes est valorisée et où chacun vise à la réalisation de soi [de Singly, 1999]. Aussi, la transmission des valeurs ne peut-elle s'effectuer de façon mécanique, en tension entre l'injonction d'être soi et également celle d'être nous ; le lien social doit se fabriquer sans référence à des valeurs n'ayant plus cours [Ségalen, 2004]. Du point de vue des personnes âgées interrogées, leurs expériences sont intransmissibles aux nouvelles générations tant l'écart en conditions de vie avec leurs petits-enfants est important [Ségalen, 2004]. Ce constat est, bien évidemment, à moduler en fonction de la classe sociale d'appartenance ; les classes dominantes ont le souci de transmettre non seulement leur patrimoine, mais aussi tous les autres capitaux, culturels, sociaux, symboliques, relationnels qui permettent le maintien de leur situation :

> « Toute éducation recourt à des formes explicites et implicites d'apprentissage et d'inculcation. Dans le cas des familles de la haute société, la part de l'explicite paraît plus importante qu'ailleurs. Il est vrai que les objectifs à atteindre sont plus clairement perçus et définis. Dans les familles populaires ou moyennes, les modalités de structuration de l'habitus

> peuvent être laissées aux fatalités des habitudes, des rencontres, des circonstances. Mais, dans les grandes familles, l'intériorisation de nombreuses dispositions passe par une éducation consciente de ses buts et gérant ses moyens de façon déterminée » [Pinçon, Pinçon-Charlot, 2000].

En conséquence, l'injonction au renforcement des liens et à la transmission des valeurs familiales paraît quelque peu anachronique et contre-productive, dans le cadre de relations familiales qui ne sont plus fondées sur l'autorité paternelle et la transmission du patrimoine – sauf pour les classes dominantes qui n'attendent aucune injonction pour y parvenir ; cet appel va à contre sens de l'évolution familiale individualiste. Le lien familial peut être d'autant plus fort (en termes qualitatifs) qu'il se construit dans le respect de l'individualité de chacun ; parce que le sujet n'est plus mécaniquement dépendant des autres, il peut construire des liens forts librement consentis [Ségalen, 2002]. De notre point de vue, la construction des liens au sein des familles précarisées est soumise à la pression et aux contraintes dues à leur situation de pauvreté et de précarité. En conséquence, les familles transmettent d'une génération à l'autre des valeurs liées à des rôles statutairement prédéfinis en fonction du genre qui sont valorisées et légitimement mobilisables ; dans une telle configuration, la force du lien n'en garantit pas nécessairement la qualité et des tensions peuvent survenir au sein des parentèles.

Les règles de la solidarité

La loi du 4 mars 2002 sur l'autorité parentale conjointe, dite loi Royal, promeut l'élargissement de l'entraide au sein de la parentèle, en y englobant de plus en plus d'apparentés : grands-parents, frères et sœurs, beaux-parents qui constituent ainsi une forme « d'autorité familiale » [Fossier, 2008]. Pourtant, la solidarité familiale peut d'un point de vue moral emprisonner les individus dans une éternelle situation de redevance ; cela est particulièrement vrai lorsque les solidarités s'inscrivent dans le temps long des générations. Les activités de *care* auprès des parents âgés constitueraient le contre-don des soins reçus au cours de l'enfance. Pour s'acquitter de sa dette, il conviendrait de s'occuper de ses parents vieillissants ; la qualité des liens entre les générations pourrait pâtir de cette situation car « le système de circulation ne repose donc pas sur l'équilibre, mais sur un état de dette mutuelle constamment entretenu » [Godbout, Charbonneau, 1994].

Ce déséquilibre constant peut entraîner des rivalités et des revendications, incompatibles avec le renforcement des liens familiaux, cher aux concepteurs de la politique familiale actuelle. En effet, si chacun peut s'estimer en dettes envers autrui, il se peut que ce principe s'inverse et que chacun s'estime unilatéralement créancier des autres. Cela engendre des situations de domination intergénérationnelle, avec un principe d'allégeance aux anciens où nul n'ose s'exprimer, cette allégeance se transformant alors en solidarité obligée. Or, « la

norme de l'obligation semble contredite en premier chef par les principes modernes de l'indépendance et de l'autonomie » [Godbout, Charbonneau, 1994]. L'appel à la solidarité est pourtant très prégnant et constamment invoqué pour légitimer les actions d'accompagnement de la fonction parentale.

> « Le soutien de la fonction parentale est un axe fort des Orientations d'action sociale actuelles de la Branche Famille. De nombreux parents, généralement plus désemparés que "démissionnaires'' (notamment les jeunes parents), se retrouvent plus isolés, entre autres en raison de l'affaiblissement des réseaux de voisinage et de la dispersion géographique des familles qui rend plus difficile l'exercice des solidarités au sein de la famille élargie » [Lettre-circulaire LC n° 133-99, 1999].

À nouveau, le recours à cette norme fait abstraction des conditions réelles de mise en œuvre des solidarités. Celles-ci sont contraignantes, contraires aux valeurs d'autonomie au fondement de la famille contemporaine [de Singly, 1993] ; elles peuvent engendrer rivalités, frustrations et conflits mettant en tension la dépendance qu'elles provoquent avec la norme d'autonomie et elles ont un coût psychologique. Le recours à la solidarité familiale ne doit pas être considérée, par principe, comme préférable au recours à la solidarité sociale ; en effet, elle peut symboliser pour certains un échec d'intégration sociale : « On peut même proposer de comprendre certaines formes d'exercice de la solidarité familiale, celles qui relèvent du "secours" notamment comme des formes antithétiques de la bonne intégration sociale » [Messu, 2008]. La bonne distance doit se négocier parfois au prix de tensions [Attias-Donfut, 2000] car les familles avec une forte densité de relations sont soumises au contrôle permanent de leurs membres [Kellerhals, Widmer, 2007]. Alors même que les familles populaires revendiquent moins l'autonomie que le respect des rôles statutaires fondant leur identité, elles peuvent cependant être soumises à des tensions intergénérationnelles entraînant des ruptures radicales.

Les pouvoirs publics partent d'un postulat erroné affirmant l'affaiblissement des solidarités qui serait dû aux effets néfastes du « démariage » [Théry, 1993] et de l'individualisme. Or, nous l'avons évoqué précédemment, si les réseaux d'entraide familiale sont restreints, tout comme ceux du voisinage par ailleurs, ils ne sont pas pour autant inexistants et, lorsqu'ils sont présents, ils se caractérisent par leur intensité.

> « […] une personne sur trois n'a rendu aucun service domestique à aucun membre de son réseau familial sur l'année ; au cours du mois qui a précédé, l'enquête EdT,[351] c'est le cas de deux personnes sur trois. […] Parmi les plus de 15 ans qui rendent un service aux apparentés ou aux non-apparentés au cours du mois précédent l'enquête EdT, 13 % le font plus de cinq

[351] Enquête *Emploi du Temps* (EdT) réalisée par l'Insee en 1999.

> fois par semaine et à eux seuls concentrent la moitié du nombre total des services rendus352 » [Déchaux, 2004].

D'un point de vue budgétaire, l'État a tout intérêt à faire supporter aux familles la prise en charge des plus fragiles, enfants, personnes âgées ou exclus du monde du travail, alors meme que cette solidarité ne réduit pas les inégalités entre les classes sociales [Herpin, Déchaux, 2004]. Aussi, les politiques publiques, dans ce domaine, cherche à resserrer des liens qui ne peuvent l'être davantage et à favoriser une norme qui ne réduit aucunement les inégalités.

> « […] la parenté se porte bien, car les relations entre parents restent très intenses et qu'elle ne peut être confondue avec celle, mythique ou réelle, de jadis. […] La grande famille du passé est un mythe, les historiens l'ont maintes fois démontré. Les groupes domestiques de notre passé ont toujours été majoritairement nucléaires. […] Cependant, les liens du sang privilégiaient les regroupements de filiation qui étendaient leur solidarité à tous les descendants d'un même ancêtre » [Déchaux, 1990].

Il y a une nouvelle fois un véritable hiatus entre les représentations des élites, qui nourrissent tantôt leurs peurs, tantôt leurs espoirs (ici d'économie budgétaire) et l'existence concrète des familles modestes. Selon C. Martin [2002], cette valorisation des solidarités familiales répond à un double objectif : la réduction des dépenses institutionnelles et le maintien du lien social grâce à la mobilisation des réseaux de sociabilité ; les solidarités familiales seraient plus sûres que les services publics du point de vue de la stabilité et de la permanence. Comme l'a indiqué Jean-Hugues Déchaux [2003], les liens familiaux au sein de la parentèle dépendent du choix d'*Ego* et n'ont été normés, entre frères et sœurs, que dans le cadre des familles paysannes de l'Ancien Régime, au sein des familles souches ou communautaires, formant ainsi des groupes de parenté[353]. Effectivement, en Occident, le lien de germanité a joué en rôle secondaire, sauf lorsque la préservation du patrimoine a obligé les sociétés paysannes à se constituer en quasi groupes de parenté [Crenner, Déchaux, Herpin, 2000]. Au sein des familles modestes, les liens forts sont verticaux et matricentrés et ne concernent guère les cercles périphériques ; la solidarité concerne des échanges de quelques biens de première nécessité et plus largement de services et elle ne peut en aucun cas réduire les inégalités de classe. En termes de liens familiaux, il serait plus approprié et constructif de s'intéresser à la parentalité contemporaine telle qu'elle est vécue, plutôt que de l'utiliser comme une catégorie générique n'existant que par ceux qui l'invoquent [Chauvière, 2008]. En définitive, les solidarités familiales ne peuvent s'appréhender qu'en référence à leur

[352] Selon PROUTEAU Lionel, WOLFF François-Charles [2003] « Les services informels entre ménages : une dimension méconnue du bénévolat », in *Economie et Statistiques*, n° 368, pp. 3-31.
[353] « Tout groupe social, fortement uni et solidaire, constitué de parents, fondé sur la base d'une affiliation impérative » [Déchaux, 2003].

caractère social, celles-ci étant organisées par le droit ou l'échange marchand [Chauvière, Messu, 2003].

La vie de quartier

Afin de remédier à l'anomie présumée des quartiers populaires, les textes organisant les dispositifs d'accompagnement de la parentalité préconisent la revitalisation de la vie sociale par le renforcement des liens, des solidarités de voisinage et de l'implication dans la vie sociale. Ainsi serait-il du ressort de l'autorité publique de favoriser l'implication des parents dans tous les dispositifs concernant la vie sociale de proximité ; l'Union nationale des associations familiales (UNAF) préconise en 2007, à l'occasion de la Conférence de la famille, « de mieux informer les familles et de les impliquer davantage dans la conduite des politiques éducatives et de loisirs.[354] » Les législateurs conserveraient-ils la nostalgie du quartier populaire vivant et solidaire d'avant la construction des grands ensembles[355] ?

Les vertus de la proximité

Jean-Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire [1970], dans leur enquête sur les grands ensembles, menée à la fin des années 1960, ont démontré que la cohabitation de populations issues de différentes classes sociales, n'a pas entraîné la constitution d'une nouvelle sociabilité à même de gommer toutes les différences sociales. Ils notent que les utopies du XIX^{e} siècle, prophétisant la concorde et la paix entre classes sociales, ne sont pas absentes des intentions des planificateurs du milieu du XX^{e} siècle.

> « Ces utopies qui, à travers diverses médiations, ont marqué la politique d'urbanisme et survivent dans certains programmes, décrivent une ville saine, propre, harmonieuse, intégrée à la manière d'un village traditionnel et délivrée du prolétariat, absent ou transformé par les vertus du contact évangélisateur avec les classes moyennes » [Chamboredon, Lemaire, 1970].

Nous pensons, qu'au début du XXI^{e} siècle, ces utopies se déclinent en partie sous le terme de « mixité sociale », celle-ci étant investie de nombreux bienfaits dont la prévention de la délinquance, la promotion de la cohésion sociale, ce qui l'apparente à un mythe politique [Silva Elie E, 2007]. La notion de mixité sociale[356] n'est pas mobilisée dans les textes

---

[354] *Actualités sociales hebdomadaires* [2007], « Conférence de la famille 2007 : l'UNAF rappelle les conditions à réunir », n° 2503, 13 avril.

[355] « [P. H. Chombart de Lauwe] a notamment montré combien le quartier était une échelle spatiale significative de la vie quotidienne des ouvriers, même s'il reste qu'il revient à Young et Willmott d'avoir le plus mis en évidence le rôle du quartier comme catalyseur d'une sociabilité communautaire » H. Marchal, J.-M. Stébé [2010] in Young Michaël, Willmott Peter, *Le village dans la ville*, Paris, Puf, Le lien social, p.XXVI.

[356] « La mixité sociale fait référencer à la coexistence, sur un même espace, de groupes sociaux aux caractéristiques diverses. Erigée en objectif politique, elle renvoie à un idéal de société qui préserverait la cohésion nationale et garantirait l'égalité des chances » [Selod, 2005].

déclinant les attendus et la mise en œuvre de l'accompagnement de la fonction parentale ; pour autant, le recours constant à la notion de solidarité et de sociabilité de voisinage, illustre, de notre point de vue, le même souci de maintien de la cohésion sociale et de recréation d'une sorte de « communauté villageoise idyllique » [Chamboredon, Lemaire, 1970].

Accorder des vertus aux liens sociaux de proximité, en particulier dans les Zones urbaines sensibles, c'est d'un certain point de vue nier les difficultés d'existence rencontrées par leurs habitants et qui entraînent une « diffraction sociale » par le rejet d'autrui. S'il existe des lieux au sein desquels la cohésion sociale, telle qu'elle est imaginée par les pouvoirs publics, reste une utopie, ce sont bien les quartiers d'habitat social déshérités où « la juxtaposition de micro-sociétés dont les membres sont enfoncés dans les nécessités d'une vie quotidienne qui les dépasse n'est pas le meilleur garant de la cohésion sociale » [Pitrou, 1994*a*]. François Héran [1987] note qu'au sein du monde ouvrier, l'accès différencié aux ressources entraîne une sociabilité plus intense chez les ouvriers qualifiés que chez les ouvriers non qualifiés ; il relève également que si les ouvriers qualifiés, les techniciens ou les artisans rendent plus volontiers service à leurs voisins que les cadres, ils les invitent rarement à rentrer chez eux. En définitive, « le rapprochement avec les voisins trouve ses limites dans une attitude très générale de retenue et de mise à distance […] » [Héran, 1987], attitude caractéristique des sujets en situation s'exclusion sociale.

Des inégalités persistantes

Au cours du XX^{e} siècle, les solidarités familiales auraient ainsi perdu de leur intensité, par l'action conjointe des méfaits du démariage et de l'extension des protections sociales qui sont accusées d'avoir dénaturé ces liens familiaux fondamentaux et immuables. C'est oublier que les solidarités dépendent des supports, des capitaux susceptibles d'être mobilisés par les familles et que ceux-ci diffèrent d'une classe sociale à l'autre. Ainsi les solidarités sont inégalitaires et marquées par de profonds clivages qui, au-delà des classes sociales, concernent le genre et les générations ; les femmes sont les plus sollicitées et les aînés peuvent exercer leur pouvoir sur les plus jeunes [Déchaux, 1990].

Les inégalités entre pauvres et riches

L'impact des solidarités

L'impact des solidarités sur la réduction des inégalités est minime car la solidarité familiale ne réduit pas les inégalités sociales ; elle ne peut suppléer les manques ou la réduction des protections sociales. Les milieux populaires recréent des familles « bastion », les classes

moyennes et les élites privilégient la famille « cocon » et, *in fine*, le recours aux solidarités, loin de réduire les inégalités, les exacerbent et de surcroit favorisent le repli des milieux sociaux sur eux-mêmes [Déchaux, 2007]. La solidarité familiale ne peut se déployer qu'à la hauteur des ressources disponibles ; nous avons observé que les dépannages sont, somme toute, ponctuels et restreints au sein de la parentèle des habitants des Pierraux comme en témoigne Sophie :

> « On a toujours été une famille qui se soutient donc… bon, peut être pas au niveau se soutenir financièrement et tout parce qu'on est tous un peu dans la panade mais… […] Nous on s'aide de ce côté-là, oui on s'aide, on se dépanne, vous savez si par exemple, moi j'ai besoin de 20 euros à la fin du mois, Martial il me prête 20 euros. Il attendra, il touche un RMI ou je sais plus quoi, pas un RMI, un CES »

Cette entraide n'a aucune commune mesure avec les soutiens dont bénéficient les classes dominantes qui accumulent une richesse multiforme faite d'argent, de culture, de relations sociales et de prestige [Pinçon, Pinçon-Charlot, 2000], autant d'atouts qui font défaut aux milieux les plus défavorisés. La protection rapprochée qu'assure la parentèle se structure sous la forme d'échanges d'autant plus restreints que les milieux sociaux sont défavorisés ; à l'inverse, plus on est socialement favorisé, plus on a de chance d'être aidé par son entourage [Martin, 1994].

Les normes comportementales promues par les intervenants sociaux sont par essence antinomiques et peu conciliables ; l'autonomie et l'implication dans la vie sociale ne sont rendues possibles que grâce à un certain nombre de supports, c'est-à-dire de « conditions objectives de possibilité » [Castel, Haroche, 2001]. L'absence de moyens, de protections, de droits oblige les sujets à sécuriser eux-mêmes leur existence et assurer leur propre protection ; ils y consacrent toute leur énergie. « Des solidarités intenses présentent aussi le risque de créer une situation de dépendance, en contradiction avec l'aspiration à des relations librement consenties » [Attias-Donfut, 2000]. L'ouverture sur autrui et l'implication dans la vie sociale deviennent difficiles, du fait de la centration sur la gestion de la vie quotidienne et de l'impossibilité à élaborer d'autres projets. Seule, l'extension des protections sociales, grâce à l'action étatique, a permis aux individus de s'affranchir des solidarités rapprochées : familiales, de voisinage et villageoises [Paugam, 2008]. Nous estimons que la diminution des sécurités va renforcer de façon contrainte les attaches familiales, celles-là mêmes que les pouvoirs publics souhaitent renforcer par crainte de leur délitement. De plus, les normes inscrites dans les textes officiels correspondent à une vision libérale de la société, fondée sur la responsabilité, la libre entreprise et le mérite ; le retrait des protections sociales au profit des protections privées, familiales et de voisinage ira à l'encontre des effets attendus.

Un capital déficitaire : le réseau relationnel

Nous savons que les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale ont pour objectif affiché de renforcer à l'identique les liens familiaux et ceux de voisinage car ils seraient les vecteurs de solidarité autant que de cohésion. Le niveau d'entraide et de sociabilité dépend du réseau relationnel dont disposent les individus. Or, dans le cadre de l'enquête *Relations de la vie quotidienne et isolement* réalisée en 1997 par l'INSEE, il ressort que la catégorie des cadres/professions libérales/entrepreneurs, s'adresse plus souvent à des personnes de types différents que les autres catégories socio-professionnelles. Les milieux favorisés font plus souvent appel à leurs amis que les autres milieux sociaux et panachent leurs relations en recourant, malgré tout, davantage à leur parentèle que les ménages ouvriers [Herpin, Déchaux, 2004]. Ces auteurs soulignent, par ailleurs, que dans les milieux favorisés, les réseaux d'entraide et de sociabilité se superposent.

Nous avons constaté effectivement que les habitants des Pierraux privilégient les relations familiales en tout point de vue, mais ne constituent que des réseaux très restreints et matricentrés avec leurs familles d'orientation et rarement au-delà. Les femmes des milieux populaires préfèrent les relations au sein de la parenté aux relations avec l'extérieur car les premières constituent le socle de leur sociabilité ; ces femmes demeurent très sensibles à l'influence de leur mère [Le Pape, 2005*a*]. Il y a, dans les catégories sociales favorisées, un phénomène de cumul entre l'entraide reçue de la famille et celle fournie par le voisinage, les collègues et les amis [Herpin, Déchaux, 2004] qui sont autant de soutiens potentiels dont ne bénéficient guère les milieux les plus défavorisés. L'enquête des Pierraux a mis en évidence que 91 répondants seulement font appel à leurs amis pour un échange de service alors que 122 personnes ne font pas appel ou ne rendent de service à leurs amis. Par ailleurs, nous avons observé auprès des habitants des Pierraux que la faiblesse du réseau familial était majoritairement accompagnée de la faiblesse des autres réseaux.

Les liens faibles, qui concernent de façon plus superficielle les collègues de travail, les voisins ou divers professionnels, donnent accès à des informations et des ressources non disponibles au sein du réseau des proches, telle la famille qui constitue le noyau dur des liens forts. Si les liens faibles sont insérés dans différents réseaux, ils assurent une fonction de passerelle [Damaris, Séguin, 2007] vers des informations utiles pour l'insertion professionnelle en particulier. Or, en milieu déshérité, les relations avec les collègues sont limités du fait du faible taux d'activité et les liens faibles établis avec le voisinage sont emprunts de médisance, entraînant une mise à distance, ne leur permettant d'assumer cette fonction de passerelle, si utilisée dans les milieux plus favorisés. Dans le cadre des ateliers « Un parcours de progrès vers l'insertion professionnelle », une animatrice d'une association prestataire a proposé d'aider les participants à constituer un carnet d'adresses avec les personnes ressources de leur choix, personnes connues de plus longue date ou à la suite

des ateliers. Les participants n'en ont pas perçu la finalité et l'utilité ; le carnet n'a pas vu le jour. Ce phénomène de rejet est un véritable frein à l'émergence d'un réseau relationnel positif du point de vue de l'insertion sociale.

L'influence du diplôme

En cas de rupture conjugale, les liens entre ex-conjoints perdurent davantage lorsque ceux-ci sont plus diplômés ; dans ces conditions, les personnes les moins dotées qui en auraient le plus besoin, sont privées du soutien de leur ex-conjoint, ce qui renforce ainsi les inégalités [Martin, 1994]. La dissociation familiale a une influence sur le tissu relationnel et le niveau de diplôme conditionne le réseau amical.

> « Si globalement, un peu plus d'un parent gardien sur cinq dit n'avoir aucun ami proche, ils sont près d'un sur deux chez les non-diplômés et moins de 10 % chez ceux qui ont au minimum le baccalauréat. De la même manière, les parents gardiens les moins diplômés sont ceux qui indiquent le plus souvent n'avoir qu'un(e) seul(e) ami(e) proche. La taille la plus courante du réseau des amis proches est de deux à cinq personnes » [Martin, 1994].

Ces données corroborent notre observation au sein du quartier des Pierraux démontrant l'influence du milieu social sur l'étendue du réseau amical ; en définitive, il apparaît que les mieux dotés sont également les plus soutenus par leurs amis en cas de séparation. En effet, les milieux populaires concentrent leurs relations sur la parenté proche alors que les couches moyennes diplômées préfèrent leur réseau amical au réseau familial. Nous retrouvons ici ce continuum allant du repli sur la sphère privée à l'ouverture des familles sur l'extérieur, dont A. Burguière [2002] a décrit les principes. Plus le sujet est doté de supports, en termes de moyens d'existence ou identitaires, plus il peut s'émanciper des liens et des solidarités exclusivement centrés sur la famille nucléaire et la parentèle.

En définitive, si les solidarités nivellent partiellement les conditions de vie au sein des classes sociales, elles ne réduisent en rien, voire accentuent les différences entre celles-ci, à l'inverse de l'action des politiques publiques lorsqu'elles prélèvent et versent ensuite des allocations financières [Herpin, Déchaux, 2004]. Pour ces chercheurs, sociabilité et entraide sont intriquées, la seconde marquant fortement les différences entre milieux sociaux. De plus, si l'entraide familiale venait à supplanter la protection sociale, alors le risque de repliement de chaque milieu social sur lui-même serait accru [Herpin, Déchaux, 2004] ; les plus défavorisés sont les moins armés pour faire face aux inégalités et les réduire. Prenant l'exemple du droit à la formation tout au long de la vie, Anne-Marie Guillemard [2009] estime que les politiques doivent faire un choix entre une version libérale ou une version sociale de la société ou, autrement dit, en mettant l'accent sur l'individu et sa responsabilité ou en renforçant l'État dans son rôle régulateur. Une vision libérale de la société au sein de laquelle chacun serait responsable de son sort, ne serait pas en capacité de réduire les

inégalités. En réalité, plus un sujet est doté de supports et de sécurités, plus ses liens faibles sont vastes et se déploient bien au-delà de la famille proche ; l'implication dans un vaste réseau de sociabilité n'est pas compatible avec la pauvreté, la précarité et la mauvaise réputation.

L'effet contraire de l'autonomie

A trop demander aux sujets d'être autonomes et ne compter que sur eux-mêmes pour assurer leur existence, l'effet contraire peut être produit, à savoir un repli stratégique sur la famille pour faire face aux aléas de la vie. En réalité, la faiblesse des revenus, l'absence de diplômes, les difficultés ressenties à s'en sortir, alliées au fait d'habiter dans une cité, augmentent les probabilités d'isolement [Pan Sé Shon, 2003].

> « En demandant à la famille de pourvoir par elle-même aux besoins de ses membres […], il peut s'ensuivre une sorte de repli d'autant plus crispé qu'il s'accompagne de fortes tensions matérielles et morales parce qu'il faut avant tout survivre aux difficultés : ce que l'on pourrait appeler un égocentrisme familial. L'abandon des terrains d'activités extérieurs, associatifs, sociaux, voire professionnels ne facilite guère l'exercice de la citoyenneté que, par ailleurs, l'on souhaite voir se revivifier » [Pitrou, 1994*a*].

Les données statistiques de l'Insee, reprises ci-dessous, confirment cette tendance à la désertion de la vie associative par les personnes les moins dotées socialement.

> « Ce sont les personnes qui ont un emploi et les retraités qui adhèrent le plus souvent (respectivement 35 % et 34 %). Les personnes au chômage adhèrent peu à une association (17 %) et les personnes au foyer se trouvent dans une situation intermédiaire (23 %). Parmi les personnes qui travaillent, la proportion d'adhérents est la plus faible chez les ouvriers, les artisans et les employés. Et ce, quel que soit le type d'association. Les cadres et les professions intermédiaires sont les plus nombreux à adhérer. Ceci se retrouve pour tous les types d'associations pour les cadres (sauf les loisirs) ; les professions intermédiaires ont, quant à elles, un comportement proche de la moyenne, excepté pour las associations sportives et syndicales pour lesquelles leur adhésion est très élevée, se rapprochant de celle des cadres » [Luczak, Nabli, 2010].

Nous avons relevé qu'en effet, les hommes des Pierraux participent peu à la vie associative de leur quartier et ne fréquentent les institutions, tels les services sociaux, que contraints par la nécessité.

Les inégalités entre femmes et hommes

La notion générique de parentalité a pour effet de gommer, de lisser, d'aseptiser les rapports entre les genres qui sont pourtant toujours asymétriques. Et, comme nous l'avons observé,

et comme nous l'évoquerons ci-dessous, le recours au concept de parent, décontextualise les rapports conjugaux et familiaux, comme par un tour de magie. L'utilisation du terme de parent ne permet pas de questionner plus avant la différence sexuée des rôles et des responsabilités et, par conséquent, la compréhension des dynamiques intervenant dans l'éducation [Chauvière, 2008].

La contribution des femmes

Toutes les analyses soulignent l'implication quasi exclusive des femmes dans le cadre du travail domestique et éducatif. Les services échangés par les femmes concernent donc, essentiellement, les tâches ménagères et de *care* envers les enfants et/ou les personnes âgées. La proximité entre ménages apparentés leur permet des échanges sous forme d'aide régulière ou occasionnelle ; ces échanges, sous la forme de fortes solidarités mère – fille, sont plus fréquents en milieu modeste [Dandurand, 1990]. Sophie, habitante des Pierraux a déclaré : « Moi, si je vois pas ma mère au moins une fois par semaine… […] parce que bon, nous ça a toujours été comme ça, on a toujours vécu comme ça, on a toujours été une famille qui se soutient donc… ». Une solidarité obligée, statutairement imposée par les normes familiales, a été respectée en France jusque dans les années 1950, tant pas devoir filial que par carence des systèmes de protection sociale. Nous observons que, selon les principes moraux opérant au sein des familles, cette obligation perdure, principalement parmi les immigrés issus du Bassin méditerranéen[357]. Rachid, habitant des Pierraux s'indigne de l'attitude des Français vis-à-vis des personnes âgées :

> « C'est comme pour les grands-parents, les Français, en règle générale, quand ils ont une grand-mère, ils la mettent dans une maison de retraite. Chez nous, c'est inconcevable ! Ma grand-mère, elle reste dans la famille ! Même ! Vous allez au Maroc, vous trouvez pas des grandes maisons de retraite vraiment faites pour, c'est impossible ! D'ailleurs, dans ma vie, je pense pas en avoir vu une, là je me pose la question, est-ce que j'ai déjà vu une maison de retraite au Maroc ? »

La volonté de renforcer les solidarités familiales, dans le cadre des dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale, ne tient pas compte des inégalités produites entre les femmes et les hommes, ni du fait que ces solidarités existent et tissent des liens forts et matricentrés entre apparentés des milieux modestes et/ou immigrés. De plus, il est bien évident que la solidarité familiale repose sur les épaules des femmes qui ont la charge de s'occuper tout à la fois des jeunes et/ou des vieux [Attias-Donfut, 2000].

[357] « Selon les pays d'origine, ces écarts vont du simple au triple entre les personnes originaires d'Europe du Nord et continentale, dont moins d'une femme sur quatre accepterait l'accueil à domicile d'un parent dépendant, et celle originaires du Maroc, dont trois sur quatre y seraient favorables. Quant aux hommes, ils seraient 80 % à opter pour la cohabitation avec le parent parmi les originaires d'Afrique subsaharienne, mais 24 % seulement parmi ceux d'Europe du Nord et continentale » [Attias-Donfut, Gallou, 2006].

Alors, aux tâches domestiques et parentales au sein de la famille, dont on sait qu'elles reposent à plus de 80 % sur les épaules des femmes[358], s'ajoutent celles requises par tous les ateliers organisés par les centres sociaux. Ce sont les femmes qui préparent les repas et les gâteaux, encadrent les sorties des enfants, se rendent aux réunions, préparent les diverses bourses, etc.

> « Donner, soigner, transmettre, exercer sur l'ensemble du foyer sa fonction tutélaire englobante expose [la femme] constamment au morcellement, à la dépossession, à n'appartenir qu'à la demande d'autrui. Elle peut ne plus parvenir à refaire son unité. Aux prises avec des situations épuisantes, et privées d'appui masculin, certaines femmes donnent des signes de nervosité ou de dépression » [Schwartz, 1990].

Loin de représenter un progrès en matière d'égalité entre hommes et femmes, la loi de 2002 sur l'autorité parentale conjointe débouche sur la reconnaissance d'une différence et d'une hiérarchie sexuée des responsabilités parentales [Blöss, 2009]. Ce sociologue souligne qu'en cas de séparation, si les pères se sentent moins concernés que les mères par leurs devoirs parentaux, celles-ci ne sont pas non plus prêtes à accepter ce partage de responsabilités avec les pères [Blöss, 2009]. Cette particularité se retrouve alors massivement au sein des catégories sociales modestes, lesquelles ont un rapport pratique à soi mobilisant des « supports de sens intériorisés et donc connus, familiers ou routiniers » [Marchal, 2009]. Une référente famille d'un Centre social de Metz tente, en congruence avec les orientations de la CNAF en matière d'accompagnement, de convaincre les mères de famille de demander l'avis du conjoint en matière d'éducation :

> « Ça peut être aussi l'éducation au niveau de la famille : l'absence du père, même s'il y a un père, le père qui ne s'investit pas au sein du foyer. C'est l'éducation au sens large. Certaines avouent qu'elles baissent les bras parce que si elles ont à faire à un enfant qui a un caractère très fort, elles se laissent marcher sur les pieds par leur enfant. Elles ne savent pas leur dire non. […] En termes de parentalité, je trouve que ces femmes ont beaucoup changé. Elles écoutent déjà beaucoup plus leur enfant, avec beaucoup plus d'attention et au niveau de leur conjoint, par rapport à l'éducation de leur enfant, de travailler ensemble, de parler plus avec leur mari de l'éducation de leur enfant. Parce que, elles avaient tendance à tout faire toutes seules. Alors qu'avant il y avait très peu de dialogue. »

[358] Dominique Méda évoque une enquête « Emploi du temps » qui, en 1998, a montré que « le noyau dur des tâches domestiques (vaisselle, courses, ménages, lessives, soins matériels aux enfants) repose toujours pour 80 % de l'ensemble, sur les femmes. […] Les soins aux enfants et adultes représentent environ 33 heures par semaine en moyenne pour les femmes et 16 h 30 pour les hommes » in MEDA Dominique [2000], *Le temps des femmes,* Paris, Champs Flammarion.

À chacun ses fonctions

La référente famille du centre social de Rongueville en Moselle évoque les activités de valorisation de soi proposées aux femmes du quartier qui confortent le rôle domestique attribué à ces mères de familles :

> « A Rongueville, il y a beaucoup de femmes qui ne travaillent pas. Elles restent à la maison et d'un certain côté, elles se culpabilisent de ne pas offrir tout ce qu'elles pourraient à leur enfant, parce que leur mari est ouvrier et qu'il n'y a pas assez d'argent qui rentre à la maison. J'essaie de faire en sorte qu'elles se déculpabilisent par rapport à ça et leur montrer qu'on peut offrir aux enfants plein de choses, sans pour cela qu'il y ait de l'argent. Simplement se valoriser aux yeux de leur enfant : par exemple réaliser un objet. […] Elles peuvent animer un atelier cuisine et elles préparent le repas pour les enfants et tout le groupe, il y a 8/9 mamans. Elles préparent un repas, les enfants sont conviés à manger avec les maris. Les enfants sont toujours hyper étonnés de ce que peuvent faire leur maman, en dehors des pâtes, des frites, des trucs traditionnels. C'est les valoriser et leur montrer que leurs mamans peuvent faire autre chose. Par exemple elles peuvent aussi réaliser des goûters pour les enfants qui viennent aux ateliers périscolaires et en même temps, on y associe leurs enfants. Et les enfants sont émerveillés de voir leur maman réaliser quelque chose pour d'autres enfants et les autres enfants apprécient, des crêpes, des beignets… Ils disent : "C'est ma maman qui a préparé''. »

De fait, les hommes ne se sentent pas concernés par les activités proposées. Cette même intervenante constate :

> « Par contre le travail avec les papas est plus difficile parce que les papas ne viennent pas. J'arrive à les joindre quand on fait un repas et encore ils ne viennent pas tous car certains travaillent, et encore en soirée, ils trouvent toujours des excuses, le foot ou quoi que ce soit. Ils savent très bien que ce n'est pas gratuit, c'est pour discuter et ça les dérange un petit peu (rires). Et même quand j'organise des départs en vacances, les papas je ne les vois pas ! Pendant toute la préparation, ils ne se sentent pas concernés. Ce sont les épouses qui font toutes les démarches, qui s'occupent des papiers. »

Une autre référente famille d'un centre social de Metz a également constaté cette affirmation du rôle de mère chez les femmes rencontrées :

> « On les emmène une fois par mois voir des spectacles ou au cinéma. Il y en a qui n'avaient jamais été au cinéma. C'est aussi se découvrir en tant que personne et plus en tant que mère aussi parce que c'est toujours aussi "Oh oui, je suis la maman, je ne suis pas la femme''. »

Les activités proposées par les centres sociaux sont donc principalement à connotation féminine ; les professionnels de ces structures, ayant une représentation plutôt traditionnelle des rôles, estiment que la petite enfance est du ressort de la mère et considèrent, tout en la déplorant, l'absence des pères comme une fatalité. Au sein des centres sociaux, le choix des

activités, leur appellation, les horaires choisis traduisent cette représentation des rôles maternels et paternels [Ovaere, Melas, Sauvayre, 2000]. Pour autant, la désertion des pères pose problème, surtout lorsque la mission est de resserrer les liens familiaux ainsi que le souligne la chargée de mission parentalité de la Fédération des centres sociaux de Moselle :

> « Une des grandes questions qui revient quand les référents familles se réunissent c'est que les pères sont très difficiles à toucher. Parce que traditionnellement l'image de la famille c'est la mère, quoi qu'il en soit et euh… il y a des gros problèmes, des gros soucis pour toucher les pères. Catherine, elle touche un père mais c'est parce que c'est un père qui est veuf ! […] le papa, quand il vient, c'est parce qu'il y a un stand à monter, quelque chose comme ça, là il vient, mais pour faire des gâteaux, il ne se sent pas à sa place, c'est très difficile la place du père là »

Nous avons effectivement constaté que les intervenants sociaux, tout en proposant des activités à forte connotation féminine aux habitants des quartiers, déplorent l'absence des hommes. Cela fait partie des incompréhensions entre intervenants sociaux et usagers que d'imaginer que des activités typiquement féminines puissent intéresser les hommes, alors que la répartition sexuée des rôles reste très prégnante en milieu populaire. En réalité, les professionnels confortent cette représentation très sexuée des compétences féminines et masculines qui leur paraissent innées, à l'instar de leur public ; les mères seraient toujours plus aptes à assumer un rôle affectif auprès des enfants alors que les pères seraient à même de prendre en charge et de résoudre tous les problèmes techniques [Le Pape, 2009]. De plus, la virilité reste bien souvent le dernier refuge d'une identité sociale mise à mal par la fragilité des conditions de vie, l'absence d'autres statuts socialement valorisants, en particulier professionnels. Les identités sexuelles sont immédiatement disponibles, légitimement reconnues et valorisantes pour chaque sexe ; seule la mobilisation de ces identités permet aux individus en situation de domination de s'approprier un espace personnel et de pouvoir se projeter dans une image positive de soi, alors que les autres modes d'être socialement légitimes ne leur sont pas accessibles, avec pour conséquence de maintenir des inégalités entre hommes et femmes [Schwartz, 1990]. Chez les ouvrières, le statut de mère demeure la première source d'identification alors que les femmes mariées inactives, avec enfants à charge, se réfèrent massivement à leur statut d'épouse et de mère et, qu'enfin, les femmes cadres ne font pas référence à ces statuts mais à leur identité autonome [Samuel, 2008]. La position sociale affecte la représentation de soi des individus et favorise ou non la mobilisation de ces identités statutaires, particulièrement pour les femmes [Samuel, 2008].

De plus, les conceptions psychanalytiques toujours prégnantes parmi les professionnels du secteur social, constituent un modèle explicatif du social où les parents occupent des positions et se répartissent des fonctions paraissant immuables [Neyrand, 2000]. Aussi, dans

la pratique, même si le père s'investit auprès de ses enfants, la mère dans les affaires publiques, « sa fonction essentialisée par la théorie sera toujours d'incarner le réel, la matière, la douceur, le soin, le nourrissage, et en fin de compte l'éducation ; alors que le père sera pourvu de celle d'incarner le symbolique, le social, l'autorité, d'être le tiers qui permet la défusion de la dyade mère-enfant » [Neyrand, 2000]. Pour F. de Singly [1993], les constructions psychologiques du désordre familial font appel à des justifications tels les méfaits de la loi sur les pères, comme le dénonce Aldo Nouari[359] en évoquant le rôle néfaste de l'État qui aurait affaibli leur pouvoir et fait perdre les repères traditionnels de la paternité, conséquence des changements successifs de la loi sur l'autorité parentale. Selon ce pédiatre, la dissolution familiale et l'effacement du père, dus à l'État, provoquent des dégâts qui sont constatés par les psychologues et les psychanalystes [de Singly, 1993].

Les préceptes psychanalytiques, par ailleurs largement diffusés au sein des instituts de formation du travail social, constituent un modèle explicatif réifié – déifié ? –, allant de soi, dont on oublie qu'ils sont socialement datés et en rapport avec une vision inégalitaire des sexes : « l'anatomie c'est le destin » a écrit Freud[360]. Peu importe, ils permettent d'expliquer l'anomie supposée de la famille actuelle ; ce modèle ne permet pas uniquement d'expliquer les troubles familiaux, il sert encore largement à théoriser les fonctions paternelles et maternelles. L'analyse du numéro d'octobre 2002, de la revue *Vies de famille*, éditée par la CNAF et diffusée à un panel de familles allocataires, en est une parfaite illustration. Ce numéro, dont nous reproduisons ci-dessous des extraits d'un article rédigé par Bernadette Costa-Prades [2002], valorise l'implication des pères auprès de leurs enfants, tout en insistant sur la différenciation des rôles maternels et paternels.

> « Même quand un père nourrit, berce, joue, parle avec son enfant, il le fait bien différemment de la mère ». Le contact avec le père fait prendre conscience à l'enfant de l'existence de « "deux sexes sur la terre, une précision qui l'aide lui aussi à se différencier des autres et notamment de sa maman'' analyse Jean le Camus, chercheur en psychologie ». Dans le cadre de l'investissement des pères dans les tâches ménagères, il est indiqué qu'ils préfèrent jouer, qu'on « peut le regretter […] mais pas forcément pour le développement de nos bébés ! » En effet, ce même spécialiste indique qu'en jouant, le père initie son enfant « "aux règles, au respect de l'adversaire. Des qualités qui lui serviront plus tard à s'intégrer dans les groupes'' […] Ainsi, la séance de chatouilles se révèle une excellente préparation à son entrée en crèche ou à l'école maternelle… » […] « une étude américaine vient renforcer cette idée que les papas seraient de formidables éveilleurs d'intelligence. […] Alors que les mamans se contentent plutôt de dénominations affectives, les papas incitent les enfants à s'exprimer clairement. […] "Les papas utilisent trois fois plus de mots difficiles que les mamans […]'' note

[359] « Les relations intra-familiales. Point de vue et interrogations d'un pédiatre » [1991], *Futuribles*, n° 153, pp. 51-62.

[360] Freud [1923], *Le déclin du complexe d'Œdipe*.

> Jean Le Camus ». […] Suivant les observations d'une chercheuse en psychologie du développement, « les papas utilisent trois fois plus le prénom de l'enfant que la mère ! Or, appeler bébé par son prénom, c'est en faire quelqu'un ». Les pères, laissant plus facilement les petits se débrouiller seuls, « sont beaucoup plus exigeants ! Cette attitude tend à rendre les petits beaucoup plus autonomes et performants ». Un autre psychologue, Jacques Arènes indique que « "les mères donnent aux enfants le sentiment de sécurité et les pères encouragent les prises de risque. Les premières assurent des repères fiables pour que les seconds puissent les encourager à s'aventurer hors du cocon familial'' » En cas d'absence du père, il est conseillé de conserver des relations avec la famille paternelle, « cette branche de son arbre généalogique l'aidera à pousser droit » ou encore de faire « appel à un oncle, un parrain pour jouer le rôle de la figure paternelle auprès de votre enfant. »

Nous constatons que les idées psychanalytiques sont toujours largement diffusées et servent de support à des conseils éducatifs s'appuyant sur une partition des fonctions qui « se retrouve très facilement utilisée d'une façon essentialiste pour définir ce qui serait une nature féminine ou masculine » [Neyrand, 2000]. Selon G. Neyrand [2000], la psychanalyse, sous couvert de la science, conditionne véritablement le social via les médias qui la vulgarisent et provoquent une culpabilisation des femmes qui craignent toujours de s'écarter de l'idéal de la mère « suffisamment bonne ».

La parentalité, un trompe-l'œil ?

Le recours au terme générique de « parents », traduit par le concept de parentalité, permet d'occulter véritablement les inégalités à l'œuvre, tant au niveau social qu'un niveau familial. Il a un effet écran qui ne gomme pas les différences mais qui, au contraire, en favorise la perpétuation. Ce n'est qu'au détour d'une phrase, lorsque le récit s'échappe de la rhétorique officielle, que les mères de famille sont à nouveau citées, comme par effraction. Les référentes famille, chevilles ouvrières des dispositifs, sont les premières à évoquer les parents ou encore à parler de « familles », à l'instar de Denise, référente famille à Woippy en Moselle :

> « Les parents, on essaie de les intégrer aussi dans la vie quotidienne du centre, mais ça c'est déjà plus difficile. Aussi, parce que... une fois par trimestre, on fait venir les instits de leurs enfants, et on leur demande de venir… On a hélas très peu de personnes. Samedi dernier, on a fait un repas dansant pour les projets vacances familiales. Toutes les familles ont participé à l'élaboration et du repas et servir, mettre la table, débarrasser, nettoyer… […] La dernière fois on avait dit aux parents de venir boire un café avec les instits. On a dû avoir trois, quatre parents. Est-ce qu'ils ont peur de rencontrer l'instit […] parce que le problème, c'est toujours les mères des bons élèves qui viennent […]. Dans la plupart des cas, il faut dire que les parents ne peuvent pas trop aider les enfants »

Les intervenants sociaux sont très imprégnés de fonctionnalisme et le vocabulaire utilisé masque des inégalités persistantes qui ne sont pas interrogées. Ce sont en réalité, comme nous l'avons observé, les mères de famille qui élaborent les repas, les servent, mettent la table, débarrassent et nettoient lors des manifestations organisées par les centres sociaux.

> « Le concept de parentalité peut en effet être utilisé autant pour valoriser les prestations des pères que pour masquer le fait qu'en dépit des aspirations contemporaines, les changements de comportement des hommes au regard des taches parentales restent d'une faible ampleur, bien en deçà de l'apparence égalité qui semble incluse dans l'idée de parentalité… » [Bastard, 2005].

Ainsi la substitution du mot « parent » au mot « femme » occulte le fait que les mères sont la véritable cible des projets [de Singly, 1991]. L'identité féminine est bien une construction sociale qui se fonde sur les différences et les oppositions séparant les deux sexes ; celles-ci ne sont donc pas uniquement biologiques et génétiques mais dépendent de l'histoire sociale, culturelle d'une société [Blöss, Frickey, 2001]. La persistance de cet ancrage est remarquable et les femmes elles-mêmes ont intériorisé ces différences ; elles n'en subissent pas moins le poids effectif et psychologique. De fait, la contribution des femmes tant dans leur famille de procréation, leur famille d'orientation qu'au sein des maisonnées est d'autant plus conséquente qu'elle est considérée comme normale et naturelle, tant le travail domestique est perçu comme « gratuit, invisible, incomptabilisable, enrobé d'affectivité » [Dandurand, 1994]. Cet état de fait est dû en particulier à l'essentialisation du lien mère/enfant, dont les théories psychologiques et psychanalystes[361] ont été un vecteur principal et qui a été repris par les politiques publiques ; la prédominance ainsi définie du lien maternel a permis la diffusion d'une idéologie du maternage [Blöss, 2009]. Cette prévalence a été intériorisée par toutes les femmes des années 1940 et 1950, ère du règne incontesté de la famille fonctionnaliste dont les représentations perdurent. En définitive, la distinction des rôles paternel et maternel paraît encore tellement aller de soi, dans une confusion entre le naturel et le social, qu'elle est la source de nombreux stéréotypes [Blöss, 2009]. Ces stéréotypes sont en partie masqués par la neutralité apparente, c'est-à-dire « l'a-sexuation » du terme « parentalité ».

[361] À la suite des théories de John Bowlby et de Jenny Aubry, après la Seconde guerre mondiale, « l'expression d'une carence dans le développement du jeune enfant a été d'emblée identifiée comme carence de soins *maternels*. […] La carence traduit en fait une insuffisance d'interactions liée soit à un déficit de soins adéquats, soit une incapacité de la mère ou de l'enfant » [Neyrand, 2000]. Il y a « montée d'un discours interprétatif à dominante psychologique, et peut-être surtout psychanalytique qui en insistant sur la triangulation œdipienne, d'une part et la prévalence *pratique* de la mère dans le rapport à l'enfant, d'autre part, évacue en quelque sorte le père de la relation concrète à l'enfant. […] C'est alors que John Bowlby montre clairement en quoi la théorie de la carence de soins maternels est une théorie historiquement déterminée trouvant son champ d'application dans une société où l'état des rapports sociaux correspond à une bipartition nette dans la définition des rôles parentaux (et sexuels) et assigne clairement la mère aux soins au bébé et le père à sa charge de pourvoyeur des ressources de la famille et de soutien affectif de la mère. Bipartition qui apparaît à l'époque tellement *naturelle* et *évidente* qu'elle n'est pas questionnée » [Neyrand, 2000].

La parentalité, au service du père ?

La parentalité apparaît comme une nouvelle norme sociale de l'exercice de la parenté dont les intervenants sociaux s'emparent pour légitimer leurs actions. Tous les items étudiés, contenus dans les textes officiels, à savoir la responsabilité, la solidarité, la sociabilité familiale et sociale de même que l'autonomie et l'implication, sont repris quasiment à l'identique tant dans les appels à projet que dans les projets associatifs, ainsi que cet extrait d'un appel à projets de 2004, émanant de la Fondation de France et intitulé « Actions auprès des parents en grandes difficultés psychosociales » l'illustre :

> « Dans le cadre de ses actions en faveur de l'enfance, la fondation de France accorde une attention particulière aux pratiques innovantes d'aide à la parentalité. Depuis 1996, elle soutient des actions de prévention pour mieux vivre dans la famille, à l'école et dans la cité. […] Au-delà des dispositifs axés sur le maintien des liens parents-enfants, il apparaît nécessaire de proposer aux parents en grande souffrance psychosociale et aux parents défaillants et/ou maltraitants une réponse sociale, un soutien psychique et des modalités de traitement de leurs difficultés parentales. Ciblés sur l'action menée à destination de parents en grandes difficultés psychosociales, les projets doivent s'inscrire dans les préoccupations suivantes : - permettre aux parents d'identifier et de développer leurs savoir-faire et leurs responsabilités ; - prendre en compte l'articulation de la dimension sociale et de la dimension du soin ; - faciliter l'autonomie et le renforcement de l'identité personnelle et sociale ; - développer les solidarités familiales ou de proximité en favorisant les liens sociaux ; - prendre en compte la famille dans sa globalité et dans sa dimension intergénérationnelle. »

Cependant derrière ces justifications, l'accompagnement de la fonction parentale a pour objectif plus ou moins implicite de ré-instaurer le père dans ses fonctions d'autorité, afin de préserver l'ordre social, tout en promouvant la responsabilité de chacun dans une société libérale porteuse de valeurs méritocratiques. Comme l'indique le rapport Gillot :

> « Cette restauration déterminée de la place du père, de l'image paternelle, doit s'accompagner d'un soutien organisé à la parentalité, qui permettra aux parents, à tous les parents, de se sentir responsables et en capacité de créer un lien social à partir de leurs obligations propres sans s'en remettre uniquement à l'école, la justice, l'État, qui pourraient de ce fait se consacrer à leur mission traditionnelle » [Gillot, 1998].

Aussi, malgré une neutralité affichée, les objectifs de l'accompagnement de la fonction parentale, au-delà des conseils éducatifs apportés aux parents, ont trait au maintien de la cohésion sociale ; en termes de responsabilité, un nouvel impératif s'instaure, celui de s'entendre avec l'autre parent quelle que soit la configuration familiale au sein de laquelle le sujet vit.

> « De tels dispositifs réalisent un tour de force : sans dire leur objectif, ils mettent le sujet en position d'exercer ses responsabilités de parent et de satisfaire aux exigences minimales qui consistent à montrer son intérêt pour ses enfants, et si possible à entrer en interaction avec l'autre parent au sujet de ces derniers. Là-dessus, il n'y a pas de choix, pas de liberté » [Cardia-Vonèche, Bastard, 2005].

Une famille idéale – typique

Les lois promulguées depuis les années 1960 ont rééquilibré les droits entre hommes et femmes tant au sein du mariage, que dans le cadre du divorce et de l'exercice conjoint de l'autorité parentale. Avec l'avènement de la liberté conjugale, la puissance publique s'est préoccupée des désordres familiaux susceptibles de toucher, à son tour, l'ordre public. Les rapports d'experts remis au pouvoir politique depuis le milieu des années 1990, que nous avons étudiés et présentés dans la partie 1, mettent ce souci en exergue ; il s'agit de rendre la famille suffisamment stable pour ne pas mettre la société en péril, selon le principe désignant la famille comme la cellule de base de la société. L'accompagnement de la fonction parentale est ainsi une nouvelle modalité de l'intervention sociale qui a été conceptualisée à partir du milieu des années 1990 ; Bertrand Fragonard, ancien directeur de la CNAF[362], tient en 1994 les propos que nous rapportons ci-dessous :

> « "Il est incontestable qu'au regard de la crise actuelle, le maillage des solidarités familiales protège la société de l'explosion sociale''… affirme Bertrand Fragonard. […] Cependant, la tâche du gouvernement est double : veiller à ce que les politiques défendent, facilitent et soutiennent les solidarités familiales et vérifier qu'on ne s'en remet pas trop à elles. […] Prenons le thème de la scolarité précoce. Au nom de l'égalité des chances, on propose une organisation qui amène l'enfant à sortir du groupe familial. Il ne s'agit pas de donner aux jeunes enfants des outils intellectuels et techniques, mais aussi de les socialiser, donc de les désenclaver de la famille. Il faut accepter l'idée que l'État se sente comptable de l'ordre social et organise la liberté individuelle des membres de la famille contre elle-même […]. […] Mais je ne trouve rien de paradoxal à ce que l'État intervienne pour corriger à certains moments ce qui lui semble être source de déséquilibre individuel ou collectif, en termes de libertés ou d'inégalités. […] Les discussions en cours s'orienteraient plutôt vers un simple prolongement de l'âge limite des prestations familiales et de manière graduelle. Ce choix est porteur de sens : il signifie que l'on ne trouve pas choquant de laisser le jeune dans la dépendance du groupe familial » [Fragonard, Mingasson, 1994].

En réalité, ce modèle s'appuie sur une représentation « traditionnelle » de la famille incarnée par une famille de type nucléaire, fondée sur le mariage hétérosexuel et dont les liens

[362] Bertrand Fragonard a été chargé de mission auprès de Simone Veil, ministre d'État, ministre des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville. Il est interrogé par Lise Mingasson au sujet de la « tension entre l'État et la famille » [Fragonard, Mingasson, 1994]. Il est devenu le président du Haut Conseil de la famille créé en 2009 en remplacement des Conférences de la famille.

conjugaux et intergénérationnels sont indissolubles. Ainsi début 2012, le gouvernement, représenté par Claude Greff, secrétaire d'État à la famille, souhaite la revalorisation du mariage en renforçant le cérémonial et le sens donné aux unions civiles, de façon à prévenir les divorces ; certains élus et militants associatifs s'allient afin de promouvoir la « famille durable » [Dupont, 2012]. Les prémices d'une nouvelle croisade pour la réhabilitation de la famille dite traditionnelle, telle que se l'imaginent certains concepteurs des politiques familiales, apparaissent sous le prétexte « que la stabilité, la durée et la solidarité familiales sont de bonnes choses » comme l'indique un député, cité par Gaëlle Dupont [2012]. Aussi, à défaut de pouvoir interdire les séparations et d'imposer l'indissolubilité du mariage, c'est l'indissolubilité du lien de filiation qui incarne, par défaut, le fondement et le nouveau paradigme de la famille. Il existe une crainte des élites, qui divorcent peu [Pinçon, Pinçon-Charlot, 1997, 2000], face au phénomène du démariage qui est alors considéré comme une menace pour l'ordre social ; nous avons affaire ici à deux représentations du rôle de la famille tout à fait différentes à défaut d'être contradictoires, i.e. la famille stable comme socle primordial et irremplaçable de l'organisation sociale et la famille comme lieu d'épanouissement au service de l'individu et de son aspiration à la réalisation de soi et de fait instable [de Singly, 1993].

> « Ainsi, par exemple, loin de voir dans le droit au divorce, le signe d'une conquête et d'une émancipation du carcan conjugal et familial dans lequel sont enserrés un certain nombre d'individus, une solution pour ceux qui souffrent et voient grandir leurs enfants dans le conflit conjugal et l'absence d'amour, l'augmentation, et certains le pensent, la banalisation du divorce provoquent à nouveau des craintes, et réveillent de vieux démons, concernant les conséquences dévastatrices de cette logique d'émancipation et de quête d'un mieux-être » [Martin, 2003].

Ainsi pour prévenir toute menace envers la cohésion sociale, la famille unie, harmonieuse et stable est instituée comme modèle, faisant abstraction de la réalité dans laquelle les individus sont pris au quotidien ; dans ce sens, l'accompagnement de la fonction parentale devient une action de citoyenneté en permettant aux parents d'être plus responsables, plus autonomes, contribuant ainsi à l'intérêt de l'enfant et à la cohésion sociale [Boisson, Verjus, 2004]. Le recours à ce modèle idéal-typique gomme les effets liés aux classes sociales, celles-ci ayant plus d'influence sur la façon d'élever les enfants que la structure familiale elle-même ou l'origine des revenus du ménage [aide sociale ou salaire] [Bruniaux, Galtier, 2005].

Le lien au service de l'autorité

Dans ce contexte et pour protéger la société, il est apparu primordial de redonner au père une place qu'il aurait perdue suite à la « reconnaissance progressive des droits de la femme et de l'enfant au détriment [de ses] privilèges » [Bruel, 1997]. Le nombre de pères n'ayant

plus aucun contact avec leurs enfants, après séparation, a généré la crainte des élites sur les conséquences néfastes de ce désinvestissement. Comme nous l'avons déjà souligné *supra*, page 91, la référence aux théories psychanalytiques des fonctions paternelles demeure très prégnante malgré une remise en cause au sein même de ce courant de pensée, tel Michel Tort [2005], psychanalyste et professeur à l'université de Paris-VII, qui estime que la psychanalyse pourrait analyser les nouveaux rapports entre les sexes sans référence à la fonction paternelle qui, selon lui, incarne un maître déchu. En effet, le rapport du juge Bruel reprend quelques principes de base de la psychanalyse avançant que le père est avant tout un nom dans la bouche de la mère car sa parole fait loi pour elle, il représente la loi et interrompt la fusion mère/enfant en tant que tiers, il institue l'enfant et impose l'interdit et représente une figure sociale ouvrant à l'aventure sociale [Bruel, 1997]. La psychanalyse ne constitue pas la seule référence ; d'autres experts ont exprimé, de concert, la nécessité de consolider les liens parents/enfants, telles Irène Théry et Françoise Dekeuwer-Defossez qui affirment l'intérêt de l'enfant d'être élevé par ses deux parents, que le couple soit marié ou non, uni ou désuni [Brunet, Kertudo, Malsan, 2008].

Sur le plan théorique, la coparentalité a ainsi pour objectif de favoriser le lien parents/enfants dont le déficit entraînerait des difficultés en termes de socialisation des enfants ; le père étant garant de la loi dans les représentations sociales, il devient alors impératif de maintenir ce lien au-delà des turpitudes de la conjugalité. Luc Ferry [2005], président du Conseil d'analyse de la société, déclare dans les *Échos* que :

> « La question de l'autorité est indissociable de la réflexion sur la famille. L'éducation, c'est un mélange d'amour et de loi, au sens de l'interdit, de la limite à ne pas dépasser. Or ces deux éléments sont de plus en plus difficiles à concilier depuis le développement des mariages d'amour. Comment réintroduire de l'autorité dans la famille, c'est une question à laquelle nous devons répondre. »

L'obligation pour des ex-conjoints d'entretenir de – bonnes – relations parentales, c'est-à-dire, de s'accorder sur l'éducation de leur(s) enfant(s) dans l'intérêt de ceux-ci, ne va pas nécessairement de soi. Il y a confusion de la part des intervenants sociaux entre autorité, voire pouvoir, du père, que le lien de filiation est censé renforcer, et son inclination à participer aux tâches parentales. Pour autant que les hommes se projettent toujours dans leurs fonctions maritales et paternelles, telles celles de protecteur, de pourvoyeur de moyens et d'autorité, ils ne sont pas toujours prêts à contribuer à la prise en charge matérielle des tâches proprement domestiques et éducatives. Lorsque les futurs pères se représentent ce que sera leur rôle, ils évoquent la transmission de règles de vie, l'inculcation morale, la protection de l'enfant contre les dangers qui le guettent et un rôle de pourvoyeur à assurer [de Ridder, Ceroux, Birgo, 2004]. Il s'ensuit que les femmes réduisent leur temps de travail de façon plus conséquente que les hommes lors de la naissance d'un enfant ; ces derniers

conservent une identité de « *breadwinner* » et ont ensuite tendance à travailler d'autant plus que le nombre d'enfants augmente [Méda, Cette, Dromel, 2004].

En conséquence, nous estimons que le nouveau paradigme familial, fondé sur l'indissolubilité du lien de filiation et la survie du couple parental au couple conjugal, prend appui sur des attendus accordant au père de famille des fonctions spécifiques d'autorité. Or, depuis 1973, le démariage a permis en certain rééquilibrage des rôles entre hommes et femmes au sein des classes moyennes. Ce rééquilibrage concerne les aspirations à la réalisation de soi, à la libération de l'emprise des fonctions statutairement prédéfinies entre homme et femme, ce qui nécessite une négociation permanente sur le partage – quoique imparfait – des tâches parentales et domestiques. L'accompagnement de la fonction parentale, dans ses non-dits ou plus précisément dans ses « non-écrits », constitue une charge contre l'individualisme considéré comme une menace pour la cohésion sociale par les politiques. Il valorise une organisation familiale fondée sur l'attachement, le lien et les solidarités ; ces liens sont censés, de plus, repositionner le père dans ses fonctions d'autorité et de garant de la loi. En réalité, cette valorisation des liens et des échanges au sein de la famille est instrumentale, au service d'une place que le père aurait perdue depuis quelques décennies, laissant le champ libre à une jeunesse qui ne manque pas d'être turbulente. Sandrine Pageau [2004] reprend les propos des rapporteurs de la mission d'évaluation de l'Inspection générale des Affaires sociales sur les Réseaux d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des parents (REAAP), sollicitée en 2003 par le ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées ; ils déclarent que *« mobiliser, responsabiliser les parents, mettre en réseau les acteurs, constituent de vraies réponses à la crise de la parentalité et des moyens de prévenir des problèmes sociaux importants et persistants* ».

Prévenir les désordres sociaux

La branche famille de la Sécurité sociale considère l'accompagnement de la fonction parentale comme un axe majeur de sa politique. Jérôme Minozio [2004*a*], Conseiller technique du service Recherche de la CNAF, estime que :

> « Cette politique trouve sa légitimité dans l'idée que lien social et lien familial sont indissociables et que le renforcement de la relation éducative entre parents et enfants peut prévenir de nombreuses pathologies sociales ».

Christine Boutin, ministre du Logement et de la Ville a exprimé son point de vue :

> « La question du rôle des parents en matière de lutte contre la délinquance juvénile a été au centre d'un colloque organisé le 21 janvier [2008] par le Centre d'analyse stratégique et la délégation interministérielle à la ville, et clos par Christine Boutin. L'occasion pour la ministre du Logement et de la Ville de présenter sa vision du rôle des parents, d'insister sur l'importance, à ses yeux, d'aider ces dernier "à réinvestir leur place dans la famille et dans la

> société, notamment dans les banlieues… […] L'important aujourd'hui est de redonner les moyens à une mère, à un père, de jouer son rôle et de le conforter dans cette vocation en l'aidant à faire face aux problèmes posés''. »

Nous savons que la prévention de ces pathologies consiste, pour les pouvoirs publics, à renforcer l'autorité paternelle ; pour autant, cet attendu disparaît des lettres-circulaires émanant de la CNAF dans lesquelles il est uniquement question du lien entre parents et enfants : « Les travaux sur la parentalité ont ainsi légitimé une nouvelle catégorie d'intervention du travail social qui est passé d'un discours sur la nécessité du maintien des liens parents-enfants à un principe d'action de soutien voire de rétablissement du lien familial » [Minonzio, 2004].

Ces assertions définissent le lien parent/enfant, et surtout père/enfant, comme un lien indissoluble ; ce type de lien, qui s'impose à l'individu, correspond plus à l'affiliation impérative à un groupe de parents qu'aux liens optatifs qu'entretient en son sein la parentèle moderne des familles individualistes. Ces argumentaires ne peuvent concevoir le lien unissant parents et enfants comme facultatif ; il est toujours essentialisé. Par ailleurs, la parentalité marque la construction d'un nouveau problème public ; Danièle Boyer, conseillère technique au Département de l'animation de la recherche et du réseau des chargés d'études à la CNAF et Gilles Nezosi [2005] indiquent : « Si l'on parle de la parentalité aujourd'hui, c'est essentiellement parce que la fonction, le rôle et la place et les pratiques des parents posent problèmes. […] Derrière le discours d'ordre social que masque la notion de "parentalité'' se dissimule un traitement social bien différent de l'un et l'autre des genres. » La question des inégalités de genre devient secondaire et accessoire face aux enjeux sociaux de la parentalité ; le juge Alain Bruel n'indique-t-il pas dans son rapport remis au gouvernement en 1998 que l'État a toujours eu pour stratégie de soutenir les parents depuis que le « lien ontologique qui reliait la Puissance Paternelle au pouvoir politique a été rompu » [Bruel, 1998]. Derrière la modernité de la notion de parentalité se cache des nostalgies d'un vieil ordre patriarcal, mis à mal par la modernité et l'accès à la citoyenneté des femmes.

Sur le terrain, les intervenants sociaux, se transformant en moralistes, reprennent à leur compte la rhétorique produite dans les attendus des textes législatifs et réglementaires et organisant le soutien de la fonction parentale. La chargée de mission de la Fédération des centres sociaux de Moselle s'exprime ainsi :

> « Le but des vacances [familiales collectives], c'est d'essayer de ressouder le noyau familial parce que c'est des familles en difficulté, enfin en difficultés financières mais les difficultés financières engendrent des difficultés sociales et dans la famille même des tensions. […] Les départs, ce sont des objectifs de socialisation au sens vraiment large, ressouder les familles

mais c'est aussi apprendre à vivre en collectivité pour les parents, par trop parce qu'en général c'est des acquis, mais pour les ados et les enfants. »

« Capaciter » les parents

Nous entrons alors dans le nouveau paradigme de l'intervention sociale qui ne cherchera plus à assister les parents mais à les accompagner afin qu'ils puissent trouver en eux les ressources dont ils paraissent faire défaut. « L'objectif de nombreuses politiques sociales, des politiques de l'emploi ou encore de formation est d'accompagner les individus afin de leur donner les moyens de se maintenir en état, de demeurer actifs ou de le redevenir. L'accompagnement signe le surgissement de l'individu et, avec lui, la notion d'utilité sociale » [Astier, 2009]. Ainsi nous pouvons considérer que la politique familiale est en congruence avec cette vision globalement volontariste des politiques sociales. La création des REAAP tendrait à positionner les parents en première ligne afin qu'ils soient porteurs de leurs propres solutions.

> « Pour les fondateurs [des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents], la dynamique associative, davantage inscrite dans la proximité et proche des préoccupations des parents, doit permettre d'organiser cette mise en réseau où les professionnels viendraient en appui, en accompagnement, mais pas en première ligne, d'où l'appellation de REAAP » [Sehier, 2006].

Il est question, en quelque sorte, ainsi de rendre les parents capables d'assumer leurs responsabilités, de les « capaciter[363] » en leur permettant de développer leurs compétences.

> « En même temps qu'elles offrent des espaces de temps partagés à même de favoriser la communication entre les membres de la famille, voire de renouer le fils du dialogue, les vacances contribuent à développer ou rétablir des solidarités. Facteur de redynamisation familiale, elles permettent le développement personnel et l'acquisition de compétences transférables dans d'autres domaines de la vie courantes » [Lettre circulaire n° 2011-081, 2011].

La Convention nationale des associations de protection de l'enfant (CNAPE) a mis en ligne une fiche sur la parentalité et indique qu'une première visée tend à « mettre en place des dispositifs d'accompagnement s'appuyant […] sur la valorisation des compétences » et une seconde « visant à responsabiliser les parents […] » [www.ash.tm.fr, 2011]. Dans cette optique, les travailleurs sociaux sont invités à porter un nouveau regard sur les parents pour éviter de les disqualifier ou de les stigmatiser ; pour ce faire, ils doivent valoriser leurs compétences et agir avec eux et non à leur place [Boisson, Verjus, 2004]. En définitive les parents seront blâmés de ne pas trouver par eux-mêmes les solutions à leurs éventuelles

[363] « Démarche de renforcement, développement, voire restauration des capacités de prise en charge de l'enfant par l'adulte grâce à une technologie appropriée » [Boisson, Verjus, 2004].

carences éducatives grâce à une sorte d'autorégulation faisant apparaitre l'intervention sociale moins intrusive et donc plus supportable ; mais alors la question se pose d'une imposition en douceur de nouvelles normes éducatives [Cardia-Vonêche, Bastard, 2005]. La valorisation des compétences parentales concerne en premier lieu leur capacité à faire preuve d'autorité envers leurs enfants, autorité que les parents n'arriveraient plus à imposer, comme le rapporte Denise, référente famille à Woippy :

> « On a beau essayer de leur expliquer qu'il faut qu'ils soient plus derrière leurs enfants… […] S'il y a autant de dérives, à mon avis, c'est qu'il y a quand même un problème… c'est le laxisme aussi. Ils n'ont plus d'autorité. À force de vouloir faire trop, je crois que ça bouffe la santé… d'être cool avec les enfants, d'être trop copain, trop copain, et puis après, il n'y a plus aucune autorité sur les enfants parce qu'ils n'arrivent pas à dire non. Toutes origines confondues. Je dirais, malheureusement que, quelquefois, les maghrébins sont plus stricts jusqu'à un certain âge, après ça leur échappe peut-être… »

Le rapport technique du groupe projet du comité des politiques de la CNAF [1999] indique très clairement que si la famille a toujours été la cible privilégiée du travail social, ses modalités doivent être modifiées : « Néanmoins, ce qui est proposé aujourd'hui, c'est de réfléchir à de nouvelles modalités d'intervention dans lesquelles les travailleurs sociaux [des Caisses] veillent à ne pas se substituer aux parents mais les aident à (re)construire des repères sur la parentalité et sur les différentes attitudes qui concourent à l'éducation et à la socialisation des enfants. »

Des erreurs d'interprétation

Une question de légitimité

Pour autant, les parents les plus démunis se sentent-ils suffisamment légitimes pour faire preuve d'autorité, alors qu'ils subissent par ailleurs le discrédit provoquant leur délégitimation et pouvant entraîner un sentiment de culpabilité ? Plusieurs acceptions existent concernant l'autorité parentale, que nous citerons en partie. L'autorité consiste en un « ensemble de qualités par lesquelles quelqu'un impose à autrui sa personnalité ; ascendant grâce auquel quelqu'un se fait respecter, obéir, écouter » [Bosse-Platières, 2003]. Pour Irène Théry, « […] le terme d'autorité […] englobe la responsabilité. Les parents n'ont pas que des responsabilités, mais aussi un "devoir d'exigence'' à l'égard de l'enfant, permettant sa socialisation » [Théry, 1998] De quel ascendant certains pères et mères disqualifiés peuvent-ils faire preuve auprès de leurs enfants et surtout adolescents sous influence de leurs pairs ? Ces parents disqualifiés sont-ils légitimes aux yeux de leurs enfants en termes d'autorité ? L'autorité diffère du pouvoir dans le sens où elle ne peut s'exercer qu'avec l'adhésion de la

personne qui va se soumettre ; celle-ci reconnaît à autrui la légitimité de lui imposer des règles et des normes. « La légitimité détermine ici le potentiel d'adhésion et d'identification des enfants, leur reconnaissance du rôle éducatif des parents et, en dernier lieu, la capacité de ces derniers à réguler les comportements, influencer les choix de vie et soumettre leurs enfants à l'éthique, aux règles et aux projets parentaux » [Mohammed, 2008]. La chargée de mission parentalité de la Fédération des centres sociaux de Moselle analyse en termes de légitimité les difficultés éducatives des parents :

> « Quand les parents sont vraiment en difficulté sociale par le travail, quand ça fait des années qu'ils n'arrivent pas à trouver du travail, ils ne se sentent pas la légitimité sur leurs enfants pour leur dire : "Et bien il y a des comportements à avoir'' et qui démissionnent en quelque sorte. »

Marwan Mohammed [2008] met en exergue l'impact du jugement social sur la réceptivité des jeunes aux préceptes éducatifs de leurs parents. Il y a un double effet possible, entre la lassitude des parents et leur perte de légitimité à l'égard de leurs enfants ; les parents sont tellement vulnérabilisés par la précarité économique et administrative, les problèmes de santé, l'instabilité conjugale qu'ils sont alors dans l'incapacité symbolique de prescrire les comportements à leurs adolescents ; ceux-ci vont se détourner d'eux et la bande viendra remplacer ce vide normatif [Mohammed, 2008]. En conséquence,

> « les facteurs familiaux n'expliquent finalement qu'une faible part de la délinquance, l'échec scolaire et l'influence des pairs étant plus importants chez les garçons. […] Donc, si la supervision et la qualité de la relation parents/enfants peut éviter les comportements délinquants, il ne faut pas oublier que la qualité de ce contrôle dépend en grande partie de l'environnement socio-économique des familles » [Mucchielli, 2000].

À l'inverse, le discrédit peut provoquer chez les époux/pères une crispation exacerbée par un effet d'hystéresis identitaire [Marchal, 2009] sur les attributs d'un pouvoir patriarcal, en particulier chez les familles d'origine méditerranéenne. Marie, référente famille d'un centre social de Metz, indique ce qu'elle a constaté au sein des familles :

> « […] c'est le père qui décide, même si dans les institutions sociales, il n'est pas présent. Mais quand ils doivent prendre des décisions, par exemple, pour envoyer leur "ado'' en vacances - quand j'ai fait le camp ados, j'ai été à domicile, on n'a jamais rencontré aucune mère - ça a toujours été le père qui nous a reçu : "Oui je veux bien que mon fils parte en vacances''. Les pères […] sont quand même là, derrière eux, à serrer la vis »

Dans les milieux populaires issus de l'immigration, la domination masculine s'exerce non seulement sur les épouses mais également sur les jeunes filles ; lorsque les pères s'appuient sur des valeurs patriarcales et traditionnelles pour exercer leur autorité, celle-ci peut déboucher sur des violences envers elles [Beski, 1998]. L'attribution symbolique de la

fonction d'autorité au seul père, en suivant des principes psychanalytiques ou fonctionnalistes, peut dériver sur des abus de pouvoir dont les conséquences n'ont pas toujours été mesurées dans la conception de la coparentalité. En conséquence, il serait plus judicieux, pour ne pas dire plus juste et honnête, de donner aux parents le moyen d'exercer une autorité conjointe fondée sur le respect et des principes d'égalité, plutôt que d'essentialiser une fonction paternelle pouvant déboucher sur un abus de pouvoir sur la famille. Faute de quoi, le refuge dans le machisme reste pour certains le remède pour accéder à un statut reconnu et valorisant au moins à leurs yeux, avec toutes les dérives que cela peut entraîner en termes de violence.

Les non effets du démariage

De nombreuses études sociologiques ont démontré que ce n'est pas le divorce qui entraîne des déficits éducatifs graves ; la peur envers la délinquance des jeunes est tout autant irrationnelle qu'injustifiée. En effet, une étude sur les familles dissociées[364] démontre que la seule liaison possible entre cette situation familiale et les comportements délinquants concerne la consommation de drogue douce chez les garçons de 14 – 17 ans et qu'à partir de 18 – 21 ans, il n'y a plus de différence constatée entre ces jeunes et ceux issus de familles intactes[365] [Mucchielli, 2000]. De plus, les garçons des familles dissociées seraient amenés à grandir plus vite et à se considérer plus partenaires de leurs parents qu'enfants. [Mucchielli, 2000]. Ce n'est ainsi pas la séparation qui a des effets négatifs sur la socialisation des enfants, mais l'existence ou non d'un conflit entre les parents. Le divorce entraîne une précarisation socio-économique des femmes issues des milieux populaires et peu ou pas diplômées ; les véritables facteurs d'entrée dans la délinquance à l'adolescence sont à rechercher dans les conséquences environnementales qu'entraîne cette précarisation [Mucchielli, 2000]. Les individus laxistes, qui délaissent l'éducation des enfants, l'ont toujours été et le demeurent après une séparation conjugale et les hommes qui ne s'intéressent plus à leurs enfants après le divorce, sont ceux qui ne s'en préoccupaient pas avant [Mucchielli, 2000].Il n'y a pas de différence en termes de surveillance parentale entre les enfants de familles dissociées et ceux des familles intactes ; la présence psychologique des mères seules qui travaillent est plus intense. La qualité des relations interindividuelles est plus influente en matière d'éducation que la composition familiale et les familles monoparentales, qui ont un déficit en termes de capacité de surveillance, compensent celui-ci de telle sorte qu'il n'y a aucun effet global sur les phénomènes de délinquance [Mucchielli, 2000].

---

[364] Pour rappel : « famille dans laquelle, au moins l'un des parents biologique ou adoptif est absent (…) » [Mucchielli, 2000].

[365] « Dont on n'a rien retranché, entier » [Larousse, 2009], en opposition aux familles dissociées « dont au moins l'un des parents biologique ou adoptif est absent » [Mucchielli, 2000].

Les experts ont mobilisé un modèle familial « traditionnel », incarné par l'autorité paternelle, autorité qui aurait disparu de la famille en même temps que les pères auraient perdu leur place « légitime ». Cependant nous mettons en exergue, avec Numa Murard [2003], la présence d'une véritable contradiction :

> « Dans la famille idéale actuelle, la violence n'a plus de place et est même condamnée, si bien que l'autorité repose tout entière sur l'affectivité. C'est donc un contresens que d'exhorter les pères à faire preuve d'autorité, c'est les pousser à l'autoritarisme, que l'on sanctionne par ailleurs. La fonction parentale est absorbée dans l'affectivité et ne distingue plus par une norme le paternel du maternel. Au fond, il n'y a plus de modèle que maternel. Aux pères qui cherchent leur place, il n'est qu'à regarder les mères, leur constance, leur attention, leur capacité à diriger et à se faire obéir avec autorité, une autorité qui découle de leur capacité à écouter, à se soucier et à répondre à autrui, au prix de leur temps, de leur énergie, de leur intérêt. »

Le moindre investissement des pères auprès de leurs enfants serait la cause de « l'envahissement progressif de l'armée des enfants sans père, nouveaux anormaux qui seront délinquants, malades mentaux, suicidaires, déviants sexuels. […] en France […] le thème de la dissolution de la famille constitue l'un des archétypes majeurs de la peur des élites (largement influencées par la religion catholique) devant l'évolution des sociétés modernes » [Mucchielli, 2000].

Un mauvais ciblage ?

A l'inverse des classes moyennes, acquises au principe de l'individualisme, les milieux populaires demeurent très fortement ancrés dans une vision fonctionnaliste des rôles avec une partition qui constitue un principe dès la constitution du ménage [Le Pape, 2005]. En réalité, ces familles partagent précisément de nombreux de points de vue avec les concepteurs de la politique familiale qui souhaitent ré-instituer le père dans des fonctions d'autorité. En effet, le père est toujours perçu comme symbole d'autorité et la mère comme un élément protecteur ; on doit obéir au père sans poser de question et les hommes ressentent toujours ce sentiment de puissance masculine [Le Pape, 2005].

Pour autant, si les pères peuvent se sentir investis de cette fonction d'autorité, statutairement valorisante surtout s'ils ne sont pas dotés de supports identitaires socialement reconnus à l'extérieur, sont-ils en capacité de la mettre en œuvre ? Avec quels critères et dans quels domaines ? Une autre étude de Clémence Le Pape [2004*a*] démontre que les pères ne se mêlent pas des domaines éducatifs relevant de la sphère maternelle ; ce n'est pas parce que les pères sont présents au sein de leur foyer, qu'ils participent à la prise en charge éducative des enfants car celle-ci repose traditionnellement sur les femmes.

> « L'intériorisation de l'attribution "traditionnelle'' des rôles sociaux par les hommes et les femmes, jamais démentie, rend plus acceptable ou moins contraignant par celles-ci le caractère asymétrique des responsabilités domestiques. Rien ne semble justifier cet état de fait, si ce n'est le principe qui gouverne encore dans les esprits et selon lequel les compétences des femmes dans ce domaine sont naturelles et donc irremplaçables » [Blöss, Odena, 2005].

Ainsi est-il demandé à des pères, pour la plupart convaincus que l'autorité est de leur ressort, de faire preuve de plus d'autorité, sans se préoccuper des supports identitaires qu'ils sont susceptibles de mobiliser. Estimer que l'autorité est d'essence paternelle c'est à nouveau adopter une posture discriminante envers les femmes et les renvoyer, une antienne fois, du côté de la douceur et de l'affectivité. Pourtant, dans les faits, autant d'hommes que de femmes ont en commun le fait d'être laxistes ; comme le fait remarquer Claire Madrid [2003], les mères élevant seules leurs enfants et qui sont laxistes l'ont été également en vivant en couple. De plus, on observe que certaines mères seules, dans une perspective d'obligation de résultats, font preuve de plus de sévérité, précisément parce qu'elles sont seules.

À l'inverse, certains intervenants sociaux promulguent auprès des familles leurs propres valeurs fondées sur la primauté de l'individu ; ce faisant, ils transmettent les valeurs individualistes des classes moyennes, fondées sur le dialogue et la négociation, ce qui peut provoquer ensuite quelques dissensions au sein des ménages comme le rapporte la référente famille du centre social de Rongueville en Moselle :

> « Et elles [les mères] sont aussi en train de changer et même des fois, ça va un peu trop loin, elles sont en train de, de se rebeller. C'est un peu l'inverse de ce qu'on voudrait, tellement elles font un peu la révolution par rapport à leurs droits de mère, de femme et un peu à "bouster'' leur mari pour qu'ils les reconnaissent en tant que femmes et non pas en tant que mères. C'est un peu impressionnant tout de même. Si on pense qu'il y avait des femmes qui étaient très calmes, qui subissaient et qui maintenant sont en train de brandir la bannière, dire "Je suis une femme, je suis telle personne, j'existe et je veux faire en sorte que je continue à être cette personne-là !" »

Aussi, l'effet escompté, à savoir le resserrement des liens familiaux, peut aboutir à son contraire lorsque les intérêts des individus priment sur la cohésion du groupe familial qui se forge sur la spécialisation des rôles et la routine [Kellerhals, Widmer, 2007].

> « Les travailleurs sociaux, tout à leurs actions visant l'émancipation des femmes et leur implication éducative, ignorent la plupart du temps les processus complexes d'acculturation produits par la situation migratoire et qui se traduisent par des réaménagements de rôles, par l'évolution des formes d'adolescence et par la révolution domestique imposée parfois par les alliances, plus ou moins conjoncturelles, entre mère et enfants. Leur intervention même peut

> générer une tension structurelle, dès lors qu'ils se réfèrent nécessairement à l'individu pour lequel ils sont mandatés et que, ce faisant, ils accentuent la tension entre logique individuelle (celle de son autonomie qui est la référence du travailleur social) et la logique de la famille étendue qui reste la référence des parents » [Hammouche, 1999].

Concernant le renforcement des solidarités et des liens familiaux, nous avons évoqué ci-dessus, le primat de la famille en milieu populaire, contrairement aux classes moyennes et supérieures qui étendent leur réseau d'interconnaissance et d'entraide au-delà de la famille. C'est totalement méconnaître la vie de ces milieux défavorisés que de les imaginer en totale anomie familiale ; la famille demeure un refuge au sein duquel on se préserve des aléas de l'existence. Kellerhals et Widmer [2007] soulignent que le pouvoir social des personnes façonne leur conjugalité ; plus ce pouvoir est marqué, plus les personnes accordent d'importance à leur *ego*, dans un élan individualiste, et se sentent armées pour affronter le monde extérieur alors que les ménages défavorisés se réfugient au sein de familles « Bastion » fondées sur la fermeture et le repli sur soi.

Les pauvres, éternelles cibles

Les pauvres ont toujours été la source de préoccupations d'ordre moral, civique, social. La puissance publique a toujours eu le souci d'encadrer ces populations vivant à la marge de la société et de les éduquer suivant les principes idéologiques en vigueur. « Les classes dirigeantes reprochent aux pauvres leur absence de morale, c'est-à-dire leur refus des normes de la société » [Bruzulier, Haudebourg, 2001]. Les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale revendiquent, quant à eux, une totale neutralité axiologique et se veulent ouverts à « tous les parents » comme les textes officiels l'affirment :

> « La politique d'action sociale mise en œuvre par les CAF ne se réfère à aucun "modèle familial'' et ne tient pour essentiel que l'équilibre de la famille, quels que soient sa forme et ses choix fondamentaux » [Lettre-circulaire CNAF n° 173-98, 6 juillet 1998] ; « La neutralité des accueillants [des lieux d'accueil] s'exprime dans une attitude discrète, compréhensive, l'absence de jugement, de questions intrusives. […] Les accueillants étant inévitablement porteurs de représentations normatives, cette neutralité demande à être soutenue […] » [Lettre-circulaire CNAF n° LC-2000-239, 5 décembre 2000] ; Cette neutralité est renforcée par un souci d'universalité : « **il faut s'adresser à toutes les familles**[366], car toutes les familles, de tous milieux sociaux, de toutes les origines culturelles, peuvent être confrontées à des difficultés liées à la fonction parentale » [Commission d'Action sociale, CAF de la Moselle, 16 novembre 1999].

[366] En gras dans le texte.

Du fait de son universalité, la parentalité constitue bien un risque social à part entière [Verjus, Boisson, 2005] qui justifie une action publique : « Le concept de “parentalité’’ est devenu le support d’un nouveau modèle d’action publique visant à accompagner les familles dans leur rôle de parents » [Lettre-circulaire CNAF n° 2009-077 du 13 mai 2009]. Dans les faits, les dispositifs d’accompagnement de la fonction parentale s’adressent prioritairement aux familles des milieux défavorisés. La chargée de mission de la Fédération des centres sociaux de Moselle explique comment s’effectue le « recrutement » des familles :

> « À tous les centres sociaux qui sont fédérés, on leur propose de se rencontrer régulièrement pour l’avancement du montage des dossiers, pour échanger des informations. Ce groupe de travail d’une dizaine de personnes se sont réunies déjà deux fois cette année. On travaille surtout les questions qui sont les plus, qui posent le plus de souci, c’est en début d’année comment mobiliser les familles, quelles familles on choisit, comment on les choisit et puis surtout comment les mobiliser, les rencontrer car des fois, il y a un repérage qui est fait par des assistantes sociales, qui transmettent aux référents familles ou aux organisateurs des vacances familiales qui leur disent : “Voilà, il y a ces personnes-là qui pourraient être intéressantes’’. Là il y a un contact qui se fait facilement mais ce n’est pas toujours le cas, je dirais même que c’est rarement le cas. Souvent les organisateurs des vacances familiales essaient de jouer du bouche à oreille pour trouver des familles qui sont susceptibles d’être intéressées par un départ comme ça. […] Je parlais avec une collègue qui me disait “J’avais six familles, maintenant j’en ai plus qu’une, qu’est-ce que je vais faire ?’’ »

Cet extrait d’entretien explique comment le ciblage des familles s’effectue par l’entremise des assistantes sociales de secteur et démontre les difficultés de recrutement auprès des familles qui ne se laissent pas « saisir ». Cette chargée de mission indique très clairement, au cours de l’entretien :

> « Les référents familles essaient de cibler sur des gens qui sont au RMI mais ce n’est pas toujours le cas, ce sont des gens qui sont en CES, CEC, donc des emplois, on va dire, plus ou moins stables sur une période, mais qui ont de très faibles revenus ».

De fait, les dispositifs dont l’objectif est de soutenir la fonction parentale ont pour cœur de cible, les publics paupérisés des quartiers discrédités :

> « Destiné à renforcer l’égalité des chances, le contrat local d’accompagnement à la scolarité (CLAS) s’adresse aux élèves de l’enseignement des premier et second degrés, sur l’ensemble du territoire et, en priorité, dans les Zones urbaines sensibles et les réseaux d’éducation prioritaire.[367] »
>
> « La veille éducative intéresse l’ensemble du territoire national mais doit être développée en priorité en direction des jeunes des quartiers en difficulté. […] la mise en place de la veille éducative doit être l’occasion de développer le parrainage des jeunes en difficulté par les

[367] « L’accompagnement à la scolarité 2002-2003 » [2002], in *Actualités sociales hebdomadaires*, n° 2261, 3 mai.

adultes de la ville, qu'ils soient professionnels, bénévoles ou encore recrutés dans le cadre du programme "adulte-relais'', et de renforcer […] les actions de soutien à la parentalité.[368] »

« La branche Famille constate que la première cause du non départ en vacances s'explique par des ressources insuffisantes, ce qui est le cas de plus de 50 % des familles monoparentales. […] Afin de soutenir les familles les plus en difficulté ou fragilisées, vous veillerez à mettre en œuvre une politique d'accompagnement s'appuyant notamment sur vos travailleurs sociaux ou sur d'autres opérateurs comme les centres sociaux.[369] »

La responsabilité, une valeur suprême

Les individus sont considérés comme des êtres libres et, corrélativement, responsables de leur insertion sociale y compris professionnelle. Ils sont également responsables de leur famille, de la bonne éducation de leurs enfants, de la qualité des relations interpersonnelles de ses membres, de la solidarité avec les plus âgés. Pour y parvenir, ils seront accompagnés ; l'accompagnement, dont la durée n'est pas limitée, constitue la réponse à apporter aux nouveaux problèmes des personnes [Ehrenberg, 1998]. Les acteurs intervenant dans le champ de l'accompagnement ont pour objectif de produire une individualité capable « d'agir par elle-même et de se modifier en s'appuyant sur ses ressorts internes » [Ehrenberg, 1998]. Isabelle Astier [2009] observe que l'action publique fonctionne sur des valeurs d'autonomie et de responsabilité, en s'appuyant sur la norme du projet, pour inciter les personnes à revendiquer le respect de leur identité et de leur dignité. Depuis les années 2000, toutes le politiques sociales se fondent sur la reconnaissance des formes de réalisation de soi et deviennent omniprésentes dans la vie des individus. Dans cette optique, les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale préconisent la valorisation des compétences des parents. Une référente famille d'un centre social de Metz s'est approprié ce discours :

« Moi, ce que j'essaie de faire en ce moment : redonner la place aux parents. Moi, je me souviens quelques années en arrière, on disait aux parents, vous ne savez pas éduquer vos enfants, nous en tant que travailleurs sociaux, on sait. Donc, on n'a plus laissé la place aux parents et maintenant on refait machine arrière et je suis absolument pour ! C'est : "Vous êtes les parents, vous êtes les tuteurs, vous donnez l'éducation à vos enfants, si vous avez besoin d'une aide, on est là !'' C'est tout à fait différent ! Je dis ça pour amener le fait de dire que les parents n'ont plus leur place de parents. Maintenant on leur dit : "Vous avez votre place de parent !'' Et ils ont peur parce qu'ils ont peur de mal faire. Ils ne savent plus ce que c'est une place de parent. Ça, je l'ai fortement ressenti. »

[368] « La mise en œuvre de la veille éducative » [2002], in *Actualités sociales hebdomadaires*, n° 2252, 1er mars.
[369] Lettre-circulaire CNAF n° 2009-077 du 13 mai 2009 concernant l'accompagnement de la fonction parentale.

Il s'agit pour les intervenants sociaux de provoquer une véritable maïeutique des capacités individuelles, comme autant de savoir-faire et savoir-être enfouis qu'il conviendrait de conscientiser pour les faire éclore.

> « Les notions d'engagement, de responsabilité, de stabilité et de compétence sont autant de critères de jugement de l'exercice de la fonction parentale. Elles dessinent simultanément les nouveaux critères d'incrimination du mauvais parents ou de mauvais tiers : désengagement et instabilité, irresponsabilité, insuffisance et incompétence » [Boisson, 2008].

Les circulaires d'action sociale relaient ces principes de valorisation des compétences auprès des intervenants sociaux :

> « [L'action des Caf] favorise l'épanouissement de chacun des membres de la famille, valorise les compétences parentales et leur responsabilité éducative[370]. »
>
> « Les actions mises en réseau visent à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents : confiance dans leur capacité éducative, attention à l'enfant et à ses besoins, capacité à instaurer des limites, exercice de l'autorité parentale, inscription dans une filiation, transmission de valeurs, connaissance des droits et des devoirs[371]. »
>
> « […] vous vous assurerez que les porteurs de projet associent concrètement les familles et favorisent la valorisation des compétences parentales[372]. »
>
> « C'est le lien familial qui fonde les pratiques et c'est la famille qui se trouve particulièrement éclairée dans ces lieux [d'accueil enfants/parents] qui : - favorisent la relation enfant/parent ; - renforcent les identités et valorisent les compétences […][373]. »

Cet appel à l'action, à la liberté et à l'autonomie peut cependant exposer les personnes subissant des situations d'inégalité à des épreuves subjectives pouvant être destructrices [Dubet, 2000]. L'obligation de responsabilité soumet les sujets, comme l'a relevé une référente famille, à la culpabilité car ils ne sont pas dotés de la puissance d'agir, par manque de reconnaissance de celle-ci par autrui et par eux-mêmes ; la norme d'autonomie, à laquelle ils ne peuvent se conformer, les expose alors à la désapprobation et au discrédit. Leur responsabilité individuelle est pourtant loin d'être défaillante mais, en reposant sur cette norme d'autonomie, elle débouche en cas d'échec sur la culpabilité, les sujets devant répondre de leurs propres actes et au final de leurs conditions de vie dévalorisantes [Murard, 2003]. Les parents des quartiers n'ont objectivement pas (ou peu) de pouvoir effectif ; ils en ont ou non conscience, mais leur responsabilité est de ce fait, contingente. Les injonctions

---

[370] Circulaire C – 2006-001 [2006], Orientation de l'action sociale familiale pour la période 2005 – 2008, Paris, CNAF, 11 janvier.
[371] Circulaire DIF/DGAS/DESCO/DIV/DPM relative aux REAAP [2004], n° 2004/351, 13 juillet.
[372] Lettre-circulaire n° LC-2001-209 [2001], Orientations générales pour la période 2001-2004. Accompagnement de la fonction parentale, Paris, CNAF, 25 septembre.
[373] Circulaire n° 2-96 [1996], Prestations de service halte-garderie et lieux d'accueil enfants/parents, 8 janvier, Paris, CNAF.

les incitant à se responsabiliser illustrent bien l'opinion qu'ont certains professionnels à leur égard ; ils subissent le stigmate du « mauvais parent » allié souvent à celui d'habitant des « quartiers », de bénéficiaires de minima social et d'assistés.

> « Lorsque, par exemple, la puissance sociale des individus ou des groupes d'un même espace social est extrêmement inégale, lorsque des couches sociales très faibles et occupant par conséquent un rang très inférieur sans grande chance d'élévation dans l'échelle sociale sont liées à d'autres qui ont des chances incomparablement plus grandes d'accéder au pouvoir social et donc c'est le monopole, la marge de décision individuelle des représentants des catégories sociales les plus faibles est extrêmement restreinte ; les talents exceptionnels, les personnalités les plus fortement marquées chez les représentants de ces groupes les plus faibles ne peuvent pas se développer, ou ne le peuvent que dans une direction qui ne saurait être considérée que comme "asociale'' du point de vue de la structure sociale existante » [Elias, 1991].

Parallèlement à ce manque de pouvoir effectif, ils ressentent très fortement le manque de confiance qu'ont les professionnels (en particulier les membres de l'Éducation nationale) à leur égard. Ils doivent affronter les appréciations défavorables : l'échec scolaire de leurs enfants leur sera imputé et ils seront accusés de démission voire d'irresponsabilité. Il leur sera reproché également leur défaut d'implication, leur manque d'autonomie. Dans la relation d'assistance avec les intervenants sociaux, un décalage se produit entre la demande souvent matérielle et la réponse apportée qui incite précisément les sujets à chercher en eux-mêmes les réponses à leur problème. Il se produit alors un déplacement de l'externe (le social) à l'interne (le psychique), dans le processus de responsabilisation qui incite l'individu à aller chercher à l'intérieur de lui les solutions à ses problèmes ; ainsi la pauvreté, le chômage ne seraient plus des problèmes de société, mais seraient liés à des carences et lacunes individuelles [de Gaulejac, 1996].

L'intériorisation d'une image négative de soi annule toute « capacitation » [Boisson, Verjus, 2004] qui permettrait aux individus de se sentir respecté et responsable. En effet, rappelons-le, la responsabilité nécessite du pouvoir ; ce dernier dépend de la reconnaissance en ses propres capacités à agir et de la reconnaissance d'autrui en celles-ci. Dans un échange inégal en termes de statut et de pouvoir (parent/professeur), le parent engage son identité, sa qualité de parent (présentation de soi ; estime de soi). En retour, il veut avoir confiance dans le respect et/ou la compréhension que lui manifestera son interlocuteur, dans la reconnaissance ou respect de son statut de parent. L'enseignant engage son identité professionnelle (statut supérieur) et attend en retour la reconnaissance de sa parole d'expert, de ses compétences pédagogiques et donc l'approbation de son avis, la conformisation à ses préconisations ; ces attentes n'étant pas réciproques, l'échange ne s'effectue pas entre égaux. L'enseignant peut s'engager dans cet échange car il est

possesseur d'un pouvoir légitimé par son institution; il se sent responsable et ne craint pas le discrédit. Le parent n'est pas en position de pouvoir mais en situation d'infériorité ; il sait qu'il n'inspire pas confiance et se sent dominé par son interlocuteur lorsqu'il s'engage dans cet échange. Il craint la non reconnaissance, le non-respect de sa parole, de ses capacités et de son identité parentale ; il se retrouve dans une situation de domination qui engendre une situation d'insécurité identitaire. Cet « accouchement » des compétences d'autrui dans l'optique de rendre les individus autonomes pèse donc de tout son poids psychologique sur des sujets discrédités.

Si la reconnaissance paraît primordiale, elle ne doit pas se limiter au symbolique mais se traduire concrètement par l'obtention de moyens d'existence. Pour Isabelle Astier [2009], le pacte, et non pas le contrat, est au cœur des dispositifs d'accompagnement et présuppose un engagement moral fort ; pour réhabiliter les personnes, l'accompagnement, doit être producteur d'estime sociale menant à l'estime de soi. Faute de quoi, les usagers vont résister aux injonctions d'autonomie alors même que les dispositifs les incitent à devenir des partenaires co-contractants et responsables [Astier, 2009]. Pour autant, on ne peut pas accuser les usagers des services sociaux de ne pas s'impliquer ni s'activer puisqu'ils ne sont pas hors la société, mais bien inclus dans certains de ses rouages ; ils ne sont donc pas en dehors de la société, seulement en dehors de certaines places, les plus dominantes en particulier [Karsz, 2000]. C'est la pratique de leur autonomie, sa mise en œuvre, qui ne correspond pas aux critères définis par les politiques sociales.

Parents pauvres, mais méritants

Le pauvre méritant du XXI^{e} siècle en France est celui qui a appris à mobiliser ses compétences, à se « capaciter », pour faire face à ses obligations et assumer ses responsabilités. Comme le soulignent Bruzelier et Haudebourg [2001], depuis le Moyen-Âge, les pauvres sont répartis en deux catégories : les mauvais et les bons pauvres ; ces derniers correspondent à ceux qui adoptent les normes dominantes. Ces normes fluctuent en fonction des époques, de même que leurs modalités de respect : la morale religieuse sous l'Ancien Régime, puis le rapport au travail à partir du règne de Louis XIV ; ne sont excusés alors que les infirmes, malades, trop vieux ou trop jeunes. Quant aux valides en situation d'indigence, ils doivent faire l'effort de s'en sortir pour rentrer dans la catégorie de ces bons pauvres ; les indigents valides refusant de travailler sont considérés comme des pauvres illégitimes et doivent être réprimés par la loi [Bruzelier, Haudebourg, 2001].

Enfin, la responsabilité est devenue, au tournant du XXI^{e} siècle, une valeur suprême, la vertu que tous, et surtout les plus pauvres, se doivent de respecter pour faire la preuve de leur intégration à la société. Nous tenons à préciser que la « valeur travail » demeure au premier plan ; le Revenu de solidarité active (RSA) qui s'est substitué au Revenu minimum

d'insertion (RMI) a fondamentalement pour objectif de rendre les individus capables de s'intégrer dans le monde du travail.[374] L'injonction à la responsabilité individuelle correspond à un mécanisme généralisé au sein duquel les individus doivent s'impliquer personnellement, que ce soit dans la vie sociale (recherche d'emploi, travail…) et privée (vie conjugale, éducation des enfants, travail scolaire…) dans une incitation à être pleinement responsables d'eux-mêmes [Avenel, 2003]. Ainsi seuls les individus considérés comme ayant une démarche responsable sont habilités à recevoir une aide sociale en contrepartie [Duvoux, 2011].

L'insertion sociale et professionnelle est fondée sur l'autonomie, l'implication en représente la modalité concrète ; de ce fait, si l'autonomie peut être un désir personnel, elle est surtout devenue un impératif social [Avenel, 2003]. Alain Ehrenberg [1998] souligne effectivement qu'une logique d'insertion des personnes dans des réseaux de partenaires institutionnels, sociaux, associatifs s'est substituée à une logique de protection sociale : l'accompagnement doit permettre aux personnes de résoudre leurs propres problèmes et cette production d'individualité est censée produire de la société. Le prix à payer pour respecter les différentes normes afférentes à cette valeur suprême qu'est la responsabilité est lourd de conséquences pour la subjectivité des individus.

> « […] les Zones urbaines reléguées génèrent souvent cet effet identitaire pervers selon lequel ce sont les individus qui ont un passé fait d'expériences peu valorisantes […] qui se trouvent le plus contraints de s'appuyer sur leur biographie pour exister et se définir, en raison même d'un présent stigmatisant et, simultanément, d'un avenir quasi inexistant du fait de l'impossibilité de formuler des identités fictionnelles gratifiantes » [Marchal, Stébé, 2010].

Pour autant, la valeur suprême reste bien la responsabilité à laquelle il convient de faire adhérer les parents : un module de soutien à la responsabilité parentale doit être promu par les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) [*ASH*, 2003]. Il existe une décontextualisation des situations personnelles [Duvoux, 2011], et nous constatons ainsi un aveuglement, une indifférence, une incompréhension des difficultés vécues au quotidien par les pauvres qui, nous l'avons évoqué ci-dessus, ont beau déployer toute leur énergie pour améliorer leurs conditions de vie, n'en ont pourtant pas toujours le pouvoir ni la capacité. De plus, rappelons que les sujets se sachant discréditables évitent les situations d'interaction, d'échange, qui les mettraient face à ce discrédit. Ils déploient alors

[374] L'instauration du Revenu de solidarité active (RSA) en 2009 octroie toujours une valeur essentielle au travail. Le versement de ce revenu est conditionné par l'inscription des individus dans une démarche soit d'insertion sociale, soit d'insertion professionnelle. L'insertion sociale ne concerne que des pauvres trop éloignés de l'emploi par de multiples handicaps sociaux, les autres sont incités à retrouver du travail. Ces personnes signent, dans le premier cas des contrats d'engagement avec les Conseils généraux, soit, dans le second cas, des contrats personnalisés d'accès à l'emploi avec Pôle emploi. Le non-respect de ces contrats entraînent des sanctions financières pouvant aller jusqu'à la suppression totale du RSA pour les personnes seules.

des tentatives de préservation de soi, incomprises des professionnels. « Bien plus, il arrive que nous percevions la réaction de défense, qu'a l'individu stigmatisé à l'égard de sa situation, comme étant l'expression directe de sa déficience, et qu'alors, nous considérions, à la fois, la déficience et la réaction, comme le juste salaire de quelque chose que lui, ou ses parents, ou son peuple, ont fait, ce qui, par suite, justifie la façon dont nous le traitons » [Goffman, 1975].

Les sujets se retrouvent mis à nus, dépouillés de tout support et sont seuls face à leurs difficultés avec pour unique horizon la culpabilité de ne parvenir qu'à vivre au jour le jour. L'accompagnement est une intervention sociale qui engage toute la personne du bénéficiaire mais qui, paradoxalement, la laisse seule face à ses problèmes ; le sentiment de dévalorisation qu'elle ressent trouve son origine dans le regard que l'intervenant lui renvoie [Avenel, 2003]. L'accompagnement représente la modalité d'intervention sociale en congruence avec l'idéologie de la responsabilité qui marque pour les familles « un tournant idéologique moins visible. Celui-ci consiste à renvoyer sur des familles, en général modestes ou pauvres, la charge d'une bonne socialisation de leurs enfants, en minimisant les facteurs sociaux et économiques qui peuvent conduire à des comportements déviants. L'attention est alors focalisée sur des lieux et milieux stigmatisés : les banlieues à problèmes et les jeunes qui y vivent » [Commaille, Strobel, Villac, 2002].

La nouvelle norme de l'intervention sociale consiste à accompagner les sujets afin qu'ils trouvent en eux-mêmes les solutions à leurs problèmes en se prenant en charge, en se « volontarisant » pour sortir de leur misère. De fait, s'ils ne sont pas responsables de leur situation, en revanche, ils seront coupables d'y demeurer ; il en va de même en termes de responsabilité parentale, des stages de responsabilisation[375] étant d'ores et déjà organisés sur injonction d'un juge ou dans le cadre de la loi n° 2010-1127 du 28 septembre 2010 visant à lutter contre l'absentéisme scolaire[376]. La responsabilisation – culpabilisation devient la logique de l'intervention sociale, ce qui pose le problème de la responsabilisation de parents assujettis à la misère par des travailleurs sociaux, alors que les effets démobilisateurs de la désaffiliation socio-économique est occultée [Bouchereau, 2002], de même que les déterminations sociales [Duvoux, 2011].

Aveuglement consécutif à leur position d'intervenants sociaux, dont la survie professionnelle dépend de l'adhésion aux valeurs imposées par la puissance politique, les professionnels de

[375] « La logique répressive acquiert partout une légitimité croissante. Francis Baillereau [sociologue et directeur de recherche au CNRS] l'attribue à la progression des idées libérales qui mettent en exergue la responsabilité individuelle sur les actes commis au détriment de la logique de protection (*welfare*) qui décroît. L'Etat se serait sur ce point désengagé au profit d'un transfert de responsabilités vers la famille » D. Chauffaut [2008], « La responsabilité des parents : une réponse à la délinquance des mineurs ? Un colloque organisé par le Centre d'analyse stratégique », in *Recherches et prévisions*, n° 93, septembre, p.112.

[376] Dans le cadre de cette loi, il est prévu que « L'inspecteur d'académie saisit sans délai le président du conseil général du cas des enfants pour lesquels un avertissement est intervenu en vue de la mise en place d'un contrat de responsabilité parentale ou de toute autre mesure d'accompagnement que le président du conseil général pourrait proposer aux famille en application de l'article L.222-4-1 du code de l'action social et des familles. »

l'intervention sociale sont « (…) de nouveaux "entrepreneurs de morale'', en somme, qui ne cherchent pas systématiquement à convertir et à transformer radicalement les personnes, mais plutôt à les accompagner dans l'élaboration d'un projet professionnel ou personnel, afin d'absorber certaines normes sociales » [Astier, 2009].

Conclusion

Le principal enseignement à retirer de la comparaison entre le modèle idéal-typique du bien-vivre dans les quartiers, proposé par les attendus des dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale et le vécu des familles considérées, concerne la méconnaissance des modalités de ce vécu et des logiques déployées par les sujets pour faire face à la pression que la société exerce sur eux. Cette méconnaissance s'accompagne de stéréotypes véhiculés par le sens commun, dont les experts mobilisés ne sont pas exempts, et de l'existence d'un biais qui prend les conséquences des contraintes sociales pesant sur les familles pour les causes potentielles du délitement social. Une constance notable est à souligner : le fait que les pauvres, surtout lorsqu'ils habitent les grands ensembles d'habitat social, sont toujours sous surveillance car ils incarnent aux yeux des élites la classe dangereuse qui pourrait à tout moment mettre en péril la cohésion sociale.

Conclusion

Au XXI^{e} siècle, la famille est toujours considérée comme le socle de la société sur lequel les pouvoirs publics souhaitent s'appuyer pour sa préservation et sa reproduction. Pour y parvenir, il convient en premier lieu de faire adhérer les familles à certains principes. Il s'ensuit des discours incantatoires afin de consolider tant les solidarités familiales que celles de voisinage, l'individualisme étant accusé de les mettre en péril [Martin, 1994]. La stabilité familiale est donc un prérequis pour assurer, à sa suite, celle de l'ordre social ; les risques encourus par la famille pourrait mettre à mal son potentiel de protection, expression archétypique du lien social [Martin, 1994].

Les historiens nous enseignent qu'au cours des périodes d'insécurité, les familles se replient sur elles-mêmes car elles deviennent le dernier rempart possible contre les dangers extérieurs ; une comparaison peut être faite avec les conditions de vie des habitants des quartiers classés en Zone urbaine sensible. La pauvreté et la précarité sont des phénomènes objectifs nécessitant bien souvent la mise en commun des ressources de la famille élargie, au-delà des limites du noyau nucléaire ; ce sont des maisonnées, comme les qualifie Florence Weber [2002], version moderne des familles communautaires du passé. Par ailleurs, le repli sur la famille permet aux sujets de se préserver d'une mise en danger identitaire inhérente au fait d'être pauvre, d'habiter un quartier disqualifié, et d'être confronté à la promiscuité avec des semblables auxquels on ne veut pas être assimilé pour éviter la déconsidération.

Le rapport de domination ressenti vis-à-vis des professionnels de l'action sociale, de l'Éducation nationale ou encore du monde associatif, renforce, sur le mode du mépris, la stigmatisation. La responsabilité, nouvelle vertu morale dont chacun doit faire la preuve, est productrice de nouvelles insécurités car elle place l'individu seul face aux aléas de la vie, elle souligne son impuissance ; elle culpabilise ceux qui ne possèdent pas les supports identitaires indispensables pour devenir acteur. Ce manque de supports entrave, en particulier, l'émergence de projections de soi dans l'avenir [Marchal, 2009]. En effet, pour être responsable, il faut un certain pouvoir [Ewald, 1997] qui permettra au sujet de s'engager dans l'action ; la puissance d'agir, le pouvoir s'acquièrent dans le cadre d'une estime de soi positive, construite à partir du regard d'autrui dans un processus de reconnaissance réciproque, source d'une confiance partagée. Autrement dit, pour avoir la puissance d'agir ou *agency* [Ricœur, 2004], il faut se reconnaître et être reconnu comme possédant cette capacité en tant qu'égal dans une relation d'estime réciproque fondée sur la confiance. Si le

sujet se sait méconnu dans sa capacité d'agir, sa valeur sociale étant jugée négativement, sa capacité à s'impliquer comme un être autonome et responsable sera inhibée car il aura conscience du manque de confiance qu'autrui place en lui. La conséquence de cette injonction à la responsabilité, sans le socle de la reconnaissance, est de provoquer précisément ce qu'elle voudrait éviter, à savoir la recherche de l'entre soi familial procurant la sécurité nécessaire à sa survie identitaire. En effet, l'individu contemporain est enjoint d'être responsable de toutes ses actions et se doit d'être l'acteur de sa vie. Cette attitude est au sommet des valeurs ; elle érige la responsabilité personnelle en règle avec pour corollaire l'insécurité personnelle [Ehrenberg, 2005] ce qui provoque un repli salvateur sur la sphère familiale.

Quelquefois, lorsque le recours au soutien familial ne peut avoir lieu pour diverses raisons (éloignement, précarité extrême), nous assistons à une centration sur la famille nucléaire ou à un isolement total lorsque le ménage n'est constitué que d'une seule personne. Ces mises en danger, alliées au sentiment proprement dit d'insécurité, provoquent une telle « diffraction sociale » que les sujets mettent leur voisinage à distance, le disqualifie en ayant recours au ragot, concentrent leurs échanges sur un réseau restreint d'autrui significatifs et désertent la vie sociale telle qu'elle est organisée à leur intention, par les associations et les institutions officielles. Nous rejoignons François Héran [1987] lorsqu'il souligne que les communautés de voisinage, rangées parmi les groupes dits « primaires » par les sociologues, sont considérées comme assumant un rôle fondamental dans la socialisation des individus et la formation d'une conscience communautaire, avec le sous-entendu que cette forme de sociabilité est immédiatement accessible aux classes populaires, alors que précisément tout laisse à penser que ces relations ne vont pas de soi. Dans ces conditions, il est impossible que les solidarités de voisinage puissent être à même de remplacer les solidarités institutionnelles, parce que précisément ce sont les classes populaires, incitées à renforcer leurs solidarités, qui ont le plus de difficultés à entrer en relation de façon suivie avec leur voisinage [Héran, 1987], ce que notre enquête confirme.

Par ailleurs, nous avons évoqué les phénomènes de pauvreté et de précarité qui incitent certains sujets, les plus fragiles, à se replier sur leur famille de procréation, voire à recréer une version moderne de familles communautaires pour faire face aux aléas de la vie. Aussi, ce sont bien les sujets les plus attachés à leur famille, avec des liens verticaux et matricentrés forts, qui sont la cible des dispositifs visant à renforcer les liens familiaux et intergénérationnels. En définitive, il est illusoire de vouloir conditionner les comportements afin de les mettre en adéquation avec les attentes des élites, tout en méconnaissant les effets des insécurités sur la vie des sujets. Aucun dispositif, tel l'accompagnement de la fonction parentale, ne pourra contrecarrer les effets que provoquent les conditions d'existence et le discrédit sur la vie réelle des familles.

Pour autant, la parentalité et son soutien constituent une préoccupation toujours actuelle des pouvoirs publics. Le 3 novembre 2010, Nadine Morano, secrétaire d'État à la Famille, a installé le Comité national de soutien à la parentalité[377] au sein du Haut Conseil à la famille. La famille continuera d'être au cœur des préoccupations des pouvoirs publics alors qu'une prise en compte des conditions de vie objectives des familles, dans leur différentes configurations, permettrait l'émergence d'une politique familiale plus adaptée et constructive en leur faveur qui ne ciblerait pas, à contre sens de leurs besoins, les familles pauvres. L'influence de l'environnement sur la structure familiale mériterait d'être interrogée et permettrait de changer de paradigme pour appréhender les liens entre famille et société. En effet, la famille dépend de la société dans laquelle la famille vit et non pas l'inverse ; les relations familiales sont déterminées par l'organisation de la société au sein de laquelle les enfants naissent [Elias, 1991].

[377] Le décret n° 2010-1308 du 2 novembre 2010 crée ce comité. « Placé auprès du ministre chargé de la famille et présidé par lui, ce comité a pour mission : de contribuer à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de la politique et des mesures de soutien à la parentalité définies par l'État et les organismes de la branche famille de la sécurité sociale ; de favoriser la coordination des acteurs et de veiller à la structuration et à l'articulation des différents dispositifs d'appui à la parentalité, afin d'améliorer l'efficacité et la lisibilité des actions menées auprès des familles. Il veille à ce que ces dispositifs s'adressent à l'ensemble des parents et en définit les priorités d'action ; de mettre en œuvre une démarche d'évaluation, de communication et d'information en matière d'accompagnement des parents. Il peut être consulté par les ministres concernés sur toute question relative au soutien à la parentalité » [www.travail-solidarité.gouv.fr, 9 novembre 2010].

Conclusion générale

L'accompagnement de la fonction parentale est une mesure de l'action publique en direction des familles qui, malgré la neutralité axiologique affichée, correspond, d'une part, aux craintes des élites vis-à-vis du délitement possible de la société et, d'autre part, à une tentative d'imposition de valeurs et de normes en congruence avec le modèle idéologique de la France contemporaine. En effet, l'étude des rapports d'experts, remis aux différents gouvernements entre 1997 et 2003, nous a permis de découvrir le problème majeur évoqué, à savoir la délinquance juvénile, et les solutions préconisées, en particulier le renforcement du lien de filiation, afin de repositionner le père dans une place que la législation en faveur des femmes et des enfants lui aurait fait perdre. Les pouvoirs publics ont alors impulsé une réforme législative, aboutissant à la loi de 2002 sur l'autorité parentale conjointe, et ont confirmé l'avènement de la parentalité, nouveau concept permettant la construction des solutions visant à neutraliser les effets du démariage, à savoir l'instabilité familiale et la mise à l'écart des pères. La perception, le traitement et la résolution des problématiques familiales contemporaines sont élaborées à partir de ce concept d'où est tiré le principe de coparentalité, qui consacre l'association des deux parents en termes de responsabilité. C'est dans ces circonstances que l'accompagnement de la fonction parentale est né à la fin des années 1990, décliné à l'aide de dispositifs spécifiques destinés à la mise en œuvre d'actions de terrain par des associations, en contrepartie de prestations de services, qui sont des subventions de fonctionnement prélevées sur le montant global des fonds attribués à la Branche famille du Régime général de sécurité sociale par le parlement, dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS).

L'idéologie du lien, via la (co)parentalité, est devenue le principe conducteur, le nouveau fondement de la famille, en substitution à l'institution du mariage ; cette idéologie a pour fonction de la conforter, de l'étayer grâce au principe d'indissolubilité du lien de filiation et de survie du couple parental au couple conjugal, quelle que soit sa configuration : famille intacte, monoparentale ou recomposée. Cela pose le problème de la reconnaissance de l'homoparentalité, car les liens de filiation biologique ne peuvent être que partiellement fondés et donc reconnus ; cette problématique mériterait un éclairage particulier que nous n'avons pas abordé dans ce travail, ce que l'on peut regretter, mais l'accompagnement de la fonction parentale ne concerne pas cette configuration familiale particulière. La loi de 2002 concrétise ainsi le principe d'indissolubilité et vise à favoriser la reconnaissance des enfants par les pères afin qu'ils assument l'autorité qui aurait été confisquée par les mères. Sous

couvert de conseils aux parents, les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale ont pour objectif de renforcer les liens familiaux et intergénérationnels, de même que la solidarité familiale, mais pas exclusivement ; ils ont également pour finalité de renforcer les liens et la solidarité de voisinage, de même que l'autonomie et l'implication dans la vie sociale.

Nous avons mis en perspective cette politique familiale récente avec les préoccupations et les mesures prises au fil des siècles vis-à-vis des familles et de leurs membres, afin de l'inscrire dans un continuum historique ce qui permet de l'analyser à l'éclairage des maux dont souffrirait la société contemporaine, tant il est avéré qu'aucune action publique n'est politiquement et axiologiquement neutre. C'est ainsi que nous avons décrypté l'accompagnement de la fonction parentale comme la volonté de renforcer la famille dans son rôle, non seulement de socialisation, mais également d'autoprotection, en congruence avec les mesures de réduction des dépenses de protection sociale, alliées au souci de préserver la cohésion sociale au sein des quartiers, par le renforcement des liens de voisinage. Enfin, dans la même logique, l'accompagnement de la fonction parentale veut favoriser l'autonomie et pousser les sujets à prendre leur destin en main en s'impliquant dans la vie sociale ; l'objectif est de permettre aux individus d'être à même de trouver par eux-mêmes les solutions à leurs problèmes, en évitant le recours aux institutions et à l'assistanat. Ces valeurs et normes inscrites dans l'accompagnement de la fonction parentale, qui sont la responsabilité, la sociabilité, la solidarité et l'autonomie, correspondent aux représentations que se font les élites, les gouvernants et les experts, des lacunes en termes d'éducation, de sociabilité familiale et sociale des familles ciblées qui sont, contrairement à l'argumentaire avancé, les familles pauvres et précarisées et, en particulier, celles des quartiers dits sensibles. Ces représentations nourrissent des préjugés, mais plus spécifiquement, révèlent une méconnaissance des relations familiales et sociales des habitants des quartiers populaires.

Notre enquête de terrain n'aura pas fondamentalement apporté de plus-value au regard des études ethnologiques, historiques et sociologiques menées précédemment, sur des périodes et des échantillons beaucoup plus vastes ; nous ne pouvons qu'en confirmer la pertinence et la validité toujours actuelles. Néanmoins, notre étude documentaire et la mobilisation de la méthode progressive associant enquête quantitative, comportant le renseignement de 247 questionnaires en porte-à-porte, et qualitative, avec des entretiens menés auprès des habitants et des intervenants sociaux de différents sites et, en particulier, l'observation participante au sein de structures à vocation sociale tels les centres sociaux (dont celui du quartier des Pierraux), nous a permis d'effectuer différents constats. En premier lieu, nous avons relevé que les liens familiaux sont toujours matricentrés et que le lien de filiation vertical est préféré aux autres liens de parentèle, ce qui n'autorise pas une sociabilité

familiale étendue ; pour autant, celle-ci est concentrée, intense tant en termes de partage de loisirs que d'échanges de services. Ces échanges sont plutôt constitués d'entraide domestique pour les femmes et, pour les hommes, de « coups de main » ponctuels, requérant une certaine force physique ; les biens matériels correspondent à de petits dépannages en biens de première nécessité, avec une entraide financière restreinte. Certaines familles se constituent en maisonnées, sans cohabitation systématique, qui rassemblent certains membres de la parentèle mettant en commun leurs ressources afin de faire face à la pauvreté et à la précarité ; en leur sein, la notion de services rendus et reçus n'a aucun sens, car ceux-ci ne se comptabilisent plus face à l'urgence de certaines situations, à tel point que les personnes en maisonnée n'évoquent aucun échange de service lors du renseignement des questionnaires, tant cela leur paraît naturel et couler de source. Les maisonnées constituent, en quelque sorte, la version moderne des familles communautaires ou souches qui incluent ou rejettent leurs membres en fonction des ressources disponibles, nécessaires à la survie du groupe. Les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale véhiculent des valeurs et normes qui sont celles de la société française contemporaine, assignant à la famille des fonctions de protection et de reproduction de cette société. Une représentation idéale-typique des conduites familiales en découle, qui ne correspond pas à la vie effective des familles populaires, principales cibles des dispositifs, à laquelle elles ne peuvent pas souscrire. Comme notre étude empirique l'a confirmé, les conditions de vie précaires, le manque de considération et de reconnaissance des individus, marquent profondément leur vie familiale et sociale, qui tend alors principalement à la préservation de soi et des siens. Les intervenants sociaux cherchent à inculquer aux familles les principes contenus dans les attendus des dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale sans y parvenir, faute d'une compréhension complète de la situation sociale de leurs usagers.

Ainsi l'accompagnement de la fonction parentale souhaite renforcer les liens familiaux auprès de familles dont les membres sont précisément très « famille » et y trouvent refuge face à un environnement hostile, à l'instar des familles du passé ; en effet, les familles « respirent », elles se contactent ou se déploient en fonction de leurs conditions d'existence qui, à leur tour, façonnent leurs modes de vie. L'étude des textes historiques permet de mettre en évidence le lien entre les périodes d'insécurité, due à un affaiblissement de l'État, les périodes de guerre et de famine, et le repli sur la sphère familiale de même que la reconfiguration de celle-ci. À la pauvreté et à la précarité, s'ajoute au XXI^{e} siècle, pour les familles les plus défavorisées, une mise en danger identitaire ; le stigmate, lié au statut social et au quartier d'habitation, a des conséquences sur l'échange social entre voisins. Nous avons pu observer les effets de cette disqualification sur la sociabilité des sujets qui sont tout

autant auteurs que victimes de l'espionnage et du ragot visant à déclasser l'autre pour se valoriser et se prévenir de la stigmatisation.

Un second constat s'impose alors : les relations de voisinage concernent des réseaux très restreints de deux à quatre personnes qui échangent des services, surtout pour la prise en charge des enfants et de biens de consommation courante. En dehors de ces situations d'entraide mutuelle, nous avons constaté la force de la méfiance et le rejet d'autrui, provoquant ce que nous avons nommé une « diffraction sociale », tant la rumeur et le ragot sont mobilisés pour permettre aux individus de se valoriser, de se distinguer et de s'échapper symboliquement d'un voisinage stigmatisé auquel on ne veut pas être assimilé. En conséquence, les activités associatives qui cherchent précisément à créer du « lien » entre les habitants, n'arrivent pas à les mobiliser, à les réunir, tant le besoin de fuir le voisinage est à l'œuvre. Les associations, tels les centres sociaux, se heurtent à la méfiance réciproque des habitants qui ne souhaitent pas se côtoyer au sein d'activités qu'ils considèrent comme destinées à des personnes en difficulté. Par ailleurs, il ne viendrait pas à l'esprit des hommes du quartier de se rendre dans ces lieux qu'ils estiment réservés aux femmes. Au sein des ménages populaires, la répartition genrée des rôles est toujours très prégnante ; les rôles représentent les attributs du dernier statut social valorisant encore mobilisable, celui de mari/père et d'épouse/mère. Il permet aux hommes et aux femmes de préserver un peu d'estime de soi, même si cela produit des effets inégalitaires au sein des couples, au détriment des femmes qui, à l'instar de celles décrites par Hoggart [1970], supportent l'essentiel des tâches domestiques et parentales. En somme, si les politiques publiques souhaitent limiter les phénomènes de délinquance en renforçant les liens familiaux, elles veulent préserver la cohésion sociale, au sein des quartiers, en promouvant l'entraide et la sociabilité de voisinage. Cependant les moyens mobilisés et la méconnaissance des effets de l'environnement social sur l'attitude des sujets ne permettent guère le retour à un état, quelque peu idéalisé, de la vie solidaire des quartiers d'antan.

Les effets de l'urbanisation massive des années 1960-1970 ont engendré une proximité spatiale entre sujets ne partageant plus tout à fait la même culture ; le chômage, la pauvreté et la précarité des revenus, alliés à l'insécurité identitaire, ont alors engendré ce phénomène de rejet généralisé, cette « diffraction sociale » intense. Pour autant, il n'est pas dans notre intention de mettre en cause les bienfaits que la fréquentation des associations peut produire sur les sujets, en termes de réassurance de soi, de ré-affiliation sociale, bienfaits que nous avons pu constater au cours de notre observation participante. Il s'agit d'insister sur le fait que ces bienfaits ne surviennent que lorsque les individus sont en capacité de franchir le seuil des associations, de s'inscrire aux activités proposées, capacité qui leur fait souvent défaut en raison des commérages susceptibles de survenir et d'un manque de confiance, non seulement envers les intervenants sociaux, mais surtout en soi.

Les publics en insertion qui sont contraints de participer à certaines activités, nous pensons entre autres aux coopératives alimentaires, activités porteuses du stigmate attaché aux personnes en difficulté sociale, ne bénéficient pas, dans ces conditions, des bienfaits évoqués ci-dessus, et vont dès que possible déserter la vie associative pour se réfugier au sein de la sphère privée. Ce phénomène engendre un repli sur la vie familiale, mais également, pour les personnes seules et les ménages sans parentèle présente sur le quartier, à un véritable isolement qu'il est difficile de rompre. Le quartier, espace d'exposition de soi, peut représenter pour les individus une mise en danger identitaire ; pour préserver leur honneur certains sujets fréquenteront peu l'espace public, évitant ainsi d'être soumis au regard d'autrui et au ragot. Si la pauvreté et la précarité entraînent un repli sur la famille et une solidarité accrue, le stigmate provoque, quant à lui, des réactions de mise à distance de ces voisins, si proches, si semblables, que l'on ne veut pas en partager le discrédit ; le ragot, véritable arme de destruction symbolique, est alors mobilisé.

Ces circonstances renforcent un sentiment très subjectif d'insécurité et de méfiance et un troisième constat s'impose. La promotion de l'autonomie auprès des habitants des quartiers défavorisés et de leur implication dans la vie sociale se heurte aux processus décrits qui provoquent des phénomènes d'évitement des activités associatives afin de ne pas y côtoyer les voisins et de ne pas être considéré comme un « cas social ». L'autonomie souhaitée par les pouvoirs publics correspond à une volonté d'inciter les personnes de se prendre en charge elles-mêmes et de trouver leurs propres solutions aux difficultés qu'elles rencontrent. L'implication dans la vie du quartier, au sein de l'école est un facteur de réussite scolaire et d'insertion sociale future. Cette « capacitation » des sujets correspond à une conception volontariste de la vie sociale où il suffirait de vouloir pour arriver à ses fins, pour réussir ; en fait, il conviendrait que les sujets ne comptent plus uniquement sur les systèmes de protection sociale (aide sociale comprise qui correspond à l'assistanat) pour remédier à leurs problèmes. Une personne autonome serait alors celle qui arriverait à ne dépendre d'aucun système d'aide institutionnel et qui résoudrait ses problèmes en s'impliquant dans la vie sociale, autrement dit en payant de sa personne, en s'investissant, en mobilisant ses propres ressources.

Les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale promeuvent une valeur et des normes directement liées à une idéologie politique prenant appui sur des principes méritocratiques de réussite personnelle, fondée sur le volontarisme occasionnant la valorisation de l'autonomie et de l'implication dans la vie sociale. Le renforcement des solidarités émane du même principe : au nom de l'autonomie, les individus doivent être en capacité de s'entraider sans faire appel à l'assistance sociale institutionnalisée. Quant à la sociabilité, aux relations au sein des familles et du voisinage, elle permet de préserver la cohésion tant familiale – mise à mal par le démariage – que sociale – mise en péril par la

délinquance –. Or, les individus ont besoin de supports, de sécurité pour pouvoir pleinement s'intégrer au sein de la société et finalement être libres d'agir. Comme l'ont souligné Herpin et Déchaux [2004], la solidarité familiale ne permet pas de réduire les inégalités sociales. La centration la famille, accentuée par le repli des garanties d'existence, ne permet pas aux individus de se conformer à l'injonction d'autonomie et d'implication dans la vie sociale. C'est parce qu'un État garantit les mêmes protections et droits à tous, que la vie en société est accessible à chacun ; pour faire société, comme l'indique Castel [2003], il faut que les individus puissent se détacher des protections traditionnelles qui sont également des contraintes. Ce sont les conditions de vie qui obligent les individus à se replier sur la famille, dernier refuge en cas de détresse, lorsque l'État n'assure plus sa fonction intégratrice telle qu'elle se déploie dans les sociétés développées [Elias, 1991]. Ce qui signifie qu'avec la réduction des protections sociales, le retrait de l'État protecteur, les sujets ne pourront plus se détacher des contraintes familiales et de la nécessité de prendre en charge leurs proches ; il leur sera impossible de s'investir pleinement dans la société, de faire société. La famille occidentale contemporaine, en fonction de son milieu social, est soit contrainte au repli sur soi, soit libre de s'ouvrir aux autres ; cela ne se décrète pas mais est la conséquence des conditions de vie.

De plus, la réduction des protections sociales s'accompagne d'une augmentation de la stigmatisation des pauvres, accusés de profiter des systèmes d'assistance et de s'y complaire ; en quelque sorte, ils ne se comportent pas de façon responsable, la responsabilité étant la valeur suprême à laquelle il convient de se conformer afin d'adopter une attitude sociable, solidaire et autonome. Pour autant, les sujets discrédités, enjoints à se conformer à cette valeur suprême, n'en ont pas la capacité, par manque de reconnaissance réciproque lors des interactions ; se sentant jugés négativement, ils ne s'attribuent aucune valeur sociale. La reconnaissance permet, en effet, l'émergence d'une confiance réciproque permettant au sujet, ainsi en « capacité », de s'engager dans l'échange. Nous rappelons que, de notre point de vue, la solidarité et la sociabilité ne se réalisent qu'à travers l'échange, qu'il consiste en dons, temps, conseils, soutien, convivialité, paroles, services, etc. Pour entrer en relation avec les autres, les sujets ont besoin de les apprécier, de ressentir des sentiments positifs à leur encontre, tout en étant assurés de la réciprocité de ces sentiments. Pour ces raisons, les échanges se concentreront sur le cercle familial puisque l'amour que l'on y trouve constitue une première forme de reconnaissance [Honneth, 2010] qui est pérenne. L'histoire nous enseigne que le repli sur la famille est dû à différentes formes d'insécurité et, qu'en aucun cas, ces insécurités n'autorisent une vie libre et autonome. Les compétences parentales se nourrissent aux fondements de la société ; ce n'est pas la famille qui en constitue la cellule de base mais la société qui fait pression sur la famille et la configure. L'accompagnement de la fonction parentale correspond à une tentative de l'action

publique de modeler la famille en fonction des besoins sociétaux ; il s'agit de la faire adhérer aux valeurs en vigueur au sein des cercles décisionnels, économiques et politiques.

Les individus élaborent des stratégies d'adaptation à la société en fonction des incitations, pressions, restrictions de l'environnement social, y compris dans la déviance ou le consumérisme, qui est un symbole d'intégration. Ces stratégies représentent une volonté réelle d'inclusion sociale et demeurent souvent incomprises des intervenants sociaux qui les interprètent à l'aune de leurs propres représentations et connaissances des milieux populaires. Ils se conforment aux valeurs contenues dans les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale et en réutilisent l'argumentaire, afin que leurs projets soient validés par les CAF et fassent l'objet de financement. Les qualifications des référents famille sont hétérogènes ; la plupart occupent ces fonctions par un effet d'opportunité, à l'occasion de la mise en œuvre des dispositifs. De plus, leur conception de la famille correspond majoritairement à celle des classes moyennes qui vivent, pour la plupart, une sociabilité tant familiale que sociale fondée sur l'individualisme, le dialogue et la négociation, dans un objectif de réalisation de soi dans l'égalité, loin des représentations qu'en ont les classes populaires, qui sont fondées sur le fonctionnalisme et une partition des rôles assez stricte entre hommes et femmes. Pour autant, même si les intervenants sociaux ne possèdent pas cette vision individualiste de la famille et organisent des activités à connotation féminine et traditionnelle au sein des centres sociaux, ils se démarquent de leur public, toujours dans un effort de distinction sociale.

L'accompagnement de la fonction parentale, qui n'est pas axiologiquement neutre, ne peut remplir son office d'aide envers les parents, s'il s'accompagne également un mouvement de retrait des sécurités sociales reposant sur le droit. La cohésion sociale ne peut être préservée dans ces conditions, car les individus les plus fragiles resteront à la marge de la société et le primat accordé au père renforcera les inégalités entre femmes et hommes, sans endiguer les phénomènes de délinquance. La conscience malheureuse citée par F. Dubet [2000] sera le lot des dominés, pauvres et/ou femmes. À cet effet, l'environnement social des familles doit être sécurisé pour leur permettre un plein accès à la citoyenneté. Par ailleurs, il y a une antinomie fondamentale, irréductible, dans l'injonction conjointe à la solidarité et à l'autonomie, qui voudrait que l'on soit, d'un côté, attaché aux siens, aux voisins dans l'entraide et, d'autre part, sans contraintes, totalement libre de participer à la vie sociale. Comment, en effet, être lié et libre tout à la fois, attaché et détaché comme l'accompagnement de la fonction parentale le préconise ? Seuls des garanties sociales, des supports objectifs permettront aux individus de participer pleinement à la vie citoyenne en les délivrant des contingences de la survie. Faute de quoi, le repliement sur la famille risque d'être renforcé car elle constitue toujours le seul refuge possible face aux aléas de la vie.

Les valeurs et normes contenues dans les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale constituent un modèle virtuel et idéal, qui n'est soumis à aucune analyse sociologique, et qui, en totale lévitation sociale [Karsz, 2000], est donc inopérant. En effet, cette a-sociale sociabilité [Castel, 1991*b*] ne rencontre guère de succès auprès des publics ciblés tant elle est éloignée de leurs préoccupations ; les individus ne se laissent pas entraîner vers ce genre d'interactions contraintes et déploient leur autonomie hors des cadres préétablis pour eux par les intervenants sociaux. Les contraintes, pesant sur les conditions de vie, sont fortes et imposent leur marque à la sociabilité des sujets disqualifiés ; peu répondent aux sollicitations des dispositifs, relayés par les associations locales en vue de développer les principes de l'accompagnement de la fonction parentale. La pauvreté, la précarité des revenus et des situations de travail, le chômage représentent une atteinte au statut social de ces sujets qui n'ont pas accès aux droits fondamentaux en vigueur au sein de la société ; la stigmatisation provoque une mise en danger identitaire, car ils sont jugés négativement ce qui annihile alors leur estime de soi. Alors les sujets se tournent vers leur famille qui, dans la plupart des cas, peut leur apporter l'amour attendu et une reconnaissance statutaire. Ce repli sur la famille s'accompagne d'un rejet du voisinage dans un effort de distinction de soi, de préservation de son honneur ; ne souhaitant pas se ressembler, les voisins ne se rassemblent plus. L'autonomie attendue des habitants dépend des supports identitaires mobilisables ; lorsqu'ils font défaut, la famille apporte, comme par le passé, un espace où chacun peut rechercher la sécurité indispensable au maintien *a minima* de son estime de soi.

Les principes de l'accompagnement de la fonction parentale proposent donc un modèle de relations familiales et sociales dont nous avons voulu étudier les attendus afin d'en comprendre les finalités ; à travers la valeur suprême (la responsabilité) et les normes (la sociabilité, la solidarité et l'autonomie) véhiculées, un modèle social est proposé et promu grâce aux dispositifs qui financent les projets associatifs. Les intervenants sociaux tentent de mobiliser le public ciblé qui correspondent aux familles précarisées des quartiers ; cette action publique en direction de ces familles s'intègre dans la logique de toutes les politiques publiques familiales précédentes qui n'ont eu de cesse de canaliser la sociabilité des classes populaires, jugées dangereuses pour la moralité, les bonnes mœurs et l'ordre public ou, autrement dit, pour employer un terme contemporain, la cohésion sociale. L'accompagnement de la fonction parentale est un modèle idéal-typique d'attitudes que les parents doivent adopter tant au sein de leur famille qu'avec leur voisinage et enfin en société ; il ne prend pas en considération l'environnement social et son impact sur les modes de vie de ces derniers. La promotion de ce modèle par les intervenants sociaux se heurte à ces modes de vie, les sujets développent leur propre sociabilité et restent majoritairement sourds aux injonctions qui sont en contradiction avec cette sociabilité.

Force est de constater que l'accompagnement de la fonction parentale a une visée normative et a été construit sur la base de représentations erronées de la vie des familles défavorisées. Cet axe de l'action publique, cette politique publique familiale, ne s'intéresse pas aux causes qui provoquent et façonnent les attitudes de ces familles en vue d'y remédier, mais cherche à contrecarrer les conséquences supposément néfastes de l'instabilité familiale et de l'affaiblissement consécutif de l'autorité paternelle. La mise en perspective historique confirme qu'aucune action publique envers les familles n'est axiologiquement neutre et qu'elle a partie liée avec les idéologies ou la morale à l'œuvre au sein des élites gouvernantes de chaque époque ; cependant ces idéologies et cette morale se heurtent à une résistance imprévue, due à leur écart trop important avec les modes de vie des sujets ciblés qui déploient leur sociabilité selon une logique pragmatique, dans la confrontation à la réalité, et non pas selon le modèle idéal-typique proposé qui, coupé de la réalité sociale, appartient au registre votif.

Les familles populaires développent une sociabilité familiale et sociale qui leur est particulière car elle est modelée par des conditions d'existence marquées par la pauvreté et la précarité. Les intervenants sociaux promeuvent des principes qui ne répondent pas nécessairement aux besoins et attentes des populations ; les représentations sociales des habitants et des intervenants associatifs et sociaux peuvent être divergentes. Les problématiques spécifiques des habitants liées à leur existence semée d'embûches, leur vision du monde particulière, leur besoin de se distinguer, leurs souffrances et leurs aspirations spécifiques sont méconnues ou mal interprétées par les intervenants sociaux. Leur sens des responsabilités, la solidarité qu'ils déploient, leurs échanges sociaux et leurs possibilités d'autonomie sont contraints par leurs conditions de vie.

La face cachée de la parentalité,

Une approche sociologique de l'accompagnement de la fonction parentale

Un taux important de divortialité caractérise la période contemporaine et interpelle les pouvoirs publics, soucieux de garantir la cohésion sociale. La coparentalité, c'est-à-dire l'autorité exercée conjointement par les deux parents, est consacrée par la loi. Ses principes sont diffusés par les centres sociaux auprès des familles des quartiers défavorisés, en contrepartie de financements prévus par les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale. Malgré leur neutralité affichée, ces dispositifs seraient-ils exempts d'une certaine représentation de la place des familles au sein de la société ?

Les préoccupations actuelles des gouvernants sont intégrées dans une perspective historique, avec l'hypothèse que ces préoccupations ne sont jamais neutres, mais font écho aux idéologies spécifiques de chaque époque. L'accompagnement de la fonction parentale est analysé en vue de découvrir les valeurs dont il serait porteur.

Nous mesurons ensuite l'étendue des liens familiaux et sociaux des habitants d'un quartier populaire, leur degré d'entraide et leur niveau d'implication dans la vie sociale. Nous étudions l'influence des conditions de vie sur la configuration ces relations et les comparons avec les attendus des dispositifs.

Enfin, nous analysons les comportements des familles grâce au concept de reconnaissance qui est au fondement de l'échange dont la solidarité, la sociabilité et la responsabilité dépendent. Les différentes formes d'insécurité provoquent le repli des sujets sur leur famille et la mise à distance du voisinage. Les dispositifs d'accompagnement de la fonction parentale proposent un modèle idéal-typique de conduites, ne tenant pas compte des conditions de vie des familles.

The hidden side of parenthood,

A sociological approach to parental support schemes

Contemporary society is characterized by a high rate of divorce. This raises the concern of the authorities, for they are anxious to preserve social cohesion. Co-parenting, i.e. authority exercised jointly by both parents, is enshrined in law. Social centres help spread this message to families living in deprived areas, in exchange for which they receive funding from pro-parenthood organizations. In spite of their self-professed neutrality, is it not possible that these schemes advocate their own specific representation of the role of families within our society ?

The current concerns of those who govern us have to be situated in their historical perspective. We may ask ourselves whether these concerns are always neutral, or indeed if they echo the ideologies of the era. An analysis of parenthood support is necessary in order to find out which values are advocated.

We will then assess the scope of social and family ties amongst inhabitants of a working-class area, the level of mutual assistance from which they benefit and the extent of their involvement in social life. We shall study the influence of living conditions on the state of these relations and compare them with the expectations of the scheme.

Finally, we shall analyse the behaviour of families in the light of the idea of gratitude, which lies at the core of the concepts of solidarity, sociability and responsibility. Various social problems cause the withdrawal of the individual into the family cell and distancing from his or her neighbours. The parenthood support schemes offer a typical and ideal behavioural model, regardless of the families' living conditions.